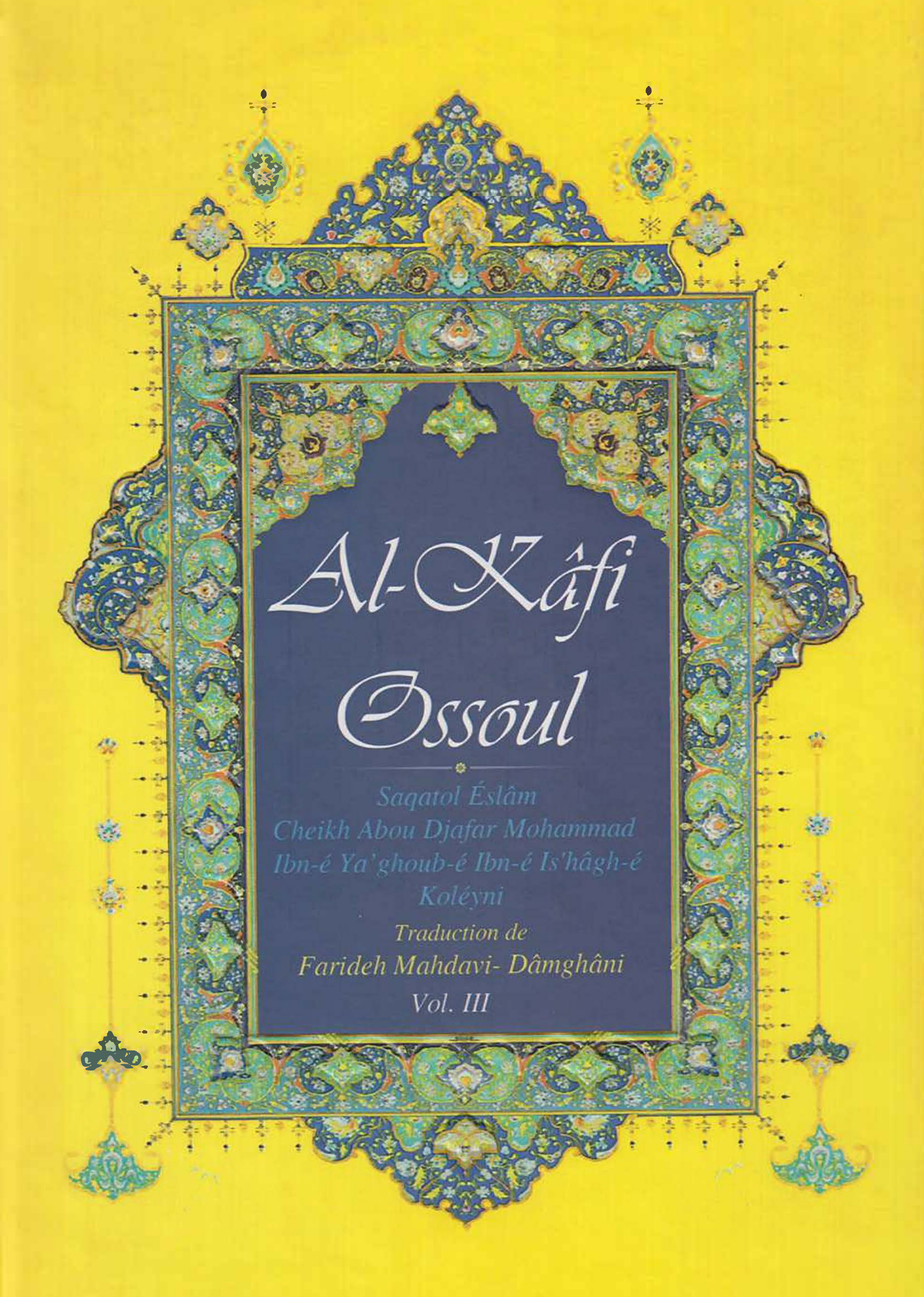


Al-Kâfi
Ossoul
Saqatol Éslâm
Cheikh Abou Djafar Mohammad
Ibn-é Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é
Koléyni
Traduction de
Farideh Mahdavi- Dâmghâni
Vol. III


Al-Mustafa International
Translation and Publication Center



Au Nom d'Allah,
le Tout Miséricordieux,
le Très Miséricordieux



Vice-rectorat à la recherche

سرشناسه:	کلینی، محمد بن یعقوب، - ۳۲۹ق.
	Al-Kulayni, Mohammad Ibn-é Ya'ghoub
عنوان قراردادی:	الکافی. اصول. فرانسوی.
عنوان و نام پدیدآور:	Al-Kâf i "Ossoul"/ Par Saqatol Éslâm Cheikh Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é Koléyni; Traduction de Farideh Mahdavi-Dâmghâni
مشخصات نشر:	Qom: Centre International de Traduction et de Publication Islamique Al-Mustafâ 2014 - = 1392-
مشخصات ظاهری:	۵ج. : وزیری.
فروست:	مرکز بین المللی ترجمه ونشر المصطفی(ص). پ. ۱ج. ۶۸ع. ۱۳۹۲ـ معاونت پژوهش؛ ۶
شابک:	(ج۳) 978-964-195-722-5 (دوره) 978-964-195-655-6
وضعیت فهرست‌نویسی:	فیپا
یادداشت:	فرانسوی.
موضوع:	احادیث شیعه ــ قرن ۱۴
شناسه افزوده:	مهدوی دامغانی، فریده، ۱۳۴۲ ـ، مترجم
شناسه افزوده:	Mahdavi-Dâmghâni, Farideh
شناسه افزوده:	جامعة المصطفی(ص) العالمیة. مرکز بین‌المللی ترجمه و نشر المصطفی(ص)
شناسه افزوده:	Centre International de Traduction et de Publication Islamique Al-Mustafâ - Qom
رده‌بندی کنگره:	BP ۱۲۹/ ک۸ک ۲۰۴۹۵۲ ۱۳۹۲
رده‌بندی دیویی:	۲۹۷/۲۱۲
شماره کتابشناسی ملی:	۳۳۷۶۳۸۶

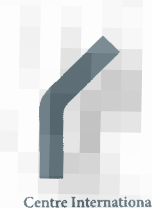
- Prix International «Diego Valeri» [Monselice –Italie]
- pour les traducteurs étrangers - 2003
- Médailles d'Or de la ville de Ravenne et de Florence 2004-2003
- Prix International «Vélâyat» pour les livres Islamiques - 2005
- Citoyenne honoraire de la ville de Ravenne - 2005
- «Commandeur» de la République d'Italie - 2006
- Prix International « Razavi » pour les livres Islamiques - 2010
- Prix International « Fârâbi » du Ministère des Sciences de l'Iran comme "Meilleure Traductrice" - 2012
- Prix International de l'Unesco [par la Commission de Téhéran] - 2012
- Prix International Islamique de l'ISESCO [par la Commission de Téhéran] - 2012

Al-Kâfi
"Ossoul"

Tome III

Par
Saqatol Éslâm
Cheikh Abou Djafar Mohammad Ibn-é
Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é Koléyni

Traduction de
Farideh Mahdavi-Dâmghâni



Centre International
de Traduction et de Publication Islamique
Al-Mustafâ - Qom

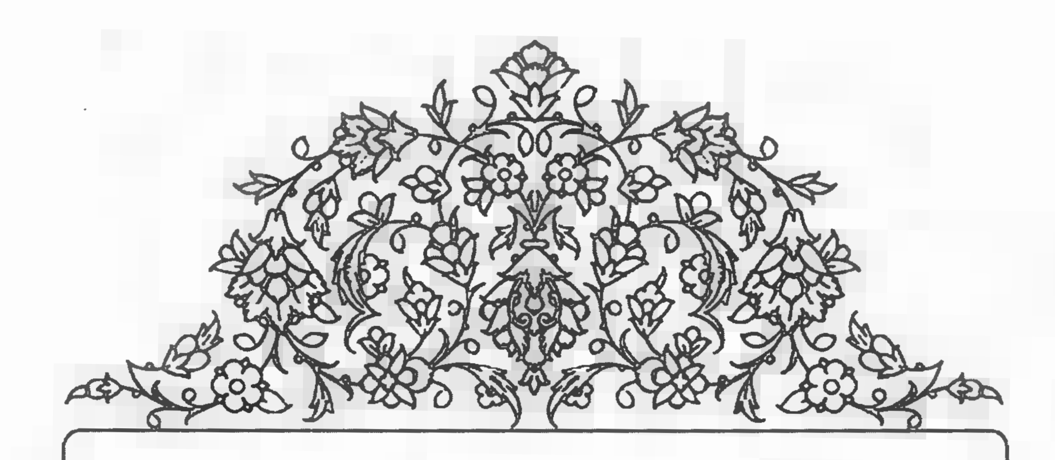
: Al-Kâfi "Ossoul" Tome III
en persan: (اصول کافی)
par: Saqatol éslâm, Cheikh Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é Koléyni
par: Farideh Mahdavi- Dâmghâni - 1963
Hâdi Abdol'Mâléki
de publication: 1435 AH/ 1392 Sh/ 2014
à: Qom, Centre international de Traduction et de Publication "Al Mustafâ"
Zulâlé Kauthar, Qom
300 copies
978-964-195-722-5

اصول کافی (جلد۳)
مترجم: فریده مهدوی دامغانی
نوبت چاپ: اول   سال چاپ: ۱۳۹۲ش / ۲۰۱۴م / ۱۴۳۵ق
چاپ: زلال کوثر   قیمت: ۱۲۰۰۰۰ریال   شمارگان: ۳۰۰

Qom: Bld Moallém Ouest (Hodjjatiyyeh) – Tél : 025-37839305-9
Qom: Bld Mohammad Amine, Bifurcation Sâlâriyyeh – Tél : 025-32133106 – Fax : 025-32133146
Téhéran: Av. Énghélâb, croisement des Avenues Chirâzi et Qods, 1003, Rue Osku – Tél : 021-66978920
Machad: Av. Émâm Rézâ, Ave. Dânéche Est, entre Dânéshe 15 et 17 – Tél: 0511-8543059

pub.miu.ac.ir   miup@pub.miu.ac.ir

Nos remerciements à tous ceux qui ont pris part à la realization de cette oeuvre



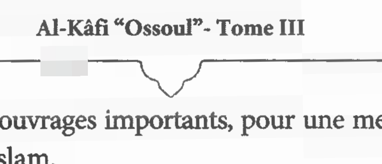
Note de l'éditeur

L'antique domaine des Sciences Islamiques pour les sciences de base, telles que la Jurisprudence [Fiq'h], la Théologie dogmatique [Kalâm], la Philosophie, l'Éthique et pour des sciences pratiques, telles que "Réjâl [la vie des hommes illustres], Dérayeh et les Droits [Houqouq] a eu bien des hauts et des bas, durant ces quatorze siècles passés.

Avec le triomphe et la victoire glorieux de la Révolution Islamique et dans une époque où la mondialisation se réalisa pleinement, de nouvelles questions et de nouveaux défis prirent forme et se dressèrent devant les érudits Islamiques, surtout dans le domaine des Sciences Humaines; ce fait est provoqué en quelque sorte, par la responsabilité difficile et rigoureuse de gouverner sur les autres; c'est une époque où il faut être engagé et fdèle à la Religion et à la Tradition; et ce fait, dans les directions et les gestions mondiales et sous tous les angles, provoque en effet, un grand défi.

Pour cela, des études et des recherches modernes, complètes, concises et pratiques apparaîssent comme une chose essentielle et nécessaire dans le domaine de la Religion; et il faudrait donc agir selon les mesures et les évaluations mondiales et dignes de confiance et aussi selon la profondeur et l'originalité de belles pensées; ainsi donc, la prévention de toute sorte de déviations mentales et pédagogiques des chercheurs, dans le domaine de la Religion est une nécessité obligatoire et essentielle que tous les fondateurs de ce "Bel Arbre" [Chajaréyeh Tayyébeh] et plus que tout autre, le grand architecte de la Révolution Islamique : l'Imâm Khoméyni et l'illustre dirigeant et guide spirituel : l'Ayatollâh Khâménéyi en ont tenu compte, bien effectivement.

Pour cela, "Jâmé'at Al-Mustafâ Al-Âlamiyah" a fondé le "Centre International de la Traduction et de la Publication Al-Mustafâ" pour réaliser cette grande

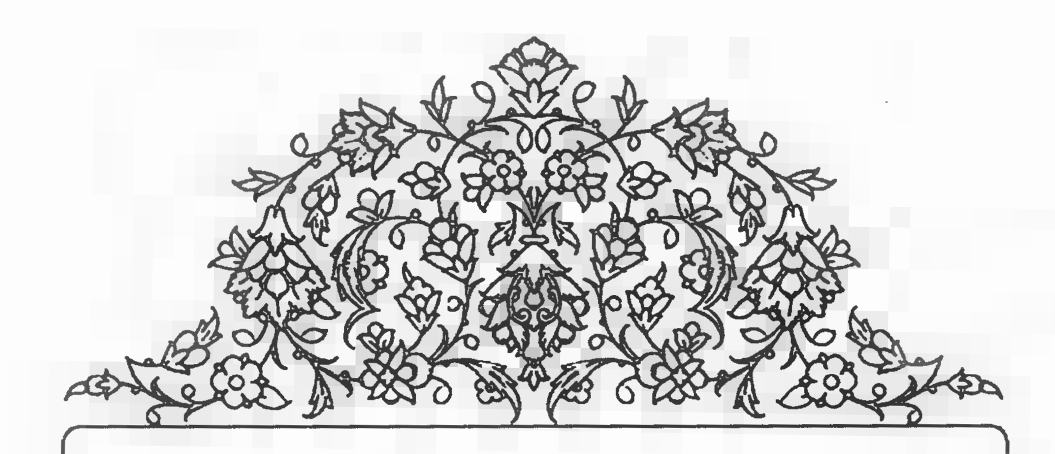


responsabilité et offrir des ouvrages importants, pour une meilleure connaissance du vénérable Prophète d'Islam.

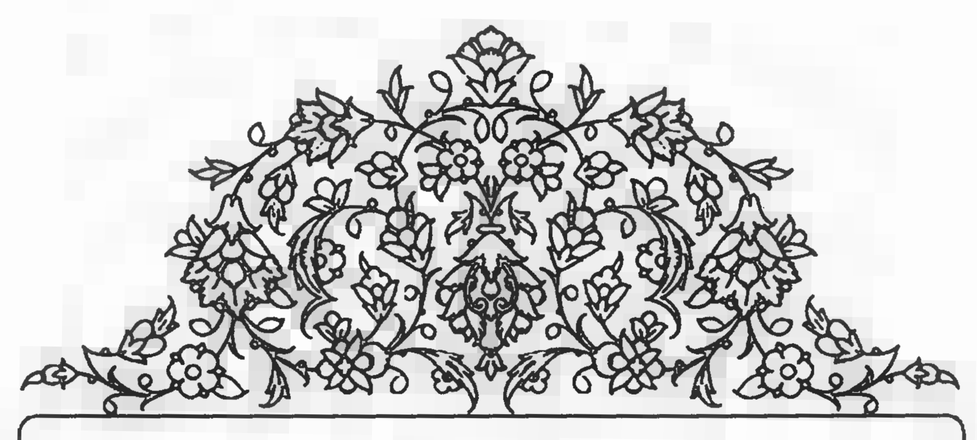
Le présent ouvrage est le résultat des efforts littéraires de Madame Farideh Mahdavi-Dâmghâni afin de réaliser une partie de cet idéal grandiose et glorieux.

À la fin, nous voudrions exprimer nos sincères remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont pris part dans la voie de la réalisation et de la publication de ce livre. Tous ceux qui avaient prié l'assistance des possesseurs de la connaissance, pour nous faire savoir leurs opinions constructives et positives.

Centre International
de la Traduction et de la Publication Al-Mustafâ



index



Au Nom d'Allah
Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

[Initié le 27 Farvardine - le 23 Jomâdâ Al-Oulâ 1433 - Le 15 Avril 2012]

Chapitre 82

De la répugnance à annoncer le Temps [du Règne Divin] [i.e. le Temps de la "Délivrance" [i.e. Faradj] et de la Manifestation de l'Imâm Mahdi qu'Allah accélère Son Apparition]

1- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ [aussi] d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et tous deux, de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abou Hamzah [Sâbét Ibn-é Dinâr] As-Somâli qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire: "Ô Sâbét! Allah, le Béni le Sublime désigna [la manifestation] de cette Affaire, en l'an 70 [A.H]; or, lorsque Hosséyn que les Salutations Divines lui soient accordées fut tué, la Colère d'Allah l'Altissime devint plus violente, et Il retarda cela, jusqu'à l'an 140 [A.H]...

Ensuite, nous vous La révélâmes, et vous l'annonçâtes ouvertement [au public] et supprimâtes [ainsi,] son Voile Protecteur... Par conséquent, après cela, Allah ne nous a plus fait savoir le temps [de l'avènement de cet Évènement]... [1]

---

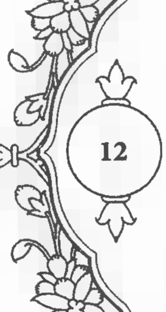
1. Le chiffre 70 se réfère à la soixante-dixième année après l'Hégire [l'an 689-690 AЄ]. Moâ'viyah qui fut le premier Caliphe Umeyyade mourut en l'an 60, après l'Hégire. L'Imâm Hosséyn [*as*] refusa net de prêter serment d'allégeance [i.e. Béy'ah] au fils de Moâ'viyah, le detesté Yazid Ibn-é Moâ'viyah [que la Malédiction d'Allah le frappe éternellement]. Les habitants de Koufeh invitèrent alors l'Imâm Hosséyn [*as*] à Koufeh pour qu'il devînt leur Imâm. Par conséquent, s'il n'avait pas été tué

"Allah efface ou confirme ce qu'Il veut et le "Ommol Kétâb" [i.e. la Mère du Livre ou l'Écriture primordiale] est auprès de Lui." [Ar-Ra'd-39]

Abou Hamzah déclara:" Je racontai [ensuite] cet hadîs à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et il dit:" C'est ainsi, en effet..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Ali Ibn'l Hassân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit: "J'étais en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand Méh'zam entra et lui dit:" Que je donne ma vie pour vous! Informez-moi de cette Affaire [i.e. Amr] que nous attendons et [dites-moi] quand aura-t-Elle lieu?"

Il répondit:" Ô Méh'zam! Ceux qui déterminent un délai [et un temps précis] sont des menteurs; et ceux qui sont hâtifs, périront; et ceux qui sont soumis, seront sauvés..." [1]



3- Un groupe de nos compagnons [Chiites] ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de son père, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn- Abi Hamzah, et lui d'Abi Bassir qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet du "Qâ'îm" [*as*] et il me dit:" Ceux qui désignent un temps [pour son Soulèvement] mentent; nous, qui sommes de la Famille [i.e. de la Maisonnée du noble Prophète *savavs*] ne désignons aucun temps [spécifique, pour son Soulèvement]."[2]

---

en Martyr dans le désert de Karbalâ par l'armée ennemie, on devait s'attendre à le voir devenir l'Imâm et établir le Règne Divin dans toutes les régions Islamiques, en l'an soixante-dix après l'Hégire... Le chiffre 140 se réfère à la cent quarantième année après l'Hégire [l'an 757-758 AC].

En ce temps-là, les Abbassides régnaient depuis huit ans, bien que leur propagande eût été celle de mettre au pouvoir les Alides. Bien-entendu, ils n'en firent rien. Le sixième Imâm [*as*] déclare alors que le délai produit pour l'établissement du Règne Divin sur terre et au-delà de l'année 140 après l'Hégire est à cause des indiscrétions des Chiites pour avoir révélé le secret de la Venue d'un tel Gouvernement. Ainsi donc, le Règne Divin fut retardé et remis à plus tard, d'une manière indéfinie, selon la Volonté Divine. Ceci est l'un des cas de "Badâ" [expliqué dans les volumes précédents de l'honorable Kâfi.

1. Il faut comprendre que la hâte est toute une autre chose et ne se réfère point à l'Attente pour la Délivrance [i.e. Faradj]; la hâte signifie montrer son objection à Allah et aux illustres Imâms [*as*] et faire toutes sortes d'actions hâtives et imprévues dans des moments injustifiés; et cette hâte mène les gens à la défaite et à la destruction de tout plan. Or, l'Attente pour la Délivrance est lorsque le Chiite accepte la Manifestation et l'Apparition de l'Imâm du Temps, Hazrat-é Mahdi [*as*] et se comporte aussi en toute patience et endurance les conditions existentes; et ils sont complétement soumis à la Volonté Divine et heureux du Bon Plaisir d'Allah pour ce qu'Il voudra.
2. Qâ'îm ne se réfère pas au Douzième Imâm [*as*], mais au sens général de "celui qui se soulèvra" et ceci se réfère à tout Imâm qui pouvait se soulever dans un temps futur, afin d'établir le Règne Divin.

4- Ahmad [Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd] a rapporté cet hadîs à travers la même chaîne de narrateurs:" Il [i.e. Abâ Abdéllâh *as*] avait déclaré:" Allah a voulu qu'Il s'oppose au Temps, désigné par ceux qui [Le] calculent."

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Khazzâz, et lui d'Abdél Karim Ibn-é Amr Al-Kass'ami, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:"Y a-t-il un temps [désigné] pour cette Affaire [i.e. le Soulèvement de Qâ'îm *as*] ...?"

Il répondit [par trois fois]:" Ceux qui ont calculé un temps [pour ce fait] ont menti! Ceux qui ont calculé un temps [pour ce fait] ont menti! Ceux qui ont calculé un temps [pour ce fait] ont menti!

Lorsque Moussâ [Moïse *as*] s'en fut comme un Envoyé vers son Seigneur, il leur promit [qu'il serait loin d'eux] pour [la durée de] trente jours; mais lorsque Allah ajouta dix autres [jours] à [ces] trente jours [originels], son peuple déclara:"Voilà que Moussâ vient de briser sa promesse envers nous!"

Ils construisirent alors, ce qu'ils construisirent. [1]

Si nous vous annonçons quelque chose, et que tout se passe selon ce que nous vous avions annoncé, dites:" Allah a dit vrai."

Et si [par contre], nous vous annonçons quelque chose, et qu'il se passe tout autrement de ce que nous vous avions annoncé, dites [encore]:" Allah a dit vrai." De sorte que vous soyez deux fois récompensés [2]."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn- Idrîs ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui d'As-Sayyâri, et lui de Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Yagh'tine, et lui de son frère, et lui de Hosséyn qui avait dit que son père, Ali Ibn-é Yagh'tine avait dit:"Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] m'avait déclaré: "Cela fait deux cents ans que les Chiites ont été éduqués avec des espoirs [en ce qui concerne l'Apparition de Qâ'îm *as*]."

Et Yagh'tine demanda à son fils, Ali Ibn-é Yagh'tine:" Comment se fait-il que ce qui a été dit à notre sujet s'est réalisé [vient de se passer], mais que ce qui est dit à votre sujet ne s'est pas encore réalisé...?"

---

1. C'est à dire, la vache dorée, selon les encouragements du Sâméri.
2. Une fois pour avoir affirmé la Parole d'Allah et une fois pour avoir cru au "Badâ". Pour les explications concernant le "Badâ", veuillez s.v.p vous référer au tome 2 de cette collection.

Et Ali [1] lui répondit:" Ce qui a été dit à vous et à nous provient d'une seule et même source.

Or, votre Affaire est en train de se réaliser maintenant, et donc ce qu'on vous avait dit, vient de se réaliser [tel qu'Elle devait se réaliser], et Elle se réalise comme on vous l'avait dit, tandis que notre Affaire ne se réalise pas maintenant, et donc notre Attente est soutenue par des espoirs. Si on nous disait:" Cette Affaire ne se réalisera pas dans les prochains deux ou trois cents ans, les cœurs [des gens] se durciraient certainement, et la grande multitude des gens se tourneraient de l'Islam!

Or, ils disent:" [Cette Affaire] arrivera bientôt! Combien sera-t-Elle imminente...!" de sorte que les gens se rassurent [et se tranquillisent], et que le soulagement [de leurs souffrances] leur sera [bien] proche..."

7- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Ghâssém Ibn-é Ismâ'îl Al-Anbâri, et lui de Hassan Ibn-é Ali, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Méh'zam qui avait dit que son père avait déclaré: "[Une fois,] en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], les Sultans de telle dynastie [i.e. les Abbassides] furent mentionnés, et il [i.e. l'Imâm *as*] déclara:" Les gens [i.e. les révolutionnaires, tels que Zéyd, Mohammad et Ibrâhîm] périrent à cause de leur hâte dans cette affaire...

[Or,] Allah n'agit point en toute hâte, à cause de la hâte de [Ses] créatures. Il y a, certes, un terme pour cette Affaire [i.e. la fin du pouvoir Abbasside] qu'il devra atteindre [en bon temps; et quand [les gens] l'atteindront, [pas même] une heure n'aura été avancée [dans le temps] ni retardée." [2]

1. Yagh'tine était un missionaire pour faire la propagande pour les Abbassides, tandis que son fils Ali était un fervent croyant Chiite et qu'il suivait la Guidée des illustres Imâms [*as*]. Or, lorsque cette conversation eut lieu, le règne des Abbassides avait été établi, tandis qu'il n'y avait encore aucun signe de l'établissement du règne d'aucun illustre Imâm [*as*].
2. C'est à dire que lorsque le Gouvernement de la Fausseté arrive à son terme, le Gouvernement de la Vérité et de la Justice initiera.

***

Chapitre 83

De [l'action] de "prouver" [i.e. Tam'hîs] et d'examiner [i.e. Ém'téhân] [les créatures par Allah]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Ya'ghoub As-Sarrâdj et d'Ali Ibn-é Ré'âb, et eux d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avait déclaré qu'au moment où le seigneur des croyants [Ali *as*] fut reconnu comme le [nouveau] Caliphe, après l'assassinat d'Osmân, il monta sur le "Minbar" [la chaire] et fit un Sermon [qu'il [i.e. l'Imâm Sâdiq *as*] cita,] et dans lequel il avait annoncé:"En vérité, [soyez vigilants,] parce que votre épreuve est retournée, comme le jour où Allah envoya Son Prophète [*savavs*]..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Hassan Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Ghâssém Ibn-é Ismâ'îl Al-Anbâri, et lui de Hassan Ibn-é Ali, et lui d'Abél Maghrâ, et lui d'Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Malheur aux oppresseurs, parmi les Arabes, pour une Affaire qui s'est bien approchée...!"

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Combien d'Arabes y aura-t-il avec le "Qâ'îm" [*as*]...?"

Il répondit:" Un groupe insignifiant..."

Je demandai:" Par Allah! [Mais,] il y a un grand nombre de gens qui parlent [et discutent] au sujet de cette Affaire!"

Il répondit:" Les gens doivent être éprouvés [i.e. examinés], séparés et passés à la passoire [i.e. filtrés]; et un grand nombre de gens seront jetés en dehors de la passoire..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Hassan Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mohammad As-Séy'rafi, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad As-Séy'ghal, et lui de son père, et lui de Mansour qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] m'avait dit [en une occasion]:" Ô Mansour...! Cette Affaire [i.e. l'établissement d'un Gouvernement juste et véridique] ne vous parviendra qu'après un long deséspoir!

Par Allah! Après qu'ils [i.e. les gens] seraient bien éprouvés; et par Allah,

seulement après qu'il serait prouvé que les Malheureux [i.e. mécréants] sont [vraiment] des Malheureux, et que les Bienheureux [i.e. les croyants pieux] sont des Bienheureux!"

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mo'ammar Ibn-é Khallâd qui avait dit:"[Une fois,] j'entendis Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] déclarer:" *Alif Lâm Mîm...*" [Al-Ankabout-1]; il me demanda ensuite:" Qu'est-ce cette épreuve?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Nous pensons que ce doit être l'épreuve de la Religion..."

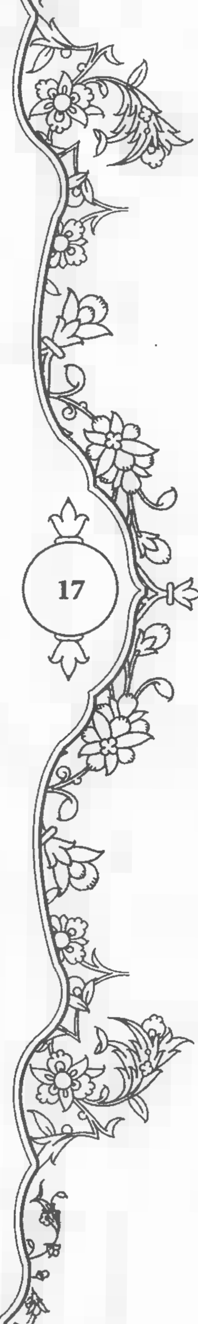
Il dit alors:" Ils seront éprouvés tout comme l'or sera prouvé [i.e. épuré, purgé]." Et il ajouta:" Ils seront purifiés, tout comme l'or se purifie..."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui de Soléy'mân Ibn-é Sâleh [*rafa'ahou*], et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui avait dit:" Cet hadîs que voici est tel que les cœurs des hommes [de peu de Foi] se retireront en arrière; ainsi, celui qui l'accepte, dis-lui encore plus, et celui qui le rejette, laisse-le [à son sort]. Il est inévitable qu'il y aura une épreuve, devant laquelle chaque "Ami intime"[1] sera défait, et chaque "associé" [2] et même chaque astucieux [3] sera défait, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que nous et nos Chiites..."

6- Mohammad Ibn'l Hassan et Ali Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mohammad Ibn-é Mansour As-Séy'ghal, et lui de son père qui avait dit:" Moi, Hârés Ibn'l Moghirah et un groupe de nos compagnons Chiites étions assis et conversions [entre nous, au sujet de cette Affaire[4]]. Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] entendit nos propos et nous dit:" [Mais] que dites-vous...! Combien vous vous trompez!

---

1. Cette expression a pour but de rappeler la phrase coranique:" *Ô vous qui croyez! Ne prenez pas de "Bitânah" [i.e. confidents, conseillers, consultants, alliés, amis...] parmi ceux qui ne sont pas de votre religion...*" [Âlé-Imrân-118]
2. "Validjah" est un mot qui se réfère à un "proche associé" qui nous rappelle encore une fois, la phrase coranique:"*Pensez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché de "Validjah" [i.e. des alliés, conseillers, consultants...] en dehors d'Allah, de Son Messager et des croyants?*" [At-Tawbah-16]
3. Cela signifie au sens littéral:" Celui qui divise un cheveu en deux..." c'est à dire, celui qui est trompeur par nature, de sorte que si on lui demandait dans une quelconque transaction, d'arracher un cheveu insignifiant de sa tête, il le diviserait encore en deux et ne donnerait que la moitié!
4. C'est à dire de la Manifestation et du Soulèvement de Qâ'îm [*as*].



Non, par Allah! Ce que vos yeux attendent [de voir] ne sera accompli que lorsque vous tous ayez été passés à la passoire!

Non, par Allah! Ce que vos yeux attendent [de voir] ne sera accompli que lorsque vous tous ayez été purifiés!

Non, par Allah! Ce que vos yeux attendent [de voir] ne sera accompli que lorsque vous tous ayez été séparés [les uns des autres]!

Par Allah! Ce que vos yeux attendent [de voir] ne sera accompli que lorsque vous tous ayez été deséspérés!

Non, par Allah! Ce que vos yeux attendent [de voir] ne sera accompli que lorsque ceux qui sont [vraiment] misérables deviennent misérables, et ceux qui sont [vraiment] destinés à la Félicité deviennent Bienheureux!"

***

Chapitre 84

Quiconque connaît son Imâm ne sera point nui Ni par le retard de cette Affaire [l'Apparition de l'Imâm *as*] ni par une avance quelconque[1]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hariz, et lui de Zorârah qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Connaissez donc votre Imâm! Car si vous le connaissiez, [ni] le retard de cette Affaire, [ni] son avance ne vous nuira aucunement."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs par Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui par Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui de Mohammad Ibn-é Marvân, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit:"[En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah le Béni, l'Altissime:" *[Et rappelle] le jour, où Nous appellerons chaque Communauté par son Imâm, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite, liront leur livre [avec plaisir] et ne subiront pas la moindre injustice.*" [Al-Isrâ-71]; et il [l'Imâm *as*] répondit:"Ô Fozay'l...! Connais donc ton Imâm! Car si tu

1. C'est à dire que si un individu reconnaît son Imâm comme tel, le temps de sa Manifestation et de son Soulèvement ne sera plus important: en fait, cela signifie que la valeur de ses actions ne sera point diminuée par cet évènement qui aura lieu dans l'avenir. Les Arabes emploient aussi l'expression: "l'arrivée de l'Affaire"; or l'arrivée de cette Affaire n'est point la question principale, ici. La phrase est uniquement une régle en langue Arabe qui se réfère à tout délai et retard.

connais ton Imâm, le retard ou l'avance de cette Affaire ne te nuira aucunement.

Cependant, quiconque connaît on Imâm, et qu'il vient à mourir avant que le Maître de cette Affaire [i.e. Hazrat Mahdi *as*] ne se soulève, est [en effet,] comme celui qui aura servi dans son Armée; [mieux que cela!] il sera comme celui qui aura servi sous sa Bannière [personnelle]."

Et selon certains, l'un de ses compagnons [i.e. Fozay'l] déclara: "... Comme celui qui avait atteint [le haut rang] du Martyr, [dans le champ de bataille], auprès du Messager d'Allah [*savavs*]..."

3- Ali Ibn-é Mohammad [*rafa'ahou*] avait rapporté cet hadîs d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Quand est-ce que la Délivrance de toute souffrance [i.e. Faradj] arrivera-t-elle...?"

Il répondit:" Ô Abou Basir! Est-ce que toi aussi, tu es l'un de ceux qui désirent [seulement] ce monde-ci...? Quiconque connaît au sujet de cette Affaire [i.e. l'Imâmat], à cause même de son attente, se verra attribuer la Délivrance [i.e. Faradj]!"

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn As-Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Mohammad Al-Khozâyi qui avait dit: "[Une fois,] j'entendis Abou Bassir demander à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]: "Croyez-vous que je puisse [vivre assez longtemps] pour voir le "Qâ'îm" [*as*]...?"

Il répondit:"Ô Abou Bassir! Ne connaîs-tu donc pas ton Imâm?" Il répondit:" Certes, par Allah! C'est vous l'Imâm!" Et il prit alors la main [de l'Imâm *as*].

Il déclara:" Par Allah, ô Abou Bassir! N'aie pas peur de ne pas pouvoir être prêt avec ton épée [1] à l'ombre du Pavillon du "Qâ'îm" que les Bénédictions et Salutations d'Allah lui soient accordées!"

5- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é No'mân, et lui de Mohammad Ibn-é Marvân, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit: "[En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Celui qui meurt, sans avoir un Imâm, mourra la mort [de celui qui avait vécu durant] l'ère de "Djâhiliyat" [i.e. l'ère pré-Islamique]; mais celui qui meurt, en connaissant son Imâm ne sera aucunement nui par

1. C'est à dire, s'asseoir sur la terre dans une assemblée de guerre, avec des jambes croisées, tandis qu'on serre son épée à sa poitrine, en signe de pleine soumission et d'obéissance.

l'avance ou le retard de cette Affaire-là. Celui qui meurt, en connaissant son Imâm, est comme celui qui est présent, dans le Pavillon du "Qâ'îm", auprès de ce dernier."

6- Hosséyn Ibn-é Ali Alavi a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Djom'hour, et lui d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui de Hassan Ibn'l Hosséyn Al-Orani, et lui d'Ali Ibn-é Hâchém, et lui de son père qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Aucun dommage ne nuira à celui qui meurt, en attendant notre Affaire; en effet, il mourra au milieu du Pavillon de Mahdi [*as*] et de son Armée."

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui d'Omar Ibn-é Abân qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Connaissez donc, le signe [de l'Imâmat], car si vous le connaissez, aucun dommage ne vous atteindra, par l'avance ou le retard de cette Affaire. Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a annoncé:"*[Et rappelle] le jour où Nous appellerons chaque Communauté par son Imâm, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite, liront leur livre [avec plaisir] et ne subiront pas la moindre injustice.*" [Al-Isrâ-71]; et celui qui connaît son Imâm est comme celui qui se trouve à l'intérieur du Pavillon de [l'Imâm] "Attendu" [i.e. Hazrat Mahdi *as*]..."

***

Chapitre 85

De celui qui prétend à l'Imâmat et qui n'est point digne de cela; et de celui qui refuse de reconnaître les Imâms ou certains d'eux; et de celui qui reconnaît comme "Imâm", celui qui n'est point digne de l'Imâmat

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Abou Salâm, et lui de Savrah Ibn-é Kolay'b qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: "Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Et le jour de Résurrection. Tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris.*" [Az-Zoumar-60]

Il [*as*] dit:" [Ceci se réfère] à celui qui aurait dit:" Je suis l'Imâm!" mais qui n'est guère un Imâm."

Je demandai:" Même s'il est un Alavi [i.e. de la descendance d'Ali *as*]...?"

Il répondit:" Même s'il est un Alavi."

Je demandai:" Même s'il est un descendant direct d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]?" "Même s'il est ainsi."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abân, et lui de Fozay'l qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Quiconque prétend à l'Imâmat, mais qui n'est pas de ceux qui en sont dignes, est un mécréant...!"

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân qui avait dit:"Hosséyn Ibn'l Mokhtâr avait dit: " [En une occasion,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! [Que pensez-vous de ce verset]:" *Et le jour de Résurrection. Tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris.*" [Az-Zoumar-60]

Il répondit:" [Ceci se réfère à] quiconque prétend être un Imâm, mais qui n'est pas un Imâm."

Je dis:" Même s'il est un Alavi, descendu de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]?"

"Même s'il est un Alavi, descendu de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]..."

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Dâvoud Al-Hammâr, et lui d'Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Il y a trois [groupes de gens] *à qui Allah n'adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux, un douloureux Châtiment.*" [Al-Baqarah-174]: celui qui prétend à l'Imâmat [qui vient d'Allah], et quand il ne lui appartient pas; celui qui refuse de reconnaître un Imâm qui vient d'Allah, et celui qui pense que [l'un de ces deux] possède un droit envers l'Islam."

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui de Yah'yâ, le frère d'Oday'm, et lui Valid Ibn-é Sabih qui avait dit:" J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Personne ne devra prétendre à cette Affaire, excepté le Maître [de cette Affaire[1]], à moins qu'Allah ne détruise sa vie..."

---

1. C'est à dire: l'Imâm [*as*] qui a été choisi et élu par Allah.

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Talhah Ibn-é Zéyd qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Quiconque associe celui qui n'a aucun Imâmat venu d'Allah comme le partenaire d'un Imâm, dont l'Imâmat vient en effet, d'Allah, est un individu qui associe des partenaires à Allah [et c'est donc un mécréant]...!"

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui de Mohammad Ibn-é Moslém qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarais à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Un homme me dit:"Connaîs donc le tout dernier Imâm et aucun dommage ne te nuira pour n'avoir pas connu le tout premier Imâm..."

Il répondit:" Que la Malédiction d'Allah frappe cet homme! Je le considère comme un ennemi, et ne le reconnaîs point [comme l'un de mes suivants]. [Mais comment est-ce possible?]. Le dernier Imâm ne pourra être connu qu'à travers le tout premier Imâm!"

8- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Saf'vân qui avait dit:" Ibn-é Moskân avait déclaré:" [Une fois,] je demandai au Cheikh [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] au sujet des Imâms [*as*].

Il déclara:" Quiconque refuse de reconnaître un Imâm vivant a refusé, [en fait,] de reconnaître ceux qui sont [déjà] morts..."

9- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Abou Vah'b qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Mansour avait déclaré: " Je lui demandai [i.e. à l'Imâm Kâzém *as*] au ujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Allah ne commande point la "Fâhéchoun" [i.e. turpitude]. Direz-vous contre Allah, ce que vous ne savez pas?*" [Al-A'râf-28]

Il [*as*] demanda:" As-tu vu quelqu'un qui croit qu'Allah a commandé à la fornication, à boire du vin, ou bien à toutes les autres Interdictions?"

Je répondis:" Non."

Il dit:" Qu'est-ce donc, cette indécence [i.e. cette mauvaise action] qu'ils prétendent qu'Allah leur a commandé de commettre [dans la sourate, ci-dessus]?"

Je dis:" Allah et Son Vali [désigné par Lui] savent mieux."

Il répondit:" Il s'agit de l'Imâmat des Imâms oppresseurs... Ils prétendent qu'Allah leur a commandé de suivre un peuple qu'Allah ne leur a guère commandé de suivre. Ainsi donc, Allah réfuta leur prétention dans ce [verset]. Il a [ensuite] annoncé qu'ils ont attribué un mensonge à Lui, et Il a appelé leur [méfait], une "turpitude" [i.e. une ignominie]."

10- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Abou Vah'b qui avait dit: "Mohammad Ibn-é Mansour avait déclaré:"[Une fois,] je demandai à Abdo'Sâléh [i.e. un serviteur pieux et vertueux: l'Imâm Moussâ Kâzém *as*][1] au sujet de ce verset [qui annonce]:" *Mon Seigneur n'a interdit que les "Favâ'héche" [i.e. les grands péchés, les ignominies, les turpitudes et les actions immorales tant apparentes que secrètes...*" [Al-A'râf-33]

Il répondit:" Le [Saint] Corân possède un aspect [i.e. apparence] extérieur et un aspect [i.e. apparence] inné. Tout ce qu'Allah a interdit dans le Saint Corân est cet aspect extérieur; et l'aspect inné se définit par ces mêmes Imâms oppresseurs; et tout ce qu'Allah, le Sublime a permis [dans le Livre [i.e. le Saint Corân] est l'aspect extérieur, et Son aspect inné est défini par les Imâms de la Vérité." [2]

11- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Amr Ibn-é Sâbét qui avait dit:" Djâbér avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Parmi les hommes, il en est qui prennent [pour objet d'adoration], en dehors d'Allah, des égaux à Lui [Allah], en les aimant comme on aime Allah...*" [Al-Baqarah-165]

Il dit:" Par Allah! Ce sont les partisans d'un Tel... et d'un Tel... [i.e. Abou Bakr et Omar] qui les prirent comme des Imâms pour eux-mêmes, autres à l'Imâm [légitime] qu'Allah avait choisi [et désigné] comme un Dirigeant pour les gens.

---

1. Ce titre honorifique appartenait à Moussâ Ibn-é Djafar, l'Imâm Kâzém [*as*]. Le narrateur le nomme ainsi, par précaution.
2. Il faut tenir compte de ce fait que le Musulman Chiite accepte en même temps, l'apparence extérieure et intérieure du Saint Corân. Par conséquent, l'acceptation de l'apparence extérieure du Saint Corân, et sans tenir compte de ce qu'Il renferme en Lui-même, et comme ce que font les Sunnites n'est point dans le Canon Théologique des Chiites; pour eux, le sens inné de ce que ce Livre Divin renferme est aussi important que Son apparence extérieure. Pour une explication plus approfondie, se référer au Chapitre 108 de ce même ouvrage.

Pour cette raison, Allah annonça:" *Quand les injustes verront le Châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est Dur en Châtiment...! Quand les menteurs désavoueront [se déclareront innocents] les suiveurs, à la vue du Châtiment, les liens entre eux seront bien brisés! Et les suiveurs diront:" Si un retour [au bas-monde] nous était possible. Alors nous les désavouerions [nous nous déclarerions innocents d'eux] comme ils nous ont désavoués [en se déclarant innocents de nous]." Ainsi Allah leur montra leurs actions, source de remords pour eux; mais ils ne pourront pas sortir du Feu.*" [Al-Baqarah-165-167]

Abou Djafar [*as*] déclara alors:" Ô Djâbér! Par Allah! Ce sont les Imâms oppresseurs et leurs partisans..."

12- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Dâvoud Al-Mostarrégh, et lui d'Ali Ibn-é May'moun qui avait dit:" Ibn-é Abi Ya'four avait déclaré:" [En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:"Il y a trois groupes d'hommes sur lesquels Allah ne jettera point Ses Yeux, le Jour de la Résurrection ni ne les purifiera; [et ils] recevront un Dur Châtiment: celui qui prétend à l'Imâmat [qui vient d'Allah], et ce, quand il ne lui appartient point; [ensuite] celui qui refuse de reconnaître un Imâm venu d'Allah, et [finalement] celui qui prétend que l'un [de ces deux, nommés ci-dessus] avait une part de l'Islam..."

***

Chapitre 86

De ceux qui sont obéissants envers Allah Sans pour autant reconnaître un Imâm, choisi par Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté! -

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nasr qui avait dit:"Abél Hassan [l'Imâm Rézâ *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah: "*Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion, sans une Direction d'Allah?*" [Al-Qaçaç-28]: "Ceci se réfère à celui qui adopte ses propres idées comme sa religion, et cela, sans [la juste Direction] de l'un des Imâms qui guident justement."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Alâ Ibn-é Razine, et lui de Mohammad Ibn-é Moslém qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:

"Tous ceux qui professent la Religion d'Allah, à travers une Adoration dans laquelle ils s'efforceront grandement, mais qui n'ont aucun Imâm venu d'Allah se verront refuser tous leurs efforts; et Allah deviendrait l'Ennemi de leurs actions; et leur histoire est comme [l'histoire] de cette brebis égarée qui a été séparée de son troupeau et de son berger et qui court deci, delà [toute la journée]; et qui, à la tombée de la nuit, en voyant un troupeau de brebis avec un berger se dirige vers eux, en se trompant... Elle passe la nuit avec le troupeau [inconnu] dans une étable, et [le lendemain] lorsque le berger les mène à la campagne, elle se rend compte de son erreur envers le troupeau et le berger; et de nouveau, elle est perdue et perplexe, en voulant trouver son propre troupeau et son propre berger. Encore une fois, elle aperçoit un autre troupeau et un autre berger; et de nouveau, elle court vers le troupeau, en se trompant sur le second troupeau.

Le berger lui crie [alors]:"Va rejoindre ton propre berger et ton propre troupeau...! Tu t'es égarée et dévoyée et tu as perdu ton berger et ton troupeau!"

Et la brebis s'enfuit, toute effrayée, [de plus en plus] égarée et perplexe, tandis qu'elle n'a aucun berger pour la guider vers la prairie ou la faire réintégrer dans son propre troupeau...

Entre-temps, un loup arrive et en profitant de la perplexité et de l'égarement de la brebis, et du fait qu'elle est restée sans gardien, il la [dévore et la] mange...

Par Allah! Ô Mohammad, chacun parmi cette communauté sera tel qu'il ne sera point pourvu d'un Imâm Manifeste et Juste[1] venu d'Allah [à Lui, la Puissance et la Gloire] et qui sera égaré et séparé de tout. Et s'il meurt dans cet état, il meurt la mort d'un mécréant et d'un Hypocrite...

Sache donc, ô Mohammad, que les Imâms de la Tyrannie et leurs partisans [et suiveurs] sont exclus de la Religion d'Allah. Ils se sont égarés [et déviés du Droit Chemin,] et ils font aussi égarer [les autres, du Droit Chemin]. Les actions qu'ils commettent sont comme: "*Les œuvres de ceux qui ont mécru en leur Seigneur sont comparables à de la cendre violemment frappée par le vent, un jour d'orage. Ils ne tireront auvcun profit de ce qu'ils ont acquis. C'est cela l'égarement profond...*" [Ibrâhîm-18]

3- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abdél Aziz Abdi, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit: "[Une fois,] je dis à Abi Abdéllâh

1. C'est à dire, un Imâm Juste et Équitable dont l'Imâmat est en parfaite concordance avec les Commandemants d'Allah et les Prescriptions de Son Messager. Par conséquent, ceci se réfère à l'Imâm Manifeste et à l'Imâm Absent, en même temps.

[l'Imâm Sâdiq *as*]:" Souvent, je fréquente les gens et je suis vraiment étonné du fait que certains gens ne se soumettent pas à votre seigneurie [i.e. Vélâyat], et se soumettent [au contraire,] à [la seigneurie d']un Tel... et d'un Tel...; cependant ce sont des gens qui sont honnêtes, véridiques et qui tiennent leurs promesses; tandis qu'il y a des gens qui sont soumis à votre seigneurie, mais qui [hélas,] ne sont pas dignes de confiance, ne sont pas véridiques et qui ne tiennent pas leur sengagements [au sérieux]..."

Abi Abdéllâh [*as*] se tourna vers moi, comme s'il était fâché et déclara: "Celui qui est obéissant envers Allah, à travers [sa soumission] à la seigneurie [i.e. Vélâyat] d'un Imâm oppresseur n'est pas d'Allah et n'a aucune Religion!

Mais celui qui professe sa Religion, à travers [sa soumission] envers la seigneurie [i.e.Vélâyat] d'un Imâm juste [et véridique] qui vient d'Allah ne sera point blâmé [réprouvé]." [1]

Je demandai:"[Est-ce vrai] que ceux-là ne possèdent aucune Religion, et que ceux-ci ne seront point blâmés?!"

Il répondit:" En effet, les premiers n'ont aucune Religion, et les derniers [i.e. le second groupe] ne seront guère réprouvés.

N'as-tu donc pas entendu Allah, à Lui la Puissance et la Majesté annoncer: "*Allah est le "Vali" de ceux qui ont la Foi: Il les fait sortir des Ténèbres pour la Lumière.*" [Al-Baqarah-257] et cela signifie: [du fond] des Ténèbres des péchés, jusqu'à la Lumière de la Repentance et du Pardon, et cela [à cause de leur soumission] envers la seigneurie de chaque Imâm juste, venu d'Allah.

[Allah a aussi] annoncé:" *Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour "Aw'liyâ" les "Tâghout" [i.e. les fausses divinités et les faux Imâms] qui les font sortir de la Lumière pour les Ténèbres...*" [Al-Baqarah-257], et en effet, [Allah] veut dire par là, qu'[au début] ils étaient dans la Lumière d'Islam; or, lorsqu'ils se soumirent à la seigneurie de chaque Imâm oppresseur qui ne venait pas d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire, ils sortirent [donc] de la Lumière d'Islam, à cause même de leur [soumission] à la seigneurie de ces Imâms [injustes et oppresseurs], pour entrer [ensuite] dans les Ténèbres de la mécréance...

Allah les a [donc] condamnés au Feu [Infernal], aux côtés des mécréants: "*Voilà les gens du Feu, où ils demeureront éternellement!*" [Al-Baqarah-257]

1. Cela signifie le Blâme, la Réprobation et la Colère d'Allah qui provoquent l'entrée à l'Enfer et le Tourment Terrible de Dieu. Car, pour chaque péché, il y a un Châtiment différent, que ce péché soit commis par un Chiite ou un non-Chiite.

4- Lui [i.e. Ibn-é Mah'boub] a rapporté cet hadîs de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui de Habib As-Sédjéstâni qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a annoncé:" Je tourmenterai terriblement chaque groupe en Islam qui obéirait et se soumettrait à la seigneurie [i.e. Vélâyat] d'un Imâm injuste [et oppresseur] qui ne vient pas d'Allah, même si ces groupes sont des gens pieux et vertueux dans leurs actions![1] [Et] Je pardonnerai certainement les gens qui sont soumis à un Imâm juste, venu d'Allah, même s'ils sont injustes et malfaiteurs dans leurs actions." [2]

5- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ibn-é Djom'hour, et lui de son père, et lui de Saf'vân, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân qui avait dit:" [Une fois,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Allah ne se répugne pas de châtier des gens qui obéissent à un Imâm qui n'est pas venu d'Allah, même s'ils sont pieux et vertueux dans leurs actions. [Au contraire,] Allah se répugne de châtier les gens qui sont soumis à un Imâm venu d'Allah, même s'ils sont injustes et malfaiteurs dans leurs actions."

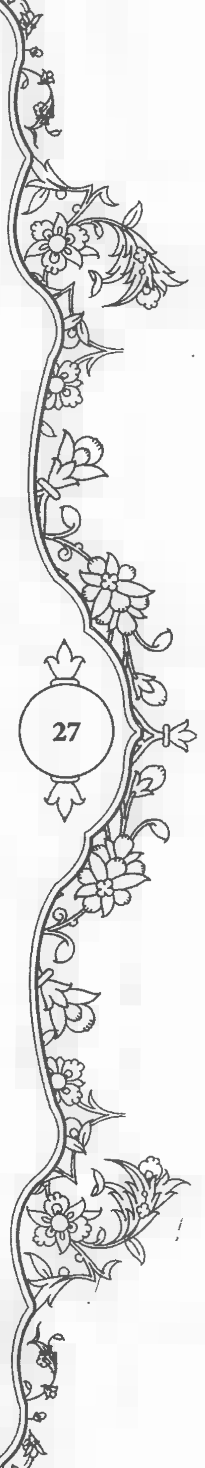
***

Chapitre 87

De ceux qui meurent sans avoir l'un des Imâms de la juste Direction comme leur Imâm; et ce Chapitre fait partie du Chapitre précédent [3]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Ibn-é Ozay'nah qui avait dit:" Fozay'l Ibn-é Yassâr avait déclaré:

1. Car, reconnaître officiellement un tyran et un oppresseur injuste est considéré comme l'un des plus grands péchés commis contre l'Unicité d'Allah. Et ce sont ce genre de mauvaises actions qui détruisent et nullifient les bonnes œuvres des hommes.
2. Car, fortifier et prendre le parti d'un Imâm Juste et Équitable et le reconnaître dûment et officiellement est considéré comme l'une des plus grandes démonstrations de la dévotion et de l'obéissance à Allah; et cela nullifie les mauvaises actions d'un individu, et provoque un changement dans la situation de l'homme pécheur; ainsi, il pourra obtenir le succès de la Repentance devant le Seuil d'Allah et se purifier de ses souillures morales.
3. Le Chapitre précédent se référait à la non-acceptation [i.e. la réfutation] des œuvres de celui qui n'agit pas selon les préscriptions d'un Imâm Juste et Équitable; et ce Chapitre se réfère à l'ignorant et au mécréant qui meurent dans cet état. Peut-être, le fait qu'il y ait deux Chapitres était seulement parce que les Ahâdîs de ce Chapitre se retrouvent aussi dans les Ahâdîs des Sunnites.



"Un jour, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] commença une discussion avec nous et déclara:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" Celui qui meurt sans [connaître] un Imâm, meurt la mort de [l'ère de] "Djâhiliyat" [i.e. l'âge de l'Ignorance]..." [1]

Je demandai [alors]:" Est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] avait [vraiment] dit cela...?"

Il répondit:" Oui, par Allah! Il avait dit cela."

Je demandai:" Ainsi donc, quiconque meurt sans avoir un Imâm venu d'Allah, meurt d'une mort de "Djâhiliyat"...?"

Il répondit:" Oui."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Al-Vach'châ avait déclaré:" Abdél Karim Ibn-é Omar nous a rapporté qu'Abou Ya'four avait raconté:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des paroles du Messager d'Allah [*savavs*] qui étaient:" *Celui qui meurt sans avoir un Imâm venu d'Allah, meurt d'une mort de l'ère de "Djâhiliyat"...*" et je demandai:" [Cela signifie:] mourir dans la mécréance...?"

Il répondit:" C'est mourir dans l'égarement."

Je demandai:" Par conséquent, celui qui meurt dans cette époque [actuelle] et qui n'a pas un Imâm, meurt d'une mort [identique] à celle de l'ère de "Djâhiliyat"...?"

Il répondit:" Oui."

3- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân, et lui de Fozay'l qui avait dit:" Hâréss Ibn'l Moghirah avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré:"*Celui qui meurt, sans connaître son Imâm, meurt d'une mort, [identique à l'ère] de "Djâhiliyat"*...?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" [Serait-ce] le "Djâhiliyat" de l'Ignorance complète et entière, ou bien [seulement] le "Djâhiliyat" de ne pas connaître son Imâm?"

Il répondit:"C'est le "Djâhiliyat" [i.e. l'ère de l'Ignorance] de la mécréance, de l'Hypocrisie et de l'égarement [de la Perdition tous ensemble]." [2]

---

1. L'époque, connue comme "Djâhiliyat" et qui était avant l'avènement de l'Islam. Elle est considérée comme l'époque de l'Ignorance des Arabes, de toutes les Religions Monothéistes et de la manière de bien vivre, selon les Commandemants Divins. En fait, à cette époque-là, toutes les coutmes de ces Arabes étaient basées sur les Préceptes du Paganisme et de l'Idolâtrie.
2. Le "Djâhiliyat" de la mécréance [ou Kofr] est de connaître la Vérité et la Justice, mais de ne pas les reconnaître et de ne pas les accepter. Et le "Djâhiliyat" de l'Hypocrisie [ou Néfâgh] est lorsque

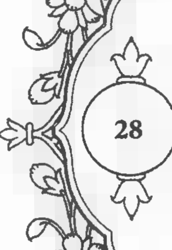
4- L'un de nos compagnons Chiites a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Hassani, et lui de Mâlék Ibn-é Âmér, et lui de Mofazzal Ibn-é Zâ'édah qui avait dit: "Mofazzal Ibn-é Amr avait dit:"[Une fois,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclara:" Allah tourmentera et causera une grande souffrance et détresse, à ceux qui obéissent à Allah sans avoir entendu et appris [tout cela] de celui qui est par nature, véridique [i.e. l'Imâm Infaillible *as*] [1].

Et quiconque prétend l'avoir entendu et appris d'une autre source que la Porte qu'Allah a laissée ouverte pour lui, est un polythéiste [2] [en effet]; et cette Porte [à laquelle on devrait faire entière confiance] est Celle qui détient le Secret Caché d'Allah... "

***

Chapitre 88

De ceux qui, parmi la Maisonnée du [noble] Prophète [*savavs*] Connaîssent la Vérité et de ceux qui La renient



1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn'l Hakam qui avait dit:" Soléy'mân Ibn-é Djafar avait raconté:" [En une occasion,] j'entendis [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] dire:" Ali Ibn-Abdéllâh [Obéy'dollâh] Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], sa femme et ses enfants sont des gens du Paradis."

Il ajouta alors:" Quiconque parmi la progéniture d'Ali [*as*] et de Fâtémeh [*as*] qui connaît ce fait [i.e. notre Vélâyat, venu d'Allah] n'est pas comme les [autres] gens." [3]

---

l'individu ne croit pas à la Vérité et qui commet des Hypocrisies. Et le "Djâhiliyat" de la Perdition [ou Zélâlat] est l'action de ne pas connaître la Vérité, soit par un manque d'information et une répugnance à vouloir se donner la peine de rechercher ces choses, soit par apathie et négligence.

1. Dans certaines versions, au lieu de cette phrase, on lit:" Allah fera errer et s'égarer [l'individu] et lui causera une grande souffrance et détresse..." et peut-être cela signifie l'égarement dans ce monde-ci et la souffrance dans le monde d'après.
2. C'est à dire polythéiste dans son obéissance et non dans ses dévotions.
3. Ceci est dû au fait qu'ils ont une position encore plus élevée. Car tout d'abord, ils sont de la [sainte] Famille du Prophète [*savavs*]. En plus, la jalousie et l'envie les affligent, plus que les autres. Par conséquent, s'ils sont soumis, se retiennent de tout méfait, et sont obéissants envers les Commandemants d'Allah, leurs Récompenses seront encore plus augmentées. Tout comme leurs péchés seront encore plus grands et leurs souffrances seront deux fois plus que les autres. Ceci est expliqué selon l'Exégèse offerte pour les versets 30-31 de la Sourate Al-Ah'zâb.

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ qui avait dit: "Al-Vach'châ nous avait raconté qu'Ahmad Ibn-é Omar Al-Hallâl [1] lui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abol'hasan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*]:"Informez-moi au sujet de celui qui, parmi la progéniture de [Dame Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] s'oppose à vous et qui ne reconnaît pas votre Droit? Est-ce que du point de vue Châtiment, il aura le même Châtiment que les autres, pour cela?"

Il [*as*] répondit:" Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] avait l'habitude de dire:" Ils recevront un double Châtiment..."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Hassan Ibn-é Râchéd avait dit:" Ali Ibn-é Ismâ'îl Al-Méy'sami rapporta que Réb'i Ibn-é Abdéllâh lui avait raconté qu'Abdér'Rah'mân Ibn-é Abi Abdéllâh lui avait narré:" Je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]: "Est-ce que celui qui, parmi les Bani Hâchém n'est pas au courant de cette Affaire [i.e. l'Imâmat] est égal aux autres [qui ne sont pas au courant de cette Affaire]...?" Il [*as*] me dit:" Ne dis point "Celui qui n'est pas au courant [i.e. Al-Mounkér][2] ; mais dis pltôt:" Celui qui, parmi les Bani Hâchém, rejette [i.e. Al-Djâhéd] et les autres..."

Abél Hassan [Al-Méy'sami] dit:" Je réfléchis à ce sujet et me rappelai ce qu'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire avait annoncé, au sujet des frères de Joséph [Youssof *as*]:" *Et les frères de Youssof vinrent et entrèrent auprès de lui. Il les reconnut, mais eux, ne le reconnurent pas...*" [Youssof-58] [3]

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Ibn-é Abi Nasr avait dit: " [En une occasion,] je demandai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]:" Est-ce que celui qui, parmi vous, rejette [i.e. Al-Djâhd] [cette Affaire] est identique [i.e. égal] à celui qui [La] rejette, [mais] qui n'est pas de vous?"

Il [*as*] répondit:" Celui qui, parmi nous rejette [cette Affaire] a [en fait, commis] deux mauvaises actions; et celui qui [parmi nous aura fait] une bonne action, aura fait deux bonnes œuvres!"

---

1. C'est à dire le vendeur de l'huile de sésame
2. C'est à dire, un étranger qui n'est pas au courant de ces choses. Celui qui, pour une raison quelconque et selon une sorte de négligence ou d'apathie n'a pas connu ni reconnu la Vérité. Et "Djâhéd" est celui qui a connu la Vérité, mais qui ne L'a pas reconue. Par conséquent, les opposants des "Ahlél Béyt" [*as*] ont un tourment plus léger que celui des "Djâhéd".
3. C'est à dire qu'ils n'ont pas reconnu Youssof et non point qu'ils le reconnurent et l'accusèrent de vol.

***

Chapitre 89

De ce qui incombe aux gens, lorsqu'un [illustre] Imâm [*as*] rend l'âme [1]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Saf'vân, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Choay'b qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Lorsque quelque chose arrive à un Imâm, que doivent faire les gens?"

Il [*as*] répondit:" Là, où Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé: "*Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan, quelques hommes ne viendraient-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple, afin qu'ils soient sur leur garde.*" [At-Tawbah-122], [ces gens, donc,] sont excusés, tant qu'il seront dans leur quête; et ceux qui les attendent sont aussi excusés, jusqu'à ce que leurs compagnons retournent à eux." [2]

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ qui avait dit:" Younos Ibn-é Abdér'Rah'mân avait dit:" Hammâd nous rapporta qu'Abdél Alâ avait déclaré:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm

---

1. Par la lecture de ce Chapitre, nous comprenons que les Chiites de ces époques avaient la pleine certitude que la Terre ne serait jamais vide de la présence d'une Preuve d'Allah, même si le nom et le lieu d'habitation de cette Preuve ne leur étaient point connus. Par conséquent, il était nécessaire pour les Chiites de faire des recherches et de s'efforcer à vouloir retrouver et connaître cette Preuve d'Allah [l'Imâm *as*]. Et bien que le nombre des Imâms [*as*] fût connu par eux et qu'ils eussent entendu toutes sortes d'Ahâdîs, au sujet des Douze illustres Imâms [*as*] [narrés par les sources Chiites et Sunnites, unanimement], cependant les noms illustres et révérés de ces Imâms [*as*] n'avaient pas été parvenus à tous les Chiites, et ils avaient uniquement cette certitude innée, basée sur leur croyance religieuse. Il y a d'autres exemples dans cet ouvrage pour vous démontrer clairement ce fait.
2. Le verset ci-dessus se réfère à ceux qui étaient partis à Médine pour acquérir la Connaissance Religieuse. Ceux qui avaient voulu acquérir une telle Connaissance étaient excusés pour leur ignorance, dans l'intervalle qui existait avant leur arrivée en ce lieu, tout comme ceux qui étaient restés en arrière, en attendant que cette Connaissance leur fût parvenue par ces personnes. De même, après la mort d'un Imâm [*as*], un certain temps devaitt s'écouler, avant que son Successeur ne pût être découvert. Ainsi donc, ceux qui voyageaient pour acquérir la Connaissance étaient excusés pour n'avoir pas connu l'Imâm [*as*] durant cette intervalle, tout comme ceux qui étaient restés en arrière, en attendant les nouvelles que les autres, après leur retour du voyage, devaient leur transmettre.

Sâdiq *as*] au sujet de ce que les communs des gens disaient: que le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" *Quiconque meurt et qui n'a aucun Imâm, meurt de la mort [de l'ère] de "Djâhiliyat"...*"

Il [*as*] dit:" Par Allah, ceci est la vérité."

Je dis [encore]:" [Supposons] qu'un Imâm vient de rendre l'âme et qu'un homme se trouve à [la région de] Khorâssân et qui ne sait pas qui sera son Successeur. Est-ce que ce n'est pas considéré comme une excuse?"

Il répondit:" Ceci n'est pas une excuse pour lui. Lorsqu'un Imâm [*as*] rend l'âme, la Preuve de son Successeur [*as*] est manifeste à ceux qui sont présents avec lui, au même lieu; [ainsi donc,] c'est le devoir de ceux qui ne sont pas près de lui, de partir [à la recherche de ce fait, lorsque la nouvelle de la mort d'un Imâm leur parvient].

Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan, quelques hommes ne viendraient-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple, afin qu'ils soient sur leur garde.*" [At-Tawbah-122]

Je dis:" [Supposons] qu'un groupe se met en marche, mais qu'un nombre d'entre eux meurent, avant d'arriver à destination [c'est à dire là où l'Imâm se trouve], afin de pouvoir connaître [le nouveau Imâm]...?"

Il répondit:" Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Et quiconque émigre dans la voie d'Allah trouvera sur terre, maints refuges et abondance. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son Messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah...*" [An-Nissâ-100]

Je dis [encore]:" Et supposons que certains arrivent au lieu [où se trouve l'Imâm] et qu'ils découvrent que vous vous êtes enfermé chez vous et tiré les rideaux sur vous; vous ne les invitez pas à l'intérieur de chez vous, ni y a-t-il quelqu'un qui les guident vers vous. Comment devront-ils savoir [que c'est vous l'Imâm]...?"

Il répondit:" Par le Livre descendu d'Allah." [1]

Je demandai:" [Et] qu'a-t-Il dit Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté?"

Il répondit:" Je crois que tu [m']avais déjà fait cette demande..."

Je répondis:" En effet."

Il dit:" En ce cas, rappelle-toi ce qu'Allah a révélé, au sujet d'Ali [*as*], et ce

1. C'est à dire, selon les nobles versets coraniques qui ont été révélés au sujet d'Ali [*as*] et de son Infaillibilté et de sa Science et Connaissance. Ou bien les versets qui furent descendus au sujet de la Perfection qui existe chez la Preuve d'Allah.

que le Messager d'Allah [*savavs*] lui dit [à Ali *as*] au sujet de Hassan [*as*] et de Hosséyn [*as*], et ce qu'Allah a désigné spécialement pour Ali [*as*], et ce que le Messager d'Allah [*savavs*] déclara à son sujet [i.e. Ali *as*], en le désignant comme son Successeur et de son investiture et des malheurs [et calamités] qui frapperont [Ali *as*, Hassan *as* et Hosséyn *as*]; et de la désignation de Hassan [*as*] et de Hosséyn [*as*] pour cette Affaire [i.e. leur investiture pour l'Imâmat] et de la désignation de Hassan [*as*] comme son Successeur, et de la soumission de Hosséyn [*as*] envers lui [i.e. Hassan], selon la Parole d'Allah:" *Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes, et ses épouses sont les mères. Les liens de consanguinité ont [dans les successions] la priorité [sur les liens] unissant les "Ansâr" et les "Mohâdjérin", selon le Livre d'Allah...*" [Al-Ahzâb-6]

Je dis:" Or, les gens disputent et argumentent au sujet d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et disent:" Pourquoi donc [l'Imâmat] ne revint-il pas à l'un des fils du père [d'Abou Djafar][1] qui était l'égal [d'Abou Djafar *as*] dans sa proximité avec lui [i.e. le noble Prophète *savavs*] et qui était [aussi] plus âgé que lui [c'est à dire de Djafar, le sixième Imâm *as*], et [que cette Affaire ne devait pas] revenir qu'à celui qui était plus jeune [i.e. l'Imâm Djafar Sâdiq *as*]...?" [2]

Il répondit:" Le Maître de cette Affaire [i.e. l'Imâmat] se fait reconnaître par trois caractéristiques qui ne sont retrouvés chez personne d'autre:

Il est le plus proche de [l'Imâm] qui le précède parmi les autres gens; il est son exécutaire testamentaire; et il possède l'Arme et le Testament du Messager d'Allah [*savavs*]. Et tout cela est auprès de moi. Et personne ne peut me défier, ni disputer avec moi, à ce sujet..."

Je demandai:" Est-ce que [ces choses] sont cachées par crainte du Sultan [i.e. le dirigeant qui détient tout le pouvoir]?"

Il répondit:" Elles ne sont pas cachées, excepté pour le fait qu'il y a une Preuve manifeste et évidente, en ce qui les concerne. Mon père me confia tout ce qu'il avait [en sa possession] [i.e. les Livres, l'Arme, et les autres possessions de l'Imâmat]; et lorsque sa mort s'approcha, il déclara:" Appelle-moi donc des témoins..."

---

1. Abou Djafar se réfère à l'Imâm Mohammad-é Bâghér [*as*]. C'est à dire: pourquoi donc l'Imâmat ne revint-il pas aux oncles de l'Imâm Bâghér [*as*] qui étaient les autres fils d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]?
2. Abdol Alâ se demandait pour quelle raison l'Imâmat ne fut pas transmis de l'Imâm Bâghér [*as*] [le cinquième Imâm] à l'un de ses frères? Et pourquoi devait-il être transmis à son fils: Djafar As-Sâdiq [*as*]? Surtout que ces frères [les oncles de l'Imâm Djafar *as*] avaient une parenté plus proche et égale à celle de l'Imâm Bâghér [*as*]? Et ils étaient plus grands que l'Imâm Djafar Sâdiq [*as*]. Zéyd Ibn-é Ali par exemple était l'un des frères de l'Imâm Bâghér [*as*] qui pouvait devenir l'Imâm après lui.

J'appelai quatre hommes [de la tribu de] Quouraîche, parmi lesquels se trouvait Nâfé [1], l'esclave d'Abdéllâh Ibn-é Omar.

Il [i.e. l'Imâm moribond *as*] ordonna:" Écrivez: ceci est ce que Ya'ghoub [i.e. Jacob *as*] déclara à ses fils dans son testament:" *Ô mes fils, certes, Allah vous a choisi la [vraie] religion: ne mourrez point donc, autrement qu'en soumis [à Allah] [en Musulmans, purs Monothéistes]...*" [Al-Baqarah-132]. Et Mohammad Ibn-é Ali confia son Testament à son fils: Djafar Ibn-é Mohammad [i.e. l'Imâm Sâdiq *as*] et lui ordonna de l'enterrer avec l'habit qu'il portait pour s'acquitter de la Prière du Vendredi et de lui couvrir la tête avec son turban et de lui construire une tombe carrée, élevée de quatre doigts [de la surface de la terre] sans ajouter rien de plus [i.e. sans bâtir aucune autre chose]... [2]"

Ensuite, il déclara [aux témoins présents]:" Enroulez-le [i.e. le parchemin ou la peau, sur lequel/laquelle le Testament avait été écrit]."

Il déclara encore aux témoins:" Allez vous-en [maintenant,] et que la Miséricorde vous soit accordée!"

Après qu'ils furent repartis, je [lui] demandai:" Ô mon père! Quelle était donc la raison d'appeler des témoins pour ce fait?"

Il répondit:" Je ne voulais point que quelqu'un puisse te vaincre [dans l'Affaire de l'Imâmat] et qu'ils disent ensuite:" Il [i.e. l'Imâm Bâghér *as*] n'a point désigné un Successeur [après lui]."

Je voulais qu'il y ait une Preuve pour toi, de sorte que si jamais quelqu'un arrive à cette [région] et qu'il demande:" Qui est le Successeur d'un Tel...?" qu'on lui réponde:" Un Tel est son Successeur..."

Je [lui] demandai:" Et si [l'Imâm] devait avoir des partenaires dans le Testament [de son père]?"

Il [*as*] répondit:" [En ce cas,] demandez-lui des questions et cette Affaire vous sera éclairée."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et ui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah, et lui de Mohammad Ibn-é Moslém qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abou Abdéllâh

---

1. Nâfé n'appartenait pas à la tribu des Qouraîches, mais étant donné qu'il était le domestique [l'esclave] d'Omar et qu'Omar était un Qouraîchite, il était donc considéré comme l'un d'eux.
2. C'est à dire, selon la Sounnah du vénérable Prophète [*savavs*], dont le Saint Sépulcre vient d'être décrit ici.

[l'Imâm Sâdiq *as*]: Qu'Allah vous accorde la prospérité! La nouvelle de votre maladie/souffrance nous fut parvenue, et nous fûmes inquiets à votre sujet. Voudriez-vous nous informer ou nous instruire de votre Successeur [: qui sera-t-il]?"

Il [*as*] répondit:" Ali [*as*] était un homme érudit, et la Connaissance [Religieuse, appartenant au noble Prophète *savavs*] doit être léguée...

Par conséquent, aucun homme de Connaissance ne meure, sans laisser après lui quelqu'un dont la Connaissance ressemble à la sienne, ou bien comme Allah le veut."

Je demandai:" Est-il permis que l'homme de la Connaissance meure et que les gens ne sachent point qui viendra après lui?"

Il répondit:" Pour les gens de cette place, c'est à dire Médine, cela n'est point permis; mais pour les autres qui se trouvent dans d'autres lieux [la responsabilité de découvrir l'identité de celui qui aura succédé au précédent Imâm] est par rapport à la distance [parcourue, pour arriver à Médine]. Allah a annoncé:" *Et quiconque émigre dans la voie d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son Messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah...*" [An-Nissâ-100]

Je [i.e. le narrateur] demandai:" Et quelle est votre opinion au sujet de celui qui meurt, [pendant qu'il parcourt cette distance]?"

Il répondit:" Il aura le même rang que celui émigra de sa maison [i.e. place], en allant vers Allah et Son Messager, tandis que la mort l'atteint; [en ce cas], la Récompense de cet individu est auprès d'Allah."[1]

Je demandai:" S'il arrive [à Médine], comment donc [et par quels moyens] devra-t-il reconnaître son Maître?"

Il répondit:" Il sera pourvu de la sérénité, du calme et de la certitude dans son cœur [i.e. Sakinah]; et aussi de la dignité et de l'honneur." [2]

---

1. Ceci fait allusion au verset 100 de la sourate An-Nissâ.

2. Les signes caractéristiques de l'Imâm qui sont mentionnés dans les Ahâdîs sont entr'autre: 1- Suivre les Préceptes du précédent Imâm et le reconnaître. 2- faire des Miracles. 3- la possession d'un testament. 4- La possession de l'Héritage de l'Imâmat et des Livres Célèstes et de l'Arme. 5- la possession d'une Connaissance [Science] Infinie. 6- Le fait qu'il soit le fils aîné de son père, à condition qu'il ne soit pas affligé par une quelconque défection ou infirmité physique ou mentale. 7- le fait qu'il soit connu parmi les Chiites. 8- le fait qu'il soit pourvu d'un visage et d'un comportement dignes, nobles, calmes et impressionants.

***

Chapitre 90

Du moment où l'Imâm apprend que l'Affaire [i.e. l'Imâmat] Vient de se transférer à lui

1- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Abou Djarir al-Ghommi qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abél Hassan [l'Imâm Rézâ *as*]: "Que je donne ma vie pour vous! Vous savez très bien ce que je ressens pour vous et votre [illustre] père [et que je n'ai suivi que vous deux]...!"

Je jurai ensuite devant lui et professai:" De par le Droit du Messager d'Allah [*savavs*] et de par le Droit d'un Tel... et d'un Tel..., [en nommant tous les Imâms [*as*], l'un après l'autre, jusqu'à ce que j'arrivasse à son propre nom:] que je ne dévoilerai à personne ce que vous m'avez dit: à âme qui vive!" et je demandai ensuite si son père était vivant ou [vraiment] décédé?

Il répondit:" Par Allah! Il est bien mort..." [1]

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Vos partisans [i.e. Chiites] rapportent que la "Sounnah" de quatre Prophètes se trouvaient en lui [de Moussâ [*as*]: la crainte et l'espérance, de Youssof [*as*]: l'emprisonnement et l'absence, d'Issâ [*as*]: la divergeance d'opinion en ce qui concerne sa mort, et de Mohammad [*savavs*]: le soulèvement par les armes]; par conséquent, il n'est pas mort et qu'il se soulèvera un jour [prochain]..."

Il répondit:" Je jure par Allah, à part Lequel, il n'y a aucun autre Dieu, qu'il est [bel et bien] mort..."

Je demandai:" Est-ce qu'il est entré en Occultation ou bien est-il décédé?"

Il répondit:" Il est décédé..."

Je déclarai:" Peut-être seriez-vous en train de pratiquer la "Taghiyyah" [i.e. la dissimulation religieuse, pratiquée par précaution devant les ennemis]...?"

Il répondit:" Qu'Allah soit loué! [i.e. Je ne suis pas en train de faire cela]."

Je dis:" Est-ce qu'il vous a fait son Successeur?"

---

1. Ghommi suggeste, ici, que le septième Imâm [le père d'Abél Hassan *as*] n'est pas décédé en réalité, comme ce qu'affirme Abél Hassan [*as*], et qu'il est entré en Occultation: car l'une des Sounnah dont on se référait était l'entrée en Occultation de l'Imâm [*as*]. Ces Sounnah sont attachées à de nombreux Ahâdîs qui se réfèrent tous, à l'Imâm Mahdi [*as*] [Voir Béhârol Anvâr – volume 51 – page 215-225]. Ici, nous voyons que certains Chiites de cette époque-là avaient par erreur, connecté tous ces faits avec l'Imâm Moussâ Kâzém [le septième Imâm *as*].

Il répondit:" Oui."

Je demandai:"Est-ce qu'il y a quelqu'un qui partage cela avec vous?"

Il répondit:"Non."

Je demandai [encore]:" Est-ce que parmi vos frères, l'un d'eux est votre Imâm?"

Il répondit:" Non."

Je demandai:" Par conséquent, c'est vous l'Imâm?"

Il répondit:" Oui."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Asbât qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]: "Il y a un homme qui s'est rendu auprès de vore frère Ibrâhîm. Il [i.e. Ibrâhîm] lui a dit que votre père [à vous deux] est [encore] vivant [1] et que vous le savez aussi bien que lui."

Il déclara:" Qu'Allah soit loué! Est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] meurt, tandis que Moussâ [*as*] ne meurt pas?! Par Allah! Il est décédé comme le Messager d'Allah mourut; mais dès l'instant où Il prit [la vie] de Son Prophète [*savavs*], Allah le Béni, l'Altissime a toujours béni les fils des non-Arabes [i.e. Al-A'âdjîm] avec cette Religion [i.e. le Chiisme], en privant la parentèle du [noble] Prophète [*savavs*]. Et ceci continuera de cette manière [i.e. Il accordera à ceux-ci et privera ceux-là]. Je payai sa dette [i.e. celle d'Ibrâhîm] de mille dinârs, le premier jour du mois de Zil'hidjjah, au moment où il était sur le point de divorcer sa femme et de relâcher ses esclaves... Mais tu as dû certainement entendre ce que souffrit Youssof [Joseph *as*], à cause de ses frères...?" [2]

---

1. Ceci se réfère à la croyance erronée des "Vâghéfiyyah" qui prétendaient qu'après le Martyre de l'Imâm Kâzém [*as*] ce dernier n'était pas mort et qu'il vivait toujours. Et donc, ce groupe s'arrêta jusqu'à cet Imâm [*as*]. Ils renièrent cruellement l'mâmat de l'Imâm Ar-Rézâ [*as*]. La vraie raison qui se cachait derrière toues ces excuses était parce qu'une très grande fortune et de nombreuses esclaves [femmes] étaient en possession de l'Imâm Kâzém [*as*] et l'avidité et la convoitise de ces hommes les forçaient à trahir le jeune Imâm [Ar-Rézâ *as*]. Par exemple, ce même Marvân Ibn-é Ghandi avait à sa disposition, la somme de soixante-dix mille dinârs qu'il devait remettre à l'Imâm, et cela lui coùtait énormément de faire une telle chose, d'où ses objections à l'Imâmat de l'Imâm Rézâ [*as*].
2. Ici, Ibrâhîm prétend que son père n'est pas mort et qu'il est entre en Occultation, de sorte qu'il puisse retenir le Droit de recevoir une part de la fortune qui devait aller à son frère Ar-Rézâ [*as*], autrement. L'Imâm [*as*] nous fait comprendre qu'en dépit du fait qu'il s'était comporté avec bonté et bienveillance envers son frère Ibrâhîm, en lui donnant tout l'argent nécessaire pour qu'il puisse subvenir aux besoins de sa maisonnée, cependant il se rend compte qu'il avait été cruellement trahi par son propre frère, tout comme Joseph fut trahi par ses frères.

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:"[Une fois,] je déclarai à Abél Hassan [le Second: l'Imâm Ali Ibn-é Moussâ Ar-Rézâ *as*]:" Ils [i.e. les "Vâghéfiyyah"] ont raconté de votre part, au sujet de la mort d'Abél Hassan [le Premier: l'Imâm Kâzém *as*] qu'un homme avait déclaré que vous avez appris [la mort de votre père] de Sa'îd [i.e. l'homme qui avait apporté cette nouvelle, de Baghdâd à Médine].

Il répondit:" Sa'îd se rendit [auprès de moi], mais j'étais au courant de ce fait, avant qu'il ne vînt."

J'entendis aussi [les propos de l'Imâm Ar-Rézâ qui avait déclaré:"Je divorçai Ommé Farvah, la fille d'Is'hâgh, un jour après la mort d'Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*], au mois de Radjab."

Je demandai:" En ce cas, vous saviez à ce moment-là qu'Abél Hassan venait de mourir pour l'avoir divorcée?"

Il répondit:" Oui." [1]

Je demandai [encore]:" Avant que Sa'îd [2] ne vînt à vous?"

Il répondit:" Oui."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Saf'vân qui avait dit:" Je déclarai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]: "Dites-moi [de grâce!] quand est-ce qu'un Imâm apprend qu'il est un Imâm? Est-ce lorsque [la nouvelle] lui parvient que son Maître [i.e. Sâhéb: le précédent Imâm] est mort ou bien lorsqu'il meure? Comme [lorsque] Abél Hassan [le Premier: l'Imâm Kâzém *as*] décéda à Baghdâd, tandis que vous vous trouviez à Médine...?"

Il répondit:" Il l'apprend quand son Maître rend l'âme."

---

1. Ommé Farvah était en fait, l'épouse de l'Imâm Moussâ Kâzém [le septième Imâm *as*] et non point l'épouse de l'Imâm Ar-Rézâ [*as*]. Le huitième Imâm [Ar-Rézâ *as*] divorce ici, Ommé Farvah, mais non au sens littéral, car son père lui avait demandé dans son Testament de transférer la demeure de cette dame à une autre maison. Ainsi donc, cela prouve qu'il avait une pleine connaissance de la mort de son père [*as*], avant de vouloir mettre ses dernières volontés en exécution. De toute façon, il faut dire que la question du divorce de la femme d'un Imâm [*as*] après le décès de ce dernier est l'une des particularités du noble Prophète [*savavs*] et des Imâms [*as*]. Car, ces épouses bénéficiaient des privilèges spéciaux durant la vie de leur illustre époux, tout comme les épouses du noble Prophète étaient considérées comme les "Mères des croyants"; et tout mariage avec elles étaient donc interdit selon la Loi Islamique. Et ces divorces, menés par l'exécuteur testamentaire du noble Prophète [*savavs*] et des Imâms [*as*] l'un après l'autre représentait la fin de ces privilèges moraux et sociaux pour ces dames; de même, elles pouvaient désormais épouser, selon la Permission Divine, un autre homme, si elles le désiraient. De toute façon, c'est uniquement une question historique et de nos jours, elle ne représente aucun intérêt particulier.
2. Car, ce fut Sa'îd qui apporta la nouvelle de la mort de l'Imâm [*as*] à Médine.

Je demandai:" Par quels moyens [l'apprend-il]?"

Il dit:" Allah lui inspire [cette nouvelle]."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Abolfazl Ach-Chah'bâni qui avait dit:"Hâroun Ibn-é Fazl avait dit:" Je vis Abél Hassan Ali Ibn-é Mohammad [l'Imâm Hâdi *as*] le jour où Abou Djafar [le Second: l'Imâm Djavâd *as*] rendit l'âme.

Il dit:" *Certes, nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons..."* [Al-Baqarah-156]; Abou Djafar [*as*] vient de rendre l'âme...!"

Quelqu'un lui demanda:" Comment venez-vous de savoir [ce fait]?"[1]

Il répondit:"Car, je viens de ressentir une humilité devant Allah que je n'avais encore jamais expérimenté [ressenti]..."

6- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mossâfér qui avait dit: "Lorsqu'on emmena Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] à Baghdâd, il ordonna à Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] de dormir chaque nuit, dans le vestibule, près de la porte [de la chambre de son père, Abou Ibrâhîm *as*], jusqu'à ce que la nouvelle de sa mort lui fût parvenue.

Pour cela, chaque soir, nous préparions le lit d'Abél Hassan [*as*] dans le vestibule et chaque soir il venait là, après la Prière de Nuit pour dormir.

Et [de nouveau,] lorsque le jour arrivait, il retournait à sa propre demeure. Il continua à faire cela pour la durée de quatre ans. Ensuite, une nuit, il retarda à venir; son lit avait été préparé pour lui, mais il ne venait pas comme à son habitude. Les gens de la maison s'inquiétèrent et furent alarmés par ce fait; nous étions bien agités pour son retard [inattendu]...

Lorsque le jour commença, il arriva et se rendit auprès des gens de la maisonnée et se tourna [alors] vers Ommé Ahmad et lui déclara: " Donnez-noi [donc] ce que mon père [*as*] vous avait confié..."

Ommé Ahmad laissa échapper un cri et se gifla le visage en grande détresse; elle déchira [alors] le devant de son vêtement, en se lamentant.

Elle dit:" Par Allah! Mon Maître vient donc de mourir!"

Il l'empêcha de faire cela et lui dit:" Ne dites rien et ne dévoilez rien, jusqu'à ce que cette nouvelle arrive au Gouverneur [de Médine]..."

Elle lui apporta alors un panier, avec à l'intérieur, la somme de deux ou quatre

---

1. Car l'Imâm Djavâd [*as*] mourut en Martyr à Bagh'dâd tandis que l'Imâm Hâdi [*as*] se trouvait à Médine.

mille dinârs. Elle remit tout cela à lui et à personne d'autre. Elle déclara alors: " Il m'avait dit [un jour,] en privé [car, elle était l'épouse la favorite de l'Imâm Kâzém *as*]:" Sauvegarde ce dont [je t'ai] confié, en dépôt. Ne laisse personne savoir à ce sujet, jusqu'à ce que je meure; mais lorsque j'aurai rendu l'âme, remets cela à celui d'entre mes fils qui viendra auprès de toi, en te demandant à ce sujet; et sache donc que j'aurai rendu l'âme...", et par Allah! Je viens de recevoir à l'instant, le signe, au sujet duquel mon Maître m'avait parlé...!"

Il prit alors [le panier] de ses mains et ordonna à tous, de garder le silence à ce sujet et jusqu'à ce que la nouvelle [de la mort de l'Imâm *as*] parvînt [à Médine].

Il [*as*] nous quitta et s'arrêta désormais de venir passer les nuits, en cette maison, comme il en avait eu l'habitude.

Seulement après quelques jours, une lettre [i.e. Kharitah][1] arriva et qui nous informait de la mort [d'Abou Ibrâhîm *as*].

Ainsi donc, nous nous mîmes à compter les jours, et contrôlâmes le temps [qui était passé, et vîmes] qu'il avait rendu l'âme, exactement le même jour où Abél Hassan [*as*] avait fait ce qu'il avait fait, lorsqu'il s'était arrêté de passer la nuit [chez son père [*as*]] et pris ce qu'il avait pris."

***

Chapitre 91

Les positions [relatives] des [illustres] Imâms [*as*] Selon l'âge

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:". Yazid Al-Konâci avait déclaré:" [Une fois,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Lorsque Issâ Ibn-é Maryam [*as*] se mit à parler dans son berceau, était-il la Preuve d'Allah pour les gens de son temps?"

Il répondit:"En ce jour-là, il était le Prophète et la Preuve d'Allah, [mais il n'avait encore] reçu aucun Message à délivrer [aux gens].

Cependant, tu as entendu ses paroles, lorsqu'il avait dit:" *Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète! Où que je sois, Il m'a rendu béni; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la Salât et la Zakât...*" [Maryam-30-31]

Je démandai:" Ainsi donc, était-il la Preuve d'Allah pour Zakariyyah [i.e.

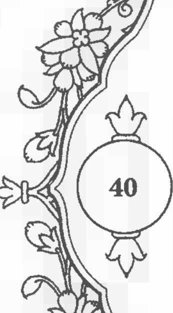
1. Le nom d'un bissac qui devait contenir des lettres.

Zacharie *as*], au moment où il était au berceau?"

Il répondit:" En ce moment-là, Issâ [*as*] était un Signe pour les gens et une Miséricorde Divine pour Maryam [*sa*]; lorsqu'il [*as*] se mit à parler, il exprima cela. Il était un Prophète et une Preuve pour ceux qui entendaient ses paroles, à ce moment-là. Il resta ensuite silencieux et ne prononça plus rien, jusqu'à ce qu'il eût eu deux ans; et Zachariyyah [*as*] était [lui aussi] la Preuve d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire pour les gens, pour la durée de deux ans, après qu'Issâ [*as*] restât silencieux.

Après cela, Zachariyyah [*as*] mourut, et son fils Yah'yâ [*as*] [i.e. Saint Jean Baptiste] hérita de lui le Livre et la Sagesse [i.e. la Hikmah], pendant qu'il était encore un jeune enfant. Mais tu as [certainement] entendu les Paroles [d'Allah], à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ô Yah'yâ! Tiens fermement au Livre!" Nous lui donnâmes la Sagesse, alors qu'il était enfant.*" [Maryam-12]

Lorsque Issâ [*as*] eut sept ans, il parla comme un Prophète et un Messager, au moment où Allah, le Sublime l'inspira. Ensuite Issâ [*as*] devint la Preuve pour Yah'yâ [*as*] et tous les [autres] gens.



Ô Abou Khâléd...! La Terre n'a jamais été vide d'une Preuve Divine, pour l'Humanité, et ce, dès le jour où Allah créa Adam [*as*] et qu'Il le plaça sur Terre!"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce qu'Ali [*as*] était la Preuve d'Allah et un Messager pour la Communauté [Islamique], durant la vie du Messager d'Allah [*savavs*]?"

Il répondit:" Oui, le jour où il [i.e. le noble Prophète *savavs*] le souleva [de sa place] devant les gens et le désigna comme un Signe, en ordonnant aux gens de [reconnaître] sa Seigneurie et de lui obéir dûment."

Je demandai [encore]:" Et est-ce que le fait d'obéir à Ali [*as*] était obligatoire aux gens, durant la vie du Messager d'Allah [*savavs*] et après sa mort?"

Il dit:" Oui, mais il [i.e. Ali *as*] resta silencieux et ne dit jamais mot, pendant qu'il était auprès du Messager d'Allah [*savavs*]; et l'obéissance au Messager d'Allah [*savavs*] était obligatoire à Ali [*as*] et à la Oummah, pour la durée de la vie du Messager d'Allah [*savavs*]. Or, l'obéissance envers Ali [*as*] [fut obligatoire] pour tous les gens, par Allah et Son Messager et après le trépas du Messager d'Allah [*savavs*]; et Ali [*as*] était sage et érudit."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ qui avait dit:" Saf'vân Ibn-é Yah'yâ avait déclaré:" [En une occasion,] je déclarai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]: "Avant qu'Allah ne vous accorde Abou Djafar

[i.e. l'Imâm Djavâd *as*], nous vous demandâmes [au sujet de votre Successeur], et vous répondîtes:"Allah m'accordera un fils..."

Et maintenant Allah vous a accordé [ce fils], et [la venue de cet enfant] nous a grandement réjouis! [1] Qu'à Dieu ne plaise de nous faire voir le jour de votre mort! Mais si [jamais] il devait [vous] arriver quelque chose, à qui ira [l'Imâmat]...?"

Il désigna Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] qui se tenait debout, devant lui.

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Mais c'est un enfant de trois ans, seulement!"

Il répondit:" Il n'y a aucun mal à cela! Issâ [Ibn-é Maryam *as*] se souleva pour être la Preuve [d'Allah] quand il n'était encore qu'un enfant de [moins de] trois ans!"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Séyf qui avait dit:" L'un de nos compagnons Chiites avait dit à Abou Djafar [le Second: l'Imâm Djavâd *as*]:" Les gens parlent [et objectent] au fait que vous soyez [trop] jeune..."

Il répondit:" Allah, l'Altissime révéla à Dâvoud [*as*] qu'il devait désigner Soléy'mân [*as*] comme son Successeur, quand il n'était encore qu'un jeune enfant qui s'occupait des brebis; et les croyants et les érudits de Bani Isrâ'îl n'aceptèrent point ce fait [non plus]...

Ainsi, Allah révéla à Dâvoud de prendre les bâtons de ces hommes qui objectaient et celui de Soléy'mân et de les placer tous, dans une chambre et de les sceller avec les sceaux de [ces] gens-là.

Le jour venu, le bâton de celui d'entre les autres qui avait développé des feuilles et porté des fruits, était le Successeur.

Dâvoud [*as*] informa alors ceux [qui s'opposaient à cette Décision Divine, de ces nouvelles Instructions, et lorsqu'ils s'aperçurent que c'était le bâton de Soléy'mân qui avait porté des fruits], ils dirent: "Nous sommes satisfaits et nous acceptons!"

4- Ali Ibn-é Mohammad et d'autres ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui de Mos'ab, et lui de Mas'adah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Je me rendis auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], et avec moi se trouvait un garçon de cinq ans qui n'avait pas encore atteint l'âge de la puberté et qui se tenait debout, devant moi.

---

1. Apparemment Jésus [i.e. Issâ *as*] annonça sa Mission Prophétique, lorsqu'il se trouvait encore dans le berceau et il fut Prophète à trois ans et quand il eut atteint ses sept ans, il commença à proclamer sa Mission Prophétique.

Il me demanda:" Que diriez-vous si une Preuve [d'Allah] pour vous, avait le même âge que lui? [ou bien: quelqu'un, du même âge que celui-ci, sera votre seigneur et maître."]

5- Sahl Ibn-é Ziâd a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn-é Mah'ziâr qui avait dit: "Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi avait dit:" Je lui demandai [c'est à dire à Abou Djafar: l'Imâm Djavâd *as*] au sujet de certaines affaires, concernant l'Imâm et lui demandai:" Est-il possible qu'un garçon de moins de sept ans devienne Imâm?"

Il répondt:" Oui, et [même] moins de cinq ans."

Sahl Ibn-é Ziâd dit:" Ali Ibn-é Mah'ziâr me rapporta ce fait, en l'an 221 A.H" [1]

6- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Khéy'râni qui avait dit: " Mon père avait dit: "[Une fois,] j'étais debout devant Abél Hassan [le Second: l'Imâm Ar-Rézâ *as*] [lorsqu'il se trouvait] à Khorâssân, quand quelqu'un lui demanda:" Ô mon seigneur et maître! S'il devait vous arriver quelque chose, à qui [ira l'Imâmat]?"

Il répondit:" À Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*], mon fils..."

Il semblait que la personne qui avait fait cette demande croyait Abou Djafar [*as*] trop jeune pour cela; par conséquent, Abél Hassan [*as*] lui dit: "Certes, Allah, le Béni, le Sublime envoya Issâ Ibn-é Maryam [*as*] comme un Messager, un Prophète et le Porteur d'une nouvelle "Chari'a" quand il était encore plus jeune qu'Abou Djafar que voici..." [2]

7- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Ali Ibn-é Asbât avait dit:" Je vis Abou Djafar [le Second: l'Imâm Djavâd *as*] qui s'avançait vers moi, et je me mis [alors] à l'examiner.

Je [le] regardai, de la tête aux pieds, de sorte à pouvoir le décrire physiquement [plus tard] à mes correligionnaires en Égypte. Je continuais ainsi, jusqu'à ce qu'il se fût assis et qu'il eût déclaré:" Ô Ali! Allah a désigné Ses Imâms,

---

1. Sahl voudrait indiquer que cet hadîs lui avait été transmis un an après la mort de l'Imâm Djavâd [*as*], et plusieurs années avant le décès de l'Imâm Hassan-é Askari-é Zaki [*as*] en l'an 260 après l'Hégire. Et l'Imâmat qui suivit fut celui de Mahdi qui devint Imâm à l'âge de cinq ans. Car l'Imâm Mahdi nacquit le 15 Cha'bân 255 après l'Hégire [le 29 Juillet 869 de l'ère Chrétienne – et selon le Calendrier Solaire Persan: le 8 Mordâd].
2. Car, au moment du commencement de son Imâmat, l'Imâm Djavâd [*as*] avait sept ou huit ans et avant lui, Jésus [*as*], fils de Maryam [*sa*] avait parlé de sa Mission Prophétique quand il était encore au berceau.

de la même manière qu'Il désigna Ses Prophètes... Et Il a annoncé: "*Nous lui donnâmes la Sagesse, alors qu'il était enfant.*" [Maryan-12]; et:" *Et quand il eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes Sagesse et Savoir.*" [Youssof-12]; et:" *Quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans...*" [Al-Ahqâf-15]; par conséquent il est bien possible que quelqu'un se voie accordé la Sagesse [i.e. Al-Hikmah], quand il est encore un enfant; et il est bien possible qu'il se la voit accordée, quand il a atteint ses quarante ans."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père qui avait dit:" Ali Ibn'l Hassan déclara à Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*]:" Ô seigneur et maître! Les gens objectent à ce que vous soyez si jeune...!"

Il [*as*] répondit:" Mais ils ne renient pas ce qu'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé à ce sujet; car Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté révéla à l'un de Ses Prophètes:" *Dis:" Voici ma voie, j'appelle les gens à [la Religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent...*" [Youssof-108]. Par Allah! [En ce temps-là], personne, excepté Ali [*as*] ne le suivit et il avait [seulement] neuf ans. [Or,] moi [aussi,] j'ai neuf ans..." [1]

***

Chapitre 92

L'Imâm ne reçoit que l'Ablution [Majeure] [i.e. Ghosl] par le prochain Imâm [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ qui avait dit:"Ahmad Ibn-é Omar Al-Hallâl ou quelqu'un d'autre avait dit:" [En une occasoin,] je déclarai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]:" Ils disputent avec nous [2] et déclarent:"L'Imâm ne reçoit l'Ablution que par le [prochain] Imâm [et donc l'Imâm Ar-Rézâ *as* n'est point Imâm]..."

---

1. Ali [*as*] devint Musulman à l'âge de dix ans. Le fait qu'il eût parlé de ses neuf ans est probablement parce que les Arabes ne comptaient pas scrupuleusement les jours qui restaient de chaque mois.
2. Cette dispute concerne l'Imâm Moussa Ibn-é Djafar [*as*] et ceux qui firent cette dispute étaient les "Vâghéfiyyah". Ils prétendaient que l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*] ne devait pas être mort, mais plutôt entré en Occultation; car, un Imâm ne peut recevoir l'Ablution nécessaire après la mort que par les mains de l'Imâm qui le suivait. Et l'Imâm après lui était Ar-Rézâ [*as*] et dans ce cas, il ne pouvait atteindre l'Imâm Kâzém [son père] étant donné que son père était prisonnier à Bagh'dâd et que lui-même se trouvait à Médine.

Il répondit:" Que savent-ils donc de celui qui fit les Ablutions de l'Imâm [défunt]...? [Et] que leur as-tu répondu?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Je leur dis que si mon seigneur et maître [i.e. Mow'lâ] déclare qu'il fit les Ablutions [de l'Imâm défunt] sous le Trône de mon Seigneur, il dit la vérité; et s'il déclare qu'il lui fit les Ablutions dans les entrailles de la Terre, il a [encore] dit la vérité!"

Il dit:" Tu ne devais pas dire cela..."

Je demandai:" Que devais-je alors [leur] dire?"

Il répondit:" Dis-leur [seulement] que je lui fis les Ablutions."

Je demandai:" Dois-je leur dire [seulement] que vous lui fîtes ses Ablutions?" [1]

Il répondit:" Oui."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Djom'hour avait dit: "Abou Moa'mmar nous rapporta [cet hadîs]:" Je demandai [l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] au sujet de l'Imâm:" C'est seulement un Imâm qui fait les Ablutions de l'Imâm défunt?"

Il [*as*] répondit:" C'est la "Sounnah" [i.e. Tradition] de Moussâ Ibn-é Imrân [*as*]."

3- Lui [i.e. Hosséyn Ibn-é Mohammad] a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Younos qui avait dit:" Talhah avait dit:" Je déclarai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]:" Est-ce que l'Imâm [défunt] reçoit ses Ablutions, uniquement de l'Imâm qui le suit?"

Il répondit:" Ne savez-vous donc pas qui se présente pour ses Ablutions?

Il y aura avec lui une personne qui est meilleure à celui qui est absent [et qui n'est pas près de lui]: la personne qui était avec Youssof dans le puits, lorsque ses parents et les proches membres de sa maisonnée étaient absents de ses côtés..." [2]

---

1. C'est à dire qu'il ne devait point se montrer hésitant, et qu'il avait le devoir moral de se montrer ferme et constant et de déclarer que l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] lui avait fait ses Ablutions funéraires.
2. Ceci est demandé parce que le narrateur est soit l'un des ennemis des "Ahlél Béyt" [*as*] soit un Chiite de peu de savoir, car autrement il aurait su, selon sa connaissance religieuse que les restes d'un Imâm [*as*] sont lavées par son Successeur et que les Anges Célèstes lui viennent en aide pour cette entreprise délicate et difficile.

***

Chapitre 93

De la Naissance des [illustres] Imâms [*as*]

1- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Is'hâgh Al-Alavi, et lui de Mohammad Ibn-é Zéyd Ar-Rézâmi, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân Ad-Déy'lami, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah qui avait dit:" Abou Bassir avait dit:"Nous fîmes la cérémonie du Hadj avec Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], dans l'année où son fils Moussâ [*as*] nacquit. Lorsque nous nous arrêtâmes à Al-Ab'vâ [i.e. un lieu entre la Mecque et Médine], on nous apporta le petit-déjeuner. Lorsque Abou Abdéllâh [*as*] préparait de la nourriture pour ses compagnons, il offrait un repas généreux et délicieux.

Pendant que nous mangions, le messager de [Dame] Hamidah [i.e. l'épouse de l'Imâm] arriva et déclara:" [Dame] Hamidah vous fait dire:" [je me sens indisposée] et me sens comme lorsque je veux mettre un enfant au monde; or, vous m'aviez ordonné de [ne rien faire] avec votre fils, sans avoir reçu, à priori, vos instructions..."

Abi Abdéllâh [*as*] se leva [précipitamment] et se hâta de repartir avec le messager [de Dame Hamidah]. Lorsqu'il revint, ses compagnons lui dirent: "Qu'Allah vous réjouisse le cœur! Que nous puissions donner nos vies pour vous! Qu'avez-vous fait avec [Dame] Hamidah?"

Il répondit:" Allah la protégea du mal! Il vient de m'accorder un fils qui est le meilleur, parmi toutes les choses qu'Allah a déjà créées dans toute Sa Création!

En fait, Hamidah m'informa [de la naissance] en [me disant] une chose qu'elle pensait que je ne savais pas; mais je savais cela, bien mieux que ce qu'elle ne savait pas [elle-même]!"

Je déclarai:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'avait-t-elle dit [Dame] Hamidah à son sujet?"

Il répondit:" Elle me raconta que lorsqu'il nacquit et sortit de son ventre, il tomba avec ses mains sur la terre, et tandis que sa tête était levée au Ciel.

Et je lui dis que c'était, en effet, le signe du Messager d'Allah [*savavs*], et un Signe de son Successeur, après lui."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Comment donc, est-ce un Signe du Messager d'Allah [*savavs*] et un Signe de son Successeur après lui...?"

Il me répondit:" La nuit où mon grand-père[1] [*as*] fut conçu, un échanson [du



1. C'est à dire, l'Imâm Hosséyn Ibn-é Ali [*as*]

Règne Angélique] apporta à mon père [en fait: au grand-père de mon père *as*] une coupe dans laquelle, il y avait une boisson plus pure que l'eau, plus lisse que le beurre, plus douce que le miel, plus fraîche que la glace et plus blanche que le lait...! L'échanson lui offrit la coupe [et l'invita] à la boire; [Il lui dit] ensuite, de partager la couche de sa femme...

Il s'en alla et fit exactement cela, et mon grand-père [*as*] fut conçu.

Et la nuit pendant laquelle, mon père [*as*] fut conçu, [de nouveau] un échanson apporta [une coupe] à mon grand-père [*as*] et l'invita à la boire, tout comme il avait invité le père de mon grand-père [*as*] à la boire; il lui ordonna ensuite ce qu'il avait ordonné à son précédent. Il s'en fut et partagea la couche de sa femme, et mon père [*as*] fut conçu. Et la nuit, où je fus [moi-même] conçu, un échanson apporta [de nouveau une coupe] à mon père [*as*] et l'invita à la boire, comme il avait invité les deux précédents à boire, et lui ordonna de faire ce qu'il avait ordonné aux deux précédents de faire, et je fus conçu.

Et la nuit, où mon fils fut conçu, un échanson m'apporta ce qu'il avait apporté à eux et fit avec moi, ce qu'il avait fait avec les autres. Et je m'en fus avec la Connaissance d'Allah et fus heureux et réjoui de ce qu'Allah m'avait accordé! Et je partageai la couche [de mon épouse] et mon fils qui vient juste de naître, fut alors conçu. Par conséquent, sachez par Allah, qu'il [*as*] est votre seigneur et maître [i.e. Sâhéb], après moi! La semence de l'Imâm [*as*] provient de ce que je viens de vous dire. Lorsqu'elle aura été déposée pour la durée de quatre mois, dans le ventre [i.e. l'utérus de la mère], et que la vie [l'Esprit - Ar-Rouh] aura évolué en elle, Allah le Béni, l'Altissime envoie alors un Ange, nommé "Hayavân" [i.e. la Vie] qui inscrira sur son bras droite:" *Et la Parole de Ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient.*" [Al-An'âm-115] [1]; et lorsqu'il sort du ventre de sa mère, il

1. Dans certains Ahâdîs qui viendront dans les Chapitres suivants, il est écrit que ce noble verse était inscrit entre ses deux épaules; et dans d'autres: entre ses yeux. Mais de l'ensemble de ces Ahâdîs, nous pouvons déduire et conclure que l'inscription de ce noble verset signifie que la Manifestation d'un Commandemant Divin et la progression de l'Invitation à l'Islam sont menées par l'illustre Imâm [*as*]. Et que les divergeances d'opinion entre ces Ahâdîs, quant à l'emplacement de cette inscription ne sont pas très importantes. Par exemple, ceux qui prétendent que cette inscription se trouve entre ses yeux, ceci signifie en réalité que ces deux Missions sont très essentielles pour l'Imâm, de sorte qu'elles sont toujours devant sa vue; et ceux qui prétendent qu'elle se trouve entre ses deux épaules, cela veut dire que la grande responsabilité de ces deux Tâches reposent sur le dos de l'Imâm [*as*]; certains aussi disent qu'elle est inscrite sur son bras et cela signifie que ces Affaires ne seront réalisées que par ses saintes mains et que l'Imâm a été confirmé et affirmé par ce noble verset. Se référer s.v.p à "Tafsir-é Al-Mizân".

vient [au monde] avec ses mains sur le sol, tandis que sa tête est levée vers le Ciel. Le fait qu'il place ses mains sur le sol [signifie] qu'il reçoit toute la Connaissance d'Allah qu'Il l'a faite descendre du Ciel jusqu'à la Terre.

Et sa tête levée au Ciel [signifie] qu'un héraut l'appelle du fin fond du Trône Divin, de la part du Seigneur de la Puissance et du plus haut horizon, par son nom et celui de son père, en annonçant:"Ô toi, [un Tel...], fils [d'un Tel...]! Sois ferme et constant pour rester ferme et constant! À cause même de la grandeur avec laquelle Je t'ai créé, tu es Mon Élu, parmi Ma Création...!

Le lieu de Mon Secret, le Dépôt de Ma Connaissance, le Gardien de Ma Révélation et Mon Délégué [i.e. Représentant - Khalifah] sur Ma Terre...!

J'ai accordé Ma Miséricorde envers ta personne et tous ceux qui te voient comme leur maître et seigneur [i.e. tes amis] comme [un Devoir et] une Obligation [envers vous], en [vous] accordant Mon Paradis et en permettant à [vos] stations d'être proches de Moi!

Ensuite, par Ma Puissance et Ma Majesté, Je ferai brûler celui qui te prendrait comme son ennemi avec le plus dur Tourment [et la plus grande souffrance], même si dans ce monde à Moi, Je lui ai étendu l'abondance de Ma Subsistance..."

Lorsque la voix - celle du Héraut Célèste - eut fini de parler, il [i.e. l'Imâm *as*] Lui répond, tandis qu'il place ses mains [sur le sol] et relève la tête vers le Ciel, en disant:" *Allah atteste, et aussi les Anges et les Doués de Science que [lâ ilâha illâ houva]: point de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Mainteneur de la Justice! [Lâ ilâha illâ houva] à part Lui, le Tout Puissant, le Sage!*" [Âli-Imrân-18]

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce que "Rouh" [i.e. l'Esprit] est l'Archange Gabriel [i.e. Djibrîl *as*]...?"

Il répondit:" Rouh [i.e. L'Esprit] est plus grandiose que [l'Archange] Gabriel [*as*]! [L'Archange] Gabriel [*as*] est l'un des Anges, mais "Rouh" [i.e. l'Esprit] est une créature encore plus grandiose que les Anges Célèstes [*as*]! N'est-ce pas Allah qui annonce:" *Les Anges descendent, ainsi que "Rouh" [i.e. l'Esprit]...*" [Al-Qadr-4]...?"

[Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont aussi rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ahmad Ibn'l Hassan, et lui de Mokhtâr Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân, et lui de son père, et lui d'Abou Bassir qui avait dit le même hadîs, rapporté ci-dessus.]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Moussâ Ibn-é Sa'dân, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém qui avait dit:" Hassan Ibn-é Râchéd avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm

Sâdiq *as*] dire:" Lorsque Allah, le Béni, l'Altissime désire créer l'Imâm, Il commande un Ange Célèste, et Celui-ci prend [et remplit] une coupe, de l'eau [qui coule] sous le Trône [Divin] et Il la donne au père [de l'Imâm] pour qu'il la boive.

De cela, Il crée un Imâm. Il reste pour la durée de quarante jours et nuits dans le ventre [i.e. l'utérus] de sa mère, sans entendre aucun son. Ensuite, après cela, il peut [désormais] entendre les paroles. Lorsqu'il vient au monde [et il est né], Allah envoie cet Ange Célèste et Il écrit entre les yeux [de l'Imâm *as*]:" *Et la Parole de Ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles.*" [Al-An'âm-115]; [de même,] lorsque l'Imâm [*as*] qui le précédait meurt, un Phare [i.e. Lumière] devient visible pour lui, de sorte qu'il peut voir [toutes] les actions des hommes. C'est par cela qu'Allah établit Sa Preuve pour Ses Créatures..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Hadid, et lui de Mansour Ibn-é Younos qui avait dit:" Younos Ibn-é Zab'yân avait déclaré:" [En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh dire:" Lorsque Allah, le Béni, le Sublime désire créer l'un des Imâms [*as*], Il envoie un Ange Célèste qui prend une coupe [et la remplit] de l'eau qui [coule] sous le Trône Divin. Ensuite [l'Ange] la place [dans le père de l'Imâm à naître, à l'endroit où la semence se forme], ou bien encore, il la lui offre [afin qu'il la boive], et il la boit. Ensuite, [l'Imâm [*as*]] reste dans le ventre [i.e. l'utérus de sa mère] pour la durée de quarante jours, sans entendre aucune parole. Après cela, il peut [désormais] entre les paroles. Lorsque sa mère le met au monde, Allah lui envoie le même Ange qui avait apporté cette boisson, et il écrit sur la partie supérieure de son bras droit:" *Et la Parole de Ton Seigneur s'est accomplie entoute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles.*" [al-An'âm-115]; [et] lorsqu'il se soulève pour cette Affaire [i.e. l'Imâmat], Allah lui fait dresser un Phare dans chaque ville, à l'aide desquels il pourra voir [toutes] les actions des hommes..."

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Rabi Ibn-é Mohammad Al-Mousli qui avait dit:"Mohammad Ibn-é Marvân avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" L'Imâm peut en effet, entendre [les paroles d'autrui] dans le ventre de sa mère. Lorsqu'il vient au monde, il est inscrit, entre ses épaules:" *Et la Parole de Ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient.*" [Al-An'âm-115]; lorsque l'Affaire [i.e. l'Imâmat] vient à lui, Allah lui crée [alors] une Colonne de

Lumière [verticale], à travers Laquelle il verra tout ce que font les gens, dans tous les lieux..."

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ibn-é Mass'oud qui avait dit:" Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm al-Djafari avait dit:" Is'hâgh Ibn-é Djafar a rapporté:"J'entendis mon père [i.e. l'Imâm Djafar Sâdiq *as*] dire: "Lorsque les futures mères des Successeurs [*as*] les portent [dans leurs ventres], une faiblesse les prend alors, et qui ressemble à une pâmoison; et elles restent ainsi pour toute la durée de ce jour; [c'est à dire] si cela arrive durant le jour, pour toute la durée du jour, et si cela arrive durant la nuit, pour toute la durée de la nuit. Elle [i.e. la future mère] voit ensuite dans un rêve, un homme qui lui annonce [la naissance] d'un fils, doué de Connaissance et sagement patient [et endurant]. Elle se réjouit donc et se réveille de son sommeil; et à sa droite, du coin de la chambre, elle entend une voix lui dire:" Tu portes un Bien [dans ton ventre]; tu vivras toujours dans le bien et tu seras la portatrice d'un Bien!

Je t'apporte la Bonne Nouvelle d'un fils doué de Connaissance et sagement patient!"

Elle ressent alors une sensation de légèreté dans tout son corps, et après cela, elle ne ressent plus aucune résisteance [i.e. aucune douleur d'accouchement] de ses deux côtes et de son ventre.

Et lorsque son neuvième mois de grossesse arrive, elle entend une haute voix dans sa chambre: et lorsque la nuit durant laquelle elle mettra son enfant au monde arrive, une Lumière apparaît devant elle et elle L'aperçoit [clairement], et personne excepté le père [de l'enfant] ne pourra La voir. Lorsqu'elle met son enfant au monde, elle le met au monde dans la position assise, et elle lui ouvre la voie [et le passage] pour qu'il vienne au monde dans la position assise, en tailleur. Après qu'il est déposé sur le sol, il se tourne, de sorte qu'il se tourne vers la direction de la "Qiblah", où qu'elle soit. Il éternue alors par trois fois et fait le Signe de louer Allah, avec son doigt [car il ne peut encore parler]. Sa corde ombilicale est déjà coupée, et il est déjà circoncis; il a deux incisives dans la mâchoire supérieure, et dans la mâchoire inférieure, il a deux dents de canine, et ses deux premières bicuspides.[1]

Devant lui, il y a une Lumière, telle qu'un lingot d'or, et pour la durée d'un jour et d'une nuit entiers, une [Lumière] dorée sera diffusée de ses mains...

1. C'est à dire, toutes les huit dents principales, excepté les deux incisives centrales dans la mâchoire supérieure et celle d'inférieure.

Ceci est la même chose pour lorsque les Prophètes viennent au monde, et les Successeurs sont la Progéniture excellente et précieuse des Prophètes!"

6- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Hadid qui avait dit:"Djamîl Ibn-é Darrâdj avait dit:" Plus d'un, parmi nos Chiites ont rapporté qu'il [1] [*as*] avait dit:" Ne parlez guère au sujet de l'Imâm [*as*], car l'Imâm, tandis qu'il est dans le ventre de sa mère entend les paroles [d'autrui]; lorsqu'elle le met au monde, un Ange inscrit au milieu de ses yeux:" *Et la Parole de Ton Seigneur s'est accomplie entoute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses Paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient.*" [Al-An'âm-115]; et lorsqu'il se soulève pour l'Affaire, une Phare est établie pour lui, dans chaque communauté, afin qu'il puisse voir [toutes] les actions des hommes."

7- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Obéy'd qui avait dit:" Ibn-é Fazzâl et moi étions assis, lorsque Younos [Ibn-é Abdér'Râh'mân] s'approcha et déclara:" Je me rendis auprès d'Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] et lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Les gens parlent beaucoup au sujet de [cette] Colonne [de Lumière] [i.e. Al-Amoud]..."

Il me dit:" Ô Younos! Quelle est ton opinion [à toi, à ce sujet]...? Crois-tu que cette Colonne qui a été élevée pour ton Seigneur et maître soit de fer?"

Je répondis:" Je ne sais pas."

Il dit:" C'est un Ange, chargé de tous les lieux et par Lequel, Allah élève les actions de chaque lieu [pour les faire voir à l'Imâm]." [2]

Ibn-é Fazzâl se leva alors et lui baisa la tête, en déclarant:" Ô Abou Mohammad [i.e. Younos]! Que la Miséricorde d'Allah te soit accordée! Tu n'as jamais cessé d'apporter un vrai hadîs, à l'aide duquel Allah nous accorde soulagement et délivrance!"

8- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hariz, et lui de Zorârah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait annoncé:" L'Imâm [*as*] possède dix Signes [qui l'identifient

---

1. Il n'est pas spécifié dans cet hadîs, qu'il est question de quel illustre Imâm [*as*]? As-Saffâr de son côté a rapporté ce même hadîs, à travers sa propre chaîne de narrateurs et déclare:" L'un de nos compagnons Chiites a rapporté qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré..." [Bassâ'éro Darâdj page 436-7 et Béhârol Anvâr – volume 25 – page 45]
2. C'est à dire que cet Ange Céléste est comparé à une Lumière et qu'Il est cette même Lumière.

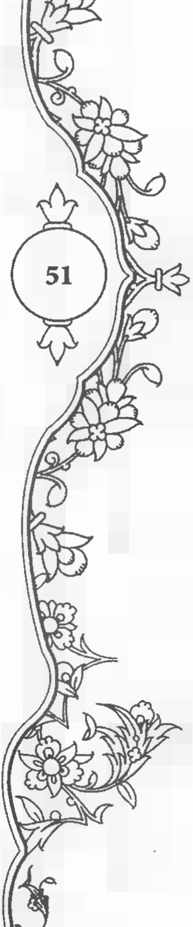
comme tel]: 1- il est né, en état de pureté rituelle et il est circonscris; 2- lorsqu'il sort [du ventre maternel], et est déposé sur le sol, les paumes de ses mains se placent sur le sol [en état de prostration] et il élève la voix, pour [professer et] attester ses [deux] Attestations de Foi; 3- il n'a pas de pollution nocturne [1]; 4- bien que ses yeux dorment, cependant son cœur reste en état d'éveil; 5- il ne baille pas et ne s'étire pas; 6- il ne ressent aucune fatigue et ne s'étire pas; 7- il voit derrière lui, tout comme il voit au-devant de lui; 8- son excrément sent le musc et la terre est chargée de le couvrir et de le garder en elle; 9- lorsqu'il endosse la cotte de maille du noble Prophète [*savavs*], il lui va à la perfection [2], tandis que si quelqu'un d'autre l'endosse, elle lui sera ou bien trop petite ou bien trop grande; 10- tant qu'il vivra, il sera un "Mohaddasse"."

***

Chapitre 94

De la Création des corps [physiques], des esprits et des cœurs Des [illustres] Imâms [*as*]

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohmmad, et lui d'Abou Yah'yâ al-Vâsséti, et lui de l'un de nos compagnons Chiites qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Allah créa [nos corps] "d'Illiyyîne" [3] et créa nos esprits de ce qui est au-dessus de cela [4]; et Il créa les esprits de nos partisans [i.e. Chiites] "d'Illiyyîne" et créa leurs corps de ce qui est au-dessous de cela. Pour cette raison, il y a un rapport entre eux et nous, et leurs cœurs aspirent à nous." [5]



---

1. C'est à dire que la souillure des hommes ne le touche guère et qu'aucune impureté, due à la sexualité ne l'atteint. Ainsi donc, il pouvait entrer la Mosquée, après avoir eu un acte sexuel. Et nous voyons en effet le noble Prophète [*savavs*] qui ferma les portes des demeures de ses compagnons, selon le Commademant Divin à Médine, excepté pour la porte de la demeure d'Ali [*as*] et de [Dame] Hazrat-é Fâtémeh [*sa*] qui étaient des Infaillibles.
2. Le Messager d'Allah possédait plusieurs cottes de maille et l'une d'elles se nommait "Zât Ul-Fouzoul" qui était spécialement conçue pour le "Qâ'îm" [*as*] et qui est considéré comme l'un des Signes de l'imâm [*as*]; car personne, parmi les Imâms [*as*] ne pouvait l'endosser, pour la raison même qu'elle n'était à la taille d'aucun; de même, les autres cottes de maille du noble Prophète [*savavs*] étaient exactement à leur taille, et guère à la taille de Hazrat-é "Qâ'îm" [*as*].
3. Illiyyîne est le pluriel du mot "Illi" qui signifie 'le plus élevé". Ainsi donc, "Illiyyîne" signifie les créatures les plus élevées et parfois par extension, se réfère aussi au lieu où ils habitent.
4. Dans cet hadîs, il est questoin d'une essence toute particulière qui est supérieure à toutes les autres essences et qui pourvoit une Création pour les corps des Imâms [*as*] et les esprits des Chiites.
5. Nous comprenons par cet hadîs que les âmes des illustres Imâms [*as*] viennent de l'Univers de "Djabarout" qui se trouve au-dessus de l'Univers Célèste [i.e. Malakout]. Et que leurs corps

2- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Obéy'd, et lui de Mohammad Ibn-é Choa'yb, et lui d'Imrân Ibn-é Ish'âgh Az-Za'farâni qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Marvân avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Allah nous créa de la Lumière de Sa Majesté [et de Sa Gloire]. Il forma alors nos corps [humains] d'une argile conservée et cachée sous le Trône [Divin]; et Il fit en sorte que la Lumière réside à l'intérieur [de ces corps humains].

Ainsi donc, nous sommes des créatures et des hommes [remplis et faits] de Lumière! [1] Il n'a bénéficié personne [d'autre] de ce qu'Il nous avait donné, en nous créant. Et il créa nos partisans [i.e. Chiites] de notre argile, et leurs corps [physiques] d'une d'argile conservée et cachée qui est inférieure, à l'argile [mentionnée auparavant]. Et Allah n'a bénéficié personne [d'autre] de ce qu'Il leur avait donné, excepté les Prophètes; et donc, nous et eux, devînmes des gens [i.e. An-Nâss], tandis que d'autres gens devinrent des sauvages [i.e. Hamadj] méritant le Feu [Infernal], et c'est [en effet] dans le Feu [qu'ils seront jetés]..."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn'l Hassân; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a aussi rapporté de Salamah Ibn'l Khattâb et d'autres, et eux d'Ali Ibn'l Hassân, et lui d'Ali Ibn-é Atiyyah, et lui d'Ali Ibn-é Ré'âb [*rafa'ahou*], et lui [directement] du seigneur des croyants [Ali *as*] [en excluant la documentation]; [le seigneur des croyants, Ali *as*] avait déclaré: "Allah a une rivière qui [coule] sous Son Trône et sous la rivière qui coule sous Son Trône, il y a une Lumière qu'Il a fait briller. Et sur les deux rives de la rivière, il y a deux esprits créés: le Saint Esprit [i.e. Rouhol Ghodos] et l'Esprit de Son Commandement Spécial [i.e. Rouho Mén Amreh]. Allah a dix [sortes] d'argile: cinq d'entre elles sont du Ciel et cinq d'entre elles sont de la Terre."

Ici, il avait expliqué au sujet du Ciel et de la Terre. Il avait alors dit:" Il n'a formé aucun des Prophètes ni aucun des Anges, selon eux [i.e. selon les Prophètes qui

---

avaient été créés dans l'Univers Célèste et qu'après cela, ils prenaient une forme concrète dans l'Univers de la Matière. De même, leur conception, selon le Chapitre précédent, fut formée par un Elixir, provenu de l'Univers Célèste; et en ce qui concerne la Naissance de [Dame] Hazrat-é Fâtémeh [*sa*], ce fut l'Archange Gabriel [*as*] qui apporta un fruit paradisiaque au Messager d'Allah [*savavs*] et le lui offrit. Et les âmes des Chiites proviennent aussi de l'Univers Célèste, et ce n'est qu'après cela, que leur corps prennent une forme physique et matérielle.

1. C'est à dire que l'âme et l'essence de leurs êtres et aussi leurs corps sont tous provenus de l'Univers Invisible [i.e. Gheïb] qui est illuminé, radieux et vide de toute matière, même si après cela, ils seront pourvus d'un corps physique et matériel.

furent créés tout d'abord], excepté nous, les "Ahlél Béyt" [*as*] sans souffler en eux, l'un des deux Esprits; et Il créa le [noble] Prophète [*savavs*] de l'une des deux argiles."

[Le narrateur dit]:" Je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*]:" Que veut dire "former" [i.e. façonner]?"

Il répondit:" C'est la Création. [Or, ceci concerne d'autres que nous qui sommes de la Maisonnée du noble Prophète: les "Ahlél Béyt" *as*].

En effet, Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire nous créa de dix [sortes] d'argile et souffla en nous des deux Esprits -et quel pur Esprit ce fut [en effet]...!-"

[Et quelqu'un d'autre [narra] qu'Abou Sâmét avait dit:" L'argile du Ciel provient de l'argile du Ciel d'Adn, du Ciel d'Al-Ma'vâ, du Ciel d'An-Na'îm, du Paradis [i.e. Fér'dows] et de l'Éternité [i.e. Al-Khould]; et l'argile de la terre est de la Mecque, de Médine, de Koufeh, de Jérusalém [i.e. Béyt Ul-Magh'désse] et de Hâ'ér [i.e. Karbalâ]."

4-Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd qui avait dit:"Abou Nah'chal avait dit:" Mohammad Ibn-é Ismâ'îl me rapporta qu'Abou Hamzah Somâli avait déclaré:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Allah nous créa de la partie [sommitale] la plus élevée "d'Illiyyîne" [i.e. A'alâ Illiyyîne], et Il créa les cœurs de nos partisans [Chiites] avec ce dont Il nous créa. Et Il créa leurs corps [physiques] avec ce qui est en dessous de cela. C'est pour cela que leurs cœurs se penchent vers nous [et qu'ils aspirent à nous], car ils furent créés de ce dont nous fûmes créés."

Il récita ensuite ce [noble] verset:" *En vérité, le livre des "Abrâr" [les bons, les vertueux] sera dans "Illiyyoûn". Et qui te dira ce qu'est "Illiyyoûn"...?*" [Al-Moutaffiffine-18-19]; et Il créa nos ennemis de "Sidjdjîne" [i.e. le nom de la région la plus basse]; et Il créa les cœurs de leurs partisans de ce dont Il les créa, et leurs corps [physiques] de ce qui est en dessous de cela. Et leurs cœurs se penchent vers eux, car ils furent créés de ce dont ils furent créés." Il récita ensuite, ce [noble] verset: *"Non...! Mais en vérité le livre des "Foudjdjâr [les débauchés, les libertins] sera dans le "Sidjdjîne"1. Et qui te dira ce qu'est le "Sidjdjûne"...?*" [Al-Moutaffiffine-8-9]

1. Cet univers est en contraste avec "Illiyyîne" et se réfère à la région la plus basse.

***

Chapitre 95

De la soumission [aux illustres Imâms *as*] Et du mérite des Musulmans [qui se soumettent à eux]

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân qui avait dit:" Sadir avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: "Je viens [tout juste] de quitter certains parmi vos partisans [à Koufeh] qui avaient des opinions diverses et différentes, et certains désavouaient certains d'autres..."

Il demanda:" Qu'as-tu à faire de leurs affaires?! Les gens sont chargés de faire trois choses [seulement]: de connaître les Imâms [*as*], de se soumettre à eux, selon ce qui arrive d'eux [i.e. les Ahâdîs et d'autres indications et renseignements qui parviennent aux Chiites], et de se référer à eux, au sujet de ce dont ils sont en désaccord [les uns avec les autres]."

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân qui avait dit:"Abdéllâh Al-Kâhéli avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Si un peuple adore Allah, l'Unique qui est sans aucun partenaire, et que [ce peuple] se rend [à la cérémonie] du Hadj et à la Maison [d'Allah] et qui observe le jeûne, durant le mois [béni] de Ramadân, mais qui remarque ensuite, au sujet d'une chose qu'Allah ou le Messager d'Allah [*savavs*] avaient fait:"Mais pourquoi donc [Allah ou le Messager d'Allah *savavs*] ne fit pas l'opposé de ce qu'[Il/ il] fit?!"

Ou qu'une [telle pensée] effleure leurs cœurs, ils sont alors des polythéistes [i.e. Mouch'rik]."[1] Il récita ensuite ce [noble] verset:*" Non! Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé [à toi, Mohammad] de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].*" [An-Nissâ-65]; Abi Abdéllâh [*as*] déclara [enfin]:" La soumission vous est obligatoire."

---

1. Car si un individu objecte réellement à l'un des Commandemants d'Allah et de Son Messager [*savavs*], il devient donc un polythéiste. Et si l'acceptation de ce Commandemant lui est difficile, mais qu'il le laisse et ne le réfute pas, il reste quand même un polythéiste. Polythéisme signifie celui qui ne posséde point le Pur Monothéisme dans son cœur.

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn'l Mokhtâr qui avait dit: "Zéyd Ach-Chah'hâm avait dit de la part d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" {En une occasion,] je lui dis:" Il y a parmi nous, un homme qui s'appelle Kolay'b, et il ne lui parvient aucune chose de votre part, sans qu'il ne dise:" Je me soumets!" pour cela, nous lui avons donné le nom de Kolay'b Tas'lîm [i.e. soumis]!"

Il répondit:"Que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée!" il demanda alors: "Est-ce que tu sais ce qu'est la soumission [i.e. As-Tas'lîm]?"

Je restai silencieux; pour cela, il déclara:" Par Allah! C'est [l'action] d'être humble [devant Allah]! Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé: "*Certes, ceux qui croient [en l'Unicité d'Allah, en suivant le Pur Monothéisme Islamique], font de bonnes œuvres et s'humilient devant leur Seigneur...*" [Houd-23].

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abân, et lui de Mohammad Ibn-é Moslém qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclara au sujet des Paroles d'Allah, le Béni, le Sublime:" *Et quiconque accomplit une bonne action, Nous répondons par [une Récompense] plus belle encore. Allah est certes Pardonneur et Reconnaissant."* [Ach-Chourâ-23]:" [C'est] l'accomplissement [d'une bonne action qui est celle de vous soumettre à nous et d'être sincères à notre sujet, et de ne pas mentir à notre sujet."

5- Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Abdél Hamid, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui de Bachir Ad-Dahhân qui avait dit:" Kâmél At-Tammâr avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "*Bienheureux sont, certes, les croyants...!*" [Al-Mo'ménoun-1], sais tu qui sont-ils?"

Je répondis:" Vous le savez bien mieux..."

Il dit:" Les croyants qui se soumettent sauront sauvés [i.e. prospéreront], [car, ce sont les soumis qui sont les vrais croyants]. Les soumis sont les nobles et les honorables; par conséquent, le croyant est un solitaire [i.e. isolé - étranger pour tous]; et bienheureux celui qui est [ainsi] solitaire...! "[1]

---

1. C'est à dire que le nombre des croyants soumis est bien peu et que ce genre d'individus ne peuvent guère trouver de bons et fidèles amis; pour cela, ils restent seuls, isolés et solitaires.

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites, et lui d'Al-Khach'châb, et lui d'Abbâs Ibn-é Âmér, et lui de Rabi Al-Mousli qui avait dit:" Yah'yâ Ibn-é Zakariyyâ Al-Ansâri avait dit de la part d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Je l'entendis dire:" Quiconque prend plaisir à perfectionner [sa] Foi [jusqu'au degré] de la Perfection doit dire:" Ce que je déclare au sujet de toutes les choses est ce que dit la [noble] Famille de Mohammad [*as*], que ce soit une chose qu'ils gardent en secret, ou bien une chose qu'ils dévoilent;]et aussi] une chose qui me parvient [d'eux] ou qui ne m'est pas parvenu."

7- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozay'nah qui avait dit:" Zorârah ou Boray'd avait dit de la part d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Allah a adressé le seigneur des croyants [*as*] dans Son Livre."

Je demandai:" Dans quelle partie?"

Il répondit:" Là où Il annonce:" *Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi [ô Mohammad] en implorant le pardon d'Allah, et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraiet, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Très Miséricordieux. Non...! Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront pas demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]."* [An-Nissâ-64-65][1]

8- Ahmad Ibn-é Méhrân que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Al-Hassani, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Ali Ibn-é Oghbah, et lui de Hakam Ibn-é Ay'man qui avait dit: "Abou Bassir avait dit:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:"... *Qui prêtent l'oreille à la Parole, puis suivent ce qu'elles contient de meilleur. Ce sont ceux-là qu'Allah a guidés et ce sont eux les doués d'intelligence.*" [Az-Zoumar-18]

---

1. Ceci se réfère aux Interpellations faites au seigneur des croyants [Ali *as*] et non au Messager d'Allah [*savavs*], car le Saint Corân n'a pas annoncé:" *Et toi aussi tu demandais le Pardon pour eux...*" mais plutôt:" *Le Messager demandait le pardon pour eux...*"; ceci démontre que la personne interpelée n'est donc pas le noble Prophète [*savavs*]. Or, ce genre de propos est un style littéraire et peut aussi être considéré comme une interpellation du Messager d'Allah [*savavs*]. Par conséquent, il est apparemment en opposition avec ledit verset. Cela signifie peut-être qu'étant donné que le Commandemant d'Ali [*as*] était toujours basé sur le Commandemant du Messager d'Allah [*savavs*] et que tout refus de soumission devant Ali [*as*] était comme un refus de soumission devant le noble Prophète [*savavs*]. Pour cela, on peut dire que ce verset était adressée à Ali [*as*].

Il dit:" Ce sont ceux qui se soumettent à la Famille de Mohammad [*as*] [i.e. Al-Mos'lémoun]; ceux qui, lorsqu'ils entendent un hadîs, n'y ajoutent ni n'y soustraient aucune chose! Ils [le] rapportent, selon ce qu'ils ont entendu. "

***

Chapitre 96

Il est obligatoire pour les gens de venir auprès de l'Imâm [*as*] après la complétion des rituels [de la cérémonie du Hadj], afin de lui demander au sujet de la Connaissance essentielle [i.e. Ma'âlém] [pour mieux comprendre] leur Religion; et aussi pour lui offrir leur soumission envers sa seigneurie [i.e. Vélâyat] et lui exprimer leur amour et affection [i.e. Mavaddah]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Fozay'l qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] en observant les gens qui étaient en train de faire leurs circumambulations autour de la Ka'aba avait remarqué:"À l'époque de l'Ignorance [i.e. Djâhiliyat], les gens avaient l'habitude de faire la circumambulation, de cette même manière[1]... [Tandis que maintenant,] ils ont été commandés de faire la circumambulation et de venir enuite à nous, pour exprimer leur soumission à notre "Vélâyat" [i.e. la seigneurie] avec leur affection et leur soutien [aide] envers nous." Il se mit alors à réciter ce [noble] verset: "*Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens!*" [Ibrâhîm-37]

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Dâvoud Ibn-é No'mân qui avait dit: "Abou Obéy'deh avait dit:" [En une occasion,] à la Mecque, j'entendis dire Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui observait les gens et ce qu'ils faisaient:" Ce qu'ils font est comme ce que les gens faisaient durant l'ère de l'Ignorance [i.e. Djâhiliyat]...

Cependant, par Allah, ils n'avaient pas reçu l'ordre de faire ainsi [les choses]; ce qu'ils avaient été ordonnés de faire était: "*Qu'ils mettent fin à leurs Interdits, qu'ils remplissent leurs vœux, et qu'ils fassent les circuits, autour de l'Antique Maison...*" [Al-Hadj-29], et de venir ensuite à nous et de nous informer de leur [soumission à] notre seigneurie [i.e. Vélâyat], et de nous montrer leur soutien [et aide]...!"

---

1. C'est à dire de cette même manière, dénuée de toute Connaissance Spirituelle et Religieuse.

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a [aussi] rapporté d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Fazzâl; et ces deux chaînes de narration l'ont rapporté d'Abou Djamîlah, et lui de Khâléd Ibn-é Ammâr qui avait dit: "Sadir avait dit:" Une fois, lorsque Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] était à l'intérieur [de la Ka'aba] et que je me trouvais à l'extérieur, il me prit par la main et [se tourna] pour faire face à la Maison [i.e. la Ka'aba] et déclara alors:" Ô Sadir...! Les gens avaient reçu l'ordre de venir à ces Pierres [i.e. avec lesquelles, la Ka'aba fut édifiée], de faire la circumambulation, pour venir ensuite à nous pour nous faire savoir de leur [soumission] à notre seigneurie [i.e. Vélâyat]... C'est ce qu'Allah avait annoncé:" *Et Je suis le Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon Chemin...*" [Tâ-hâ-82] [1], et il désigna alors sa poitrine [et ajouta]:" À notre seigneurie..."

Il déclara ensuite:" Ô Sadir...! Je vais à l'instant te désigner [i.e. montrer] ceux qui font obstacle à la Religion d'Allah..." Il regarda alors à Abou Hanifah et à Sofiyân Saw'ri; chacun d'eux, en ce jour-là, avait [un groupe d'étudiants qui les] encerclaient dans la Mosquée; il dit:" Ceux-là sont ceux qui font obstacle à la Religion d'Allah, sans avoir une [juste] Direction d'Allah ou un Livre Clair [à leur disposition]... Si ces méchants étaient restés chez eux [2], les gens n'auraient alors trouvé aucun homme qui les informât [au sujet des questions religieuses], et ils seraient alors venus à nous, pour que nous les informions au sujet d'Allah, le Béni, l'Altissime et au sujet du Messager d'Allah [*savavs*]..."

---

1. Abou Hanifah décéda en l'an 150 après l'Hégire; c'était l'un des savants Sunnites et le chef du secte Hanafi. Et Sofiyân Saw'ri était l'un des Soufis Sunnite; et chacun de ces deux avait créé une doctrine, différente à celle des "Ahlél Béyt" [*as*].
2. Car, ils n'étaient aucunement qualifiés pour venir dans la Mosquée pour donner des explications, au sujet des questions religieuses.

***

Chapitre 97

[Du fait que] les Anges entrent dans les Demeures des [illustres] Imâms [*as*], marchent sur leurs tapis et leur apportent des Nouvelles

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui de Més'ma Kérdine Al-Basri qui avait dit:" Je ne mangeais qu'une fois le jour. Ainsi, bien des fois, lorsque je demandais la permission d'entrer chez Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] [j'espérais] que la nappe de repas était déjà ramassée, afin de ne pas le voir en train de manger [et qu'il fût obligé de m'offrir à partager sa nourriture, de sorte que je fûs trop embarrassé pour refuser sa généreuse invitation]; or, à chaque fois que j'entrais, il demandait qu'on nous apportât à manger, et [j'étais contraint] de manger avec lui. Or, [la nourriture] ne me causait aucun ennui [i.e. douleur] tandis que si je partageais le repas de n'importe quelle autre personne, je ne pouvais plus m'allonger ou dormir, à cause de [la souffrance de] l'indigestion... Or. je me plaignis à ce sujet à l'Imâm [*as*], et lui dis que lorsque je mangeais chez lui, je ne souffrais jamais de cette manière-là.

Il répondit:" Ô Abou Sayyâr! [c'est parce que] tu manges le repas des gens vertueux, dont les mains sont tenues entre [les mains] des Anges Célèstes, sur leurs tapis..."

Je dis:" Et est-ce qu'ils apparaissent devant vous?"

Il [*as*] se mit à caresser l'un de ses enfants et déclara:" Ils sont encore plus bienveillants envers nos enfants que nous ne le sommes envers eux..."[1]

2- Mohamad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Mohammad Ibn'l Ghâssém qui avait dit:" Hosséyn Ibn-é Abél Alâ avait dit qu'[une fois] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait donné des coups aux coussins [qui se trouvaient] dans la chambre et déclaré:" Ô Hosséyn! Ce sont des coussins sur lesquels les Anges Célèstes ont

1. Cet hadîs n'est pas en contradiction avec les autres Ahâdîs qui annoncent que l'Imâm [*as*] ne peut voir les Anges. Et même s'il voit, cela ne veut point dire qu'il Leur parle, car les deux actions de Les voir et de parler avec Eux est uniquement un privilége qui appartient aux Prophètes.

souvent appuyé [leurs dos], et il arrive parfois que nous ramassions leurs duvets, du plancher..." [1]

3- Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam qui avait dit:"Mâlék Ibn-é Atiyyah Al-Ah'massi avait déclaré: " [En une occasion,] je me rendis chez Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] et dus attendre pour une heure, chez lui [avant de pouvoir rencontrer l'Imâm *as*]. J'entrai ensuite dans la chambre, et il était en train de ramasser quelque chose de la terre; il passa alors la main, derrière le rideau [de la chambre] et la donna à celui qui se trouvait dans [l'autre] chambre.

Je déclarai alors:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce la chose que je vous ai vue ramasser de la terre...?"

Il répondit:" Un excès de duvet des Anges qui était resté et que nous ramassons, lorsqu'ils nous quittent [et repartent au Ciel]... [De ces duvets] nous faisons des habits pour nos enfants."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce qu'ils vous rendent vraiment visite...?!"

Il répondit:" Ô Abou Hamzah! Ils [s'asseoient tellement proches à nous qu'ils] laissent bien peu de place pour nous sur les coussins [i.e. de sorte qu'on se serre, les uns contre les autres]...!"

4- Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad Ibn-é As'lam qui avait dit:" Ali Ibn-é Abi Hamzah avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] dire:" Aucun Ange qui ait été envoyé [ici] pour [accomplir] une affaire ne manque de faire tout d'abord une visite à l'Imâm, en lui présentant [l'Affaire]. En effet, il y a un va-et-vient fréquent des Anges Célèstes qui viennent de la part d'Allah, le Béni, le Sublime pour [rendre visite] au seigneur et maître de cette Affaire [i.e. l'Imâmat]."

---

1. La question de la Descente des Anges Célèstes et leur présence dans la Maisonnée de l'Imâm [*as*] et le fait que leurs plumes tombaient par terre et que les membres de la Maisonnée de l'Imâm avaient l'habitude de les ramasser est une chose entièrement en dehors de notre compréhension terrestre et humaine. Car, nous ne pouvons bien comprendre cela, ni produire un argument pour renier et réfuter une chose, au sujet duquel, nous n'avons aucune connaissance précise. Par conséquent, nous devrions interpréter soit ces phrases ésotériques soit les accepter comme telles.

***

Chapitre 98

Les Djinns viennent les voir et leur demandent au sujet de la Connaissance essentielle [i.e. Ma'âlém] sur la Religion et ils ont recours à eux [pour la Direction] dans leurs affaires

1- L'un de nos compagnons Chiites a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Yah'yâ Ibn-é Mossâvér qui avait dit:"Sa'ad Al-És'kâf avait dit:" Dans une de mes visites à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] où je désirais me rendre auprès de lui, [dès que je voulus entrer] il me déclara:" Ne sois pas en hâte!" et ce, jusqu'à ce que le soleil [commençât] à me réchauffer, et je dus sans cesse [changer de place] pour pouvoir rester dans l'ombre. Sous peu, un groupe de gens sortirent de la chambre [de l'Imâm *as*] et vinrent en ma direction; ils étaient de peau jaunâtre, comme la couleur des criquests [à cause de leur maigreur et de la couleur jaunâtre de leurs peaux]... Ils avaient sur eux, des pardessus [épais, et de couleur grisâtre]; un Culte [continu] les avait rendus maigres et émaciés...

Je jure devant Allah que lorsque j'eus vu la beauté de [ces] gens, j'oubliai [complètement] l'état dans lequel je me trouvais.

Lorsque j'entrai, il [i.e. l'Imâm *as*] me déclara:" Je pense que je t'ai causé quelque inconvenance..."

Je répondis:" Oui, en effet... Mais, par Allah, j'ai oublié l'état dans lequel je me trouvais, après qu'un groupe de gens eurent passé tout près de moi!

Ils se ressemblaient tous [par leurs vêtements] et je n'avais encore jamais vu des gens avec d'aussi beaux traits sur leurs visages...! [Cependant,] ils étaient de couleur jaunâtre, comme les criquets... Et l'adoration [d'Allah] les avait laissés bien maigres et affaiblis..."

Il demanda:" Ô Sa'ad...! Les as-tu donc vus...?!"

Je répondis:" Oui."

Il dit:" C'était tes frères, parmi les Djinns..."

Je demandai:" Est-ce qu'ils vous rendent visite?!"

Il dit:"Oui. Ils nous rendent visite pour nous demander au sujet de la Connaissance essentielle sur la Religion, et au sujet de ce qui leur est "licite" [i.e. permis] et de ce qui leur est "illicite" [i.e. défendu]..."

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Ismâ'îl qui avait dit:" Ibn-é Djabal avait dit au sujet d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Nous nous trouvions devant sa porte, quand un groupe de gens sortirent de chez lui et qui ressemblaient aux bohémiens [i.e. Zutt: les Gitans de la partie inférieure de l'Irak qui sont naturellement basanés et maigres] et qui portaient tous des frocs [i.e. Ézâr][1] et des châles [i.e. Késsâ][2]. Par conséquent, nous demandâmes à Abi Abdéllâh [*as*] à leurs sujets et il répondit:" Ce sont vos frères, parmi les Djinns."

3- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Yah'yâ, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Koufi, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui de l'un de nos compagnons Chiites qui avait déclaré:" Sa'ad Al- És'kâf avait dit:" [Une fois,] je rendis visite à Abi Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]; je voulus demander permission d'entrer, mais il y avait plusieurs selles de chameaux qui avaient été placées en rang devant la porte [de la chambre]; et il y eut [soudain] des voix qui s'élevèrent [de l'intérieur de la chambre]. Un groupe d'hommes qui ressemblaient [beaucoup] aux bohémiens [i.e. Zutt] sortirent alors, tandis qu'ils portaient des turbans sur la tête. Je me rendis alors auprès d'Abou Djafar [*as*] et lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Aujourd'hui, votre permission pour que j'entre chez vous prit longtemps...! Et je vis ensuite un groupe d'hommes qui sortirent, en venant vers moi; et ils portaient des turbans que je n'avais encore jamais vus leur semblable!"

Il demanda:" Est-ce que tu sais qui ils étaient...?"

Je répondis:" Non."

Il dit:"C'était vos frères, parmi les Djinns. Ils nous rendent visite et nous demandent au sujet de ce qui est licite et de ce qui est illicite, et [aussi] au sujet de la Connaissance essentielle sur leur Religion."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Abél Bélâd qui avait dit:" Sadir As-Séy'rafi avait dit:" [En une occasion,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] me délégua pour que je m'occupasse de ses affaires à Médine.

Je [le] quittai et quand j'arrivai à la vallée de Raw'hâ, tandis que je me trouvais sur ma camelle, [je vis] un homme qui [me] faisait signe [de loin], en

1. Un froc ou une sorte de soutane qui arrive jusqu'aux genoux et qui se complète avec un long tissu, ceint autour de la taille.
2. Une sorte de châle, fermé sur l'épaule.

bougeant son manteau. Je me penchai vers lui, en pensant qu'il devait avoir soif et lui remis donc [mon] outre. Mais il me dit:" Je n'ai aucun besoin de cela!" et il me donna une lettre, dont le sceau en argile était [encore tout] humide...

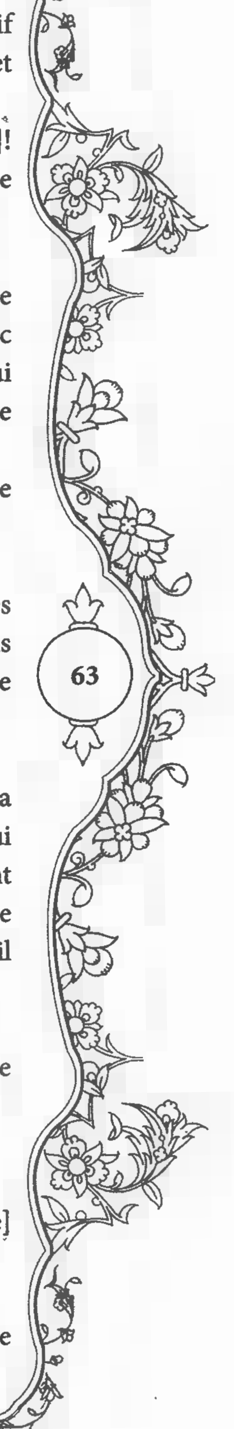
Lorsque je regardai le sceau, [je vis] que c'était le sceau d'Abou Djafar [*as*]! Par conséquent, je lui demandai:" Quand est-ce que vous étiez avec l'auteur de [cette] lettre...?!"

Il répondit:" À l'instant même..."

Dans la lettre, il y avait des choses que l'Imâm [*as*] m'avait ordonné [de faire]. Je me tournai alors autour de moi, et il n'y avait [plus] personne avec moi... Or, Abou Djafar [*as*] arriva alors [à Médine] et je me rendis auprès de lui pour le rencontrer. Je [lui] dis:" Que je donne ma vie pour vous! Un homme vint à moi, en portant votre lettre et le sceau était [encore] tout mouillé...!"

Il répondit:" Ô Sadir! Nous avons des suivants parmi les Djinns, et lorsque nous devons nous dépêcher, nous les envoyons [ici et là]..."

5- Dans un autre hadîs [de Sadir]:" L'Imâm [*as*] déclara:" Nous avons des partisans [i.e. suivants], parmi les Djinns, tout comme nous avons des partisans [i.e. suivants] parmi le genre humain; et lorsque nous voulons qu'une chose soit faite, nous les envoyons [ici et là]."



6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs; et Mohammad Ibn'l Hassan l'a aussi rapporté de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de la personne qu'il a mentionnée et qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Djah'rache avait dit:"[Dame] Hakimah Bént Moussâ [Ibn-é Djafar *as*] déclara:" [Une fois,] je vis [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] qui se tenait près de la porte de la chambre où l'on [déposait et] conservait le bois, et il était en train de parler à voix basse. Mais je ne vis personne [d'autre, à ses côtés].

Je demandai:"Ô, mon seigneur et maître! Avec qui parlez-vous?"

Il répondit:"C'est Âmér Az-Zahrâyi qui est venu me voir, pour me demander [quelque chose] et de porter plainte..."

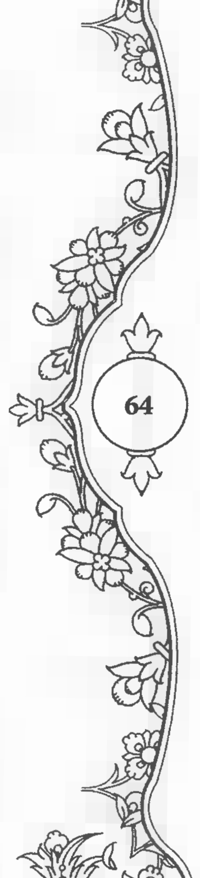
Je dis:" Ô mon seigneur et maître! Je voudrais tant l'entendre parler!"

Il me dit:" Si tu devais l'entendre, tu aurais alors la fièvre pour un an...!"

Je lui dis [alors]:" Ô mon seigneur et maître! Je voudrais [quand même] l'entendre!"

Il me dit:" Écoute donc..."

J'écoutai attentivement, et entendis quelque chose comme un sifflet; une fièvre me prit alors et j'en fus affligée pour un an entier..."



7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Hâchém, et lui d'Amr Ibn-é Osmân, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Ayyoub, et lui d'Amr Ibn-é Chêmr, et lui de Djâbér qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" [En une occasion,] lorsque le seigneur des croyants [Ali *as*] était sur le Minbar [i.e. la chaire dans la Mosquée de Koufeh] un gros serpent se mit à approcher par l'une des portes [d'entrée] de la Mosquée...

Les gens essayèrent de le tuer, mais le seigneur des croyants [Ali *as*] ordonna qu'ils s'arrêtassent de faire cela. Les gens obéirent et le serpent s'approcha encore plus, tandis qu'il rampait sur le sol, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au pied de la chaire [i.e. Minbar].

Il s'étira alora de toute sa longueur et salua le seigneur des croyants [Ali *as*]. Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui fit signe de rester en place, jusqu'à ce qu'il eût fini son Sermon.

Lorsqu'il eut fini, le serpent s'approcha de lui et [le seigneur des croyants *as*] lui demanda:" Qui es-tu?"

Le serpent répondit:" [Je m'appelle] Amr Ibn-é Osmân, votre représentant [i.e. Khalifah] parmi les Djinns... Mon père mourut et dans son testament, il m'enjoignit de venir à vous et de demander votre conseil. Et maintenant, je suis auprès de vous, ô seigneur des croyants! Que me commandez-vous, et quel est votre opinion [i.e. décision]?"

Le seigneur des croyants [Ali *as*] déclara:" Je te recommande à la piété [envers Allah], et que tu retournes et occupes la position que ton père avait tenue [jusqu'ici] auprès des autres Djinns. Tu es [donc désormais] mon représentant parmi eux."

Ainsi donc, Amr fit ses adieux avec le seigneur des croyants [Ali *as*] et s'en fut; et il [devint] son représentant, parmi les Djinns."

Je [i.e. Djâbér] déclarai [alors] à [Abou Djafar *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce qu'Amr vous rend visite? Et est-il obligé de faire cela?" Il répondit:" Oui."

8- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é Abi Hammâd, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ahmad Ibn-é Nazr qui avait dit: "No'mân Ibn-é Bachir avait dit:" Je voyageais en compagnie de Djâbér Ibn-é Yazid Al-Djo'fi, et lorsque nous étions à Médine, il alla rendre visite à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*].

[Lorsqu'il] lui fit ses adieux et s'éloigna de sa présence, il était très heureux; nous nous mîmes en route et arrivâmes un vendredi, à Al-Okhay'radjah; et c'était la toute première étape, quand on veut aller de Fay'd à Médine. [1]

Nous nous acquittâmes alors de la Prière du Midi, et lorsque de nouveau, nos chameaux se mirent en route, soudain un homme qui était très grand et de peau basanée apparut devant nos yeux, en donnant une lettre à Djâbér.

Il l'accepta, la baisa, et la mit sur ses yeux.

Sur la lettre [il était écrit]:" *De la part de Mohammad Ibn-é Ali à Djâbér Ibn-é Yazid*", et il y avait un sceau d'argile noire sur elle qui était encore humide.

Il lui demanda:" Quand est-ce que tu étais auprès de mon seigneur et maître?"

Il répondit:" À l'instant même."

Il lui demanda:"Avant ou après la Prière [du Midi]?"

Il répondit:" Après la Prière."

Il décacheta la lettre et se mit à la lire; il fronçait les sourcils, et cela continua, jusqu'à ce qu'il eût terminé la lecture de la lettre. Il garda alors la lettre avec lui, et je ne le vis plus sourire ou [montrer] aucun signe de joie, jusqu'à ce que nous fûmes arrivés à Koufeh.

Lorsque nous arrivâmes à Koufeh durant la nuit, je me retirai pour la nuit, et quand le jour arriva, je me rendis auprès de lui pour lui rendre visite, par respect; et je le vis qui venait vers moi.

Il avait attaché [un collier] de dès, faits d'os autour de son cou, et il était monté à cheval sur un balai, en disant:" *Je vois Mansour Ibn-é Djom'hour comme un Commandant qui n'obéit à personne!"* et il récitait des versets de ce genre [et de cette manière]. Il me regarda directement dans les yeux et je le regardai directement dans les yeux; il ne dit mot à moi, et je ne dis mot à lui.

Je commençai à pleurer, quand je le vis ainsi, et enfants et adultes nous entourèrent, lui et moi.

Djâbér s'avança [ainsi] jusqu'à ce qu'il eût atteint la grande place [i.e. Rahbato Koufah,] devant la Grande Mosquée [i.e. Ar-Rahbah], [et là,] il se mit à tourner avec les enfants. Les gens disaient:" Il est devenu fou! Djâbér Ibn-é Yazid est devenu fou à lier! Il est devenu fou..."

---

1. An-No'mân Ibn-é Bachir et Al-Djo'fi étaient partis de Médine pour aller à Koufeh. Fay'd est le point où le voyageur Médinois peut choisir d'aller à Koufeh ou à Bassorah. An-No'mân indique qu'ils s'arrêtèrent à Okhay'rajah qui est avant Fay'd; et il la décrit comme la toute première étape de Fay'd, à Médine [et non de Médine], car il est lui-même Koufien, et il imagine la route, de telle sorte que Koufeh apparaît comme le point de départ et non comme la destination finale.

Par Allah! Seulement quelques jours avaient passé quand une lettre, de la part de Héchâm Ibn-é Abdél Mâlék arriva [aux mains] de son Gouverneur [dans laquelle, il lui ordonnait:"*Cherche un nommé Djâbér Ibn-é Yazid Al-Djo'fi; coupe-lui la tête et envoie-moi sa tête [au plutôt]!"*

Le Gouverneur se tourna alors vers son Conseil et leur demanda:" Qui est donc ce Djâbér Ibn-é Yazid Al-Djo'fi?"

Ils lui répondirent:" Qu'Allah arrange vos affaires! C'était un homme de Connaissance et de distinction, et un [expert] dans les Ahâdîs. Or, il partit pour accomplir son Hadj et retourna, fou à lier... Il est maintenant dans la grande place [de la ville], auprès des enfants [en train de tourner en cercle [avec eux], à cheval sur un bâton, en jouant avec eux..."

De la hauteur du lieu où il se trouvait, [le Gouverneur] regarda en bas, et vit qu'il [i.e. Djâbér] était assis, à cheval sur un bâton, occupé à jouer avec les enfants. Il déclara alors:" Louange est offerte à Allah qui m'a donné une excuse pour ne pas le tuer..."

Sous peu, Mansour Ibn-é Djom'hour entra dans Koufeh et il fit exactement ce que Djâbér avait dit qu'il ferait..." [1]

1. C'était un soldat, avant tout, au temps des Umeyyades. Il partit en compagnie de Yazid Ibn-é Omar pour atteindre l'Irak. On dit qu'il prétendit faussement d'avoir été choisi et nommé par Yazid, pour gouverner sur l'Irak et il fit exactement cela pour la durée de quarante jours seulement. Après cela, il se mit de nouveau en route et partit en direction de Sénd. Il réussit à envahir cette région, pour un certain temps. Lorsque le premier Caliphe Abbasside: As-Saffâh atteignit au pouvoir, il envoya Moussâ Ibn-é Ka'ab pour qu'il combattît Mansour. Après la bataille fatidique, Mansour se sauva et mourut de soif dans le désert de Mafâzah qui est situé entre Sénd et Sistân.

***

Chapitre 99

Quand l'Affaire [i.e. l'Imâmat] des [illustres] Imâms devient manifeste, ils jugent selon Dâvoud et ses descendants [se référant à Soléy'mân] en ne demandant aucune évidence [lors de leur jugement mais en se confiant à leur propre Connaissance] - Que la Paix et la Miséricorde d'Allah soient sur eux! - [1]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Omay'r, et lui de Mansour, et lui de Fazl Al-A'var, et lui d'Abou Obéy'deh Al-Hazzâ qui avait dit:" À l'époque où Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] rendit l'âme, nous étions indécis comme des brebis qui étaient sans leur berger... Nous rencontrâmes alors Sâlém Ibn-é Abi Hafsah [2] et il me dit alors:" Ô Abou Obéy'deh! Qui est ton Imâm?"

Je répondis:" Mes Imâms sont de la Famille de Mohammad [*savavs*]."

Il dit:" Tu es donc tombé dans la calamité et provoqué le désastre pour les autres! N'avions-nous donc point entendu, toi et moi, [de la bouche] d'Abou Djafar [*as*]:" Celui qui meure, sans avoir un Imâm [*as*] mourra de la mort de l'ère de l'Ignorance [i.e. Djâhiliyat]?"

Je répondis:" En effet! Je jure par ma vie que j'avais entendu cela!" [3]

Or, trois jours après cela, je me rendis auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et Allah m'accorda la connaissance [de son Imâmat]. Je déclarai alors à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Sâlém avait dit ceci et cela..."

Il dit:" Ô Abou Obéy'deh! Aucun de nous ne meure, sans avoir laissé [à priori] quelqu'un à sa place qui agira comme il avait agi et qui se comportera comme il

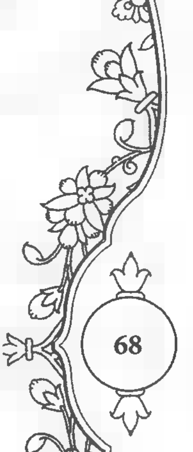
1. Bien que les illustres Imâms [*as*] donnassent leurs verdicts selon les témoignages des témoins, mais dans la plupart des cas, ils faisaient en sorte que la vérité pût être dévoilée aux yeux de tous, afin qu'ils puissent donner un verdict juste et équitable. Mais au temps de leur gouvernement, ils agissaient selon leur Science et n'avaient besoin d'aucun témoin. Ainsi, dans les deux cas, le résultat des verdicts était toujours selon leur propre Science et Jugement.
2. Sâlém Ibn-é Abi Hafsah était membre du secte des Zéydiyyah et l'Imâm Sâdiq [*as*] l'avait maudit. Et cette histoire se rapporte effectivement, avant qu'il ne devînt un Zéydiyyah.
3. Cela signifie qu'avoir une fausse croyance qui n'existe point dans le cœur n'est aucunement une croyance et il faut à tout prix que l'individu connaîsse son Imâm [*as*].

s'était comporté, et il appellera [les gens] à ce qu'il [i.e. le précédent Imâm *as*] avait l'habitude de faire.

Ô Abou Obéy'deh! Il [i.e. Allah] ne retient aucune chose de ce qu'Il avait accordé à Dâvoud et à Soléy'mân..."

Il déclara alors:" Ô Abou Obéy'deh! Lorsque le "Qâ'îm" [*as*] de la Famille de Mohammad [*savavs*] se soulèvera, il jugera selon la manière de Dâvoud [*as*] et de Soléy'mân [*as*], et il ne demandera aucune évidence."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân qui avait dit:" Abân avait dit: "J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Le monde ne finira pas tant qu'un homme de ma Famille ne se soulève; et il jugera selon la manière de la Famille de Dâvoud [*as*]; et il ne demandera pour aucune évidence [lorsqu'il jugera et donnera son verdict]: il donnera son dû, à chaque personne."



3- Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:"Ammâr As-Sâbâti avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Selon quelle norme jugerez-vous, lorsque vous régnerez?"

Il répondit:" Selon le Jugement d'Allah et celui de Dâvoud [*as*]; et lorsqu'une affaire nous est présentée et que nous n'avons aucune connaissance à son sujet, [à ce moment-là] le Saint Esprit [i.e. Rouhol Ghodos] nous informera à son sujet."

4- Mohammad Ibn-é Ahmad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui d'Imrân Ibn-é A'ayan qui avait dit:" Jo'ay'd Al-Hamadâni avait dit:"Je demandai à Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*]:" Selon quelle norme [i.e. quel critère] dans le jugement, jugez-vous?"

Il [*as*] répondit:" Selon le jugement de la Famille de Dâvoud; et si un problème se pose, [en ce cas] le Saint Esprit [i.e. Rouhol Ghods] nous informera à son sujet."

5- Ahmad Ibn-é Méh'rân que la Miséricorde d'Allah soit sur lui a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Ammâr As-Sâbâti avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Quelle le rang et la condition des Imâms [*as*]?"

Il répondit:" [C'est] comme le rang et la condition de Zoul-Qarnéyn [1] et comme ceux de Yo'cha [i.e. Joshua], et comme le compagnon de Soléy'mân: Âsséf [Ibn-é Barkhiâ][2]..."

Je demandai:" Et selon quel critère, passez-vous des jugements?"

Il répondit:" Selon le Jugement d'Allah et celui de la Famille de Dâvoud et celui de Mohammad [*savavs*]; et c'est le Saint Esprit [i.e. Rouhol Ghods] qui nous les apporte et nous informe."

***

Chapitre 100

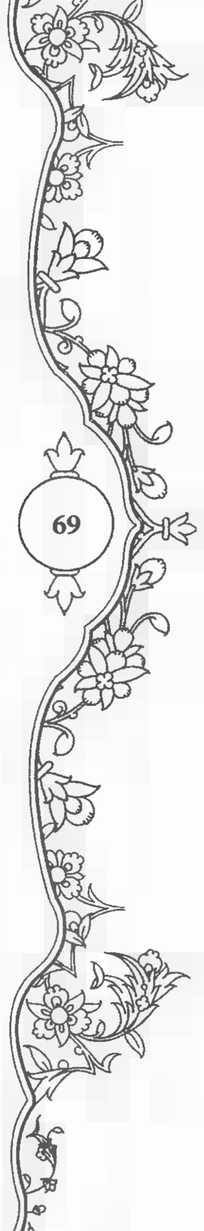
La source de la Connaissance est [en effet, l'illustre] Famille de Mohammad - que la Paix et la Gloire d'Allah soient sur eux tous! -

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad qui avait dit:"Ibn-é Mah'boub avait dit: "Yah'yâ Ibn-é Abdéllâh [Ibn'l Hassan Ibn'l Hassan Ibn-é Ali *as*] Abél Hassan, Sâhébo Déy'lam [i.e. il était ainsi appelé, pour le fait qu'à cause des Abâssides, il prit refuge auprès des Déy'lamites] avait dit: "[Une fois,] j'entendis Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer cela, quand il y avait quelques Koufiens auprès de lui:"Combien ils me stupéfient ceux qui ont reçu toute leur Connaissance du Messager d'Allah [*savavs*] et qui ont agi selon [cette Connaissance] et qui furent bien guidés, mais qui, cependant, sont de l'opinion que les "Ahlél Béyt" [i.e. les proches membres de la sainte Famille de Mohammad *savavs*] n'ont pas reçu sa Connaissance...!

Et ce, bien que nous soyons son "Ahél Béyt" et ses descendants! C'est en effet dans notre Demeure que la Révélation [i.e. Vah'y] descendit; et c'est à travers nous que la Connaissance leur parvient...!

Croient-ils, en effet, qu'ils sont justement guidés, tandis que nous sommes des ignorants, devenus des égarés?! Certes, ceci est définitivement impossible!"

2-Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Is'hâgh Al-Ah'mar, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Hammâd, et lui de Sabbâh al-



---

1. "*Et ils t'interrogent sur Zoul-Qarnéyn. Dis:" Je vais vous en citer quelque fait mémorable...*" [Al-Kahf-83]
2. Se référer au noble verset 40 de la sourate An-Naml, s'il vous plaît.

Mozani, et lui de Hâréss Ibn-é Hassirah qui avait dit: "Hakam Ibn-é Otay'bah avait dit:" Un homme rencontra Hosséyn Ibn-é Ali [*as*] à Sa'alabiyyah, quand celui-ci se dirigeait vers Karbalâ. Il entra en sa présence et le salua.

Hosséyn [*as*] lui demanda:" De quelle ville viens-tu?"

Il répondit:" Je [suis] l'un des habitants de Koufeh..."

Il fit:" Par Allah! Ô frère Koufien! Si je t'avais rencontré à Médine, je t'aurais alors sûrement montré la trace des pas [laissée] par [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] [lorsqu'il venait] chez nous, quand il apportait la Révélation à mon grand-père!

Ô frère Koufien! [Est-il possible que] la source de toute Connaissance pour les gens provienne de nos personnes, mais que vous sachiez tout et que nous [par contre,] soyons ignorants...?! Ceci est une chose impossible..." [1]

***

Chapitre 101

Toute Vérité qui réside auprès des gens ne vient que de la part des [illustres] Imâms [*as*] Et tout ce qui ne vient pas d'eux est faux

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Héchâm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'Ibn- Moskân qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Moslém avait dit:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Il n'y a aucune vérité avec les gens, ni aucune chose juste et correcte, ni aucun qui puisse juger avec vérité [et justice], excepté ce qui provient de nous, les "Ahlél Béyt"! Et lorsque les affaires devenaient désordonnées pour les gens, l'erreur était commise par les gens [eux-mêmes], et tout ce qui est juste et correct [vient] d'Ali [*as*]."

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nasr, et lui de Mossanâ qui avait dit: "Zorârah avait dit:" [Une fois,] j'étais en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand un homme [venu] de Koufeh lui demanda au sujet des

---

1. Ces propos démontrent que l'Imâm [*as*] avait donné une telle réponse, afin de répondre à la question de ce Koufien. Bien que dans cet hadîs et dans les livres d'Histoire, la question originale n'ait pas été inscrite. Et par la réponse de l'Imâm [*as*], on vient à savoir que cet homme est comme la plupart des Musulmans ignorants et opposés au mouvement révolutionnaire de l'illustre Imâm [*as*]

propos, énoncés par le seigneur des croyants [Ali *as*] qui avait annoncé: "Demandez-moi ce que vous voudrez, car vous ne me demanderez aucune chose, à moins que je ne vous informe à son sujet..."[1]

Il [i.e. l'Imâm *as*] lui dit:" La connaissance [la science] d'aucune personne ne réside avec elle, à moins qu'elle n'ait été provenue du seigneur des croyants [Ali *as*]! Que les gens aillent où qu'ils veulent, mais par Allah, cette Affaire [i.e. la Religion] ne réside nulle part, excepté ici..." et à ce moment-là, il désigna sa demeure.

3- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Sa'alabah Ibn-é May'moun qui avait dit: "Abou Maryam avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit [une fois] à Salamah Ibn-é Kohay'l et à Hakam Ibn-é Otay'bah [2]:" Que vous voyagiez [i.e. alliez] vers l'Ouest ou l'Est, vous ne trouveriez aucune vraie Connaissance, excepté ce qui provient de nous, les "Ahél Béyt"...!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui de Mo'allâ Ibn-é Osmân qui avait dit:"Abou Bassir avait déclaré: "Il [i.e. Abou Djafar, l'Imâm Bâghér *as*] m'avait déclaré:" Hakam Ibn-é Otay'bah est de ceux, au sujet desquels Allah a annoncé:" *Parmi les gens, il y en a [i.e. les Hypocrites] qui disent:" Nous croyons en Allah et au Jour Dernier!" tandis qu'en fait, ils n'y croient pas.*" [Al-Baqarah-8]; Hakam pourrait voyager à l'Est ou à l'Ouest, mais par Allah, il ne pourra parvenir à aucune Connaissance, excepté à travers les "Ahlél Béyt" pour lesquels [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendait [sur Terre]!"

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui d'Abân Ibn-é Osmân qui avait dit:"Abou Bassir avait dit: " [En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] si le témoignage d'un enfant illégitime était admissible [ou non]?

Il répondit:"Non."

Je dis:" Hakam Ibn-é Otay'bah prétend autrement..."

Il dit:" Ô Allah! Ne pardonne donc guère son péché! [En effet,] Allah n'a

---

1. Cette phrase n'appartient qu'à Ali [*as*] et aucun autre être humain ne peut énoncer une telle chose, car autrement il sera sûrement disgrâcié. Et nous avons de multiples exemples dans l'Histoire Islamique, au sujet des individus qui osèrent prétendre une telle chose.
2. Salamah était un Zéydiyyah et avec Hakam, ils étaient des savants Sunnites.

point annoncé ce verset pour Hakam:" *C'est certainement un Rappel [i.e. la Révélation] pour toi et ton peuple.*" [Az-Zoukhrouf-44]! Par conséquent, qu'Hakam aille à droite ou à gauche: -par Allah...!- il ne pourra acquérir aucune Connaissance, excepté ce qui provient des "Ahlél Béyt"! Ceux pour lesquels, [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendait [sur Terre]...!" [1]

6- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn'l Hassan Ibn-é Yazid, et lui de Badr qui avait dit que son père avait déclaré: "Salâm Abou Ali Khorâssâni me narra que Salâm Ibn-é Sa'îd Al-Makh'zoumi avait dit:" [Une fois,] pendant que j'étais en présence d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], Abbâd Ibn-é Kassir [qui était] un homme pieux de Bassorah, et Ibn-é Choray'h [qui était] un Jurisprudent Mecquois entrèrent [tous deux ensemble]; Ibn-é May'moun Al-Ghéddâh, le domestique d'Abou Djafar [*as*] était aussi présent. Abbâd Ibn-é Kassir lui demanda [une question] en disant:"Ô Abi Abdéllâh! Dans combien d'étoffes, est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] fut enseveli [dans son linceul]?"

Il répondit:" Dans trois étoffes: deux étoffes de "Sohâri" [i.e. Sohâr se trouve au Yémén], et une étoffe de "Hébarah" [i.e. rayé, et Yéménite, elle aussi]; [car] il y avait une pénurie de [tissu rayé, connu comme:] "Bord"; [car autrement, il aurait été alors enseveli seulement par trois Bord semblables]."

Il sembla qu'Abbâd Ibn-é Kassir n'était guère heureux par cette [explication]. Ainsi donc, Abi Abdéllâh lui déclara:" En effet, le dattier de [Dame] Maryam [*sa*] était [de la meilleure qualité parmi les dattes, et connues comme] "Adjvah" et il provenait du Ciel...!

Par conséquent, tout ce qui crût des racines de ce dattier devint un "Adjvah" et tout ce qui crût des autres noyaux devint un "Lavn" [i.e. qui est une datte d'une qualité par trop inférieure]..."

Lorsque nous sortîmes de chez l'Imâm [*as*], Abbâd Ibn-é Kassir se tourna vers Ibn-é Choray'h et dit:" Par Allah! Je n'ai pas compris la parabole qu'Abi Abdéllâh [*as*] me fit...!"

Ainsi donc, Ibn-é Choray'h déclara:" Celui-ci [i.e. May'moun] te dira à l'instant! Car il est l'un d'eux [c'est à dire qu'il est Chiite]..."

May'moun déclara [alors]:" N'avez-vous donc pas compris ce qu'il vous a dit?"

Il répondit:" Non, par Allah!"

---

1. C'est à dire que Hakam n'était guère considéré comme l'un des vrais suivants des Préceptes du Prophète d'Islam [*savavs*]; car, il n'avait aucune véritable Connaissance du Saint Corân.

Il déclara:" Il vous parla en parabole, au sujet de lui-même. Il vous fit savoir qu'il était l'un des descendants du Messager d'Allah [*savavs*], et que c'est auprès de lui que réside la Connaissance du Messager d'Allah. Ce qui vient d'eux est [donc] juste et correct, [et c'est comme la datte, connue comme "Adjvah" qui est de la meilleure qualité]; et ce qui vient d'autrui est seulement [et simplement] provenu de [simples] noyaux qui sont provenus deci, delà [comme la datte connue avec le nom de " Lavn" qui est de qualité bien inférieure].

***

Chapitre 102

De ce qui a été dit au sujet de leur Ahâdîs: Difficilement acceptable et guère facile [i.e. Sa'ab Mos'tas'ab][1]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Djâbér qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé: "Les Ahâdîs de la Famille de Mohammad [*savavs*] sont difficiles [à comprendre] et ils ne sont guère acceptés [facilement par les autres].

Personne ne croit en ces Ahâdîs, excepté les Anges [Célèstes qui sont] auprès [d'Allah] et le Prophète descendu [par Allah] ou le serviteur [d'Allah], qu'Il a éprouvé le cœur par la Foi!

Par conséquent, acceptez tout hadîs qui provient de la Famille de Mohammad [*savavs*], et auquel votre cœur se soumet et dont vous reconnaissez pour être vrai [et authentique]. [Et pour le hadîs] devant lequel, votre cœur recule [instinctivement] et qui ne vous est guère acceptable, référez-vous à Allah et au Messager d'Allah [*savavs*] et à l'homme doué de Connaissance [*as*], issu de la Famille de Mohammad [*savavs*].

Quiconque parmi vous rapporte quelque chose qu'un [autre] ne peut

---

1. C'est un cheval indomptable et sauvage qui ne permet à personne de le monter. Mos'tas'ab se réfère à celui qui fait fuir le cheval. C'est à dire qu'il existe des Ahâdîs qui sont bien plus supérieurs à la mesure de la compréhension et de l'intelligence des communs des gens, de sorte que le fait de les croire et de les comprendre est impossible pour certains. Bien-entendu, nous parlons des Ahâdîs qui sont rationnels et non point des Ahâdîs qui sont insensés. Ces Ahâdîs qui sont difficiles à croire pour certains groupes de gens sont au sujet des Miracles.

acquiescer et qui dit:" Par Allah! Ce n'est guère ainsi! Par Allah! Ce n'est pas cela!" périra; car la dénégation [i.e. le refus] est la cause de la mécréance."

2- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs d'Imrân Ibn-é Moussâ, et lui de Hâroun Ibn-é Moslém, et lui de Mas'adah Ibn-é Sadaghah qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Un jour, la question de la "Taghiyyah" [i.e. discrétion et précaution prise au sujet de la Religion] fut mentionnée en présence d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] et il dit:"Par Allah! Si Abouzar avait su ce qu'il y avait dans le cœur de Salmân [le Persan], il en serait mort [i.e. la mesure de cette Connaissance l'aurait certainement tuée], même si le Messager d'Allah [*savavs*] avait établi [les liens de] la Fraternité entre eux. [1]

Par conséquent, que pensez-vous être la situation des autres créatures humaines...?!

En effet, la Connaissance des hommes doués de Connaissance [i.e. les Prophètes et les Imâms Infaillibles *as*] est bien difficile et elle n'est point acceptée facilement. Seul un Prophète, envoyé [par Allah] ou un Ange [Célèste qui est] proche d'Allah, ou un serviteur croyant [d'Allah] peut acquiescer [à sa vérité]; celui qu'Allah a éprouvé et préparé le cœur, par la Foi."

Il déclara [ensuite]:"Salmân devint l'un des hommes doués de Connaissance, car il était l'un de nous, "Ahlél Béyt"; et pour cela même, il est considéré comme un érudit [et un homme doué de Connaissance]."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Al-Barghi, et lui d'Ibn-é Sénân ou d'un autre [*rafa'ahou*] et qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Notre hadîs est certes, difficile et il n'est point accepté facilement. Seuls les poitrines illuminées [et radieuses] et des cœurs purs, et ceux qui sont dotés d'un excellent caractère peuvent acquiescer à leur

---

1. Salmân était connu pour sa patience et son endurance, tandis qu'Abouzar était connu pour son tempérament coléreux. Ainsi donc, Salmân était capable de supporter la Connaissance de certaines vérités qui auraient pu causer de grandes agitations dans le cœur d'Abouzar, si jamais il venait à savoir à leur sujet; et comme il voyait comme un devoir de les protéger et de les défendre, il se serait alors sacrifié pour ces vérités. Par conséquent, une différence perceptible et marquée était présente entre eux, même si tous les deux étaient très proches du Messager d'Allah [*savavs*]; cette proximité était tellement profonde que le noble Prophète [*savavs*] les avait liés par le lien de la fraternité. Or, une telle différence, même chez deux personnes dotées de tels tempéraments et aussi liés l'un à l'autre est mentionné par Ali Ibn'l Hosséyn [*as*], afin de démontrer les différences qui existaient entre les différentes classes de gens, largement diverses les unes des autres devant le fait d'accepter la Connaissance qu'Allah avait accordée aux Imâms et aux Prophètes [*as*].

vérité. Allah prit un serment de nos Chiites [au sujet de notre seigneurie], tout comme [le serment] qu'Il obtint des enfants d'Adam [lorsqu'Il leur demanda]: "*Ne Suis-Je pas votre Seigneur?*" [Al-A'râf-172].

Ainsi donc, Allah restera Fidèle à Sa Promesse du Paradis envers celui qui est resté fidèle envers nous; mais celui qui est notre ennemi et qui ne nous donne pas notre dû restera pour toute l'Éternité et perpétuellemen dans le Feu [Infernal]..."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et un autre/d'autres ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad qui avait dit: "L'un de nos compagnons Chiites avait dit:" [En une occasion,] j'écrivis [une lettre] à Abél Hassan, Sâhéb Al-Askar [l'Imâm Hassan-é Askari *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Que voulait dire [l'Imâm] As-Sâdiq [*as*] quand il avait déclaré:" Ni un Ange [Célèste] qui est proche [d'Allah], ni aucun Prophète envoyé [par Allah], ni aucun croyant qu'Allah a éprouvé et préparé le cœur par la Foi ne peut acquiescer [i.e. supporter] à [la vérité] de notre hadîs"...?

La réponse fut:" Le sens de ce qu'avait déclaré [l'Imâm] As-Sâdiq [*as*]: qu'aucun Ange, proche [d'Allah] et aucun Prophète, envoyé par [Allah] ne peut acquiescer à cela [et supporter la vérité] signifie qu'aucun Ange ne peut acquiescer à cela [ni ne peut la supporter], pour le confier à un autre Ange; et qu'aucun Prophète ne peut acquiescer à cela [et le supporter], pour le confier à un autre Prophète; et qu'aucun croyant ne peut acquiescer à cela [et le supporter], pour le confier à un autre croyant. Ceci est la signification de ce que mon grand-père [*as*] avait déclaré..." [1]

5- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn et lui de Mansour Ibn'l Abbâs, et lui Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, Abdéllâh Ibn-é Moskân qui avait dit:"Mohammad Ibn-é Abdél Khâlégh et Abou Bassir avaient dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Ô Abou Mohammad! Par Allah! Nous sommes en possession de l'un des Secrets d'Allah, et d'une partie de Sa Connaissance, et aucun Ange proche d'Allah, aucun Prophète envoyé [par Allah], ni aucun croyant qu'Allah aurait éprouvé le cœur par la Foi ne peut acquiescer [à sa vérité]!

1. Cet état de supporter une vérité, décrit de cette manière dans cet hadîs est différent de l'endurance qui est décrite dans les autres Ahâdîs. Acquiser [et supporter] dans les autres Ahâdîs se réfère à l'état de soumission, tandis que dans cet hadîs, il se réfère à l'action de garder une chose pour soi et de le dissimuler des autres.

Par Allah! Allah n'a chargé aucun, excepté nous, avec cela; ni a-t-Il demandé à personne la loyauté [d'agir en accordance avec cela], excepté à nous! Nous sommes aussi en possession de l'un des Secrets d'Allah et d'une partie de la Connaissance qu'Allah nous a commandé de propager et de diffuser; et nous avons, en effet, diffusé et propagé de la part d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté, ce qu'Il nous avait commandé de propager et de diffuser; or, nous n'avons trouvé aucune place, ni aucune personne digne, ni aucun qui puisse les supporter, jusqu'à ce qu'Allah eût créé des gens pour cela; et ils furent créés de la [même] substance avec laquelle Mohammad [*savavs*], sa Famille [*as*] et sa Progéniture avaient été créés, et de la Lumière avec laquelle Allah avait créée Mohammad et sa Progéniture.

Il les forma avec le reste [i.e. résidu] de Sa Miséricorde [i.e. Rah'mah] avec laquelle, Il avait formé Mohammad et sa Progéniture.

Nous diffusâmes de la part d'Allah, ce qu'Il nous avait commandé de propager, et ils le reçurent et acquiescèrent [à sa vérité].

[Ensuite] de bons rapports [i.e. comptes rendus] nous parvinrent de leurs parts, et leurs cœurs se tournèrent [et se penchèrent] vers notre Connaissance et nos Ahâdîs. S'ils n'avaient pas été créés de cette substance de Lumière et de Miséricorde [Divines], ils n'auraient point été [disposés et inclinés] de cette manière! Non, par Allah! Ils n'auraient [alors] point acquiscé à [la vérité de ces choses]...!"

Il déclara ensuite:" Allah créa des gens pour l'Enfer et le Feu [Infernal], et Il nous ordonna de la diffuser et la propager [i.e. notre Connaissance], comme ce que nous fîmes. Or, ils se reculèrent devant elle, et leurs cœurs se répugnaient à cela, et ils la rejetèrent et n'acquiescèrent pas [à sa vérité]. Ils la considérèrent comme un mensonge et déclarèrent:" C'est un magicien! C'est un menteur!"

Et Allah déposa [alors] un sceau sur leurs cœurs et leur fit oublier cela [i.e. ce que nous avions propagé]. Allah ouvrit ensuite leurs langues [pour prononcer] certaines parties de la Vérité; mais pendant qu'ils les prononçaient, leurs cœurs les reniaient et les rejettaient...

[Allah fit cela] pour défendre [et protéger] ceux pour qui Il est le Seigneur et Maître et ceux qui Lui obéissent. Si cela n'avait pas été [fait], Allah n'aurait pas été Adoré sur la Terre!

Nous étions donc commandés de les laisser à leurs sorts, et de cacher [la Vérité] et de maintenir le Secret. Par conséquent, cachez-La vous aussi [i.e. la Vérité] à ceux qu'Allah a commandé qu'ils fussent laissés à leurs sorts, et maintenez [le Secret] face à ceux qu'Allah a commandé de maintenir [le secret] face à eux."

Il leva alors ses mains au ciel [i.e. en supplication] et pleura, en disant: "Ô Allah! Ceux-ci [i.e. les Chiites] sont bien peu nombreux [et un petit groupe]: or, Fais en sorte que nos vies soient leurs vies, et que nos morts soient leurs morts! Ne Fais pas en sorte que Tes ennemis puissent les dominer, de sorte que Tu nous affliges avec le chagrin que nous ressentirons pour eux; car si Tu nous affliges avec ce chagrin, Tu ne seras jamais Adoré sur la Terre, comme il faut!

Que Tes Bénédictions et Tes Salutations soient donc accordées à Mohammad et à sa sainte Famille!"

***

Chapitre 103

Du Commandement du [noble] Prophète [*savavs*] [Pour exprimer] la bienveillance [et la bonne foi] envers les [illustres] Imâms des Musulmans [*as*] et [de la maintenance de] la solidarité envers leur groupe Et de la présentation [de ces Imâms et qui ils sont][1]

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui d'Abân Ibn-é Osmân, et lui d'Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré que le Messager d'Allah [*savavs*] adressa de cette manière, les gens [qui se trouvaient] dans la Mosquée de Khéyf, [en faisant son Sermon]: "Allah fera en sorte que le serviteur qui entend ce que j'ai à vous dire [maintenant et qui] fait attention [à mes propos et qui les] mémorise, et [qui les] transmet ensuite à ceux qui ne [les] ont pas entendus, prospère [et se réjouisse].

Que de fois, celui qui transmet [i.e. transporte] une Connaissance ne perçoit pas [lui-même, le sens de] ce qu'il est en train de transmettre [i.e. transporter] et qui cependant, la transporte à un autre individu qui est bien plus perspicace que lui. [Or,] il y a trois choses envers lesquelles, le cœur d'aucun [vrai] Musulman ne ressentira aucune rancœur [ni avarice]: 1- la sincérité et la pure dévotion

---

1. Exprimer la bienveillance pour l'Imâm [*as*] est un signe d'avoir la Foi en l'Imâmat et l'action de lui obéir dûment et de le défendre de toutes ses forces, tout en défendant sa haute position et son haut rang. Et ici, les Musulmans sont ceux qui suivent la bonne Guidée et qui sont les partisans des Justes Imâms [*as*], et dont l'action de les suivre et de les obéir en toute chose est une Obligation Religieuse et morale. Et ceci ne se réfère pas à leurs opposants qui font exactement le contraire de toutes ces actions, comme nous pouvons voir dans les Ahâdîs.

dans ses actions pour Allah, 2- le fait d'agir en toute bonne foi et avec bienveillance envers les Imâms des Musulmans, 3- l'action de maintenir la solidarité [et la cohésion] envers leur groupe, car leur Appel [i.e. Da'vâh] inclut ceux qui les suivent [i.e. tous ceux qui suivent les Musulmans doivent être inclus avec eux, car tous bénéficient de cet "Appel" à la Foi].

Les Musulmans sont frères [les uns avec les autres]; le sang [de chacun d'eux] est égal [à son frère en religion]; et [même] le plus humble [i.e. le plus inférieur d'entre eux] peut [en effet, remplir son] engagement [et son obligation,] comme n'importe quel autre [individu parmi eux]." [1]

[Cet hadîs fut aussi rapporté par lui [i.e. Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ], et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui d'Abân, et lui d'Ibn-é Abi Ya'four, en ajoutant:"... Ils agissent comme une [seule et unique] main, contre les ennemis."

Il avait aussi rapporté dans sa narration qu'il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] délivra son Sermon dans son dernier Pèlerinage de Hadj [i.e. Hadjattul Védâ] à Ménâ, dans la Mosquée de Khéyf.]

2- Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Hakam Ibn-é Méskin qui avait dit: "Un Mecquois, de la tribu de Qouraïche avait déclaré:"[Une fois,] Sofiyân As-Saw'ri [me] dit:" Allons voir Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*]..."

Je l'emmenai en sa présence et nous le trouvâmes monté sur sa monture. Sofiyân lui dit:" Ô Abi Abdéllâh! Racontez-nous au sujet du Sermon du Messager d'Allah [*savavs*] dans la Mosquée de Khéyf..."

Il répondit:" Laisse-moi aller terminer mon affaire, maintenant que je suis à cheval... À mon retour, je vous [le] raconterai."

Sofiyân déclara:" Je vous supplie, de par votre proche parenté au Messager d'Allah [*savavs*] de nous [le] raconter [maintenant]...!"

Il descendit alors de sa monture et Sofiyân lui dit:" [De grâce,] veuillez instruire quelqu'un d'apporter du papier et de l'encre pour que je puisse l'écrire."

Il demanda [du papier et de l'encre] et déclara alors:" Écris donc:

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Allah réjouira le serviteur qui écoute et qui comprend bien ce que j'ai à dire et qui fait parvenir [ces propos] à ceux auxquels [ces propos] n'étaient point parvenus.

---

1. C'est à dire qu'il faut respecter la décision d'un Musulman, quand il donne la vie sauve, même à son ennemi.

Ô gens! Que ceux qui sont [ici] présents, fassent parvenir [ces propos] à ceux qui sont absents [aujourd'hui]! Que de fois, celui qui transporte une Connaissance ne perçoit guère [lui-même, le sens de ce qu'il transporte], et il transmet cette Connaissance à un autre qui est bien plus perspicace que lui. Il y a trois choses, envers lesquelles le cœur d'aucun Musulman ne devra ressentir aucune rancœur [ni avarice]: 1- la sincérité et la pure dévotion dans ses actions pour/envers Allah, 2- le fait d'agir en toute bonne foi et avec bienveillance envers les Imâms des Musulmans, 3- l'action de maintenir la solidarité [et la cohésion] envers leur groupe, car leur Appel [i.e. Da'vâh] inclut ceux qui les suivent [i.e. tous ceux qui suivent les Musulmans doivent être inclus avec eux, car tous, bénéficient de cet "Appel" à la Foi]. Les Musulmans sont frères [les uns avec les autres]; le sang [de chacun d'eux] est égal [à son frère en religion]; et [même] le plus humble [le plus inférieur d'entre eux] peut [en effet, remplir son] engagement [et son obligation,] comme n'importe quel autre [individu parmi eux], et donner la sauvegarde [à un ennemi]..."

Sofiyân écrivit [tout cela] et lui [*as*] montra [ses écrits]. Abi Abdéllâh [*as*] s'en fut après cela, et Sofiyân et moi quittâmes ce lieu.

Après que nous eumes pris quelque distance, il me dit:" Arrête-toi [un instant], afin que je jette un coup d'œil à cet hadîs [i.e. compte rendu]..."

Je lui dis:" Par Allah! Abi Abdéllâh [*as*] a déposé quelque chose sur ton cou qui ne se retirera plus jamais de ta personne [i.e. une chose qui préoccupera désormais ton esprit, sans répit...]!"

Il me demanda:" Et qu'est-ce que c'est...?"

Je répondis:"Il y a trois choses, envers lesquelles le cœur d'aucun Musulman ne devra ressentir aucune rancœur [ni avarice]: 1- la sincérité et la pure dévotion dans ses actions pour/envers Allah, et cela, nous le savions nous aussi; mais [ensuite,] agir en toute bonne foi et avec bienveillance envers les Imâms des Musulmans...?! Or, qui sont ces Imâms, face auquels nous devrions agir en toute bonne foi et avec bienveillance?! [Des individus comme] Moâ'viyah Ibn-é Abou Sofiyân?! Ou bien Yazid Ibn-é Mo'âviyah et Marvân Ibn'l Hakam...?! Et tous ceux, dont le témoignange est invalide selon nous, et derrière lesquels nous ne devrions [jamais] nous acquitter de nos Prières!

Et ensuite: maintenir la solidarité [et la cohésion] envers leur groupe...?!

Or, quel est ce groupe?! [Serait-ce] les "Morji'îtes" [1] qui prétendent que même si

1. C'est à dire, ceux qui, après le décès du noble Prophète [*savavs*] éloignèrent Ali [*as*] du Caliphat et qui croyaient que seule en possèdant la Foi, on pouvait atteindre au Salut, et qu'aucun péché ne pourrait nuire à la Foi.

quelqu'un ne s'acquitte pas de ses Prières ni n'observe son Jeûne ni ne se purifie par l'Ablution [après l'acte sexuel] et/ou qui détruit la Ka'aba et/ou se marie avec sa propre mère possède [encore] la Foi de [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] et de l'Archange] Michel [i.e. Mikâ'îl *as*]...?!

Ou bien les "Ghadariyyah" [1] qui prétendent que ce qu'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire veut, ne se réalise guère; et que [par contre,] ce qu'Iblîs veut se réalise?!

Ou bien les "Harourites" [2] [i.e. les Khârijites] qui désavouent Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et qui l'accusent de la mécréance [i.e. Kofr]...?!

Ou bien les "Djah'miyyah" [3] qui prétendent que l'unique chose [qui compte] est la Connaissance d'Allah Seul et que la Foi n'est rien d'autre que cela?!"

Il s'exclama:" Malheur à toi! [Et] que disent-ils [i.e. les Chiites]...?"

Je répondis:" Ils disent qu'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] est l'Imâm envers lequel on doit agir en toute bonne foi et avec bienveillance et que le "groupe" avec lequel, il faudrait se comporter avec soldarité est son "Ahlél Béyt"..."

Il prit ce qu'il avait écrit et déchira le papier [par pur rancœur] et déclara alors:" Or donc, ne dis rien à personne, à ce sujet..."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a [aussi] rapporté d'Ahmad Ibn-é Mohammad [et tous deux], de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hariz, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté ne verra [la place de] celui qui accepte et se soumet à la seigneurie [i.e. Vélâyat] de son Imâm et qui s'efforce d'obliger son âme à lui obéir [dûment] et qui agit en toute bonne foi

---

1. C'est à dire, ceux qui croient que toute action revient à Allah et que les créatures n'ont aucun libre arbitre et aucune liberté et qui ne peuvent donc choisir de faire le bien ou le mal, et que tout a déjà été décidé par Dieu. Un autre groupe est composé de gens qui croient que l'Homme est absolument libre et qui annulent et renient tout Pouvoir provenant de Dieu. C'est à dire, la liberté absolue que l'Homme possède pour son destin.
2. Il se réfère aux Khâridjites qui venaient de Harourâ qui est l'une des régions attachées à Koufeh, car ils se rassemblaient en ce lieu pour désigner le plan néfaste de faire la guerre au seigneur des croyants [Ali *as*]. Ils subirent une grande défaite dans la région de Nah'ravân.
3. Ils étaient les partisans de Djahm Ibn-é Safvân qui croyaient que la Foi est une chose qui provient du cœur et qui n'a rien à avoir avec les actions de l'Homme! Par conséquent, selon eux, même si un homme commet des péchés et est considéré comme un pervers et un criminel, il est encore et toujours un croyant! Et ils croient que l'Homme commet ses péchés par une sorte de fatalité forcée.

[et en toute bienveillance envers lui], [excepté au Paradis et] avec nous et parmi les plus illustres compagnons [1]...!"

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Abou Djamîlah, et lui de Mohammad Al-Halabi qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Celui qui met une distance [entre lui et] la Communauté des Musulmans [et s'en sépare, même] pour la distance d'une main, a libéré de son cou, le lien qui l'unissait à l'Islam!"

5- Par la même chaîne de narrateurs, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait annoncé:" Celui qui met une distance entre lui-même et la Communauté des Musulmans et qui brise son allégeance avec [le légitime] Imâm [*as*], entrera en Présence Divine avec une main mutilée [i.e. coupée]..."

***

Chapitre 104

Des Droits [i.e. Hagh] de [l'illustre] Imâm [*as*] Que doivent observer ceux qui sont Sous sa protection et des Droits de ceux-là Que l'Imâm [*as*] doit observer [à son tour]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:"Quel est donc le droit de l'Imâm que les gens [doivent observer]?"

Il [*as*] répondit:" Le Droit que les gens lui doivent est qu'ils doivent l'écouter et lui obéir..."

Je demandai:" [Et] quel est [donc] le Droit [des gens] qu'il [i.e. l'Imâm] doit observer?"

Il répondit:" Il [doit] distribuer [les Biens Communs] en toute équité entre eux, et traîter [ses] sujets avec justice. Lorsque ces choses furent établies parmi

1. Ces Compagnons illustres sont les Prophètes, leurs Successeurs, les nobles Martyrs et les Sincères, selon l'interprétation coranique.

les gens, l'Imâm [*as*] ne craindra plus leurs écarts [et leur déviations,] de ce côté-ci et de ce côté-là, [car il aura alors réalisé pleinement son devoir envers eux et selon les Droits de ses gens]." [1]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré la même chose, excepté pour le fait [qu'au lieu de dire: de ce côté-ci et de ce côté-là] il avait déclaré: "... De cette manière-ci et de cette manière-là s'avancent; c'est à dire, par devant, par derrière, de droite et de gauche..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ Al-Attâr a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites, et lui de Hâroun Ibn-é Moslém, et lui de Mas'adah Ibn-é Sadaghah qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:"Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré:" Ne trahissez donc point vos dirigeants, ne vous comportez pas avec malhonnêteté envers ceux qui vous guident justement, n'attribuez aucune ignorance à vos Imâms [i.e. ne les considérez pas comme des ignorants] et ne vous détachez pas de vos liens, car [en ce cas,] vous vous affaiblirez et votre grandeur et pouvoir diminueront…

Faites en sorte que la fondation [i.e. la base] de vos affaires repose sur cela [soit ainsi], et persévérez le long de cette voie; car, si vous aviez vu ce qu'avaient vu ceux qui sont morts maintenant [i.e. concernant le Châtiment du monde d'après] et qui étaient contre ce qui est devenu votre [principale] cause [i.e. le Djihâd contre les ennemis de l'Islam et l'obéissance aux Imâms *as*], vous vous seriez alors hâtés et sortis [pour vous combattre] ; et vous auriez écouté [tout de suite à nos propos]!

Mais ce qu'ils ont vu est caché de vous, même si le Voile sera bientôt tiré [de vos yeux et que vous aussi vous mourrez dans un proche avenir]…"

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Hammâd et d'autres qui avaient dit:"Hannân Ibn-é Sadir As-Séy'rafi avait dit:" J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avait déclaré:" Le [noble] Prophète [*savavs*] fut prévenu de sa mort, lorsqu'il jouissait encore d'une bonne santé et qu'il ne souffrait

1. C'est à dire que l'Imâm [*as*] ne craint aucunement l'opposition et l'hostilité des gens; car, Allah le récompensera et les châtiera, selon la Justice Divine.

d'aucune peine. Le Fidèle Esprit [i.e. Rouhol Amîne : l'Archange Gabriel *as*] descendit [et lui annonça ce fait].

Le [vénérable] Prophète [*savavs*] convoqua [alors] tout le monde et ordonna aux "Ansâr" et aux "Émigrés" [i.e. Mohâdjéroune] de [porter] leurs armes [avec eux et d'être en état d'alerte]. [1]

Les gens se rassemblèrent et le [noble] Prophète [*savavs*] monta sur le Minbar [i.e. la chaire].

Il leur annonça [alors] sa mort [prochaine] et leur dit:" Je voudrais rappeler Allah à l'esprit du dirigeant qui prendra les affaires de mon "Oummah" dans ses mains après moi, pour qu'il soit compassioné [et miséricordieux] envers tous les Musulmans.

Il devra honorer les notables [et les illustres personnalités] parmi eux, être compassioné envers les faibles parmi eux et respecter les savants érudits parmi eux. [Il ne devra] commettre aucune violence contre eux, de peur qu'ils ne soient humiliés par cela, ni ne les réduire à la pauvreté, de peur qu'ils renient leur Foi... Il ne doit pas non plus fermer [i.e. barrer] la porte de sa demeure à eux, de peur que les plus puissants parmi eux ne puissent dévorer les plus faibles, ni ne les garder aux frontières [dans les postes militaires, situés aux lieux lointains] sans leur donner la permission de rendre visite à leurs familles, de peur que la descendance de mon "Oummah" ne soit détruite [i.e. éteinte]!"

Il ajouta [alors]:" Je viens de [vous] informer et [vous] ai donné de sincères conseils [i.e. j'ai été bienveillant envers vous]. Témoignez [donc ce fait]…"

Abi Abdéllâh [*as*] ajouta:"C'était les dernières paroles que le Messager d'Allah [*savavs*] déclara sur son Minbar [i.e. la chaire]..."

5- Mohammad Ibn-é Ali et un autre ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'un homme qui avait dit: "Habib Ibn-é Abi Sâbét avait déclaré:" [Une fois,] quelques figues séches et du miel provenus des [villes de] Hamadân et de Holvân parvinrent au seigneur des croyants [Ali *as*]; il ordonna à [ses] inspecteurs [i.e. Arif] de lui faire venir les orphelins. Il leur permit alors de lécher les cous des peaux [des outres, dans lesquelles se trouvaient le miel], tandis qu'il distribua bol par bol, [le miel et les figues] aux gens.

---

1. Selon d'autres Ahâdîs, ce Sermon-là était bien long et le Messager d'Allah [*savavs*] avait longuement parlé des qualités excepionnelles des "Ahlél Béyt" [*as*] et étant donné qu'il craignait une quelconque sédition, de la part des "Hypocrites", il avait ordonné à ses proches compagnons d'être en état d'alerte et prêts à utiliser leurs armes défensives.

Quelqu'un lui demanda:" Ô seigneur des croyants! Pourquoi donc est-ce que les orphelins doivent lécher [les cous de ces outres]...?"

Il répondit:" Parce que l'Imâm est le père des orphelins et je leur ai laissé lécher [ces outres] pour vouloir respecter l'affection paternelle de leurs pères [et comme celui qui a le devoir de se comporter comme un père avec eux]..."

6- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi; et Ali Ibn-é Ibrâhîm l'a aussi rapporté de son père, et tous l'ont rapporté de Ghâssém Ib-é Mohammad Al-Ésbahâni, et lui de Soléy'mân Ibn-é Dâvoud Al-Ménghari qui avait dit:" Sofiyân Ibn-é Oyay'nah avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Le [noble] Prophète [*savavs*] avait annoncé:" Je suis le seigneur et maître par excellence de tout croyant, plus qu'ils n'en sont envers eux-mêmes ! Et Ali [*as*] est [leur] seigneur et maître par excellence, après moi."

Quelqu'un demanda alors [à l'Imâm Sâdiq *as*]:" Que signifie cette parole?"

Il répondit:"C'est la signification de ce que le [noble] Prophète [*savavs*] avait annoncé [en cette autre occasion]: "Je deviens le responsable de celui qui meurt et qui laisse après lui des dettes ou des membres de famille qui lui ont survécu; et lorsqu'un individu [meurt,] en laissant des propriétés, [ce qui reste] appartiendra [par droit] à ses héritiers."

Un homme qui n'a aucune propriété n'a aucun [droit] de disposer [de ses affaires], ni de commander ou d'interdire [quoique ce soit] à ses dépendants, lorsqu'il ne peut pourvoir à leur entretien [et à leurs besoins]; or, le [vénérable] Prophète [*savavs*] et le seigneur des croyants [Ali *as*] et ceux qui sont venus après eux ont le devoir de faire cela. C'est pour cette raison qu'ils sont leurs seigneurs et maîtres par excellence, plus qu'ils n'en sont envers eux-mêmes. [1]

La plupart des Juifs qui se convertirent à l'Islam ne se seraient point convertis, excepté pour la prononciation [de cette phrase même] par le Messager d'Allah [*savavs*]. Car alors, ils se rassurèrent, au sujet de leurs [affaires, propriétés et biens] et de [ceux] qui dépendaient d'eux."

---

1. Quiconque possède une sorte de responsabilité sur une autre personne s'approprie d'un Droit moral sur cette personne et devient ainsi son "Vali". Par exemple, le père de famille possède un Droit sur sa femme et ses enfants, pour la responsabilité qu'il a envers eux, et il devient donc leur "Vali". Un autre individu qui s'occupe des orphelins et des familles pauvres a le Droit de Vélâyat sur ces individus et devient donc, leur "Vali". De même, le Prophète et l'Imâm après lui ont un Droit et une responsabilité moraux encore plus grands et plus importants, et leur Vélâyat est supérieur à tous les autres Droits. Par conséquent, cet hadîs est en train de donner la définition essentielle de la grande responsabilité que possèdent le noble Prophète et les Imâms [*as*] après lui, sur les gens.

7- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abân Ibn-é Osmân, et lui de Sabbâh Ibn-é Sayyâbah qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Lorsqu'un croyant meurt en laissant une dette derrière lui, et ce, non point à cause d'une corruption ou d'une extravagance quelconque, c'est le devoir de l'Imâm de payer alors sa dette. S'il ne la paie pas, la faute retombera sur lui." Allah, le Béni, le Sublime a annoncé:" *Les "Sadaghât" [ici, les Zakât] ne sont destinés qu'aux "Fougharâ" [i.e. les pauvres], aux "Massâkine" [i.e. les indigents], à ceux qui y travaillent, à ceux dont les cœurs sont à gagner [à l'Islam], à l'affranchissement des jougs. À ceux qui sont lourdement endettés, dans le Sentier d'Allah [aux "Modjâhédîne" ou combattants dans la Voie d'Allah] et au voyageur [en détresse]. C'est un décret d'Allah! Et Allah est Omniscient et Sage.*" [At-Tawbah-60]

[L'individu dont nous parlons à son sujet] est l'un des "Ghârémîne" [i.e. les endettés] et une part de ce que l'Imâm [*as*] possède lui appartient; et si [l'Imâm] retient [cette part], la faute de [cette action: celle de refuser de payer ses dettes] retombera alors sur lui [i.e. l'Imâm *as*]."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui de Hannân, et lui de son père qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:"L'Imâmat appartient par Droit, à l'homme qui possède ces trois qualités, uniquement: [celui dont] la crainte d'Allah l'empêchera de désobéir à Allah, [et qui possède] une sage patience qui dominera sa colère; et [qui a] une direction [bonne et efficace] pour ceux qui sont sous sa dépendance, de sorte qu'il apparaît comme un père compassioné [et miséricordieux] envers eux..."

9- Dans un autre hadîs, il est écrit:"... De sorte qu'il est comme un père bienveillant envers ceux qui sont sous sa protection."

10- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Hakam, et lui de Mohammad Ibn-é Aslam Qui avait dit: "Un homme, venu de [la région de] Tabaréstân, du nom de Mohammad avait narré [le hadîs suivant]. Or, Moâ'viyah avait déclaré:" Moi-même, je vis plus tard cet homme [appelé] Mohammad [venu de] Tabaréstân [après que le hadîs qu'il avait narré m'avait été rapporté] et il me le narra:" J'entendis Ali Ibn-é Moussâ [Ar-Rézâ *as*] dire:"Lorsqu'un individu qui a des dettes doit de l'argent pour une

juste cause... [ici, Moâ'viyah n'était pas sûr s'il s'agissait de la parole "Tadayyana" ou "Éstadâna" qui signifient toutes deux la même chose en langue Arabe], il peut alors avoir un an de sursis pour le paiement de sa dette. Si [entre-temps] il s'enrichit, [il faudrait alors qu'il paye sa dette]; mais si ce n'est pas le cas, l'Imâm doit [alors payer sa dette] en son nom, des "Biens Communs" [i.e. Béy'tol Mâl]..."

***

Chapitre 105

La Terre entière appartient à l'Imâm [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui d'Abou Khâléd Al-Kâboli qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" Nous trouvâmes dans le Livre d'Ali [*as*] [et dont le Messager d'Allah *savavs* lui avait dicté le contenu]:" *La terre appartient à Allah. Il en fait héritier, qui Il veut parmi ses serviteurs. Et la fin [heureuse] sera aux "Mouttaghoûn" [i.e. les vertueux et les pieux qui craignent Allah et s'abstiennent de commettre les péchés et toutes les mauvaises actions qu'Il a interdites].*" [Al-A'râf-128], mon "Ahlél Béyt" et moi, [nous] sommes ceux à qui Allah a fait hériter la terre.

Nous sommes les "Mouttagoûn" [i.e. les vertueux pieux qui craignent Allah] et la terre entière nous appartient. Lorsqu'un Musulman ravive la terre, il doit la rendre productive [et féconde] et payer l'impôt de la terre [i.e. Kharâdj] à l'Imâm [*as*] qui est issu de mon "Ahlél Béyt" [i.e. de ma Famille].

Ensuite, il peut s'approprier de tout ce que cette terre lui a donné [comme production agricole, et tout lui appartient]; et si [jamais] il l'abandonne ou la détruit, et qu'un [autre] Musulman vient après lui et prend la relève, en rendant la terre productive [et féconde] et en la ravivant [de nouveau], en ce cas, celui-ci a plus de droit à cette terre que celui qui l'avait abandonnée; et il doit payer l'impôt de la terre qui lui revient, à l'Imâm [*as*] qui est issu de mon "Ahlél Béyt". Ensuite, tout ce qui dérive [de cette terre] lui appartiendra, jusqu'à ce que le "Qâ'îm" [*as*] de mon "Ahlél Béyt" arrive avec son épée.

Il prendra [alors] possession [de cette terre] et empêchera [les autres] de prendre possession d'elle ; Il les éloignera d'elle, tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] prit possession des terres et empêcha les autres [de les occuper et de se les approprier], excepté ce qui sera aux mains des Chiites; et [le Qâ'îm

as] désignera alors un impôt pour [leurs] terres, selon ce qu'ils [i.e. les Chiites] possèdent; et il leur laissera [leurs terres] à leurs possessions."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit:"Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh m'informa de la part de celui qui lui avait rapporté [cet hadîs] qu'il [i.e. l'Imâm *as*][1] avait déclaré:" Le monde et tout ce qui s'y trouve appartiennent à Allah, le Béni, le Sublime et à Son Messager [*savavs*] et à nous. Quiconque conquit n'importe quelle partie de ce monde doit craindre Allah et payer son dû à Allah, le Béni, l'Altissime. Il doit se comporter avec bienveillance et humanité envers ses frères [en religion]; et s'il ne se comporte pas de cette manière, Allah, Son Messager et nous, le désavouerions et le renierions..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub qui avait dit: "Omar Ibn-é Yazid avait dit:"[En une occaasion,] je rencontrai [i.e. vis] [Abou Sayyâr] Més'ma à Médine, et en cette année-là, il avait apporté une somme d'argent [à payer] à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]; or, Abâ Abdéllâh [*as*] [prit l'argent] et le lui redonna.

Je lui demandai:" Pourquoi donc Abi Abdéllâh [*as*] [prit et puis retourna] l'argent que tu lui avais apporté...?"

Il me répondit:"Lorsque je lui donnai l'argent, je lui déclarai:"On m'a donné le droit [de pouvoir] faire des plongées sous-marines [pour chercher des perles] sur la côte de Bah'réyn... Et je gagnai quatre cent mille dirhams. Par conséquent, je vous ai apporté le "Khôms" [i.e. l'impôt religieux] qui est de quatre-vingt mille dirhams que voici.

Je ne voulais guère retenir cette somme de vous, afin de bénéficier moi-même de cet argent; ceci est donc votre dû qu'Allah, le Béni, l'Altissime a placé dans nos biens..."

Il [i.e. l'Imâm *as*] demanda:" Ô Abou Sayyâr! Serait-ce [par hasard] que de toute la terre entière et de tout ce qu'Allah a fait pousser [de ses entrailles] et qui nous appartiennent, seul le "Khôms" nous est dû...?! [Or,] la terre entière est à nous! Et tout ce qu'Allah fait pousser [et sortir] d'elle, nous appartient aussi..."

Je lui demandai [alors]:"Ainsi, dois-je vous apporter toute la somme [que j'ai gagnée]?"

Il répondit:" Ô Abou Sayyâr! Nous te la retournons pure et purifiée et te la

1. Hélas, le nom de cet illustre Imâm [*as*] n'a pas été mentionné.

rendons licite! Prends donc ton argent. Certes, toute la terre qui est entre les mains de nos Chiites appartient légalement à eux, jusqu'à ce le "Qâ'îm" [*as*] se soulève. À ce moment-là, il prélèvera l'impôt fixé pour la terre [i.e. Tas'gh] sur ce dont ils possèderont, en leur laissant leurs terres à leurs dispositions.

Cependant, le profit de la terre qui est aux mains des autres sera illicite pour eux, jusqu'à ce que notre "Qâ'îm" [*as*] se soulève; [à ce moment-là,] il saisira leurs terres et les chassera avec dégradation et avilissement!"

Omar Ibn-é Yazid déclara:"Abou Sayyâr me dit ensuite:" Je ne considère aucun propriétaire de terres [de cultivation] ou de laboureur, excepté moi-même, d'avoir une revenue légale [et licite]; excepté ceux dont les revenues ont été déclarées comme légales [et licites] par l'Imâm [lui-même]..."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui d'Abou Abdéllâh Ar-Râzi, et lui de Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Hamzah, et lui de son père qui avait dit:"Abou Bassir avait narré:"[En une occasion,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]: " Est-ce que le Zakât n'appartient pas à l'Imâm…?"

Il [*as*] répondit:" Tu as exprimé ta phrase d'une manière incorrecte, ô Abou Mohammad! Ne sais-tu donc pas que ce monde-ci et le monde d'après appartiennent [tout deux] à l'Imâm pour qu'il les utilise comme il veut [et comme bon lui semble], et/ou pour qu'il les donne à qui il veut? Il a reçu cette Permission d'Allah. Ô Abou Mohammad! L'Imâm [en effet,] ne passe guère une seule nuit, en ayant un Droit qui est dû à Allah, autour de son cou [i.e. un Droit qu'Allah exige de lui]..."

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Ahmad, et lui d'Ali Ibn-é No'mân, et lui de Sâléh Ibn-é Hamzah, et lui d'Abân Ibn-é Mos'ab qui avait dit:"Younos Ibn-é Zabyân ou bien Mo'allâ Ibn-é Khonay's avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq [*as*]:" Combien de cette terre vous appartient-elle?"

Il [*as*] sourit et répondit:" Allah, le Béni, le Sublime envoya [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] en lui ordonnant de marquer avec son pouce, huit rivières sur la terre... [1]

1. Cet hadîs, comme la plupart des Ahâdîs de ce Chapitre est considéré "Za'îf" [i.e. faux et peu fiable]. Il y a une sorte de contradiction et de confusion dans cet hadîs. Par exemple, les "huit" rivières sont marquées par l'Archange Gabriel [*as*], tandis que le nom de sept rivières sont mentionnés seulement. La situation juste et correcte des rivières, mentionnées dans cet hadîs est:

Parmi ces rivières, il y avait la "Séy'hân", la Djéy'hân" [qui se trouvent à Châm, la [Djéy'houn] qui se trouve à Balkh, la Khâchou qui se trouve à Châche, la Méh'rân qui est une rivière en Inde, le Nil en Égypte, le Tigris [i.e. Dédj'leh] et l'Euphrate [i.e. Forât] [en Irak].

Ainsi donc, tout ce que ces rivières arrosent et tout ce qui est arrosé par ces terres nous appartiennent; et ce qui nous appartient, appartient à nos Chiites.

Et tout ce qui appartient à nos ennemis, ils s'en sont appropriés illégalement, [et tout leur est donc illicite et défendu]... Celui qui a accepté notre seigneurie [i.e. Vélâyat] se trouve dans une espace [vaste et immense] entre ici et ici, c'est à dire entre le Ciel et la Terre!"

Il récita ensuite ce [noble] verset]:" *Dis [Ô Mohammad!]: "Qui a interdit la parure* [et les Bienfaits] *d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les "Tayyébât" [les bonnes et licites nourritures]?" Dis:" Elles sont destinées à ceux qui ont la Foi* [et ces choses furent reprises d'eux, par force,] *dans cette vie, et* [elles appartiendront] *exclusivement à eux, le Jour de la Résurrection* [sans que personne ne puisse plus les usurper!]" [Al-A'râf-32]

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Ar-Rayyân qui avait dit: "[En une occasion,] j'écrivis [une lettre][1] à Al-Askari [l'Imâm Hassa-é Askari-é Zaki *as*]:"Que je donne ma vie pour vous! On nous a rapporté que l'unique chose de ce monde-ci qui appartient au Messager d'Allah [*savavs*] est le "Khôms"."

1- la rivière Séy'hân qui coule dans la Turquie actuelle et rejoint la Méditerranée. 2- La rivière Djéy'hân [dans certaines versions, elle apparaît comme Djéy'houn. Celle-ci a été correctement identifiée comme la rivière de Balkh. 3- la troisième rivière qui manque dans cet hadîs est la Sayhoun [i.e. Jaxartes] qui se trouve à Tach'kent actuelle. Elle est aussi appelée la rivière de Châche, car les premiers Musulmans s'établirent près de cette rivière. 4- la rivière Kâchou: ce nom n'a point été retrouvé ni identifié dans aucun livre de géographie moderne ou antique, occidental ou oriental! Il est possible qu'elle ait pris le nom déformé de deux rivières: la Vakh'châb [l'un des affluents de Djay'houn] ou bien Akh'chavâ [ou Akh'che] qui est la même rivière mentionnée ci-dessus comme la rivière de Balkh, et aucune d'elle n'a rien à avoir avec la rivière de Châche. Ainsi, il est possible de voir que jusqu'ici, les noms des rivières sont quelque peu déformés: la Say'houn, la Djay'houn [Djéy'houn]: la rivière de Balkh, [la Say'houn]: la rivière de Châche, et puis, soit Vakh'châb ou Akh'chavâ. Et finalement, la rivière Mah'rân qui est l'Indus. Évidemment les trois dernières rivières sont bien connues, d'où aucun problème. Il se peut que certains des transmetteurs de cet hadîs eussent vu de près la Say'hân et la Say'houn, et qu'ils avaient pensé que c'était une répétition erronée; pour cela, ils avaient déformé le nom et l'avait transformé à Vakh'châb ou Akh'chavâ, en l'attachant par erreur à la rivière de Châche...

1. Il fait allusion à l'Imâm Hâdi [*as*], car le narrateur est l'un des proches compagnons de cet illustre Imâm [*as*] et l'Imâm [*as*] vivait dans le quartier de la ville, connu comme "Al-Askari". C'est pour cela qu'on appelle le dixième [*as*] et le onzième Imâm [*as*] les "Askariyyine".

La réponse fut:" Ce monde-ci et tout ce qui s'y trouve [dedans] appartiennent [entièrement] au Messager d'Allah [*savavs*]."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad [*rafa'ahou*], et lui d'Amr Ibn-é Chêmr, et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah avait annoncé: "Allah créa Adam et mit le monde entier à sa disposition."

Ainsi donc, ce qui appartenait à Adam [*as*] appartient au Messager d'Allah [*savavs*]; et ce qui appartenait au Messager d'Allah [*savavs*] appartient [désormais] aux Imâms [*as*], [issus] de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*]."

8- Mohammad Ibn-é Ismâ'îl a rapporté cet hadîs de Fazl Ibn-é Châzân; et Ali Ibn-é Ibrâhîm l'a aussi rapporté de son père, et eux, d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hafs Ibn'l Bakhtâri qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" [L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] creusa avec son pied [le lit] de cinq rivières, le long desquelles le cours d'eau s'avance: l'Euphrate, le Tigris, le Nil en Égypte, le Mah'rân [i.e. l'Indus] et la rivière de Balkh [i.e. Oxus]. [1]

Tout ce qui coule [en arrosant naturellement] ou tout ce que les hommes arrosent [avec l'eau de ces rivières] appartiennent à l'Imâm [*as*], et la mer qui encercle le monde [appartient aussi] à l'Imâm [*as*]." [2]

9- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs d'As-Sarriy Ibn Ar-Rabi qui avait dit:" Ibn-é Abi Omay'r ne considérait personne comme l'égal de Héchâm Ibn'l Hakam; et pas un jour ne s'écoulait sans qu'il ne fût à ses côtés [i.e. il lui rendait visite tous les jours, comme son étudiant].

[Or,] il coupa [net] ses rapports avec lui après un différend avec lui. Et la cause de ce désaccord [fut cela:] lui et Abou Mâlék Al-Hazrami qui était l'un des [disciples] de Héchâm disputèrent violemment avec Ibn-é Abi Omay'r au sujet de l'Imâmat.

---

1. C'est à dire: dès que la terre était creusée, l'eau se mettait à couler et à s'avancer.
2. Il n'y a aucune contradiction que les biens des gens appartiennent aussi à l'Imâm du Temps [*as*] Car la possession des gens sur leurs biens se passe durant la vie de l'imâm en question [*as*]; car en vérité, toutes les terres appartiennent à Allah, et ensuite, elles reviennent à l'Imâm [*as*] et aux gens. De même, ce qui appartient à l'Imâm [*as*] selon cet hadîs n'est pas la mer elle-même, car la mer ne lui est point utile, mais plutôt les terres fertiles qui se trouvent tout autour de la mer, dans la partie sud, qui avait été habitée par les premiers Musulmans, et qui peuvent lui donner des profits, pour que l'Imâm [*as*] puisse subvenir aux besoins des pauvres et des nécessiteux.

Ibn-é Abi Omay'r avait dit:" Le monde entier appartient à l'Imâm [*as*] comme une propriété [et une possession], et il est un plus grand maître de ce monde et bien plus que tous ceux qui l'ont à leurs dispositions !

Mais Abou Mâlék avait répondu:" [Ce n'est pas] comme cela! Les terres des gens appartiennent à eux, excepté ce qu'Allah a désigné et fixé pour l'Imâm, comme la "Fay" [i.e. Propriété prise par les non-Musulmans, sans qu'aucun combat ait été mené], le "Khôms" et le "Maghâném" [i.e. les butins de guerre]. Ces choses appartiennent à l'Imâm [*as*]. Et Allah a aussi précisé et spécifié clairement à l'Imâm dans quelles voies, il devrait les utiliser et ce qu'il devrait faire avec ces choses-là..."

[À la fin], ils acceptèrent d'aller chercher une conclusion satisfaisante [pour leur dispute] auprès de Héchâm Ibn'l Hakam; et ils lui rendirent visite. Héchâm donna son verdict en faveur d'Abou Mâlék et contre Ibn-é Abi Omay'r; pour cela même, Ibn-é Abi Omay'r se fâcha.

Après cela, il coupa [net] ses rapports avec Héchâm [et prit ses distances et s'écarta de lui]."

***

Chapitre 106

Le comportement de l'Imâm [*as*] envers sa propre personne, Sa nourriture et ses habits, lorsqu'il devient le seigneur et maître de l'Affaire [i.e. l'Imâmat]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Hammâd qui avait dit:" Homay'd et Djâbér Al-Abdi avait dit:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait annoncé: "Allah m'a placé comme un Imâm pour Ses créatures. Il m'a rendu obligatoire le fait de me comporter comme les pauvres, en ce qui concerne mon comportement et mes affaires personnelles, ma nourriture, ma boisson et mes habits; de sorte que le pauvre puisse voir [en moi] une ressemblence [avec lui-même], et que le riche ne soit point induit à cultiver la richesse d'une manière excessive [jusqu'à le mener à la rebellion]."

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân qui avait dit:" Mo'allâ Ibn-é Khonay's avait dit:"Un jour, je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Que je donne

ma vie pour vous! La [pensée de la] famille un Tel... [i.e. les Abbassides][1] est venue à mon esprit et le fait qu'ils sont bien riches...! Et je [me] dis:" Si vous étiez aussi riche [qu'eux], nous aurions alors mené [nous aussi,] une belle vie, auprès de vous...!"

Il [*as*] me répondit:" Hélas, ô Mo'allâ! Par Allah! Si c'était ainsi, il n'y aurait alors eu que des affaires du Gouvernement pendant la nuit, et de grands efforts journaliers, et des vêtements rugueux, et une nourriture [fade, appartenant aux pauvres] [2]...! Mais ceci nous fut retiré; or, as-tu jamais vu une injustice qu'Allah l'Altissime aurait transformé en un Bienfait [et une Bénédiction]?!" [3]

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é Abi Hammâd; et un groupe de nos compagnons Chiites l'ont aussi rapporté d'Ahmad Ibn-é Mohammad et d'autres, et eux tous, de plusieurs chaînes de narrations variées et diverses, au sujet de la réprobation du seigneur des croyants [Ali *as*], contre Âssém Ibn-é Ziâd, lorsqu'il commença à endosser un "Abâ" [i.e. un manteau de laine, en laissant les habits soyeux et doux], et en délaissant [désormais] son "Moulâ" [i.e. un habit soyeux et doux qui couvre tout le corps]...

Son frère, Ar-Rabi Ibn-é Ziâd se plaignit alors auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] [en disant] que [son frère] avait causé une grande détresse à sa famille et un grand chagrin à ses enfants [par ce comportement étrange et inexplicable].

Le seigneur des croyants [Ali *as*] ordonna:"Amenez-moi donc Âssém Ibn-é Ziâd [à l'instant]..."

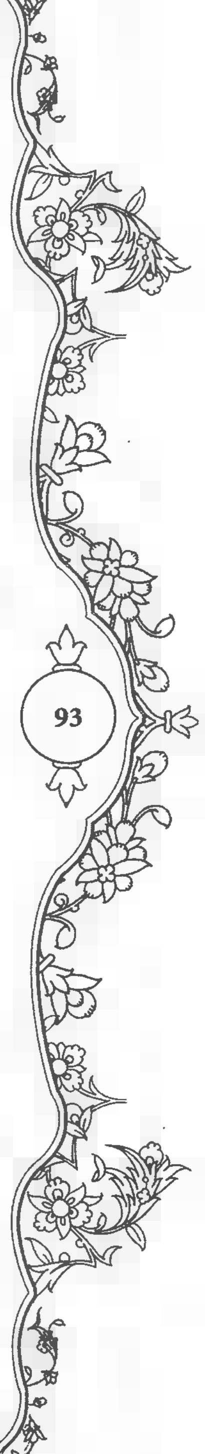
On amena ce dernier devant [le seigneur des croyants Ali *as*].

Lorsqu'il l'eut vu, il [*as*] le regarda avec des yeux fâchés et lui déclara [alors]:"Ne ressens-tu aucune honte, face à ta famille? Est-ce que tu ne voudrais pas avoir de la pitié pour tes fils? Croirais-tu [par hasard] qu'Allah a mis à ta disposition, toutes les bonnes choses licites de ce monde, mais qu'Il ne désire point que tu profites et prennes plaisir de toutes ces bonnes choses?!

Tu es par trop insignifiant pour Allah [pour qu'Il prenne note de cette action, de ta part]. Est-ce qu'Allah n'a pas annoncé:"*Quant à la terre, Il l'a étendue*

---

1. Le narrateur n'osait pas prononcer ouvertement le nom des Abbassides.
2. C'est à dire que leurs vies, comme des souverains auraient été encore plus strictes et sévères.
3. C'est à dire: en dépit du fait que le gouvernement tyrannique et oppresseur avait usurpé leurs Droits, cependant la grande responsabilité de gouverner les régions Islamiques avait été enlevée de leurs saintes personnes [i.e. des Imâms *as*] et ils vivaient donc dans une plus grande tranquillité.



pour les êtres vivants: il s'y trouve des fruits, et aussi les palmiers aux fruits recouvertes d'enveloppes..." [Ar-Rah'mân-10-11]?

N'avait-il pas annoncé:"*Il a donné libre cours aux deux mers pour se rencontrer; il y a entre elles, une barrière qu'elles ne dépassent pas. Lequel donc des Bienfaits de votre Seigneur, nierez-vous [humains et Djinns]? De ces deux [mers] sortent la perle et le corail.*" [Ar-Rah'mn-19-22]?!

Par Allah! Jouir et bénéficier [pleinement] des Bénédictions et des Bienfaits d'Allah est bien meilleur que de remercier leurs existences [par la langue]! Même si Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé [au sujet de l'importance de rendre grâce à Allah et de la gratitude proclamée]:" *Et quant au Bienfait de ton Seigneur, proclame-le!*" [Ad-Douhâ-11]

Âssém [Ibn-é Ziâd] déclara alors:" Ô seigneur des croyants! En ce cas, pourquoi est-ce que vous vous contraignez ainsi, en vous laissant mourir de faim, et en vous vêtissant d'habits rugueux...?"

Il répondit:" Malheur à toi! Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire a exigé des Imâms la justice, afin qu'ils se mesurent selon les Faibles de la société, de sorte que le pauvre ne soit point aigri par sa pauvreté!"

Ainsi donc, Âssém Ibn-é Ziâd se dévêtit de son "Abâ" et endossa de nouveau son "Molâ" [habituel]."

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Yah'yâ Al-Khazzâz qui avait dit:" Hammâd Ibn-é Osmân avait dit:" [Une fois,] j'étais en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand un homme lui demanda:" Qu'Allah arrange vos affaires! Vous aviez dit que le seigneur des croyants [Ali *as*] avait l'habitude de se vêtir de vêtements rugueux, et qu'il portait un habit de quatre dirhams [seulement] et des habits de ce genre...

Or, nous vous voyons vêtu d'un habit neuf [et confortable]..."

Il [*as*] lui répondit:" Ali Ibn-é Abi Tâléb [Ali *as*] s'habillait ainsi dans une époque où il ne pouvait être blâmé pour le genre d'habits qu'il portait!

Or, s'il se vêtissait aujourd'hui de cette manière-là [c'est à dire à son habitude], il se ferait alors remarquer [par tous, car ses vêtements attireraient grandement le regard des gens à sa personne]!

[Ainsi donc,] les meilleurs vêtements, en tout temps, sont les habits que les gens [de ce temps-là] portent.

Excepté lorsque notre "Qâ'îm" de la Famille du Prophète [Ahlél Béyt *as*] se

soulèvera : et il se vêtira [exactement] comme Ali [*as*] avait l'habitude de se vêtir; et il se comportera comme Ali [*as*] avait l'habitude de se comporter..."

***

Chapitre 107

De rares Ahâdîs [1]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh qui avait dit: "Ayyoub Ibn-é Nouh avait dit:" Un jour, il [*as*] [l'un des Imâms dont le nom hélas n'a pas été cité] éternua en ma présence.

Je lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Que doit-on dire à un Imâm, lorsqu'il éternue?"

Il répondit:"Vous devriez dire:"Qu'Allah te bénisse [i.e. Salla'lâhu Alay'k]![2]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Is'hâgh Ibn-é Ibrâhîm Ad-Dinévari me rapporta qu'Omar Ibn-é Zahir avait dit:" Un homme demanda [un jour,] à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] si le "Qâ'îm" [*as*] devait être salué avec [le titre du] seigneur des croyants?

Il répondit:"Non. Ceci était le nom avec lequel Allah appelait le seigneur des croyants [Ali *as*]. Personne n'avait jamais été ainsi appelé et personne, excepté un mécréant ne sera plus jamais appelé ainsi..."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Comment devra-t-il alors être salué?"

Il répondit:" Ils [i.e. les gens] devront dire:"Paix à toi, ô toi qui demeures auprès d'Allah [i.e. *As-Salâmu Alay'kum yâ Baghiyatollâh*]! [3]

Il recita ensuite [ce noble verset]:" *Ce qui demeure auprès d'Allah est meilleur pour vous si vous êtes croyants!*" [Houd-86]

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:"Ahmad Ibn-é Omar avait dit:

1. C'est à dire, des Ahâdîs dispersés qui ont cependant quelques ressemblences avec les Ahâdîs des Chapitres précédents et des Chapitres qui suivront.
2. L'expression commune est de dire: qu'Allah soit Miséricordieux envers toi, après que quelqu'un a éternué. Cependant la position des Imâms [*as*] est par trop supérieure pour qu'on puisse employer cette expression envers un Imâm. C'est pour cela qu'Ayyoub Ibn-é Nouh lui pose cette question.
3. Hazrat-é Mahdi [*as*] est appelé "Baghiyatollâh", car c'est l'Imâm qui reste, tandis que tout le reste meurt et disparaît.

"[Une fois,] je demandai à Abol'hasan:" Pourquoi est-ce qu'il [i.e. Ali *as*] était appelé le "seigneur des croyants" [i.e. Amirol Mo'ménine]?"

Il répondit:" Parce qu'il pourvoyait la Connaissance aux croyants. N'as-tu donc pas entendu du Livre d'Allah:"*Et ainsi nous approvisionnerons notre famille."*...?" [Youssof-65][1]

4- Dans un autre hadîs, il avait dit:" Car la provision des croyants réside auprès de lui; il [*as*] leur donne la Provision de la Connaissance."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Abou Rabi Al-Ghazzâz qui avait dit que Djâbér avait déclaré:" Je demandai à Abâ Abdéllàh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Pour quelle raison était-il [i.e. Ali *as*] appelé le "seigneur des croyants"?"

Il répondit:"Allah l'appelait ainsi et c'était de cette manière qu'Il avait fait descendre dans son Livre:" *Et [rappelle-toi] quand ton Seigneur tira des reins des fils d'Adam leurs descendants et les fit témoigner sur eux-mêmes:" Ne Suis-Je pas votre Seigneur?"* [Al-A'râf-172], et Mohammad est Mon Messager et Ali est "Amirol Mo'ménine" [i.e. le seigneur des croyants]!"

1. Ceci n'est guère l'intention de l'Imâm [*as*] de produire une connection étymologique entre Amir et Yamirou. En fait, Amir est un épithète qui provient du verbe Amr, qui signifie: commander. Yamirou est un verbe, employé à la troisième personne du singulier qui provient de Mâr, qui signifie: pourvoir. La signification de cet hadîs est qu'Ali n'est pas appelé le seigneur des croyants [Amirol Mo'ménine] à cause de son pouvoir temporel, mais son Autorité continue à s'exercer et à être pourvue par la Provision de la Connaissance Religieuse qui lui avait été accordée par le noble Prophète lui-même [*savavs*], et qu'Ali [*as*] devait transmettre à son tour à ses descendants [les Imâms *as*], l'un après l'autre.

***

Chapitre 108

Des points et une analecte, au sujet De la Révélation qui se rapporte à la seigneurie [i.e. Vélâyat][1]

---

1. C'est l'un des Chapitres d'Al-Kâfi qui exige une explication assez détaillée. Avec ces explications, le lecteur studieux pourra étudier à fond les Ahâdîs de ce Chapitre. Ces explications pourront aussi offrir quelque éclaircissement, au sujet de certains aspects inexplicables qui existaient non seulement dans ce Chapitre, mais aussi dans les Chapitres précédents. De ces 92 Ahâdîs de ce Chapitre, 66 d'entre eux sont faibles et peu fiables, 13 sont "Madj'houl" [c'est à dire, de source inconnue et dont le nom du narrateur n'est pas connu dans les "És'nâd" [i.e. Documents] et deux hadîs [le 91ème et le 92ème] sont "Morsal" [c'est à dire, sans aucune documentation], et un hadîs qui est "Mar'fou". Par conséquent, aucun de ces 82 Ahâdîs ne sont point fiables et dignes de confiance et 10 nous restent. De ces 10 hadîs laissés, 6 hadîs sont "Sahih", 2 sont, selon Madj'léssi: "Madj'houloun ka's Sahih" [c'est à dire qu'ils contiennent des narrateurs inconnus dans les "Ésnâd"]; or, Madj'léssi leur accorda la position d'être comme des Ahâdîs considérés "Sahih". 2 hadîs sont "Movassagh" [c'est à dire: bien que les Ahâdîs concernés ne soient pas considérés "Sahih" , ils sont quand même fiables [voir Mér'ât Ul-Oughoul – volume 5 – page 1-160]. Il est aussi bien évident pour tous que Madj'léssi était tout prêt à donner la qualité et la fonction de Sahih" à un hadîs, plus que tout autre savant érudit. Les Ahâdîs de ce Chapitre ne peuvent donc être considérés comme une base ou un terrain propice pour la découverte de la croyance des illustres Imâms [*as*], à cause même de la nature faible et peu fiable de ces Ahâdîs. Afin d'interpréter ces Ahâdîs, ils seront divisés en plusieurs groupes; et chacun a un aspect particulier qui aura besoin d'être expliqué. Toutes ces explications seront, hélas, brèves, à cause du manque d'espace dans le présent ouvrage. Car si on devait expliquer tout, un Commentaire énorme prendrait alors forme.

La première catégorie continent des Ahâdîs qui interprétent un verset du Saint Corân, en lui donnant une signification spécifique [Ta'yinol Morâd: spécification de l'intention], comme le hadîs 7, ou le numéro 13. Les autres exemples sont les Ahâdîs 15-22-23-28-44-57-68-69-70-72-77-81. Elle inclut aussi ces Ahâdîs qui indiquent une occasion spécifique de la Révélation [Cha'ano Nouzoul] bien que le verset ait un sens général, cependant il avait été révélé en rapport avec une occasion ou une personne particulière. Comme les Ahâdîs 69-71 et des versets qui avaient été révélés plus d'une fois, comme le hadîs 73 et lorsque l'occasion suivante se présente, il relate une toute autre affaire que les occasions précédentes.

La deuxième catégorie contient des exemples de "Zékrol Mésdâghél Khafi" qui mentionne un référent pour le terme qui peut ne pas venir immédiatement à l'esprit. Par exemple, le hadîs 1 qui offre deux interprétations simultanées [au sujet de la Révélation Divine, mais aussi au sujet de la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]. Ensuite les Ahâdîs 6-11-18-19-30-42-43-48-53-55-56-78-84-85-88.

La troisième catégorie contient des interprétations du genre, connu comme "Zékr Ahammi Al-Més'dâgh" en mentionnant le référent le plus important d'un terme. Plusieurs interprétations sont données dans la littérature exégétique pour ce terme: la responsabilité d'accepter le Pur Monothéisme et celle d'accepter la Mission Prophétique. L'Imâm explique le terme, comme

signifiant la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*], car l'acceptation du Pur Monothéisme est bien plus facile que la Mission Prophétique, et celle-ci est plus facile que la seigneurie. En fait, l'acceptation de la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] est la plus difficile à s'accomplir, et donc la plus importante [d'où le mot Arabe: Ahamm]. Ceci apparaît aussi dans le hadîs 3 où le sens de "Imâne " [la Foi] est expliquée et qui signifie, l'acceptation de la seigneurie. Les autres Ahâdîs sont: 5-9-10-16-20-29-33-36-39-40-66-77-82-83-85.

La quatrième catégorie comporte les interprétations des propos énoncés qui témoignent d'un sens général, en incluant un référent particuier, comme ce que nous voyons dans le hadîs 4. Cette catégorie comporte aussi l'interprétation des versets qui avaient été descendus pour une occasion particulière et spécifique et dont une intention générale peut être supposée, comme dans le hadîs 87 qui se réfère aussi à la seigneurie d'Ali [*as*]

La cinquième catégorie inclut des Ahâdîs au sujet de "Ta'vil" du Saint Corân ou de sa signification innée [i.e. Bâ'tén]. En effet, "Ta'vil" peut apparaître en deux catégories: la première se rapporte aux origines linguistiques d'un mot ou d'une phrase. La seconde se rapporte au sens original ou primaire. Ici, on a affaire à la seconde catégorie de "Ta'vil". Le Saint Corân, comme on le sait, divise Ses versets en "Moh'kam" et en "Motichâbeh"; les premiers sont ceux qui permettent uniquement une interprétatoin, tandis que les deuxièmes ont une signification "Zâhér" [ou: manifestement apparents], mais qui permettent aussi d'autres significations de qualité "Bâtén" [i.e. innée]. Les questions se rapportent, ici, à ceux qui possèdent la Connaissance. Cependant, il faut dire que la personne douée de Connaissance est priée de donner une juste interprétation des significations innées et le Saint Corân affirme que ceci se rapporte à ceux qui sont "fermement enracinés dans la Connaissance". Les illustres Imâms [*as*] interprètent cela en affirmant que cela signifie le noble Prophète [*savavs*] et les Imâms [*as*]. Ceci se mettrait alors en contradiction avec le "Tanzil" [i.e. la Descente de la Révélation] qui descendait seulement au noble Prophète [*savavs*]. Ce point est bien manifesté dans le hadîs 91, avec une belle explication pour éclaircir la différence entre "Tanzil" et "Tavil". Ainsi donc, "Tanzil" a une catégorie encore plus vaste que le Saint Corân, et se réfère au Saint Corân et aux explications révélées au noble Prophète [*savavs*], par l'Archange Gabriel [*as*]; tandis que "Tavil" se réfère aux explications données par ceux qui sont "bien enracinés dans la Connaissance" et qui ne venaient pas à travers la Révélation. Dans le hadîs 14, cette question est mieux expliquée: ceux qui ne sont pas fermement enracinés dans la Connaissance prendront avantage de la nature polysémique d'un verset coranique pour donner des interprétations qui aideraient mieux à leurs désrs; tandis que la signification correcte et juste d'un sens inné doit provenir du noble Prophète [*savavs*] et de sa sainte personne, se transférer aux Imâms [*as*] qui savent le sens primaire et qui peuvent ainsi, expliquer que le mot ou la phrase se référait à quelle chose particulière. Dans le hadîs 31, un verset de la sourate Al-Baqarah est interprétée, tandis que ce même verset est répété dans la sourate Al-Mâ'idah et qui se réfère au Banu Isrâ'îl [verset 70]; or, l'Imâm [*as*] donne une interprétation particulière, et ce, à cause du fait qu'il est "fermement enraciné dans la Connaissance Divine", de sorte que ce verset s'applique ensuite à Mohammad [*savavs*] et du fait qu'il avait pris Ali [*as*] comme un "Ami" et un "seigneur et maître", et la conséquene produite par ce fait, entre les Musulmans. Ainsi nous comprenons que le sens inné de ce verset se réfère aux Enfants d'Isrâ'êl qui refusèrent d'accepter de leur Prophète ce qui ne convenait pas à leurs désirs mondains, tout comme certains Musulmans refusèrent d'accepter les Commandements Divins, au sujet de la seignurie [i.e. Vélâyat et Imâmat] d'Ali [*as*], car cela n'était point en concordance avec leurs propres désirs, et qu'à la fin, ils choisirent une autre voie, tout comme les Bani Isrâ'îl se mirent à tuer ceux qui avaient été divinement choisis. Les Ahâdîs sont 41-46-54-61-65-67-75-76-79-80-88.]

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de l'un de nos compagnons Chiites, et eux, de Hannân Ibn-é Sadir qui avait dit:" Sâlém Ibn'l Hannât avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Bâghér *as*]: "Dites-moi [expliquez-moi de grâce], au sujet des Paroles d'Allah, le Béni, le Sublime: *"Et "Rouh" [i.e. l'Esprit] est descendu sur ton cœur, pour que tu [Mohammad] sois du nombre des avertisseurs, en une langue Arabe très claire.*" [Ach-Chou'arâ-193-95]

Il [*as*] dit:" Ceci concerne la seigneurie [i.e. Vélâyat] du seigneur des croyants [Ali *as*]."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Hakam Ibn-é Méskin, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ammâr, et lui d'un homme qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:*" Nous avions certes, proposé aux Cieux, à la Terre et aux montagnes "Al-Amânah" [i.e. l'Engagement ou la Responsabilité d'adorer Allah Seul, de faire le bien et d'éviter le mal]. Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'Homme s'en est chargé; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant.*" [Al-Ah'zâb-72]: ceci concerne la seigneurie [i.e. Vélâyat] du seigneur des croyants [Ali *as*]"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zâhér, et lui de Hassan Ibn-é Moussâ Al-Kach'châb, et lui d'Ali Ibn-é Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté: *"Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur Fo,i par quelque iniquité [association]..."* [Al-An'âm-82]:" [Ceci se réfère à ceux qui croient à] la seigneurie [i.e. Vélâyat et Imâmat] que Mohammad [*savavs*] apporta; et [qui] ne l'ont point mélangée ni combiné avec le gouvernement [i.e. le Caliphat] d'un tel… et d'un tel... Car cette foi est mélangée et combinée [i.e. enveloppée] dans la tyrannie et l'oppression."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub qui avait dit:" Hosséyn Ibn-é No'aym As-

---

La sixième catégorie concerne les Ahâdîs qui donnent une interprétation "Tavil", selon la première catégorie de "Tavil", mentionnée dans la catégorie précédente qui était de caractère linguistic. Comme dans le hadîs 38 et du mot "Mossallîne" qui a deux sens: celui qui prie - et le cheval qui arrive second. Le sens primaire est bien clair et il est juste de choisir le deuxième sens comme correct, car il nous parvient à travers l'interprétation de l'Imâm [*as*].

Sahhâf avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Parmi vous, [il y a] mécréant et croyant.*" [At-Taghâboun-2].

Il répondit:"Allah connaissait leur foi et leur mécréance envers notre seigneurie, le Jour où Il fit le Pacte avec eux dans les reins d'Adam [*as*], tandis qu'ils n'étaient [encore] que de petites particules [i.e. Dah'r]..."

5- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as* ou l'Imâm Rézâ *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:"*Ils accomplissent leurs vœux...* " [Al-Insân-7]:" [Cela signifie qu']ils accomplissent leurs vœux qui avaient été exigés d'eux, au sujet de notre seigneurie [i.e. Vélâyat]."

6- Mohammad Ibn-é Ismâ'îl a rapporté cet hadîs de Fazl Ibn-é Châzân, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Réb'i Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *S'ils avaient appliqué la Torah et l'Évangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur [le Saint Corân].* " [Al-Mâ'îdah-66]:" [Ce qui fut descendu] c'était la seigneurie [i.e. Vélâyat]."

7- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Al-Mossanâ, et lui de Zorârah, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Aj'lân qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclara au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:"*Je ne vous en demande aucun salaire, si ce n'est l'affection à l'égard de nos liens de parenté!*" [Ach-Chourâ-23]: " [Ces liens] de parenté sont les Imâms [*as*]."

8- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Quiconque obéit à Allah et à Son Messager* [au sujet de la seigneurie d'Ali *as* et des Imâms *as* qui viendront après lui] *obtient certes, une Grande Réussite!*" [Al-Ah'zâb-71]

9- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é

Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Nazr, et lui de Mohammad Ibn-é Marvân [*rafa'ahou élay'him*] qui avait dit:"Il [i.e. l'un des illustres Imâms *as*; le narrateur avait oublié de quel Imâm il s'agissait] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance:" *Vous ne devez pas faire de la peine au Messager d'Allah* [Al-Ah'zâb-53] [au sujet d'Ali *as* et des Imâms *as* après lui] *comme ceux qui ont offensé Moussâ. Allah l'a déclaré innocent de leurs accusations!*" [Al-Ahzâb-69]

10- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'As-Sayyâri qui avait dit:" Ali Ibn-é Abdéllâh avait déclaré: " Un homme lui demanda [à l'un des Imâms, dont le nom n'est pas mentionné], au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime: "*Quiconque suit Mon guide ne s'égarera pas et ne sera pas malheureux!*" [Tâ-hâ-123]

Il répondit:" Quiconque exprime sa croyance envers les Imâms [*as*], obéit [en effet,] à leurs Commandements et n'abandonne point son obéissance envers eux [en allant vers de faux Imâms]."

11- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh [*rafa'ahou*], [que l'un des illustres Imâms *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime: "*Non...! Je jure par cette Cité [i.e. la Mecque]! Et toi, tu es un résident dans cette cité! Par le père et ce qu'il engendre!*" [Al-Balad-1-3]:" [Ceci se réfère] au seigneur des croyants [*as*] et les Imâms [*as*] qu'il allait engendrer."

12- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah et de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ali Ibn-é Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:"*Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième revient à Allah, au Messager [Mohammad], à ses proches parents...*" [Al-Anfâl-41]:" [Les proches parents] sont le seigneur des croyants [Ali *as*] et les Imâms [*as*, après lui]."

13- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:" Abdéllâh Ibn-é Sénân avait déclaré:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Parmi ceux que Nous avons créés, il y a une Communauté [i.e. Oummah] qui guide [les autres] selon la vérité et par celle-ci, exerce la Justice!*" [Al-A'râf-181]: "Ce sont les Imâms [*as*]."

14- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ali Ibn-é Hassân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:"*C'est Lui qui a fait descendre sur toi [ô Mohammad!] le Livre [i.e. le Saint Corân]:" Il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre...* [ce sont le seigneur des croyants Ali *as*, et les Imâms *as*], *de "Farâ'îz" [ou Prescriptions ou Obligations] et de "Houdoud" [ou Peines légales à infliger aux malfaiteurs, tels que les voleurs, les adultères, etc...] et d'autres versets qui peuvent prêter à des "Interprétations" diverses* [une chose qui ressemble à une autre chose, de sorte que les deux semblent être une seule et même chose, mais qui sont en réalité bien différentes, l'une de l'autre].

Les gens, donc, qui ont aux cœurs une inclinaison vers l'égarement [Ceux-là sont leurs compagnons et ceux qui suivent leur Vélâyat], *mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la "Fitnah" [i.e. la dissension], en essayant de leur trouver une "Interprétation", alors que nul n'en connaît l'Interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la Science disent:" Nous y croyons, [aux versets clairs, comme ceux à équivoque]: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais seuls les doués d'intelligence s'en rappellent* [Ceux qui sont bien enracinés dans la Science sont le seigneur des croyants *as* et les Imâms *as*]." [Âli-Imrân-7]

15- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Al-Mossanâ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Aj'lân qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:"*Penseriez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché de "Validjah [des alliés, conseiilers, consultants...] en dehors d'Allah, de son Messagers et des croyants?*" [At-Tawbah-16]: "Par les croyants, Allah veut dire les Imâms [*as*]. Ils [i.e. les Musulmans] n'ont pris aucun allié [i.e. conseiller, consultant], à part eux."

16- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Saf'vân, et lui d'Ibn-é Moskân qui avait dit:" Al-Halabi avait déclaré:" Je demandai [une fois,] à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci [toi aussi] et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.*" [Al-Anfâl-61]

Il [*as*] répondit:" [C'est à dire,] entrer dans notre Affaire [i.e. Vélâyat]."

17- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Djamîl Ibn-é Sâléh, et lui de Zorârah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Vous passerez, certes, par des états successifs!*" [Al-Inchiqâq-19]: "Ô Zorârah! Est-ce que cette Oummah n'a pas passé par des états successifs, après [le temps de] son Prophète, en ce qui concerne un tel..., un tel... et un tel...?!" [1]

18- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ qui avait dit:" Abdéllâh Ibn-é Djondab avait dit:"[En une occasion,] je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] au sujet des Paroles d'Allah: *"Nous leur avons déjà exposé la Parole [i.e. Al-Ghaol], afin qu'ils se souviennent."* [Al-Qasas-51]

Il [*as*] répondit:" [Cela signifie qu'Allah a joint (i.e. relié - uni)] un Imâm à un autre Imâm."

19- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Mohammad Ibn-é No'mân, et lui de Salâm qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Alors, s'ils croient à ce à quoi vous croyez* [C'est à dire, à Ali [*as*], à Fâtémeh [*sa*], à Hassan [*as*], à Hosséyn [*as*] et aux Imâms [*as*], *ils seront certainement sur la bonne voie. Et s'ils se détournent, ils seront certes dans le schisme!* " [Al-Baqarah-137]

20- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Mossannâ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Aj'lân qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Certes, les hommes les plus dignes de se réclamer d'Ibrâhîm sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci [i.e. Mohammad savavs], et ceux qui ont cru.*" [Âli-Imrân-68]:" Ce sont les Imâms [*as*] et ceux qui les suivront."

21- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é

---

1. C'est à dire, la Communauté Islamique a dû traverser bien des moments tragiques et difficiles, et tout cela, à cause du Caliphat usurpé, par les trois Caliphes qui prirent le pouvoir, juste arès la mort du noble Prophète [*savavs*], en usurpant le Droit du seigneur des croyants [Ali *as*].

Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Ibn-é Ozay'nah qui avait dit:"Mâlék Al-Djohani avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles de Celui, à qui appartiennent la Puissance et la Gloire:"*Et ce Corân m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra.*" [Al-An'âm-19]:

[Il répondit: Cela signifie] que lorsque quelqu'un est sur le point de devenir un Imâm, appartenant à la Famille de Mohammad [*savavs*], il pourra [lui aussi] avertir avec le Saint Corân, tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] avait fait cela."

22- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Hakam, et lui de Mofazzal Ibn-é Sâléh, et lui de Jâber qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté:" *En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam, mais il oublia; et Nous n'avons pas trouvé chez lui, de résolution ferme.*" [Tâ-hâ-115]:" C'est à dire: Nous avons fait une recommandation à Adam, au sujet de Mohammad [*savavs*] et des Imâms [*as*] après lui; or, il abandonna [cela]; et il ne possédait guère une résolution ferme pour accepter qu'ils étaient ainsi [c'est à dire que Mohammad [*savavs*] et les Imâms [*as*] sont ce qu'ils sont]... Et ceux qui s'appellent "Ow'lol Azm" sont ainsi appelés, car ils sont fermement résolus et Il [i.e. Allah] fit une Recommandation, au sujet de Mohammad [*savavs*] et des Successeurs après lui, et [tout particulièrement au sujet de Hazrat] "Mahdi" [*as*] et de sa manière d'être [et de sa vie]; et ils étaient fermement résolus que c'était bel et bien ainsi et reconnurent [absolument] ce fait."

23- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad Ibn-é Obéy'dollâh, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ Al-Ghommi, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'mâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah:"*En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam...*" [Tâ-hâ-115]: "Avec des mots, au sujet de Mohammad [*savavs*], d'Ali, de Fâtémeh, de Hassan, de Hosséyn et des Imâms [*as*] qui sont leur progéniture. *"Mais il oublia!"* [Tâ-hâ-115]...

Par Allah! Ceci fut ainsi descendu à Mohammad [*savavs*]."

24- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Nazr Ibn-é Choay'b, et lui de Khâléd Ibn-é Mâdd, et lui de

Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'[Abou Hamzah] Somâli qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Allah révéla à Son Prophète [*savavs*]: "*Tiens fermement à ce qui t'a été révélé, car tu es sur le Droit Chemin!*" [Az-Zoukhrouf-43]: [c'est à dire:"Tu es avec la seigneurie [i.e. Vélâyat] d'Ali [*as*] [afin que tu tiennes fermement à ce qui t'a été révélé], et Ali [*as*] est [en effet,] ce "Droit Chemin"..."

25- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Monakh'khal, et lui de Djâbér qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit: " [L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] fit descendre ce [noble] verset à Mohammad [*savavs*] de cette manière:" *Comme est vil ce contre quoi ils ont troqué leurs âmes, pour avoir mécru en ce qu'Allah a fait descendre* [au sujet d'Ali *as* et de sa "Vélâyat"]..." [Al-Baqarah-90]

26- Par la même chaîne de narrateurs, et eux, de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Monakh'khal, et lui de Djâbér qui avait dit: " [L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit auprès de Mohammad [*savavs*] avec ce [noble] verset, [présenté] de cette manière-là:" *Si vous [i.e. Arabes, païens, Juifs, Chrétiens...] avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre* [au sujet d'Ali *as*], *à Notre Serviteur [i.e. Mohammad], tâchez donc de produire une sourate semblable...*" [Al-Baqarah-23]

27- Par la même chaîne de narrateurs, [cet hadîs a été rapporté par] Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Monakh'khal qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" [L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit auprès de Mohammad [*savavs*] avec ce verset, [ainsi révélé]:" *Ô vous à qui on a donné le Livre, croyez à ce que Nous avons fait descendre* [sur Ali *as*], *en confirmation de ce que vous aviez déjà...*" [An-Nissâ-47] " *Et Nous avons fait descendre vers vous, une Lumière éclatante!*" [An-Nissâ-174][1]

28- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de son père, et lui d'Abou Tâléb, et lui de Younos Ibn-é Bakkâr, et lui de son père, et lui de Djâbér qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait

1. Cet hadîs, à part le fait que c'est un hadîs peu fiable et "Za'îf", à cause de la chaîne des transmetteurs a aussi un autre problème: une partie de cet hadîs manque et ceci est prouvé par le mélange erroné de deux passages différents du Saint Corân. Il y avait probablement deux hadîs différents, attachés à ces deux versets coraniques. Se référer à "At-Tafsir" d'Ayyâchi [volume 1 – page 245-285]

déclaré:" *S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait* [au sujet d'Ali *as*], *cela aurait été certainement meilleur pour eux, et [leur Foi] aurait été plus affermie!*" [An-Nissâ-66]

29- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui de Mossannâ Al-Hannât, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Aj'lân qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ô vous qui croyez! Entrez parfaitement dans l'Islam, et ne suivez point les pas de Satan, car il est certes, pour vous, un ennemi déclaré!*" [Al-Baqarah-208]:" [Ceci signifie] entrer dans notre seigneurie [i.e. Vélâyat].»

30- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Idrîs , et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" [Quelle est la signification] des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:"*Mais vous préférez plutôt la vie présente...*" [Ici,] il répondit:"[Ceci se réfère à] la seigneurie [de ceux qui usurpèrent le Caliphat], *alors que l'Au-delà est meilleur et plus durable*: [ceci se réfère à] la seigneurie [i.e. Vélâyat] du seigneur des croyants Ali *as*]. *Ceci se trouve , certes, dans les Feuilles Anciennes, les Feuilles d'Ibrâhîm et de Moussâ.*" [Al-A'lâ-16-19]

31- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hassân, et lui de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Monakh'khal, et lui de Djâbér qui avait dit:"*Est-ce que chaque fois qu'un Messager vous apportait des vérités* [au sujet de l'amitié et de l'affection qu'on devrait exprimer à Ali *as*] *contraires à vos désirs, vous vous enfliez d'orgueil? Vous traitiez les uns d'imposteurs* [c'est à dire les membres de la sainte Famille de Mohammad *savavs*], *et vous tuiez les autres...*" [Al-Baqarah-87]

32- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Idrîs , et lui de Mohammad Ibn-é Sénân qui avait dit:" [L'imâm] Ar-Rézâ [*as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Et n'en faites pas un sujet de division* [au sujet de la seigneurie d'Ali *as*], *Ce à quoi tu appelles les "Mouchrikoun"* [au sujet de la seigneurie d'Ali *as* que les Mouchrikoun n'y croient pas, et ce à quoi tu les invites, ô Mohammad et qui leur est bien difficile d'accepter et qui n'est autre que la seigneurie d'Ali *as*]. " [Ach-Chourâ-13]:" Ceci fut ainsi inscrit dans le Livre."

33- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Hélâl, et lui de son père, et lui d'Abou Saffâtédj, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés.*" [Al-A'râf-43]:" Lorsque le Jour de la Résurrection arrive, le Prophète [*savavs*] et le seigneur des croyants [Ali *as*] et les Imâms [*as*] qui sont de sa progéniture seront appelés et mis devant les gens; et lorsque leurs suivants et partisans [i.e. les Chiites] les verront, ils diront: "*Louange à Allah...*" [Al-A'râf-43] [c'est à dire qu'Allah nous accorda Son Bienfait et nous fit entrer dans la seigneurie du seigneur des croyants [*as*] et des Imâms [*as*] qui sont ses descendants]!"

34- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah et de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et eux d'Ali Ibn-é Hassân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Kassir qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime: "*Sur quoi s'interrogent-ils mutuellement? Sur la grande nouvelle...*" [An-Naba-1-2]: " C'est la grande nouvelle de la seigneurie [i.e. Vélâyat] du seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je lui demandai [ensuite] au sujet des Paroles Divines:" *En l'occurence, la souveraine Protection appartient à Allah, le Vrai. Il accorde la meilleure récompense et le meilleur résultat.*" [Al-Kahf-44]?

Il [*as*] répondit:"Ceci se réfère [aussi] à la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]."

35- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é As-Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Dirige tout ton être [ô Mohammad!] vers la Religion [i.e. Hanif - du Pur Monothéisme Islamique], exclusivement [pour Allah]:*" Ceci se réfère à la seigneurie [d'Ali *as*]."

36- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibrâhîm Al-Hamadâni [*yarfa'ahou*] qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Au Jour de la Résurecction, Nous placerons des balances justes!*" [Al-Anbiyâ-47]:" Ce sont les Prophètes et les Successeurs [*as*]."

37- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ahmad Ibn'l Hosséyn Ibn-é Omar Ibn-é Yazid, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit: "Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Apporte un autre Corân, autre que Celui-ci!*" [Younos-15]; il répondit: " [Lorsqu'ils dirent cela, ils voulaient dire:" Ou bien change [donc] Ali [*as*]!" [1]

38- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Méh'rân, et lui de Hassan Al-Ghommi, et lui d'Idrîs Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:"Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet de l'exégèse [i.e. l'interprétation] de ce [noble] verset:" *Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar?" Ils diront:" Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salât [i.e. Moussallîne]...*" [Al-Mouddassir-42-43]

Il [*as*] répondit:" Cela signifie: "Nous n'avons point suivi les Imâms [hélas]. Ceux mêmes qu'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé à leur sujet:"*Les Premiers [i.e. Sâbéghoun] ce sont eux qui seront les Premiers [dans l'Au-delà]. Ce sont ceux-là, les plus rapprochés d'Allah!*"

Il [*as*] dit:" As-tu remarqué que les gens, dans un champs de course pour les chevaux appellent le cheval qui arrive tout de suite après le cheval gagnant [i.e. Sâbégh], un "Mossallîne"...? Ceci signifie cela même, lorsqu'il est annoncé:" *Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salât [i.e. Moussallîne]...*", cela signifie qu'ils n'étaient pas de ceux qui avaient suivi les "Sâbéghoun". " [2]

39- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui de Moussâ Ibn-é Mohammad, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub, et lui de celui dont il mentionna le nom et qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Et s'ils se maintenaient dans la bonne direction, Nous les aurions abreuvés, certes d'une eau abondante!*" [Al-Djinn-16]: [Ici, Allah] annonce:"

---

1. Tout comme on disait souvent au noble Prophète:" Change donc le [Saint] Corân et apporte un nouveau Livre, avec un autre Contenu!" de même, ils disaient:" Change donc [la personne d']Ali et choisis un autre Successeur [et exécuteur testamentaire] pour toi!" il se pourrait que dans cet hadîs, ils faisaient allusion aux versets qui avaient été descendus en l'honneur du seigneur des croyants [Ali *as*] et qu'ils disaient qu'il fallait aussi changer ces versets...
2. Chez les Arabes, il était coutume de faire courir dix chevaux de course, et les noms des chevaux étaient choisis selon leur place dans la course [le premier, le deuxième, le troisième, etc...]; par conséquent "Sâbéghoun" se réfère aux illustres Imâms [*as*] et les "Moussallîne" sont ceux qui s'acquittent de leurs Prières et suivent fidèlement les Préceptes des Imâms [*as*].

Nous aurions alors donné à leurs cœurs, la Foi. Et la Voie se réfère à la seigneurie [i.e. Vélâyat] d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]."

40- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Hosséyn Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Ayyoub qui avait dit: "Mohammad Ibn-é Moslém avait déclaré:"[En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" Ceux qui disent:" *Notre Seigneur est Allah!" et qui se tiennent dans le Droit Chemin. Les Anges descendent sur eux. "N'ayez pas peur! Et ne soyez pas affligés, mais ayez la Bonne Nouvelle du Paradis qui vous était promis!*" [Fouççilat-30]

Abi Abdéllâh [*as*] déclara:" [Ceci se réfère à ceux qui] l'un après l'autre ont cru fermement [et inébranlablement] aux Imâms."

41- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit:" Abou Hamzah avait déclaré:" Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Dis:" Je vous exhorte seulement à une chose...*" [Sabâ-46]...?

Il [*as*] répondit:" [Cela signifie]:" Je vous exhorte seulement à la seigneurie d'Ali [*as*] qui est l'unique [exhortation] qu'Allah, le Béni, l'Altissime mentionne dans: " *Je vous exhorte seulement à une chose...*" [Sabâ-46]

42- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah et d'Ali Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ali Ibn-é Hassân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Ceux qui ont cru, puis sont devenus mécréants, puis ont cru de nouveau, ensuite sont redevenus mécréants, et n'ont fait que croître en mécréance, Allah ne leur pardonnera pas et ne les guidera pas vers un chemin [droit].*" [An-Nissâ-137]:" Ceci se réfère à un tel…, un tel… et un tel… qui, au début crurent [en apparence] au Messager d'Allah [*savavs*], mais quand la seigneurie d'Ali [*as*] leur fut exposée et que le [noble] Prophète [*savavs*] annonça:" Celui pour lequel je suis le seigneur et maître [i.e. Mow'lâ], Ali est [à son tour], son seigneur et maître!" ils mécrurent [dans le fin fond de leurs cœurs]; et [en apparence] ils crurent, en donnant [leur] allégeance au seigneur des croyants [Ali *as*]; or, ils mécrurent [encore une fois] par la suite, lorsque le Messager d'Allah [*savavs*]

rendit l'âme; et ils ne restèrent pas fidèles envers leur allégeance [à Ali *as*]; ils ajoutèrent ensuite de plus en plus à leur mécréance, lorsqu'ils acceptèrent le serment d'allégeance de ceux qui avaient déjà prêté serment d'allégeance à [Ali *as*] pour leurs propres personnes.. Ainsi donc, aucune Foi ne subsista plus dans leurs personnes..."

43- Par la même chaîne de narrateurs, Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Ceux qui sont revenus sur leurs pas, après que le Droit Chemin leur a été clairement exposé, Satan les a séduits et trompés.*" [Mohammad-25]: " [Ceux-là sont un tel..., un tel... et un tel...[1] Ils se sont revenus sur leurs pas, en abandonnant la seigneurie [i.e. Vélâyat] du seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je dis:" [Allah] le Sublime a annoncé:" *C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la réputation pour la Révélation d'Allah:" Nous allons vous obéir dans certaines choses..." Allah cependant, connaît ce qu'ils cachent...*" [Mohammad-26]

Il répondit:" Par Allah! [Ce verset] fut descendu au sujet de ces deux-là[2] et de leurs suivants! Ce sont les Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté que [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] fit descendre à Mohammad [*savavs*]: "*C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la réputation pour la Révélation d'Allah* [au sujet d'Ali *as*]:" *Nous allons vous obéir dans certaines choses.*"

Ils invitèrent [ensuite] les Umeyyades, afin qu'ils leur prêtassent le serment d'allégeance pour qu'après le Prophète [*savavs*], ils ne permissent point que cette Affaire [i.e. la Vélâyat] restât auprès de nous [i.e. les Ahlél Béyt], et qu'ils ne nous donnassent point le "Khôms"...

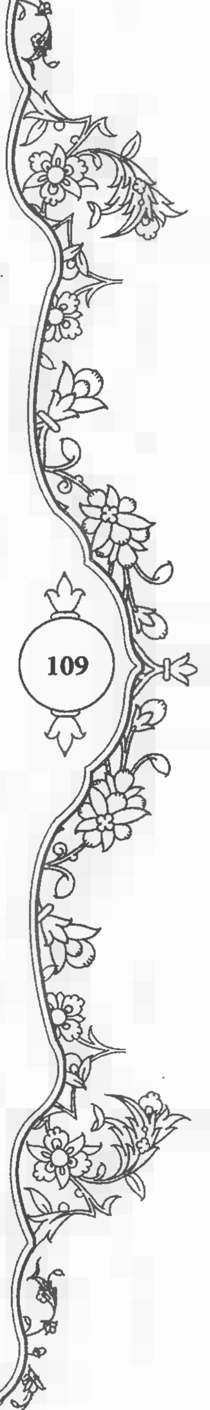
Ils [se] dirent:" Si nous leur donnons le "Khôms", ils n'auraient alors aucun besoin de quoique ce soit et ne seraient guère peinés de n'avoir pas eu l'Affaire dans leurs mains!"

Ainsi donc, [les Umeyyades] déclarèrent:" Nous vous obéirons, mais seulement dans certaines choses et ceci est la part [qui concerne] le "Khôms" : nous ne leur donnerons aucune part!"

Il [*as*] ajouta:"*C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la réputation pour la Révélation d'Allah...*" se réfère à ce qu'Allah avait fait descendre et qui était la seigneurie [i.e. Vélâyat] du seigneur des croyants [Ali *as*] et qu'Il avait prescrit pour Ses créatures.

Abou Obéy'deh [le Chirurgien] se trouvait [lui aussi] avec eux, et il agissait en tant que leur scribe. C'est pour cela qu'Allah fit descendre [ce verset qui annonce]:" *Ont-ils pris quelque décision [entre eux]?! Car c'est Nous qui décidons! Ou*

1. Comme toujours, ces "un tel..." répétés par trois fois se réfèrent à Abou Bakr, à Omar et à Osmân.
2. C'est à dire Abou Bakr et Omar.



bien escomptent-ils que Nous n'entendons pas leur secret ni leurs délibérations? Mais si! Nos Anges prennent note auprès d'eux!" [Az-Zoukhrouf-79-80]

44- Par la même chaîne de narrateurs, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire: "*Quiconque cherche à commettre en ce lieu un sacrilège injustement...*" [Al-Hadj-25]: "[Ce verset] fut descendu, au sujet de ceux qui, après qu'ils furent entrés dans la Ka'aba prêtèrent serment et s'engagèrent [les uns avec les autres] dans leur mécréance et leur reniement pour refuser et rejeter ce qui avait été descendu, au sujet du seigneur des croyants [Ali *as*]. Ils abandonnèrent leur Foi dans la Maison [i.e. la Ka'aba], par leurs propres injustices envers le Messager et son "Vali" ! [Par conséquent,] qu'ils soient loin, les oppresseurs et les injustes de la Miséricorde d'Allah...!"

45- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:"*Dis:"C'est Lui, le tout Miséricordieux! Nous croyons en Lui et c'est en Lui que nous plaçons notre confiance. Vous saurez bientôt* [ô bande de menteurs qui reniez toute chose, dès que je vous ai fait part du Message de mon Seigneur, au sujet de la seigneurie d'Ali *as* et des Imâms *as* après lui] *qui est dans un égarement évident!"* [Al-Moulk-29]; [ce verset] fut ainsi descendu."

[Il *as* déclara ensuite] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'Allah] est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites!"* [An-Nissâ-135]: "[C'est à dire:] si vous portez un faux témoignage [au sujet] de l'Affaire [de la seigneurie d'Ali *as*] et que vous refusez ce dont vous êtes commandés de faire: *"[Sachez qu'Allah] est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites!"*

[Il déclara aussi] au sujet des Paroles d'Allah:" *Nous ferons certes, goûter à ceux qui ne croient pas* [qui sont des mécréants, à cause même du fait qu'ils ont renoncé à la seigneurie du seigneur des croyants Ali *as*] *un dur Châtiment* [dans ce monde-ci], *et les Rétributions certes [d'une Punition] pire que ce [que méritent] leurs méfaits...*" [Fouççilat-27]

46- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Ali Ibn-é Mansour, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Abdél Hamid, et lui de Valid Ibn-é Sabih qui avait dit:" *Il en est*

ainsi, car lorsque Allah était invoqué Seul [et que les gens de la seigneurie étaient aussi invoqués], *vous ne croyiez pas!"* [Ghâfir-12][1]

47- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân, et lui de son père, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Un demandeur a réclamé un Châtiment inéluctable, pour les mécréants que nul ne pourrait repousser...*" [Al-Ma'âridj-1-2]:" Par Allah! Ce fut ainsi que [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] le fit descendre [à Mohammad *savavs*]."

48- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Séyf, et lui de son frère, et lui de son père, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:"*Par le ciel aux voies parfaitement tracées! Certes, vous divergez sur ce que vous dites* [à propos de la seigneurie d'Ali *as*]*! Est détourné de lui* [de la seigneurie d'Ali *as*] *quiconque a été détourné de la Foi* [et ce, à cause des tentations du Satan]." [Az-Zâriyât-7-9]; [or donc,] celui qui se détourne de la seigneurie [i.e. Vélâyat d'Ali *as*] se détournera du Paradis...!"

49- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour qui avait dit: "Younos avait déclaré:" On m'a rapporté qu'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Or, il ne s'engage pas dans la voie difficile! Et qui te dira ce qu'est la voie difficile? C'est délier un joug [affranchir un esclave].*" [Al-Balad-11-12]:"Il [i.e. Allah] entend par: "délier un joug", l'obéissance à la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]; car, de par l'action de délier le joug, les amis du seigneur des croyants [Ali *as*] seront sauvés du Feu Infernal..."

50- Par la même chaîne de narrateurs, Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Avertis les gens, et annonce la Bonne Nouvelle aux croyants qu'ils ont auprès de leur Seigneur une présence méritée.*" [Younos-2]: "[Ceci concerne] la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]."

---

1. Encore une fois, cet hadîs est considéré "Mob'ham" [i.e. ambigu et équivoque], car il a été abrégé. La signification est probablement qu'Allah Seul a le Pouvoir de choisir les Possesseurs de la Vélâyat. Il n'y a, bien-sûr, aucune refléxion au sujet de l'Unicité d'Allah, comme il pourrait apparaître de cet hadîs abrégé.

51-Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Voici deux clans adverses qui discutaient au sujet de leur Seigneur. À ceux qui ne croient pas* [à la seigneurie d'Ali *as*], *on taillera des vêtements de Feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante...*" [Al-Hadj-19]

52- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ali Ibn-é Hassan qui avait dit:" Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir avait déclaré:"Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *En l'occurence, la souveraine Protection appartient à Allah, le Vrai!*" [Al-Kahf-45]; il [*as*] répondit: "[Ceci est] la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]."

53- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Ali Ibn-é Hassân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Nous suivons la Religion d'Allah [i.e. Séb'ghah]! Et qui est Meilleur qu'Allah en Sa Religion?*" [Al-Baqarah-138]:" Il purifia les croyants avec la seigneurie [d'Ali *as*] ,u moment du "Pacte" [i.e. Missâgh]."

54- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui de Mofazzal Ibn-é Sâléh, et lui de Mohammad Ibn-é Ali Al-Halabi qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ô Seigneur! Pardonne-moi, et à mes père et mère et à celui qui entre dans ma demeure, croyant...*" [Nouh-28]:" Il [i.e. Allah] entend par là:" la seigneurie [i.e. Vélâyat d'Ali *as*]. Celui qui entre dans la seigneurie, entre, [en effet,] dans la Demeure des Prophètes."

Et [l'Imâm *as* avait déclaré] au sujet de Ses Paroles:" *Allah ne veut qe vous débarasser de toute souillure, ô gens de la Maison [du Prophète] et vous purifier pleinement.*" [Al-Ah'zâb-33]:" Il se réfère aux Imâms [*as*] et à leur seigneurie [i.e. Vélâyat, Imâmat et Caliphat]: quiconque entre en cela, entre dans la Demeure du [noble] Prophète [*savavs*]!"

55- Par la même chaîne de narrateurs, cet hadîs a été rapporté par Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Omar Ibn-é Abdél Aziz qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Fozay'l avait dit:" Je demandai [au sujet des Paroles] d'Allah]:"*Dis:" Ceci*

provient de la Grâce d'Allah et de Sa Miséricorde; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent." [Younos-58]?

[L'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] répondit:" [Cela signifie] que l'action de se réjouir de la seigneurie de Mohammad [*savavs*] et de la Famille de Mohammad [*as*] est meilleure que tout ce qu'ils amassent [i.e. les opposants et les ennemis] dans leur monde."

56- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Abdél Hamid qui avait dit:" Zéyd Ach-Chahhâm avait dit:" [Une fois,] à la veille d'un Vendredi, et pendant que nous marchions côte à côte, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] me dit: "Récite donc un peu le [Saint] Corân, car c'est la veille du Vendredi..."

Par conséquent, je récitais:" *En vérité, le Jour de la décision sera leur rendez-vous à tous, le Jour où un allié ne sera d'aucune utilité à un [autre] allié; et ils ne seront point secourus non plus, sauf celui à qui Allah fera Miséricorde...*" [Ad-Doukh'khân-40-42].

Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclara ensuite:" Par Allah! Nous sommes ceux à qui Allah fera Miséricorde. Par Allah! Nous sommes ceux qu'Allah a exceptés! Et nous allons leur porter profit [i.e. aux Chiites]!"

57- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh, et lui de Yah'yâ Ibn-é Sâlém qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" *Afin d'en faire pour vous un Rappel que toute oreille fidèle conserve.*" [Al-Haqqah-12]:"Lorsque [ce verset] fut descendu, le Messager d'Allah [*savavs*] annonça:" Ô Ali! Ce sont tes oreilles..."

58- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"[L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit avec ce verset auprès de Mohammad [*savavs*]:" *Mais les pervers substituèrent à ces paroles d'autres que ce qu'on leur a dit* [c'est à dire: contre les Droits de la sainte Famille de Mohammad *savavs*]. *Nous fîmes descendre du Ciel "Rédjzan" [i.e. un Châtiment avilissant] sur les injustes, à cause de leur désobéissance* [envers la sainte Famille de Mohammad *savavs*]." [Al-Baqarah-59]

59- Par la même chaîne de narrateurs, cet hadîs a été rapporté par Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "[L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit avec ce verset:"*Ceux qui ne*

croient pas et qui pratiquent l'injustice [contre les Droits de la sainte Famille de Mohammad *savavs*], *Allah n'est nullement disposé à leur pardonner, ni à les guider dans un chemin [autre] que le chemin de l'Enfer où ils demeureront éternellement. Et cela est facile à Allah."* [An-Nissâ-168-169].

Il [i.e. Allah] annonça alors:" *Ô gens! Le Messager [Mohammad savavs] vous a apporté la Vérité* [au sujet de la seigneurie d'Ali *as*] *de la part de votre Seigneur! Ayez la Foi, donc, cela vous sera meilleur! Et si vous ne croyez pas* [à la seigneurie d'Ali *as*] *[qu'importe!], c'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les Cieux est sur la terre. Et Allah est Omniscient et Sage."* [An-Nissâ-170]

60- Ahmad Ibn-é Méh'rân, que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée, a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim, et lui de Bakkâr, et lui de Djâbér qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Ce verset fut ainsi descendu: *"S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait* [au sujet d'Ali *as*], *cela aurait été certainement meilleur pour eux, et [leur Foi] aurait été plus affermie."* [An-Nissâ-66]

61- Ahmad a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim, et lui d'Ibn-é Oday'nah qui avait dit:" Mâlék Al-Djohani avait dit:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Quelle est la signification de]:" *Ce Corân m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra."* [al-An'âm-19]?

Il [*as*] répondit:" Celui qui, parmi la Famille de Mohammad [*savavs*] atteint le point où il devient Imâm, "avertit" par le [Saint] Corân, tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] avertissait par le Saint Corân."

62- Ahmad a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim, et lui de Hosséyn Ibn-é Mayyâh, et lui de celui qui l'avait informé:" Un homme récita devant Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:*"Et dis:"[ô Mohammad!]:"Œuvrez, car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants* [i.e. val Mo'ménoun], *et vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'Invisible et le visible. Alors, Il vous informera de ce que vous faisiez."* [At-Tawbah-105]

Il [i.e. l'Imâm] déclara:" Ce n'est pas comme cela, mais:" *Val Ma'mou'noun*" [i.e. ceux qui sont dignes de confiance, fiables et loin de toute erreur], et nous sommes [en effet,] les "Ma'mou'noun"... " [1]

1. L'Imâm [*as*] ne veut pas dire que "Mo'ménoun" est en fait, substitué dans le Saint Corân par le mot "Ma'mou'noun". Cependant, ceux à qui ce noble verset est adressé sont eux-mêmes des croyants, et en même temps, ces "croyants" sont l'un des groupes qui verront l'œuvre de ceux à qui ce noble verset avait été adressée. Et cela n'est point logique. En plus, tous les "croyants" ne pourront pas

63- Ahmad a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim, et lui de Héchâm Ibn'l Hakam qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait récité de cette manière [ce verset]:"*Allah dit:" Voici la voie* d'Ali *[qui mène] vers Moi.*" [Al-Hidjr-41] [en lisant exprès:"*Aliyyîne*", en contraste avec *"Alayyâ"* qui signifie droite]."

64- Ahmad a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" [L'Archange] Gabriel [Djibrîl *as*] descendit avec ce verset, [présenté] de cette manière:" *Mais la plupart des gens s'obstinent à être mécréants* [devant la seigneurie d'Ali *as*]." [Al-Isrâ-89]; il déclara aussi: "[L'Archange] Gabriel [*as*] descendit avec ce verset, [présenté] de cette manière: "*La vérité émane de votre Seigneur* [en ce qui concerne la seigneurie d'Ali *as*], *quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut, qu'il mécroie! Nous avons préparé pour les Zâlimoun [i.e. injustes]* [contre la sainte Famille de Mohammad *savavs*] *un Feu, dont les flammes les cernent...*" [Al-Kahf-29]

65- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit:"Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah:" Les Mosquées [i.e. Massâdjid] sont consacrées à Allah; n'y invoquez donc personne avec Allah!" [Al-Djinn-18]:"Les Mosquées [i.e. lieux d'Adoration] sont [en effet] les Successeurs [du noble Prophète *savavs*]." [1]

66- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ah'vâl, et lui de Salâm Ibn'l Mostanir qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime: "*Dis:" Voici ma voie, j'appelle les gens à [la Religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent.*" [Youssof-108]:" Ceux-là [i.e. *qui me suivent*] sont le Messager d'Allah [*savavs*], le seigneur des croyants [Ali *as*] et les Successeurs [*as*] après eux."

---

avoir la possibilité de "Voir l'œuvre", de la même manière qu'Allah et Son Messager [*savavs*]. Par conséquent, le sens doit se référer à un groupe spécial de "croyants": les "Ma'mou'noun".

1. L'interprétation de ces Mosquées sont les Imâms [*as*] et tout comme on ne doit point aller à une Mosquée pour adorer un autre qu'Allah, de même, il ne faut guère accepter et se soumettre à la vélâyat d'autres gens, excepté celui des illustres Imâms [*as*]. Ainsi nous voyons ici, que tout ce qui appartient à Allah peut être considéré comme une Mosquée. Et les Imâms [*as*] sont les Successeurs qu'Allah avait choisis et désignés pour le Guide et la Direction des gens.

67- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Hannân qui avait dit:" Sâlém Al-Hannât avait déclaré:" Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Nous en fîmes sortir alors ce qu'il y avait comme croyants, mais Nous n'y trouvâmes qu'une seule maison de gens soumis."* [Az-Zâriyât-35-36]; Abou Djafar [*as*] déclara:" [C'est] la Famille de Mohammad et personne excepté eux, ne restera à l'intérieur [de Médine]." [1]

68- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Sahl, et lui de Ghâssém Ibn-é Orvah, et lui d'Abou Saffâtédj, et lui de Zorârah qui avait dt:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Puis, quand ils verront [le Châtiment] de près, les visages de ceux qui ont mécru seront affligés. Et il leur sera dit:" Voilà ce que vous réclamiez."* [Al-Moulk-27]: "Ce [verset] descendit, au sujet du seigneur des croyants [Ali *as*] et de certains de ses opposants qui commirent ce qu'ils commirent [tels que Talhah, Zobay'r et les "Khârijîtes"]...

Ils verront le seigneur des croyants [Ali *as*] dans le plus beau endroit qu'ils auraient aimé avoir pour eux-mêmes...!

Leurs visages dévoileront leurs états d'âme et on leur dira alors:" *Voilà ce que vous réclamiez!*" [Al-Moulk-27]: c'est celui, de qui, vous prîtes le titre honorifique [i.e. du « seigneur des croyants »] pour vous-mêmes... !" [2]

69- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Ali Ibn-é Hassân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Par le Témoin et ce dont on témoigne!*" [Al-Bouroudj-3]: "[Ceci se réfère] au [noble] Prophète [*savavs*] et au seigneur des croyants [*as*]."[3]

---

1. C'est à dire, tout comme au moment du Châtimemt d'Allah pour le peuple de Lot, il y avait seulement une famille Musulmane dans toute la ville, et c'était la famille de Lot; de même, dans la ville d'Islam [c'est à dire Médine qui était considérée comme la cité du Messager d'Allah *savavs*], il n'y avait plus aucune famille, excepté la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*] et leurs partisans qui sont restés dans la vraie Religion d'Allah.
2. Ce verset fait allusion au Tourment du Jour de la Résurrection qui s'approche de plus en plus et qui provoquera la disgrâce de tous les mécréants et des polythéistes. De même, ceci se réfère à la haute position d'Ali [*as*] devant Allah et provoque le tourment mental et la disgrâce de ses opposants qui le tourmentent.
3. C'est à dire le noble Prophète [*savavs*] qui atteste la Vélâyat et l'Imâmat d'Ali [*as*]; et Ali [*as*] est celui qui a été affirmé et confirmé par le Messager d'Allah [*savavs*].

70- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:" Ahmad Ibn-é Omar Al-Hallâl avait dit:"Je demandai à Abél Hassan, au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime: "*Un héraut annoncera alors, au milieu d'eux:" Que la Malédiction d'Allah soit sur les "Zâlémoun" [i.e. injustes – mécréants]!*" [Al-A'râf-44].

Il [*as*] répondit:"Le héraut qui annoncera cela est le seigneur des croyants [Ali *as*]…"

71- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ali Ibn'l Hassân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Ils ont été guidés vers la Bonne parole et ils ont été guidés vers le chemin du Digne des louanges!*" [Al-Hadj-24]:"Ceci [signifie] Hamzah, Djafar, Obéy'deh [Ibn-é Hârés Ibn Abdol'mottalléb], Salmân, Abouzar, Mégh'dâd Ibn'l Asvad et Ammâr qui guidaient [la voie] vers le seigneur des croyants [Ali *as*] [qui est la voie droite]. Et quant à Ses Paroles [qui annoncent]:" *Mais Allah vous a fait aimer la Foi et l'a embellie dans vos cœurs*" [Al-Houdjourât-7]:" Ceci se réfère au seigneur des croyants [Ali *as*]; et:"… *vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance*" se réfère au premier, au deuxième et au troisième d'entre eux [par ordre]..."

72- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Djamîl Ibn-é Sâléh qui avait dit:" Abou Obay'dah avait déclaré:"Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci ou même un vestige d'une Science, si vous êtes véridiques.*" [Al-Ah'qâf-4]

Il [*as*] déclara:" Par le "Livre", Il [i.e. Allah] entend la Torah et l'Évangile, et par "*un vestige d'une Science"*, Il se réfère à la Connaissance des Successeurs des Prophètes [*as*]." [1]

73- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de celui qui l'avait informé:" Ali Ibn-é Djafar avait déclaré:

1. C'est à dire que de la même façon que la Science des Prophètes, à part ce qui apparaissaient dans leurs Livres Célèstes était auprès de leurs Successurs, de même, la Science du noble Prophète d'Islam [*savavs*] se trouve auprès de ses vrais Successeurs qui sont ses exécuteurs testamentaires, et ce, à part les Préceptes qui se trouvent dans le Saint Corân.

"J'entendis Abél Hassan [l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar *as*] dire: "Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] vit dans un rêve prémonitoire que [certains parmi] les tribus de Taym [i.e. Abou Bakr], d'Adi [i.e. Omar] et d'Omayyah [i.e. Umeyyade] s'asseyaient sur sa chaire [i.e. Minbar], il se révolta. Ainsi donc, Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire fit descendre ce [verset] coranique pour le conforter et lui donner consolation:" *Et Rappelle-toi, lorsque Nous dîmes aux Anges: "Prosternez-vous devant Adam!", ils se prostèrnèrent, à l'exception d'Iblîs [Satan] qui refusa...*" [Al-Baqarah-34]; Il lui révéla ensuite: "Ô Mohammad! J'ai commandé et n'ai pas été obéi; par conséquent, toi aussi pour ta part, ne te chagrine point pour le fait que si tu commandes, tu ne serais point obéi, en ce qui concerne [celui que tu as désigné et nommé] comme ton Successeur..."

74- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub qui avait dit:" Hosséyn Ibn-é Noay'm As-Sahhâf avait dit:"[Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *Parmi vous, [il y a] mécréant et croyant...*" [At-Taghâboun-2] et il [*as*] déclara:"Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté connaissait la Foi ou la mécréance des gens envers notre seigneurie [i.e. Vélâyat], le Jour où il reçut [le serment] d'eux [tous]; et lorsqu'ils n'étaient encore que des particules dans les reins d'Adam [*as*]..."

Je lui demandai [aussi] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté:" *Obéissez à Allah et obéissez au Messager [Mohammad savavs] et si vous vous détournez, il n'incombe à Notre Messager que de transmettre en clair [son Messager].*" [At-Taghâboun-12]; et il répondit:"En effet, par Allah, ceux qui vinrent avant vous et qui périrent, et ceux qui périront dans l'avenir, lorsque notre "Qâ'îm" [*as*] se soulèvera, ne périront que pour le fait d'avoir abandonné les Prophètes et pour la répudiation [et le rejet] de notre Droit!

Le Messager d'Allah [*savavs*] ne quitta ce monde que lorsqu'il imposa notre Droit à cette Communauté [i.e. Oummah]:" *Et Allah guide qui Il veut, vers un Droit Chemin.*" [An-Nour-46]

75- Mohammad Ibn'l Hassan et Ali Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Moussâ Ibn'l Ghâssém Al-Badjali, et lui d'Ali Ibn-é Djafar qui avait dit que son frère Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:"*Que de puits désertés! Que de Palais édifiés [et désertés aussi]...!*" [Al-Hadj-45]:" Les puits désertés se réfèrent à l'Imâm silencieux

[i.e. Al-Imâmo Sâmét] et les Palais édifiés se réfèrent aux Imâms qui parlent [i.e. Al-Imâmo Nâtégh]."

[Mohammad Ibn-é Yah'yâ a aussi rapporté cet hadîs d'Al-Amraki, et lui d'Ali Ibn-é Djafar qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] avait relaté un hadîs identique.]

76- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hakam Ibn-é Boh'lul, et lui d'un homme qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:" *En effet, il t'a été révélé ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine, et tu seras très certainement du nombre des perdants!"* [Az-Zoumar-65]:"C'est à dire:" Si tu associes d'autres personnes à lui [à Ali *as*] dans la seigneurie [i.e. Vélâyat]".

Et le sens de:" *Bien au contraire, adore Allah Seul, et sois du nombre des reconnaissants!"* [Az-Zoumar-66] [est]:" Non! Par Allah! Adore le Seigneur, à travers ton obéissance et ta soumission envers **lui** [i.e. Ali *as*], et sois du nombre des reconnaissants, afin que Je puisse t'aider et t'assister à travers ton frère et ton cousin [germain - le fils de ton oncle paternel: Ali *as* qui avait effectivement ces deux relations familiales avec le Messager d'Allah *savavs*]."

77- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Hassan Ibn-é Mohammad Al-Hâchémi avait dit:" Mon père me narra qu'Ahmad Ibn-é Issâ avait dit:" Djafar Ibn-é Mohammad me rapporta de son père que son grand-père [i.e. le quatrième Imâm: l'Imâm Sadjjâd *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Ils reconnaissent le Bienfait d'Allah, puis ils le renient...*" [An-Nahl-83]:" Lorsque le verset qui annonce:" *En vérité, vous n'avez d'autres Maîtres qu'Allah, Son Messager et les croyants qui accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât et qui sont "Râki'oun" [qui s'inclinent devant Allah par soumission et obéissance.*" [Al-Mâ'idah-55] fut descendu, un groupe des proches compagnons du Messager d'Allah [*savavs*] se rassemblèrent dans la Mosquée de Médine et les uns demandèrent aux autres:" Que dites-vous au sujet de ce verset...?"

Et d'autres répondirent:" Si nous renions ce verset, nous aurions alors renié les autres versets [du Saint Corân]... Et si nous croyons à ce verset, il serait alors bien humiliant pour nous, lorsque le fils d'Abou Tâléb nous dominerait...!"

Ils dirent ensuite:" Nous savons bel et bien que ce que dit Mohammad est vrai, et [bien que] nous le prenions comme notre seigneur et maître, cependant nous n'obéirons guère à Ali dans tout ce qu'il nous commandera...!"

Il [l'Imâm *as*] ajouta:" Ainsi donc, ce verset fut descendu:" *Ils reconnaissent le Bienfait d'Allah, puis ils le renient...*" [An-Nahl-83], cela se référait au fait qu'ils reconnaissaient la seigneurie d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], [cependant, la plupart d'entre eux la reniaient]..."

78- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Mohammad Ibn-é No'mân qui avait dit que Salâm avait dit:" Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime:"*Les [vrais] serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur Terre...*" [Al-Fourqâne-63]: "Ce sont les Successeurs [qui marchent ainsi,] en craignant leurs ennemis."

79- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Bastâm Ibn-é Morrah, et lui d'Ishâgh Ibn-é Hassân, et lui d'Al-Héyssam Ibn-é Vâghéd, et lui d'Ali Ibn'l Hosséyn Al-Abdi, et lui de Sa'ad Al-Éskâf, et lui d'Al-Asbagh Ibn-é Nobâtah qui avait demandé au seigneur des croyants [Ali *as*], au sujet des Paroles d'Allah, le Sublime:" *Sois reconnaissant envers Moi, ainsi qu'envers tes parents.*" [Louqmân-14]

Il [*as*] répondit:" Les Parents envers qui la reconnaissance est un devoir obligatoire sont ceux qui apportèrent la Connaissance et qui héritèrent la Sagesse; les gens sont donc commandés de leur obéir.

Ensuite Allah a annoncé:" *Vers Moi est la destination.*" [Et cela signifie que] le retour de l'Homme est vers Allah et que les Guides qui mènent vers ce [retour] sont les parents."

Ensuite Allah annonça [plus particulièrement] Ses Paroles à Ibn-é Hantamah et à son compagnon [en les visant directement], en disant [au sujet de ces deux], et aussi dans une [échelle] encore plus vaste et générale:" *Et si tous deux [veulent] te forcer à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas... Mais reste avec eux, ici-bas, de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez.*" [Louqmân-14-15]: "Cela signifie [que s'ils veulent te forcer [à te détourner de la seigneurie d'Ali *as*] et à te détourner de l'action d'obéir à ceux à qui tu dois obéir, [en ce cas,] ne leur obéis point et ne fais point attentions à leurs propos!

Allah ensuite visa les parents [spirituels] avec Ses Paroles, en annonçant: "*Mais reste avec eux, ici-bas de façon convenable.*"

Ce qui signifie:"Informe les gens de leurs vertus, et fréquente-les avec bienveillance et bonté, tout en invitant les gens à leur voie; et ceci [est aussi le sens de] Ses Paroles:" *Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour.*" [Louqmân-14-15]

Il [i.e. le seigneur des croyants Ali *as*] avait alors dit:" Vers Allah, et ensuite vers nous! Craignez donc Allah, et ne désobéissez point à vos parents, car leur plaisir et agrément est en effet, le Plaisir et l'Agrément d'Allah; tout comme leur déplaisir est Son Déplaisir..."

80- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Séyf, et lui de son père qui avait dit:" Amr Ibn-é Horay's avait dit:" Je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, l'Altissime: "*Une bonne Parole [comme celle-ci]: un bel arbre dont la racine est fermement implantée [dans le sol] et la ramure [s'élançant] dans le ciel.*" [Ibrâhîm-24]

Il déclara:"Le Messager d'Allah [*savavs*] est la racine; le seigneur des croyants [Ali *as*] est son tronc; et les Imâms [*as*] qui sont leurs descendants sont la ramure. La Connaissance des Imâms [*as*] apparaît comme ses fruits et leurs Chiites croyants sont les feuilles. Est-ce qu'il y a d'autres choses à dire [pour compléter cette parabole]...?"

Je répondis:" Par Allah! Non, il n'y a aucune autre chose!"

Il dit:" Par Allah! Le croyant s'épanouit comme un bourgeon et il se forme alors une [nouvelle] feuille sur l'arbre, et lorsque le croyant meurt, une feuille tombe de cet arbre..."

81- Mohammad Ibn- Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Hamdân Ibn-é Soléy'mân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Al-Yamâni, et lui de Mani Ibn'l Hadjâdj, et lui de Younos, et lui de Héchâm Ibn'l Hakam qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *La Foi en Lui [i.e. Allah] ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant* [c'est à dire au Pacte][1] *ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance [par l'accomplissement de bonnes œuvres].*" [Al-An'âm-158]:" Les bonnes œuvres, [signifient] l'affirmation et la confirmation des Prophètes, des Successeurs et en particulier, du seigneur des croyants [Ali *as*]."

1. Le Pacte ou selon le terme coranique: "Missâgh" [dans l'Univers de Zar].

Il [*as*] dit [encore]:" [Le Jour où les Signes du Courroux arrivent], la Foi ne pourra faire quoique ce soit pour celui qui n'avait jamais eu la Foi jusqu'alors, ou bien qui n'avait [jamais] accompli aucune bonne action, pendant qu'il jouissait de la Foi..."

82- Par la même chaîne de narrateurs, cet hadîs a été rapporté par Younos, et lui de Sabbâh Al-Mozani, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit que l'un des deux [illustres Imâms *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:"*Bien au contraire! Ceux qui font le mal et qui se font cerner par leurs péché*]:" S'il réfute et renie l'Imâmat du seigneur des croyants [Ali *as*], alors en ce cas]: "*Ceux-là sont les gens du Feu [i.e. l'Enfer], où ils demeureront éternellement...*" [Al-Baqarah-81

83- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân qui avait dit qu'Abou Obay'dah Al-Hazzâ avait dit:" Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet du potentiel [des êtres humains] [i.e. Ésté'tà'at][1] et ce que les gens disent [au sujet de cette question]; et il [*as*] me répondit, en récitant ce verset:"*Or, ils ne cessent d'être en désaccord [entre eux], sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Miséricorde. C'est pour cela qu'Il les a créés.*" [Houd-118-119]:

"Ô Abou Obay'dah! Les gens [i.e. ceux qui nous opposent] diffèrent et sont en désaccord [entre eux,] dans la justesse de ce qu'ils profèrent, et tous sont destinés à périr!"

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet] de ces Paroles d'Allah:" *Sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Miséricorde.*" [Houd-118-119]?"

Il répondit:" Ce sont nos Chiites. Il les créa pour Sa Miséricorde, et c'est [cela même] à quoi il se réfère:" *C'est pour cela qu'Il les a créés.*" C'est à dire pour qu'ils obéissent à l'Imâm [*as*]. [C'est proprement] cette Miséricorde [dont Il mentionne, lorsqu'Il annonce]:" *Ma Miséricorde enveloppe toutes les choses!*"

C'est à dire, la Connaissance de l'Imâm [*as*]; et sa Connaissance enveloppe toutes les choses; et Elle est dérivée de la Connaissance Divine et Elle enveloppe toutes les choses; et [ce qu'Elle embrasse] sont nos Chiites.

Il [i.e. Allah] annonce ensuite:" *Je la prescrirai à ceux qui [Me] craignent...*" [Al-A'râf-156], c'est à dire la seigneurie de l'Imâm et l'obéissance qui est due à l'Imâm."

1. C'est à dire, le pouvoir et le libre arbitre des serviteurs d'Allah envers les actions qu'ils accomplissent en ce monde-ci.

Il [i.e. Allah] annonça ensuite:" *Qu'ils trouvent écrit [i.e. mentionné] chez eux, dans la Torah et l'Évangile.*" C'est à dire le [noble] Prophète [*savavs*], le Successeur [du Prophète] [*as*] et le "Qâ'îm" [*as*]...

"*Il leur ordonne le "Ma'rouf" [i.e. le Pur Monothéisme ou Tow'hîd, ainsi que tout ce que l'Islam ordonne de faire]* [lorsqu'un vrai Imâm se soulève], *et leur interdit le "Mounkar" [i.e. Chirk, mécréance et tout ce que l'Islam interdit de faire]...*"

[Or,] celui qui renie l'excellence de l'Imâm et qui le renie est répréhensible [i.e. Mounkar]. [1]

"*... Leur rend licites les "Tayyibât"*, [se réfère donc] à la Connaissance acquise de ceux qui La possèdent proprement.

"*... Leur interdit les "Khabâ'îs"*: [ici,] les "Khabâ'îs" [i.e. les choses corrompues] se réfèrent aux propos qui diffèrent [de la vérité].

"*Et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux.*": [ici,] le fardeau se réfère aux péchés qui se cachent dans l'âme [humaine] avant que les gens n'aient reconnu l'excellence de l'Imâm [*as*].

"*Et les jougs qui étaient sur eux.*": les jougs sont les choses qu'ils disaient au sujet de l'absence de toute excellence chez l'Imâm et de leur renonciation à cette excellence; ce dont ils avaient été ordonnés [de ne pas dire]. Mais lorsqu'ils reconnurent l'excellence de l'Imâm [*as*], leurs fardeaux furent otés de leurs personnes, car le "fardeau" est le péché, et "Ésr" [en langue Arabe] est ce même péché qui apparaît comme des chaînes qui emprisonnent [durement] les pieds du criminel...

Ensuite, Il [i.e. Allah] décrit leurs caractéristiques et annonce:" *Ceux qui croiront en lui, le soutiendront* [c'est à dire l'Imâm *as*], *lui porteront secours et suivront la Lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.*" [Al-A'râf-156-157], c'est à dire, ceux qui se détournent de l'idole et de la fausse divinité. L'idole et la fausse divinité sont [i.e. se réfèrent à] un tel..., un tel... et un tel...; et [la fausse] adoration consiste en l'obéissance des gens envers eux.

Il [i.e. Allah] annonça ensuite:"*Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui.*" [Az-Zoumar-54].

Ensuite, Il les récompensa et annonça:" *Il y a pour eux, une bonne Annonce dans la vie d'ici-bas, tout comme dans la vie ultime.*" [Younos-64], et l'Imâm [*as*] leur donne la "Bonne Nouvelle" [au sujet de la Manifestation et] du Soulèvement du "Qâ'îm" [*as*], de son Apparition et des ennemis qui seront tués [par ses mains];

1. C'est à dire, celui qui réfute et renie la Vélâyat de l'Imâm [*as*] et refuse de croire en son Excellence est le prototype de l'homme qui renie tout [i.e. Mounkar].

du Salut dans le monde d'après et de leur arrivée [finale,] auprès de Mohammad [*savavs*], près de la Fontaine [de Kow'sar]..."

84- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit: "Ammâr As-Sâbâti avait déclaré:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire: "*Est-ce que celui qui cherche l'Agrément d'Allah [en évitant de s'approprier injustement une partie du butin] ressemble à celui qui encourt le Courroux dAllah [en commettant le Ghouloul]? Et dont le refuge sera l'Enfer? Et quelle mauvaise destination! Ils ont des grades [différents] auprès d'Allah.*" [Âli-Imrân-162-163].

Il [*as*] répondit:" Ceux qui cherchent l'Agrément d'Allah sont les Imâms [*as*]. Ô Ammâr! Par Allah, ce sont eux, les "grades" [à l'aide desquels] les croyants [peuvent monter]. Leurs acceptations de notre seigneurie [i.e. Vélâyat] et le fait de nous reconnaître dûment, [font en sorte] qu'Allah doublera [la récompense qui est due] pour leurs actions et les élèvera aux rangs illustres et éminents!"

85- Ali Ibn-é Mohammad et d'autres ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui de Ziâd Al-Ghandi, et lui d'Ammâr Al-Assadi qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Vers Lui monte la Bonne Parole, et Il élève haut la Bonne Action!*" [Fâtir-10]:"Ceci est notre seigneurie [i.e. la Vélâyat] de la Maisonnée du [noble] Prophète [*savavs*]..." et ici, il avait pointé vers sa [sainte] poitrine:" Et Allah n'élève l'action d'aucune personne, sur laquelle nous n'avons pas la seigneurie."

86- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Ghâssém Ibn-é Soléy'mân, et lui de Samâ'ah Ibn-é Méh'rân qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Il vous accorde deux parts de sa Miséricorde...*" [Hadid-28]:" [Ceci se réfère] à Hassan [*as*] et à Hosséyn [*as*]; "*...Qu'Ils vous assigne une lumière à l'aide de laquelle vous marcherez et qu'Il vous pardonne.*" [Hadid-28]: " [Ceci se réfère] à un Imâm dont vous devez suivre l'exemple."

87- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad Al-Djow'hari, et lui de certains de ses compagnons qui

avaient dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah:" *Et ils s'informent auprès de toi: "Est-ce vrai?"* [c'est-à-dire : ce que vous dites, au sujet d'Ali?]; *"Dis:"Oui! Par mon Seigneur! C'est bien vrai. Et vous ne pouvez vous soustraire à la Puissance d'Allah!"* [Younos-53]

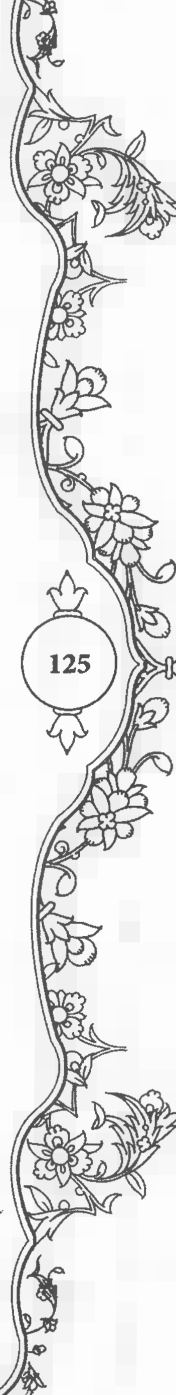
88- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân Ad-Déylami, et lui de son père qui avait dit: "Abân Ibn-é Tagh'lib avait dit:"[Une fois,] jJe demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Que je donne ma vie pour vous! [Que dites-vous au sujet des] Paroles Divines: "*Or, il ne s'engage pas dans la voie difficile!*" [Al-Balad-11]?

Il [*as*] répondit:"Celui qu'Allah a honoré, à travers notre seigneurie a certes, traversé le chemin difficile. Or, c'est nous la voie difficile, à travers laquelle, celui qui passe, atteint le Salut."

Il resta alors silencieux. [Finalement,] il me dit:" Voudrais-tu que je te dise une chose qui est encore meilleure que ce monde-ci et [toutes] les choses qui s'y trouvent dedans...?"

Je répondis:" Oh oui! Que je donne ma vie pour vous..."

Il déclara:" [Ce sont] les Paroles Divines [qui annoncent]:" *C'est délier un joug [i.e. affranchir un esclave].*" [Al-Balad-13]. Il ajouta ensuite:"[Car,] tous les gens sont les esclaves du Feu [Infernal], excepté toi et tes compagnons [Chiites]; car Allah a délié et libéré vos cous du Feu, à travers notre seigneurie [i.e. la seigneurie des Gens de la Maisonnée du Prophète *savavs*]."



89- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r Samâ'ah qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Si vous tenez votre engagement vis-à-vis de Moi...*" [c'est à dire en ce qui concerne la seigneurie du seigneur des croyants Ali *as*], "*...Je tiendrais le Mien.*" [Al-Baqarah-40]:" C'est à dire, Je vous récompenserai, [en vous accordant le Paradis.]"

90- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salâmah Ibn'l Khattâb, et lui de Hassan Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:"Et lorsque Nos versets évidents leur sont récités, les mécréants [i.e. les riches et les forts parmi les païens de Qouraïche qui vivaient dans le luxe] disaient à ceux qui croyaient :" *Lequel des deux*

groupes [i.e. les mécréants et les croyants] a la situation la plus confortable et la meilleure compagnie?" [Maryam-73]: " Le Messager d'Allah [*savavs*] avait invité les Qouraïchites à notre seigneurie [i.e. Vélâyat], mais ils [la] renièrent et [la] rejetèrent [en se retirant en arrière]. Ensuite ceux parmi les Qouraïchites qui rejetèrent la Foi, dirent en reprochant [durement] à ceux qui avaient la Foi -ceux qui avaient affirmé [leur croyance et leur affection] au seigneur des croyants [Ali *as*] et aux membres de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*] [i.e. "Ahlél Béyt" *as*]-: " *Lequel des deux groupes [i.e. les mécréants et les croyants] a la situation la plus confortable et la meilleure compagnie?*" [Maryam-73]; ainsi Allah annonça, en les réfutant:" *Combien de générations, avant eux, avons-Nous fait périr qui les surpassaient en biens et en apparence?!*" [Maryam-74]

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de]:" *Celui qui est dans l'égarement, que le Tout Miséricordieux prolonge sa vie pour un certain temps...*"

Il [*as*] déclara:" Eux tous [i.e. les Qouraïchites] étaient dans l'erreur et dans l'égarement, car ils ne croyaient ni à la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] ni à la nôtre... Ainsi donc, ils s'étaient égarés et ils égaraient aussi [les autres]; et Il prolongera leur égarement et leurs tyrannies, jusqu'à ce qu'ils meurent; et Allah fait alors en sorte [qu'ils sachent]:" *Qui a la pire situation et la troupe la plus faible!*" [Maryam-75]

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de]: " *Jusqu'à ce qu'ils voient soit le Châtiment, soit l'Heure dont ils sont menacés. Alors ils sauront qui a la pire situation et la troupe la plus faible!*" [Maryam-75]?

Il [*as*] répondit:" Quant aux Paroles Divines:" *jusqu'à ce qu'ils voient soit le Châtiment, soit l'Heure dont ils sont menacés.*": ceci se réfère à la "Sortie" [i.e. l'Émergence] du "Qâ'îm" [*as*] quand viendra "l'Heure"; et ils comprendront en ce Jour-là, et de par ce qu'Allah leur aura envoyé [ici-bas] et à travers [la personne] du "Qâ'îm" [*as*]: "*Ils voient, soit le Châtiment, soit l'Heure dont ils sont menacés.*" [c'est à dire, en comparaison avec le "Qâ'îm"]: "*Qui a la pire situation et la troupe la plus faible!*" [Maryam-75]

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet des] Paroles Divines:" *Allah accroît la rectitude de ceux qui suivent le bon chemin.*" [Maryam-76]?

Il répondit:" Il [i.e. Allah] accroîtra leur Direction encore plus, en ce Jour-là, et ceci est dû à cause de leur obéissance et leur soumission envers le "Qâîm" [*as*]; car ils ne le renieront point, ni ne le répudieront."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de]: "*Ils ne disposent d'aucune Intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec le tout Miséricordieux.*" [Maryam-87]?

Il répondit:" [Ceci signifie :] excepté pour ceux qui sont soumis et obéissants

envers Allah, à travers la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] et celle des Imâms après lui; et ceci est [bel et bien] le Pacte [i.e. l'Engagement] avec Allah."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet] des Paroles Divines:" *À ceux qui croient et font de bonnes œuvres, le tout Miséricordieux accordera Son Amour* [dans les cœurs des croyants]!" [Maryam-96]?

Il dit:" [C'est, en effet] la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] qui est cet Amour dont parle Allah l'Altissime."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet des] paroles Divines:" *Nous l'avons rendu facile [à comprendre] en ta langue, afin que tu annonces par lui la bonne nouvelle aux "Mouttaghoun" [i.e. pieux] et que tu avertisses un peuple irréductible."* [Maryam-97]?

Il répondit:" Allah a rendu facile [à comprendre] en sa langue, lorsqu'Il désigna le seigneur des croyants [Ali *as*] comme un Guide et un Signe.

Ensuite il [i.e. Mohammad *savavs*] donna la « Bonne Nouvelle » aux croyants, à travers lui [i.e. Ali *as*] et avertit ceux qui avaient rejeté et renié la Foi, à travers lui. [En fait,] ce sont eux qu'Allah a mentionnés dans Son Livre, comme les "irréductibles" [i.e. intraitables]; c'est à dire, ceux qui rejettent la Foi."

Je lui demandai ensuite au sujet des Paroles d'Allah:" *Pour que tu avertisses un peuple dont les ancêtres n'ont pas été avertis: ils sont donc insouciants."* [Yâ-sin-6]?

Il répondit:" Afin que tu puisses avertir le peuple parmi lequel tu te trouves; ceux dont les ancêtres ne furent jamais avertis et qui sont par conséquent, insouciants et indifférents envers Allah, Son Messager et Son Avertissement: " *En effet, la Parole [du Châtiment] contre la plupart d'entre eux s'est réalisée...*" [Yâ-sin-7]: " [C'est-à-dire, la plupart d'entre eux qui n'affirment pas la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] et des Imâms après lui [*as*]; et malgré tout cela:" *ils ne croiront donc pas."* [Yâ-sin-7] à la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] et de ses Successeurs [*as*] après lui.

Et lorsqu'ils n'affirmèrent pas [la seigneurie et l'Imâmat du seigneur des croyants [*as*] et des Successeurs après lui], leur Châtiment fut comme ce qu'Allah avait mentioné:" *Nous mettrons des carcans à leurs cous, et il y en aura jusqu'aux mentons: et voilà qu'ils iront têtes dressées!"* [Yâ-sin-8]: [c'est à dire] dans le Feu Infernal...

Il déclara ensuite:" *Et Nous mettrons une barrière devant eux et une barrière derrière eux; et Nous les recouvrirons d'un voile: et voilà qu'ils ne pourront rien voir."* [Yâ-sin-9]: et ceci est le Châtiment d'Allah pour eux, quand ils renièrent la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*] et des Imâms après lui [*as*]; ceci [aura lieu] dans ce monde-ci et dans le monde d'après: dans le Feu Infernal, tandis que leurs têtes seront [forcément] dressées..."

Il [i.e. Allah] annonça ensuite:" *Ô Mohammad! Cela leur est égal que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas: ils ne croiront jamais!*" [Yâ-sin-10]: c'est à dire: en Allah et à la seigneurie d'Ali [*as*] et de ceux qui viendront après lui."

Allah annonça alors:" *Tu avertis seulement, celui qui suit le Rappel...*" [i.e. la seigneurie du seigneur des croyants Ali *as*] et:" *Qui craint le Tout Miséricordieux, malgré qu'il ne Le voit pas. annonce-lui* [ô Mohammad!] *un Pardon et une Récompense généreuse.*" [Yâ-sin-11]

91- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites, et lui d'Ibn-é Mah'boub qui avait dit: " Mohammad Ibn'l Fozay'l avait dit:"Je demandai à Abél Hassan Al-Mâzi[1] [l'Imâm Kâzém *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ils veulent éteindre par leurs bouches la Lumière d'Allah...* " [As-Saff-8]?

Il répondit:" [C'est à dire] qu'ils désirent éteindre par leurs bouches, la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je dis:" [Et que dites-vous au sujet des] Paroles Divines:" *Alors qu'Allah parachèvera Sa Lumière* " [As-Saff-8]?

Il [*as*] répondit:" Par Allah! [cela signifie] la Perfection de l'Imâmat, et donc Ses Paroles, à Lui la Puissance et la Majesté [lorsqu'Il annonce]: "*Ceux qui croient en Allah donc et à Son Messager [i.e. Mohammad savavs], ainsi qu'à la Lumière que Nous avons fait descendre...!*" [At-Taghâboun-8][2]: [or,] la Lumière est l'Imâm [*as*]."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de Ses Paroles]:" *C'est Lui qui a envoyé Son Messager [Mohammad savavs] avec la Direction et la religion de Vérité...*" [As-Saff-9]?

Il répondit:" [C'est à dire que] c'est Allah qui a commandé à Son Messager [*savavs*] [de proclamer] la seigneurie de son Successeur, et c'est la seigneurie qui est [en effet] la Religion de Vérité!"

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet des Paroles Divines]:"... *Pour la placer au-dessus de toute autre Religion.*" [At-Tawbah-33, Al-Fath-28, As-Saff-9]?

Il répondit:" [Ceci signifie] qu'Allah placera la Religion [d'Islam] au-dessus de toutes les autres Religions, au temps du Soulèvement du "Qâ'îm" [*as*]. Allah

1. C'està dire, celui qui est décédé. Défunt.
2. Les mots exacts n'apparaissent pas ainsi dans le Saint Corân [At-Taghâboun-8. Il est ainsi:" *Croyez en Allah, donc, et à Son Messager, ainsi qu'à la Lumière que Nous avons fait descendre...*" il est probable que "*ceux qui croient...*" soit une addition, faite par les scribes ou les transmetteurs de cet hadîs.

avait annoncé:" *Allah parachèvera Sa Lumière* " [As-Saff-8] et cela se réfère à la seigneurie du "Qâ'îm" [*as*] et ce: "... *N'en déplaise aux mécréants!*" [As-Saff-8]: [c'est à dire] contre la seigneurie d'Ali [*as*]."

Je demandai:"Est-ce donc une "Tanzil" [i.e. les mots qui se réfèrent à la seigneurie d'Ali]...?"

Il répondit:" Oui, et en ce qui concerne ces mots, ils sont une "Tanzil"; mais pour le reste [de ces mots qu'il avait ajoutés au texte coranique]:" ils sont une "Ta'vil"." [1]

Je dis:" [Et que dites-vous au sujet de Ses Paroles]:" *C'est parce qu'en vérité, ils ont cru, puis ont rejeté la Foi."* [Al-Mounâfiqoun-1-3]?

Il [*as*] répondit:" Allah, le Béni, l'Altissime a appelé "Hypocrites", tous ceux qui n'ont pas suivi Son Messager [dans la question] de la seigneurie de son Successeur [i.e. du Messager d'Allah *savavs*] et Il a mis dans la même position, celui qui a répudié et renié le Successeur [de Mohammad *savavs*] à la position de celui qui avait répudié et renié Mohammad [lui-même].

Il a [même] envoyé un [verset] coranique, à ce sujet et annoncé:" *Quand les "Mounâfiqoun" [i.e. Hypocrites] viennent à toi* [au sujet de la seigneurie de ton Successeur], *ils disent:" Nous attestons que tu es certes, le Messager d'Allah." Allah sait que tu es vraiment Son Messager; et Allah atteste que les "Hypocrites" sont assurément des menteurs* [en ce qui concerne la seigneurie d'Ali *as*]*! Ils prennent leurs serments pour bouclier et obstruent le chemin d'Allah* [et c'est le Successeur qui est le Chemin d'Allah]." [Al-Mounâfiqoun-1-3]; "*Quelles mauvaises choses que ce qu'ils faisaient! C'est parce qu'en vérité, ils ont cru* [à ton Message], *puis ont rejeté la Foi* [en ce qui concerne la seigneurie d'Ali *as*]. *Leurs cœurs donc, ont été scellés* [selon la Volonté Divine], *de sorte qu'ils ne comprennent rien.*" [Al-Mounâfiqoun-1-3]

Je demandai:" Quelle est la signification de: *"ils ne comprennent rien."* [Al-Mounâfiqoun-1-3]?

Il répondit:" [C'est à dire:] qu'ils ne comprennent guère ta Mission Prophétique..." [2]

Je demandai:" [Et que veut dire]: *"Et quand on leur dit:" Venez que le Messager d'Allah implore le pardon pour vous."* [Al-Mounâfiqoun-1-3]?

Il répondit:" [Cela veut dire] que si on leur disait:" Retournez donc à la

---

1. Se référer s.v.p au début de ce Chapitre.
2. Car ils ne savent guère que l'action de réfuter et de renier le Successeur du Prophète est en fait, l'action de réfuter et de renier le Prophète; et que la Mission Prophétique, sans la Succession, reste une chose inachevée et donc, impossible aux Yeux d'Allah l'Exalté.

seigneurie d'Allah et le Prophète pardonnera vos péchés!»: "*Ils détournent leurs têtes...*" et Allah annonce alors: "*Et tu les voies, se détourner, tandis qu'ils s'enflent d'orgueil* [devant la seigneurie d'Ali *as*]..." [Al-Mounâfiqoun-1-3]

Allah tourne ensuite Ses Paroles vers le [fait] qu'Il les connaît [très bien] et annonce:" *C'est égal pour eux, que tu implores le pardon pour eux ou que tu ne le fasses pas: Allah ne leur pardonnera jamais, car Allah ne guide pas les gens "Fâssiqoun" [rebelles, pervers, ceux qui désobéissent à Allah]* [c'est à dire, les oppresseurs qui sont injustes envers la seigneurie d'Ali *as*]." [Al-Mounâfiqoun-5-6]

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de:] "*Qui donc est mieux guidé: celui qui marche face contre terre ou celui qui marche, redressé sur un chemin droit?*" [al-Moulk-22]?

Il [*as*] répondit:" Allah a fait une parabole [dans ce verset], au sujet de celui qui a dévié du Droit Chemin, en se détournant de la seigneurie d'Ali [*as*] comme celui qui marche face contre terre, [en comparaison] avec celui qui marche en se redressant; car le premier n'a point été guidé dans ses affaires. Allah a décrit celui qui le suit [c'est à dire qui suit Ali *as*] à celui [qui marche] sur un Chemin Droit, en se redressant [i.e. en redressé]. Et le Chemin Droit est le seigneur des croyants [Ali *as*]..."

Je demandai:" [Et que veut dire ces Paroles Divines]: "*...Que ceci est la Parole d'un noble Messager...*"? [Al-Haqqah-40-46]

Il répondit:" [Ceci est la Parole de l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] de la part d'Allah, au sujet de la seigneurie d'Ali [*as*]."

Je demandai:" [Et que veut dire]: "*Ce n'est pas la Parole d'un poète, mais vous ne croyez que très peu...*" [Al-Haqqah-40-46]?

Il répondit:" Ils dirent:" Mohammad est un menteur, au sujet de son Seigneur, et qu'Allah ne lui avait point commandé cela [i.e. concernant la seigneurie d'Ali *as*]; ainsi donc, Allah fit descendre ce [verset] coranique:" [Certes, la seigneurie d'Ali est]: "*Une Révélation du Seigneur de l'Univers. Et s'il avait forgé quelque paroles qu'il Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisi de la main droite; ensuite Nous lui aurions tranché l'aorte...*" [Al-Haqqah-40-46].

Allah ré-orienta alors Ses Paroles et annonça:" *C'est* [c'est à dire la seigneurie d'Ali *as*] *en vérité un Rappel pour les "Mouttaqoun"* [tous les pieux].

Et Nous savons qu'il y en a parmi vous qui le traîtent de menteur; mais en vérité, ce sera un sujet de regret [i.e. Ali *as* et sa seigneurie] *pour les mécréants; certes, c'est là, la véritable certitude. Glorifie donc* [ô Mohammad!] *le Nom de ton Seigneur, le très Grand!*" [Al-Haqqah-47-52], et cela veut dire:"Tu devras être reconnaissant envers ton Seigneur, le Tout Puissant qui t'accorda cette Faveur!"

Je demandai:" [Et que signifie]:" *Et lorsque nous avons entendu le Guide, nous y avons cru..."* [Al-Djinn-13]?

Il répondit:" La Direction se réfère à la seigneurie [d'Ali *as*]; et "*Nous y avons cru*" à notre seigneur et maître [i.e. en fait, il se réfère à tout seigneur et maître véridique; ce verset ne fait pas seulement allusion à Ali]; et donc celui qui croit à la seigneurie de son seigneur et maître: "*Ne craint alors, ni diminution de récompense, ni oppression.*" [Al-Djinn-13]

Je demandai:" [Est-ce] une "Tanzil"?"

Il répondit:" Non. [c'est] une "Tanvil"..."

Je demandai:" Et que signifie [donc]: "*Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit.*" [Al-Djinn-21-24]?

Il répondit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] invita les gens à la seigneurie d'Ali [*as*]. Les Qouraïchites se rassemblèrent en sa présence et dirent:"Ô Mohammad! Libère-nous donc de cela!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] leur répondit:" Ceci est [une question] qui se rapporte à Allah, et non à moi!"

Ainsi donc, ils l'accusèrent [et lui reprochèrent de prendre le parti de son frère et cousin, Ali *as*] et le quittèrent. Et Allah fit alors descendre ce verset:"*Dis: " Vraiment, personne ne saura me protéger contre Allah* [si je Lui désobéis]*; et jamais je ne trouverai de refuge, en dehors de Lui. [je ne puis que transmettre] une communication et des Messages [émanant] d'Allah* [concernant Ali *as*]. "

Je demandai:" Est-ce une "Tanzil"?"

Il répondit:" Oui." Et il insista sur ce point, en disant:" *Et quiconque désobéit à Allah et à son Messager* [concernant la seigneurie d'Ali *as*] *aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement!*"

Je demandai:" [Et que signifie]:" *Puis, quand ils verront ce dont on les menaçait, ils sauront lesquels ont les secours les plus faibles et [lesquels] sont les moins nombreux.*" [Al-Djinn-21-24]?

[Il répondit]:" Allah veut dire par cela: le "Qâ'îm" [*as*] et ses compagnons."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet du commencement de ce verset]: "*Et endure ce qu'ils disent...*"?

Il répondit:" [C'est à dire] sois patient envers ce qu'ils disent à ton sujet [ô Mohammad]:"*et écarte-toi d'eux d'une façon convenable. Et laisse-Moi* [ô Mohammad] *avec ceux qui crient au mensonge* [au sujet de ton Successeur] *et qui vivent dans l'aisance et accorde-leur un court répit.*" [Al-Mouzzammil-10-11]

Je demandai:" Est-ce une "Tanzil"?"



Il [*as*] répondit par oui.

Je demandai:" [Et que signifie]:" ... *Et aussi, afin que ceux à qui le Livre a été apporté soient convaincus...*" [Al-Mouddassir-31]?

Il répondit:" C'est à dire qu'ils soient convaincus qu'Allah, Son Messager et Son Successeur sont véridiques."

Je demandai:" [Et que signifie]:" *et que croisse la Foi de ceux qui croient...*" ?

Il dit:" Leur Foi croîtra en ce qui concerne la seigneurie du Successeur."

Je demandai:" [Et que signifie]:"*Et que ceux à qui le Livre a été apporté et les croyants n'aient point de doute.*" [Al-Mouddassir-31]?

Il répondit:" Ceci concerne la seigneurie d'Ali [*as*]."

Je demandai:" Quel est donc ce doute?"

Il dit:" Allah se réfère ici, aux Gens du Livre et aux croyants qu'Allah a mentionnés, en annonçant qu'ils ne doivent avoir aucun doute en ce qui concerne la seigneurie [i.e. Vélâyat]."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet des Paroles Divines]:"*Et ce n'est là qu'un Rappel pour les humains...*" [Al-Mouddassir-31]?

Il déclara:" Oui, c'est la seigneurie d'Ali [*as*]."

Je dis:" [Et que dites-vous au sujet des Paroles Divines]:" *Saqar est l'un des plus grands [malheurs]!*" [Al-Mouddassir-35]?

Il répondit:" C'est la seigneurie [i.e. Vélâyat]."

Je demandai:" [Et que signifie]:" *Pour celui qui d'entre vous veut avancer ou reculer.*" [Al-Mouddassir-37]?

Il dit:" Quiconque s'avance vers notre seigneurie [i.e. Vélâyat] reste éloigné de l'Enfer [i.e. Saqar][1]; et quiconque recule devant nous [et se retire en arrière par aversion] s'avancera vers l'Enfer; "*Sauf les Gens de la droite [i.e. les élus].*" [Al-Mouddassir-39]; par Allah, ce sont nos Chiites!"

Je demandai:" [Et que signifie donc]:" *Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salât...*" [Al-Mouddassir-43]?

Il répondit:" [Cela signifie:] nous n'avions pas accepté le Successeur de Mohammad [*savavs*] comme notre seigneur et maître après lui; et nous n'avions pas prononcé la phrase: "Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient accordées à lui [i.e. Mohammad] ***et à sa [sainte] Famille***" en ce qui les concernait..."

Je dis:' [Et que veut dire]:" *Qu'ont-ils à se détourner du Rappel?*" [Al-Mouddassir-49]?

Il répondit:" Ils se détournèrent de la seigneurie."

---

1. Pour voir la signification de Saqar, se référer s.v.p à la sourate Mouzzammil – versets 20-30.

Je déclarai:" [Et que signifie]:" *Ah, non! Ceci est vraiment un Rappel!*" [Al-Mouddassir-54]?

"[Cela signifie] la seigneurie."

Je demandai:"[Et que dites-vous au sujet des Paroles Divines]:" *Ils accomplissent leurs vœux et ls redoutent un jour dont le mal s'étendra partout.*" [Al-Insân-7]?

Il répondit:" [Cela signifie qu']ils accomplissent leurs vœux envers Allah, pour avoir prêté Serment et fait le Pacte [i.e. Missâgh] avec Allah [dans l'Univers de Zar] au sujet de se soumettre à notre seigneurie [i.e. Vélâyat]."

Je demandai:" [Et que veut dire]:" *En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre sur toi le Corân, graduellement.*" [Al-Insân-23]

Il répondit:" [Ceci se réfère] à une Révélation, au sujet de la seigneurie d'Ali [*as*]."

Je demandai:" [Est-ce que les Paroles d'Allah au sujet de ce dernier verset sont] une "Tanzil"?"

Il répondit:" Oui, c'est une "Ta'vil"."[1]

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de]:" *Ceci est un Rappel.*" [Al-Insân-29]?

Il répondit:" C'est la seigneurie."

Je demandai:" [Et que dites-vous au sujet de]:" *Il fait entrer qui Il veut dans Sa Miséricorde.*" [Al-Insân-31]?

Il répondit:" [C'est à dire] dans notre seigneurie." [Il déclara aussi à ce sujet]: " *Et quant aux "Zâlimoun" [i.e. injustes], Il leur a préparé un Châtiment douloureux.*" [Al-Insân-31]. Ne vois-tu donc pas Allah dire: " *[Mais ils se rebellèrent] et ce n'est pas à Nous qu'ils firent du tort, mais ils se firent du tort à eux-mêmes.*" [Al-Baqarah-57]? Car, [vois-tu,] Allah est par trop Puissant et Magnanime pour qu'Il veuille opprimer ou Se rapprocher à l'oppression!

Allah, cependant, se mêle à nous et fait en sorte que l'oppression envers nous devienne l'oppression envers Lui, et notre seigneurie est Sa Seigneurie. Il fit ensuite descendre ce verset coranique à Son Prophète [*savavs*] en annonçant: "*Nous ne leur avons fait aucun tort; mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes.*" [An-Nahl-118].

Je demandai:" Est-ce une "Tanzil"?"

Il [*as*] répondit par oui.

Je demandai:" [Que signifie]:" *Malheur ce Jour-là, à ceux qui criaient au mensonge!*" [Al-Moursalât-15]

---

1. La réponse de l'Imâm qui dit: "Oui, c'est Ta'vil..." apparaît dans certaines copies d'Al-Kâfi, cependant dans certaines versions précédentes, il était écrit:" Non, c'est [plutôt] "Ta'vil". Pour cela, veuillez vous référer au "Mér'ât Ul-Oughoul" - volume 5 page 151-52, Al-Vâfi – volume 2 – page 214. Ainsi, la version qui suit les versions précédentes est la réponse correcte, offerte par l'Imâm [*as*].

Il répondit:" [Cela signifie]:" Malheur, ô Mohammad, à ceux qui crient au mensonge, au sujet de ce qui te fut révélé, concernant la seigneurie d'Ali [Ibn-é Abi Tâléb *as*]!"

Je demandai:"[Et que signifie]:" *N'avons-Nous pas fait périr les premières [générations]? Puis ne les avons-Nous pas fait suivre par les derniers?*" [Al-Moursalât-15-18]?

Il répondit:" Les premières [générations] sont celles qui avaient appelé les Messagers Divins, des "menteurs" [au sujet de leurs Successeurs] et qui leur avaient désobéi et ne s'étaient point soumises devant [leurs Successeurs]."

Je demandai:" [Et que veut dire]:" *C'est ainsi que Nous agissons avec les criminels.*" [Al-Moursalât-16-18]?

Il répondit:" Celui qui pécha contre la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*] et qui commit toutes sortes de méfaits contre son Successeur [i.e. Ali *as*]."

Je demandai:" [Et que signifie]:" *Certes, les "Mouttaqoun" [i.e. les pieuses et vertueuses personnes qui craignent Allah et s'abstiennent de commettre les péchés] seront parmi des ombrages et des sources.*" [Al-Moursalât-41]?

Il répondit:" Par Allah! C'est nous et nos Chiites! Personne, excepté nous, ne suit la croyance et la Religion d'Ibrâhîm; le reste des gens reste en dehors de cela."

Je demandai:" [Et que signifie]:"*Le jour où l'Esprit [i.e. Rouh] et les Anges se dresseront en rangs, nul ne saura parler, sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la permission et qui dira la vérité.*" [An-Naba-38]?

Il répondit:" Par Allah! Nous sommes ceux qui, le Jour du Jugement Dernier auront la permission [de parler]; et ceux qui diront la Vérité!"

Je demandai:" Et que direz-vous lorsque vous parlerez?"

Il dit:"Nous glorifierons notre Seigneur, et prononcerons la Bénédiction [i.e. Salât] et offrirons nos Salutations au [noble] Prophète [*savavs*] et intercédrons [ensuite] au nom de nos Chiites. Et notre Seigneur ne nous refusera [rien]."

Je demandai:" [Et que signifie]:" *Non! Mais en vérité le livre des "Foudjdjâr" [i.e. libertins] sera dans le Sidjdjîne.*" [Al-Moutaffifine-7]?

Il répondit:"Ce sont ceux qui ont fait de mauvaises actions, au sujet du Droit des Imâms et qui étaient hostiles envers eux."

Je demandai:"[Et que signifie]:"*On [leur] dira alors:" Voilà ce que vous traitiez de mensonge!*" [Al-Moutaffifine-17]?

Il répondit:" Ceci se réfère au seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je demandai:" Est-ce une "Tanzil"...?"

Il répondit par oui.

92- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb,

et lui de Hosséyn Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté:" *Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes, une vie pleine de gêne...*" [Tâ-hâ-124-127]?

[Il répondit]:" Ceci est la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je demandai:" [Et que signifie donc les Paroles Divines]:" *Et le Jour de la Résurrection, nous l'amènerons aveugle au Rassemblement." ?*

Il répondit:" C'est à dire [qu'il sera] aveugle devant la vue du Monde d'après [i.e. l'Au-delà], celui qui était resté aveugle dans son cœur dans ce monde-ci, envers la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]...

Il sera perplexe et confus [au moment] de la Résurrection, en disant: *"Ô mon Seigneur! Pourquoi m'as-tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais?"*

Allah [lui] dira:" De même que Nos Âyât t'étaient venus et que tu les as oubliés." [Tâ-hâ-124-127]

[L'Imâm *as*] déclara:" Les Signes [i.e. Âyât] sont les [illustres] Imâms [*as*]. [Et quant à Ses Paroles]:"*Ainsi aujourd'hui tu es oublié."* [Tâ-hâ-124-127], c'est à dire: tu les as abandnnés, et de la même manière, tu es aujourd'hui abandonné [et délivré] au Feu Infernal, tout comme tu abandonnas les Imâms [*as*]...!

Tu n'obéis guère à leurs Comandements ni n'écoutas leurs Paroles...!"

Je demandai:"[Et que signifie donc]:"*Ainsi sanctionnons-Nous l'outrancier qui ne croit pas aux Révélations de son Seigneur. Et certes, le Châtiment de l'Au-delà est plus sévère et plus durable.*" [Tâ-hâ-127]?

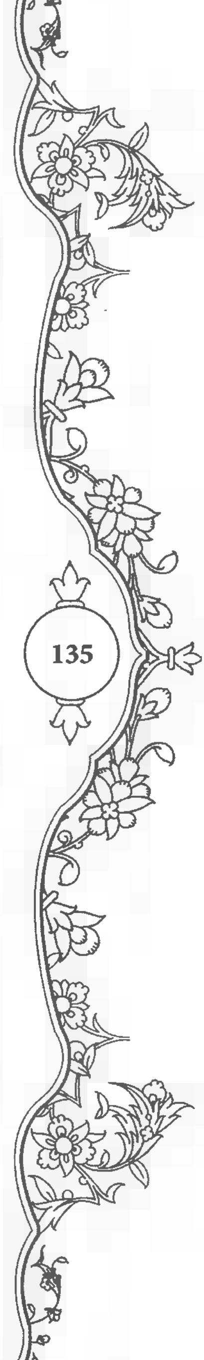
Il [*as*] répondit:" Ceci concerne celui qui associait d'autres que le seigneur des croyants [Ali *as*] à la seigneurie [i.e. Vélâyat]; et qui ne croyait pas aux Signes de son Seigneur; celui qui avait complètement abandonné les Imâms [*as*] et qui ne suivait pas les traces de leurs pas et qui ne les avait pas pris comme ses seigneurs et maîtres."

Je demandai:" [Et que veut dire]:" *Allah est Doux envers Ses serviteurs. Il attribue [ses Biens] à qui Il veut.*" [Ach-Chourâ-19]?

Il répondit:" [C'est à dire, en tenant compte et en respectant] la seigneurie du seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je demandai:" [Et que signifie]:" *Quiconque désire [par ses actions] labourer [le champ] de la vie future.*" [Ach-Chourâ-20]?

Il répondit:" C'est de reconnaître le seigneur des croyants [Ali *as*] en tant que tel, et cela va de même, pour les Imâms [après lui]. Et [en ce qui concerne les Paroles Divines qui annoncent]:" *Nous augmenterons pour lui son labour.*": [cela



signifie] que Nous allons accroître sa Connaissance; c'est-à-dire que nous allons lui donner sa part de bénéfice de leur gouvernement."

[Et quant à ces Paroles Divines]:" *Quiconque désire [par ses actions] labourer [le champ] de la présente vie, Nous lui en accorderons de [ses jouissances]; mais il n'aura pas de part dans l'au-delà.*" [Ach-Chourâ-20]: [cela veut dire] qu'il n'aura aucune part de bénéfice auprès du "Qâ'îm" [*as*] quand son Gouvernement sera établi."

***

Chapitre 109

Des analectes et quelques déclarations sur la seigneurie [i.e. Vélâyat] dans les [divers] Ahâdîs

1- Mohammad Ibn-é Ya'ghoub Koléy'ni a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan; et Ali Ibn-é Mohammad, [tous deux] l'ont rapporté de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb qui avait dit: "Bokay'r Ibn-é A'ayan avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "En vérité, Allah reçut de nos Chiites, le Pacte [i.e. l'Engagement,] au sujet de [notre] seigneurie, lorsqu'ils étaient des particules infinitésimales [i.e. Dah'r][1], le jour où Il reçut de toutes les particules inifintésimales, leurs engagements [i.e. leurs Pactes] à accepter Sa Seigneurie [i.e. Souveraintê] et la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] de Mohammad [*savavs*]."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi, et lui de Sâléh Ibn-é Ogh'bah, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Al-Djafari [Al-Djo'fi], et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]; et Ogh'bah, d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui avait déclaré:" En vérité, Allah créa la Création, et il créa qui Il voulait de ce qu'Il voulait; et Il créa de l'Argile du Paradis, qui Il aimait; et Il créa de ce qu'Il détestait, qui Il abhorrait; et ce qu'Il abhorrait, Il le créa de l'Argile de l'Enfer.

Il leur donna ensuite existence dans l'Univers de "Zélâl" [i.e. des Ténèbres - des esprits]."

---

1. Allah créa tous les êtres humains comme un esprit infinitésimal et tous, à un moment donné et dans un même lieu [i.e. Âlam-é Zar ou l'Univers des esprits inifintésimaux]. Il les créa ensuite par étapes, et leur donna une forme physique. Ainsi donc, la Création du corps physique se fait par degrés, tandis que la Création spirituelle se fait dans un seul et unique moment; et Allah inspire à chaque corps, un esprit, au moment de sa création. [Se référer à Béhârol Anvâr – volume 61 – Tafsir Al-Bor'hân – volume 2.]

Je demandai:" Qu'est-ce donc l'Univers de "Zélâl"...?"

Il [*as*] répondit:" N'as-tu point regardé ton ombre au soleil [qui est en même temps] quelque chose et aucune chose?

Allah ensuite leur envoya les Prophètes, pour qu'ils les invitassent à Allah [et tous, acceptèrent naturellement] et ce verset se réfère [à ce fait]: "*Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement:" Allah.*" [Az-Zoukhrouf-87]. Il les exhorta ensuite à [confesser] notre seigneurie [i.e. Vélâyat]; par Allah! ceux qui [nous] aimaient, confessèrent cela; et ceux qui [nous] détestaient, renièrent [cela] et Allah annonça:" *Mais [les gens] étaient tels qu'ils ne pouvaient croire à ce qu'auparavant ils avaientt traité de mensonge.*" [Younos-74].

Abou Djafar [*as*] déclara ensuite:" Ce qu'ils avaient traité de mensonge [était arrivé] dans cet [autre Univers [i.e. l'Univers de Zélâl]..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Ali Ibn-é Séyf, et lui d'Abbâs Ibn-é Âmer, et lui d'Ahmad Ibn-é Réz'gh Al-Ghom'châni, et lui de Mohammad Ibn-é Abdér'Rah'mân qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Notre seigneurie [i.e. Vélâyat] est la Seigneurie d'Allah, sans Laquelle Il n'aurait envoyé aucun Prophète."[1]

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Abdél Hamid, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub qui avait dit:"Abdél A'lâ avait déclaré: "J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Aucun Prophète ne fut envoyé, à moins d'avoir reconnu nos Droits, notre Excellence et notre Supériorité sur les autres."

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l, et lui d'Abou Sabbâh Al-Kénâni qui avait dit:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Par Allah! Il y a soixante-dix rangs d'Anges au Ciel! Si tous les habitants de la Terre se rassemblaient tous ensemble pour compter [i.e. dénombrer] le nombre de chaque rang, ils ne seraient pas capables de dénombrer; et [ces Anges] acceptent [en effet] notre seigneurie [i.e. Vélâyat]..."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é

1. C'est à dire que l'Attestation de notre Vélâyat était obligatoire pour tous les Prophètes.

Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Kâzém as ou l'Imâm Rézâ *as*] avait déclaré: "La seigneurie d'Ali [*as*] était écrite dans toutes les pages [i.e. sur toutes les Feuilles,] révélées aux Prophètes; et Allah n'aurait jamais envoyé un Messager, excepté avec [cette ferme croyance] à la Mission Prophètique [i.e. Nobovvatt] de Mohammad [*savavs*] et à la Succession d'Ali [*as*]."

7- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour qui avait dit: "Younos nous rapporta de la part de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Allah, le Puissant, l'Exalté désigna Ali [*as*] comme un Signe entre Lui et Ses créatures; quiconque le reconnaît [comme tel] est un croyant et quiconque le renie est un mécréant. Quiconque ignore son existence est un égaré, et quiconque associe et adopte quelque chose avec lui est un polythéiste[1] ; et quiconque, au Jour de la Résurrection arrive, tout en acceptant la seigneurie [d'Ali *as*], entrera au Paradis..."

8- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân qui avait dit: "Abou Hamzah avait déclaré:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire: "En vérité, Ali [*as*] est une "Porte" qu'Allah ouvrit, et quiconque entre [à travers cette Porte] est un croyant, et quiconque sort [à travers cette Porte] est un mécréant; et quiconque n'entre pas [à travers cette Porte] ni ne sort [par cette Porte] appartient à la catégorie [i.e. au groupe], qu'Allah le Béni, l'Exalté a ainsi mentionné:" Je ferai avec eux, comme il Me plaira de faire..." [2]

9- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb qui avait dit: "Bokay'r Ibn-é A'ayan avait déclaré:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait l'habitude de dire:" Allah reçut de nos Chiites qui étaient encore des particules infinitésimales, le Serment [i.e. le Pacte,] au sujet de la seigneurie qui nous appartient, le jour

---

1. C'est à dire que cet individu croit à la Vélâyat de l'Imâm [*as*] mais associe, en même temps, d'autres Imâms à l'Imâm véridique.
2. Ceci se réfère à un individu qui n'est ni opposé à l'Imâm ni à son partisan pour reconnaître le plein Droit de l'Imâm. Cet individu est un "Mostaz'af" et Allah, de par Sa Volonté Inexorable, fera ce qu'Il voudra avec lui.

où Il reçut le Serment, de [toutes] les particules infinitésimales, au sujet de leur acceptation de Sa Seigneurie [i.e. Sa Souveraintè] et de la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] de Mohammad [*savavs*]. Allah, l'Exalté, l'Omnipotent montra à Mohammad [*savavs*] son Oummah qui étaient encore dans leur état d'argile, tandis qu'ils étaient [encore] des ombres; et Il les créa de la même argile avec laquelle Il avait créée Adam. Allah créa les esprits de nos Chiites, deux mille ans avant leurs corps [physiques], et Il les lui montra [au noble Prophète] et les fit connaître au Messager d'Allah [*savavs*] et à Ali [*as*]; et nous les reconnaîssons par la nature de leurs paroles [i.e. discours]."

***

Chapitre 110

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Connaissent ceux qui reconnaissent leur seigneurie [i.e. Vélâyat] Et du fait que leurs affaires leur sont confiées

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Sâléh Ibn-é Sahl qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Un homme se présenta au seigneur des croyants [Ali *as*] pendant qu'il se trouvait avec ses compagnons; il le salua et lui dit:" Par Allah! Je vous aime et accepte votre seigneurie [i.e. Vélâyat]!"

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui dit:" Tu mens."

Il dit:" Je vous aime et accepte votre seigneurie!" et il répéta cela, par trois fois.

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui dit:" Tu mens, tu n'es pas ce que tu prétends être. Allah créa les esprits, deux mille ans avant les corps [physiques], et Il nous montra ensuite ceux qui nous aiment. Par Allah! Je ne vis guère ton esprit parmi ceux qu'Il [nous] montra! Où étais-tu donc?!"

L'homme, après avoir entendu cela devint silencieux et ne répéta plus ce qu'il avait déclaré [auparavant]."

2- Dans une autre narration de ce même hadîs, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" [Or, son esprit] était du Feu."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Amr Ibn-é May'moun, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm

Bâghér *as*] avait déclaré:"En vérité, lorsque nous voyons une personne dans la réalité de [sa] Foi, ou bien dans la réalité de [son] Hypocrisie, nous la reconnaissons."

4- Ahmad Ibn-é Idrîs et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Ali Al-Koufi, et lui d'Obéy's Ibn-é Héchâm qui avait dit: "Abdéllâh Ibn-é Soléy'mân avait dit:" Je demandai [une fois,] à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet de l'Imâm, à qui Allah faisait des confidences, tout comme Il avait fait des confidences à Soléy'mân [*as*], le fils de Dâvoud [*as*]..."

Il [*as*] répondit:" Oui, c'est ainsi. Et ceci advint, parce qu'une fois, un homme demanda à Soléy'mân, au sujet d'une question, et que ce dernier lui répondit; ensuite un autre lui demanda la même question et il lui donna une autre réponse. Un troisième arriva alors et lui demanda [la même question] et de nouveau, il donna une réponse différente. Il déclara ensuite:" *Ceci est Notre présent [à toi]! Accorde [ou donne], sans que rien ne soit compté pour toi*!"[1] et ce verset s'applique de cette manière à Ali [*as*]."

Je demandai:" Qu'Allah perfectionne vos affaires! Par conséquent, lorsque l'Imâm répond [aux gens] de cette manière, est-ce qu'il les connaît [i.e. il connaît leurs conditions d'être]...?"

Il répondit:" Gloire à Allah! N'as-tu pas entendu les Paroles d'Allah: " *Voilà vraiment des Preuves, pour ceux qui savent observer!*" [Al-Hidjr-75]...? Et il s'agit, en effet, des Imâms.

Et:" *Elle se trouvait sur un chemin connu de tous!*" [al-Hidjr-76], et jamais l'Imâm ne sort de ce chemin!" [2]

Il me dit ensuite:" En effet, lorsqu'un Imâm regarde une personne, il la reconnaît, elle et sa nature; et lorsqu'il l'entend parler, de derrière un mur, il la reconnaît et sait ce qu'elle est...

Allah annonce:" *Et parmi Ses Signes, la Création des Cieux et de la terre et la variété de vos idiomes et de vos couleurs. Il y a en cela, des Preuves pour les savants.*" [Ar-Roum-22]: ce sont les hommes [doués] de Connaissance [d'Allah]. Ainsi donc, [l'Imâm *as*] connaît [la réalité de toutes les choses qu'une personne pourrait dire; et de même, si elle appartient au groupe de ceux qui seront sauvés ou bien de ceux qui seront détruits; et selon cette condition, il leur répond comme il leur répond."

---

1. Dans le Saint Corân, il est écrit dans ce verset:" *Accorde* [ou *refuse*]." Or, Soléy'mân répondit à ces trois hommes, non point avec des réponses diverses, mais selon le degré de leur compréhension personnelle, comme nous témoigne ce verset qui l'instruit d'expliquer les choses, comme il juge bon.
2. C'est à dire que ces signes accompagneront toujours les Imâms [*as*] et ne se sépareront jamais d'eux.

***

Des Chapitres d'Histoire

Chapitre 111

De la Naissance du [vénérable] Prophète Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah Soient accordées à lui et à sa sainte Famille et de son Décès

Le [vénérable] Prophète [*savavs*] nacquit après la douzième nuit du mois de Rabi Al-Avval de l'Année de l'Éléphant [i.e. Âmol Fil] [1] qui fut un Vendredi, au moment où le soleil déclinait; on a aussi rapporté que c'était à l'aube; et quarante ans avant la "Bé'ssa" [i.e. lorsqu'il devint le Messager d'Allah].

Sa mère le conçut durant les jours de "Tach'righ" [c'est à dire, durant la période de Hadj: le 11, le 12 et le 13 Zil'hidjjah][2] au milieu de la place où l'on jette des pierres [i.e. Djamarat Ul-Vostâ] [à Ménâ]; et elle [vivait] dans la maison d'Abdéllâh Ibn-é Abdél'mottalébb; et elle le mit au monde dans la vallée [i.e. Ché'éb d']Abou Tâléb, dans la maison de Mohammad Ibn-é Youssof [As-Saghafi, le frère de Hadjâdj Ibn-é Youssof] dans le coin le plus éloigné [d'une chambre], à gauche du lieu où l'on entrait.

---

1. C'est l'année où Abraheh [i.e. le roi d'Abyssinie] voulut envahir la Mecque avec son armée, constituée des éléphants; Il voulait détruire la Maison d'Allah [i.e. Ka'abah]; or, il fut frappé par le Tourment Divin. Son histoire a été racontée brièvement dans le Saint Corân [la sourate Al-Fil]. Avant l'avènement de l'Islam, les Arabes désignèrent cette année-là comme le commencement de leur date historique. De même, il faut ajouter que selon le credo Chiite, le vénérable Prophète nacquit le 17 Rabi Al-Avval de cette année fatidique, et non point le 12 Rabi Al-Avval [comme ce que prétendent les Sunnites]. Or, l'illustre Cheikh Koléyni a mis la seconde date, comme la date de Naissance du noble Prophète soit par un choix personnel soit pour suivre la "Taghiyyah"; et sur ce fait, tous sont d'accord que le seconde explicaton est la plus juste et qu'il avait essayé d'être extrêmement prudent.
2. Ceci signifie que [Dame] Âméneh, la mère du noble Prophète [*savavs*] était enceinte de lui, pour une période de trois mois seulement, ou bien pour une période d'un an et trois mois [jusqu'au Rabi Al-Avval de l'année suivante [!!]; or aucune de ces périodes n'est normale pour une grossesse. De nombreuses solutions ont été proposées, afin d'expliquer cette anomalie et cette différence. Mais aucune n'est satisfaisante. Cependant, le fait est que la date de la conception n'a pas été donnée, afin de procurer la certitude; cette date a été donnée par des historiens qui n'étaient pas Chiites; de même, il n'y a aucun hadîs, digne de confiance et authentique, soit par les Sunnites soit par les Chiites pour se référer à ce sujet...

Khéy'zarân [i.e. l'épouse de Mahdi, le deuxième Caliphe Abbasside et la mère de Hâdi et de Rachid qui devinrent par la suite, le quatrième et le cinquième Caliphe] divisa cette chambre, en la détachant du reste de la maison en question, et en la transformant en une Mosquée, où les gens s'acquittaient de leurs Prières.[1] Le [noble] Prophète resta pour treize ans à la Mecque, après [l'avènement de sa Mission Prophétique: la Bé'ssa]; il émigra ensuite à Médine, où il séjourna pour dix ans.

Ensuite un Dimanche, et après que dix jours furent passés du mois de Rabi Al-Avval [de l'an onze après l'Hégire], il rendit l'âme [et s'envola vers la Miséricorde Divine] à l'âge de soixante- trois ans. [2]

Son père, Abdéllâh Ibn-é Abdol'mottalléb mourut à Médine dans la maison des membres de la famille de sa mère, deux mois après la Naissance du [noble] Prophète.

Sa mère, Âméneh Bént Vah'b Ibn-é Abd-é Manâf Ibn-é Zohrah Ibn-é Kélâb Ibn-é Morrah Ibn-é Ka'ab Ibn-é Lo'ayye Ibn-é Ghâléb rendit l'âme lorsqu'il [i.e. Mohammad *savavs*] avait [seulement] quatre ans [i.e. dans certains manuscrits : trois ans].

[Son grand-père] Abdol'mottalléb mourut lorsque le [noble] Prophète [*savavs*] avait environ huit ans.

[Le Prophète *savavs*] épousa [ensuite Dame] Khadidjah [*sa*] lorsqu'il avait vingt ans, et elle lui donna avant [la déclaration de] sa Mission Prophétique [*savavs*]: Ghâssém, Roghayyah, Zéynab et Ommo Kolssoum; et après la Mission Prophétique: Tayyib, Tâhér et Fâtémeh [*sa*]; on a aussi rapporté qu'après sa Mission Prophétique, seule [Dame Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] était née et que Tayyib et Tâhér étaient nés avant sa Mission Prophétique [et qu'ils moururent dans leur enfance][3].

---

1. Mohammad Ibn-é Youssof était le frère de Hadjâdj Ibn-é Youssof Saghafi. Et sa maison appartenait avant cela, au noble Prophète [*savavs*] qui avait été un héritage légué pour lui. Le noble Prophète [*savavs*] fit don de cette maison à Aghil [i.e. son cousin germain, et le frère d'Ali Ibn-é Abi Tâléb *as*]. Ensuite, les enfants d'Aghil vendirent cette maison à Mohammad Ibn-é Youssof. Il la transforma en un Palais, du nom de "Ghasr-é Béy'zâ". Après la chute des Umeyyades, Khéy'zarân qui était la mère de Hâdi et de Hâroun Abbâssi sépara cette partie, du reste du Palais et la transforma en une Mosquée. En l'an 659 après l'Hégire, Malék Mozaffar, le Gouverneur du Yémen fit beaucoup de restoration et aujourd'hui, c'est un lieu de pélerinage.
2. Selon le credo Chiite, c'était le 28ème jour du mois de Safar.
3. Certains historiens prétendent que Tayyéb et Tâhér étaient une seule et unique personne. Ils ont, entr'autre, nommé un autre fils, du nom d'Abdéllâh pour le noble Prophète [*savavs*]. De même en l'an huit de l'Hégire, le Messager d'Allah [*savavs*] eut un autre fils d'une esclave Romaine: Marie [i.e.Mâriyyeh] Ghébtieh qui s'appela Ibrâhîm et qui mourut, avant d'avoir

[Dame] Khadidjah [*sa*] mourut à son tour, lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] avait tout juste quitté la vallée d'Abou Tâléb [1], c'est à dire un an avant l'émigration [i.e. Héjrah]. [De son côté,] Abou Tâléb mourut un an après la mort de [Dame] Khadidjah [*sa*][2]. Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] eut perdu ces deux personnes, il conçut une répugnance à vivre à la Mecque; et un grand et profond chagrin l'étreignit, de sorte qu'il s'en plaignit à [l'Archange] Gabriel [Djibrîl *as*]; et Allah, l'Exalté lui révéla de s'en aller de la ville dont les habitants étaient des malfaiteurs: "*Car tu n'as [plus] aucun protecteur à la Mecque, après Abou Tâléb...*" et Il lui ordonna donc, d'émigrer.

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui du fils du frère de Hammâd Al-Kâtéb qui avait dit:" Hosséyn Ibn-é Abdéllâh avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] était le seigneur par excellence, parmi la progéniture d'Adam?"

Il répondit:"Par Allah! Il était le seigneur par excellence, parmi toutes les créatures d'Allah...! Et Allah ne créa aucune meilleure créature que Mohammad que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient sur lui et sa [sainte] Famille!"

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Hadjdjâl, et lui de Hammâd, et lui d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avait mentionné le Messager d'Allah [*savavs*] en disant:" le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré: "Allah ne créa de meilleure créature que Mohammad [*savavs*]...!"

3- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Abdéllâh, et

---

atteint deux ans. De même, certains historiens prétendent que les filles du Messager d'Allah [*savavs*]: Roghayyah, Ommo Kolssoum n'étaient pas de lui, mais des maris précédents de [Dame] Khadidjah et qu'elles étaient en fait, ses filles adoptives et que seule [Dame] Hazrat-é Fâtémeh [*sa*] était le fruit de cette union.

1. Ché'éb-é Abou Tâléb est le lieu de refuge et le lieu de naissance du noble Prophète; ce lieu devint par la suite le refuge des deux tribus de Bani Hâchém et de Bani Mottalléb, avec à leurs têtes, Abou Tâléb; ceci survint parce que les Qouraïchites avaient proclamé un "boycott" contre le Messager d'Allah [*savavs*] et ses partisans; ils durent rester dans cette vallée pour trois longues années, et jusqu'à ce que ce boycott eût pris fin.
2. Abou Tâléb mourut en l'an dix de "Be'ssa", c'est à dire, trois ans avant l'Émigration du Prophète [*savavs*]; trois ou trente-cinq jours après sa mort, [Dame] Khadidjah [*sa*] rendit l'âme à son tour, et on appelle cette triste année, où survinrent deux grandes tragédies familiales pour le Messager d'Allah [*savavs*]: "Âmol Hozn" [ou l'année du chagrin et de la tristesse].

lui de Mohammad Ibn-é Issâ et de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et eux d'Ali Ibn-é Hadid, et lui de Morâzém qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Allah, le Béni, l'Exalté avait annoncé:" Ô Mohammad! Je créai toi et Ali comme une Lumière; c'est à dire, un esprit sans corps, avant d'avoir créé Mes Cieux et Ma Terre, Mon Trône et Ma mer! Et [ces deux Lumières] ne cessaient jamais de dire "*Lâ Ilâha Illallâh!*" [i.e. Il n'y a aucun Dieu à part Allah] et de Me glorifier! Je rassemblai ensuite vos deux esprits ensemble et les rendis comme une [seule] Lumière; et Elle continuait à Me glorifier, à M'adorer pour Ma Grandeur et Ma Sanctité et à proclamer Mon Unicité [i.e. Tahlil].

Ensuite je La divisai en deux et divisai les deux en deux, de sorte qu'elles devinrent quatre: l'une est Mohammad, l'autre est Ali, et les deux autres sont Hassan et Hosséyn…"

Ensuite Allah créa [Dame Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] d'une Lumière individuelle, et directement comme un esprit et sans [avoir] un corps. Allah nous toucha ensuite avec Sa Main droite et Sa Lumière nous parvint donc..."

4- Ahmad a rapporté cet hadîs de Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit:"Abou Hamzah avait dit:"[Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:"Allah, l'Exalté révéla à Mohammad [*savavs*]:" Je te créai pendant que tu n'étais encore rien, et soufflai Mon Esprit en toi comme une Faveur de Ma Part, tandis que Je rendis comme obligatoire ton obéissance à toutes Mes créatures!

Quiconque t'obéit, M'obeit, et quiconque te désobéit, Me désobéit...

Et Je rendis [aussi] cela obligatoire pour Ali et ses descendants [sa Progéniture]: ceux que J'ai pris exclusivement pour Moi."

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Abolfazl Abdéllâh Ibn-é Idrîs qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Sénân avait dit:" J'étais avec Abou Djafar [le Second: l'Imâm Djavâd *as*], lorsque je mentionnai [la question] des différences parmi les Chiites. [1]

---

1. Certaines différences provoquées entre les Chiites étaient au sujet de la position, du haut rang, des excellences et des qualités des Imâms [*as*] et certaines, au sujet de leur nombre; car il y a des Chiites qui croient à quatre Imâms seulement, d'autres à six, d'autres à sept et d'autres à douze Imâms [*as*]. Les Chiites Duodécimains [qui croient à la Succession de Douze Imâms l'un après l'autre] se nomment les "Imâmiyyah" et selon la règle générale, ce sont eux, les plus fidèles aux Préceptes du noble Prophète [*savavs*] et de son Successeur [i.e. Ali Ibn-é Abi Tâléb *as*]. Dans cet hadîs, il s'agit des différences d'opinion au sujet des qualités et des positions des Imâms [*as*].

Il répondit [au sujet de la position des Imâms]:" Ô Mohammad! Allah, le Béni, l'Altissime a toujours été particularisé par Son Unité. Il créa ensuite Mohammad, Ali et [Dame] Fâtémeh; et ils restèrent [ainsi] pour mille longues périodes de temps [i.e. Dahr]...

Il créa ensuite chaque chose et leur montra [à Mohammad, à Ali et à Fâtémeh] comment Il les avait créés ; et Il obligea toutes les choses à leur obéir; et Il leur confia les affaires de toutes les choses.

Il permit ensuite ce dont ils désiraient et défendit ce dont ils désiraient, mais ils veulent toujours ce qu'Allah le Béni, l'Exalté désire.

Ô Mohammad! C'est ce qui doit être cru [i.e. Diânah]: quiconque dépasse cela aura dévié, quiconque va à l'opposé de cela périra et quiconque empoigne cela, aura empoigné [le Chemin Droit]. Ô Mohammad, cramponne-toi donc à cela...!"

6- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Sâléh Ibn-é Sahl qui avait dit qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" L'un des Qouraïchites déclara au Messager d'Allah [savavs: "En quoi, dépassez-vous les [autres] Prophètes, bien que vous soyez le dernier d'entre eux et leur "Sceau"...?"

Il répondit:" Je fus le tout premier à croire en mon Seigneur, et le tout premier à répondre affirmativement, lorsque Allah reçut le Serment [i.e. le Pacte] des Prophètes:" *Et les fit témoigner sur eux-mêmes:" Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent:" Mais si... nous en témoignons!"* [al-A'râf-172]: [en fait,] je fus le tout premier Prophète à dire:" Oui."

Ainsi, je les surpassai dans l'Attestation de l'Unicité d'Allah."

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Ibrâhîm, et lui d'Ali Ibn-é Hammâd qui avait dit: "Al-Mofazzal avait déclaré:" [En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Comment étiez-vous, lorsque vous vous trouviez dans [l'Univers] des ombres et des esprits...?"

Il répondit:" Ô Mofazzal! Nous étions en Présence de notre Seigneur, tandis que personne d'autre n'était en Sa Présence, et [nous étions] dans une ombre verte; nous Le glorifiions et Le sanctifiions, en déclarant:" *Il n'y a aucun Dieu, excepté Allah!*" et nous faisions Son éloge et L'adorions, tandis qu'il n'y avait aucun Archange ni aucun esprit, excepté nous, jusqu'à ce qu'Il eût décidé de créer toutes les choses. Ensuite, Il créa ce qu'Il voulut comme Il voulait:

les Anges et les autres [créatures]. Il nous transmit ensuite la Connaissance de tout cela..."

8- Sahl Ibn-é Ziâd a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Valid qui avait dit:" J'entendis Younos Ibn-é Ya'ghoub narrer que Sénân Ibn-é Tarif avait dit qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Nous étions la toute première Famille qu'Allah mentionna par le nom! Ce fut lorsqu'Il créa les Cieux et la Terre, et ordonna à l'Héraut [Célèste], de crier [haut et fort] par trois fois:" *Il n'y a aucun Dieu, excepté Allah...!*" Et par trois fois:" *J'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah...!*"

Et par trois fois:" *J'atteste qu'Ali est justement le seigneur des croyants...!*"

9- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Abdéllâh As-Saghir[1], et lui de Mohammad Ibn-é Ibrâhîm Al-Djafari, et lui d'Ahmad Ibn-é Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Omar Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] qui avait dit:" Allah "était", quand il n'y avait aucune autre chose!

Il créa ensuite ce qui existe [maintenant] et l'état d'existence; et Il créa la Lumière des Lumières [i.e. Nourol Anvâr], de par Laquelle [toutes] les lumières ont reçu leurs éclats; et Il fit en sorte que de Sa Lumière, à travers Laquelle [toutes] les autres lumières ont reçu leurs éclats, coule en Elle; et c'était la Lumière avec Laquelle Il créa Mohammad [*savavs*] et Ali [*as*]... !

Ainsi donc, ces deux ont toujours été les premières Lumières, car Il n'avait créé aucune autre chose avant eux! Ainsi, ces deux purs et purifiés avaient toujours coulé dans les reins des Purs, jusqu'à ce qu'ils fussent séparés dans les reins les plus purs des plus Purs: [c'est à dire dans les reins d'] Abdéllâh et d'Abou Tâléb que les Salutations et les Bénédictions d'Allah leur soient accordées."

10- Hosséyn a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdéllâh [2], et lui de

1. Dans la plupart des versions d'Al-Kâfi, ce nom est ainsi inscrit; mais il y a apparemment un maillon qui manque dans ce document et qui est offert dans ce même Chapitre, par l'illustre Koléyni lui-même [Ahâdîs numéros 1214-21]: Hosséyn Ibn-é Obéy'dollâh a rapporté d'Abou Abdéllâhél Hosséyn As-Saghir]
2. Dans certains manuscrits, c'est Hosséyn qui a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et le premier est Hosséyn Ibn-é Obéy'dollâh, mentionné dans le précédent hadîs, et le second n'est autre qu'Al-Ach'ari, l'un de ceux qui narraient de la part d'Ar-Rézâ [*as*]; et dans certains d'autres manuscrit, c'est Hosséyn Ibn-é Mohammad qui avait rapporté cet hadîs d'Abdéllâh, et le premier est Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari, [i.e. le maître et professeur de l'illustre Koléyni lui-même] et le second est Ibn-é Âmer [Mér'àt Ul-Oughoul – volume 5 – page 196]

Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mofazzal qui avait dit:" Djâbér Ibn-é Yazid avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] m'avait dit:"Ô Djâbér! Dans Sa première Création, Allah créa Mohammad [*savavs*] et sa Famille [i.e. Étrah]: les Guides qui étaient guidés; et ils n'étaient encore que des Lumières indistinctes [i.e. Ach'bâh], en Présence d'Allah."

Je demandai:" Que signifie "Ach'bâh"...?"

Il répondit:" C'est l'ombre de la Lumière : des corps illuminés et lumineux et sans [la présence d']aucun esprit. Et il [i.e. Mohammad] était soutenu par un seul et unique esprit: le Saint Esprit [i.e. Rouhol Ghodos], à travers Lequel, lui et sa Famille adoraient Allah.

Il les créa ensuite [comme des créatures] patientes, douées de Connaissance, bienveillantes et purifiées; et ils adoraient Allah [en cet Univers], à travers la Prière, le Jeûne, la Prosternation et la Glorification, en attestant qu'il n'y avait aucun Dieu, excepté Allah! Ils s'acquittaient de leurs Prières rituelles, accomplissaient le Pèlerinage et observaient le Jeûne..."

11- Ali Ibn-é Mohammad et un autre ou d'autres ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Valid Chabâb As-Séyrafi, et lui de Mâlék Ibn-é Ismâ'îl An-Nahdi, et lui d'Abdo Salâm Ibn-é Hâréss, et lui de Sâlém Ibn-é Abi Hafsah Al-Édjli qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Il y avait trois [particularités] chez le Messager d'Allah [*savavs*] qui n'existent chez aucun autre: il n'avait aucune ombre, et lorsqu'il marchait dans une voie, quiconque passait par cette voie comprenait que le Messager d'Allah était juste passé par là, et cela durait pour trois jours, à cause de son odeur parfumée; et lorsqu'il passait par un chemin et dépassait une pierre ou un arbre, tout se prosternait devant sa [noble] personne." [1]

12- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] fut emporté [au Ciel], [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] l'emmena à un Lieu et le laissa là.

1. Il est évident que cete prosternation est uniquement un signe de révérence et d'humilité et non point un signe d'adoration. C'est en fait, comme la prosternation des frères de Joseph devant sa personne, pour lui montrer leur entière soumission et leur révérence. Ceci est donc une prosternation spirituelle et non point une prosternation qui doit être resérvée seulement à Allah.

Il [i.e. le Messager d'Allah] lui dit:" Ô Gabriel! Me laisserais-tu seul dans cette situation...?"

Il répondit:" Continue [à avancer]...! Par Allah! Tu as mis les pieds dans un Lieu où aucun Homme n'a jamais encore mis ses pieds et où aucun Homme n'est jamais passé avant toi...!"

13- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad Al-Djavâhéri qui avait dit:"Ali Ibn-é Abi Hamzah avait dit:" [Une fois,] lorsque j'étais en présence [de l'Imâm *as*], Abou Bassir avait demandé à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Combien de fois, est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] fut emporté [au Ciel]...?"

Il répondit:" Deux fois. Et [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] le fit arrêter dans un Lieu et lui annonça:" Arrête-toi ici, ô Mohammad! En vérité, tu t'es arrêté [et te tiens debout] dans un Lieu, où aucun Ange ou Prophète ne s'est encore jamais tenu...! [Arrête-toi, car] ton Seigneur est en Prière..."

Il demanda:" Ô Gabriel! Comment prie-t-Il...?"

Il répondit:" Il annonce:"*Tout Pur et Tout Glorieux Suis-je, le Seigneur des Anges et des esprits! Ma Miséricorde précède Mon Courroux!*"

Il [i.e. le noble Prophète *savavs*] déclara [alors]:" Ô Allah! Ton Pardon! Ton Pardon...!"

[L'Imâm Sâdiq *as*] déclara:" Il [i.e. le noble Prophète *savavs*] était comme ce qu'Allah avait annoncé:" *À deux portées d'arc, ou plus près encore...*" [An-Nadjm-9]

Abou Bassir lui dit:" Qu'Allah me fasse mourir pour vous! Que signifie donc:" *À deux portées d'arc, ou plus près encore...*"?"

Il répondit:"C'est à dire de la partie courbée de l'arc jusqu'à son extrémité." Il continua et dit:" [Entre lui et Allah], il y avait un Voile qui brillait et qui voltigeait... [1] et je crois qu'il avait dit:" C'était de la chrysolithe..."

[Le Prophète *savavs*] avait alors regardé à travers quelque chose qui était de la taille du trou d'une aiguille, à ce qu'Allah avait voulu [qu'il vît] de la Lumière de [Sa] Majesté.

Ensuite, Allah, le Béni, l'Altissime avait annoncé:" ***Ô Mohammad...!***"

Il avait dit:" ***Labbayk, ô mon Seigneur...!*** [i.e. Je vous réponds, je suis à vos ordres]."

Allah révéla:" ***Qui sera après toi, le Guide de ton Oummah...?***"

Il avait répondu:" Allah est plus Savant..."

---

1. Peut-être était-ce un voile illuminé et radieux qui s'éteignait et s'allumait, alternativement.

Il avait révélé:" ***Ali Ibn-é Abi Tâléb, le seigneur des croyants, le seigneur et maître des Musulmans, le Dirigeant des ceux qui ont des mains et des visages blancs*** [i.e. Al-Ghorro'l Mohadj'djallîne]...!"

Abâ Abdéllâh [*as*] dit alors à Abou Bassir:" Ô Abou Mohammad! Par Allah, la seigneurie d'Ali [*as*] ne vint pas de la Terre, mais elle vint du Ciel, oralement [et directement] [i.e. Mochâféhah: de bouche à bouche]."

14- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Séyf, et lui d'Amr Ibn-é Chêmr qui avait dit que Djâbér avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: " [Veuillez de grâce] me décrire le [noble] Prophète d'Allah [*savavs*]...!"

Il répondit:" Le Prophète d'Allah [*savavs*] [avait une complexion] blanche, teintée de rouge [i.e. rosâtre]; il avait de grands yeux noirs; ses sourcils se rencontraient au milieu, ses doigts et ses orteils étaient courts et épais; le bout de ses doigts et de ses orteils [tout comme le reste de ses mains et de ses pieds] étaient tels [qu'ils semblaient être formés] d'or. [1]

[Ils préservaient leur couleur blanche, en ne retenant aucune saleté], ses épaules étaient carrées; et lorsqu'il se tournait [pour regarder], il se tournait avec tout son corps, avec un mouvement aisé; de son cou jusqu'à son nombril, il y avait une bande de poils qui ressemblait [à une bande noire], en descendant comme une feuille d'argent pur; la ligne de son cou, jusqu'à ses épaules était [formée] comme le cou d'un vase en argent; son nez était [droit et pointu], de sorte que [lorsqu'il buvait quelque chose], il touchait presque l'eau, avant que sa bouche ne l'atteignât [i.e. ceci, étant un signe qui dénotait d'une pure race parmi les Arabes]; lorsqu'il marchait, il plaçait ses pieds, tout droit et fermement, comme s'il descendait une pente; personne n'avait ressemblé au Prophète d'Allah [*savavs*] ni avant [lui] ni après [lui]..."

15- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Abou Djamîlah, et lui de Mohammad Al-Halabi qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" Allah me montra mon Oummah dans l'Univers de "Tay'n"[2], lorsqu'ils étaient encore d'argile et me dit

---

1. Cela veut dire qu'il y avait peut-être une puissance et un pouvoir extraordinaires sur le bout des saints doigts de l'Imâm [*as*] ou bien il se réfère à une splendeur radieuse...
2. C'est à dire, un Univers où l'argile des êtres humains était créée, tandis que leurs esprits n'étaient pas encore rentrés dans les corps physiques. L'Univers des Esprits.

[alors] leurs noms, tout comme Il enseigna tous les noms à Adam.

Ensuite, les Portes-étendard passèrent en revue devant moi et je demandai le Pardon [à Allah], pour Ali et ses Chiites.

Mon Seigneur me promit une caractéristique spéciale [et particulière] pour les Chiites d'Ali..."

Quelqu'un lui demanda:" Ô Messager d'Allah! Qu'était-ce donc...?"

Il répondit:" Le Pardon pour ceux qui croient, et [aussi] qu'aucun de leurs péchés mineurs ou majeurs ne fussent emportés [au Monde d'après], et que leurs méfaits et leurs mauvaises actions fussent changés en de bonnes œuvres."

16- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hassan Ibn-é Séyf, et lui de son père, et lui de celui, dont il mentionna le nom et qui avait dit qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] était en train de faire un Sermon pour les gens, quand soudain, il leva son poing fermé. Il demanda alors:" Ô gens! Savez-vous ce qui est dans ma main?"

Ils répondirent:" Allah et le Messager d'Allah savent mieux."

Il dit:"Dans [ma main,] il y a le nom des habitants du Paradis, avec le nom de leurs pères, de leurs grand-pères et de leurs tribus, jusqu'au Jour de la Résurrection!"

Il leva ensuite sa main gauche et déclara:" Ô gens! Savez-vous ce qu'il y a dans ma main?"

Ils répondirent:" Allah et le Messager d'Allah savent mieux."

Il déclara:" Le nom des habitants de l'Enfer, avec le nom de leurs pères, de leurs grand-pères et de leurs tribus, jusqu'au Jour de la Résurrection..." Il dit ensuite:" Allah juge et Il est Juste. Allah juge et Il est Juste. Un groupe au Paradis et un groupe, [destiné aux] Flammes..."

17- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ghâléb qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] fit un Sermon, au sujet de la position et du rang du [noble] Prophète [*savavs*] et des Imâms [*as*] et de leurs caractéristiques et attributs.

Il dit:" À cause de Sa Patience, de Sa Pondération [i.e. Modération] et de Son Inclination [pour l'Homme qu'Il avait créé], l'énormité de leurs péchés et leurs méfaits ne L'empêcha point [i.e. c'est à dire Allah] de choisir le plus aimable et le plus vénéré de Ses Prophètes à Ses Yeux qui est Mohammad Ibn-é

Abdéllâh [*savavs*] pour leur Direction!

Né dans le Lieu de [Sa] Majesté [i.e. la Mecque], avec sa lignée dans le Sphère de [Sa] Noblesse]. Sa personne était loin de toute souillure et sa lignée était loin de toute impureté et sa description n'était pas inconnue aux gens doués de Connaissance!

Les Prophètes l'avaient annoncé dans leurs Livres ; et ceux qui étaient érudits et savants avaient décrit ses caractéristiques et ses attributs et les sages avaient bien réfléchi à son sujet et comparé et vérifié ses attributs.

Aucun, doté du plus pur caractère ne pouvait atteindre à la position de son [absolue] pureté [et de sa Sanctité]! aucun Hâchémite ne possédait une position comme lui ! Et aucun de ceux qui viennent des talus [de la Mecque] n'est son égal! La pudeur et la modestié étaient sa prédisposition et la générosité et la largesse étaient sa nature! Il avait été créé pour assumer les lourdes responsabilités et les caractéristiques de la "Nobovvatt" [i.e. la Mission Prophétique] et ceux d'un Prophète; et il avait été créé pour assumer les qualifications [et les attributs] d'un Messager [Divin] et d'un sage, de sorte que lorsque les moyens de la Destinée [i.e. Tagh'dirât], déterminée par Allah, atteignirent un moment précis pour lui, le Décrêt Divin opéra et se réalisa alors en lui, de par le Commandement d'Allah; et la détermination du Décrêt d'Allah arriva avec lui à sa conclusion [et il fut créé, en atteignant à la position du Messager Divin]...!

Chaque communauté [i.e. Oummah religieuse] annonça [sa Venue] à ceux qui vinrent après eux; chaque ancêtre transmit la semence [du noble Prophète] au prochain ancêtre [i.e. Zah'r élâ Zah'r]; jamais aucun acte illégitime et illicite ne fut mélangé avec l'essence de son être, et aucun accouplement [illicite] [de ses ancêtres] ne souilla sa naissance; d'Adam jusqu'à son père Abdéllâh, il se trouva dans les meilleurs groupes [Arabes]: dans les plus nobles lignées, dans les tribus les plus puissantes, dans les meilleurs ventres et sur les genoux les plus honnêtes [et les plus vertueux]...!

Allah le choisit, l'approuva et le désigna comme Son choix [i.e. le selectionna]; et Il lui donna les Clés de la Connaissance et les Fontaines de la Sagesse. Il l'envoya comme une Miséricorde [i.e. une Grâce] à Ses serviteurs, et comme un printemps pour les villes [et les contrées]...!

Allah lui fit descendre le Livre [du Saint Corân] dans Lequel se trouvent un discours clair et éclairant: "*Un Corân [en langue] Arabe, dénué de tortuosité, afin qu'ils soient pieux.*" [Az-Zoumar-28]

Il [i.e. Allah] Le rendit clair aux gens et le rendit comme une voie ouverte, et à travers la Connaissance qu'Il avait expliquée et une Religion qu'Il avait rendue lucide et claire et les devoirs qu'Il avait rendus obligatoires et les Limites [i.e. Houdoud] qu'Il avait désignées pour les gens et expliquées, et les questions qu'Il révéla et manifesta aux gens; des choses qui guident et mènent au Salut; et des Prescriptions et des Enseignements qui invitent [les gens] à la Direction Divine. Le Messager d'Allah proclama aux gens, tout ce qui avait été descendu [sur Terre] et transmit tout ce qu'il avait la Mission de dire, et il fit parvenir à destination, les lourdes responsabilités de la "Nobovvatt" [i.e. la Mission Prophétique] qui se reposaient sur ses épaules; et il fut patient et endurant pour son Seigneur; et il fit le "Djihâd" pour Lui; et il fut bienveillant pour son Oummah; et il les invita et les exhorta au Salut et les encouragea à se rappeler d'Allah et les mena à la juste Direction, et ce, à l'aide des voies ouvertes et à travers ceux qui appellent Allah; et il posa les fondations et les bases [de ces voies ouvertes] pour [Ses] serviteurs et alluma les Phares de la Direction, dont il avait élevé les Signes, afin que les gens ne s'égarent point après lui, car il était très bienveillant et très compassioné [i.e. miséricordieux] envers eux...!"

18- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'un groupe de nos compagnons Chiites, et lui d'Ahmad Ibn-é Hélâl qui avait dit:" Omayyah Ibn-é Ali Al-Ghéysi avait dit:" Dorost Ibn-é Abi Mansour nous raconta qu'il avait demandé à Abél Hassan [le Premier: l'Imâm Kâzém *as*]: "Est-ce qu'Abou Tâléb était une Preuve Divine pour le Messager d'Allah [*savavs*]?"

Il répondit:" Non. Il [i.e. Abou Tâléb] était celui chez qui, les Commandements [des Prophètes précédents] étaient consignés et il les lui transmettait [i.e. au noble Prophète *savavs*]."

Je demandai:" Ainsi donc, il les lui transmettait, parce qu'il était la Preuve Divine pour lui?"

Il répondit:"S'il avait été la Preuve Divine pour lui, il ne lui aurait pas alors transmis les Commandements." [1]

Je dis:" Quelle était donc la position d'Abou Tâléb?"

Il répondit:" Il annonça [la Mission Prophétique] du Prophète [*savavs*] et sa ferme croyance [et sa certitude] sur ce qu'il avait apporté; et il les lui transmit [i.e. les Commandements] et mourut le jour même." [2]

---

1. C'est à dire qu'il devait se rendre auprès du noble Prophète pour recevoir l'héritage, et non point le contraire. C'est pour cela qu'Abou Tâléb était le dépositaire et non point la Preuve Divine.
2. En rapport avec cet hadîs, l'illustre Cheikh Sadough avait narré d'autres Ahâdîs:" Mon père, Mohammad Ibn'l Hassan [que la Miséricorde d'Allah soit sur eux] nous narra que Sa'd Ibn-é

19- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mansour Ibn'l Abbâs, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Sâlém, et lui de quelqu'un qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] mourut, la Maisonnée [i.e. les membres de Famille] de Mohammad passa la nuit la plus

---

Abdéllâh nous avait narré qu'un groupe de nos Chiites nous avait narré de la part de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi qu'Omayyah Ibn-é Ali Al-Ghéyssi avait dit:" Dorost Ibn-é Ai Mansour Al-Vâsséti nous avait narré qu'il avait, [en une occasion] demandé à Abél Hassan le Premier [l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar *as*]:" Est-ce qu' "Abi" [*as*] était une Preuve Divine pour le Messager d'Allah?" [dans d'autres Ahâdîs, au lieu d'Abi, on avait écrit "Abi Tâléb"]

L'évidence qui nous assure que la narration du Cheikh Sadough est plus crédible et fiable est le hadîs qu'il rapporte, juste avant celui-ci, de la part de Dorost Ibn-é Abi Mansour Al-Vâsséti et d'autres et qui est:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Salmân le Fârsi [que la Miséricorde d'Allah soit sur lui] rencontra plus d'une fois des hommes doués de Connaissance [des Religions diverses] et le dernier d'entre eux qu'il rencontra fut Abi, avec lequel il resta aussi longtemps qu'Allah le voulut. Lorsque le noble Prophète [*savavs*] apparut, Abi lui déclara alors:" Ô Salmân! Celui en qui tu devras croire et que tu cherches [éperduement] vient d'apparaître à la Mecque..."

Par conséquent, Salmân se rendit auprès de lui et qu'Allah soit Miséricordieux envers lui."

De même, avant cet hadîs, l'illustre Cheikh Sadough avait narré deux autres Ahâdîs, dans lesquels, il avait employé le nom d'Abi et de Bahit, respectivement.:

1- Mon père [que la Miséricorde d'Allah soit sur lui] me narra que Sa'd Ibn-é Abdéllâh lui avait narré qu'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, Mohammad Ibn'l Hosséyn Ibn-é Abél Khattâb, Ya'ghoub Ibn-é Yazid Al-Kâtéb et Ahmad Ibn'l Hassan Ibn-é Ali ibn-é Fazzâl lui avait narré de la part d'Abdéllâh Ibn-é Bokay'r qu'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] lui avait dit:"Celui à qui le Commandement d'Issâ Ibn-é Maryam fut finalement parvenu était un homme du nom d'Abi."

2- Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Ahmad Ibn-é Valid [que la Miséricorde d'Allah soit sur lui] nous narra que Mohammad Ibn'l Hassan As-Saffâr et Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, tous deux, lui avaient narré de la part de Ya'ghoub, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui de l'un des Chiites qui lui avait narré qu'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] lui avait dit:" Le dernier porteur et titulaire des Commandements d'Issâ [*as*] était un homme du nom de Bâlit." [Kamâloddine – volume 2 – page 664-665]

Un autre hadîs provient du seigneur des croyants [Ali *as*]:un individu lui demanda:" Qui était le dernier titulaire et porteur des Commandements, avant l'arrivée du noble Prophète [d'Islam *savavs*]...?"

Il avait répondu:" Abi." [Dans cet hadîs, Abi se référait à "mon père". Voir Al-Ghadir – volume 7 – page 389]; l'illustre Cheikh Sadough déclare:" Certains gens mentionnèrent qu'Abi était Abi Tâléb [ou Abou Tâléb]; cependant, il y eut des confusions à ce sujet, car on demanda au seigneur des croyants [Ali *as*] au sujet du tout dernier titulaire et porteur des Commandements d'Issâ [*as*] et il avait répondu:" Abi." Et les gens se trompèrent et dirent [Abi=mon père]..." [Kamâloddine – volume 1 – page 166]. Étant donné que les Chiites Imâmiyyah [i.e. Duodécimains – Isnâ Achari] et aussi un grand nombre des non-Imâmiyyah étaient d'accord sur le fait qu'Abou Tâléb [*as*] croyait en la Mission Prophétique du Messager d'Allah [*savavs*], à cause même des aides et des assistances diverses qu'il lui procura, de même ces Ahâdîs peuvent être considérés comme se référant spécifiquement à sa personne. Il n'y a aussi aucune raison valable pour ne pas le considérer comme la personne discutée dans ces Ahâdîs. Par conséquent, ces Ahâdîs sont des preuves additionnelles.

longue, de sorte qu'il leur sembla que le ciel n'allait plus être au-dessus d'eux et que la terre ne les supportera plus; car le Messager d'Allah [*savavs*] était l'objet d'une vengeance sanguinaire parmi les gens qui les entouraient [i.e. ils craignaient pour leurs vies] de près ou de loin [c'est à dire: ceux dont les membres de famille avaient été tués] dans le Sentier d'Allah...

Tandis qu'ils se trouvaient dans une telle situation, quelqu'un qu'ils ne pouvaient voir, mais dont les paroles leur parvenaient [et qu'ils pouvaient entendre] se rendit auprès d'eux.

Il leur dit:"Paix [i.e. Salâm] à vous [tous], ô membres de la Maisonnée [i.e. Assalâmu Alaykoum, Ahlal Béyt], et que la Grâce et les Bénédictions d'Allah vous soient accordées...!

Certes, en Allah réside la consolation contre toute affliction et toute calamité, et qui sauve [i.e. les gens] de tout péril et qui donne accès à toutes les choses perdues:"*Toute âme goûtera la mort. Mais c'est seulement au Jour de la Résurrection que vous recevrez votre entière rétribution. Quiconque donc sera écarté du Feu et introduit au Paradis, aura certes réussi. Et la vie présente n'est qu'un objet de jouissance trompeuse.*" [Âli-Imrân-185]

En vérité, Allah vous a choisis, préférés et purifiés et rendus comme les membres de la Maisonnée [i.e. Famille] de Son Prophète!

Il vous a confié Sa Connaissance et vous a légué Son Livre [en Héritage], et vous a rendus comme le "Tâbout" [i.e. l'Arche] de Sa Connaissance et [comme] le Bâton de Sa Majesté!

Il vous compara à Sa Lumière, vous empécha de glisser et vous sauva de toute déviation!

Prenez donc patience [pour la condoléance qu'Allah vous donna], car Allah n'a point retiré Sa Miséricorde de vos personnes!

Et Il continuera à vous accorder de Ses Bienfaits et de Ses Faveurs!

Vous êtes, certes, les Membres de la Famille, choisie par Allah le Béni, l'Exalté, à travers lquelle, les Bienfaits et les Faveurs seront complétées, la dispersion et la division se sont transformées en unité, et l'Unité et l'Affirmation du Verbe sont réunies, et vous êtes ceux pour qui, Il est le Seigneur et Maître [i.e. Ow'liyâ]!

Par conséquent, quiconque accepte votre seigneurie, réussira, et quiconque usurpera vos Droits, périra!

[Avoir de] l'amour et de l'amitié pour vous [est devenue une chose] obligatoire [pour tous] Ses serviteurs croyants dans Son Livre!

En plus, si Allah désire, Il peut vous aider et vous défendre [à tout moment]!

Par conséquent, soyez patients, au sujet de l'ultime résultat des affaires, car la fin [de toutes les affaires] réside chez Allah!

Allah vous choisit comme des Dépositaires et des Gardiens pour Son Prophète, et vous a confiés à Ses croyants sur la Terre; [ceux] qui ont accepté Allah comme leur Seigneur et Maître; et Allah récompensera les bonnes actions de quiconque achève sa mission.

Ainsi donc, vous êtes les Dépôts confiés! Et il est obligatoire [pour tous,] de vous aimer et de vous obéir!

Ainsi, le Messager d'Allah [*savavs*] rendit l'âme, après avoir complété et parachevé la Religion pour vous, et expliqué et éclairé la "sortie" [de toutes les difficultés]. Il ne laissa aucun prétexte [i.e. aucune excuse] pour celui qui [prétend] à l'ignorance: [ainsi donc,] quiconque ne sait pas ou prétend ne point savoir, [et quiconque] renie ou oublie ou prétend oublier, son compte sera avec Allah! Et Allah exauce [tous] vos besoins!

Je vous remets aux Mains d'Allah [i.e. je vous confie à Allah] et que la Paix et les Bénédictions Divines vous soient accordées [pleinement]!"

Je demandai à Abou Djafar [*as*]:" Qui donc leur avait envoyé cette condoléance [et cette consolation]...?"

Il répondit:" Allah le Béni, l'Exalté."

20- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Ammâr qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Le Messager d'Allah [*savavs*] était tel que lorsqu'on l'apercevait dans une nuit ténébreuse, une lumière l'englobait [tout entier] comme une partie de la lune..."

21- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Obéy'dollâh, et lui d'Abou Abdéllâh Al-Hosséyn As-Saghir, et lui de Mohammad Ibn-é Ibrâhîm Al-Djafari, et lui d'Ahmad Ibn-é Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Omar Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb, et lui d'Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]; [de son côté,] Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a rapporté de Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui de l'un de ceux qui avaient rapporté cela, et lui d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avait dit: "[L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit auprès du [noble] Prophète [*savavs*] et annonça: " Ô Mohammad! Ton Seigneur t'envoie Ses Salutations et annonce:"J'ai

immunisé les reins par lesquels tu fus descendu dans l'utérus qui te porta et les genoux qui t'éleva devant le Feu [Infernal]...

Les reins sont ceux de ton père, Abdéllâh Ibn-é Abdol'mottalléb; et le ventre qui te porta est celui d'Améneh, la fille de Vah'b; et les genoux sur lesquels tu fus élevé sont ceux d'Abou Tâléb..."

[Dans la narration d'Ibn-é Fazzâl, il est écrit:"... Et ceux de [Dame] Fâtémeh, la fille d'Assad [i.e. l'illustre mère du seigneur des croyants Ali *as*]."

22- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Abi Omayr, et lui de Djamîl Ibn-é Darrâdj, et lui de Zorârah Ibn-é A'ayan qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: " Le Jour de Résurrection, Abdol'mottalléb sera ressuscité comme une Communauté à part; il aura le visage des Prophètes et la dignité [impressionante] des rois...!"

23- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân Al-Asamm, et lui d'Al-Héy'sam Ibn-é Vâghéd, et lui de Mogharrén qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Abdol'mottalléb était la première personne [de la lignée d'Ismâ'îl et des Qouraïches de l'ère pré-Islamique] à croire au "Badâ"[1] .

Et le Jour de la Résurrection, il sera ressuscité comme une Communauté à part, tandis qu'il sera orné de la splendeur et de la majesté des rois et du visage des Prophètes...!"

24- L'un de nos compagnons Chiites a rapporté cet hadîs d'Ibn-é Djom'hour, et lui de son père, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn'l Hadjâdj [et aussi] de Mohammad Ibn-é Sénân, et eux d'Al-Mofazzal Ibn-é Omar, et tous deux, d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avait dit:" [Le Jour de la Résurrection,] Abdol'mottalléb sera ressuscité comme une Communauté à part et dans la splendeur et la majesté des rois et avec le visage des Prophètes, car il était le tout premier à croire au "Badâ".

[Un jour,] Abdol'mottalléb envoya le Messager d'Allah [qui n'était encore

---

1. C'est à dire, l'Innovation d'Allah. La Doctrine Chiite reconnaît une sorte de "Badâ" [la signification littérale est : apparence] qui concerne la Volonté d'Allah, selon ce qu'Il pourrait ordonner pour la réalisation conditionnelle d'un évènement, et ce, après la réalisation d'un autre évènement ou d'une série d'évènemnts. Il pourrait commander la terminaison de la vie d'un être humain, et cela, à cause de sa dépendence à certaines conditions réalisées. De toute façon, veuillez vous référer au Livre de l'Unicité d'Allah, au Chapitre réservé à la question de "Badâ".

qu'un tout petit garçon] auprès de ses gardiens de troupeaux [de chameaux], à cause de certains chameaux qui s'étaient enfuis du troupeau; [le noble Prophète *savavs*] les rassembla, mais tarda à rentrer chez lui.

[Abdélmottalléb se précipita alors auprès de Ka'aba et] en agrippant l'Anneau [de la Porte de Ka'aba], répéta [plusieurs fois]:" Ô mon Seigneur! Voudrais-Tu faire périr Ta Maisonnée...? Car, si Tu agis ainsi, ce sera selon Ta Volonté..."

Ensuite le Messager d'Allah [*savavs*] arriva avec les chameaux, tandis qu'Abdol'mottalléb avait envoyé [ses gens] à la recherche [du Prophète *savavs*], dans tous les chemins et les sentiers montagneux, et pendant qu'il répétait [fièvreusement]:"Ô mon Seigneur! Voudrais-Tu faire périr Ta Maisonnée...?

Mais, si Tu agis ainsi, ce sera selon Ta Volonté [1]..." quand il vit le Messager d'Allah [*savavs*] [s'approcher de lui]. Il le prit alors dans ses bras et le serra fortement [à sa poitrine] et [lui] dit:" Ô mon cher tout petit! Désormais, je ne t'enverrai plus jamais à nulle part, de peur qu'on ne te prenne [de moi] et que tu ne sois tué...!"

25- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Mohammad Ibn-é Homrân, et lui d'Abân Ibn-é Tagh'léb qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque le souverain de l'Abyssinie envoya ses cavaliers qui étaient accompagnés d'un éléphant vers la Maison [d'Allah] pour La raser et La détruire, ils passèrent près de quelques chameaux, appartenant à Abdél'mottalléb, ils les prirent [par force] et les emmenèrent avec eux.

[la nouvelle de cet évènement] parvint à Abdol'mottalléb, et [sous peu] il se rendit auprès du roi Abyssinien.

Le portier entra chez le roi et annonça:" Abdol'mottalléb Ibn-é Hâchém est ici..."

[Le roi] demanda:" Et que veut-il donc?"

L'interprète [i.e. le portier] répondit:" Il est venu au sujet de ses chameaux, lesquels ont été amenés [ici,] par [notre] armée. Il exige la restitution de ses chameaux..."

Le roi Abyssinien déclara à ses compagnons:" C'est, en effet, le chef et le

1. Badâ: ce mot a plusieurs significations, mais il est clair par les propos d'Abdol'mottalléb dans cet hadîs que le sens, ici, est l'Action d'Allah, selon Sa Volonté qui est en contraste avec le "Djabr" [ou le déterminisme] qui était la croyance pré-Islamique des Qouraïchites. Ceux-là croyaient qu'Allah [qu'à Dieu ne plaise!], comme toutes les autres créatures était "Contraint" d'agir selon un certain déterminisme. Ainsi donc, Abdol'mottalléb essaie de dire:" Ô Seigneur! Selon les prédictions des Anciens, ce garçon doit devenir un Prophète et ne doit pas mourir dans l'enfance. À moins que ce ne soit une chose que Tu veuilles et dont nous ignorons..."

dirigeant de ces gens, dont la Maison [de Culte] est Celle que je suis venu détruire! Or, il est venu [jusqu'ici] pour me demander la restitution de ses chameaux?! [Eh bien!] s'il m'avait demandé de ne pas raser [leur Maison de Culte], je me serais retenu de faire cela... Retournez-lui donc ses chameaux."

Abdol'mottallébb déclara à l'interprète [du roi]:"Qu'a dit le roi?" Il l'informa [de la réponse du roi] et Abdél;mottalléb répondit alors: "[Moi,] je suis le maître de ces chameaux, et cette Maison [i.e. la Ka'aba] a Son propre Seigneur et Maître qui La protégera!"

Ainsi donc, les chameaux lui furent retournés et Abdol'mottalléb se [mit en marche pour] rentrer chez lui.

En chemin, il passa près de l'éléphant et lui dit:" Ô Mah'moud![1]"

Et l'éléphant bougea sa tête.

Il lui demanda alors:" Sais-tu pour quelle raison, ils t'ont amené ici?"

Et l'éléphant répondit avec sa tête:" Non..."

Abdol'mottalléb lui dit:" Ils t'ont amené ici, pour que tu rases la Maison de ton Seigneur [i.e. la Ka'aba]. Ferais-tu une chose pareille?"

L'éléphant répondit avec sa tête:"Non..."

Abdol'mottalléb rentra ensuite chez lui. Lorsque le jour arriva, ils [i.e. les soldats Abyssiniens] prirent [l'éléphant avec eux] pour le faire entrer dans "Masjidil Harâm", mais l'éléphant refusa net et ne leur laissa guère le faire bouger de sa place.

Abdol'mottalléb déclara à l'un de ses esclaves:" Monte sur la montagne et vois si quelque chose arrive [oui ou non]...?"

[L'esclave retourna sous peu et] dit:" Je vis une noirceur du côté de la mer..."

Il lui demanda:" As-tu vu tout, clairement?"

Il répondit:" Non, mais je vois de plus en plus mieux..."

Lorsque la noirceur s'approcha, il dit:" Cette noirceur est composée d'un grand nombre d'oiseaux! Mais je ne sais pas exactement quelle sorte d'oiseaux, ils sont... Chaque oiseau porte un gravier dans son bec, [de la taille] d'un caillou qu'on peut lancer avec un doigt ou bien encore plus petit que cela..."

Abdol'mottalléb déclara:" Par le Seigneur et Maître d'Abdol'mottalléb! Leur destination n'est autre que ce groupe [de soldats Abyssiniens]! [Et ce,] jusqu'à ce qu'ils arrivent au-dessus de leurs têtes, pour laisser tomber les graviers; et chaque gravier tombera sur la tête d'un homme et lui sortira de derrière sa tête et le tuera!

---

1. Ici, "Mahmoud" est plus probablement employé, non comme le nom de l'éléphant, mais comme une interpellation qui signifiait:" Ô toi qui ne commets aucun péché!"

Seul, un homme s'échappera [de cela] pour porter la nouvelle aux gens; mais lorsqu'il aura [lui aussi] informé les autres de cela, un gravier lui tombera sur la tête et le tuera [en un clin d'œil]..."

26- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Réfâ'ah qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" On avait toujours l'habitude d'étendre un tapis pour Abdol'mottalléb, juste à côté du Mur de la Ka'aba [près de Sa Porte], là où personne, excepté lui n'avait permission de s'asseoir. Il avait plusieurs fils qui avaient l'habitude de se tenir debout à ses côtés, pour empêcher quelqu'un s'approcher de lui. [Or, un jour,] le Messager d'Allah [*savavs*] qui n'était encore qu'un tout petit enfant s'approcha de lui et s'assit sur ses genoux.

L'un des fils se pencha pour le reprendre [des genoux de leur père], mais Abdol'mottalléb lui dit:" Laisse donc mon fils tranquille, car l'Ange vient [ou: viendra] à lui..."

27- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Mohammad As-Saghafi, et lui d'Ali Ibn-é Mo'allâ, et lui de son frère Mohammad, et lui de Dorost Ibn-é Abi Mansour, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Lorsque le [noble] Prophète [*savavs*] nacquit, il n'y avait aucun lait [pour lui] pour plusieurs jours et Abou Tâléb [en le serrant à sa poitrine] l'allaitait avec avec sa propre poitrine, car Allah avait voulu que du lait coulât [de sa poitrine]. Pour plusieurs jours, il suça et se nourrit [donc, de ce lait] jusqu'à ce qu'Abou Tâléb eût trouvé Halimah As-Sa'diyyah [i.e. sa nourrice] et qu'il lui eût remit le nourrisson [entre ses mains]." [1]

28- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Abâ Abdéllâh ['Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" La ressemblence d'Abou Tâléb est comme les "Gens de la Cave" [i.e.

1. Ceci était dû, soit parce que sa mère était souffrante et ne pouvait l'allaiter comme il fallait, soit parce que son lait ne suffisait point à apaiser la faim du nouveau-né; et non point parce que sa mère était décédée, comme ce que certains prétendent faussement; car, selon tous les rapports historiques, sa mère ne mourut qu'après un certain temps. Par conséquent, le lait qui apparut miraculeusement pour Abou Tâléb [*as*] était uniquement un Miracle. De toute façon, cet hadîs est une Tradition peu fiable. [Mér'ât Ul-Oughoul – volume 5 – page 252]

As'hâb-é Kah'f] qui préservèrent leur Foi en la dissimulant et en se montrant polythéistes. Et Allah leur donnera deux Récompenses [i.e. l'une pour avoir eu la Foi et l'autre pour avoir dissimulé leur vraie croyance]."

29- Hosséyn Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Is'hâgh, et lui de Bakr Ibn-é Mohammad Al-Azdi, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Djafar qui avait dit que son père avait déclaré:" Quelqu'un lui dit:" On prétend qu'Abou Tâléb était un mécréant..."

Il répondit:" Ils mentent. Comment avait-il pu être un mécréant, lorsqu'il avait déclaré:"

Ne saviez-vous pas que nous avons vu en Mohammad,
un Prophète comme Moussâ,
dont le nom avait été mentionné dans les Livres des anciens...? [1]

Dans un autre hadîs, il a été rapporté:" Comment avait-il pu être un mécréant [i.e. Abou Tâléb], lorsqu'il avait déclaré:"

Ils savent très bien que notre fils [i.e. Mohammad savavs]
n'est guère un menteur à nos yeux!
Et il ne faut donc point faire attention
Aux propos des menteurs!
Celui au visage brillant et digne,
de par la dignité duquel, on supplie les nuages pour la pluie,
est le refuge des orphelins et le défenseur des veuves! [2]

---

1. Le reste de ce poème est:" *Et cet amour est accordé à lui seul, parmi la gent humaine - et personne n'est meilleur que lui; et Allah l'a choisi pour [lui accorder] Son Amour.* [Ibn-é Héchâm - volume 1 - page 377-8]
2. Ces vers poétiques proviennent d'un long poème, écrit par Abou Tâléb; ce poème a toujours été attribué à Abou Tâléb [*as*]. Ibn-é Héchâm narre à ce sujet une très belle histoire:" Celui en qui je fais confiance me narra une fois:"les Médinois souffraient de la sécheresse et finalement, à bout de patience, ils se rendirent auprès du Messager d'Allah [*savavs*] et se plaignirent à lui à ce sujet. Le Messager d'Allah [*savavs*] monta sur sa Chaire [i.e. Min'bar] et supplia Allah de faire tomber la pluie. Sous peu, une pluie torrentielle se mit à tomber, de sorte que sous peu, les habitants des banlieues de Médine se rendirent auprès de lui, pour se plaindre du fait que le torrent avait tout détruit... Le Messager d'Allah [*savavs*] se mit de nouveau, à supplier Allah et déclara:" Ô Allah! Sois autour de nous, comme un Protecteur et non point contre nous!" Ce fut à ce moment-là que les nuages pluvieuses traversèrent et quittèrent rapidement le ciel de Médine et toute la cité et les banlieues devinrent brillantes et radieuses comme un diadème. Le Messager d'Allah [*savavs*] déclara alors:"Si Abou Tâléb avait été présent aujourd'hui, cela

30- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi omay'r, et lui de Héchâm Ibn'l Hakam qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" En une occasion, lorsque le [noble] Prophète [*savavs*] se trouvait dans la Mosquée Sacrée de la Mecque, [i.e. Masjidil Harâm] et qu'il était vêtu d'habits neufs, [un groupe] de polythéistes jetèrent les entrailles d'une camelle sur sa [noble] personne, de sorte que tous ses vêtements furent souillés...

Il se fâcha à mesure que [Seul] Allah voulut [et sut de son degré]; il se rendit [alors] auprès d'Abou Tâléb et lui dit:" Ô mon oncle! Jusqu'à quelle mesure, vois-tu l'estime et le respect qu'on a envers ma personne, parmi vous [i.e. les Bani Hâchém]?"

Il lui répondit:" Ô mon neveu! Qu'est-il arrivé [pour que tu me fasses une telle demande]...?"

Il lui raconta ce qui s'était passé. En conséquence de cause, Abou Tâléb appela [le seigneur] Hamzah et lui prit son épée et dit ensuite à Hamzah: "Prends donc ces entrailles [de camelle,] [et suis-moi]..."

Il s'en fut alors auprès dudit groupe, tandis que le [noble] Prophète le suivait [de près]. Il parvint aux côtés des Qouraïchites, pendant qu'ils se trouvaient près de la Ka'aba. Lorsqu'ils l'eurent vu, ils sentirent que [quelque chose n'allait pas bien] par [les traits de] son visage.

[Abou Tâléb] déclara alors à Hamzah: "Jette donc les entrailles de cette camelle sur leurs moustaches!"

Il fit ce qu'il avait été prié de faire, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au dernier d'entre eux. Abou Tâléb se tourna alors vers le [noble] Prophète [*savavs*] et lui dit: "Ô fils de mon frère! C'est de cette mesure que tu es estimé parmi nous..."

31- Ali a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Nasr, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari, et lui d'Obéy'd Ibn-é Zorârah qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:"Lorsque Abou Tâléb mourut, [l'Archange] Gabriel [Djibrîl *as*] descendit et annonça à Mohammad:

"Ô Mohammad! Quitte la Mecque, car tu n'as plus aucun protecteur [ici]."

Les Qouraïchites se soulevèrent contre le [noble] Prophète [*savavs*] et il quitta donc la Mecque, en fuyant [d'eux], jusqu'à ce qu'il fût arrivé à une

---

l'aurait grandement réjoui!" Ensuite l'un de ses compagnons lui dit:" Ô Messager d'Allah! C'est comme ce qu'il avait déclaré [une fois]:"*Celui au visage radieux et lumineux, pour qui les nuages font tomber la pluie! C'est lui, le support des orphelins et le défenseur des veuves!*" et l'Envoyé d'Allah [*savavs*] avait répondu rêveusement:" En effet..."

montagne [située] près de la Mecque, connue comme Al-Hâdjoun[1], et il se réfugia là [en se cachant de ses ennemis]."

32- Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdéllâh [*rafa'ahou*] qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Abou Tâléb proclama sa croyance [et sa Foi] en Islam, à travers le calcul [de la science] d'Ab'djad [i.e. Héssâbol Djommal], c'est à dire en toute langue." [2]

33- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad et d'Abdéllâh, les deux fils de Mohammad Ibn-é Issâ, et eux de leur père, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Moghirah, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Abi Ziâd qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Abou Tâléb proclama [i.e. annonça] sa croyance

---

1. Ce doit probablement être la montagne dans laquelle se trouve la Caverne Sour et à l'intérieur de laquelle, le Messager d'Allah [*savavs*] s'était caché pour fuir ses ennemis.
2. Il faut prendre connaissance de ces deux hadîs qui se rapportent aussi au hadîs ce-dessus: "[L'illustre Cheikh Sadough] avait rapporté:" Hosséyn Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Ahmad Ibn-é Hâchém Al-Moa'dabb et Ali Ibn-é Abdéllâh Al-Varrâgh et Ahmad Ibn-é Ziâd Al-Hamadâni nous narrèrent qu'Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Hâchém nous avait narré de la part de son père, qui de son côté, l'avait rapporté de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Al-Mofazzal Ibn-é Omar qui avait déclaré:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Abou Tâléb [*as*] déclara et professa sa croyance en Islam, à travers une calculation exécutée, selon la Science d'Ab'djad [i.e. la numérologie Islamique]; et il conta sur les jointures de ses doigts, le chiffre de soixante-trois. Pour montrer le chiffre de soixante-trois, il faut que l'individu courbe ses trois doigts: le médius, l'annulaire et l'auriculaire. Ensuite le bout du pouce se posait sur la deuxième jointure de l'index et l'index s'étirait en avant, comme celui qui désire désigner quelque chose ou bien attester ou saluer. Ainsi donc, en faisant cela, Abou Tâléb montrait le chiffre soixante-trois et élevait son index vers le Ciel et attestait l'Unicité d'Allah et la Mission Prophétique de Mohammad [*savavs*]. Il avait alors déclaré:" La ressemblance d'Abou Tâléb est la ressemblance des Compagnons de la Cave [i.e. As'hâb-é Kah'f]: ils cachèrent leur foi et en apparence, manifestaient un polythéisme; et Allah les récompensera doublement." [Ma'âni Al-Akh'bâr- page 285-6]; ainsi donc, la forme des chiffres, selon la formation des doigts, à cette époque-là, était connue de tous. D'où, il dit :"*En toute langue*."

De même, en lisant cet hadîs, on comprend clairement que le noble Prophète [*savavs*] et Al-Abbâs étaient tous deux instruits et qu'ils pouvaient lire et écrire. C'est le Credo Chiite [i.e. Duodécimain] que le noble Prophète était analphabète, avant la Mission Prophétique et que par la suite, lorsque la Révélation lui descendit, Allah lui avait aussi accordé la capacité de lire et d'écrire. Ceci provient de deux évidences irréfutables: tout d'abord, les versets du Saint Corân furent descendus à un Prophète analphabète; deuxièmement, les lettres individuelles, par lesquelles, certaines sourates initient, exigent clairement une connaissance de l'écriture, afin de les comprendre et de les transmettre. Par conséquent, pour en revenir à la phrase "*en toute langue*" cela signifie: à travers la poésie et le langage des signes et non point les langues parlées, comme l'Hébreu ou le Latin, etc...

[et sa Foi] en Islam à travers le calcul [de la science] d'Ab'djad, et avec ses doigts, il forma le chiffre de soixante trois."

34- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui de Hosséyn Ibn-é Ol'vân Al-Kalbi, et lui d'Ali Ibn'l Hazavvar Al-Ghanavi qui avait dit:"Asbagh Ibn-é Nobatah Al-Hanzali avait dit:"Je vis le seigneur des croyants [Ali *as*] le jour où il conquit [la ville de] Bassorah [dans la bataille de Djamal], tandis qu'il était monté sur la mule [femelle] du Messager d'Allah [*savavs*].

Il déclara:"Ô gens! Ne dois-je pas vous informer des meilleures créatures [d'Allah], le jour où Allah les rassemblera toutes...?"

Abou Ayyoub Al-Ansâri se leva devant lui et dit:"Que si, ô seigneur des croyants! Informez-nous! Car vous étiez toujours présent [auprès du Messager d'Allah *savavs*], tandis que nous étions absents."

Il déclara:"Le jour où Allah rassembla les meilleurs parmi Sa Création il y aura sept personnes pari la progéniture d'Abdol'mottalléb, dont personne ne nie leur excellence, sauf les mécréants ni personne rejette l'excellence, excepté celui dont le caractère est celui de rejeter [et de renier toute chose]."

Yâssér Ammâr [que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée] se leva alors et dit:

" Ô seigneur des croyants! Nomme-les pour nous, afin que nous les connaissions!"

Il déclara: "Le jour où Allah rassembla les meilleurs créatures [parmi Sa Création], ils seront tous des Messagers d'Allah, et le meilleur Messager Divin sera Mohammad [*savavs*]; et le meilleur après le Prophète, dans chaque Communauté est le Successeur du Prophète jusqu'à ce qu'un autre Prophète succède [au précédent Prophète].

Et certes, le meilleur parmi les Successeurs [des Prophètes] est le Successeur de Mohammad [*savavs*]; et les meilleurs dans la Création d'Allah, [et] après les Successeurs sont les [nobles] Martyrs; et certes, les meilleurs parmi les Martyrs seront [le seigneur] Hamzah Ibn-é Abdol'mottalléb [*as*] et [le seigneur] Djafar Ibn-é Abou Tâléb [*as*] qui possède deux ailes sanglantes, à l'aide desquelles, il s'envole dans le Paradis, tandis qu'aucun autre parmi cette Communauté n'a été pourvu d'ailes, excepté lui [1]; et ceci est une chose, à travers laquelle Allah honora et ennoblit le Messager d'Allah [*savavs*]; [car Hamzah et Djafar étaient

1. C'est à dire, jusqu'au moment de son Martyre; et après lui, Allah accorda deux ailes, au seigneur Abolfazél Abbâs Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] le noble et vaillant combattant de Karbalâ, le frère cadet de l'imâm Hosséyn, le seigneur des Martyrs [i.e. Séyyédo'chohadâ *as*]

tous deux, les proches parents de Mohammad *savavs*].

Et [aussi ses] deux petits-fils: Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*]; et "Mahdi" [*as*]; et Allah fait de n'importe lequel dans notre Maisonnée, le "Mahdi" comme Il le veut..."[1]

Il récita ensuite ce [noble] verset: "*Quiconque obéit à Allah et au Messager, ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses Bienfaits: les Prophètes, les Véridiques, les Martyrs et les Vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là! Cette Grâce vient d'Allah. Et Allah suffit comme Parfait Connaisseur!*" [An-Nissâ-69-70]

36- Mohammad Ibn'l Hosséyn a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Ali Ibn-é No'mân, et lui d'Abou Maryam Al-Ansâri qui avait dit à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: "Comment était la Prière des funérailles du [vénérable] Prophète [*savavs*]?"

Il [*as*] répondit: "Lorsque le seigneur des croyants [Ali *as*] lui eut fait ses Ablutions [funéraires] et l'eut couvert de son linceul, il le couvrit [tout entier]; et il fit entrer dix personnes en sa présence; ils se tinrent debout autour de la [sainte] dépouille [du Messager d'Allah *savavs*]; le seigneur des croyants [*as*] se tint au milieu d'eux et récita alors:"*Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; Ô vous qui croyez! Priez sur lui et adressez [lui] vos salutations!*" [Al-Ahzâb-56]

Le groupe [de dix personnes] récitèrent comme [le seigneur des croyants *as*] récitait, jusqu'à ce que les habitants de Médine et les gens [qui habitaient] les montagnes [i.e. les lieux élevés, dans une partie de Médine] [i.e. Al-Avâli] eussent fait la même chose et accompli la Prière funéraire [pour le mort]." [2]

37- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Ali Ibn-é Séyf, et lui d'Abol Méghrâ, et lui d'Ogh'bah Ibn-é Bachir qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Le [noble] Prophète [*savavs*] avait déclaré à Ali [*as*]:" Ô Ali! Enterre-moi ici-même [dans ma chambre] et élève ma tombe de [la hauteur de] quatre doigts, au-dessus de la surface de la terre; et verse donc de l'eau [sur cette surface]..."

---

1. Ces sept personnes sont: le Messager d'Allah [*savavs*], Ali [*as*], Hassan [*as*], Hosséyn [*as*], Mahdi [*as*], Hamzah [*as*] et Djafar [*as*].
2. Il semble que la Prière acquittée sur les restes du Messager d'Allah [*savavs*] différait de la Prière sur les autres morts; et cela est bien juste; car, vouloir demander la Miséricorde d'Allah pour le Messager d'Allah serait une chose irrespectueuse et loin de la haute position du Prophète. Or, il suffisait seulement de demander à Allah pour Ses Bénédictions, Ses Salutations, Sa Gloire et Sa Paix pour qu'Elles fussent accordées au noble Prophète [*savavs*].

38- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hammâd, et lui d'Al-Halabi qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Abbâs se rendit auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] et lui dit: "Ô Ali! Les gens se sont rassemblés, afin d'enterrer le Prophète [*savavs*] dans "Baghi Al-Mossallâ" [1] et l'un d'entre eux doit être le dirigeant [i.e. responsable] de la Prière funéraire [pour le mort]..."

Le seigneur des croyants [Ali *as*] sortit et se rendit auprès des gens et [leur] déclara: "Ô gens! Le Messager d'Allah [*savavs*] est [notre] chef et dirigeant [i.e. Imâm]: ce, et durant sa vie et dans sa mort! Et il avait annoncé: "Je dois être enterré, là où je mourrai..."

Il [*as*] se tint alors devant la porte [de la Demeure du Prophète [*savavs*], où le Messager d'Allah [*savavs*] avait rendu l'âme [et avait été enterré] et il s'acquitta alors de la Prière [funéraire] pour lui; il commanda ensuite les gens de se rassembler en groupes de dix personnes et de s'acquitter de leurs Prières [pour lui]; et [après avoir accompli cela], ils quittèrent ce lieu."

39- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Ali Ibn-é Séyf, et lui d'Amr Ibn-é Chêmr, et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Lorsque le [noble] Prophète [*savavs*] rendit l'âme, les Anges Célèstes, les "Émigrés" [i.e. Mohâdjéroun] et les "Ansâr" s'acquittèrent de la Prière funéraire pour lui, groupe par groupe."

Il [*as*] dit: "Le seigneur des croyants [Ali *as*] déclara alors: "J'ai entendu le Messager d'Allah [*savavs*] dire cela, quand il était en pleine santé [et avant sa dernière maladie]:"En effet, ce verset a été descendu pour moi, au sujet de la Prière [funéraire que vous devrez vous acquitter] pour moi, après qu'Allah m'aurat pris l'âme:"*Ô vous qui croyez! Priez sur lui et adressez [lui] vos salutations!*"[Al-Ahzâb-56]

40- L'un de nos compagnons Chiites [*rafa'ahou*] a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Sénân qui avait dit: "Dâvoud Ibn-é Kassir Ar-Raghi avait déclaré:"[En une occasion,] je dis à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Que signifie: "Que la Paix [Divine] soit accordée au Messager d'Allah"...?"

1. Il y avait à Médine, cinq lieux différents qui se nommaient Baghi; et dont l'un se nommait Baghi Al-Mossallâ, où le Messager d'Allah s'acquittait de sa Prière d'Id [de Fête]. Ensuite, il y avait Baghi Ghar'ghad qui est le célébré Cimetière de Médine. Les trois autres étaient Baghi Az-Zabir, que le Prophète avait donné à Zabir, Baghi Al-Djabdjabah, à cause d'une fleur qui avait poussé là, et Baghi Al-Bot'hân qui était le nom d'une rivière qui coulait tout près de ce lieu.

Il [*as*] répondit: "Lorsque Allah, le Béni, l'Exalté créa le [noble] Prophète [*savavs*] et son Successeur et sa fille et ses deux fils et tous les [autres] Imâms [*as*], et qu'Il eut [aussi] créé leurs suivants [i.e. Chiites], Il reçut leur Serment [i.e. leur Attestation à l'Unicité, à la Seigneurie, à la Souverainté d'Allah, et [aussi] à la Mission Prophétique de Mohammad [*savavs*] et à la "Vélâyat" [i.e. la seigneurie] des Imâms [*as*], Il les [invita aussi] à être patients [face aux difficultés et aux calamités], de rester constants et persévérants [devant leurs ennemis], de se comporter en soumis et en obéissants [devant le Seigneur Omnipotent] et d'être pieux et vertueux; et Il leur promit que la Terre Sainte [i.e. Jérusalém et Koufeh] et aussi le Sanctuaire sûr et sécurisant [i.e. la Mecque et Médine] seront mises à leurs dispositions et que [ces Lieux Saints] les protégeront; et qu'Il leur fera descendre la "Béyt Ul-Ma'mour" [ou la "Maison Habitée" qui se trouve au quatrième ou septième Ciel], et qu'Il leur fera découvrir [les Mystères] du "Toit Redressé" [i.e. Al-Sagh'f Ul-Mar'fou]; et qu'Il les sauvera de leurs ennemis, et qu'Allah transformera la terre [en ruine] en une terre remplie de Bienfaits et de Paix; et qu'Il fera en sorte que tout ce qui s'y trouvait [dans cette terre] se soumettent à eux sans qu'il y ait aucun obstacle ni défaut; et qu'aucun ennemi ne soit là, pour les combattre; et qu'ils puissent avoir tout ce qu'ils désirent... Et le Messager d'Allah [*savavs*] reçut à ce sujet, le Serment de tous les Imâms [*as*] et de tous leurs Chiites [i.e. suivants] à ce sujet.

Ainsi donc, [la signification et le sens de]: "Que la Paix [Divine] vous soit accordée!" est ce même Serment et Pacte qu'Allah renouvelle [à chaque fois], et dont Il [i.e. Allah], - à Lui, la Puissance et la Gloire! - pourrait faire hâter [pour le noble Prophète] et La faire hâter pour vous [aussi], avec tous les Bienfaits qui se trouvent dans tout cela..."

41- Ibn-é Mah'boub a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Sénân qui avait entendu Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Ô Allah! Envoie donc Tes Bénédictions, Tes Salutations et Ta Paix à Mohammad, Ton Élu, Ton Ami intime: celui à qui Tu as murmuré et qui accomplit Ton Affaire!"

***

Chapitre 112

De l'interdiction [d'être dans un endroit Par où l'on puisse] voir d'en haut, le [Saint] Sépulcre du [noble] Prophète [*savavs*] [qui se trouverait en bas]

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi qui avait dit:" Djafar Ibn-é Mossannâ Al-Khatib avait dit: "Je me trouvais à Médine, au temps, où le toit de la Mosquée qui était juste en face du Saint Sépulcre du [noble] Prophète [*savavs*] s'était écroulé...

Les ouvriers montaient et descendaient, et nous nous trouvions en cet endroit. Je dis [alors] à mes compagnons: "Lequel d'entre vous a un rendez-vous avec Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] [pour lui rendre visite]...?"

Méh'rân Ibn-é Abi Nasr répondit:"Moi."

Et Ismâ'îl Ibn-é Ammâr As-Séy'rafi déclara [à son tour]: "Et moi aussi."

Nous leur dîmes donc:"Demandez-lui de notre part, s'il [nous] est permis de monter sur le toit, pour jeter un coup d'œil au Saint Sépulcre du Prophète [*savavs*]...?"

Le lendemain, nous nous rencontrâmes [de nouveau,] et nous rassemblâmes et Ismâ'îl déclara: "Nous lui avons demandé au sujet de ce que tu avais voulu savoir. Il [*as*] répondit: "Je ne voudrais aucun d'entre eux dans une position, où il pourrait regarder le Saint Sépulcre d'en haut; de même, pour celui qui aurait aperçu quelque chose, je ne le crois guère en sécurité [et à l'abri] de la cécité: car il se pourrait que quelqu'un voie [le Messager d'Allah *savavs*] debout, en train de s'acquitter de sa Prière, ou bien qu'il le voie avec l'une de ses épouses [*savavs*]..." [1]

---

1. Le Document de cet hadîs est falsifié et il semble que certaines sections de cet hadîs ont été exclues, car Djafar Ibn-é Mossanâ qui était l'un des compagnons de l'Imâm Rézâ [*as*] n'avait pas pu rencontrer l'Imâm Sâdiq [*as*] de près. Il faut quand même savoir que l'Univers qui s'ouvre après la mort nous est caché. Or, selon de nombreux Ahâdîs et narrations, certains Successeurs, élus par Allah pouvaient entendre des voix d'outre-tombe et voir des choses inouïes. Dans "Sahih" de Moslém qui est considéré comme l'un des livres les plus accrédités des Sunnites [dans le volume 7 – et dans le Chapitre qui discute au sujet des excellences de Moussâ [Moïse *as*], il a rapporté du noble Prophète [*savavs*]:" Je passai près du Sépulcre de Moussâ [*as*] et il était en train de s'acquitter de sa Prière..." De même, on a raconté, au sujet de Sâbét-é Bonâni que lorsqu'on l'enterra et qu'on eut déposé la Pierre de "Lahad" sur son cadavre, l'un des individus qui étaient en train de l'enterrer, le vit tout à coup qui s'acquittait de sa Prière. Il le montra à ses compagnons et après son enterrement, on retourna chez lui et on fit des enquêtes, au sujet du défunt, en demandant des questions à sa fille. Elle leur

Chapitre 113

De la Naissance du seigneur des croyants Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Le seigneur des croyants [Ali *as*] nacquit trente ans après l'Année de l'Éléphant [i.e. Âmol Fil], et il fut tué neuf jours avant la fin du mois [béni] de Ramadân, la nuit du Dimanche, dans l'année quarante après l'Hégire[1], lorsqu'il avait soixante trois ans; [c'est à dire,] trente ans après le décès du [vénérable] Prophète [*savavs*]. Sa mère était [Dame] Fâtémeh Bént Assad Ibn-é Hâchém

---

demanda:"Que se passe-t-il donc?" Ils lui racontèrent ce qu'ils avaient vu et elle leur dit: "Ainsi donc, Allah a exaucé son plus cher souhait! Car il disait toujours:" Ô Seigneur! Si Tu devais accorder un grand honneur à quelqu'un pour qu'il puisse s'aquitter de sa Prière dans sa propre tombe, Accorde donc cet honneur à ton humble serviteur!"

Par conséquent, il est bien possible que si quelqu'un est par trop curieux et qu'il observe l'intérieur du Saint Sépulcre du noble Prophète [*savavs*], son troisième œil s'ouvre et qu'il voie une chose qui ne lui regarde absolument pas. Pour cela, les Médinois ont cultivé cette pensée que si quelqu'un fouillait trop aux alentours du Saint Sépulcre ou qui désire regarder plus que nécessaire, ses yeux deviendraient aveugles. Et si jamais quelque chose tombait à l'intérieur du Saint Sépulcre et qu'on devait la retirer de ce Lieu Saint, on fermait les yeux d'un enfant avec un mouchoir et seulement après cette précaution, ils l'envoyaient à l'intérieur pour prendre la chose en question. Feu Allâmeh Cha'râni offre une bonne explication et dit:" Tout cela est dû au fait que se montrer par trop curieux et regarder à l'intérieur du Saint Sépulcre, plus que nécessaire est un signe de grande discourtoisie et d'irrespect envers l'illustre personne du noble Prophète [*savavs*]; et les gardiens du Saint Sépulcre inventaient ce genre d'avertissement pour faire peur aux communs des gens, afin qu'ils s'arrêtassent de se montrer curieux. Tout comme médire d'une personne absente est selon le Saint Corân, come le fait de manger la chair de ce frère ou de cette sœur en religion, ou bien qu'un bien, gagné par un moyen illicite [i.e. Harâm] est décrit comme un os sans viande d'un porc qui serait dans les mains d'un lépreux, afin de provoquer la profonde répugnance devant cette action. Ici, l'Imâm [*as*] annonce d'autres choses pour rester dans les limites de la politesse et de la courtoisie sociales; et ceci démontre une éloquence de premier ordre qui ne pourrait provenir de personne d'autre, excepté d'un Imâm [*as*]. Ainsi, tout comme durant la vie du noble Prophète, personne n'avait le droit de jeter des coups d'œil à l'intérieur de la maison du noble Prophète, à moins d'être châtié, de même, après la mort du noble Prophète [*savavs*], cela devait continuer ainsi, afin que l'intimité du noble Prophète ne soit guère dérangé. De toute façon, cet hadîs est peu fiable, comme on l'a déjà déclaré.

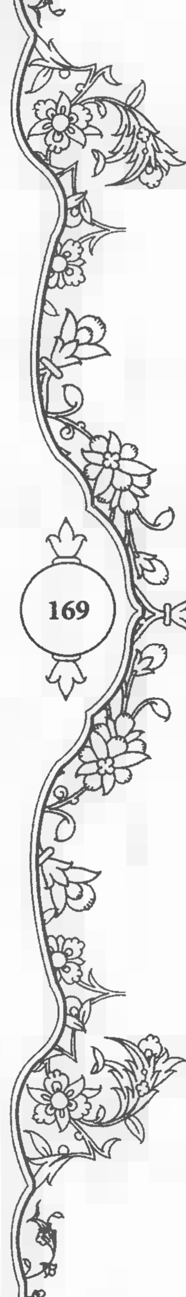
1. La date correcte et juste est le Mercredi soir du dix-neuvième jour du mois béni de Ramadân, où il reçut ce coup fatal; et dans la nuit du Vendredi, vingt et un Ramadân, il rendit l'âme, et succomba à sa blessure mortelle. [Kétab Al-Érchâd – Béhârol Anvâr – volume 42 – page 227]. Toutes les Tables de la comparation des dates annoncent que le 21 de ce mois coincidait à un Vendredi et non point à un Dimanche. Ceci confirme que c'est un hadîs peu fiable, car s'il avait rendu l'âme un Dimanche, cela aurait été le 23ème jour du mois béni de Ramadân.

Ibn-é Abd-é Manâf; et il était le tout premier Hâchémite a avoir eu des parents qui étaient tous deux, des Hâchémites.

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Yah'yâ Al-Fârizi, et lui d'Abou Hanifah Mohammad Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Al-Valid Ibn-é Abân, et lui de Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Moskân, et lui de son père qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "[Dame] Fâtémeh, la fille d'Assad se rendit auprès d'Abou Tâléb pour lui donner la nouvelle de la Naissance du Prophète [*savavs*].

Abou Tâléb [lui] déclara:"Sois patiente pour une période de "Sabt"; je te donnerai alors [moi aussi,] la Bonne Nouvelle, au sujet de quelqu'un comme lui [en tous sens], excepté pour la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt]."

[Abâ Abdéllâh *as*] dit:"Sabt est une période de trente ans; et entre le Messager d'Allah [*savavs*] et le seigneur des croyants [Ali *as*], il y avait une [différence d'âge] de trente ans."



2- Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs d'As-Sayyâri, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de l'un de nos compagnons Chiites qui avait dit: "[Dame] Fâtémeh Bént Assad, la mère du seigneur des croyants [Ali *as*] était la toute première femme à émigrer à pieds, de la Mecque jusqu'à Médine, pour le Messager d'Allah [*savavs*]. Elle était l'une des personnes les plus dévouées au Messager d'Allah [*savavs*]...!

[Or, un jour,] elle avait entendu le Messager d'Allah [*savavs*] dire: "Le Jour de la Résurrection, les gens seront ressuscités nus, comme le jour où ils étaient nés..."

[Et] elle avait déclaré: "[Ah!] Combien inconvenable [et impropre] cela sera...!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] lui avait dit alors: "En ce cas, je demanderai à Allah de te ressusciter, vêtue [d'un habit]..."

Elle l'avait aussi entendu dire, au sujet de la pression de la tombe [i.e. Zagh'tah]. Elle avait dit:"Ah! Combien serai-je faible, alors, devant ce fait...!"

Et le Messager d'Allah [*savavs*] de dire: "En ce cas, je demanderai à Allah de t'éviter cela..."

Un jour, elle déclara au Messager d'Allah: "Je voudrais affranchir [i.e. libérer] mon esclave..."

Il lui dit: "Si tu fais cela, pour chacun de ses membres [physiques], Allah libérera le membre [physique] correspondant à ton corps!"

Lorsque [Dame] Fâtémeh devint malade, elle désigna le Messager d'Allah

[*savavs*] comme son exécuteur testamentaire; et elle lui fit savoir qu'elle désirait affranchir son esclave. Or, elle était incapable de proférer quoique ce soit, par conséquent, elle montra son désir [d'affranchir son esclave] à l'aide des gestes qu'elle faisait au Messager d'Allah [*savavs*], et le Messager d'Allah [*savavs*] accepta d'exécuter sa [dernière] volonté.

Un jour, lorsque [le noble Prophète *savavs*] était assis, le seigneur des croyants se présenta à lui, en pleurant, et le Messager d'Allah [*savavs*] lui demanda: "Qu'est-ce qui te fait pleurer...?"

Il répondit:"Ma mère Fâtémeh vient de mourir..."

Le Messager d'Allah déclara: "Par Allah! Elle était aussi ma mère...!"

Il se leva alors hâtivement et s'en fut jusqu'à ce qu'il fût arrivé [auprès d'elle]; et quand il la vit, il se mit à pleurer [lui aussi]...

Il ordonna ensuite aux femmes de lui faire son Ablution [funèbre]; et il déclara alors: "Lorsque vous aurez fini [de faire cela], ne faites [plus] rien, sans m'avoir informé, à priori..."

Lorsque les femmes eurent fini leur travail, elles informèrent [le noble Prophète *savavs*] et il leur donna l'un de ses propres sous-vêtements qu'il [avait l'habitude de porter et qui se collait à sa peau] et leur ordonna de la couvrir avec ce vêtement [qu'elles transformèrent en un linceul pour la défunte].

Il déclara ensuite aux Musulmans: "Lorsque vous me voyez faire une chose que vous ne m'aviez jamais vu faire jusqu'ici, demandez-moi donc la raison."

Lorsque les femmes eurent fini de laver les restes [de la défunte] et couvert son cadavre de ce linceul, il [i.e. le noble Prophète *savavs*] s'approcha de sa dépouille [mortelle] et mit son cadavre sur ses épaules; il ne la déposa sur la terre que lorsqu'il l'eut transportée jusqu'à sa tombe.

[Ce fut alors] qu'il déposa sa dépouille sur le sol; il entra [ensuite lui-même] à l'intérieur de la tombe et s'allongea dedans. Il se releva alors de nouveau, et plaça sa dépouille entre ses [saintes] mains et la déposa [délicatement] dans la tombe; il se pencha alors sur elle et murmura longtemps [des choses] à son oreille.

Il lui disait: "Ton fils, ton fils, ton fils..."

Il sortit enssuite de la tombe, l'enterra et la couvrit de la terre.

Il se pencha alors sur sa tombe, et on l'entendit dire: "Il n'y a aucun Dieu, excepté Allah! Ô Allah...! Je Te la confie...!"

Il s'éloigna alors et les Musulmans lui dirent: "Nous vous avons vu aujourd'hui, faire des choses que vous n'aviez encore jamais fait, avant aujourd'hui..."

Il déclara:"Aujourd'hui, je viens de perdre la bienveillance et la dévotion d'Abou Tâléb...! Fâtémeh était telle qu'elle préférait donner tout ce dont elle avait, à moi, au lieu de la garder pour elle-même ou ses enfants...

[Une fois,] je parlai du Jour de la Résurrection et du fait que les gens seront ressuscités, tout nus; elle avait déclaré: "Combien inconvenable cela sera...!" et je lui avais garanti qu'Allah la ressuscitera vêtue d'un habit. Et je lui avais [aussi] parlé de la pression de la tombe, et elle avait dit:"Ah! Combien serai-je faible, alors, devant ce fait...!" et je lui avais garanti qu'Allah lui épargnera [aussi] cela.

[Pour cela,] je la vêtis de mon propre habit et m'allongeai dans sa tombe, à cause même de ces faits [qu'elle craignait profondément]...

Et je me penchai ensuite sur elle et lui dictai [mot par mot] ce qu'on lui demandait; car, on lui demandait au sujet de son Seigneur, et elle répondait; et on lui demanda au sujet de son Messager, et elle répondit; et on lui demanda au sujet de son seigneur et maître [i.e. Imâm] et elle balbutia [hésitante,] et je lui dis alors: "Ton fils, ton fils, ton fils..." [1]

3- L'un de nos compagnons Chiites a rapporté cet hadîs de celui qui lui avait narré cela, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Omar Ibn-é Abân Al-Kalbi qui avait dit: "Al-Mofazzal Ibn-é Omar avait dit: "[En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer: "Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] nacquit, les murs blancs [des Palais] de la Perse et les Palais de Châm apparurent [devant les yeux] de [Dame] Âméneh [i.e. l'illustre mère du noble Prophète *savavs*]. Ensuite, [Dame] Fâtémeh Bént Assad, [l'illustre] mère du seigneur des croyants [Ali *as*] se rendit auprès d'Abou Tâléb, en riant, comme si elle venait tout juste de recevoir une Bonne Nouvelle.

Elle l'informa de ce que [Dame] Âméneh lui avait dit. Et Abou Tâléb lui dit:"Es-tu étonnée [et stupéfiée] par cette nouvelle?! Or, tu seras [toi aussi] enceinte à ton tour, et tu mettras au monde, celui qui sera son Successeur et son "Vizir" [i.e. Ministre]..."

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Al-Barghi qui avait dit:"Ahmad Ibn-é

1. Bien que le seigneur des croyants [Ali *as*] ne fût pas encore officiellement un Imâm, cependant à cause du fait que le noble Prophète [*savavs*] lui avait toujours et à de nombreuses reprises déclaré son Imâmat et sa Vélâyat, il était obligatoire d'affirmer et de confirmer ce fait, selon la croyance et la certitude innées qu'ils devaient tous avoir envers les propos du noble Prophète [*savavs*].

Zéyd Néy'châbouri avait dit:" Omar Ibn-é Ibrâhîm Al-Hâchémi nous narra de la part d'Abol'Mâlék Ibn-é Omar[1] qu'Assid Ibn-é Saf'vân, le compagnon du Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré:" Le jour où le seigneur des croyants [Ali *as*] rendit l'âme, la ville entière tremblait par des larmes et des pleurs des gens, et les gens étaient profondément affligés et atterrés, [exactement] comme le jour où le [vénérable] Prophète [*savavs*] avait rendu l'âme.

[Soudain,] un homme entra hâtivement et tout en pleurant, déclara: "*Certes, nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournons...*" [Al-Baqarah-156];

il dit:" Aujourd'hui, le lien de la Succcession de la "Nobovvatt" [i.e. Mission Prophétique] vient de se déchirer [i.e. vient d'arriver à son terme]...!" jusqu'à ce qu'il se fût arrêté devant la porte de la maison dans laquelle [les saintes dépouilles] du seigneur des croyants [Ali *as*] reposaient et il déclara [alors]:" Que la Miséricorde d'Allah te soit accordée, ô Abél Hassan...!

Tu étais la toute première personne à accepter [i.e. embrasser] l'Islam, et le plus Sincère parmi les autres dans ta Foi; le plus fort [i.e. ferme] parmi les autres dans ta Certitude; le plus craintif parmi les autres de ton Seigneur; [tu fus] celui qui souffrit le plus, parmi les autres [dans ton Adoration d'Allah et ton "Djihâd" avec les ennemis d'Allah]; le plus protectif, parmi les autres, envers le Messager d'Allah [*savavs*]; le plus honnête, parmi les compagnons [du Messager d'Allah *savavs*]; excellent dans tes actions vertueuses! Le plus noble, parmi les autres dans ton passé; le plus élevé parmi les autres, dans tes degrés; le plus proche parmi les autres au Messager d'Allah [*savavs*]; le plus identique au Messager d'Allah [*savavs*] parmi les autres dans ton comportement, ton caractère, ta façon d'être et dans tes actions; et le plus exalté parmi les autres, dans ton rang et ta position; et le plus respecté parmi les autres, par [le noble Prophète *savavs*]! Qu'Allah te récompense donc en bien, pour tes bonnes actions envers l'Islam, Son Messager et les Musulmans...!

Tu étais fort et ferme, quand ses [autres] compagnons étaient faibles; et tu entras dans le champ de bataille, lorsque tous les autres se montraient faibles et craintifs [et qu'ils préféraient ne rien faire]; tu te relevaiss, lorsque tous les autres se

---

1. Le nom juste et correct est Abdol Mâlék Ibn-é Omay'r comme il apparaît dans les documents des narrations de l'illustre Cheikh Sadough [voir s.v.p Kamâloddine – volume 2 – page 387 et Béhârol Anvâr – volume 42 – page 303]. Le même hadîs apparaît dans les narrations non-Imâmiyyah, avec les mêmes documentations qui reviennent jusqu'à Omar Ibn-é Ibrâhîm Al-Hâchémi; mais le narrateur et celui qui est décrit sont différents. Le hadîs correct est apparemment cet hadîs-ci qui apparaît dans le présent ouvrage; hélas, l'explication de la preuve de ce fait est par trop longue pour cet ouvrage et le manque d'espace suffisante nous oblige à l'expliquer une autre fois, si Allah le veuille.

montraient apathiques et impuisssants; tu restais constant et proche à la Voie du Messager d'Allah [*savavs*], lorsque ses compagnons avaient [d'autres voies] en tête; tu étais certainement son Délégué et son Successeur, [et personne ne pouvait contester ces faits]; et malgré [le fait que] les "Hypocrites" [i.e. Monâfiqoun t'encourageaient,] et malgré les mécréants qui s'enrageaient [contre toi], et malgré la haine que [te] portaient les jaloux, et malgré les malices que te faisaient les malfaiteurs [i.e. Fâssiqoun], tu ne te montras point faible ou avili!

Lorsque tous les autres subirent un échec et qu'ils se montrèrent faibles, tu te soulevas pour l'Affaire de la Religion [i.e. le Caliphat]; et lorsque les langues de tous s'étaient fermées [et qu'ils balbutiaient], tu articulas clairement et tu avanças dans la Lumière d'Allah quand tous s'étaient arrêtés; et ils te suivirent, afin d'être [justement] guidés.

Tu étais le plus silencieux [i.e. le plus humble et le moins prétentieux] parmi tous, et le plus soumis [et le plus obéissant]! Celui qui parlait le moins; celui qui parlait le plus justement possible; celui qui offrait la meilleure opinion; le plus brave [et le plus courageux]! celui qui était le plus pourvu de la certitude [innée], le plus correct parmi eux dans tes actions et le plus doué parmi eux, dans les affaires!

Par Allah! Tu étais le Dirigeant et le Chef [par excellence] dans la Religion: tout au début, [quand les gens s'éloignèrent de toi] et [aussi] à la fin, lorsqu'ils faillirent [et échouèrent dans les Affaires de l'Islam et qu'ils durent se tourner vers toi]! Tu étais, [certes,] un père bienveillant pour les croyants, lorsqu'ils dépendaient de toi; et tu portais les lourds fardeaux qu'ils étaient par trop faibles [à pouvoir porter]; et tu préservas tout ce qu'ils avaient relâché [ou ruiné] et t'occupas de prendre soin [de toutes les choses] qu'ils avaient négligées; et tu te ceignis [avec la ceinture de la bonne volonté et de la ferme décision], lorsqu'il se rassemblèrent [et se montrèrent prêts]; et lorsque les autres eurent peur [et furent épouvantés], ton pouvoir augmenta; et lorsque les autres se montrèrent hâtifs, tu fus patient; et tu te vengeas des ennemis, de leurs sangs versés, et à travers toi [et de par ta présence,] ils obtinrent ce qu'ils n'imaginaient guère obtenir...

Tu étais un Châtiment qui se déversait et tombait sur les ennemis [i.e. les mécréants] et un Pilier et un Refuge [i.e. Forteresse] pour les croyants!

Je jure par Allah que tu t'envolas avec les Bénédictions et les Bienfaits [de la Religion] et tu obtins et t'appropria ses Récompenses spéciales [i.e. celles de la Religion]! Et tu obtins ses Excellences!

Ta Preuve ne fut jamais démentie et ton cœur ne dévia jamais! Et ta perception ne s'affaiblit jamais et ton âme ne fut jamais épouvantée et tu ne reculas jamais

[devant aucune chose]! Et tu ne fus jamais renversé [i.e. tombé du haut de ta position]! Tu étais comme une montagne qu'aucune tempête ne put mouvoir [de sa place]! Tu étais selon les dires du noble Prophète [*savavs*][lui-même]:"Le plus honnête et le plus digne de confiance parmi les gens dans tes fréquentations et tes rapports avec les autres; et pour tout ce qu'on te confiait en tant que dépositaire..."

Et comme ce qu'il [i.e. le noble Prophète] avait déclaré: "[Tu étais] faible en ce qui se rapportait à ton corps physique [i.e. ta propre personne - ton bien-être], mais fort dans les Affaires d'Allah; et [tu te montrais] humble mais exalté et glorieux devant Allah! [Tu étais] puissant sur la terre, et exalté aux yeux des croyants...!"

Personne ne pouvait te trouver des fautes [i.e. tu étais irréprochable] et personne ne pouvait [t'accuser] d'avidité et de convoitise!

Personne ne pouvait profiter de ta personne [i.e. tu ne te montrais complaisant envers personne] et personne ne pouvait t'obliger à accepter quoique ce soit, à travers la peur; le faible et l'humble étaient puissants [à tes yeux] et respectés par toi, jusqu'à ce que tu eusses obtenu leurs Droits [des oppresseurs injustes]! Et le puissant et le notable [honorable] étaient faibles et humbles devant toi, jusqu'à ce que tu leur eusses retiré les Droits [usurpés par eux]! Le familier [i.e. l'ami] et l'inconnu étaient tous deux, identiques à tes yeux [en cela]. Ton caractère était basé sur la rectitude [i.e. la justesse], la vérité et la prévenance; ta parole était décisive et résolue; et ton Commandement était basé sur le pardon et la prudence judicieuse; dans tout ce que tu faisais, tu montrais une grande Connaissance et une volonté, grande et résolue!

À travers toi, la voie était ouverte et libre, et toutes les difficultés étaient devenues faciles et aisées, et les feux [de la discorde et de la sédition dans la Religion] s'étaient éteints; la Religion devint stable et l'Islam se fortifia et s'éleva haut et fort; et le Commandement Divin se manifesta, même si les ennemis détestaient cela; et l'Islam et les croyants devinrent fermes et constants, à travers toi...! Tu devançais par trop les autres; et tu exténuas et fis extrêmement souffrir tous ceux qui te suivaient [à travers tes souffrances]...

Tu es par trop grand et au dessus de tout cela pour qu'on verse des larmes pour tes souffrances et les calamités qui t'arrivèrent...!

Et tes calamités étaient déchirantes et douloureuses devant le Ciel, et les gens sont dévastés et détruits par tes afflictions et tes souffrances!

"*Certes, nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournons!*" [Al-Baqarah-156]; nous acceptons [donc] ce qu'Allah a detérminé et décidé et nous nous soumettons au Commandement d'Allah...

Par Allah! aucun Musulman ne sera autant affligé que tu le fus par les gens...!

Tu étais un Refuge et une Forteresse solide pour les croyants et tu les protégeais

comme une montage immuable et solide et provoquais la rage et la violence furieuse des mécréants!

Qu'Allah te fasse donc rejoindre Son Prophète [*savavs*] [et vous réunisse ensemble]! Et plaîse à Allah qu'Il ne nous prive point de la Récompense [due à ton absence et à tes afflictions]...! Ni qu'Il nous permette de dévier aucunement, après toi...!"

Les gens restèrent parfaitement silencieux, jusqu'à ce qu'il eût fini ses propos; et il se mit alors à pleurer [à chaudes larmes], tandis que tous les proches compagnons [du seigneur des croyants, Ali *as*] se mirent à pleurer à leurs tours. Après cela, on se mit à sa recherche, mais on ne put le retrouver..."

5- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam qui avait dit:" Saf'vân Al-Djammâl avait dit:"Âmer [et son frère:] Abdéllâh Ibn-é Djazâ'ah Azdi et moi étions en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]. Âmer lui dit [alors]:" Que je donne ma vie pour vous! Les gens prétendent que le seigneur des croyants [Ali *as*] fut enterré à "Rah'bah" [dans la grande place, située devant la ville de Koufeh]..." [1]

Il [*as*] répondit: "Non."

Il demanda:" Où donc fut-il enterré?"

Il répondit: "Lorsqu'il rendit l'âme, [l'Imâm] Hassan [*as*] prit sa psainte] dépouille [i.e. son cadavre] et l'emmena à un lieu ouvert [i.e. Zahar], à l'extérieur de Koufeh, tout près de Nadjaf [2], à gauche de "Ghariyye" [3] et à droite de "Hirah". Il l'enterra entre des collines blanches..."

Âmer déclara:" Après cela, je partis vers ce lieu et trouvai un endroit que je devinai être l'emplacement du [Saint] Sépulcre.

Je repartis et me rendis [ensuite] auprès d'Abâ Abdéllâh [*as*] et l'informai de ce fait et il me dit alors par trois fois [consécutives]:"Tu l'as bien retrouvé! Qu'Allah soit Miséricordieux envers ta personne!"

6- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad qui avait dit:"Abdéllâh Ibn-é Sénân avait

1. Cette question fut posée à une époque où l'Imâm Sâdiq [*as*] n'avait pas encore été convoqué chez Mansour Davânighi, [en Irak]. Car, durant son voyage en Irak, l'Imâm [*as*] montra le Saint Sépulcre du seigneur des croyants [Ali *as*] à Safvân. Ensuite, à l'époque de Hâroun Ar-Rachid, et selon l'histoire qui nous a été rapportée, l'emplacement de ce Lieu Saint fut dévoilé.
2. Najaf était un terrain qui s'étirait de Hirah, jusqu'à Koufeh.
3. C'était le nom d'un Cimetière, où il y avait deux tombes, d'où le nom d'Al-Ghariyyân.

dit:" Omar Ibn-é Yazid vint chez moi et me déclara: "Monte donc sur ta monture [et mettons-nous en route]!"

Je montai [sur ma monture] et ensemble, nous nous mîmes en route [et galopâmes] jusqu'à ce que nous eussions atteint la demeure de Hafs Al-Konâssi.

Je le fis sortir de chez lui et à son tour, il se mit à cheval et [tous ensemble,] nous nous avançâmes, jusqu'à ce que nous eussions atteint "Ghariyye" tout près du [Saint] Sépulcre.

[Omar] déclara:" Descendez de vos chevaux! Ceci est le [Saint] Sépulcre du seigneur des croyants [Ali *as*]..."

Nous dîmes:" D'où as-tu appris ce fait?!"

Il répondit:"Je suis venu ici, à plusieurs reprises, en compagnie d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], lorsqu'il se trouvait à "Hirah". Et il me fit savoir que ceci était le [Saint] Sépulcre [du seigneur des croyants Ali *as*]..."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém qui avait dit qu'Issâ Chal'ghân avait dit:"J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Le seigneur des croyants [Ali *as*] était apparenté à certains membres [de la tribu de] Bani Makh'zoum, à travers l'une de ses grand-mères; [un jour,] un jeune homme se rendit auprès de lui et déclara:" Ô oncle maternel! Mon frère vient de mourir et je suis profondément chagriné par sa mort et je suis en deuil pour lui..."

Il lui demanda:" Voudrais-tu le revoir?"

Il répondit par oui.

Il lui dit:" Montre-moi donc sa tombe..."

Il sortit avec le manteau [i.e. Abâ - Bordeh] du Messager d'Allah [*savavs*], ceint autour de sa taille. Lorsqu'il arriva près de la tombe, il murmura [quelque chose] entre ses lèvres et donna un coup [à la tombe].

Le [mort] sortit alors de sa tombe, tandis qu'il parlait en Fârsi [i.e. Persan].

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui demanda:" N'es-tu pas mort comme un Arabe...?"

Il répondit:" Oui, mais nous avons rendu l'âme, en ayant accepté la voie d'un tel et d'un tel et [donc] notre langue changea..." [1]

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad; et Ali Ibn-é Mohammad l'a rapporté de Sahl Ibn-é Ziâd, et

---

1. Étant donné que cet hadîs est essentiellement faible et guère digne de confiance, il n'y a aucun besoin de vouloir expliquer quoique ce soit. Voir "Mér'ât Ul-Oughoul" volume 5 – page 308

tous deux, d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Lorsque le seigneur des croyants [Ali *as*] mourut, Hassan Ibn-é Ali [*as*] se leva dans la Mosquée de Koufeh et déclara:" Louange appartient à Allah!" et il loua le Seigneur et bénit le Messager d'Allah [*savavs*].

Il dit ensuite:" Ô gens! Cette nuit, un homme rendit l'âme. [Un homme] que ni les Anciens ne purent jamais devancer ni ceux qui viendront [dans l'avenir] ne pourront devancer [aucunement]...!

Il était, certes, le porte-étendard du Messager d'Allah [*savavs*], tandis que [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] se tenait à sa droite et que [l'Archange] Michel [i.e. Mikâ'îl *as*] se tenait à sa gauche. Et il ne se retirait jamais en arrière [i.e. ne rebroussait chemin], jusqu'à ce qu'Allah lui donnât la victoire!

Par Allah! Il ne laissa aucun blanc [i.e. argent] ou rouge [i.e. or] après lui, excepté pour [la somme de] sept cent dirhams qui lui étaient restés de son dû [et qui n'appartenait point aux "Biens Communs"] et avec lesquels, il avait l'intention d'acheter une servante [i.e. esclave] pour sa maisonnée.

Par Allah! Il mourut dans la même nuit où le Successeur de Moussâ [i.e. Moïse *as*]: Yo'cha Ibn-é Noun [i.e. Josué] rendit l'âme; et dans la même nuit où Issâ Ibn-é Maryam [i.e. Jésus *as*] s'envola au Ciel; et dans la même nuit où le [Saint] Corân fut descendu..."

9- Ali Ibn-é Mohammad [*rafa'ahou*] avait rapporté:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsqu'on fit les Ablutions [funéraires] du seigneur des croyants [Ali *as*], une voix fut entendue qui annonçait:"Si vous prenez le cercueil par le devant, on prendra soin de l'arrière du cercueil; et si vous prenez le cercueil par l'arrière, on prendra soin du cercueil, par le devant..."

10- Abdéllâh Ibn-é Djafar et Sa'ad Ibn-é Abdéllâh tous deux ont rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère, Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Habib Ibn-é Sédjéstâni avait dit:"J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:

"[Dame] Fâtémeh [*sa*], [l'illustre] fille de Mohammad [*savavs*] nacquit cinq ans après la Proclamation du Messager d'Allah [comme le Prophète et le Messager Divin] [i.e. Bé'ssa]; et elle rendit l'âme quand elle avait dix-huit ans et soixante-dix jours..." [1]

---

1. Cet hadîs appartient au Chapitre suivant. Peut-être était-ce dans la marge d'une copie que l'illustre Cheikh Koléyni utilisait et donc il l'avait inclu par erreur dans ce Chapitre. [Voir s.v.p Mér'ât Ul-Oughoul – volume 5 – page 311]

11- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Fazzâl, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Bokay'r, et lui de l'un de nos compagnons Chiites qui avait entendu Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Lorsque le seigneur des croyants [Ali *as*] rendit l'âme, Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*] et deux autres hommes sortirent les restes [i.e. la sainte dépouille du seigneur des croyants *as*], jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de la [ville de] Koufeh, [et tandis] que la ville se plaçait désormais à leur droite.

Ils s'avancèrent alors jusqu'à "Djabbânah" [i.e. le Cimetière principal de la ville de Koufeh] et le traversèrent, en arrivant alors à "Ghariyye" et ils l'enterrèrent en ce lieu même. Ils aplatirent [i.e. nivelèrent] la surface de la tombe avec la terre et quittèrent ensuite ce lieu."

***

Chapitre 114

De la Naissance de [Dame] Zahrâ Fâtémeh
Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient sur elle

[Dame] Fâtémeh, que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient sur elle et son époux nacquit cinq ans après la Proclamation de la Mission Prophétique du Messager d'Allah [*savavs*] [i.e. Bé'ssa].

Elle [*sa*] mourut lorsqu'elle avait [seulement] dix-huit ans et soixante-dix jours. Elle vécut soixante-dix jours après le décès de son [vénérable] père [*savavs*].

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb, et lui d'Abou Obéy'deh qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" [Dame] Fâtémeh [*sa*] vécut [seulement] soixante-dix jours après le Messager d'Allah [*savavs*]. Elle avait dû supporter un profond et déchirant chagrin [pour la perte] de son père.

Par conséquent, [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] se rendait auprès d'elle pour la consoler et compatir à sa peine et à son deuil [pour la perte] de son [vénérable] père et lui donner quelque réconfort; et pour l'informer, au sujet de son père et de l'endroit où il se trouvait [désormais]; et [pour l'informer aussi] au sujet de ce qui allait arriver après elle, à ses descendants; et [Hazrat-é] Ali [*as*] écrivait [et prenait des notes] de tous ces faits."

2- Mohammad Ibn-é Yahyâ a raporté cet hadîs d'Al-Am'rakiy Ibn-é Ali, et lui d'Ali Ibn-é Djafar, et lui de son frère qui avait dit:"Abél Hassan [*as*] avait dit:"En effet, [Dame] Fâtémeh [*sa*] était la Martyre véridique, par excellence!

Et en vérité, [parmi ses qualités uniques est le fait que] les filles des Prophètes ne menstruent pas."[1]

3- Ahmad Ibn-é Méh'rân que la Miséricorde d'Allah soit sur lui [*rafa'ahou*] et Ahmad Ibn-é Idrîs ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr Ach-Chéy'bâni qui avait dit:"Ghâssém Ibn-é Mohammad Ar-Râzi m'avait narré:"Ali Ibn-é Mohammad Al-Hormozâni nous avait narré qu'Abi Abdéllâh Al-Hosséyn Ibn-é Ali [que les Salutations d'Allah soient sur eux deux] avait déclaré:" Lorsque [Dame] Fâtémeh [*sa*] rendit l'âme, le seigneur des croyants [Ali *as*] l'enterra en grand secret en ayant camouflé le lieu de son [Saint] Sépulcre. Il se leva ensuite et se tourna vers le [Saint] Sépulcre du Messager d'Allah [*savavs*] et déclara: "Que la Paix d'Allah soit sur toi, ô Envoyé d'Allah: de ma part et de la part de ta fille, que la Paix d'Allah te soit accordée!

[Ta fille et] ta pèlerine qui se sépara [de moi] et qui entra dans la terre de ta parcelle [i.e. Bogh'ah], et dont Allah voulut qu'elle te rejoigne si tôt...!

Ô Messager d'Allah! Ma patience a diminué, à cause du départ de ta fille bien-aimée; et ma séparation d'avec la Souveraine de toutes les femmes [du monde] a détruit toute mon endurance...!

Mais le fait de suivre et d'obéir à ta "Sounnah" [i.e. Tradition] me procure une consolation pour ce que j'ai souffert, à cause de ta séparation [d'avec moi, par la mort]...

Je te déposai dans ton Sépulcre, lorsque tu eus laissé échapper ton dernier souffle [et que ta sainte tête] reposait entre mon cou et ma poitrine...

Oui, [en effet], il y a dans le Livre d'Allah, la meilleure forme d'exprimer l'acceptation [envers la Volonté et la Décision d'Allah]: "*Certes, nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournons...*" [Al-Baqarah-156][2]

---

1. C'est à dire que les filles des Prophètes "Owlol Azm" étaient ainsi. Par conséquent, des dames, telles qu'Ève, Sara et Maryam qui, selon les Ahâdîs menstruaient n'étaient pas considérées parmi cette catégorie. De toute façon, la menstruation est considérée en Islam comme une impureté rituelle et durant cette période mensuelle, les femmes Musulmanes sont exemptes de s'acquitter de leurs Prières. Elles ne peuvent observer le Jeûne non plus et se doivent d'abstenir d'avoir des rapports sexuels avec leurs époux.
2. C'est à dire que dans le Livre d'Allah, il y a de très grandes promesses, au sujet de la patience et de l'endurance devant une affliction [i.e. une tragédie] survenue pour le croyant, de sorte que cela fait que le croyant accepte plus volontiers ces tragédies, avec des bras ouverts.

Et maintenant, ton dépôt [i.e. Dame Fâtémeh *sa*] vient d'être retournée [à toi], et ce qui avait été reçu comme une consignation [i.e. créance], vient d'être retournée; et Zahrâ [*sa*] fut dérobée de [mes mains]...!

Ô Messager d'Allah...! Combien le ciel gris et la terre obscurcie me paraîssent [désormais] désagréables et disgrâcieux!

Et quant à mon profond chagrin, il n'a aucune limite...!

Et quant à mes nuits, elles seront désormais passées en éveil...!

Et je porte en moi une peine et un chagrin qui ne s'envoleront plus jamais de mon cœur, jusqu'à ce qu'Allah [me prenne mon âme] et qu'Il me désigne la Demeure dans Laquelle tu résides maintenant...!

J'ai un cœur qui saigne de douleur et de peine et un chagrin agité [et surexcité]...!

Combien si tôt, la mort provoqua cette séparation entre nous...!

C'est à Allah que je porte ma complainte...!

Bientôt, ta fille t'informera [et te mettra au courant] des complots et de l'alliance de ton "Oummah" [i.e. tes gens], afin de lui faire de l'injustice et de l'oppression... Tu pourras lui demander [en détail,] et avoir toutes les nouvelles, au sujet de cette situation: [demande-lui donc au sujet de ces faits et nouvelles]... Combien étaient grands, le chagrin et la peine qu'elle gardait dans sa poitrine, et elle ne trouva guère aucun moyen de les disséminer et les dévoiler [dans ce monde-ci]...!

Or, maintenant, elle dit:" Allah jugera, car Il est le Meilleur des Juges..."

Mes Salutations à vous deux...!

Des Salutations d'un affligé par le chagrin et le deuil, et non point des salutations d'un ennemi [hostile] ni d'un rancunier...

Car, si je pars d'ici, ce n'est point parce que je suis las [de vous]; et si je reste, cela n'est guère, à cause d'une absence et d'un manque de croyance et de Foi en ce qu'Allah a promis pour les endurants...!

Hélas! Hélas...! Combien est bénie et belle, la patience...!

Si ce n'était pour la violence et le triomphe des usurpateurs [qui prirent le Caliphat par force et qui pourraient connaître l'emplacement du Saint Sépulcre de Fâtémeh [*sa*], afin de l'exhumer], je serais encore resté ici, et me serais attaché à vos [Saints] Sépulcres, dans une grande séclusion...!

Et je me serais lamenté et aurais gémi [de douleur] pour ce grand malheur survenu, telle une mère qui aurait perdu son [cher] enfant...!

Car, c'est sous les Yeux d'Allah que ta fille vient d'être enterrée en grand secret, et tandis que ses Droits lui furent retirés injustement, [et que] son héritage lui fut réfuté, tandis que bien peu de temps s'est écoulé [de ton décès] et que ton rappel n'est pas encore devenu une chose ancienne et vieillie...

Ô Messager d'Allah...! C'est à Allah [Seul] que je porte ma plainte!

Et à toi, ô Messager d'Allah...!

Et c'est [dans tes recommandations et tes conseils] que je trouve la meilleure des consolations, [car je fus patient et endurant devant la tragédie de ta mort et je suivis tes conseils pour être patient]...

Que la Paix et les Salutations d'Allah te soient accordées! Et que la Paix, les Salutations et le Contentement [i.e. la Satisfaction et le Bon Plaisir] d'Allah soient accordés à elle...!"

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Mofazzal avait déclaré:

"[En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Qui donc fit les Ablutions [funéraires] de [Dame] Fâtémeh [*sa*] pour son enterrement...?"

Il [*as*] répondit:" Le seigneur des croyants [Ali *as*]..."

Je fus stupéfié d'entendre cette réponse.

Il demanda alors:" Il semble que tu hésites quelque peu, au sujet de ce que je viens de te dire...?!"

Je répondis:" En effet, que je donne ma vie pour vous! C'est cela..."

Il dit alors: "Ne sois point dans le doute, car elle était Véridique [i.e. Séddigheh, et donc Infaillible]; par conséquent, personne excepté un autre Véridique [i.e. Séddigh] ne pouvait lui faire ses Ablutions [funéraires].

Ne savais-tu donc pas que, personne ne pouvait [non plus] faire les Ablutions [funéraires] de [Dame] Maryam [*sa*], excepté [son propre fils] Issâ [i.e. Jésus *as*]...?"

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Sâléh Ibn-é Ogh'bah, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Al-Djo'fi qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avaient tous deux déclaré:

"Lorsqu'ils commirent ce qu'ils commirent [c'est à dire après avoir mis le feu à la porte de la demeure de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], [Dame] Fâtémeh [*sa*] saisit Omar par le collet et le tira à elle, en lui disant:" Ô fils de Khattâb...! Si ce n'était pour le fait que je ne voudrais infliger aucune calamité aux innocents [pour ne pas détruire tous et toutes, à cause de toi], tu aurais vu combien le fait que je jure devant Allah aurait provoqué une réponse rapide [de la part d'Allah et Sa Terrible Colère contre toi]...!"

6- Par la même chaîne de narrateurs, cet hadîs a été rapporté de Sâléh Ibn-é Ogh'bah, et lui de Yazid Ibn-é Abdél Mâlék qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Lorsque [Dame] Fâtémeh [*sa*] nacquit, Allah révéla à un Ange Célèste de faire en sorte que la [sainte] langue de Mohammad [*savavs*] l'appelât "Fâtémeh".

Il annonça ensuite [à Fâtémeh *sa*]:"Je t'ai distingué et différencié des autres, [i.e. libéré de l'Ignorance,] de par la Connaissance! Et Je t'ai libéré de la menstruation..."

Ensuite, Abou Djafar [*as*] déclara:"Par Allah! Allah l'avait distinguée et libérée [de l'Ignorance], à travers la Connaisssance et [aussi] de la menstruation dans l'Univers même des "Pactes" [i.e. Missâgh] [et avant même la Création d'Adam]."

7- Par la même chaîne de narrateurs, cet hadîs a été rapporté par Sâléh Ibn-é Ogh'bah, et lui d'Amr Ibn-é Chêmr, et lui de Djâbér qui avait dit:

" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"[Une fois,] le [noble] Prophète [*savavs*] avait dit à [Dame] Fâtémeh [*sa*]:"Ô Fâtémeh...! Lève-toi et apporte-moi donc ce plat..."

Elle se leva et lui apporta le plat sur lequel avait été déposée de la viande cuite [et son bouillon] avec du pain.

Le [vénérable] Prophète [*savavs*], Ali [*as*], [Dame] Fâtémeh [*sa*], Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*] continuèrent à manger de [ce plat qui ne finissait point] pour treize jours [consécutifs].

Ensuite, Ommé Ay'man[1] vit Hosséyn [*as*] qui avait quelque chose dans sa main. Elle lui demanda alors:"D'où as-tu trouvé cela?"

Il lui répondit:" Cela fait des jours maintenmant que nous mangeons [cela, pour nos repas]."

Ommé Ay'man se rendit alors auprès de [Dame] Fâtémeh [*sa*] et lui dit: "Ô Fâtémeh! Lorsque Ommé Ay'man a quelque chose à manger, ce quelque chose appartient [alors] à Fâtémeh et à ses enfants. Mais s'il y a quelque chose chez Fâtémeh, il n'y a donc rien pour Ommé Ay'man...?"

Par conséquent, [Dame] Fâtémeh [*sa*] prit [une portion de la nourriture du plat] pour [la donner à] Ommé Ay'man, et cette dernière mangea un peu [de cette nourriture] et [soudain] le plat devint vide...

Le [noble] Prophète [*savavs*] lui dit alors: "Si tu n'avais pas nourri et donné

---

1. Ommé Ay'man était l'esclave du Messager d'Allah [*savavs*] et elle l'avait eue, comme un héritage de son père; cette femme avait aussi agi en tant que la nourrice de [Dame] Fâtémeh [*sa*] et cette illustre Dame l'avait affranchie de l'esclavage.

à manger de cette nourriture-là, à une personne qui n'est pas un "Infaillible", toi et tes descendants auriez pu avoir de la nourriture [de ce même plat,] jusqu'au Jour du Jugement Dernier..."

Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dit: "Ce plat est auprès de nous, et celui qui parmi nous se soulèvera [avec l'Autorité Divine] [i.e. le "Qâ'îm"] le montrera [à tous], tandis qu'il sera rempli de nourriture..."

8- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Ali qui avait dit:"Ali Ibn-é Djafar avait déclaré:"[En une occasion,] j'entendis Abél Hassan [l'Imâm Rézâ *as*] dire:"En une occasion, le Messager d'Allah [*savavs*] était assis, quand [soudain] un Ange qui possédait vingt-quatre visages se présenta devant lui.

Le Messager d'Allah [*savavs*] lui déclara:"Mon bien-aimé Gabriel [i.e. Djibrîl *as*]...! Je ne t'avais encore jamais vu avec cette forme!"

L'Ange lui répondit: " Je ne suis pas Gabriel [i.e. Djibrîl *as*], ô Mohammad...! Allah, à Lui la Puissance et la Gloire me fit descendre pour que j'unisse la Lumière avec la Lumière!"

Il lui demanda:"Qui avec qui...?"

L'Ange lui répondit: "[Dame] Fâtémeh [*sa*] avec Ali [*as*]..."

L'Imâm [continua et] dit: "Lorsque l'Ange se retourna, entre ses épaules, il était inscrit:"***Mohammad, le Messager d'Allah; Ali, l'exécuteur [i.e. Vassi] de sa volonté!***"

Par conséquent, le Messager d'Allah [*savavs*] demanda: "Depuis quand, y a-t-il cette inscription entre tes épaules?"

[L'Ange] répondit: "Vingt-deux mille ans avant qu'Allah ne créât Adam..."

9- Ali Ibn-é Mohammad et d'autres ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd qui avait dit:" Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr avait déclaré: "[Une fois,] je demandai à Ar-Rézâ [*as*], au sujet du [Saint] Sépulcre [i.e. le lieu de l'inhumation-la sépulture] de [Dame, Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*].

Il me répondit: "Elle fut enterrée dans sa propre demeure [i.e. maison]. Lorsque les Umeyyades étendirent [encore plus] la Mosquée [du noble Prophète *savavs*], il [i.e. le Saint Sépulcre de Dame Fâtémeh *sa*] devint [alors] une partie de la Mosquée..." [1]

---

1. Le fait que personne ne connaisse l'exact emplacement du Saint Sépulcre de cette illustre Dame [*sa*] est un signe évident de son Infaillibilité et de sa Pureté absolue; et ceci restera ainsi, jusqu'à l'Apparition de Hazrat-é Mahdi qu'Allah accélère donc sa Manifestation et son Apparition. Or, bien des gens se demandent pour quelle raison ce Saint Sépulcre doit rester caché? Ceci en fait, est une objection haute et claire, contre le Caliphat usurpé.

10- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Al-Khéy'bari qui avait dit: "Younos Ibn-é Zéb'yân avait déclaré: "J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Si Allah n'avait pas créé Ali [*as*] pour [Dame] Fâtéméh [*sa*], il n'y aurait alors plus eu aucun prétendant pour elle, d'Adam jusqu'au dernier [des hommes]...!"

***

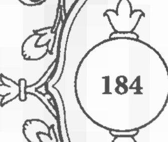
Chapitre 115

De la Naissance de Hassan Ibn-é Ali Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient sur lui

Hassan Ibn-é Ali [*as*] nacquit au mois [béni] de Ramadân, dans l'année [où eut lieu la bataille] de Badr dans la deuxième année après l'Hégire. [1]

Il a aussi été rapporté qu'il nacquit dans la troisième année après l'Hégire.

Il mourut vers la fin du mois de Safar, en l'an quarante-neuf après l'Hégire, à l'âge de cinquante sept ans et quelques mois. Sa mère était [Dame] Fâtémeh [*sa*], la fille du Messager d'Allah [*savavs*].



1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Is'hâgh, et lui d'Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân, et lui d'un individu qui l'avait entendu d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui avait déclaré: "Lorsque [l'Imâm] Hassan [*as*] était sur le point de rendre l'âme, il se mit à pleurer.

On lui demanda:"Ô fils du Messager d'Allah...! Vous pleurez, quand en fait, vous possédez une telle position auprès du Messager d'Allah [*savavs*]...?!

Et [quand] il [i.e. le noble Prophète *savavs*] avait déclaré à votre sujet, ce qu'il déclara [c'est à dire toutes ces belles choses]...?!

Vous avez accompli vingt fois le Hadj, à pied, et distribué tous vos biens [parmi les destitués et les pauvres], jusqu'à même vos propores sandales...!"

Il [i.e. l'Imâm *as*] répondit: "Je pleure pour deux raisons: pour l'horreur [et l'effroi] d'entrer dans la tombe et l'entrée au Monde d'après et ma séparation d'avec mes bien-aimés...!"

2- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs; et aussi Abdéllâh Ibn-é Djafar d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère Ali [Ibn-é Mah'ziâr], et lui de

---

1. C'est à dire, deux ans après l'Émigration des Musulmans à Médine,

Hassan Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:

"Hassan Ibn-é Ali, qu'Allah les bénisse tous deux, mourut à l'âge de quarante sept ans, en l'an cinquante après l'Hégire. Il vécut pour quarante ans après [la mort] du Messager d'Allah [*savavs*]."

3- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é No'mân, et lui de Séyf Ibn-é Omay'rah qui avait dit:"Abou Bakr Al-Hazrami avait déclaré:"Dja'dah, la fille d'Ach'asse Ibn-é Ghéys Al-Kéndi empoisonna [l'Imâm] Hassan [*as*] et une esclave qui appartenait [à l'Imâm *as*]. L'esclave [put] vomir le poison; et quant à [l'Imâm] Hassan [*as*]: le poison se plaça dans son estomac, en lui causant une inflammation qui lui retira la vie, par la suite..."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Mohamad Ibn'l Hassan, et lui de Ghâssém An-Nahdi, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Méh'rân, et lui d'Al-Konâssi qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "[L'Imâm] Hassan Ibn-é Ali, qu'Allah les bénisse tous deux, partit pour [la cérémonie] de l'Oumrah, en compagnie d'un homme qui était l'un des descendants d'Az-Zobay'r qui croyait en son "Imâmat".

Ils s'arrêtèrent dans un oasis pour se reposer [un peu], sous un palmier qui avait été séché, à cause du manque d'eau [i.e. de la sécheresse].

On étendit alors un tapis pour [l'Imâm] Hassan [*as*] juste sous cet arbre, et un autre tapis pour le descendant de Zobay'r [dit: le Zobay'ri], sous un autre arbre qui se trouvait juste à côté de l'arbre [où se reposait l'Imâm *as*].

Le Zobay'ri releva la tête et tout en regardant, déclara: "Si cet arbre avait eu des dattes, nous en aurions mangé [quelques-unes]..."

[L'Imâm] Hassan [*as*] lui demanda: "As-tu envie des dattes?"

Il répondit: "Oui..."

Le narrateur rapporte: "Il [i.e. l'Imâm Hassan *as*] leva alors les mains au ciel et supplia [le Seigneur] avec des mots que je ne pouvais comprendre.

[Soudain,] l'arbre reverdit et retourna à sa condition normale; il étendit [de plus en plus] ses branches et produisit [sous peu] des dattes. L'homme de qui ils avaient emprunté leurs chameaux s'exclama [stupéfait]: "Par Allah! C'est de la magie!"

[L'Imâm] Hassan [*as*] répondit: "Malheur à toi! Ce n'est pas de la magie!

C'est plutôt la Supplication du fils du Prophète [qui est toujours exaucée]..."

Ainsi donc, ils montèrent sur le tronc d'arbre et cueillirent des dattes et cela leur suffit [pour apaiser leur faim]."

5- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de ses gens qui avaient dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"[L'Imâm] Hassan [*as*] avait dit:"Allah a deux cités. L'une est à l'Est et l'autre à l'Ouest. Elles ont [chacune,] une muraille de fer et chacune, possède mille portes. Soixante-dix mille langues différentes existent [et sont parlées] en ces lieux; et chacun, à part la langue qu'il parle, parle aussi la langue des autres; or, je connais toutes ces langues et ce qui se trouve à l'intérieur de ces cités et entre elles. Et il n'y a aucune Preuve [i.e. Hojjat] d'Allah sur elles, excepté mon frère Hosséyn [*as*] et moi." [1]

6- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é No'mân, et lui de Sandal, et lui d'Abou Osâmah qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Une année, [l'Imâm] Hassan [*as*] partit à pied, pour la Mecque. Durant le voyage, ses pieds s'enflammèrent et certains de ses serviteurs lui dirent: "Si vous montiez [sur une monture], cette inflammation s'en irait..."

Il répondit:"Jamais! Lorsque nous arriverons à la prochaine étape [i.e. au prochain arrêt], un homme de peau noire nous approchera et il aura une huile avec lui. Achetez-lui donc son huile, sans marchander..."

L'un des serviteurs dit: "Que mon père et mère vous donnent leurs vies! Il n'y a aucune étape dans laquelle il y ait quelqu'un qui nous vende une telle médicine...!"

L'Imâm [*as*] lui répondit: "Certes, il y aura quelqu'un qui [apparaîtra] juste devant toi dans la prochaine étape..."

Ainsi donc, ils continuèrent à s'avancer pour une lieue encore, quand [soudain] ils aperçurent un homme de peau noire devant eux.

[L'Imâm] Hassan [*as*] se tourna vers son serviteur et lui dit: "Voici l'homme en question. Prends-lui donc l'huile et paie-lui le prix."

---

1. Certains Commentateurs jugent que ces deux cités doivent se trouver sur la terre et qu'elles ne sont pas encore découvertes [tout comme l'Amérique qui ne fut découverte que bien plus tard]. Certains d'autres les considèrent comme l'Univers des Esprits et non point l'Univers matériel. Cependant, cet hadîs est bien vague et étant donné que le Document de cet hadîs n'est guère fiable, nous laissons la réponse à cette question, aux saintes mains des illustres Imâms [*as*].

L'homme de peau noire déclara [alors]:"Ô fiston [i.e. esclave]! Pour qui voudrais-tu cette huile?"

Il répondit: "Pour Hassan Ibn-é Ali."

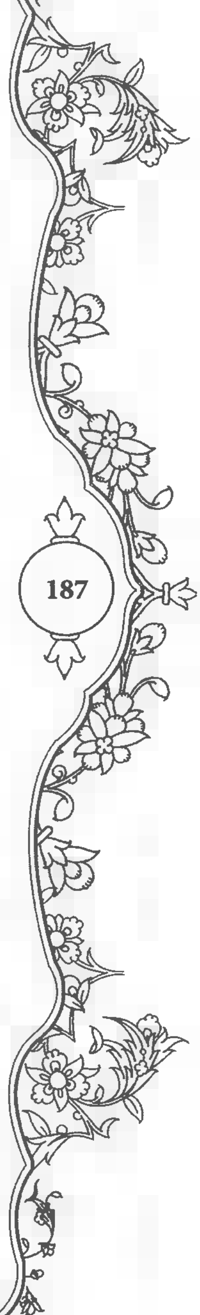
[L'homme] dit: "Emmenez-moi auprès de lui..."

Ainsi donc, l'esclave l'emmena auprès de [l'Imâm] Hassan [*as*]; l'homme lui déclara: "Que mon père et mère donnent leurs vies pour vous...! Je ne savais point que vous aviez besoin de cette médecine! Si vous désirez l'avoir, permettez-moi donc de ne pas prendre votre argent, car je suis votre humble serviteur [i.e. esclave]! Or, priez Allah [de grâce,] pour qu'Il m'accorde un fils sain qui vous aimera de tout cœur, [vous] les "Ahléï Béyt"...!

Lorsque je quittai ma maison, ma femme était dans ses douleurs, sur le point de mettre son enfant au monde..."

Il [i.e. l'Imâm Hassan *as*] lui déclara: "Rentre chez toi! Car Allah vient de te bénir avec un fils sain et sauf et il est l'un de nos Chiites. "

***



Chapitre 116

De la Naissance de Hosséyn Ibn-é Ali
Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Hosséyn Ibn-é Ali, que les Salutations d'Allah soient leur accordées à tous deux, nacquit en l'an trois après l'Hégre. Il quitta ce monde, au mois de Moharram de l'an soixante et un de l'Hégire, à l'âge de cinquante-sept ans et quelques mois. Il fut tué par Obéy'dollâh Ibn-é Ziâd [que la Malédiction d'Allah le frappe], durant le Caliphat de Yazid Ibn-é Moâ'viyah [que la Malédiction d'Allah le frappe pour toute l'éternité].

Il [i.e. Obéy'dollâh] était le gouverneur de Koufeh. Or, les cavaliers qui se battirent contre lui [i.e. l'Imâm Hosséyn *as*] et le massacrèrent ce lundi-là, dix Moharram [i.e. le jour d'Âchourâ] étaient sous le commandement d'Omar Ibn-é Sa'ad [que la Malédiction d'Allah le frappe, se trouvant] dans [les plaines de] Karbalâ [en Irak]. Sa mère était [Dame] Fâtémeh [*sa*], la fille du Messager d'Allah [*savavs*].

1- Sa'ad et Ahmad Ibn-é Mohammad ont tous deux rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"[L'Imâm] Hosséyn [*as*] mourut le jour d'Âchourâ et il était âgé de cinquante-sept ans."

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abdér'Rah'mân Al-Arzami qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Entre [la naissance de l'Imâm] Hassan [*as*] et [la conception de l'Imâm] Hosséyn [*as*], il y avait [seulement] dix jours de distance [i.e. un cycle de menstruation]; et entre leur naisssance, il n'y avait que six mois et dix jours de distance." [1]

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ; et Hosséyn Ibn-é Mohammad l'a rapporté de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Abou Khadidjah qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Lorsque [Dame] Fâtémeh [*sa*] conçut [l'Imâm] Hosséyn [*as*], [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit auprès du Messager d'Allah [*savavs*] et lui annonça:"Sous peu, Fâtémeh [*sa*] mettra un fils au monde qui sera tué après toi, par ton "Oummah"..."

Lorsque [Dame] Fâtémeh [*sa*] devint enceinte de [l'Imâm] Hosséyn [*as*], cette grossesse lui était pénible, tout comme lorsqu'elle le mit au monde, cela lui fut pénible."

Abâ Abdéllâh [*as*] ajouta [alors]: "Or, de par le monde entier, vous ne trouverez aucune mère, dont la naisssance de l'enfant qu'elle porte en elle lui soit pénible...! Mais cela lui [i.e. Dame Fâtémeh *as*] était par trop pénible [i.e. elle était extrêmement troublée et agitée par cette naissance], lorsqu'elle apprit qu'il [i.e. l'Imâm Hosséyn *as*] sera massacré [de cette manière tragique]..."

[L'Imâm *as*] dit:"Et ce verset fut descendu à son sujet [i.e. Hosséyn *as*]:

"Et Nous avons enjoint à l'Homme de la bonté envers ses père et mère: sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois..." [Al-Ahqâf-15][2]

---

1. Le document où l'on annonce que la distance entre les Naissances de ces deux illustres Imâms [*as*] est fiable et authentique annonce la durée de six mois et dix jours de distance. Par conséquent, on ne peut dire que l'Imâm Hassan [*as*] nacquit au mois béni de Ramadân, ou bien que la naissance de l'Imâm Hosséyn [*as*] doit être située aux derniers jours du mois de Rabi Al-Avval, comme ce qu'a déclaré l'illustre Cheikh Toussi dans son livre "Tah'zib". Or, étant donné que la Naissance de l'Imâm Hosséyn [*as*] est au mois de Cha'bân selon plusieurs Ahâdîs, le mois de Cha'bân ne pourra donc être réfuté ou ignoré. Par conséquent, c'est la date de Naissance de l'Imâm Hassan [*as*] au mois béni de Ramadân qui n'est pas correcte et aucun document authentique sur ce sujet ne nous a été hélas, parvenu...
2. C'est à dire: six mois pour la grossesse et deux ans pour l'allaitement. Et il faut savoir que le motif de la Descente de ce verset est à cause de son interprétation, au sujet de cet illustre Imâm. C'est à dire que ce noble verset ne fut pas descendu "pour" l'Imâm Hosséyn [*as*], mais que l'Imâm Hosséyn [*as*] est un exemple parfait de ce verset coranique.

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mohammad Ibn-é Amr Az-Zayyât, et lui d'un homme, parmi nos Chiites qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"En vérité, [l'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] descendit à Mohammad [*savavs*] et lui annonça: "Ô Mohammad! Allah te donne de "Bonnes Nouvelles" au sujet d'un fils que Fâtémeh mettra au monde. Or, ton "Oummah" le tuera, après toi..."

Il [*savavs*] déclara:"Ô Gabriel...! J'offre mes salutations à mon Seigneur. [Mais] je n'ai aucun besoin d'un enfant qui naîtra de Fâtémeh et qui sera tué par mon "Oummah", après moi...!"

[L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] monta [alors] au Ciel et [sous peu] descendit de nouveau et répéta la même chose.

Et il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] répéta:"Ô Gabriel...! J'offre mes salutations à mon Seigneur. [Mais] je n'ai aucun besoin d'un enfant qui naîtra de Fâtémeh et qui sera tué par mon "Oummah", après moi...!"

[L'Archange] Gabriel [i.e. Djibrîl *as*] monta encore au Ciel et [sous peu], descendit [de nouveau] et annonça: "Ô Mohammad! Ton Seigneur t'envoie Sa Paix et te salue, et Il te donne la "Bonne Nouvelle" que "l'Imâmat" [i.e. la Dirigeance], la "Vélâyat" [i.e. la Garde et la Tutelle], et la "Vassiyyah" [i.e. la Succession] seront placés dans les descendants [i.e. la Progéniture] de cet enfant."

Par conséquent, le [noble] Pophète [*savavs*] déclara: "Je suis satisfait [par cette Bonne Nouvelle]..."

Il envoya ensuite un messager à Fâtémeh:"Allah m'envoya une "Bonne Nouvelle", au sujet d'un enfant qui naîtra de toi. [Mais] il sera tué par mon "Oummah", après moi..."

Elle lui envoya un autre message [à son tour, en lui disant]: "Je n'ai aucun besoin d'un enfant qui sera tué par ton "Oummah", après toi..."

Ainsi donc, il lui envoya un autre message:"Allah placera "l'Imâmat", la "Vélâyat" et la "Vassiyyah" dans les descendants de cet enfant..."

Et elle lui répondit: "Je suis heureuse [de cette nouvelle]..."

Et donc: *"Et Nous avons enjoint à l'Homme de la bonté envers ses père et mère: sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois... Puis, quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit: "Ô Seigneur...! Inspire-moi pour que je rende grâce au Bienfait dont Tu m'as comblé, ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et Fais que [parmi] ma postérité, [il y ait ceux] qui soient de moralité saine! Je me repens à Toi et je suis du nombre des Soumis!"* [Al-Ahqâf-15]

[Abâ Abdéllâh as continua et dit]: "Et s'il n'avait pas dit: "*Et Fais que [parmi]*

ma postérité, [il y ait ceux] qui soient de moralité saine!" tous ses descendants seraient devenus des "Imâms".

Et [l'Imâm] Hosséyn [*as*] ne fut point allaité par [Dame] Fâtémeh [*sa*] ou une autre femme; on l'emmenait auprès du [noble] Prophète [*savavs*], et il lui mettait son pouce dans sa bouche, et il suçait [ce pouce] et cela lui suffisait pour deux ou trois jours.

Ainsi donc, la chair de Hosséyn [*as*] se développa de la chair même du Messager d'Allah [*savavs*], et son sang [du celui du Messager d'Allah *savavs*].

Et personne ne vint au monde après [seulement] six mois [de grossesse], excepté Issâ [*as*] [i.e. Jésus, le fils de Maryam *sa*] et Hosséyn Ibn-é Ali [*as*]..." [1]

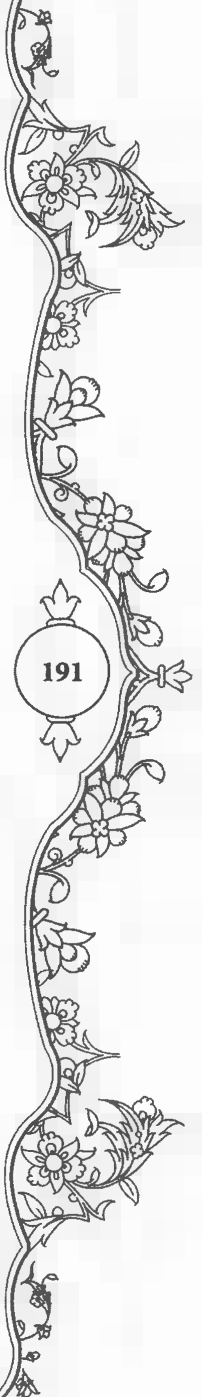
[Et dans un autre hadîs, provenu de l'Imâm Rézâ [*as*], il a été rapporté:" On amena Hosséyn [*as*] auprès du noble Prophète [*savavs*] et le Messager d'Allah [*savavs*] mit sa langue, à l'intérieur de la bouche du nouveau-né et le nourrisson [la] suçait et cela lui suffisait; et il ne s'allaita d'aucune femme." [2]

5- Ali Ibn-é Mohammad [*rafa'ahou*] a rapporté qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puiissance et la Gloire:

"*Puis il jeta un regard attentif sur les étoiles et dit: "Je suis malade."* [As-Sâffât-88-89]:

"Il [i.e. Ibrâhîm] [de par sa connaissance de la science des étoiles: l'astrologie] calcula et comprit ce qui devait arriver à [l'Imâm] Hosséyn [*as*], et c'est pour cela qu'il déclara: "Je suis malade [et extrêmement peiné] pour ce qui devra arriver à Hosséyn...!"[3]

1. Il semble qu'il y ait dans cet hadîs, une erreur typographique: au lieu d'écrire Yah'yâ Ibn-é Zakariyâ, on a écrit Issâ Ibn-é Maryam. Car, à part les autres Ahâdîs qui nomment Yah'yâ, la création d'Issâ était toute autre, c'est à dire instantanée.
2. Cet hadîs et le hadîs précédent sont "Morsal" et donc peu fiables, car on a fait allusion à l'allaitement de l'Imâm Hosséyn [*as*] dans l'histoire Islamique et dans de nombreux Ahâdîs; or, il est célèbre qu'Ommol Fazl [i.e. l'épouse d'Abbâs, l'oncle du noble Prophète *savavs*] l'avait allaité. Peut-être ces Ahâdîs prirent forme, tout au début de la Naissance de l'Imâm Hosséyn [*as*]; car, le lait de [Dame] Fâtémeh [*sa*] avait quelque peu séché, à cause d'une maladie; pour cela, le noble Prophète [*savavs*] mettait son doigt dans la bouche de l'Imâm Hosséyn et le bébé se nourrissait de cette façon, jusqu'à ce qu'on le remît aux mains d'une nourrice; et ensuite à Dame Fâtémeh elle-même qui avait, entre-temps, guéri de sa maladie. Plusieurs savants ont déclaré que le fait que le noble Prophète [*savavs*] eût nourri son petit-fils n'était point à cause de la faim du nourrisson, mais à cause de la complète surveillance du noble Prophète [*savavs*] sur la nourriture du nourrisson. Et puis une autre question évidente et manifeste qui prouve que cet hadîs est falsifié:quel était donc le problème de Dame Fâtémeh [*sa*] pour ne pas l'allaiter?! N'était-elle pas la "chair de la chair" du noble Prophète [*savavs*]?! Il se peut aussi que le narrateur n'eût pas bien compris le sens des paroles de l'Imâm et qu'il avait interprété ses propos, selon la mesure de sa propre compréhension limitée.
3. Au sujet des propos d'Ibrâhîm [*as*], il y a explications dans ces interprétations. L'une d'elles est ce qui a été racontée dans cet hadîs-ci. Or, il nous reste à savoir si Ibrâhîm [*as*] connaissait d'avance, au sujet du Martyre de l'Imâm Hosséyn [*as*] de par la Révélation Divine ou bien selon les calculations astronomiques et astrologiques...?



6- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Obéy'd, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Séyf Ibn-é Omay'rah qui avait dit: "Mohammad Ibn-é Homrân avait dit:"Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Lorsqu'il arriva à Hosséyn [*as*] tout ce qui devait lui arriver, les Anges [Célèstes] se lamentèrent et pleurèrent à chaudes larmes devant Allah et s'écrièrent:"Comment est-ce possible qu'une telle chose doive arriver à Hossséyn [*as*]: Ton Élu qui est le petit-fils de Ton Prophète...?!"

Ce fut alors qu'Allah leur montra la forme du "Qâ'îm" [*as*] et annonça: "Par lui, Je me vengerai [du sang versé de Hosséyn]..."

7- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Séyf Ibn-é Omay'rah, et lui d'Abdél Mâlék Ibn-é A'ayan qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Lorsque l'Aide Divine vint à Hosséyn Ibn-é Ali [*as*], de sorte que les cieux et la terre en furent remplis, on lui donna le choix: [celui d'accepter] l'Aide [Divine,] ou bien d'aller à la rencontre d'Allah; il choisit celui d'aller à la rencontre d'Allah."

8- Hosséyn Ibn-é Mohammad avait rapporté:"Abou Koray'b et Abou Sa'îd Al-Achadj me rapportèrent [cet hadîs] en disant: "Abdéllâh Ibn-é Idrîs nous raconta [cet hadîs] que son père, Idrîs Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Av'di avait dit: "Lorsque [l'Imâm] Hosséyn [*as*] fut tué, les gens [qui l'avaient tué] voulurent fouler son cadavre sous les sabots de leurs chevaux...

Fézzeh dit [alors] à [Dame] Zéynab [*sa*]:"Madame, en une occasion, le navire [dans lequel se trouvait] Safineh[1] [i.e. l'esclave du Messager d'Allah *savavs*] fit naufrage et il arriva à une île, où il rencontra un lion. Il dit au lion: "Ô Abél Hâréss [2]! [Sache donc que] je suis l'esclave du Messager d'Allah [*savavs*]!"

Le lion murmura devant lui et l'aida à trouver une voie pour rentrer [chez lui]. Et ce lion repose maintenant dans un endroit, [tout près d'ici].

Permettez-moi donc, d'aller [retrouver ce lion] et de l'informer de ce que ces hommes ont l'intention de commettre [à la sainte dépouille de l'Imâm Hosséyn *as*]...!" Ainsi donc, elle se rendit auprès du lion et lui dit: "Ô Abél Hâréss!"

Et le lion leva sa tête. Elle lui dit: "Est-ce que tu sais ce que ces [méchants]

---

1. Safinah était le titre [i.e. Laghab] de l'esclave du Messager d'Allah [*savavs*], et son épithète [i.e. Konieh] était Abou Réy'hânah et son prénom était Ghéys.
2. Abol'Hâréss est l'épithète [i.e. Konieh] employé pour un lion.

hommes ont l'intention de faire à Abâ Abdéllâh [*as*], demain matin...? Ils ont l'intention de fouler son [saint] cadavre [sous leurs sabots]!"

[Le lendemain], le lion se mit en marche et se tint auprès de la sainte dépouille [de l'Imâm *as*, en lui mettant ses pattes sur son saint cadavre].

Or, lorsque les hommes arrivèrent, ils virent [le lion].

Omar Ibn-é Sa'ad [que la Malédiction d'Allah soit sur lui] leur dit: "C'est une "Fitnah" [i.e. un problème]; n'aggravez pas [la situation]. Rebroussez [donc] chemin."

Et ils rebroussèrent chemin." [1]

9- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Hassan Ibn-é Ali, et lui de Younos qui avait dit:"Masghalah At-Tahhân avait dit:"J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer: "Lorsque [l'Imâm] Hosséyn [*as*] fut massacré, son épouse, de la tribu d'Al-Kalb organisa une cérémonie de deuil. Elle se mit à pleurer et les [autres] dames [présentes] et les servantes se mirent toutes à pleurer à chaudes larmes elles aussi, jusqu'à ce que leurs larmes se fussent séchées...

Elle vit ensuite l'une de ses servantes qui pleurait encore avec de grosses larmes qui lui coulaient sur les joues.

Elle l'appela à elle et lui demanda: "Comment se fait-il que tes larmes ne soient pas séchées...?"

Elle répondit:"Lorsque je faiblis [et que je n'avais plus aucune énergie ni force en moi], je bus du sirop de "Ghâvoût". [2] "

Ainsi elle [i.e. la veuve de l'Imâm *as*] ordonna de la nourriture et du sirop de "Ghâvoût". Elle mangea et but, et fit boire les autres, en leur donnant à manger; elle déclara [alors]: "Par ce moyen, nous voudrions seulement nous revigorer et nous fortifier pour pouvoir pleurer [encore plus] pour Hosséyn [*as*]..."

L'Imâm [i.e. Abi Abdéllâh *as*] déclara: "Et on lui apporta [alors] quelques oiseaux [Djaw'nan][3] pour l'aider à faire son deuil pour [l'Imâm] Hosséyn [*as*].

Lorsqu'elle les eut vues, elle demanda: "Qu'est-ce tout cela?"

---

1. Dans l'École de Pensée Chiite, il n'est guère normal d'ignorer un hadîs. Et il est nécessaire de mener des investigations. Par conséquent, en ce qui concerne cet hadîs, il faut dire qu'après une étude scupuleuse, cet hadîs ne provient pas d'un Imâm Infaillible. Et qu'ensuite, il est bien inconsistent avec la plupart des Ahâdîs qui existent sur ce sujet. En plus, le narrateur vivait au deuxième siècle et n'était point présent durant cet évènement.
2. C'est une soupe faite de blé et/ou d'orge.
3. Dans certaines traductions, ceci se réfère à un oiseau de couleur noire; et dans certains d'autres, ceci se réfère à un réceptacle, employé pour parfumer; il semble que les dames qui lui avaient envoyé ces réceptacles fussent des Djinns ou d'autres entités supernaturelles.

On lui répondit: "Un présent de la part d'un tel, afin que vous puissiez faire le deuil de [l'Imâm] Hosséyn [*as*] [convenablement et dignement]..."

Elle répondit: "Mais nous ne sommes pas dans une cérémonie de mariage! Que n'ai-je à faire de tout cela?!"

Elle ordonna alors qu'on les fît sortir de chez elle. Lorsque toutes ces choses furent mises à la porte, il n'y eut plus aucun bruit; toutes ces choses disparurent, comme si elles s'étaient envolées au ciel, en ne laissant aucune trace derrière elles..."

***

Chapitre 117

De la Naissance d'Ali Ibn'l Hosséyn
Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] nacquit en l'an trente-huit de l'Hégire.

Il mourut en l'an quatre-vingt quinze de l'Hégire, à l'âge de cinquante sept ans. Sa mère était Salâmah, la fille [du roi] Yazd Guérd Ibn-é Chah'riyâr Ibn-é Chirouyeh, le fils [du roi] Khosrô Parvîz. Yazd Guérd était le dernier roi Persan. [1]

1- Hosséyn Ibn'l Hassan Al-Hassani que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée a rapporté cet hadîs; et Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh l'a aussi rapporté, et tous deux, d'Ibrâhîm Ibn-é Is'hâgh Al-Ah'mar, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Abdéllâh Al-Khozâyi, et lui de Nasr Ibn-é Mozâhém, et lui d'Amr Ibn-é Chêmr [2], et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Lorsque la fille de Yazd Guérd fut amenée devant Omar [Ibn'l Khattâb], les jeunes filles de Médine se rivalisaient [passionément] pour pouvoir la voir [de près]. Et lorsqu'elle entra dans la Mosquée, [c'était comme si] la Mosquée s'illumina par sa splendeur [et son rayonnement]!

Lorsque Omar la regarda, elle se couvrit le visage et dit: "*Ah...! Que Hormoz ne soit jamais témoin d'un tel jour!*"[3]

---

1. Il nacquit le cinq Cha'bân selon divers Ahâdîs et il atteignit le haut rang du Martyre, le douze ou le vingt-cinq Moharram. L'Imâm Sadjjâd fut tué, selon l'ordre de Valid Ibn-é Abdol'malék.
2. Amr Ibn-é Chêmr est considéré comme un narrateur très peu fiable, selon Nadjâchi; et il a écrit dans son "Kholâssah":" Je ne fais guère confiance à aucune chose, rapportée par lui...!"
3. Apparemment, une expression typiquement Persane de cette époque-là, pour exprimer la tristesse et la désolation, pour le fait qu'elle, la fille de Hormoz, et donc une altesse royale de sang noble et pur fût ainsi traitée en captive et que des hommes inconnus l'entourassent...

Omar demanda [à ses proches]: "Est-elle en train de m'insulter...?!" et se tourna vers elle. [Il voulut la prendre pour lui-même ou lui donner une bonne leçon].

Le seigneur des croyants [Ali *as*] déclara [alors]: "Tu n'as pas le droit [de faire cela]. Donne-lui [au-moins] la chance de choisir elle-même [son futur époux], celui parmi les [hommes] Musulmans qui lui plaîrait et après cela, désigne-la comme la part du butin de cet homme."

Il [i.e. Omar] lui donna permission de choisir [elle-même son futur époux]. Ainsi donc, elle s'avança et plaça sa main sur la tête de Hosséyn [*as*].

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui demanda: "Quel est ton nom...?"

Elle répondit: "Djahân Châh!"

Le seigneur des croyants déclara:"C'est plutôt "Chah'r Bânouyeh"..." Il se tourna alors vers Hosséyn [*as*] et lui dit: "Ô Abâ Abdéllâh! Un fils te naîtra d'elle qui sera le meilleur habitant de cette terre...!"

Et [en effet,] elle mit Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] au monde. Et on avait l'habitude de dire à Ali Ibn'l Hosséyn:"Tu es le fils de deux élus [i.e. des meilleurs habitants de la terre]...!" Car l'élu d'Allah, parmi les Arabes était de [la tribu] de [Bani] Hâchém, et l'élue des non-Arabes était Persane!"

On a rapporté qu'Abol Asvad Ad-Dowli avait dit cela, en vers:

Le fils [né] de Kasrâ et de Hâchém
Le plus noble [est-il, certes]
Et sur sa personne seront attachées
Des amulettes protectrices!

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Ibn-é Bokay'r qui avait dit: "Zorârah avait déclaré:"J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:"Ali Ibn'l Hosséyn avait une camelle, avec laquelle il avait accompli vingt-deux cérémonies de Hadj, et pas même pour une seule fois, il ne l'avait fouettée..."

Il [i.e. l'Imâm Bâghér *as*] déclara: "Après le Martyre [de mon père] nous ne prêtions plus aucune attention [à la camelle]; or, un jour, l'un de nos esclaves [ou serviteurs] vint à moi pour me dire: "La camelle est sortie de la maison et s'est dirigée vers le [Saint] Sépulcre d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]; elle s'est agenouillée sur sa tombe et elle touche la tombe avec son cou et gémit [douloureusement]..."

Je dis:"Amenez-la à moi! Amenez-la [rapidement] à moi, avant que [les gens] n'en soient informés ou ne la voient!"

Il [i.e. Abou Djafar *as*] déclara:"Et cette camelle n'avait jamais vu l'emplacement de cette tombe [avant ce jour]..."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Hâchém a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hafs Ibn'l Bakhtâri, et lui de l'individu qu'il a mentionné et qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:

"Lorsque mon père Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] décéda, une camelle qu'il avait eue en sa possession rentra des prés et posa son cou sur la tombe [de mon père] et roula son corps [sur la tombe]. J'ordonnai [alors] qu'on la ramenât à [son] pâturage. Or, mon père [*as*] avait eu l'habitude de monter sur elle pour accomplir ses "Hadj" et ses "Oumrah", et il ne l'avait jamais frappée avec son fouet..."

Ibn-é Bâbouyeh:[1]

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Is'hâgh Ibn-é Sa'ad, et lui de Sa'dân Ibn-é Moslém, et lui d'Abou Émârah, et lui d'un homme qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Lorsque la nuit, durant laquelle le Martyre de mon père, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] devait arriver arriva, il déclara [à son fils] Mohammad [*as*]: "Ô mon fils! Apporte-moi donc [de l'eau] pour mes Ablutions rituelles [i.e. Vouzou]..."

Il [i.e. Mohammad *as*] déclara: "Je me levai et retournai avec [de l'eau] pour ses Ablutions [rituelles]."

Il [i.e. Ali Ibn'l Hosséyn *as*] lui dit: "Je ne veux pas cela, car il y a une chose morte dans cela [i.e. cette eau]..."

[Mohammad *as*] déclara: "Je me levai donc, sortis et apportai de la lumière, et il y avait, en effet, une souris morte à l'intérieur [de l'eau]. Par conséquent, je lui apportai encore de l'eau pour ses Ablutions [rituelles].

Il déclara alors:"Ô mon fils! Ceci est en effet, la nuit où l'on m'avait annoncé [que je mourrai]..." Ainsi donc, il me recommanda entr'autre, au sujet de sa camelle et qu'une étable soit bâtie pour elle; et du fait qu'elle soit bien nourrie; et c'est ce que je fis [ponctuellement, par la suite]."

Il [i.e. Abâ Abdéllâh *as*] déclara:"Très peu après [qu'il fut enterré], la

---

1. C'est à dire que le hadîs suivant se trouve seulement dans la copie d'Ibn-é Bâbouyeh [i.e. l'illustre Cheikh Sadough]. Et feu Féyz Kâchâni a reconnu le fait que cet hadîs devait être la continuation de cet hadîs-là. C'est à dire: quel père ou quelle mère peuvent, en effet, ressembler à ses parents, [à lui]?! C'est à dire, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] est le fils d'un homme tel que l'Imâm Hosséyn [*as*] et d'une mère, telle que Chah'r Bânou. Et c'est pour cela qu'il est si noble et bon et de sang pur et éminent!

camelle sortit de [son étable] jusqu'à ce qu'elle fût arrivée près de la tombe [de son maître]; elle se mit alors à toucher [et à caresser] la tombe avec son cou, tandis qu'elle bavait et que ses yeux étaient remplis [de larmes].

Les gens allèrent [alors] en présence de Mohammad Ibn-é Ali [*as*] et lui dirent: "La camelle est partie..."

Il s'en fut à ses côtés et lui dit [doucement]: "Calme-toi... Relève-toi donc... Que les Bénédictions d'Allah soient sur toi! [i.e. Bravo!]."

Mais la camelle ne se relevait point [ou: ne s'agitait plus à force du chagrin]; et il [i.e. l'Imâm *as*] dit:"Lorsqu'il [i.e. Ali Ibn'l Hosséyn *as*] avait l'habitude de se rendre à la Mecque [avec elle], il avait l'habitude de suspendre son fouet à sa sacoche, et il ne l'utilisait guère, jusqu'à ce qu'il fût rentré de nouveau, chez lui..."

Il [*as*] dit [aussi]: "Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] avait l'habitude de sortir dans la nuit obscure [et ténébreuse,] tandis qu'il portait des sacs sur son dos, et dans lesquels, il y avait des bourses [d'argent]: des dinârs et des dirhams, et il allait de porte en porte [de maison en maison], en frappant à chaque porte; et lorsque quelqu'un sortait, il lui offrait [une de ces bourses].

Lorsque Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] rendit l'âme et que sa présence manqua [aux pauvres], ce fut alors qu'ils comprirent que c'était bel et bien Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] qui avait fait tout cela..."

5- Mohammad Ibn-é Ahmad a rapporté cet hadîs de son oncle, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Salt qui avait dit:"Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Bént Éliyâs avait déclaré: "J'entendis Abél Hassan [l'Imâm Rézâ *as*] dire:"Lorsque Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] était sur le point de rendre l'âme, il perdit conscience; or, il rouvrit [alors encore une fois] ses yeux et récita [ce noble verset]:

"*Quand l'évènement [i.e. le Jugement Dernier] arrivera...*" [Al-Waqia-1], et: "*En vérité, Nous t'avons accordé une victoire éclatante!...*" [Al-Fat'h-1], et: "*Ils diront: "Louange à Allah qui nous a tenu Sa Promesse et nous a fait hériter la Terre! Nous allons nous installer dans le Paradis, là où nous voulons..." Que la récompense de ceux qui font le bien est excellente!*" [Al-Zoumar-74]; ensuite il rendit l'âme [*as*] dans la même heure et ne dit plus aucune [autre] parole."

6- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh et Abdéllâh Ibn-é Djafar Al-Hém'yari ont rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:

"Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] mourut à l'âge de cinquante-sept

ans, en l'an quatre-ving-quinze de l'Hégire. Il vécut pendant la durée de trente-cinq ans après [l'Imâm] Hosséyn [*as*]."

***

Chapitre 118

De la Naissance d'Abou Djafar, Mohammad Ibn-é Ali Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] nacquit en l'an cinquante-sept de l'Hégire, et il mourut en l'an cent quatorze après l'Hégire, à l'âge de cinquante-sept ans[1].

Il fut enterré dans [le Cimetière de] Baghi, à Médine, à côté de la tombe où repose son [illustre] père, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]. Sa mère était Ommé Abdéllâh, la fille de Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [2] que les Salutations d'Allah soient accordés à tous deux et à leur progéniture, justement guidés.

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ahmad, et lui de Sâléh Ibn-é Mazid, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Moghirah, et lui d'Abou Sâléh qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "[En une occasion,] ma mère était assise à côté d'un mur, quand [soudain] le mur craquela [et eut une fissure] et nous entendîmes un grand bruit d'effondrement...

Ma mère pointa [le mur] avec sa main et déclara: "Non! De par Mostafâ, Allah ne te donnera point permission de t'éffondrer!" et le mur resta suspendu en l'air, jusqu'à ce que ma mère se fût éloignée de ce lieu. Mon père fit la charité en son nom et donna cent dinârs pour [le fait qu'elle était restée saine et sauve]."

Abou Sabâh dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] mentiona une fois sa grand-mère et déclara:"Elle était une "Séddigheh" [i.e. sincère - véridique]. Il n'y eut aucune femme comme elle, parmi [tous] les descendants de [l'Imâm] Hassan [*as*]..."

[Mohammad Ibn'l Hassan avait rapporté qu'Abdéllâh Ibn-é Ahmad avait narré le même hadîs.]

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Abân Ibn-é

1. Il nacquit le premier jour du mois de Radjab et son Martyre fut le sept Zil'hidjjah. Il fut empoisonné, par ordre de Héchâm Ibn-é Abdél Malék.
2. Ainsi donc, l'Imâm Bâghér [*as*] est Hosséyni par son père et Hassani, par sa mère.

Tagh'léb qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Djâbér Ibn-é Abdéllâh Al-Ansâri était le dernier compagnon du Messager d'Allah [*savavs*] qui avait survécu [à tous les autres][1]. Il était l'un de nos suivants les plus dévoués et fidèles envers nous, les "Ahlél Béyt"...! [2]

Il avait l'habitude de s'asseoir dans la Mosquée du Messager d'Allah [i.e. Masjidon'nabi], tandis qu'il portait un turban noir [et qu'il le penchait un peu sur son visage] et il avait l'habitude de s'écrier: "Ô Bâghér Ul-Élm! Ô Bâghér Ul-Élm...!"[3]

Les Médinois avaient l'habitude de dire [à son sujet]: "Djâbér divague!"

Et il avait l'habitude de répondre: "Non, par Allah! Je ne divague point!

Or, j'ai entendu le Messager d'Allah [*savavs*] [me] dire:"Un jour, tu rencontreras un homme de ma Famille, dont le prénom sera comme le mien et dont les manières seront comme les miennes. Il "fendra" toute grande la Connaissance [et La "pénétrera"]!"

Et c'est ce qui me fait dire ce que je dis..."

Il [i.e. l'Illustre Imâm *as*] déclara: "Un jour, tandis que Djâbér marchait dans l'une des rues de Médine, et il y trouva une école [i.e. Kottâb], à l'intérieur de laquelle se trouvait [l'Imâm] Mohammad Ibn-é Ali [*as*].[4]

Lorsqu'il le vit, il lui dit: "Ô fiston! Approche-toi donc [un peu]..."

Il s'approcha. Il lui dit ensuite: "Fais un pas en arrière..." et il fit cela.

Il [i.e. Djâbér] déclara alors: "[Je vois] les manières [i.e. les caractéristiques] du Messager d'Allah [*savavs*] en toi! Par Celui qui a ma vie entre Ses Mains...! Ô garçon! Quel est donc ton nom...?"

Il répondit: "Je m'appelle Mohammad Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn..."

À ce moment-là, il [i.e. Djâbér] s'avança et se mit à embrasser la tête [du garçon] en disant: "Que mon père et mère donnent leurs vies pour toi! Ton aïeul [i.e. le grand-père de ton père]: le Messager d'Allah [*savavs*] t'envoie ses salutations! Et il avait annoncé cette rencontre!" [5]

Il [l'Imâm *as*] déclara: "Ensuite, Mohammad Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn rentra [et se rendit] auprès de son père, tandis qu'il craignait [la réaction de son père à ce sujet].

Il l'informa de ce qui lui était arrivé.

---

1. Djâbér Mourut en l'an 74 après l'Hégire. Certains disent qu'il mourut en l'an 78 de l'Hégire.
2. La Maisonnée du noble Prophète [*savavs*]
3. C'est à dire, celui qui "fend" et "pénètre" la Connaissance.
4. Les jeunes Imâms [*as*] étaient éduqués par leurs propres pères qui étaient des Imâms avant eux, et aucun Imâm n'alla à l'école ni apprit des choses, à travers les enseignements des maîtres d'écoles, même si on les voyait s'associer avec d'autres enfants, lorsqu'ils étaient de bas âge.
5. C'est à dire qu'il avait bien prédit une telle rencontre entre nous deux.

Son père déclara: "Ô mon fils! Est-ce que Djâbér fit vraiment cela...?"

Il répondit:" Oui..."

Il [l'Imâm *as*] dit: "Mon fils, reste dans la maison... [et ne t'expose plus aux ennemis qui nous veulent du mal]."[1]

Ainsi donc, [après cela], Djâbér prit l'habitude de lui rendre visite, chaque matin et chaque soir, de sorte que les Médinois prirent l'habitude de dire: "Il est bien étrange que Djâbér qui est l'unique survivant des proches compagnons du Messager d'Allah rende visite à ce garçon, deux fois par jour...!"

Quelques temps après, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] rendit l'âme[2] et c'était [désormais] Mohammad Ibn-é Ali qui rendait visite à Djâbér par respect, et pour le fait qu'il avait été l'un des proches compagnons du Messager d'Allah..."

Il [l'Imâm *as*] dit: "Ainsi donc, il [i.e. le jeune Imâm *as*] prit l'habitude de s'asseoir et de parler d'Allah, le Béni, le Sublime [aux gens]. Ce fut alors que les Médinois dirent: " Nous n'avons jamais vu quelqu'un de plus audacieux que lui [pour parler directement d'Allah, de cette manière]...!"

Lorsqu'il s'aperçut de tout ce que les gens disaient à son sujet, il commença alors à parler du Messager d'Allah [*savavs*].

Ce fut alors que les Médinois [encore une fois] se mirent à dire: "Nous n'avons jamais vu un aussi grand menteur que lui! Car il narre [des Ahâdîs], de quelqu'un qu'il n'a jamais vu [ni rencontré]...!"

[De nouveau,] lorsqu'il [l'Imâm *as*] s'aperçut de ce que les gens disaient [contre sa personne], il se mit à narrer [ces Ahâdîs] de la part de Djâbér Ibn-é Abdéllâh. Ce fut alors qu'ils le crurent, que les Salutations d'Allah lui soient accordées; [car] c'était Djâbér qui avait l'habitude d'aller chez lui et d'apprendre [des choses] de lui [i.e. Mohammad Ibn-é Ali *as*]..."

3- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Mossannâ Al-Hannât qui avait dit:" Abou Bassir avait dit: "[En une occasion,] je me présentai chez Abou

1. Cela ne veut aucunement dire que l'Imâm [*as*] considérait Djâbér comme un ennemi! Il se référait seulement aux ennemis des "Ahlél Béyt" qui pouvait trouver facilement Mohammad Ibn-é Ali [*as*], comme Djâbér avait pu le reconnaître aussi facilement dans un lieu public.

2. Cela ne correspond guère à la date du Martyre de l'Imâm Sadjjâd [*as*]; car, son Martyre survint en l'an 94 ou 95 de l'Hégire et la mort de Djâbér, selon les Ahâdîs rapportés unanimement par les Chiites et les Sunnites était en l'an 80 [et selon certains: en l'an 73 ou 78] de l'Hégire. Dans certains documents d'Al-Kâfi, la mort d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] survint en l'an 75 de l'Hégire. Mais personne ne donne crédit à cette date-là.

Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et lui demandai:"Est-ce que vous êtes [bel et bien] les héritiers du Messager d'Allah [*savavs*]?"

Il répondit: "Oui."

Je demandai: "[Et] le Messager d'Allah [*savavs*] était l'héritier des Prophètes [avant lui] et savait tout ce qu'ils avaient su?"

Il me répondit: "Oui."

Je déclarai: "En ce cas, vous avez le pouvoir de ressusciter le mort et de guérir [miraculeusement] les lépreux et les aveugles [par naissance]...?"

Il répondit: "Oui, de par la Permission d'Allah."

Il me déclara ensuite: "Approche-toi donc de moi, ô Abou Mohammad!"

Je m'approchai de lui et il frotta mon visage et mes yeux, et je vis [soudain] le soleil, les cieux, la terre, les maisons et toutes les choses [qui étaient] dans la ville!

Il me déclara alors: "Est-ce que tu aimerais rester ainsi [en ayant tout ce que les gens ont] et d'être responsable de tout ce dont ils seront tenus responsables, au Jour du Jugement Dernier, ou bien de retourner à ton état primaire [et redevenir aveugle] comme dans le passé, mais en recevant purement le Paradis [sans aucun compte à rendre]...?"

Je répondis: "Je préférerais mieux retourner à mon état primaire!"

Ainsi donc, il me frotta [de nouveau] le visage et les yeux et je redevins comme avant. Je narrai cela à Ibn-é Abi Omay'r qui déclara: "J'atteste que ceci est juste et vrai, comme le jour est une vérité indéniable."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Âssém Ibn-é Hamid qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Moslém avait dit:

"Un jour, j'étais en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand un couple de tourterelles vint et s'assit sur le mur; ils se mirent [alors] à échanger des mots entre eux.

Abou Djafar [*as*] se mit alors à échanger [lui aussi] des paroles avec eux pour un temps. [Sous peu,] ils s'envolèrent et s'assirent sur un autre mur et le mâle se mit à converser avec la femelle pour quelque temps et tous deux s'envolèrent ensuite.

Je dis:"Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce l'histoire de ces oiseaux...?"

Il répondit: "Ô fils de Moslém! Tout ce qu'Allah a créé, que ce soit des oiseaux, ou des animaux [de toutes sortes] ou bien même toutes les autres choses qui possèdent la vie, nous écoutent et nous obéissent bien meilleur que les enfants d'Adam [i.e. la gent humaine]...

Le tourtereau était quelque peu soupçonneux envers sa femelle et elle niait cela, en jurant; or, le mâle n'acceptait pas cela; elle déclara alors: "Est-ce que tu seras content et satisfait du verdict [final] de Mohammad Ibn-é Ali?"

Il accepta et je lui dis qu'il avait été injuste envers elle, et il la crut donc." [1]

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et de Sâléh Ibn-é Hamzah, et lui de son père qui avait dit:"Abou Bakr Al-Hazrami avait dit: "Lorsqu'on emmena Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] à Châm, à la [cour] de Héchâm Ibn-é Abdél Mâlék, et qu'il arriva à sa porte, Héchâm ordonna à ses proches et tous ceux qui étaient présents auprès de lui, parmi les Umeyyades: "Lorsque vous aurez vu que j'ai fini de faire des reproches à Mohammad Ibn-é Ali et que vous me verrez rester silencieux, chacun de vous devra alors s'avancer, l'un après l'autre et [commencer] à lui faire des reproches..."

Il ordonna ensuite qu'on fît entrer Mohammad Ibn-é Ali en sa présence

Lorsque Abou Djafar [*as*] entra, de sa main, il fit un geste à tous ceux qui étaient présents, en disant: "Paix à vous tous!" et il leur fit une salutation générale. Il s'assit ensuite.

Ceci contraria Héchâm encore plus, car il [*as*] ne l'avait point salué comme le Caliphe et s'assit, sans avoir demandé à priori, la permission de s'asseoir.

Héchâm se mit alors à lui faire des reproches et lui dit entr'autre: "Ô Mohammad Ibn-é Ali! Pourquoi est-ce que l'un de vous [i.e. les Ahlél Béyt *as*] cause toujours la discorde entre les Musulmans et appelle les gens à lui, afin qu'ils le suivent, en pensant qu'il est l'Imâm, et ce, à cause de son ignorance et de son incompétence...?!" Et tant qu'il put, il reprocha et blâma [l'illustre] Imâm.

Lorsqu'il eut fini de parler, les autres se mirent à lui [i.e. à l'Imâm *as*] faire des reproches, chacun à son tour, jusqu'à ce qu'ils eussent fini de parler.

Lorsqu'ils devinrent tous silencieux, il [*as*] se leva et demanda: "Ô gens! Où allez-vous donc [i.e. que voulez-vous donc]...?!

Allah guida les tout premiers d'entre vous, à travers nous et à travers nous, Il parachèvera [la juste Direction] envers le tout dernier d'entre vous.

---

1. Connaître la langue des animaux est l'une des particularités des membres de la sainte Famille de Mohammad [*savavs*], tout comme nous voyons cela dans le verset 16 de la sourate An-Naml pour Soléy'mân [i.e. Solomon *as*] qui connaissait la langue des oiseaux. De même, de leurs côtés, les animaux sont des créatures qui possèdent une compréhension particulière, au sujet des questions importantes, telles que la subsistance, le mariage, la mort, la ressuscitation, etc... selon la sourate An'âm [verset 38].

Si vous avez une domination temporaire, en ce cas, la souveraineté future nous appartiendra, et il n'y aura plus aucune [autre] souveraineté après nous, car nous sommes les "Gens Finals"; ceux mêmes qu'Allah a annoncés à leur sujet: "*Et la fin [heureuse] sera aux pieux*!" [Al-A'râf-128]

Par conséquent, Héchâm ordonna qu'on l'emprisonnât.

Dans la prison, il commença à parler [et à discourir] et il n'y avait plus personne qui n'eût bu de la Fontaine de sa Connaissance et sympathisé avec lui.

Le geôlier se rendit alors auprès de Héchâm et lui dit: "Ô prince des croyants! Je crains pour vous, en ce qui concerne les habitants de Châm, et qu'il [i.e. Abou Djafar *as*] ne vienne entre vous et eux...!"

Il lui fit alors son long rapport. Héchâm ordonna donc à lui [i.e. l'Imâm *as*] et à ses compagnons d'être escortés jusqu'à Médine. Et il ordonna [aussi] qu'ils n'eussent point le droit de parler dans les marchés.

[Durant le voyage de retour], on les priva de nourriture et d'eau, et ils durent voyager pour trois jours, sans aucune nouriture ni eau [à boire], jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Mad'yan.

On les mit alors, derrière des portes à verrous. Les compagnons [de l'Imâm *as*] se plaignirent de la faim et de la soif.

En conséquence de cause, il monta sur une colline, au-dessus d'eux et déclara à haute voix: "Ô habitants de Mad'yan! [Ô] cité des injustes! Je suis le "Baghiyatollâh" [i.e. ce qui reste auprès d'Allah sur la terre]!

Allah annonce en effet que: "*Ce qui demeure auprès d'Allah est meilleur pour vous, si vous êtes croyants! Et je ne suis pas un gardien pour vous!*" [Houd-86]

Or, parmi les habitants [de la ville], il y avait un vieil homme qui s'approcha d'eux [i.e. des gens de la ville] et [leur] dit: "Ô gens! Par Allah! Ceci est [en effet] l'Appel de Chay'b, le Prophète d'Allah!

Si vous n'ouvrez pas les [portes de ces] marchés à cet homme, vous serez affligés par le Tourment Divin, du haut et d'en bas!

Croyez-moi cette fois-ci et obéissez moi! Et dans l'avenir, reniez-moi [si bon vous semblera], car je ne veux que votre bien!"

Les gens se précipitèrent donc et ouvrirent les portes des marchés à l'Imâm et à ses compagnons.

La nouvelle de ce que le vieil homme avait fait parvint jusqu'à Héchâm. Il le convoqua. On l'emmena et personne ne sut plus jamais ce qui lui arriva..."

6- Sa'd Ibn-é Abdéllâh et Hém'yari, tous deux, ont rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de

Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:

"Mohammad Ibn-é Ali Al-Bâghér [*as*] rendit l'âme à l'âge de cinquante-sept ans, en l'an cent quatorze de l'Hégire. Il vécut dix-neuf ans et deux mois après Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]."[1]

***

Chapitre 119

De la Naissance d'Abou Abdéllâh, Djafar Ibn-é Mohammad Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] nacquit en l'an quatre-vingt trois de l'Hégire et mourut au mois de Chavvâl de l'an cent quarante-huit de l'Hégire, à l'âge de soixante-cinq ans [2]. Il fut enterré dans [le Cimetière de] Baghi, auprès de son père, de son grand-père et de Hassan Ibn-é Ali que les Salutations d'Allah leur soient accordées. Sa mère était Ommé Farvah, la fille de Ghâssém Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Bakr [3] et la mère [de celle-ci] était Asmâ, la fille d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Abi Bakr.

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ahmad, et lui d'Ibrâhîm Ibn'l Hassan qui avait dit: "Vah'b Ibn-é Hafs me narra qu'Is'hâgh Ibn-é Djarir avait déclaré:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit: "Sa'îd Ibn-é Mossayyab, Ghâssém Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Bakr et Abou Khâléd Al-Kaboli étaient les fidèles compagnons d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]."

Il [i.e. l'Imâm *as*] déclara:"Et ma mère était parmi ceux qui croyaient vraiment; elle était pieuse et elle faisait du bien:"*Et Allah aime, certes, ceux qui font du bien.*"

---

1. Cette date concorde avec les propos de l'auteur de "Row'zat Al-Vâ'ézine" qui reconnaît la date du Martyre de l'Imâm Bâghér [*as*] comme étant survenue au mois de Rabi Al-Avval, et non au mois de Zil'Hidjjah; car, le Martyre de l'Imâm Sadjjâd [*as*] survint au mois de Moharram et deux mois après Moharram, c'est le mois de Rabi Al-Avval.
2. Il nacquit le 17 Rabi Al-Avval et son Martyre survint le 25 Chavvâl. Il fut empoisonné par Mansour Davânighi.
3. Mohammad Ibn-é Abi Bakr fut élevé par l'Imâm Ali [*as*]; il l'aimait comme son propre fils, même s'il était le fils biologique d'Abou Bakr. Mohammad combattit aux côtés de son père spirituel, le seigneur des croyants [Ali *as*] dans la bataille de Djamal, contre sa propre sœur: Ây'chah Bént Abou Bakr qui avait été l'épouse du Messager d'Allah [*savavs*].

Ma mère avait déclaré que mon père [lui] avait dit: "Ô Ommé Farvah! Je prie Allah mille fois par jour et nuit pour ceux qui commettent des péchés parmi nos suivants [Chiites]; car, lorsque des calamités nous frappent, nous exerçons la patience [et nous endurons] à cause même des Récompenses que nous connaissons; mais eux, ils exercent la patience [et endurent,] à cause des Récompenses qu'ils ne connaissent pas [et qui ne voient pas]."

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ibn-é Djom'hour, et lui de son père, et lui de Soléy'mân Ibn-é Samâ'ah, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém qui avait dit: "Mofazzal Ibn-é Omar avait déclaré: "Abou Djafar Al-Mansour avait ordonné [en une occasion,] à son gouverneur de la Mecque et de Médine: Hassan Ibn-é Zéyn [1] de mettre le feu à la maison de Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*]...

On mit le feu à la maison d'Abâ Abdéllâh [*as*] et [le feu] détruisit la porte et le corridor. Abâ Abdéllâh [*as*] sortit, et tandis qu'il entrait dans le feu, il récita:

"Je suis le fils "d'A'arâgh Al-Sarâ"! Je suis le fils d'Ibrâhîm que les Salutations d'Allah lui soient accordées! Il était l'Ami d'Allah [i.e. Khalilollâh]...!" [2]

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Barghi, et lui de son père, et lui de l'individu qu'il avait mentionné, et ce dernier de Rofay'd, l'esclave de Yazid Ibn-é Amr Ibn-é Hobay'rah[3] qui avait dit:" [En une occasion, mon maître] Ibn-é Hobay'rah se fâcha contre ma personne et jura de me tuer! Je m'enfuis, [épouvanté,] et cherchai refuge auprès d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] en l'informant de ce qui m'était arrivé.

Il me dit: "Retourne [à la maison de ton maître] et salue-le de ma part et dis-lui [de ma part]:"J'ai donné refuge à ton esclave: Rofay'd, contre ta personne... [Par conséquent,] ne le maltraîte pas [ne lui nuis pas]."

Je lui dis:"Que je donne ma vie pour vous! Il vient de Châm et il a de mauvaises opinions!"

---

1. Hassan Ibn-é Zéyd était le petit-fils de l'Imâm Hassan-é Modj'tabâ [*as*] et le père de Ghâssém Chémirân. Son père Zéyd avait, selon les Ahâdîs, collaboré dans l'assassinat de l'Imâm Bâghér [*as*] [i.e. dans son empoisonnement]; et son petit-fils [i.e. le fils de Ghâssém] avait pris la défense de l'Imâm Hâdi [*as*] devant Motévvakkél Abbâssi.
2. Ceci était le titre honorifique d'Ibrâhîm; c'est à dire, les racines enfoncées dans la terre. Cela signifie un arbre dont les racines sont enfoncées dans la profondeur de la terre et c'était parce que la descendance d'Ibrâhîm était partout dispersée sur la face de la terre.
3. Ibn-é Hobay'rah devint le gouverneur de l'Irak, par les ordres de Marvân Ibn-é Mohammad, le dernier Caliphe Marvanite. Son Palais était très célèbre.

Il me dit: "Va à lui et [fais] comme je t'ai dit de faire..."

Je rentrai donc.

Dans le chemin [de retour], dans une région désertique, je rencontrai un Bédouin qui me demanda: "Où vas-tu? Or, je vois le visage d'un homme qui va à la rencontre de sa mort..."

Il me dit alors: "Montre-moi ta main."

Je fis comme il m'avait dit de faire.

Il me dit: "[Oui, en effet,] c'est la main de quelqu'un qui sera tué sous peu."

Il me dit ensuite: "Montre-moi ton pied."

Je le lui montrai.

Il me dit: "C'est [en effet] le pied de celui qui sera tué prochainement!"

Il me dit encore: "Montre-moi ton corps."

Je le lui montrai. Il déclara: "[En effet,] c'est le corps d'un homme qui sera tué sous peu..."

Il me dit alors: "Sors ta langue [de ta bouche]!"

Je la sortis. Il me dit: "Continue ton chemin! Aucune calamité ne t'arrivera, car dans ta langue, il y a un message que si tu délivres même aux hautes montagnes, elles t'obéiront!"

Je continuai donc ma route, jusqu'à ce que je m'arrêtasse devant la porte [d'entrée de la maison] de Hobay'rah.

Je demandai permission [d'entrer].

Lorsque je me présentai à lui, il déclara: "[Ah! Voilà que] le fugitif [fautif] revient de ses propres pieds! Ô garçon! Apporte-moi donc ma corde [en cuir] et mon épée!"

Il ordonna à ce que mes mains et ma tête fussent liées. Le bourreau se tint au-dessus de moi, prêt à frapper mon cou [et me décapiter]...

Je dis [alors]: "Ô commandant! Tu n'as pas pu me rattraper par force, et c'était moi-même qui suis venu ici, de mon propre gré. Il y a quelque chose que je voudrais te dire; après cela, tu seras libre de faire ce que tu voudras..."

Il me dit: "Parle!"

Je dis: "Tu devrais me permettre de ta parler en privé."

Il ordonna que tous quittassent la chambre. Je lui déclarai alors: "Djafar Ibn-é Mohammad te salue et te dit:"J'ai donné refuge à ton esclave Rofay'd, contre ta personne. Ne le maltraîte point [ne lui nuis pas]!"

Il déclara: "Au nom d'Allah! Est-ce que Djafar Ibn-é Mohammad t'a vraiment dit ces choses et il m'a salué...?"

Je jurai et il me répéta [les paroles de l'Imâm *as*] par trois fois.

Il me libéra alors et délia mes mains en déclarant: "Je ne serai tranquille que si tu fais avec moi, ce que je viens de faire avec toi..."

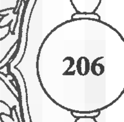
Je dis: "Mes mains ne seront aucunement capables de faire une chose pareille et ma conscience non plus n'acceptera point de faire une telle chose!"

Il déclara: "Par Allah! Rien ne me tranquillisera [et contentera], excepté cela!"

Je fis alors les choses qu'il m'avait fait et après cela, je lui déliai les mains.

Il me donna ensuite son propre sceau et dit: "[Toutes] mes affaires sont [désormais] entre tes mains! Fais comme bon te semble..."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Omar Ibn-é Abdél Aziz, et lui d'Al-Khéy'bari qui avait dit:" Younos Ibn-é Zab'yân, Mofazzal Ibn-é Omar, Abou Salamah As-Sarrâdj et Hosséyn Ibn-é Sovay'r Ibn-é Abi Fâkhteh avaient dit: "Nous étions en présence d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand il déclara: "Nous possédons les Trésors de la Terre et toutes leurs Clés. Si je désirais frapper la terre avec mon pied et lui dire: "Découvre [i.e. laisse tomber] tout l'or qu'il y a en Toi!" Elle le ferait [en un clin d'œil]."



Il frappa alors la terre de son pied et traça une ligne [invisible] sur le sol [avec le bout de son pied]. La terre s'ouvrit [i.e. craquela]. Il tira alors un lingot d'or qui avait la taille d'une main.

Il dit: "Regardez attentivement!"

Nous regardâmes avec grande attention. Nous aperçumes qu'il y avait d'innombrables lingots d'or, déposés l'un sur l'autre et que tous brillaient.

L'un de nous [s'écria]: "Que je donne ma vie pour vous! On vous a accordé tout cela, et voilà que tous vos Chiites sont besogneux [i.e. nécessiteux]...!"

Il répondit: "Allah unira bientôt pour nous et nos Chiites [les Récompenses] de ce monde-ci et de l'Au-delà. Et Il les fera entrer dans les Bienfaits du Paradis, tandis que nos ennemis seront jetés en Enfer..."

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de certains de ses compagnons qui avaient dit: "Abou Bassir avait déclaré:"J'avais un voisin qui était [l'un des] courtisans et partisans du Sultan; il avait amassé une grande fortune. Il avait l'habitude d'inviter des chanteuses et d'organiser des banquets. Ils buvaient [tous] du vin et ce fait me troublait [énormément]...

À plusieurs occasions, je me plaignis à l'homme [en question,] mais il refusait de s'arrêter de faire ces choses.

Lorsque j'insistais, il me disait: "Ô homme! Je suis un homme affligé [par le péché], tandis que toi [par contre], tu es libre [de tout péché]! Si tu me présentes ton seigneur et maître, j'espère qu'Allah me sauvera, à travers toi!"

Ceci alla droit à mon cœur, et lorsqu'[un jour,] je me rendis auprès d'Abâ Abdéllâh [*as*], je parlai de cet homme et lui expliquai [sa condition dépravée].

Il me dit: "Lorsque tu seras rentré à Koufeh, il viendra chez toi. Dis-lui [alors]:

"Djafar Ibn-é Mohammad te dit: "Arrête de faire ce que tu es en train de faire et je te garantirai le Paradis devant Allah!"

Lorsque je rentrai à Koufeh, il vint chez moi, un jour. Je le gardai auprès de moi, jusqu'à ce que ma maison se fût vidée [des autres invités].

Je lui dis alors: "Ô homme! J'ai parlé de toi à Abâ Abdéllâh, Djafar Ibn-é Mohammad As-Sâdiq [*as*], et il me dit: "Lorsque tu rentres à Koufeh, il viendra te voir. Dis-lui alors: "Djafar Ibn-é Mohammad te dit: "Lâche donc tout ce que tu fais et je te garantirai le Paradis, devant Allah!"

L'homme se mit à pleurer et me dit alors: "Par Allah! Est-ce qu'Abâ Abdéllâh [*as*] déclara vraiment cela [à mon sujet]?!"

Je jurai qu'il m'avait bel et bien déclaré tout cela.

Il dit: "Cela suffit [amplement et tu viens de compléter ta mission]." Et il me quitta...

Quelques jours passèrent et il m'envoya alors chercher.

Je me rendis auprès de lui. Il était nu, derrière la porte.

Il me dit: "Ô Abou Bassir! Par Allah! Il ne reste plus rien chez moi! J'ai tout donné et je suis tel que tu me vois maintenant..."

Je me rendis auprès de certains de nos frères en religion et collectai de l'argent pour le vêtir. Sous peu, il m'envoya chercher en me disant:

"Je suis malade... Viens donc me rendre visite..."

De ce jour en avant, je me rendais [souvent] chez lui et prenais soin de sa personne, jusqu'à ce que la mort fût sur le point de l'emporter.

J'étais assis auprès de lui et il agonisait. Il perdit conscience et [sous peu] reprit de nouveau conscience et me dit alors: "Ô Abou Bassir! Ton seigneur et maître a tenu sa promesse envers nous..." et il rendit l'âme, que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée.

Lorsque je partis [pour effectuer mon Pèlerinage] de Hadj, je me rendis chez Abâ Abdéllâh [*as*] pour lui rendre visite.

Je demandai la permission d'entrer. Lorsque j'entrai [chez lui], il [*as*] m'appela de l'intérieur de la chambre où il se trouvait, tandis que l'un de mes pieds était

encore dans la cour et l'autre pied, dans le corridor [en déclarant]: "Ô Abou Bassir! Nous avons tenu notre promesse à ton ami..."

6- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ qui avait dit: "Djafar Ibn-é Mohammad Ibn'l Ach'asse avait dit:"Il [i.e. Saf'vân Ibn-é Yah'yâ] me déclara [une fois]:

"Est-ce que tu sais quelle était la raison de notre conversion à cette Affaire [i.e. devenir Chiite] et de la reconnaître [dûment], bien qu'il n'y eût aucun mention de tout cela entre nous, et que nous ne savions guère de ce que les autres gens [i.e. les Chiites] avaient...?"

Je lui dis: "Quelle était donc [la raison]?"

Il répondit: "Abou Djafar [i.e. Abou Davânigh] déclara une fois à mon père Mohammad Ibn-é Ach'asse: "Ô Mohammad! Trouve-moi une personne sage à qui je puisse faire entière confiance..."

Mon père lui dit: "Je connais la personne juste pour toi. Il est un tel, le fils de Mohâdjér qui est mon oncle maternel."

Il lui dit: "Amène-le donc auprès de moi..."

Abou Djafar lui dit:"Ô fils de Mohâdjér! Prends donc cette somme d'argent et emporte-la à Médine et donne-la à Abdéllâh Ibn'l Hassan Ibn'l Hassan et à un groupe de sa famille, parmi laquelle se trouve Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*] et dis-leur: "Je suis un étranger [venu] de [la province de] Khorâssân et l'un de vos Chiites qui se trouve là, vous envoie cet argent."

Ensuite donne-leur à chacun, telle somme, avec telle condition. Lorsqu'ils eurent pris l'argent[1], dis-leur alors: "Je ne suis [qu'un] messager et je voudrais que vous m'écriviez sur une feuille que vous avez bel et bien reçu ce que je vous ai [dûment] donné." [2]

Ainsi donc, il prit l'argent et se rendit à Médine... [Sous peu], il revint auprès d'Abou Davânigh, et pendant que Mohammad Ibn'l Ach'asse était présent, lui aussi.

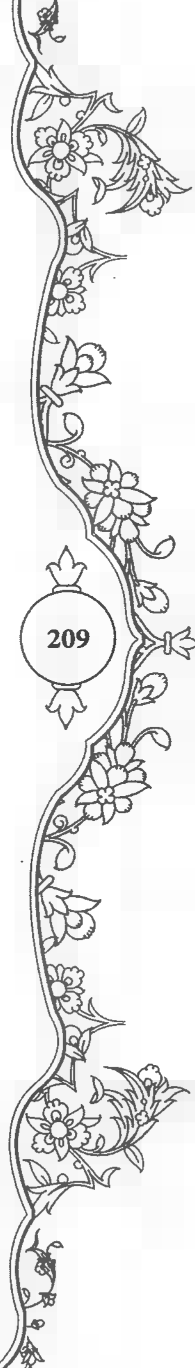
Abou Davânigh lui dit: "Quoi de neuf [i.e. quelle nouvelle nous amènes-tu]?"

Il répondit: "Je rencontrai tous ces gens et voilà tous les reçus [écrits], pour l'argent qu'ils ont reçu, excepté pour Djafar Ibn-é Mohammad [*as*].

Je lui rendis visite, lorsqu'il était en train de s'acquitter de sa Prière [i.e. Salât] dans la Mosquée du Prophète [*savavs*].

---

1. C'est à dire: faites une rébellion contre le Caliphe et détruisez ce tyran oppresseur et injuste.
2. Les Caliphes illégitimes avaient toujours peur que les Imâms collectassent de larges sommes d'argent, des Chiites pour les dépenser pour des conspirations et des séditions contre eux.



Je m'assis derrière lui et me dis: "[J'attendrai,] jusqu'il ait fini de s'acquitter de sa Prière, et je lui dirais ensuite ce que j'avais fait avec ses compagnons..."

Or, il se hâta de finir sa Prière, et se tourna alors vers moi en déclarant: "Ô toi! Crains donc Allah, et n'essaie point de tromper les membres de la Maisonnée [i.e. Ahlél Béyt *as*] de Mohammad [*savavs*]!

Ils viennent tout juste de se libérer du gouvernement [tyrannique et injuste] des fils de Marvân et ils [i.e. les Ahlél Béyt *as*] sont [en ce moment] nécessiteux..."

[En feignant l'ignorance] je [lui] demandai: "Qu'y a-t-il donc...? Qu'Allah arrange toutes vos affaires en bien!"

Il [i.e. l'Imâm *as*] approcha alors sa tête à la mienne et me raconta tout ce qui s'était passé entre vous et moi, tout comme s'il avait été la troisième personne présente dans cette rencontre [entre vous et moi]!

Abou Djafar [*as*] déclara alors:"Ô fils de Mohâdjér! Sache donc que les [membres de la] Famille des Prophètes n'ont jamais été sans un "Mohadasse" [i.e. qui a des rapports avec le monde Invisible]; et aujourd'hui c'est bien Djafar Ibn-é Mohammad qui est notre "Mohadasse"!"

Et c'est donc pour cette raison même que nous croyons désormais à cette Religion..."

7- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh et Abdéllâh Ibn-é Djafar ont tous deux rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân qui avait dit:"Abou Bassir avait dit:"Abâ Abdéllâh, Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*] mourut à l'âge de soixante-cinq ans, en l'an cent quarante-huit de l'Hégire. Il vécut trente-quatre ans après son père: Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]."

8- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs d'Abou Djafar Mohammad Ibn-é Omar Ibn-é Sa'îd, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub qui avait dit:"Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] avait déclaré: "Je couvris mon père dans un linceul à deux pièces [tissé d'un tissu nommé] "Chatviyyah" [1] qu'il avait l'habitude de porter durant l'Ihrâm [i.e. l'état sacré].[2]

Et [je le couvris] aussi dans l'une de ses chemises, avec un turban qui avait

---

1. Chatâ était le nom d'une ville près d'Égypte. Le tissu importé de cette région s'appelait Chatviyyah.
2. Deux étoffes de toile sans couture que les hommes se doivent de porter, lors de la cérémonie de Hadj.

appartenu à Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] et dans un habit qu'il avait acheté pour [le prix de] quarante dinârs..."

***

Chapitre 120

De la Naissance d'Abél Hassan, Moussâ Ibn-é Djafar Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] nacquit à Ab'vâ, en l'an cent vingt-huit de l'Hégire. Certains [historiens] ont écrit que c'était [plutôt] en l'an cent vingt-neuf de l'Hégire.

Et il [*as*] mourut le sixième jour du mois de Radjab de l'an cent quatre-vingt trois de l'Hégire, à l'âge de cinquante-quatre ou cinquante-cinq ans. [1]

Il [*as*] mourut à Baghdâd, dans la prison de Séndi Ibn-é Châhak.

Hâroun [i.e. le Caliphe] l'avait convoqué de Médine, le vingt Chavvâl de l'an cent soixante-dix-neuf de l'Hégire. Hâroun était allé à Médine, dans son voyage de retour de [la cérémonie] d'Oumrah, au mois de Ramâdân. Après cela, Hâroun se rendit à [la cérémonie] de Hadj et emmena avec lui [i.e. Abél Hassan Moussâ Ibn-é Djafar *as*]. Il rentra ensuite à Bassorah et ordonna qu'on emprisonnât [l'Imâm *as*] chez Issâ Ibn-é Djafar. Il l'emmena alors à Baghdâd et l'emprisonna avec Séndi Ibn-é Châhak. Il [i.e. l'Imâm *as*] atteignit [le haut rang du] Martyr et fut enterré à Baghdâd dans le Cimetière de Qouraïche. Sa mère était une jeune esclave du nom de Hamidah.

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Séndi Al-Ghommi qui avait dit: "Issâ Ibn-é Abdér'Rah'mân nous narra que son père avait dit: "En une occasion, Okâchah Ibn-é Moh'sén Al-Assadi se rendit auprès d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] se tenait debout en présence de son père. Il offrit du raisin. Il [l'Imâm *as*] déclara: "Le vieil homme et l'enfant mangent chacun une [seule] grappe de raisin, à chaque fois, tandis que celui qui se croit insatiable [i.e. avide], mange trois ou quatre grappes de raisin, à chaque fois.

Or, tu devrais manger à chaque fois, deux grappes de raisin, car ceci a été recommandé [i.e. Mos'tahab]..."

---

1. Selon les Ahâdîs authentiques, il nacquit le sept Safar et mourut en Martyr, le 25 Radjab.

Il [i.e. Ibn-é Okâchah Ibn-é Moh'sén] demandda ensuite à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: "Pourquoi donc n'arrangez-vous pas une [cérémonie] de mariage pour Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], quand il semble désormais, prêt à se marier...?"

Devant Abou Djafar [*as*] se trouvait une bourse [d'argent].

Il [i.e. l'Imâm Bâghér *as*] répondit: "Très bientôt, un marchand [d'esclaves] viendra de la Barbarie et s'arrêtera à Dâr May'moun. Ensuite avec l'argent qui se trouve dans cette bourse, nous lui achèterons une esclave jeune."

Le temps passa et un jour, nous nous présentâmes à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] [pour lui rendre une visite]. Et il déclara: "Je voudrais te parler, au sujet du marchand [d'esclaves] dont je t'avais parlé, il y a quelque temps. Il vient d'arriver. Va donc avec cette bourse d'argent et achète une jeune esclave..."

Il [i.e. le narrateur] raconta: "Nous nous rendîmes auprès du marchand d'esclaves en particulier, mais il déclara: "Je viens de vendre tous [mes esclaves], excepté pour deux esclaves [femelles] qui sont malades; et l'une est bien plus jolie que l'autre..."

Nous dîmes:"Amène-les donc, pour que nous les voyions [de près]." Et il les fit sortir. Nous demâdâmes: "À combien nous vendras-tu celle qui est la plus jolie?"

Il annonça: "À soixante-dix dinârs!"

Nous lui demandâmes de réduire la somme: "Sois un peu généreux!"

Mais il répondit:"Je n'accepetrai rien moins que soixante-dix dinârs!"

Nous lui dîmes: "Nous allons l'acheter avec l'argent qui se trouve dans cette bourse. Nous ne savons guère quelle somme d'argent se trouve à l'intérieur..."

Il y avait un homme qui avait des cheveux blancs et une barbe[1] et il dit:

"Ouvrez donc la bourse et mesurez [son poids]..."

Le marchand d'esclaves dit: "Ne l'ouvrez point! Car, même s'il y a seulement une seule pièce d'argent, moins que le prix de soixante-dix dinârs, je ne la vendrai pas!"

Le vieil homme dit: "Venez donc plus près..." Et nous nous approchâmes [de lui]; nous brisâmes le sceau [qui fermait l'ouverture de la bourse] et nous mîmes à mesurer les dinârs. Nous nous aperçûmes qu'il y avait exactement soixante-dix dinârs, ni plus, ni moins! Ainsi donc, nous emmenâmes la jeune esclave à Abou Djafar [*as*] et Djafar [i.e. l'Imâm Sâdiq *as*] était debout à ses côtés.

Nous informâmes Abou Djafar [*as*] de ce qui s'était passé. Il remercia Allah et

1. Il semble qu'il était un Ange Céléste, comme on le saura un peu plus loin.

Le loua [dûment]. Il demanda ensuite [à la jeune esclave]: "Quel est ton nom?"

Elle répondit: "Hamidah..."

Il déclara:"Tu es en effet "Hamidah"[1] dans ce monde-ci et "Mah'moudah" [2] dans le Monde d'après...! Dis-moi, donc: es-tu vierge ou non?"

Elle répondit: "Vierge..."

Il demanda: "Comment cela se fait? Car les marchands [d'esclaves] corrompent tout ce qui vient à leur possession..."

Elle répondit: "Il avait l'habitude de venir auprès de moi et de s'asseoir près de moi, tout comme un homme s'approcherait d'une femme; mais Allah envoyait [à chaque fois] un homme aux cheveux et à la barbe blancs; il apparaissait alors devant lui et lui giflait le visage, jusqu'à ce qu'il s'en allât! Ceci se répétait à chaque fois, entre lui et l'homme aux cheveux blancs."

Il [l'Imâm *as*] déclara: "Ô Djafar! Prends-la comme [ta femme]..."

[Plus tard,] elle mit au monde la meilleure créature parmi les habitants de la terre: Moussâ Ibn-é Djafar que les Salutations d'Allah lui soient accordées!"

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ahmad, et lui d'Ali Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui de Sâbégh Ibn-é Valid, et lui de Mo'allâ Ibn-é Khonay's qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:"[Hamidah] est pure de toute souillure [et d'impureté, et elle est] comme l'or purifié! Les Anges la sauvegardaient continuellement, jusqu'à ce qu'elle fût amenée à mes côtés, et ce, à cause de la Générosité [et de la Magnanimité] qu'Allah m'octroie et pour la Preuve [i.e. Hojjat] [qui viendra] après moi..." [3]

3- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad; et Ali Ibn-é Ibrâhîm l'a rapporté de son père, et tous deux, d'Abou Ghatâdah Al-Ghommi qui avait dit: "Abou Khâléd Az-Zobâli avait dit:

"Lorsque Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] fut amené devant Mahdi [i.e. le Caliphe Abbasside] pour la toute première fois, on l'accommoda dans [un endroit appelé] Zobâlah, et je pris l'habitude de converser avec l'Imâm [*as*].

[Une fois,] l'Imâm [*as*] me trouva déprimé et triste, et il me demanda: "Ô Abou Khâléd! Pourquoi est-ce que je te vois déprimé et triste?"

---

1. Celle qui fait les louanges du Seigneur.
2. Celle qui est louée par le Seigneur.
3. C'est à dire l'Imâm [*as*].

Je répondis: "Comment pourrais-je ne pas l'être, quand on va vous emmener auprès de ce tyran rebelle et transgresseur?! Et je ne sais ce qui va vous arriver..."

Il lui dit: "Rien de grave ne m'arrivera [sois tranquille]. Dans le mois un tel, et dans un tel jour, viens à ma rancontre, à une distance d'une lieue..."

Je n'eus plus aucune inquiétude, excepté pour le fait que je comptais les jours et les mois, jusqu'à ce que le jour [tant] attendu arrivât.

Je me rendis alors à une distance d'une lieue et restai là, pour toute la journée, jusqu'à ce que le soleit fût sur le point de coucher.

Satan provoqua alors des doutes dans mon cœur et je craignis d'avoir des doutes, au sujet de ce qu'il m'avait déclaré...

Or, je vis soudain des figures, surgir de la direction de l'Irak.

J'allai à leur recontre et vis [à ma grande joie] Abél Hassan [*as*] qui était à la tête [de la caravane], monté sur une mule.

Il [me] déclara: "Tout doux, ô Abou Khâléd! [i.e. Sois tranquille]"

Je [lui] dis [avec joie]: "Je suis à votre [entière] service, ô [petit]-fils du Messager d'Allah...!"

Il répondit: "Ne doute [jamais]! Satan aima le fait que tu eus des doutes..."

Je dis: "Louange appartient à Allah qui vous sauva d'eux!"

Il répondit: " J'aurais un second retour vers eux et cette fois-là, je ne serai pas à l'abri d'eux et [de leur méchanceté]..."

4- Ahmad Ibn-é Méh'rân et Ali Ibn-é Ibrâhîm ont tous deux rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Hassan Ibn-é Râchéd qui avait dit:

"Ya'ghoub Ibn-é Djafar Ibn-é Ibrâhîm avait dit: "J'étais en présence d'Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] quand un Chrétien se présenta à lui.

En ce temps-là, nous nous trouvions à Oray'z.[1]. Le Chrétien lui dit: "Je viens à vous d'un lieu lointain, après un voyage extrêmement difficile [et rigoureux]... Cela fait trente ans que je prie mon Seigneur pour qu'Il me guide vers la meilleure Religion et le meilleur parmi les serviteurs [d'Allah]; et à celui qui est le plus érudit d'entre eux...

[Une nuit,] je vis quelqu'un venir dans mon rêve et il me décrit un homme qui vivait à Oliâ [i.e. Damas].

Je me mis en route pour rencontrer cet homme-là, et je lui parlai.

Il me dit:"Parmi les gens de ma propre Foi, je suis le plus érudit d'entre eux, mais [il y a] quelqu'un qui est encore plus érudit que moi..."

1. Un quartier dans Médine.

Je lui demandai: "Guide-moi [de grâce,] vers cet homme-là qui [selon toi] est plus érudit que toi! Car, j'aime voyager et peux supporter les rigueurs et les difficultés [des grands chemins]...! J'ai lu l'Évangile [i.e. Indjîl] en entier, les Psaumes [i.e. Zabour] de David et les quatre parties de la Torah [i.e. Tow'rât]! [Et] j'ai [aussi] lu le Texte Apparent du [Saint] Corân..."

L'érudit me déclara alors: "Si tu cherches la Connaissance [qui se rapporte] au Christianisme, en ce cas, je suis le plus érudit parmi les Arabes et les non-Arabes. Et si tu recherches la personne la plus érudite en ce qui concerne le Judaisme, en ce cas, Bâti Ibn-é Chor'habil As-Sâméri [1] est le plus érudit, de nos jours.

Cependant, su tu recherches la Connaissance Islamique, [mais aussi] la Connaissance de la Torah, [la Connaissance] de l'Évangile, [la Connaissance] des Psaumes, et Celle du Livre de Houd, et tout ce qui a été déjà révélé à chacun des Prophètes dans ton époque et dans les époque [diverses, avant toi] et [aussi] toutes les nouvelles qui sont descendues des Cieux, et qu'on avait pu connaître ou ne pas connaître et [la Connaissance] dans laquelle il y a une explication pour toute chose et une guérison pour les mondes, l'esprit pour ceux qui recherchent le repos et une perception innée, au sujet de ce qu'Allah a voulu, que ce soit pour leurs biens et qui recherchent la proximité [et l'intimité] avec la Vérité, en ce cas, je te guiderai vers celui-là [i.e. celui qui aura la pleine Connaissance de toutes ces choses]... Va à lui, même si tu devais parcourir [ce chemin] à pied!

Si tu ne peux marcher, va à lui, en rampant et à genoux!

Et si tu ne peux [même pas] faire cela, en ce cas, traîne-toi à l'aide de tes hanches!

Et si tu n'es peux [même pas] faire cela, en ce cas, rampe avec ton visage [en état allongé]...!"

Je [lui] dis: "Non! [Aucune de ces choses ne sera nécessaire]! Je peux [très bien] voyager. Je suis physiquement fort et j'ai [aussi] les moyens financiers [d'aller où bon me semble]."

Il me dit:"Ainsi donc, hâte-toi; et sans perdre du temps, rends-toi à Yassréb [i.e. Médine]!"

Je [lui] dis: "Je ne connaîs point Yassréb!"

Il répondit: "Avance, jusqu'à arriver à Médine [la cité du noble] Prophète [*savavs*] qui apparut parmi les Arabes. C'est lui, l'Arabe, le Prophète Hâchémite!

Lorsque tu arrives là, demande [la direction de la rue] Banu Ghanam Ibn-é Mâlék Ibn-é An-Nadjdjâr qui se trouve tout près de la Porte de la Mosquée de cette ville. Et montre-toi avec l'habit Chrétien, car le gouverneur [de cette ville]

1. C'est le nom d'un village qui est situé entre la Mecque et Médine.

est très stricte et sévère envers eux [i.e. envers l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar *as* et ses Chiites], et le Caliphe est encore plus sévère envers eux...

Demande ensuite la direction [de la rue] Banu Amr Ibn-é Mabzoul qui est le quartier qui se trouve dans la zone [appelée] Az-Zobay'r.

Demande à voir Moussâ Ibn-é Djafar et [demande] où est située sa maison et le lieu où il se trouve lui-même. [Informe-toi] s'il est en voyage ou dans la ville. S'il est en voyage, tu devras alors te faire parvenir à lui, car sa destination sera plus proche que la distance que tu devras parcourir pour te faire parvenir à lui. À ce moment-là, informe-le [et dis-lui]: "Le Supérieur des Ermites de Ghotah - Ghotah de Damas - m'a guidé vers vous. [Et] qu'il vous salue chaleureusement! Et dis:"Je prie très souvent mon Seigneur pour que mon Islam se fasse, de par vos [saintes] mains...!"

[Le Chrétien] narra son histoire, tandis qu'il se tenait debout et qu'il s'appuyait à son bâton. Il déclara ensuite:"Ô maître! Si vous me donnez permission, je voudrais accomplir [le rituel] de "Tak'fir" [1] et de m'asseoir ensuite..."

Il [i.e. l'Imâm *as*] répondit: "Tu as permission de t'asseoir, mais de ne pas faire le "Takfir"."

Il s'assit et enleva son capuchon. Il déclara alors: "Que je donne ma vie pour vous! Me permetteriez-vous de parler...?"

L'Imâm [*as*] [lui] dit: "Oui, c'est pour cette raison [même] que tu es venu ici..."

Le Chrétien dit [tout d'abord]: "Ne voudriez-vous donc pas retourner les salutations de mon ami ou bien ne voudriez-vous pas retourner les salutations [de paix]...?"

Abél Hassan [*as*] répondit: "En ce qui concerne ton ami, qu'Allah le guide [dans la bonne Vie]! Et pour ce qui est pour la salutation [de paix], ceci ne devient applicable que lorsqu'il se sera converti à notre Religion..."

Le Chrétien dit:"Qu'Allah arrange toutes vos affaires! Je voudrais vous poser des questions..."

[L'Imâm *as*] répondit: "Demande donc..."

Il dit: "Parlez-moi [de grâce,] au sujet du Livre qu'Allah le Très Haut révéla à Mohammad et qu'il lut aux gens et leur introduisit, de la manière qu'il fit.

Et [du Livre qu'Allah a ainsi décrit]:"*Hâ-Mîm. Par le Livre [i.e. le Saint Corân] Explicite! Nous L'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit, durant laquelle est décidé tout ordre sage.*" [Ad-Dokhân-1-4]; quelle est donc l'interprétation cachée de ces versets...?"

---

1. C'est l'action de mettre la main sur la poitrine de quelqu'un, en signe de respect et d'humilité.

Il [l'Imâm *as*] répondit: "En ce qui concerrne "Hâ-Mîm", ceci se réfère à Mohammad [*savavs*] qui est mentionné dans le Livre de Houd qui lui fut révélé; et dont les lettres sont abrégées [dans le Saint Corân]. Quant au "Livre Explicite"[1], ceci se réfère au seigneur des croyants [Ali *as*]. Et la nuit bénie se réfère à [Dame] Fâtémeh [*sa*]; et pour Ses mots [qui annoncent]: "*Durant laquelle est décidé tout ordre sage*", cela signifie que de cette Nuit-là [i.e. de la sainte personne de Dame Fâtémeh *sa*] il y viendra un grand bien!

[Il y aura] un homme sage, un homme sage et un homme sage..." [2]

L'homme dit: "Décrivez-moi [de grâce,] du tout premier jusqu'au tout dernier de ces hommes..."

Il [*as*] déclara:"Les qualités seront identiques [et donc, il n'est pas possible de présenter correctement chacun d'eux, par leurs qualités, seulement]. Cependant, je vais te décrire celui qui sera le descendant [i.e. la progéniture] du troisième d'entre eux:

Il est mentioné dans les Livres [3] qui vous ont été révélés si, bien-entendu, vous n'avez point altéré, changé, falsifié ou rejeté [ni renié quoique ce soit à son sujet], comme ce que vous avez commis depuis bien longtemps déjà..."

Le Chrétien lui dit:"Je ne vous cacherai point ce que je sais et ne vous mentirai guère! Et ce, bien que vous sachiez déjà ce que je vous dirai sera vrai ou faux. Par Allah! Il vous a accordé de Sa Grâce et vous a accordé de Ses Bienfaits, de sorte que les gens ne réussiront même pas à imaginer!

Personne ne pourra les cacher ou les falsifier, même pour ceux qui rejettent [la Vérité]! Mes propos pour cette affaire sont vrais, tout comme j'avais déclaré qu'ils seront ainsi..."

Abou Ibrâhîm [*as*] lui dit alors: "Je pourrais te dire [au sujet] d'une Nouvelle que très peu de gens qui ont lu les Écritures [Sacrées] connaissent...

Dis-moi: quel était le prénom de la mère de [Dame] Maryam [*sa*]?

Et en quel jour, l'Esprit souffla dans [le ventre de] Maryam [*sa*]?

Et à quelle heure de la journée [ce fait fut accompli]...?

---

1. La raison qu'Ali [*as*] soit comparé au "Livre" est parce que l'esprit de l'Imâm [*as*] est gravé et orné de nobles versets Coraniques et qu'il est manifestemment le "Livre Parlant d'Allah". Et la raison que Dame Fâtémeh [*sa*] soit comparée à la "Nuit" est à cause de la qualité vertueuse, fermée, ésotérique, chaste et vertueuse de cette illustre Dame; et aussi comme une explication pour le fait que sa Vérité Spirituelle est cachée et dissimulée de tous et de toutes.
2. C'est une référence aux Onze illustres Imâms [*as*] parmi les descendants de Dame Fâtémeh [*sa*] qui viendront l'un après l'autre.
3. L'Imâm se réfère ici, à l'Imâm Mahdi qu'Allah accélère sa Manifestation et son Apparition!

Et en quel jour, est-ce que [Dame] Maryam [*sa*] mit Issâ [i.e. Jésus] au monde? Et à quelle heure de la journée...?

Le Chrétien répondit: "Je ne sais pas..."

Abou Ibrâhîm [*as*] déclara alors: " En ce qui concerne le prénom de la mère de [Dame] Maryam [*sa*], c'était Marsâ, et Vahéy'bah en Arabe. Et pour le jour où [Dame] Maryam [*sa*] conçut, c'était un Vendredi, à midi. C'était le jour où le "Fidèle Esprit" [i.e. Rouhol Amîne - l'Archange Gabriel *as*] descendit; et il n'y a aucun jour férié, plus grand que ce jour-là [i.e. le Vendredi] pour les Musulmans.

Allah, le Béni, l'Altissime annonce ce jour, comme grand et honorable; et Mohammad [*savavs*] aussi le vénérait [pour sa grandeur]. Et Allah lui ordonna de l'observer comme un jour férié et c'est [en effet,] le jour de Vendredi.

Et pour ce qui est du jour où [Dame] Maryam [*sa*] mit Issâ [*as*] au monde, c'était un Mardi, quatre heures et demie après le lever du jour. Connais-tu la rivière sur la rive de laquelle [Dame] Maryam [*sa*] mit Issâ [*as*] au monde?"

Le Chrétien répondit: "Non..."

Il déclara: "C'était l'Euphrate [i.e. Forât][1] qui a des palmiers et des vignobles [aux alentours,] près de ses rives. Aucun autre endroit n'est comme l'Euphrate pour ses vignobles et ses palmiers!

Et pour ce qui est du jour où [Maryam *sa*] fut privée de l'usage de la parole, et que Ghay'dous [i.e. le roi de l'Israël] appela ses enfants et ses sujets pour leur demander assistance, afin qu'ils fissent sortir la Famille d'Imrân pour qu'ils vissent [Dame] Maryam [*sa*] [pour le fait qu'elle venait d'accoucher, selon eux, d'un enfant "illégitime" [2]], que lui dirent-ils alors...?"

Connais-tu ce qu'Allah vous a raconté dans Son Livre [i.e. le Saint Corân, au sujet de cet incident]?"

Le Chrétien répondit: "Oui, je viens de le lire, aujourd'hui même..."

Il [l'Imâm *as*] dit: "En ce cas, tu ne te lèveras que lorsque Allah t'ait guidé [dans la juste Voie]...!"

---

1. Au sujet de la Naissance bienheureuse d'Issâ [*as*] près de la rive de l'Euphrate, beaucoup d'Ahâdîs ont été rapportés et peut-être en nous référant au verset 22 de la sourate Maryam qui annonce: "*Elle devint donc enceinte [de l'enfant], et elle se retira avec lui en un lieu éloigné...*" peut-on proposer aux chers lecteurs qu'elle parcourut un long chemin, afin d'arriver à Koufeh. Et ceci correspond et concorde avec les Ahâdîs qui annoncent qu'elle fut grosse d'Issâ pour une durée de six mois seulement; ou bien elle aurait pu venir en ce lieu, par Miracle et avoir parcouru cette grande distance, en un clin d'œil, selon la Volonté d'Allah. Cependant, l'explication la plus célèbre parmi les Musulmans et les Chrétiens [de tous les sects] est qu'elle mit Issâ [*as*] au monde à Béthléem, près de Jérusalém [à une distance d'environ 25 Kilomètres l'une de l'autre].
2. Qu'à Dieu ne plaîse!

Le Chrétien demanda: "Quel est donc le prénom de ma mère, en Assyrien et en Arabe...?"

Il répondit: "En Assyrien, c'était Anghâliyyah, et Onghourah était le prénom de ta grand-mère, du côté paternel. Le prénom de ta mère en Arabe est Mayyah. Le prénom de ton père est Abdél'Massih [1] et c'est Abdéllâh en Arabe; car, Massih [i.e. le Messie - Mahdi] n'avait aucun esclave."

Le Chrétien demanda: "Vous avez dit vrai et ceci est juste. En ce cas, quel était donc le prénom de mon grand-père?"

Il [l'Imâm *as*] répondit: "Le nom de ton grand-père était Djîbrîl [i.e. Gabriel], mais je viens de le nommer Abdér'Rah'mân dans cette même séssion.

Le Chrétien déclara: "Oui, c'était un Musulman et il atteignit le rang du Martyr... Des soldats l'attaquèrent et l'assassinèrent chez lui, sans qu'il sût quoique ce soit; et les soldats étaient des habitants de Châm..."

Il demanda [encore]:"Et quel était mon prénom avant mon épithète [i.e. Konieh]...?"

Il [l'Imâm *as*] répondit: "C'était Abdo'Sâléh."

Il demanda: "Et quel nom voudriez-vous me donner [maintenant]...?"

Il répondit: "Je vais t'appeler Abdéllâh."

Il déclara: "Ainsi donc, je proclame ma [nouvelle] Foi: Allah est le Plus Grand et j'atteste qu'il n'y a aucun Souverain [i.e. Seigneur], excepté Allah, l'Unique! Il n'a aucun partenaire! Il est l'Unique et le Seul à Être imploré pour ce que nous désirons! Il n'est point comme ce que décrivent les Chrétiens [à Son sujet], ni est-Il comme ce que disent les Juifs! Ni est-Il de la catégorie que les polythéistes décrivent.

J'atteste que Mohammad est Son Esclave et Son Messager!

Il l'a envoyé avec la Vérité. [Et] il manifesta la Vérité aux gens de la Vérité, tandis que les gens de la Fausseté restèrent aveugles [dans leur obstination et ne virent guère la Vérité]...

Et Mohammad est le Messager d'Allah pour toute la gent humaine, [qu'ils soient de peaux] rouge ou noire; et tous étaient inclus dans son Invitation [à l'Islam]! Ainsi, ceux qui cherchaient la Direction reçurent en effet, la Direction.

[De même,] les gens [qui suivaient] la Fausseté restèrent [i.e. persistèrent] dans leur cécité [spirituelle] et perdirent tout ce qu'ils appelaient [i.e. leurs fausses divinités]!

J'atteste que Son Représentant [i.e. Ali *as*] a parlé avec Sa Sagesse! Et que

1. C'est à dire l'esclave et le serviteur de Mahdi [*as*]

tous les Prophètes avant lui avaient parlé avec pure Sagesse et se soutenaient, les uns les autres dans [leur] obéissance envers Allah; et qu'ils restaient éloignés de la Fausseté et des gens de la Fausseté, de la Perdition et du Mal et [aussi] des gens de la Perdition et du Mal.

Et qu'ils se tenaient éloignés de toute erreur et Allah les soutenait à travers leur obéissance envers Lui et les préservait de toute désobéissance [en les rendant] "Infaillibles" et purs [i.e. dénués] de tout péché. Ainsi donc, ils étaient les "Amis" d'Allah et les "Assistants" de la Religion! Ils encourageaient les autres à faire le bien et leur commandaient de faire le bien.

Je déclare [et proclame] ma Foi et crois aux plus jeunes [les plus petits] d'entre eux, tout comme je crois aux plus âgés [les plus grands] d'entre eux; [de même,] à ceux que je viens de nommer et de mentionner et à ceux que je n'ai pas nommés ni mentionnés. Je déclare [et proclame] ma Foi en Allah, le Béni, le Sublime, le Seigneur des Mondes!"

Il arracha alors de [sa personne,] sa cordelière[1] et sa croix en or qui pendait sur sa poitrine. Il déclara alors:"Ordonnez-moi donc comme vous voudrez pour que je donne la charité à qui vous voudrez!"

Il [l'Imâm *as*] déclara: "Il y a, ici, un de tes frères en Religion qui est un homme de la tribu de Ghéys Ibn-é Sa'alabah et c'est un homme pourvu [de richesse], comme toi. Vous devriez coopérer l'un avec l'autre [en bonne entente] et être indulgents [et cléments] l'un envers l'autre; et je ne permettrai point que vos Droits en Islam soient ignorés."

Il lui dit alors: "Par Allah! Qu'Allah vous fasse prospérer et vous accorde le Salut! Je suis un homme très riche. Dans ma ville [natale,] je possède en effet, trois cent chevaux mâles et femelles et mille chameaux aussi! Vos Droits sur eux sont bien plus que les miens!"

Il [l'Imâm *as*] lui dit alors: "Tu es un esclave d'Allah et de Son Messager et ta lignée et ta progéniture resteront dans un état naturel [et telles qu'elles sont]...[2]"

Ainsi donc, il s'améliora dans [son] Islam et épousa une dame de la tribu de Féh'r. Abou Ibrâhîm [*as*] lui donna en dot, cinquante dinârs, [de l'argent] des charités d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]. Il lui trouva un serviteur et lui procura un logement, jusqu'à ce qu'Abou Ibrâhîm [*as*] fût emmené [à Baghdâd].

---

1. C'est une corde que les Chrétiens qui payaient le Tribut aux Musulmans devaient ceindre autour de leurs tailles, selon la Loi Islamique, afin de se distinguer des Musulmans. Ils y suspendaient aussi une sorte de ruban ou de collier Chrétien, orné d'une croix Chrétienne.
2. C'est à dire, qu'étant donné ta situation, ta position et ta noble lignée, tous tes Droits devront être respectés scrupuleusement par les autres.

Il [i.e. le Chrétien converti à l'Islam] mourut vingt-huit jours après le départ de [l'illustre] Imâm [*as*]."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm et Ahmad Ibn-é Méh'rân ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Hassan Ibn-é Râchéd qui avait dit: "Ya'ghoub Ibn-é Djafar avait déclaré: "J'étais en présence d'Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] quand [soudain] un ermite et une nonne, [appartenant] à la région de Nadj'rân, au Yémen se présentèrent à lui.

Fazl Ibn-é Savvâr demanda permission pour eux et l'Imâm [*as*] déclara:

"Amène-les demain, près du puits d'Ommé Khéy'r..."

Le lendemain, nous nous présentâmes au lieu du rendez-vous; et nous nous aperçûmes que d'autres gens [à part nous] étaient venus, eux aussi en cet endroit. Il [i.e. l'Imâm *as*] ordonna qu'on étendît par terre, une natte, tissée de feuilles de palmiers. Il s'assit sur la natte et les autres s'assirent [à leur tours, après lui]. La nonne se mit alors à lui poser des questions. Elle demanda de nombreuses questions et il les répondit toutes.

Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] lui demanda [ensuite] des questions, [au sujet desquelles] elle n'avait rien à répondre; [ce fut alors] qu'elle se convertit à l'Islam.

Ensuite, ce fut le tour de l'ermite à lui poser des questions et l'Imâm [*as*] répondit à tout ce qui lui demandait. L'ermite déclara [alors]: "Je suis très fort dans ma Religion et aucun Chrétien que j'ai laissé dans ma contrée n'a jamais atteint le niveau de ma connaissance...

J'ai entendu au sujet d'un homme, en Inde qui, à chaque fois qu'il désire, peut se rendre en Pèlerinage à "Béytol Mghaddasse" [i.e. Jérusalém] en un jour et nuit et qu'ensuite, il retourne chez lui, en Inde...

Ainsi donc, je me mis à demander à son sujet et du lieu où il vivait? On me répondit: "Il se trouve à Sobazân..."

Et je demandai [encore plus de renseignements] à son sujet, à celui qui m'avait mis au courant [de l'existence même] de cet homme..."

Il [me] répondit:"C'est la [même] connaissance, à l'aide de laquelle Âsséf, le compagnon de Soléy'mân [*as*] apporta le trône de [la reine de] Sabâ [en un clin d'œil, du Yémen en Palestine]. Il [i.e. Âsséf] est celui dont Allah vous a raconté [l'histoire] dans votre Livre et Il l'a [aussi] raconté dans nos Livres..."

Abou Ibrâhîm [*as*] lui demanda: "Combien sont les Noms d'Allah, à l'aide Desquels, la prière de celui qui invoque Allah ne sera jamais rejetée...?"

L'ermite répondit:"Les Noms [d'Allah] sont nombreux, mais les Noms

"définitifs", à l'aide Desquels, le Suppliant ne sera jamais rejeté [du Seuil Divin] sont du nombre de sept."

Abol'hasssan [l'Imâm Kâzém *as*] lui dit: "Nomme-les moi, selon ce que tu peux te rappeler par mémoire..."

L'ermite répondit: "Que non, par Allah qui fit descendre la Torah à Moïse [*as*] et qui fit de Jésus [*as*], une leçon mémorable pour les habitants des mondes et comme une épreuve pour le sens de la gratitude et des gens de la Raison; et qui fit Mohammad [*savavs*] comme une Bénédiction, une Grâce et une Miséricorde et qui fit Ali [*as*] comme une leçon et [un moyen] de perception [pour les gens]; et qui fit que les Exécuteurs de sa volonté soient issus de sa race [i.e. sa progéniture]...! Je ne sais pas! Or, si je les avais sus, je ne serais pas [venu ici,] chercher votre conseil et ne vous aurais guère approché ou demandé [la moindre] question!"

Abou Ibrâhîm [*as*] lui dit: "Retourne donc à l'histoire [que tu nous racontais au sujet] de [cet] Indien..."

L'ermite lui dit: "J'ai entendu de ces Noms, mais j'ignore leurs sens [i.e. significations] et leurs interprétations; ni ne sais-je ce qu'Ils sont, comment Ils sont, ni comment Ils sont lus [i.e. prononcés]...

Par conséquent je voyageai, jusqu'à ce que j'arrivasse à Sobazân, en Inde...

Je demandai au sujet de l'homme en question et on me fit savoir qu'il avait bâti un ermitage dans la montagne, de l'intérieur duquel il ne sortait ni n'était vu que deux fois par an. Les Indiens croyaient qu'Allah avait créé un ruisseau qui coulait et passait à travers son ermitage et que des végétations et des plantes avaient poussé en ce lieu pour lui seul et sans qu'il y eût aucun besoin de les semer; et qu'elles étaient cultivées pour lui, sans qu'il y eût aucun besoin de labourer la terre!

Je me rendis devant la porte [de son ermitage] et attendis pour trois jours, sans frapper ou chercher à ouvrir la porte [d'entrée]...

Au quatrième jour, Allah ouvrit la porte et une vache sortit, chargée du bois [pour faire du feu]. Ses mamelles étaient tellement remplies de lait que [le lait] était sur le point de jaillir...

Elle poussa la porte, grande ouverte et je la suivis et entrai.

Je trouvai l'homme, debout, tandis qu'il regardait le Ciel, en pleurant; il regardait la terre et il pleurait; il regardait les montagnes et il pleurait.

Je dis: "Gloire à Allah! Combien peu sont des gens comme vous, à notre époque...!"

Il réponddit: "Par Allah! Je ne suis qu'une bonne action parmi les bonnes

actions de l'homme que tu as laissé derrière toi...!"

Je lui dis: "J'ai entendu dire que vous possédez l'un des Noms d'Allah, à l'aide Duquel, vous vous rendez chaque jour et nuit à "Béyt Ul-Moghadasse" [i.e. Jérusalém] et rentrez de nouveau, chez vous...?"

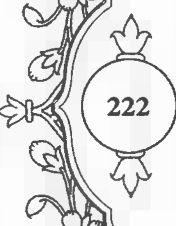
Il répondit: "Connais-tu, en effet, la "Béy" [i.e. Maison - Demeure] qui est "Moghadasse" [i.e. Sacrée]...?"

Je dis:"Je ne connaîs aucune autre "Béyt Ul-Moghdasse" [i.e. Maison Sacrée], excepté Celle qui se trouve à Châm..."

Il dit: "Ce n'est pas "la" "Béyt Ul-Moghadasse" [dont je me réfère]; en fait, la "Béyt Ul-Moghadasse" est cette même Maison pure et sacrée qui est la Demeure de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*]...!"

Je dis: "L'unique "Demeure" dont j'ai entendu le nom, jusqu'ici, est la "Béyt Ul-Moghadasse" qui se situe à Châm..."

Il déclara: "C'est, en effet, le Lieu où les Prophètes adoraient Allah. Elle a été appelée le Centre des Lieux d'Adoration [par excellence] [i.e. Hazirat Ul-Mahârîb][1], jusqu'à la période temporaire [qui exista] entre Jésus [*as*] et [la Venue de] Mohammad [*savavs*] durant laquelle, les calamités et les épreuves Divines s'approchèrent [de plus en plus] des païens [malfaiteurs] et que toutes sortes de Malheur et de Tourments Divins pénétrèrent dans les demeures des démons. Par conséquent, ils remplacèrent toutes les choses, en chageant et en transformant ces Noms, comme ce qu'Allah, le Béni, l'Altissime a annoncé: des [mots,] dont le sens caché [et ésotérique] se réfère à la [sainte] Famille de Mohammad et qu'en apparence, ils se manifestent comme des proverbes: "*Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres! Allah n'a fait descendre aucune Preuve à leur sujet!*" [An-Nadjm-23]



Je lui dis alors: "Je suis venu à vous, d'une contrée bien lointaine...!

Dans mon voyage, j'ai dû traverser des océans et supporter bien des peines et des souffrances rigoureuses, jusqu'à l'effroi même...!

J'ai passé des nuits et des jours dans une grande agitation et une profonde anxiété à l'idée de ne pas pouvoir atteindre à mon but..."

Il me dit:"Je vois [clairement] que ta mère te conçut à un temps où un noble Ange était présent [à ses côtés]. Et je sais [pour certain] que ton père se lavait toujours [i.e. faisait ses Ablutions] et se purifait à chaque fois qu'il avait l'habitude de se rendre auprès de ta mère. Et je ne pense guère qu'il y avait une autre raison, excepté [pour le fait] qu'il avait étudié la quatrième partie de la

---

1. C'est à dire, les Lieux des "Mihrâb" ou des Autels, dédiés à l'Adoration d'Allah l'Unique.

Torah, durant les nuits où il veillait. Ainsi donc, sa fin était une bonne fin.

Retourne donc par où tu es venu... Avance [i.e. continue ton chemin] jusqu'à ce que tu sois arrivé à la Ville de Mohammad [*savavs*] qui est aussi appelée 'La Pure" [i.e. At-Tayyabah].

Dans l'ère de l'Ignorance [i.e. l'ère de Djâhiliyat], elle était appelée Yassréb.

Va ensuite à un endroit qui s'appelle Al-Baghi...

Demande [la direction] d'une maison, connue comme la "Maison de Marvân". Reste là, pour trois jours...

Demande ensuite [à voir] un homme [de peau] noire qui s'asseoit [habituellement] devant la porte et qui tisse des nattes avec les feuilles de palmiers... Dans cette contrée, on appelle ces nattes, des " Khassaf".

Sois bon et gentil avec lui et dis-lui: "L'un de tes compagnons m'envoie: celui même qui avaient l'habitude de rester dans le coin de la maison, où il y a quatre petits morceaux de bois..."

Demande-lui ensuite, au sujet d'un tel, fils d'un tel [i.e. l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar Ibn-é Abi Tâléb *as*]. Demande-lui où est-ce qu'il tient sa séssion? Et à quelle heure se rend-il [normalement] à ces séminaires?

Il te le montrera ou bien te fera sa description [afin que tu puisses le reconnaître], et tu le reconnaîtras par cette description. Moi aussi je le décrirai pour toi."

Je demandai:"Et lorsque je l'aurai rencontré, que devrai-je faire?"

Il répondit: "Demande-lui au sujet du passé et de l'avenir. Demande-lui au sujet de la Direction religieuse des anciens et de ce qui devront venir [dans l'avenir]..."

Abou Ibrâhîm [*as*] lui déclara [alors]: "En vérité, ton ami à qui tu rendis une visite a voulu ton bien [et te conseilla en bien]..."

L'ermite demanda: "Que je donne ma vie pour vous! Quel est donc son nom?"

Il [*as*] répondit: "So nom est Motammém Ibn-é Firouz, et il est Persan. Il est de ceux qui croyaient en Allah, l'Unique. Celui qui n'a aucun partenaire; et il adorait Allah, en toute dévotion et sincérité avec une certitude innée. Il s'enfuit de ses concitoyens, à cause de la crainte qu'il ressentait.

Par conséquent, son Seigneur lui accorda la sagesse et le guida vers la juste Direction et Il le rendit pieux, parmi les pieux en lui accordant la Connaissance [au sujet] de Ses serviteurs sincères.

Chaque année, il visite la Mecque pour [accomplir la cérémonie] du Hadj; et au début de chaque mois, il accomplit [aussi] une fois, son Oumrah...

Il vient de sa place en Inde [jusqu'à] à la Mecque, à cause de la distinction

qu'Allah lui a accordé et à cause de Son Aide et: "*C'est ainsi qu'Allah rémunère ceux qui rendent grâce!*"

L'ermite lui demanda alors de nombreuses questions. Il [i.e. l'Imâm as [les répondit, toutes. Et [de son côté,] il demanda à l'ermite certaines choses, auxquelles il ne put répondre et donc, il lui offrait lui-même [les réponses].

L'ermite déclara [alors]: "Dites-moi [de grâce,] au sujet des huit Lettres qui furent révélées et dont quatre d'entre Elles furent seulement manifestées sur la Terre, tandis que les quatre autres restaient dans l'espace...?

À qui furent-Elles envoyées ces quatre [Lettres] qui restèrent dans l'espace, et qui donc Les interprétera...?"

Il répondit: "[Cette personne-là] est notre "Qâ'îm" [*as*]. [1] Allah Les lui enverra et il Les interprétera [justement et correctement]. Il lui enverra ce dont Il n'a [même] pas envoyé aux Véridiques [i.e. Sincères] ni aux Messagers ni à ceux qui sont justement guidés."

L'ermite lui demanda alors: "Dites-moi [de grâce,] au sujet de deux d'entre ces quatre Lettres qui furent envoyées sur la Terre. Que sont-Elles?"

Il répondit: "Je te dirai, au sujet de toutes les quatre. La toute première était: "*Il n'y a aucun Seigneur et Souverain, excepté Allah qui est Unique et qui n'a aucun partenaire; Il est Éternel.*"

La deuxième Lettre était: "*Mohammad [savavs] et le Messager d'Allah.*" Et il faut prononcer cela en toute dévotion.

La troisième Lettre annonçait que nous sommes les "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de la sainte Famille de Mohammad *savavs*].

Et la quatrième Lettre est que nos partisants [i.e. les Chiites] sont de nous. Et que nous sommes du Messager d'Allah [*savavs*] et que le Messager d'Allah [*savavs*] est d'Allah, à travers un moyen [et un lien d'attachement]."

L'ermite déclara alors:"J'atteste qu'il n'y a aucun Seigneur [i.e. Souverain] excepté Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah! Et que tout ce qu'il apporta, venant d'Allah est vrai et que vous êtes les Élus d'Allah [i.e. les Ahlél Béyt *as*], parmi Ses créatures; et que vos Chiites sont des purs qui remplacent ceux qui vous opposent.

Pour eux, il y a une bonne fin auprès d'Allah!

Et toute louange appartient à Allah, le Souverain des Mondes..."

---

1. C'est à dire, celui dont nous attendons la Venue [i.e. la Manifestation – l'Apparition] et qui est le Dernier des Douze Imâms de la descendance de Dame Fâtémeh [*sa*] qui est en Occultation et qui retournera sur la terre, pour la remplir de Justice et d'Équité, tout comme elle a été remplie d'Injustice.

Abou Ibrâhîm [*as*] ordonna qu'on [lui apportât] un "Djobbeh" en soie [i.e. une longue tunique, ouverte au devant, avec de larges manches], une chemise, tissée à Ghouhéstân[1] [i.e. à Khorâssân, en Perse], un "Tay'lassân" [i.e. châle jeté sur les épaules et couvrant aussi la tête], une paire de chaussures et un couvre-chef.

Il les lui offrit et il [*as*] s'acquitta alors de sa Prière du midi; il lui dit ensuite: "[Va et fais] ta circoncision..."

Il répondit: "Je fus circoncis, au septième jour [2]."

6- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam qui avait dit qu'Abdéllâh Ibn'l Moghirah avait dit: "[En une occasion,] à Ménâ, Abdo'Sâléh [l'Imâm Kâzém *as*] passa à côté d'une femme qui pleurait [à chaudes larmes] et ses enfants qui étaient tout autour d'elle pleuraient eux aussi, à cause du fait que leur vache était tombée morte...

Il s'approcha d'elle et lui demanda:"Ô esclave d'Allah! Pourquoi donc pleures-tu [ainsi]?"

Elle répondit: "Ô esclave d'Allah! J'ai des orphelins [chez moi] et notre vache qui nous pourvoyait une subsistance vient de mourir et nous sommes maintenant sans ressources et nécessiteux [à l'extrême]!"

Il demanda: "Ô esclave d'Allah! Veux-tu que je ressuscite ta vache?"

Elle fut inspirée de répondre: "Oh oui, ô serviteur d'Allah...!"

Ainsi donc, il se retira dans un coin et s'acquitta d'une Prière de deux rakat.

Il leva ensuite ses mains au ciel et murmura [des choses] avec ses lèvres.

Il se releva ensuite et ordonna à la vache de se relever. Il donna [alors] un coup à la vache, avec son bâton ou le [bout] de son pied et la vache se releva [soudain]... Lorsque la femme vit cette scène et sa vache [ressuscitée], elle s'écria:

"Je jure par le Seigneur de la "Ka'aba" que c'est [bel et bien] Issâ, le fils de Maryam [*as*]!"

Les gens se rassemblèrent autour d'elle, tandis que [l'Imâm *as*] disparaissait parmi la foule des gens et quittait [ce lieu]."

7- Ahmad Ibn-é Méh'rân que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Séyf Ibn-é Omay'rah qui avait dit:"Ish'âgh Ibn-é Ammâr avait dit:"J'entendis Abdo'Sâléh[3] [l'Imâm

1. C'est à dire: Kouhéstân qui, en langue Fârsi, signifie montagne et qui se trouve entre Néy'châbour et Harât, tandis que la ville de Tabasse est tout près d'elle.
2. Soit sept jours après sa naissance, ou bien sept jours avant de se présenter auprès de l'Imâm [*as*].
3. Un autre titre de l'Imâm Kâzém [*as*] qui signifie: le pieux esclave d'Allah.

Kâzém *as*] annoncer à un homme, sa mort imminente. Je pensais à moi-même: "Sait-il donc, quand un individu parmi ses Chiites meurt...?!"

Il se tourna vers moi, tandis qu'il semblait fâché [i.e. ennuyé] et déclara: "Ô Is'hâgh! Si Rochay'd Al-Hadjari possédait la Connaissance de [prédire] la mort des gens et des calamités qui pouvaient frapper les gens, la nécessité d'une telle Connaissance est encore plus grande pour l'Imâm!" [1]

Il ajouta [ensuite]: "Ô Is'hâgh! Fais comme il te plaît... Ta vie est [sur le point] d'arriver à son terme et tu mourras dans deux ans...

Tes frères et ta famille resteront ainsi, quelque temps après toi, avant de s'opposer les uns contre les autres, tandis que certains d'entre eux trahiront les autres, de sorte que leurs ennemis se réjouiront de leurs mésententes et de leurs malheurs. Et bien évidemment, c'était ce qui passa par ta tête..."

Je dis: "Je demande pardon à Allah pour ce qui passa dans mon cœur..."

Après cette rencontre, Is'hâgh ne vécut pas très longtemps et sous peu, il mourut. Et tout de uite après, les Bani Ammâr se mirent à vivre, en utilisant les biens de gens [pour les emprunts et le commerce] en se ruinant [tragiquement, à la fin]."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Moussâ Ibn'l Ghâssém Al-Badjali qui avait dit:"Ali Ibn-é Djafar avait déclaré: "Mohammad Ibn-é Ismâ'îl[2] vint auprès de moi, quand nous nous trouvions encore dans la Mecque, après avoir accompli notre Oumrah, au mois de Radjab.

Il dit: "Ô oncle! J'ai l'intention de me rendre à Baghdâd, mais je voudrais tant faire mes adieux à mon oncle, Abél Hassan [i.e. l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar [*as*]! Et je voudrais que vous m'accompagniez dans cette visite..."

Ainsi donc, je l'accompagnai chez mon frère et il se trouvait chez lui, dans [le quartier] de "Haw'bah"; c'était juste après le coucher du soleil.

Je frappai à la porte et mon frère me répondit, en disant: "Qui est-ce?"

Je répondis: "Ali."

Il dit: "J'arrive..."

[Or,] il avait l'habitude de faire ses Ablutions rituelles [pour la Prière] [i.e. Vouzou] avec lenteur.

Je [lui] dis: "Dépêche-toi donc..."

---

1. Rochay'd Hadjari était l'un des proches compagnons et disciples du seigneur des croyants [Ali *as*]. L'Imâm [*as*] lui avait enseigné la Science de la mort des gens et la situation des régions et des contrées, de sorte que parfois, il prédisait la mort et la manière de mourir d'un individu.
2. C'était le fils d'Ismâ'îl qui était l'un des fils de l'Imâm Sâdiq [*as*].

Il répondit: "je me dépêche..."

Il m'ouvrit la porte, tandis qu'il avait noué un tissu de couleur rouge autour de son cou. Il sortit [de chez lui] et s'assit au seuil de sa porte.

Ali Ibn-é Djafar déclara: "Je me penchai et baisai sa [sainte] tête et [lui] dis: "Je suis venu au sujet d'une affaire... Si elle te paraît agréable, en ce cas qu'Allah lui donne succès; et si ce n'est pas ainsi, en ce cas, c'est nous qui sommes bien fautifs!"

Il dit: " Qu'y a-t-il donc?"

Je répondis: "Le fils de ton frère est ici. Il voudrait te faire ses adieux, car il part pour Baghdâd."

Il me dit: "Fais-le venir."

Je l'appelai donc, car il avait gardé ses distances [avec grand respect].

Il s'approcha donc, et baisa la tête [de l'Imâm *as*] en déclarant: "Que je donne ma vie pour vous! Conseillez-moi [de grâce!]..."

Il [*as*] déclara: "Je te recommande de craindre Allah, en ce qui concerne ma vie [i.e. mon sang]..."

Il lui dit en réponse: "Quiconque a l'intention de vous faire mal, qu'Allah lui fasse la même chose!"

Et il se mit à prier contre celui qui pouvait avoir une mauvaise intention contre l'Imâm [*as*]. Il lui baisa encore la tête et lui dit: "Ô mon oncle! Conseillez-moi [encore]..."

Il [*as*] lui dit: "Je te recommande de craindre Allah, en ce qui concerne ma vie [i.e. mon sang]..."

Et il lui dit encore [une fois], en réponse: "Qu'Allah lui fasse la même chose à celui qui a l'intention de vous faire du mal!"

Il baisa [pour la troisième fois] la [sainte] tête de l'Imâm [*as*] et lui dit: "Ô mon oncle! Conseillez-moi [encore]..."

Il [*as*] dit: "Je te recommande de craindre Allah, en ce qui concerne ma vie [i.e. mon sang]..."

Et donc il pria encore une fois contre tous ceux voulaient du mal [à l'Imâm *as*]. Il s'éloigna alors et je restai seul avec lui [i.e. l'Imâm *as*].

Mon frère m'appela à lui et dit: Ô Ali! Attends ici."

J'attendis et il rentra dans la maison. Il m'appela ensuite à lui. J'entrai et il me donna un sac qui contenait la somme de cent dinârs.

Il me dit: "Dis à ton neveu d'utiliser cette somme durant son voyage."

Je pris le sac et le plaçai auprès de mon Abâ. Il me donna de nouveau cent dinârs et déclara: "Donne-lui, cela aussi..."

Et il me donna encore une fois, cent dinârs, en me disant: "Donne-lui, cela aussi!"

Je déclarai alors: "Que je donne ma vie pour vous! Si vous le craignez comme ce que vous venez de lui dire, pourquoi donc l'aidez-vous contre votre propre personne [en lui donnant une telle somme d'argent]?!"

Il répondit: "Lorsque je préserve et maintiens mon lien de parenté avec lui et qu'il brise ce lien [de sang], Allah lui coupera le lien de sa vie..."

Il me donna ensuite un oreiller, à l'intérieur duquel se trouvait trois-mille dirhams. Il dit: " Donne-lui, cela aussi..."

Ainsi donc, je m'en fus chez lui et lui donnai les premiers cent dinârs et il se réjouit beaucoup et pria pour son oncle.

Je lui donnai ensuite la seconde somme [de cent dinârs] et la troisième somme [de cent dinârs] et il était tellement heureux que je crus qu'il n'allait plus partir [pour Baghdâd]. Je lui donnai à la fin, les trois-mille dirhams et il s'en alla [tout heureux], jusqu'à ce qu'il se fût rendu auprès de Hâroun et qu'il l'eût salué comme le Caliphe.

Il lui dit [alors]: "Je ne pensais pas qu'il y eût deux Caliphes sur terre, jusqu'à ce que je visse mon oncle, Moussâ Ibn-é Djafar que les gens saluaient comme leur Caliphe!"

Hâroun lui envoya alors cent-mille dirhams, mais Allah le frappa avec une hémorragie de la gorge [de sorte qu'il périt de ce mal] et ne put même pas voir ni toucher un seul dirham de cet argent..."

9- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh et Abdéllâh Ibn-é Djafar ont tous deux, rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn-é Moskân qui avait dit:" Abou Bassir avait dit: "Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*] mourut en l'an cent quatre-vingt trois, à l'âge de cinquante-quatre ans. Après [son père] Djafar [l'Imâm Sâdiq *as*], il vécut pour trente-cinq ans [comme Imâm]."

***

Chapitre 121

De la Naissance d'Abél Hassan Ar-Rézâ
Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] nacquit en l'an cent quarante-huit de l'Hégire. Il mourut au mois de Safar de l'an deux cent trois de l'Hégire, à l'âge de cinquante-

cinq ans. Il y a des divergences d'opinion en ce qui concerne cette date. [1]

Or, cette date est plus correcte, si Allah le veuille. Il décéda à Tousse, dans un village, appelé "Sanâbâd" qui est tout près de Nagh'vân, à [une distance] d'une voix humaine et il fut enterré en ce lieu même.

Ma'moun l'avait convoqué de Médine à Marv, à travers le trajet qui passait par Bassorah et toute la Perse [2]. Lorsque Ma'moun partit pour Baghdâd, il l'emmena avec lui; par conséquent, il mourut en ce lieu [dans ce village].

Sa mère était une jeune esclave, du nom d'Ommol Banine.[3]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub qui avait dit:" Héchâm Ibn-é Ah'mar avait déclaré: "Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] me demanda: "Savais-tu qu'un homme venu de Magh'réb est arrivé à Médine...?" Je répondis: "Non..."

Il dit: "Oui, en effet un tel homme est arrivé. Par conséquent, allons chez lui..."

Il monta alors sur sa monture et moi de même, et nous nous rendîmes auprès de l'homme [en question].

C'était un habitant de Médine qui avait de jeunes filles esclaves avec lui.

Je lui dis: "Montre-nous [ce que tu as]..."

Il nous montra sept jeunes esclaves. Mais Abél Hassan [*as*] en les regardant toutes, l'une après l'autre disait: "Je n'ai guère besoin d'elle..."

Il [*as*] déclara finalement: "Montre-nous [d'autres]..."

L'homme répondit: "Je n'ai personne d'autre, excepté une jeune esclave malade..."

Il [l'Imâm *as*] demanda:"Et qu'est-ce qui t'empêche de la vendre...?" Mais l'homme refusa [de la vendre] et l'Imâm *as*] rentra chez lui.

Le lendemain, il [i.e. Abél Hassan *as*] demanda à me voir et me dit:

"Demande-lui:"Combient exiges-tu pour cette [jeune esclave malade]?" Lorsqu'il dira: "Telle somme..." Dis-lui [aussitôt]: "Je la prends."

Je me rendis donc chez l'homme [i.e. le marchand d'esclaves] et il me dit:

"Je ne prendrai guère moins de cette somme pour elle!" [et il me nomma un chiffre]. Je déclarai: "Je la prends!"

1. Il nacquit le onze Zigha'dah et son Martyre survint au dernier jour du mois de Safar. Il fut empoisonné après avoir mangé du raisin [ou selon certains, après avoir bu du jus de grenadine] par les agents de Ma'moun.
2. Car, s'il avait fait le trajet qui passait par Koufeh et Qom, les Chiites qui aimaient l'Imâm [*as*] avec ferveur auraient pu lui faire obstacle et ne pas le laisser aller à Marv...
3. Selon les Ahâdîs célébres, le nom de la mère de l'Imâm [*as*] était Nadjmah ou Tok'tam, tandis que son Konieh [i.e. épithète] était "Ommol Banine".

Il dit:"Elle vous appartient. Mais, dites-moi donc: qui était l'homme qui vous accompagnait hier?"

Je lui dis:"C'est un homme de la tribu de Bani Hâchém."

Il demanda:"Quelle Bani Hâchém?"

Je lui répondis:"Je ne sais pas plus que cela..."

Il déclara alors:"Je vais maintenant te parler au sujet de cette jeune esclave...

Je l'achetai d'une région lointaine de Magh'réb. [Durant le voyage], une femme, appartenant aux Gens du Livre [i.e. Ahlél Kétâb] me rencontra et me demanda: "Qui est donc cette jeune esclave qui est avec toi?"

Je lui dis: "Je l'ai achetée pour moi-même."

Elle me dit alors: "Il n'est point convenable qu'elle soit avec des personnes telles que toi. Il est plus convenable [et approprié] que cette jeune esclave soit avec [celui qui est] le meilleur habitant de cette Terre... Sous peu, elle lui donnera un fils, de sorte que [jamais] l'Est ou l'Ouest [de ce monde] n'en avait produit de pareil...!"

Il [i.e.] le narrateur] continua et dit: "Je l'emmenai donc auprès de lui [i.e. Abél Hassan *as*]. Elle n'était pas là pour longtemps, quand elle mit Ar-Rézâ [*as*] au monde."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'un individu dont il a mentionné le nom et qui avait dit que Saf'vân Ibn-é Yah'yâ avait dit: "Lorsque Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] mourut et qu'Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] parla [ouvertement, au sujet de son Imâmat], nous craignions pour sa vie. On lui déclara:"Vous venez de divulguer une grande Affaire [i.e. l'Imâmat] et pour cette raison même, nous craignons pour votre vie, [de peur] que ce tyran [i.e. Hâroun Ar-Rachid] vous fasse du mal..."

L'Imâm [*as*] annonça alors: "Laissons-le faire et qu'il s'efforce de toute sa force de faire quelque chose... Or, il ne trouvera aucun moyen de me nuire."

3- Ahmad Ibn-é Méh'rân que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibné Ali, et lui de Hassan Ibn-é Mansour qui avait dit que son frère avait narré: "Une nuit, je me rendis auprès d'Ar-Rézâ [*as*] pour le voir [et il se trouvait] dans une chambre [qui était] son cabinet.

Il leva sa main et [soudain,] c'était comme s'il y avait dix lampes [allumées] dans la maison! Un autre homme lui demanda ensuite la permission d'entrer.

Il baissa [alors] sa main et permit à l'homme [d'entrer en sa présence]."

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ibn-é Djom'hour, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ahmad Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:

"Ghéffâri avait dit: "Je devais de l'argent à un homme de la famille d'Abou Râfé qui avait été l'esclave affranchi du Messager d'Allah [*savavs*] et qui se nommait Tay's. Il exigeait le paiement de son prêt et insistait pour que je lui retournasse son dû. Et les gens prenaient son parti...

Lorsque je me rendis compte de ce fait, je m'acquittai de la Prière du Matin dans la Mosquée du Messager d'Allah [*savavs*] et [décidai] de me rendre auprès d'Ar-Rézâ [*as*]. Ce jour-là, il se trouvait dans [la vallée] d'Al-Oray'z.

Lorsque je m'approchai de la porte [de sa maison], je vis qu'il s'approchait [lui aussi], monté sur un âne, tandis qu'il portait [seulement] une chemise et un Abâ. Lorsque je l'aperçus, j'eus honte [et fus embarassé] devant lui.

Quand il arriva près de moi, il s'arrêta et me regarda. Je le saluai.

C'était le mois [béni] de Ramadân. Je lui dis: "Que je donne ma vie pour vous! Je dois de l'argent à l'un de vos esclaves affranchis, du nom de Tay's...

Par Allah! Il m'a déshonoré [devant tous et toutes]...!"

Par Allah! Je pensais intérieurement qu'il [i.e. Ar-Rézâ *as*] allait dire à [Tay's] de me laisser tranquille. Et par Allah! Je ne lui avais même pas dit quelle somme d'argent je lui devais ni mentionné aucune autre chose.

Il m'ordonna de m'asseoir jusqu'à ce qu'il revînt [de nouveau].

Je restai là, jusqu'à ce que je me fusse acquitté de la Prière du crépuscule [i.e. Magh'réb]; or, j'observais aussi le Jeûne. Par conséquent, je me sentais déprimé et voulais quitter ce lieu.

Soudain, il apparut. Il y avait [une foule] de gens autour de lui. Les mendiants étaient en train de mendier et il leur faisait l'aumône. Il se sépara alors d'eux et rentra chez lui. Il ressortit et m'appela [à lui].

Je me levai et entrai avec lui. Il s'assit et je m'assis à mon tour. Je me mis à lui parler, au sujet d'Ibn-é Mossayyéb, le Gouverneur de Médine; car souvent, j'avais l'habitude de lui parler à son sujet. Lorsque j'eus fini de parler, il me demanda: "J'imagine que tu n'as pas encore rompu ton jeûne...?"

Je lui répondis par non.

Il ordonna qu'on m'apportât à manger; on mit la nourriture devant moi. Il dit à son serviteur de manger avec moi. Le serviteur et moi, nous nous mîmes à manger [de bon cœur et jusqu'à satiété].

Lorsque nous eumes fini de manger, il me dit: "Redresse ce coussin et prends donc ce qui est sous ce coussin..."

Je le redressai et il y avait des dinârs. Je les pris et les mis dans la manche de mon habit. Il ordonna à quatre de ses esclaves de m'accompagner [i.e. m'escorter] chez moi. Je dis: "Que je donne ma vie pour vous! Les espions de Mossayyéb seront partout et je ne voudrais point qu'ils me voient en compagnie de vos esclaves..."

Il dit: "C'est bien vrai. Qu'Allah te guide donc avec la juste Direction!"

Il leur ordonna alors qu'ils devaient me laisser seul, quand je leur dirai cela.

Quand je m'approchai de ma maison, je les renvoyai. J'entrai chez moi et demandai une lampe. J'examinai les dinârs et la somme totale était de quarante-huit dinârs. Tandis que je ne devais à l'homme que vingt-huit dinârs. Parmi ces dinârs, il y avait un dinâr qui brillait tout particulièrement. Sa beauté m'exalta et je pris la pièce et l'approchai à la [lumière] de la lampe.

Sur la pièce était inscrite: "Ta dette envers cet homme est de vingt-huit dinârs; le reste est pour toi."

Non, par Allah! Je ne l'avais point informé de la somme exacte de ma dette! Toute louange appartient à Allah qui a accordé de l'Honneur à ceux, à qui Il a donné l'Autorité..."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père qui avait dit que certains de ses compagnons avaient déclaré: "Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] quitta Médine pour accomplir son Pèlerinage de Hadj, la même année où Hâroun fit, lui aussi, le Pélerinage de Hadj. Il arriva à une montagne qui s'appelait Fâré, à gauche de la route, quand vous vous rendez à la Mecque.

Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] l'observa et déclara: "Celui qui bâtit et détruit [un lieu de repos] à Fâré sera coupé en piéces [i.e. mutilé]..."

Nous ne comprîmes guère à quoi il se référait [ni de quoi il parlait].

Lorsque Hâroun arriva à ce point [précis], il s'arrêta [proprement] là.

Djafar Ibn-é Yah'yâ escalada la montagne et ordonna qu'on préparât un lieu de repos pour lui [i.e. Hâroun].

Durant le chemin de retour de la Mecque, il escalada de nouveau [la montagne] et ordonna qu'on détruisît le lieu de repos. Lorsqu'il arriva en Irak, [Djafar Ibn-é Yah'yâ] fut mutilé et coupé en piéces..." [1]

6- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Hamzah Ibn'l

1. Djafar Ibn-é Yah'yâ Barmaki était le ministre de Hâroun et jouissait d'une haute position. Selon les faits qui arrivèrent, Hâroun se fâcha contre lui et il fut tué d'une façon bien tragique.

Ghâssém qui avait dit: "Ibrâhîm Ibn-é Moussâ avait dit: "Je continuais à demander à Abél Hassan [Ar-Rézà *as*], au sujet d'une question que j'avais dans l'esprit et lui à [son tour] me promettait [de me donner un rendez-vous [pour le voir].

Un jour, il partit à la rencontre du Gouverneur de Médine [pour l'accueillir] et je l'accompagnais. Il s'approcha du Palais d'un tel... et s'arrêta [à l'ombre] des arbres. Je m'arrêtai avec lui et il n'y avait point un troisième parti avec nous. Je lui dis: "Que je donne ma vie pour vous! La fête s'approche et je jure devant Allah que je ne possède même pas un seul dirham...!"

Il égratigna alors la terre vigoureusement, à l'aide de son fouet et enfouit sa main dans la terre, en sortant un lingot d'or!

Il me dit: "Dépense cela, mais ne dis rien de ce que tu viens de témoigner [de tes propres yeux]..."

7- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Yassér le serviteur, et lui d'Ar-Rayyân Ibn-é As-Salt, et tous deux ont dit:" Lorsque l'histoire du Caliphe déposé [du pouvoir] prit fin et s'acheva[1] et qu'il fut établi que c'était Ma'moun [qui devait prendre le pouvoir en ses mains], il écrivit [une lettre] à Ar-Rézâ [*as*] et lui demanda de venir à Khorâssân. Abél Hassan [*as*] [lui] répondit, en offrant des prétextes divers [afin de le dissuader], mais Ma'moun continuait à lui écrire, jusqu'à ce qu'il [i.e. l'Imâm *as*] se rendît compte qu'il ne pouvait plus refuser et qu'il ne serait point laissé tranquille.

Il quitta [donc Médine] pour se rendre à Khorâssân, lorsqu'Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] n'avait encore que sept ans.

Ma'moun lui écrivit: "Ne voyage point en tranversant les montagnes et [la ville de] Qom! Prends [plutôt] la route qui passe par Bassorah, Ah'vâz et Fârs..."

Il arriva finalement à Marv. Ma'moun lui offrit le pouvoir et le Caliphat, ce dont Abél Hassan [*as*] refusa net.

Ma'moun lui demanda: "Accepte donc la "Vélâyat-é Ahd" [i.e. héritier légitime]..."

Il [*as*] répondit: "J'accepte, mais avec certaines conditions."

Ma'moun lui dit: "Demande ce que tu voudras."

---

1. Mohammad Al-Amin Ibn-é Hâroun Ar-Rachid combattit son propre frère: Ma'moun pour la succession du Caliphat qui appartenait à leur père et fut tué dans ce combat. Son frère, Hâroun, lui avait donné l'Irak, Châm et d'autres contrées occidentales du monde Islamique. Or, durant la bataille qu'il mena contre son frère, il ne put résister militairement et il abdiqua lui-même de son Caliphat. Mais le commandant-en-chef de l'armée de Ma'moun, un nommé Tâhér, le tua et envoya à Ma'mioun la tête coupée du rebelle.

Ainsi donc, Ar-Rézâ [*as*] écrivit: "Je serai l'héritier légitime, à condition que je ne commanderai ni n'interdirai [aucune chose], ni ne changerai aucune chose de ce qui est actuellement. [Je devrais être excusé et exempté [i.e. déchargé] de toutes ces charges."

Ma'moun accepta toutes les conditions.

Il [i.e. Ali Ibn-é Ibrâhîm] dit: "Yâssér me narra ensuite: "Lorsque la Fête [de l'Immolation de la bête du sacrifice] arriva, Ma'moun envoya [un message] à Ar-Rézà [*as*], en lui demandant de monter sur un cheval, de participer dans la [Prière] de la Fête [i.e. Id][1] et de s'acquitter de ladite Prière [en assemblée, en agissant comme l'Imâm] en faisant un Sermon.

Ar-Rézâ [*as*] lui envoya [un message] en lui répondant: "Tu connaîs très bien les conditions qui existent entre nous, lorsque j'acceptai de faire cela..."

Ma'moun [de son côté] lui envoya un autre message:"Je voudrais seulement tranquilliser les cœurs des gens, en ce qui concerne cette question et qu'ils puissent connaître ton excellence!" Il continua donc à insister, jusqu'à ce qu'il [*as*] eût déclaré: "Ô prince des croyants! Si tu m'excuses [et me retires cette responsabilité], cela me sera certes, plus doux; mais si tu insistes encore, en ce cas j'irai, mais selon la manière du Messager d'Allah [*savavs*] et du seigneur des croyants [Ali *as*]..."

Ma'moun répondit: "Va [et agis] comme il te plaira de faire."

Ma'moun ordonna alors aux gens et aux soldats de se regrouper en grande procession, devant la porte de la maison d'Abél Hassan [*as*], en criant: "Allâhu Akbar! [i.e. Allah est le plus Grand!]"

Il [i.e. Ali Ibn-é Ibrâhîm] dit: "Yâssér le serviteur me narra que les gens firent une [longue] queue, tandis qu'ils attendaient pour [la sortie] d'Abél Hassan [*as*]. Ils se trouvaient dans les routes, sur les toits des maisons et tous s'y trouvaient: hommes, femmes et enfants!

Les soldats et les généraux de l'armée se rassemblèrent devant la porte d'Abél Hassan [*as*].

Au lever du jour, il [*as*] se leva, prit un bain et mit un turban de cotton blanc sur la tête. Il laissa le bout de son turban tomber sur sa poitrine, tandis que l'autre bout était entre ses épaules, suspendu sur son dos, Il déclara alors à tous ses subalternes: "Faites comme moi..."

Il prit un bâton et sortit. Nous étions tous, avec lui. Il était pieds nus et son

---

1. Par les "Takbir" que l'Imâm fit en ce jour fatidique, on comprend que c'était la Fête de l'Immolation de la bête de Sacrifice et non point la Fête de Fêtr.

habit arrivait jusqu'à ses chevilles, et ceci s'appliquait aussi pour ses autres vêtements [qui étaient tous longs].

Lorsqu'il marchait, nous marchions avec lui; il leva [alors] sa tête au ciel et s'écria: "Allâhu Akbar!" [i.e. Allah est le plus Grand!] par quatre fois.

Il nous semblait que les Cieux, la Terre et les murs répondaient à lui!

Les soldats et les gens qui se tenaient devant la porte étaient prêts, armés et vêtus de leurs plus beaux habits! Lorsque nous apparûmes devant eux, de cette façon [particulière] et qu'Ar-Rézâ [*as*] apparut à son tour, il [l'Imâm *as*] se tint debout au seuil de sa porte pour un bref moment et déclara alors: ***"Allâhu Akbar! Allâhu Akbar! Allâhu Akbar! Allâhu Akbar!"*** pour la Direction qu'Allah nous a accordé! ***Allâhu Akbar!*** Pour ce qu'Il nous a accordé des troupeaux de quatrupèdes [comme subsistance]; et toute louange appartient à Allah pour ce qu'Il nous a accordé!"

Nous élevâmes la voix en unison, avec lui.

Toute Marv trembla de pleurs, provoqués par la [grande] commotion générale, la profonde émotion et les cris, lorsqu'ils aperçurent Abél Hassan [*as*], ainsi, pieds nus...

Il marchait pour dix pas, s'arrêtait, faisait une pause et disait alors par trois fois: "***Allâhu Akbar!***"

Il nous semblait que les Cieux, la Terre et les montagnes lui répondaient.

Toute Marv était devenue une seule et unique voix qui s'écriait!

Cette [nouvelle] parvint alors à Ma'moun.

Fazl Ibn-é Sahl, l'homme à deux fonctions [i.e. Zol Riâssatéyn] [i.e. civile et militaire] lui dit alors: "Ô Prince des croyants! Si Ar-Rézâ arrive de cette manière, à la place où devra avoir lieu la Prière [en assemblée], il y aurait alors une révolte, provoquée par la populace! Je suis de l'avis que vous le fassiez rentrer chez lui..."

Ma'moun envoya [aussitôt] un message à l'Imâm et lui demanda de rentrer [immédiatement chez lui]. Abél Hassan [*as*] demanda alors ses chaussures.

Il se chaussa et rentra chez lui."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Yassér qui avait dit: "Lorsque Ma'moun quitta Khorâssân pour se rendre à Baghdâd, Fazl l'accompagna. [C'est à dire] l'homme qui avait deux fonctions; et nous sortîmes avec Abél Hassan [*as*].

Fazl Ibn-é Sahl avait reçu une lettre de son frère, Hassan Ibn-é Sahl, lorsque nous nous étions arrêtés dans l'une des étapes du voyage.

Hassan lui avait écrit: "J'ai étudié les étoiles et fait des calculs astrologiques pour la transition du nouvel an; j'ai observé que dans tel mois, un Mercredi, tu goûteras la brûlure et la chaleur du fer et du feu... Je suis de l'avis qu'en ce jour-là, toi, le prince des croyants et Ar-Rézâ [*as*], vous irez prendre un bain; et il serait bon que tu saignes et verses ensuite ce sang sur tes mains, afin de faire éloigner le mal [nuisible et fatal] de ce jour, [de ta personne]..."

"Zol Riâssatéyn" écrivit alors une lettre à Ma'moun à ce sujet et lui dit qu'il demandât la même chose à Abél Hassan [*as*].

Ma'moun écrivit donc une lettre à Abél Hassan [*as*] et lui demanda à ce sujet. Abél Hassan [*as*] lui écrivit en répondant: "Je n'irai pas au "Hammâm" [i.e. bains publics] demain... Et je ne crois guère qu'il soit bon pour vous ou Fazl de faire la même chose, demain..."

Ma'moun envoya par deux fois, des notes à l'Imâm et Abél Hassan [*as*] lui écrivit [à chaque fois]: "Ô prince des croyants! Je n'irai pas prendre mon bain demain, car je vis le [noble] Prophète [*savavs*] hier soir dans un rêve et il me déclara: "Ô Ali! Ne vas pas au "Hammâm" [i.e. les bains publics], demain..."

Par conséquent, je ne crois guère qu'il vous soit propice à vous et à Fazl d'aller au "Hammâm" demain..."

Ma'moun lui répondit en écrivant: "Tu dis vrai, tout comme le Messager d'Allah dit vrai [*savavs*]. Demain, je n'irai donc pas au "Hammâm" et Fazl sait très bien cela [lui aussi]."

Yâssér [continua] et dit: "Lorsque le soleil se coucha et que la nuit tomba, Ar-Rézâ [*as*] nous déclara: "Priez donc: "Nous cherchons refuge auprès d'Allah, de tout le mal qui descendra cette nuit-là..."

Et nous nous mîmes à prier et [à demander cela au Seigneur] pour toute [la durée] de la nuit. Lorsque Ar-Rézâ [*as*] eut fini de s'acquitter de sa Prière du Matin, il me dit: "Monte jusqu'au toit [de la maison] et écoute [aux bruits]. Entends-tu quelque chose [d'anormal]?"

Lorsque j'eus monté sur le toit [de la maison,] j'entendis de grandes rumeurs et des cris et des lamentations qui montaient de plus en plus fortement.

Soudain, nous vîmes Ma'moun entrer par la porte de ses appartements privés, aux appartements privés d'Abél Hassan [*as*].

Il annonça:"Ô mon seigneur et maître! Ô Abél Hassan! Qu'Allah vous accorde [la patience et de l'endurance] pour la mort de Fazl...!

Il [refusa de vous écouter et de ne pas aller au "Hammâm"]! Il se rendit donc à ce lieu. Or, un groupe, armés d'épées l'attaquèrent et l'assassinèrent!

Trois de ces attaquants furent arrêtés, tandis que l’un d’eux est le cousin [le fils de l’oncle maternel] de Fazl lui-même: Ibn-é Zol’ghalaméyn...” [1]

Les soldats, les commandants de l’armée et les partisans de Fazl se rassemblèrent devant les portes de la demeure de Ma’moun, en disant: “Il l’a assassiné!” en se référant à Ma’moun. [Ils disaient]: “Nous allons venger sa mort...!”

Ils apportèrent alors du bois, pour mettre le feu à la Porte de la maison [de Ma’moun]. Ma’moun [se tourna vers Abél Hassan *as*] et lui dit: “Ô mon seigneur et maître! Voudriez-vous considérer à sortir et à vous rendre auprès d’eux [i.e. des gens], [en essayant] de les disperser...?”

Yâssér dit: “Par conséquent, Abél Hassan [*as*] monta [sur son cheval] et me dit: “Monte...”

Je montai [à mon tour, sur mon cheval]. Lorsque nous sortîmes de la porte de la maison, il observa les gens qui se serraient [et se poussaient] les uns les autres; il fit un geste de sa main, comme pour leur dire: “Dispersez! Dispersez donc!”

Yâssér dit: “Par Allah! Les gens se mirent alors à rebrousser chemin et à s’en aller, et ils [faisaient cela] en se poussant et en tombant les uns sur les autres [tant ils avaient hâte de partir et de s’enfuir]...

Dès que [l’Imâm *as*] pointait à quelqu’un, l’homme se mettait soudain à s’enfuir de toutes ses jambes et s’en allait [tout de suite de l'endroit où il se trouvait].”

9- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mofassér, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit que Mossâfér avait déclaré: “Lorsque Hâroun Ibn-é Al-Mossayéb voulut attaquer Mohammad Ibn-é Djafar[2], Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] me dit: “Va auprès de lui [i.e. Mohammad Ibn-é Djafar] et dis-lui: “Ne sors guère demain [pour te battre], car si tu fais cela, tu seras vaincu et tu devras donc battre en retraite; et tous tes compagnons seront tués! Et s’il voudra savoir d’où tu sais tout cela,

---

1. Son nom était Ali Ibn-é Abi Sa'îd qui, selon les Ahâdîs était le cousin maternel ou le neveu [i.e. le fils de la sœur] de Fazl, et on comprend que le titre de son père était Zol'ghalaméyn. Or, dans le livre de "Târikh" de Ya'ghoubi [volume 2 – page 452], au lieu de l'appeler ainsi, il est appelé Zel'Alaméyn. Et en plus, on prétendait que c'était son propre titre et non point celui de son père, comme ce qui a été écrit dans "Oyoun Akhbâr Ar-Rézâ" [volume 2 – page 164]
2. C'était le fils de l'Imâm Djafar Sâdiq [*as*], plus communément connu comme "Dibâdj" qui était l'un des Imâms du secte Zéydiyyah. Il se souleva à la Mecque et se nomma Caliphe en se rebellant contre Ma'moun. Sous peu, Issâ Djoloudi le combattit et le vainquit. Il demanda alors l'asile et se rendit auprès de Ma'moun, en lui prêtant serment d'allégeance. Il se rendit à Khorâssân ensuite et mourut à Djordjân [ou Gorgân].

dis-lui: "Je l'ai vu dans un rêve [prémonitoire]."

Je me rendis donc auprès de lui et lui dis: "Que je donne ma vie pour vous! Ne sortez point demain, [pour vous battre avec l'ennemi]! Car si vous sortez, vous seriez forcé de prendre la fuite et tous vos compagnons seraient tués..."

Il me demanda alors: "D'où est-ce que tu sais tout cela?!"

Je lui répondis: "Je l'ai vu dans un rêve [prémonitoire]."

Il me dit: "[Il semble que] cet esclave [c'est à dire Mossâfér qui lui avait dit cela] n'ait pas lavé son derrière pour avoir vu de tels rêves!" et il sortit donc pour se battre et fut défait; [de même], tous ses compagnons furent tués..."

Mossâfér déclare: "J'étais avec [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] à Ménâ, lorsque Yah'yâ Ibn-é Khâléd passa près de nous, tandis qu'il s'était couvert le visage pour se [protéger] de la poussière.

Il [l'Imâm Rézâ *as*] déclara: "Pauvres âmes! Ils ne savent guère ce qui leur arrivera cette année!" [1] Il ajouta [alors]: "Et encore plus étrange que cela [est le fait que] Hâroun et moi, nous serons comme cela..." et il approcha ses deux doigts, l'un à l'autre."

Mossâfér déclare: "Par Allah! Je ne compris guère [en ce temps-là], le sens de ces propos, jusqu'à ce que nous l'eûssions enterré auprès de lui [i.e. Hâroun]..."



10- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd qui avait dit qu'Ali Ibn-é Mohammad Al-Ghâssâni avait dit: "L'un de nos compagnons Chiites m'informa qu'[en une occasion], il avait apporté une grande somme d'argent auprès d'Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]: "Mais je ne le vis guère réjoui par ce fait..."

Il continua et dit: "Je devins donc bien déprimé et me dis: "Je [lui] apportai [tout] cet argent, or il n'est même pas réjoui de ce fait...!"

Il [i.e. l'Imâm *as*] m'appela donc à lui: "Ô esclave! Apporte donc une cuvette et de l'eau..."

Il [*as*] s'assit sur une chaise et de sa main, fit un geste à l'esclave, en lui disant: "Verse donc de l'eau sur ma main..."

[Le narrateur] raconta: "De l'or se mit à tomber de ses doigts, dans la cuvette...!" il se tourna alors vers moi et me déclara: "Celui qui est ainsi, reste [évidemment] indifférent à ce que tu lui as apporté..."

11- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh et Abdéllâh Ibn-é Djafar ont tous deux rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr, et lui de son frère: Ali Ibn-é Mah'ziâr, et lui

1. C'est à dire qu'ils ne savent point quels tragiques évènements les attendent, car dans cette même année, Hâroun se fâcha contre les Mecquois et il provoqua un terrible carnage dans cette ville.

de Hosséyn Ibn-é Sa'îd qui avait dit que Mohammad Ibn-é Sénân avait déclaré:

"Ali Ibn-é Moussâ [*as*] mourut à l'âge de quarante-neuf ans et quelques mois, en l'an deux cent deux de l'Hégire[1]. Il vécut pour vingt ans, moins quelques mois, après [son illustre père] Moussâ Ibn-é Djafar [*as*]."

***

Chapitre 122

De la Naissance d'Abou Djafar, Mohammad Ibn-é Ali [i.e. le Second] Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Il [i.e. Abou Djafar, Mohammad Ibn-é Ali *as*] nacquit au mois [béni] de Ramadân de l'an cent quatre-vingt-quinze de l'Hégire et mourut en l'an deux cent vingt de l'Hégire, à la fin du mois de Zil'ghadah, à l'âge de vingt-cinq ans, deux mois et dix-huit jours. Il fut enterré à Baghdâd, dans le Cimetière de Qouraïche, auprès du [Saint] Sépulcre de son grand-père: Moussâ [Ibn-é Djafar *as*].

Mo'tassém le convoqua à Baghdâd, au début de la même année où il mourut. Sa mère était une jeune esclave [Nubienne], appelée Sabikeh Noubiyyah. On a aussi dit que son prénom était Khéy'zarân. On a aussi rapporté qu'elle était de la même famille que Mâriyeh, la mère d'Ibrâhîm, le fils du Messager d'Allah [*savavs*].

1- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hassân qui avait dit: "Ali Ibn-é Khâléd avait dit: "Mohammad [qui était du secte des "Zéydiyyeh"] me raconta: "J'étais dans l'armée, quand on me fit savoir qu'il y avait un prisonnier, aux [pieds et] poigns liés, amené de la région de Châm.

Ils dirent: "Il prétend être Prophète..."

Ali Ibn-é Khâléd raconta: "Je me rendis donc auprès de lui, devant la porte [de la prison] et fus bienveillant et doux avec les gêoliers, jusqu'à ce que je pusse me rendre auprès de lui. C'était un homme doué d'intelligence et de connaissance.

Je lui dis [donc]: "Ô toi! Quelle est donc ton histoire et que faisais-tu?"

Il répondit: "Je suis un habitant de Châm et j'adorais Allah, dans un lieu appelé "Ra'assol Hosséyn" [i.e. l'emplacement où la sainte tête coupée de l'Imâm Hosséyn *as* avait été déposée sur une pierre. La trace des gouttes de

1. Selon les Ahâdîs, il nacquit le dix Radjab. Cet Imâm [*as*] fut empoisonné par les ordres de Mo'tassém Abbâssi et par les mains mêmes de son épouse: Ommol Fazl qui était la propre fille de Ma'moun...

sang sont encore visibles sur la surface de la pierre en question]. [1]

[Une fois,] au beau milieu de mon adoration et de mes dévotions [à Allah], soudain, un homme s'approcha de moi et me dit: "Viens donc avec moi..."

Je le suivis et pendant que j'étais avec lui, je me trouvais [soudain] dans la Mosquée de Koufeh. Il me dit: "Reconnais-tu cette Mosquée?"

Je répondis: "Oui, c'est la Mosquée de Koufeh..."

Il se mit alors à s'acquitter de sa Prière et je l'imitai. Je me trouvai ensuite dans la Mosquée du Messager d'Allah [*savavs*], à Médine!

Il offrit les salutations de Paix et de Bénédictions d'Allah au Messager d'Allah [*savavs*] et je fis la même chose. Il s'acquitta alors de sa Prière et je l'imitai. Il offrit alors les Bénédictions d'Allah au Messager d'Allah [*savavs*].

Je me trouvais encore auprès de lui, quand je me vis [soudain] à la Mecque!

Je continuai à me trouver auprès de lui, jusqu'à ce que nous eûssions fini d'accomplir tous les rituels qu'on devrait effectuer en ce Lieu. Je me trouvai ensuite à la même place, à Châm, où j'avais l'habitude d'adorer Allah...

Et l'homme me quitta et partit.

L'année suivante, j'étais de nouveau avec lui et nous fîmes toutes les choses que nous avions accompli, l'année précédente.

Lorsque nous finîmes nos rituels et qu'il me fit retourner à Châm, tandis qu'il était sur le point de me quitter, je lui demandai: "De par Celui qui t'a accordé cette capacité [de faire] ce dont je viens de témoigner, dis-moi [de grâce,] qui es-tu...?"

Il répondit: "Je suis Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Moussâ..."

La nouvelle [de ce fait] se propagea partout, jusqu'à parvenir à Mohammad Ibn-é Abdél Mâlék Az-Zayyât[2]. Il envoya ses hommes à moi et ils m'arrêtèrent; ils enchaînèrent mes mains et m'amenèrent ensuite en Irak [et me voici, maintenant, dans cette cellule de prison]..."

Je lui dis: "Écris donc une pétition à Mohammad Ibn-é Abdél Mâlék..."

Il fit cela, en expliquant toute l'histoire survenue [à sa personne], mais la réponse à la pétition fut ainsi: "Demande donc à celui qui t'emmena durant la nuit, de Châm à Koufeh et ensuite à Médine et finalement à la Mecque en te

1. Cette place existe encore dans la Musée Umeyyade de Damas.
2. Il était un ministre cruel et injuste à l'extrême. Il était tellement malade d'esprit qu'il avait préparé un four et installé de gros clous à l'intérieur de ce four humain, où il jetait les prisonniers qui devaient être torturés, pour être brûlés vifs, à la fin de leurs tortures. Or, à la fin, il fut lui-même pris comme un prisonnier et torturé dans ce même four, jusqu'à ce qu'il fût mort d'une terrible et tragique manière...! Motévvakkél Abbâssi se fâcha contre lui et ce fut pour cette raison qu'il fut disgrâcié.

faisant rentrer [encore une fois] à Châm, de te libérer aussi de cette prison...!"

Ali Ibn-é Khâléd dit: "J'étais bien désolé pour lui et ressentais une grande sympathie envers sa personne. J'essayai de le consoler [et de lui donner espoir]; je lui demandai donc de cultiver la patience.

Le jour suivant, de bonne heure, je m'en fus le voir. [Soudain,] je vis une foule de gens, parmi les soldats, le chef des gardes de sécurité, des gêoliers et une multitude de gens qui s'étaient rassemblés là.

Je demandai [aussitôt]: "Que se passe-t-il donc?"

Ils répondirent:"Le prisonnier de Châm qui avait prétendu être un Prophète n'est plus [dans sa cellule de prison]! Et personne ne saurait dire s'il fut englouti par la terre ou bien les oiseaux du ciel l'emportèrent avec eux..."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari avait rapporté:"Un Cheikh, parmi nos compagnons, appelé Abdéllâh Ibn-é Razine me narra cela: "Je vivais à Médine, la Cité du Messager d'Allah [*savavs*]; Abou Djafar [*as*] avait l'habitude de se rendre chaque jour, à midi, à la Mosquée [du Messager d'Allah *savavs*]; en entrant, il se rendait au Saint Sépulcre du Messager d'Allah [*savavs*] et lui offrait ses salutations. Il allait ensuite devant la maison de [Dame] Fâtémeh [*sa*], enlevait ses chaussures, se mettait debout et s'acquittait alors de sa Prière.

[Un jour] Satan [i.e. Chéytân] sussura [dans mon cœur]: "Lorsque [l'Imâm *as*] arrive, va et ramasse [i.e. recueille] la poussière qu'il aura foulé de ses pieds..."

Ce jour-là donc, je restais en attente, afin de pouvoir faire cela. Lorsque midi arriva, il [*as*] arriva avec son âne mais ne descendit point de sa selle, comme il en avait l'habitude... [Par contre], il s'avança et descendit sur un rocher qui se trouvait [juste auprès] de la Porte de la Mosquée. Il entra alors et salua [comme toujours] le Messager d'Allah [*savavs*].

Il se rendit ensuite à la même place où il avait [toujours] l'habitude de s'acquitter de sa Prière [quotidienne]. Il continua à faire la même chose, pour les jours suivants.

Je me dis [alors]:"[Ainsi donc,] lorsqu'il aura enlevé ses chassures, je ramasserai les graviers qu'il foulera de ses pieds...!"

Le jour suivant, il arriva à midi, [comme toujours,] et descendit [encore] sur le [même] rocher; il entra ensuite dans la Mosquée et saluta [comme à son habitude] le Messager d'Allah [*savavs*], mais s'acquitta de sa Prière, sans avoir retiré ses chaussures et continua à agir de cette [manière] pour les jours qui se suivirent...

Je me dis alors: "[Hélas!], je n'ai point réussi! J'irai donc devant la porte des bains publics et lorsqu'il sera entré dans le "Hammâm" [i.e. bains publics], je

ramasserai alors la poussière sur laquelle il aura marché!"

Je fis des demandes, afin de savoir quel local [i.e. bains publics] il fréquentait et on me répondit: "Il fréquente le bains publics qui est situé près de Baghi qui appartient à un homme de la famille de Talhah..."

Je découvris le jour où il se rendait au bains publics; [le jour en question] je me dirigeai vers sa porte [d'entrée] et m'assis auprès de l'homme qui était de la famille de Talhah, en lui faisant la conversation, pendant que j'attendais son arrivée.

Le descendant de Talhah me dit alors: "Si tu veux prendre ton bain, lève-toi donc et entre [maintenant], car autrement, il ne te sera plus possible d'y entrer pour un certain temps..."

Je demandai: " Pourquoi donc?"

Il répondit:"Parce que le fils de Rézâ entrera ici, sous peu..."

Je demandai: "Et qui est donc le fils de Rézâ?"

Il dit:"C'est un homme de la Famille de Mohammad [*savavs*]. Il est très pieux et vertueux...!"

Je lui demandai: "C'est à dire que personne n'a le droit de prendre le bain avec lui?!"

Il répondit: "Lorsqu'il vient, nous vidons les locaux pour lui..."

Pendant que je parlais [avec le descendant de Talhah], il [i.e. l'Imâm *as*] arriva avec ses serviteurs. Devant lui, il y avait un serviteur qui portait une natte et il l'apporta dans la chambre où l'on changeait les vêtements, où il l'étendit, à même le sol.

Il [i.e. l'Imâm *as*] entra alors, salua [l'assemblée] et entra dans le bains publics en question, tandis qu'il était toujours monté sur son âne.

Il entra ensuite dans la chambre [où il devait se déshabiller]; il descendit sur la natte [étendue par terre].

Je dis au descendant de Talhah: "C'est lui, celui que tu viens de décrire comme un homme pieux et vertueux?"

Il répondit: "Ah, non, par Allah! Il n'avait encore jamais fait une chose pareille, sauf aujourd'hui..."

Je me dis: "Ceci est dû, à cause de ce que je commis contre mon propre âme!"

Je déclarai ensuite:"Je vais attendre qu'il ressorte et peut-être j'arriverais d'achever ce que j'ai dans l'esprit et ce, quand il aura l'intention de quitter ce lieu."

Lorsqu'il ressortit et qu'il était habillé, il demanda qu'on lui amenât son âne. On le lui apporta dans la chambre où il s'était changé et il [*as*] le monta, en se tenant debout sur la natte même et quitta enfin les locaux.

Je me dis: "Par Allah! Voilà que je lui ai causé bien des problèmes et je ne ferai plus jamais une chose pareille et ne penserai plus jamais à faire une telle chose!"

Ma détermination était ferme et solide. Lorsque midi arriva, en ce jour, il vint [à la Mosquée], assis sur son âne et il descendit là où il avait toujours l'habitude de descendre [dans le passé].

Il entra ensuite dans la Mosquée et salua [comme à son habitude] le Messager d'Allah [*savavs*] et se rendit ensuite à l'endroit où il avait toujours l'habitude de s'acquitter de ses Prières, dans la maison de [Dame] Fâtémeh [*sa*]. Il enleva aussi ses chaussures et se tint debout en prière."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit qu'Ali Ibn-é Asbât avait dit:"[En une occasion,] il [i.e. Abou Djafar, l'Imâm Djavâd *as*] s'approcha de moi et je le regardai [de la tête aux pieds, de sorte que je puisse le décrire parfaitement [et clairement] à mes compagnons Chiites, [résidant] en Égypte. Je continuais à faire cela, jusqu'à ce qu'il se fût assis et qu'il declarât:"Ô Ali! Allah a présenté des Preuves pour l'Imâmat, tout comme Il présenta des Preuves pour la Mission Prophétique; et Il a annoncé: "*Nous lui donnâmes la Sagesse, alors qu'il était enfant...*" [Maryam-12]. Il a aussi annoncé: "*Et quand il eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir!*" [Youssof-22], et: "*Quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans...*" [Al-Ahqâf-15]. Par conséquent, il est possible que quelqu'un se voie accordé la Sagesse [i.e. Hékmah], lorsqu'il est encore un enfant; et il est possible qu'il se La voie accordé quand il atteint ses quarante ans..."

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites qui avait dit que Mohammad Ibn-é Rayyân avait dit: "Ma'moun essaya toutes les ruses possibles contre Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*], afin de le tromper [et de l'approcher à lui-même], mais il ne réussit guère [à faire cela].

Lorsqu'il se sentit frustré, il décida alors [de s'attirer sa sympathie et son amitié], en lui donnant sa fille [en mariage]. [Pour la cérémonie du mariage], il envoya deux-cents jeunes filles, parmi les plus belles servantes [i.e. esclaves], [tandis que chacune] tenait un bol dans sa main, dans lequel une perle précieuse avait été déposée, afin de faire la bienvenue à Abou Djafar [*as*], lorsqu'il allait s'asseoir sur le siège [spécialement préparé pour sa personne].

Or, ce dernier ne fit aucune attention à ces choses. Il y avait un homme qui s'appelait Mokhârégh et qui avait une longue barbe; il était chanteur [et il jouait aussi] le luth et le tambour,.

Ma'moun le convoqua et il [i.e. Mokhârégh] déclara: "Ô prince des croyants! S'il [i.e. Abou Djafar *as*] a le moindre intérêt pour ce monde-ci, en ce cas je vous suffirais pour ce que vous avez l'intention d'achever!"

Ainsi donc, il s'assit devant Abou Djafar [*as*] et cria [de toutes ses forces] pour attirer l'attenion des membres de la maisonnée à sa personne.

Les habitants du Palais se rassemblèrent et il se mit à chanter et à jouer du luth. Il continua à faire cela, pour un bout de temps, mais Abou Djafar [*as*] ne lui fit aucune attention [et ne se tourna] ni à gauche ni à droite.

Il [*as*] leva alors la tête vers lui et lui dit: "Crains Allah, ô toi à la barbe longue...!"

[Soudain] tous les instruments de musique tombèrent de ses mains et il fut [désormais] incapable d'utiliser ses mains, jusqu'à ce qu'il mourût. [Quelque temps après cela,] Ma'moun lui demanda de ses nouvelles.

Il répondit: "Lorsque Abou Djafar [*as*] m'interpela, je fus frappé par une crainte, dont je n'ai plus jamais pu m'en remettre..."

5- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd qui avait dit que Dâvoud Ibn-é Ghâssém Al-Djafari avait dit: "Je me rendis auprès d'Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] pour [le rencontrer] et j'avais trois parchemins [avec moi] qui n'étaient point marqués proprement et je les avais [complètement] mélangés, [les uns avec les autres]; par conséquent je me sentais ennuyé et frustré...

Il [*as*] prit l'un [des parchemins] et déclara: "Ceci est le parchemin de Ziâd Ibn-é Chabib..." Il prit ensuite le second et déclara: "Ceci est le parchemin d'un tel..." et je fus stupéfié et ébahi. Il me regarda et sourit.

Et il [*as*] me donna [alors] trois-cents dinârs et me pria de les faire parvenir à l'un des fils de son oncle, en déclarant: "Il te dira: "Présente-moi donc un artisan qui puisse m'aider à acheter des marchandises [avec ce capital]..." et tu devras alors le guider vers tel individu..."

Je me rendis auprès [de ce cousin] avec les dinârs [de l'Imâm *as* en ma possession] et il me demanda:"Ô Abou Hâchém! Pourrais-tu me présenter un artisan qui m'aiderait à acheter des marchandises [avec ce capital]...?"

Je lui répondis par oui.

Et il y avait aussi un chamelier qui m'avait prié de parler en son nom avec [l'Imâm *as*], au sujet de certaines de ses affaires.

Je me rendis auprès de lui [i.e. l'Imâm *as*] pour lui parler [à ce sujet], mais il [*as*] était en train de manger avec un groupe de gens, et je ne pus donc lui parler [librement]. [Or,] il déclara:"Ô Abou Hâchém! Viens et mange donc [avec nous]!"

Il plaça [ensuite, de la nourriture] devant moi. Il dit à un serviteur - et sans qu'il m'eût fait une demande -: Ô garçon! Va à la rencontre du chamelier qu'Abou Hâchém nous a amené et amène-le auprès de toi-même..."

[De même,] un jour, je marchai avec lui, jusque dans son potager [i.e. jardin] et je lui dis: "Que je donne ma vie pour vous! [Je ne sais pour quelle raison:] mais j'ai une dépendence [étrange] envers l'argile que je dois manger... [De grâce!] priez devant le Seuil Divin pour moi!"

Il resta silencieux, et après trois jours, tandis qu'il ouvrait lui-même la conversation, il me déclara: "Ô Abou Hâchém! Allah a repris de ta personne, ce désir [étrange] de manger de l'argile."

Abou Hâchém dit:"Aujourd'hui, rien ne m'est plus répugnant que de manger de l'argile..."

6- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Mohammad Ibn-é Hamzah Al-Hâchémi qui avat dit:"Ali Ibn-é Mohammad ou Mohammad Ibn-é Ali Hâchémi avait dit: "Le matin de son mariage avec la fille de Ma'moun, je me rendis auprès d'Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] pour le voir. La nuit précédente, j'avais pris des médicaments. J'étais le tout premier à le voir, en ce matin-là. [Or,] j'avais soif, mais je n'osais point lui demander à boire.



Abou Djafar [*as*] regarda mon visage et déclara: "Je crois que tu as soif..."

Je lui répondis affirmativement.

Il appela: "Ô serviteur, ou servante! Apportez-nous donc de l'eau [à boire]..."

Je me dis [alors:] "Maintenant ils vont apporter une eau empoisonnée pour l'Imâm..." et je devins inquiet.

Le serviteur arriva [sous peu] avec de l'eau [à boire]..

Il [*as*] me sourit et dit: "Ô garçon! Donne-moi donc de l'eau..."

Il prit [le verre] d'eau [offert, des mains du serviteur] et but [d'un trait].

Ensuite il me donna le verre et j'en bus. J'eus de nouveau soif et ne voulais point demander à boire [encore]. Il fit la même chose qu'avant. Lorsque le serviteur arriva avec le bol d'eau [à boire], je pensai encore une fois, comme ce que j'avais pensé auparavant.

[De nouveau] il prit le bol d'eau, en but [quelques gorgées] et me le donna ensuite, en souriant.

[Le narrateur: Mohammad Ibn-é Hamzah] ajouta: "Cet homme Hâchémite me déclara [alors]: "Je crois qu'il [i.e. l'Imâm *as*] est comme ce qu'ils disent [i.e. les Chiites: c'est à dire qu'il possède la Science de l'Invisible]..."

7- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père qui avait dit:"Une fois, un groupe de Chiites, [venus] des banlieues demandèrent la permission de rencontrer [de près] Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*].

Il leur donna la permission et il se présentèrent à lui. Dans une séssion, ils lui demandèrent trente-mille questions[1], et il [*as*] les répondit toutes, tandis qu'en ce temps-là, il avait [seulement] dix ans..."

8- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd qui avait dit: "Ali Ibn'l Hakam avait dit:"Une fois, Dé'ébél Ibn-é Ali [i.e. Khozâyi, le grand Poète Chiite][2] se rendit auprès d'Abél Hassan [Ar-Rézâ *as*] et il ordonna à ce que quelque chose lui fût donné [comme récompense].

Il [i.e. Dé'ébél] accepta [le don,] mais ne remercia pas Allah [pour ce Bienfait].

Il [l'Imâm Rézâ *as*] lui demanda [alors]:"Pourquoi donc n'as-tu point remercié Allah...?"

[Dé'ébél] raconta:"Or, plus tard, je me rendis auprès d'Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] pour le voir et [à son tour], il ordonna qu'on m'offrît quelque chose, et [cette fois-ci], je déclara: "Toute louange appartient à Allah!"

Il me dit [alors]: "[Après la douce remontrance de mon père], tu as donc appris ta leçon..."

9- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh qui avait dit que Mohammad Ibn-é Sénân avait dit: "Une fois, je me rendis auprès d'Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*].

Il déclara: "Ô Mohammad! Est-ce que quelque chose est arrivé à la famille de Faradj[3]...?"

---

1. On a dit que "Trente-mille" n'est pas un chiffre littéral, mais plutôt une manière de montrer que les questions étaient nombreuses. D'autres ont dit que cela signifie que l'Imâm répondait à une question et que cette réponse répondait à plusieurs autres questions, jusqu'ici sans réponse; c'est à dire, qu'il semblait qu'il avait répondu à toutes les questions, jusqu'ici restées obscures et vagues. Allah sait meilleur.
2. Quelques poésies de Dé'ébél Khozâyi ont été traduites en Français et en Anglais, par la traductrice de ce présent ouvrage. Le cher lecteur intéressé pourrait les trouver dans les deux Compilations Islamiques, intitulées: "*Au Seuil de la Grâce Divine*" ou "*On the Threshold of Divine Grace*", publiées chez Al-Mostafâ, à Qom.
3. Le Gouverneur de Médine. Son nom complet était Omar Ibn-é Faradj Rokhadji. Il avait été élu par Motévvakkél. Il était l'un des ennemis jurés des Alavis et ne permettait à personne d'avoir un rapport quelconque avec eux, afin de leur rendre un quelconque service. Pour cela même,

Je répondis: "Oui, Omar [i.e. un membre de la famille de Faradj] vient de mourir..."

Il dit: "Toute louange appartient à Allah."

Je [dus] répéter mon propos, pour vingt-quatre fois [consécutives]; finalement je déclarai:"Ô mon seigneur et maître! Si j'avais su que cette nouvelle vous réjouirait autant, je serais venu en courant et pieds nus [pour vous informer]!"

Il répondit:"Ô Mohammad! Ne sais-tu donc pas ce qu'il avait dit une fois -que la Malédiction d'Allah le frappe! - à mon père, Mohammad Ibn-é Ali...?"

Je répondis par non.

Il dit: "Il interpela mon père, au sujet d'une question et déclara alors: "Je crois que tu es soûl...!"

Mon père lui répondit:"Ô Seigneur! Si tu sais que jai observé le Jeûne aujourd'hui, Fais-lui goûter le goût du pillage et l'humiliation de la captivité..."

Par Allah, des jours ne s'écoulèrent avant qu'il ne fût pillé et tout ce qu'il possédait fut emporté par les pilleurs et il fut pris en captivité. Et maintenant, il est mort; et que la Miséricorde d'Allah ne lui soit point accordée...

Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté renversa sa fortune; et Allah tire toujours vengeance des ennemis de Ses "Amis"!"

10- Ahmad Ibn-é Idrîs a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hassân qui avait dit qu'Abou Hâchém Al-Djafari avait dit: "Une fois, je m'acquittai de ma Prière, en compagnie d'Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] dans la Mosquée de Mossayyéb. Il mena la Prière, tandis que nous avions tourné nos visages vers la Qiblah, dans une ligne directe [avec le mur de la Mosquée].

Il nous déclara aussi que le cèdre qui se trouvait dans [l'enceinte] de la Mosquée s'était séché et n'avait plus aucune feuille. L'Imâm [*as*] demanda qu'on lui apportât de l'eau et fit ses Ablutions rituels [i.e. Vouzou] sous cet arbre. L'arbre se raviva [de nouveau] et des feuilles poussèrent et il donna des fruits, la même année.

11- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Hadjâl et d'Amr Ibn-é Osmân, et eux, d'un homme

---

les Alavis furent affligés par une grande et terrible pauvreté; et par trois fois, Motévvakkél se fâcha contre lui. La première fois, il lui confisqua ses biens. La deuxième fois, il ordonna qu'on le battît chaque jour [pour un certain temps] et la troisième fois, il fut exilé à Bagh'dâd et là, son âme fut jetée en Enfer...

venu de Médine qui avait dit que Motarraffi avait dit: "Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] mourut, tandis qu'il me devait quatre mille dirhams. Je me dis: "En voilà que mon argent est perdu à jamais..."

Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] m'envoya [alors] un message [en disant]:

"Viens demain matin, et apporte donc une balance et des poids..."

Je m'en fus donc chez Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] et il me dit: "Abél Hassan vient de rendre l'âme; et il te devait quatre mille dirhams, [n'est-ce pas]?"

Je lui dis: "Oui."

Il leva alors le tapis à prière et sous le tapis, il y avait des dinârs et il me les donna [pour que je les mesurasse et prisse l'équivalent de quatre mille dirhams]."

12- Sa'ad Ibn-é Abdéllâh et Hém'yari ont tous deux rapporté cet hadîs d'Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr et lui de son frère Ali [Ibn-é Mah'ziâr], et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd qui avait dit que Mohammad Ibn-é Sénân avait déclaré:

"Mohammad Ibn-é Ali [l'Imâm Djavâd *as*] mourut à l'âge de vingt-cinq ans, trois mois et douze jours. Il mourut le Mardi, six Zil'hidjjah de l'an deux cent vingt après l'Hégire. Il vécut [seulement] dix-neuf ans, moins vingt-cinq jours, après son [illustre] père."

***

Chapitre 123

De la Naissance d'Abél Hassan, Ali Ibn-é Mohammad Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Il [Abél Hassan Ali Ibn-é Mohammad *as*] nacquit à la mi-Zil'hidjjah de l'an deux cent douze de l'Hégire.

Selon un autre document, [il nacquit au mois de] Radjab de l'an deux cent quatorze de l'Hégire. Il mourut lorsqu'il ne restait que quatre jours du mois de Djomâdâ As-Sâni de l'an deux cent cinquante-quatre de l'Hégire[1]. Et on a rapporté qu'il [*as*] mourut [au mois de] Radjab de l'an deux cent cinquante-quatre de l'Hégire, à l'âge de quarante et un ans et six mois. Selon la date mentionnée auparavant, il vécut quarante ans.

Motévvakkél le convoqua de Médine, en compagnie de Yah'yâ Ibn-é

1. Il nacquit le 15 Zil'hidjjah et son Martyre survint au troisième jour du mois de Radjab. Il fut tué au temps du Caliphat de Mo'taz Abbâssi.

Harsamah Ibn-é A'ayan, pour le faire venir à Sorraman'raa. [1]

Il [*as*] mourut en ce lieu et fut enterré dans sa propre demeure. Sa mère était une jeune esclave du nom de Samânah.

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit: "Khéy'rân Ibn-é Asbâti avait dit:

"Je me rendis à Médine pour rendre visite à Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*].

Il me déclara: "Quelle nouvelle as-tu de Vâsségh?"

Je répondis: "Que je donne ma vie pour vous! Je l'ai quitté en bonne santé et de tous les autres gens, c'est moi qui l'ai rencontré le plus récemment... Je l'ai rencontré, il y a tout juste dix jours..."

Il [l'Imâm *as*] déclara: "Les Médinois disent qu'il est mort..."

Lorsqu'il me dit: "Les Médinois disent..." je compris qu'il se référait à lui-même.

Il demanda alors: "[Et] que faisait donc Djafar [i.e. Motévvakkél]...?"

Je répondis: "Je l'ai quitté, tandis que de tous les gens, c'était lui qui se trouvait dans la pire des conditions... Il était dans la prison."

Il [*as*] déclara: "[Sache donc] qu'il est [maintenant] le maître de l'Affaire [i.e. c'est lui qui a le pouvoir entre ses mains].[2] [Et] que faisait donc Ibn-é Az-Zayyât [i.e. le ministre tyrannique et oppresseur des Abâssides]...?

Je répondis: "Que je donne ma vie pour vous! Les gens sont avec lui et l'autorité est son autorité."

Il [*as*] déclara:"Or, [son autorité] lui est de mauvaise augure..."

Il resta alors silencieux pour un bout de temps, et me dit [ensuite]: "Les Décrêts et les Commandements d'Allah l'Altissime doivent s'accomplir inexorablement... Ô Khéy'rân! Vâsségh mourut et Djafar Motévvakkél prit le pouvoir et le remplaça; et Ibn-é Zayyât vient d'être tué [lui aussi]."

Je déclarai: "Que je donne ma vie pour vous! Quand cela...?"

Il répondit: "Six jours après ton départ."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui de Mohammad Ibn-é Yah'yâ qui avait dit:" Sâléh Ibn-é Sa'îd avait dit: "Je me rendis auprès d'Abél Hassan, que les Salutations d'Allah lui soient accordées et lui dis:

"Que je donne ma vie pour vous! Ils veulent éteindre votre lumière, en tout

1. C'est à dire, la ville de Sâmérrâ
2. C'est à dire, il est le Caliphe.

ce qui vous concerne et se montrer injustes envers vous [et vous humilier], de sorte qu'ils vous ont logé dans cet hotel disgrâcieux, dans le logement des mendiants [i.e. As-Sa'âlik]...!" [1]

Il [*as*] répondit: "Ô Ibn-é Sa'îd! Serais-tu à ce niveau [de connaissance envers nous]...?" et il fit ensuite un signe de sa main et déclara: "Regarde donc!"

Je vis soudain de beaux jardins, [remplis de] fruits; il y avait là, de belles jeunes filles, comme des perles [encastrées] dans des coquilles, de jeunes [serviteurs], des oiseaux, des gazelles et des rivières qui coulaient, de sorte que ma vision en fut ébahie et que mes yeux en restèrent étonnés...

Il me dit [alors]: "Où que nous soyons [et résidions], ces choses sont à notre disposition; [et donc,] nous ne sommes pas dans le logement des mendiants..."

3-Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ali Ibn-é Mohammad qui avait dit: "Is'hâgh Al-Djallâb avait dit:"[En une occasion,] j'achetai un grand nombre de brebis pour Abél Hassan [*as*].

Il m'appela à lui et me fit entrer dans le stable de sa maison, dans un lieu vaste que je ne pus reconnaître. Il m'ordonna de distribuer les brebis parmi certains gens, dont Abou Djafar [2], sa mère et d'autres encore qui s'y trouvaient. Après cela, je demandai la permission de partir pour Bagh'dâd, afin [de voir] mon père. Or, c'était le jour de "Tarviyyah".[3]

Il m'écrivit: "Reste donc avec nous et pars demain."

Par conséquent, je restai. Lorsque le Jour d'Arafah arriva, [4] je restai avec lui et passai la dixième nuit [du mois] dans sa véranda. À l'aube, il vint à moi et dit: "Ô Is'hâgh! Lève-toi donc..."

Je me levai et ouvris mes yeux: je me trouvai devant la porte de ma propre maison, à Baghdâd!

J'entrai et me rendis auprès de mon père et me trouvai alors auprès des miens; et je leur dis que j'avais passé le Jour d'Arafah à Al-Askar [i.e. Samérrâ]; je quittai [ensuite] Bagh'dâd, pour [exécuter les rituels de] la Fête [i.e. Id][5]."

---

1. C'est à dire complètement pauvre et destitué.
2. Abou Djafar [Mohammad] était le fils aîné de l'Imâm [*as*]. Les gens s'attendaient à ce qu'il fût le prochain Imâm, mais il mourut avant son illustre père et ne devint donc jamais un Imâm.
3. C'est à dire, le huitième jour du mois de Zil'hidjjah.
4. C'est à dire, le neuvième jour du mois de Zil'hidjjah qui est aussi connu comme le Jour d'Arafah.
5. La grande Fête après le Pèlerinage de Hadj, au dixième jour du mois de Zil'hidjjah.

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs: "Ibrâhîm Ibn-é Mohammad At-Tâhéri avait dit: "Motévvakkél devint malade, à cause d'un abcès. C'était tellement grave qu'il fallut en mourir et personne n'avait le courage de le toucher avec un couteau [pour couper cet abcès]. Sa mère fit un vœu d'envoyer une large somme d'argent à Abél Hassan [Ali Ibn-é Mohammad, l'Imâm Hâdi *as*], de sa propre fortune personnelle, si son fils guérissait [et se rétablissait].

Fat'h Ibn-é Khâghân lui dit [à Motévvakkél]: "Si vous envoyez un message à cet homme [i.e. Abél Hassan *as*], il saura sûrement [et définitivement] comment vous guérir pour vous soulager de votre mal..."

Ainsi donc, un messager lui fut envoyé et la maladie [de ce dernier] lui fut décrite. Le messager retourna avec un message [de l'Imâm *as*] qui instruisait qu'on devait mélanger le fumier séché de la brebis avec de l'eau de rose et déposer ensuite ce cataplasme sur l'abcès. Lorsque le messager leur eut expliqué tout cela, ils se mirent à rire de ses propos.

Cependant, Fat'h déclara: "Par Allah! Il sait mieux au sujet de ce qu'il a dit."

Ils apportèrent donc le fumier séché et préparèrent [le cataplasme], comme [l'Imâm *as*] avait instruit [de le faire] et le placèrent sur l'abscès.

Il [i.e. le Caliphe] fut bientôt pris de sommeil et se calma. Ensuite [l'abcès] s'ouvrit et ce qu'il y avait dedans [de l'infection] fut vite sorti et on fit parvenir la bonne nouvelle de sa guérison à sa mère.

Elle lui envoya [à Abél Hassan *as*] alors dix-mille dinârs, marqués par son propre sceau [sur les bourses qui contenaient les pièces d'argent].

Lorsqu'il [i.e. le Caliphe] se rétablit complètement de sa maladie, Bat'hâyi Al-Alavi [1] lui rapporta [des mensonges] et [ajouta] que de larges sommes d'argent et des armements avaient été délivrés [à Abél Hassan *as*].

Il [i.e. Motévvakkél] ordonna alors à Sa'îd Hâdjéb [i.e. son chamberlain]:

"Perquisitionnez son domicile durant les heures nocturnes et confisquez tout ce que vous trouverez d'argent et d'armements et apportez-les moi [immédiatement]!"

Ibrâhîm Ibn-é Mohammad déclara:"Sa'îd Hâdjéb, le chamberlain me dit:

"Durant la nit, je me rendis à son domicile [celui de l'Imâm *as*] et j'avais une échelle avec moi, à l'aide de laquelle je montai sur le toit [de sa maison].

Losque je descendis quelques marches de l'escalier dans l'obscurité de la

1. C'était le titre de Mohammad Ibn-é Ghâssém Ibn-é Hassan Ibn-é Zéyd Ibn-é Hassan. Lui, son père et son grand-père étaient liés aux Abbassides pour mener une cruelle guerre contre les autres enfants d'Abi Tâléb; et le grand-père de son père était ce même Zéyd Ibn-é Hassan qui participa dans l'assassinat de l'Imâm Bâghér [*as*] et l'empoisonna, par ordre des Umeyyades.

nuit, je ne sus comment entrer dans la maison...

Or, il [i.e. l'Imâm *as*] m'appela alors et me dit: "Ô Sa'îd! Attends [et reste donc, où tu es], jusqu'à ce qu'on t'apporte des bougies!"

Sous peu, on m'apporta des bougies et je descendis et le rencontrai: il y avait sur sa personne un habit de laine et un couvre-chef en laine et devant lui, il y avait un tapis de Prière.

Je n'eus aucun doute qu'il était en train de s'acquitter de ses Prières.

Il me dit: "Voici les chambres [i.e. perquisitionne-les]..."

J'entrai et les perquisitionnai, mais ne trouvai rien, excepté une bourse dans sa maison, avec le sceau de la mère de Motévvakkél sur elle et une autre bourse, encore scellée.

Il me déclara: "Il y a aussi ce tapis de Prière..."

Je le soulevai et il y avait une épée dans un fourreau de tissu. Je les pris et les lui portai [i.e. à Motévvakkél].

Lorsqu'il vit le sceau de sa mère [sur les bourses], il la convoqua et elle se rendit à ses côtés. Certains serviteurs privés me dirent [par la suite] qu'elle lui avait déclaré: "Je fis un vœu quand tu étais très malade, car j'avais perdu tout espoir [de ta guérison] que si tu te rétablissais, de lui envoyer [à l'Imâm *as*] dix-mille dinârs de ma propre fortune personnelle. Par conséquent, je lui envoyai cette somme et c'est mon sceau personnel sur les bourses."

Il [i.e. Motévvakkél] ouvrit l'autre bourse et il y avait la somme de quatre cent dinârs à l'intérieur. Il y ajouta une autre bourse d'argent et me pria de la lui porter [à l'Imâm *as*]. Je la portai et retournai aussi l'épée et les deux autres bourses d'argent, en lui disant:"Ô mon maître! [J'aurais tellement désiré que vous sachiez] combien cette mission m'était pénible et difficile à exécuter! [Mais le devoir m'obligeait]..."

Il me récita alors: "*Les injustes sauront bientôt le funeste destin qui les attend...*" [Ach-Chu'arâ-227]

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:

"Ali Ibn-é Mohammad Al-Naw'féli avait dit:" Mohammad Ibn-é Faradj me dit qu'Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] lui avait écrit: "Ô Mohammad! Organise tes affaires et prends soin de toi-même."

Je me mis à organiser mes affaires, ne sachant point ce qu'il [l'Imâm *as* avait voulu dire par cela], jusqu'à ce qu'un messager [du Caliphe] se présentât devant

moi et me fît sortir de l'Égypte comme un captif. Tous mes biens furent confisqués et je restai en prison pour huit ans...

En prison, je reçus une lettre de sa part [de l'Imâm *as*] qui disait: "Ô Mohammad! Ne réside point dans la partie occidentale de la ville [de Bagh'dâd]."

Je lis la lettre et [me] dis:" Il m'écrit cela, tandis que je suis emprisonné... Ceci est bien étrange." Or, sous peu, grâce à Allah, je fus libéré."

Nawféli ajouta: "Mohammad Ibn-é Faradj lui écrivit alors une lettre, au sujet de ses propriétés.

Il [l'Imâm *as*] lui répondit, en écrivant:"Tes propriétés te seront rendues sous peu et même si elles ne te seront point rendues, cela ne te sera point endommageant."

Lorsque Mohammad Al-Faradj partit pour Al-Askar [i.e. Sâmérra], un ordre fut donné pour qu'on libérât ses propriétés, mais il mourut avant cela..."

Il [i.e. le narrateur] ajouta: "Ahmad Ibn-é Khozay'b écrivit à Mohammad Ibn'l Faradj, en lui demandant de se rendre à Al-Askar.

Il écrivit à Abél Hassan [*as*] pour lui demander conseil; il [l'Imâm *as*] lui répondit:"Vas-y donc, car ta délivrance [et ton soulagement] réside [nt] en cela, de par la Volonté d'Allah le Sublime..."

Il partit et sous peu, il rendit l'âme.



6- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'un homme qui avait dit qu'Ahmad Ibn-é Mohammad avait dit: "Abou Ya'ghoub m'avait informé:

"Je le vis un soir, [c'est à dire Mohammad] avant sa mort, à Al-Askar [i.e. à Sâmérrâ]. Abél Hassan [*as*] le reçut [chez lui] et lui lança un regard [étrange], et le lendemain, il devint malade.

Après quelques jours, lorsque je lui rendis visite durant sa maladie, son état s'était aggravé. Il m'informa qu'il [i.e. Abél Hassan *as*] lui avait envoyé un tissu, et qu'il l'avait replié et mis sous sa tête."

Il [i.e. le narrateur] déclara:"Il fut enseveli avec ce même tissu qui devint donc son linceul."

Ahmad déclara:"Abou Ya'ghoub avait dit:"Je vis Abél Hassan [*as*] avec Ibn'l Khozay'b[1] qui lui disait: "Que je donne ma vie pour toi! Allez-y donc [i.e. mouvez-vous]!"

---

1. Ahmad Ibn-é Khozay'b était l'un des généraux de Motévvakkél qui fut tué au temps de Mosta'îne. Il voulait apparemment que l'Imâm [*as*] quittât sa demeure et il insistait très grossièrement sur ce fait, et l'Imâm [*as*] ne voulait point se soumettre à son exigeance.

Il [l'Imâm *as*] déclara: "Tu [iras] le premier..."

Quatre jours après cela, Ibn Khozay'b fut enchaîné [au poteau] et la nouvelle de sa mort [nous] fut parvenue..."

Il [i.e. le narrateur] déclara alors qu'on avait rapporté que lorsque Ibn-é Khozay'b insistait dans son exigeance pour que l'Imâm [*as*] quittât sa demeure, il [*as*] lui envoya un message [en disant]:"Je demanderai à Allah, à Lui la Puissance et la Majesté de te placer dans une position dans laquelle il ne restera même plus aucune trace de ton existence..."

Allah, à Lui la Puissance et la Majesté le fit mourir en cette période-là."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs que l'un de nos Chiites avait dit:"Je pris une copie de la lettre de Motévvakkél à Abél Hassan, le Troisième [l'Imâm Hâdi *as*] de [la personne de] Yah'yâ Ibn-é Harsamah; elle avait été rédigée en l'an 243 de l'Hégire et elle était ainsi écrite:

"Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Et après cela, le prince des croyants [i.e. Motévvakkél] reconnaît et apprécie votre mérite; il respecte votre proche parenté [envers le vénérable Prophète *savavs*]; il juge comme obligatoire qu'il faudrait observer vos droits, [et] il fait attention à votre bien-être et au bien-être de votre famille, à travers les moyens à l'aide desquels, Allah vous accordera le bien-être à vous et à eux; et il établit votre honneur et leur honneur; et il assure et accorde des bienfaits et la sécurité, à vous et à eux!



Ainsi donc, avec cela, il aspire à provoquer le Bon Plaisir d'Allah et à réaliser ses obligations envers vous et eux.

Le prince des croyants croit qu'il est propre de congédier Abdéllâh Ibn-é Mohammad, comme le commandant de l'armée et l'Imâm de la Prière, de la Cité du Messager d'Allah [*savavs*] pour ce que vous avez dit, au sujet de son indifférence [et irrespect] envers vos droits et [de son] mépris pour votre rang.

De même, il vous a accusé des choses et le prince des croyants est [parfaitement] au courant de votre innocence [1] à leurs sujets et de votre sincère intention à ne guère vouloir essayer d'achever ce que vous considérez comme impropre [et du fait que vous n'avez point voulu vous faire un candidat au Caliphat].

Le prince des croyants l'a donc remplacé [i.e. Abdéllâh Ibn-é Mohammad] avec Mohammad Ibn-é Fazl; et il lui a ordonné de vous honorer [dûment], de vous révérer, de rester à vos ordres et commandes et d'écouter vos opinions; et de considérer cela comme un moyen de s'approcher d'Allah et du prince des croyants.

---

1. C'est à dire, de son désir de devenir le Caliphe des Musulmans.

Le prince des croyants est désireux de votre présence et voudrait tant vous voir pour renier les liens d'amitié...!

Si vous désirez le rencontrer et rester avec lui, aussi longtemps que vous désirez, avec n'importe lequel des membres de votre famille, de vos amis, de vos connaissances et de vos serviteurs et esclaves, vous pourrez le faire quand il vous sera possible de le faire et quand vous le voudrez! Vous pourrez initier votre voyage quand vous voudrez et vous arrêter où et quand vous voudrez, [durant le chemin]. Et si vous désirez, Yah'yâ Ibn-é Harsamah qui est au service du prince des croyants vous escorteront, en compagnie des soldats qui seront avec lui.

Ils voyageront, comme bon vous semblera qu'ils le fassent.

Et cette affaire dépendra de votre bon plaisir [et de votre décision] et ce, jusqu'à ce que vous arriviez au Palais du prince des croyants.

[En fait,] aucun de ses frères, fils, membres de famille ni même les personnes qui lui sont spéciales ne mériteront autant que vous, de recevoir de la bonté, de la bienveillance, une position respectable [et honorable] et des éloges!

Et son attention, sa prévenance, son aide envers eux et sa joie d'être avec eux ne seront guère plus grands que ce qu'il ressentira envers vous! Si Allah le veuille. Que la Paix d'Allah, Sa Miséricorde et Ses Bienfaits soient avec vous!"

Rédigé par Ibrâhîm Ibn'l Abbâs.
Et que les Bénédictions et la Paix d'Allah soient
sur Mohammad et sa Progéniture.

8- Hosséyn Ibn'l Hassan Al-Hassani a rapporté cet hadîs:"Abou Tayyéb Al-Mossanâ Ya'ghoub Ibn-é Yâssér me rapporta: "Motévvakkél avait l'habitude de dire: "Malheur à vous! Le fils d'Ar-Rézâ [*as*][1] m'a rendu misérable [et j'en suis frustré]. Il refuse de boire [du vin] avec moi et de s'associer à moi; et je ne peux trouver aucune occasion [de l'avilir et de l'humilier devant les gens]..."

Ils [i.e. ses associés] lui dirent alors: "S'il ne vous donne aucune occasion, en ce cas, son frère Moussâ [2] joue de la musique, chante, mange, boit et recherche le plaisir charnel... "

Il ordonna:" Envoyez donc quelqu'un chez lui, et faites-le venir ici, de sorte que nous donnions une fausse image de lui et que nous disions devant les gens que le frère d'Ar-Rézâ" est comme ceci et comme cela [pour pouvoir lui [*as*]

---

1. C'est à dire, l'Imâm Ali Al-Hâdi [*as*]
2. Moussâ Mobar'gha qui fut le fils de l'Imâm Djavâd [*as*] et dont la tombe se trouve à Qom.

attribuer ainsi des actions qu'il ne commet jamais et de tromper les gens de cette manière]..."

Il lui écrivit donc [à Moussâ] et l'invita avec honneur. Tous les membres du clan Hâchémite vinrent pour le recevoir, [aux côtés des] officiels et des gens qui le reçurent; tous pensaient que dès son arrivée à Sâmérrâ, une propriété lui sera offerte par Motévvakkél et qu'un bâtiment sera construit pour lui; et que des gens qui aimaient boire [de l'alcool] et des chanteuses et des danseuses arriveront pour le rencontrer. Et qu'il [i.e. Motévvakkél] allait se comporter avec grâce et bonté envers lui et être prévenant, en préparant un très luxueux logement pour lui, pour qu'en ce lieu même, il lui rendît visite et le rencontrât.

Or, lorsque Moussâ arriva, Abél Hassan [que les Salutations d'Allah lui soient accordées], alla à sa rencontre à Ghantarah Vassif, au lieu où les visiteurs étaient reçus.

Il le salua et observa le droit de son frère [i.e. le droit de la fraternité et de la parenté]. Il lui déclara ensuite:"Cet homme t'a invité pour t'insulter et t'humilier. Ne lui confesse donc point que tu as déjà bu du vin... "

Moussâ répondit:" S'il m'a invité avec ce dessein, que devrais-je donc faire?"

L'Imâm [*as*] lui répondit: Ne provoque guère ta propre humiliation et ne bois [aucune boisson alcoolique], parce qu'il a l'intention de t'insulter..."

Or, il [i.e. Moussâ] refusa de faire cela et il [i.e. Abél Hassan *as*] répéta encore son conseil [et sa recommandation].

Lorsqu'il vit qu'il [i.e. Moussâ] ne réagissait point, il [*as*] déclara [alors]:"Et en ce qui concerne cet endroit [qu'il devrait bâtir pour toi], toi et lui, vous ne vous rencontrerez même pas en ce lieu... "

[Ainsi donc,] il [i.e. Moussâ] vécut en ce lieu pour trois ans. Chaque matin, il allait là et on lui faisait savoir:"Il [i.e. Motévvakkél] est occupé aujourd'hui. Vous pourrez le rencontrer la prochaine fois..." Ou bien, ils lui disaient: "Il [i.e. Motévvakkél] est sôul aujourd'hui, venez donc demain..."

Et lorsqu'il s'y rendait le lendemain, ils lui disaient: "Il [i.e. Motévvakkél] vient juste de prendre son médicament..."

Ainsi, cela dura pour trois ans, jusqu'à ce que Motévvakkél fût tué; par conséquent, il [i.e. Moussâ] n'eut jamais l'occasion de [boire une coupe] avec lui [et en sa compagnie]."

9- Certains parmi nos Chiites ont rapporté cet hadîs: "Mohammad Ibn-é Ali avait dit: "Zéyd Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Zéyd m'informa: "[En une occasion,] je devins malade et un médecin vint me voir durant la nuit. Il me prescrivit un

médicament que je devais prendre [cette même] nuit et ce, pour quelques jours [qui allaient suivre]. Or, je ne pouvais [comprendre comment] je devais trouver [ce médicament]. Le médecin était tout juste en train de quitter la chambre, quand Nasr entra avec une bouteille, contenant exactement ce médicament!

Il [i.e. Nasr] déclara:"Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] te salue et te fait savoir:" Prends ce médicament pour tel nombre de jours..."

Je le pris, le bus et me rétablis."

Mohammad Ibn-é Ali déclara:"Zéyd Ibn-é Ali me dit: "Ceux qui trouvent des fautes à toute chose et qui renient les "Ahlél Béyt" [*as*] refusent [d'accepter cet hadîs], en prétendant:" D'où est-ce que les extrémistes [i.e. Ghâliyân] [ont dénigré] cet hadîs...?!"[1]

***

Chapitre 124

De la Naissance d'Abou Mohammad Al-Hassan Ibn-é Ali Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Abou Mohammad Hassan Ibn-é Ali [*as*] nacquit [au mois de] Ramadân et dans une autre version, au mois de Rabi Al-Âkhar de l'an deux cent trente-deux de l'Hégire et mourut le huit Rabi Al-Avval de l'an deux cent soixante de l'Hégire, à l'âge de vingt-huit ans; il fut enterré dans sa propre demeure à Sâmérrâ, dans la même chambre où son propre père [i.e. l'Imâm Hâdi *as*] avait été enterré avant lui. Sa mère avait été une esclave, du nom de Hoday's ou Soussanne.

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari et Mohammad Ibn-é Yah'yâ et d'autres avaient dit:" Ahmad Ibn-é Obéy'dollâh Ibn-é Khâghân était en charge des terres et des propriétés [du Caliphe] et des impôts de la terre dans la ville de Qom.

Un jour, dans l'assemblée où il se trouvait, on parla au sujet des Alavis et de leur religion et croyance; or, il était l'un des ennemis jurés des Chiites [i.e. Nâssébi][2]. Il déclara:" À Sorraman'raa [i.e. Sâmérrâ], jamais je ne vis ni ne

1. C'est à dire que les renieurs ne l'accepteront jamais, même si ce fait est réellement arrivé. Et les Ghâliyân, non seulement l'acceptent, mais selon leur vaine idée qui est par trop erronée, ils mettent aussi les Imâms comme des divinités qui sont par essence et par nature, au courant de la Science de l'Invisible. Or, la juste croyance est que les Imâms connaissent la Science Invisible, de par la Volonté Divine et selon ce qu'Allah leur a accordé de Connaissance Divine; ainsi, leur Science n'est point une chose qui provient de leurs essences et leurs natures.
2. C'est à dire, extrêmement anti-Chiite.

connus un homme appartenant aux Alavis, tel que Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Ar-Rézâ pour son comportement, son calme, son contrôle, sa noblesse et sa grandeur aux yeux de sa famille et parmi les Bani Hâchém.

Eux, tout comme les officiers militaires, les ministres et le public en général, [bref tous,] le préfèrent à leur aînés et à leurs notables...

Un jour, je me tenais debout aux côtés de mon père dans une assemblée, lorsque ses chamberlains entrèrent et annoncèrent: "Abou Mohammad Ibn-é Ar-Rézâ est devant la porte..." [1]

Il [i.e. mon père] déclara à haute voix: "Faites-le entrer!"

J'étais bien surpris à leur mention de l'épithète [i.e. Konieh] de quelqu'un à haute voix, devant mon père; quand en fait, cela se faisait uniquement pour un Caliphe, un héritier apparent ou bien encore pour celui qui, selon l'ordre du Sultan devait être adressé par son épithète [i.e. Konieh].

[Soudain,] un homme avec une complexion basanée entra. Il était bien proportionné, beau, d'un physique excellent et d'apparence jeune. Il apparaissait majestueux et impressionant. Lorsque mon père le vit, il se lreva et s'avança en sa direction, en marchant quelques pas.

Je ne l'avais jamais vu faire une telle chose pour aucun des membres de [la tribu de] Bani Hâchém ni même pour les officiers militaires.

Lorsqu'il [mon père] s'approcha de lui, il le prit dans ses bras et embrassa son visage et sa poitrine, et tout en tenant sa main dans la sienne, il le mena vers sa propre place de Prière pour le faire asseoir; il s'assit lui-même à côté de lui, en tournant son visage vers lui.

Il commença à parler avec lui, en répétant souvent [i.e. l'expression Arabe, honorifique et respectueuse de]: "*Que je donne ma vie pour vous!*"

J'étais stupéfié et ébahi par ce que je témoignai de sa personne.

Or, un chamberlain entra alors et annonça:" Movaffagh est ici!" [2]

Lorsque Movaffagh visitait mon père, ses chamberlains et des officiers militaires spéciaux le précédaient. Ils érigeaient [alors] deux rideaux entre l'assemblée de mon père et la porte [d'entrée], jusqu'à ce qu'il entrât et repartît [de nouveau].

[Or,] mon père continua à faire attention à Abou Mohammad [*as*], en conversant avec lui, jusqu'à ce qu'il vît les serviteurs spéciaux [i.e. de Movaffagh] et

---

1. La manière formelle et officielle d'adresser un homme et de lui faire honneur c'était de l'adresser avec son Konieh [i.e. épithète], comme: Abou [i.e. père] d'un tel..." au lieu de son propre prénom.
2. Movaffagh était le frère du Caliphe: Mo'taméd Ala'llâh. Son nom était Ahmad Ibn-é Motévvakkél et il était le commandant-en-chef de l'armée de son frère.

il dit [à Abou Mohammad *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Si vous désirez, vous pouvez partir..." et il déclara ensuite à ses propres chamberlains:

"Conduisez-le de derrière ces deux rideaux, de sorte qu'il [i.e. Movaffagh] ne le voie pas."

Il se leva et mon père se leva à son tour et l'embrassa et il quitta les lieux.

Je demandai aux chamberlains et aux serviteurs de mon père:"Honte à vous! Qui était donc celui-ci, pour l'avoir appelé par son épithète [i.e. Konieh] devant mon père? [Qui était-il pour que] mon père le traitât comme il le fit...?"

Ils répondirent:"C'est un Alavi. On l'appelle Hassan Ibn-é Ali. Il est plus [communément] connu comme Ibn-é Ar-Rézâ..."

Ceci me stupéfia encore plus! Pour toute la durée de la journée, je pensais avec grande agitation, au sujet de ses affaires et du comportement de mon père.

Je ne vis pas [mon père], jusqu'à la tombée de la nuit. Il avait l'habitude de s'acquitter de sa Prière d'Ichâ [i.e. Prière de nuit] et de s'asseoir ensuite, pour passer en revue, tout ce dont auquel il devait faire attention et [aussi pour étudier les diverses questions] dont il avait besoin de faire parvenir au Sultan.

Lorsqu'il se fut acquitté de sa Prière et assis, j'entrai et m'assis [à mon tour] devant lui, pendant qu'il était seul.

Il demanda: "Ô Ahmad! As-tu besoin de quelque chose?"

Je répondis:" Oui, père. Si vous me permettez, je désire vous demander une question, au sujet d'une chose..."

Il répondit: "Je te donne permission, ô mon fils. Dis ce que tu veux dire..."

Je dis: "Ô père! Qui était donc l'homme que vous avez rencontré ce matin, en vous comportement envers lui avec ce grand respect, cet honneur et cette révérence...? Et vous avez [souvent employé l'expression de] donner votre vie et celles de vos parents pour lui..."

Il répondit: "Ô mon fils! C'était l'Imâm des "Râféziyyân" [1][i.e. Chiites]. C'était Hassan Ibn-é Ali [*as*], plus communément connu comme Ibn-é Ar-Rézâ."

Je restai silencieux pour un temps et il dit ensuite:"Ô mon fils! Si la dirigeance était prise des Caliphes Abâssides, personne parmi [les membres de la tribu de] Bani Hâchém ne serait plus méritant que lui [pour devenir le dirigeant]! Il le mérite, à cause de son excellence, de sa retenue, de sa manière d'être, de sa chasteté, de son ascétisme, de sa piété, de sa dévotion [religieuse], de la beauté de son caractère, de son tempérament et de ses vertus...!

Si tu avais vu son père, tu aurais alors vu un homme d'une grande pureté

1. C'est un terme désobligeant pour se référer des Chiites, employé par les Sunnites.

d'âme, de noblesse [d'âme] et d'excellence!"

Ceci augmenta [encore plus] mon agitation, ma refléxion et ma colère contre mon père et ce que j'avais entendu de lui. Je pensais que ses actions et ses propos étaient par trop excessifs et exagérés...

De ce jour en avant, mon unique préoccupation était celle de demander encore plus à son sujet et d'enquêter sur ses affaires.

De n'importe qui parmi les [membres de] Bani Hâchém ou des gardes, des clercs, des juges, des jurisprudents et même des gens [communs,] je demandais à son sujet, et je me rendais compte qu'on lui attribuait de l'éminence, de la grandeur et une position distinguée...!

J'entendais de très beaux propos à son sujet et voyais qu'on le préférait hautement à d'autres membres de sa Maisonnée et [même] de ses aînés.

Le sentiment de la grandeur pour lui augmenta dans mon cœur, car je ne trouvai personne parmi ses amis ou ses ennemis qui ne parlassent pas bien de sa personne ni ne fissent ses éloges..."

L'un des membres du secte "Ach'ari" [i.e. Ach'ariyyîne] qui se trouvait dans son assemblée lui demanda: "Ô Abou Bakr! Et quelle est donc l'histoire de son frère, Djafar...?" [1]

Il [i.e. mon père] répondit: "Qui est donc ce Djafar, pour que vous vouliez demander [des renseignements] à son sujet, ou bien de le comparer avec Hassan...?! Djafar est un pécheur public indiscutable, un débauché, un pervers qui s'enivre sans cesse, l'homme le plus vil que j'aie jamais vu et qui s'est le plus humilié et avili parmi les autres gens...! "

Ensuite, des choses arrivèrent au Sultan et à ses gens, durant la période où Hassan Ibn-é Ali mourut et qui me stupéfia, de sorte que je ne pensais guère que de telles choses pussent réellement arriver...

L'histoire est que lorsqu'il [i.e. Hassan Ibn-é Ali *as*] devint malade, mon père fut mis au courant [par le Sultan Mo'taméd Abbâssi] qu'Ibn-é Ar-Rézà [*as*] était devenu malade. Il monta sur son cheval et se rendit immédiatement au Palais du Caliphe. Il revint ensuite en toute hâte, en compagnie de cinq serviteurs, attachés au prince des croyants.

Tous étaient [sans exception,] ses proches confidents et dignes de la confiance [du prince des croyants; parmi eux, il y avait un nommé Nah'rir.] [2]

Il [i.e. mon père] leur ordonna de rester à la proximité de la maison de

1. C'est à dire: Djafar-é Kazzâb. Kazzâb signifie: charlatan - imposteur.
2. Le domestique personnel du Caliphe. C'était un homme extrêmement pervers et cruel.

Hassan pour pouvoir en savoir [plus,] au sujet de son état.

Il appela [ensuite] un bon nombre de médecins et leur ordonna de rester en contact avec lui [i.e. l'Imâm *as*] et de se trouver à ses côtés, jour et nuit.

Après que deux ou trois furent passés, on l'informa qu'il [i.e. l'Imâm *as*] s'affaiblissait [de plus en plus]. Il ordonna aux médecins de rester autour de sa maison et envoya chercher le haut magistrat qui se présenta à lui.

Il lui ordonna alors de choisir dix personnes, parmi ses plus proches confidents dans les affaires religieuses et dignes de confiance, en ce qui concernait les consignes et les dépôts et pour leur piété. Ils furent convoqués en sa présence [celle de mon père] et il les envoya à la maison de Hassan [*as*]. Il leur ordonna alors de rester là, jour et nuit et ils étaient là, jusqu'à ce qu'il [*as*] eût rendu l'âme... La ville entière de Sâmérrâ prit alors le deuil et se lamenta, et le Sultan envoya des officiers dans la demeure [de l'Imâm *as*] pour qu'ils perquisitionnassent toute la maison et toutes les chambres et de sceller ensuite tout ce qui s'y trouvait à l'intérieur. Ils cherchèrent pour des signes et des traces de son fils et convoquèrent des femmes qui avaient la connaissance nécessaire, en ce qui concernait la grossesse des femmes [i.e. des sage-femmes]; elles examinèrent les esclaves [de l'Imâm *as*] [scrupuleusement]. [1]

Une certaine femme avait déclaré que l'une des dames était enceinte.

On l'accomoda dans une chambre [à part,] et le serviteur [appelé] Nah'rir, ses subalternes et la femme qui avait été avec eux reçurent l'ordre de faire la garde autour d'elle.

Après cela, ils se mirent à faire les préparations pour l'enterrement [de l'Imâm *as*]. Les marchés étaient [tous] fermés. Les Bani Hâchém, les gardes, mon père et d'autres gens montèrent sur leurs chevaux pour faire partie de la procession funéraire. En ce jour, la ville de Sâmérrâ ressemblait [au Jour] de la Résurrection!

Lorsque la [sainte] dépouille [de l'Imâm *as*] fut prête pour l'enterrement, le Sultan envoya un message à [son frère] Abou Issâ Motévvakkél et lui ordonna de s'acquitter de la Prière [du mort] pour lui. [2]

Lorsqu'on eut déposé la dépouille mortelle [de l'Imâm *as*] sur la terre, Abou Issâ s'approcha et découvrit son visage [i.e. retira le linceul en arrière, pour montrer le visage de l'Imâm défunt *as*]. Il le montra ensuite aux Bani Hâchém, aux

---

1. Elles examinèrent les femmes de la Maisonnée de l'Imâm [*as*] pour y trouver un signe de grossesse ou d'accouchement chez elles qui prouvait alors que l'Imâm avait un fils.
2. Cette Prière est après la Prière dont s'acquitta l'Imâm Mahdi [*as*] et l'histoire de cette Prière est très célèbre pour être répétée ici.

Alavis, aux Abbâssis, aux gardes, aux clercs, aux juges et aux témoins [sous serment, afin qu'ils témoignassent de ce fait indéniable].

Il dit [alors]:" C'est Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Ar-Rézâ. Il décéda d'une mort naturelle dans son propre lit...[1] Au moment de la mort, les serviteurs du prince des croyants, ses confidents [ceux du Caliphe]: un tel et un tel, et parmi les juges et les magistrats, un tel et un tel, et parmi les médecins, un tel et un tel avaient été présents..."

[Abou Issâ] couvrit de nouveau le visage [de l'Imâm défunt *as*] et ordonna qu'on soulevât la dépouille mortelle. Le [saint] cadavre fut soulevé de la partie centrale de la maison et il fut enterré dans la chambre même où son père avait été enterré [avant lui]. Après son enterrement, le Sultan et ses gens se mirent à rechercher son fils.

Cette recherche fut menée à fond et d'une manière étendue. Toutes les maisons et toutes les chambres furent alors perquisitionnées.

La distribution de son héritage fut [alors] suspendue. Les gens qui avaient eu la responsabilité de faire la garde à la dame [séquestrée] qu'on croyait être enceinte, continuèrent leur devoir, jusqu'à ce que la chose prouvât être invalide. Lorsque sa grossesse fut prouvée comme étant invalide, son héritage [i.e. celui de l'Imâm défunt *as*] fut distribué entre sa mère [i.e. la mère de l'Imâm défunt *as*] et son frère Djafar...

Sa mère prétendit qu'il [i.e. le défunt Imâm *as*] l'avait nommée comme son exécutrice testamentaire et sa prétention fut confirmée devant le juge du tribunal.

Après avoir perquisitionné tous les lieux de cette manière approfondie, afin de [trouver] son fils [i.e. le fils de l'Imâm défunt *as*], le Sultan continua encore à mener des recherches, afin de trouver [la moindre] trace de son fils.

Après cela, Djafar rendit visite à mon père et déclara:"Appointe-moi à la position et au rang de mon frère... Je te paierai alors chaque année, la somme de vingt-mille dinârs!"

Mon père se comporta violemment et sévèrement avec lui, en lui faisant de dures reproches; il le chassa, en lui disant: "Tu n'es qu'un idiot! Le Sultan brandit son épée à tous ceux qui croient que ton père et ton frère étaient des Imâms, afin de leur faire changer d'avis; or, il ne réussit guère à faire cela! Ainsi donc, si tu étais considéré comme l'Imâm, parmi les Chiites de ton père et de ton frère, tu n'aurais

---

1. Ceci fut déclaré pour que personne ne puisse dénoncer le Caliphe comme le meurtrier de l'Imâm [*as*]. Il voulait par ces propos discupler le Caliphe, aux yeux des gens. Ce qui ne provoqua aucun intérêt chez les gens. Car, tous les Chiites savaient que le jeune Imâm [*as*] avait été empoisonné par les hommes du Caliphe.

alors eu aucun besoin de l'assistance du Sultan ou de n'importe quel autre individu à part le Sultan, pour être désigné et choisi pour cette position et ce rang! Et si tu n'es point considéré parmi eux, pour une telle position et un tel rang, en ce cas, n'espère guère recevoir quoique ce soit de notre part, non plus!"

Mon père le congédia alors, en l'humiliant et en le jugeant comme un vil et un faible d'esprit. Il ordonna ensuite à ses gens de ne plus le laisser entrer en sa présence [et de ne point lui donner audience avec lui]. Il [i.e. mon père] ne lui donna plus permission de se présenter à lui et cela [dura] jusqu'à ce qu'il [i.e. mon père] rendît l'âme.

Nous quittâmes ensuite Sâmérrâ et il [i.e. Djafar] était encore et toujours dans ce même [piteux] état. Le Sultan continuait toujours ses recherches pour trouver une quelconque trace du fils de Hassan Ibn-é Ali, que les Salutations d'Allah lui soient accordées."

2-Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar qui avait déclaré:"Environ vingt jours avant la mort de Mo'tazz[1], Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] écrivit [une lettre] à Abol'ghâssém Is'hâgh Ibn-é Djafar Az-Zobéy'ri: "Reste chez toi, jusqu'à ce que ce qui doive arriver, arrive..."

Lorsque Boray'hah[2] fut tué, il [i.e. Az-Zobéy'ri] lui écrivit: "L'évènement eut lieu. Que m'ordonnez-vous [maintenant]...?"

Il [l'Imâm *as*] avait écrit: "Ceci n'est point l'évènement [dont je t'ai parlé]; c'est [au sujet d']un autre incident..."

Et ce fut alors qu'arriva à Mo'tazz, ce qui devait lui arriver."

Et le même narrateur déclara:" Il [i.e. l'Imâm *as*] écrivit à un autre homme:

"Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Dâvoud sera tué." [Et cette lettre avait été rédigée dix jours avant ce meurtre; et lorsque le dixième jour arriva, il fut tué effectivement.]"

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ibrâhîm, connu comme Ibn-é Kurdi qui avait dit que Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] avait déclaré: "Lorsque les conditions s'aggravèrent pour nous, mon père me dit:"Viens avec moi, [pour voir] cet homme-là [i.e.

1. C'était le treizième Caliphe Abbasside qui fut tué en l'an 255 de l'Hégire.
2. C'était un haut personnage Turc que les Caliphes Abbassides avaient permis de rester avec eux, dans leur Cour. Or, le Caliphat était proprement dans les mains de cet homme et c'était lui, en fait, qui gouvernait...

Abou Mohammad, l'Imâm Hassan-é Askari-é Zaki *as*], car il a été décrit comme ayant [une nature] généreuse..."

Je demandai:" Le connaissez-vous?"

Il répondit: "Je ne le connais pas et ne l'ai encore jamais vu."

Ainsi donc, nous nous dirigeâmes vers sa demeure. Durant le chemin, mon père me déclara:" Ce que nous avons besoin est qu'il nous donne cinq cents dirhams. Deux cents pour nous vêtir et deux cents pour [payer] nos dettes et cent dirhams pour nos dépenses..."

Je me dis: "Si seulement il pouvait me donner trois cents dirhams...! Avec cent dirhams, je m'achèterais un âne, cent dirhams ira pour mes dépenses et cent dirhams pour me vêtir, de sorte que je puisse aller à la montagne..."

Lorsque nous arrivâmes devant sa porte, son serviteur sortit et nous dit:

"Ali Ibn-é Ibrâhîm et son fils Mohammad ont la permission d'entrer..."

Lorsque nous entrâmes et nous présentâmes à lui et que des salutations furent échangées entre nous, il [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] demanda à mon père: "Ô Ali! Qu'est-ce qui vous avait retenu de venir à nous, plus tôt...?"

Il répondit: "Ô mon maître! J'avais honte de vous rencontrer dans de telles circonstances..."

Lorsque nous le quittâmes, son esclave vint à nous et donna un sac à mon père, en disant: "Voici cinq cents dirhams: deux cents pour vous vêtir, deux cents pour payer vos dettes et cent pour vos dépenses..."

Et il me donna aussi un sac, en disant:"Voici trois cents dirhams. Dépense cent dirhams pour [te] payer le prix d'un âne. Cent dirhams pour te vêtir; et ne va pas à la montagne; à sa place, va à Sow'râ [i.e. une ville en Irak]..."

Par conséquent, il s'en fut à Sow'râ et se maria avec une femme [de cette région]. Ses revenus atteignaient alors mille dinârs par jour...!

Or, en dépit de tout cela, il croit encore à "Vagh'f"[1]...!"

Mohammad Ibn-é Ibrâhîm [Ibn-é Al-Kordi] déclara: "Je lui dis: "Honte à toi! As-tu besoin d'une preuve encore plus évidente [et manifeste] que cela, [pour reconnaître qu'il est bel et bien ton Imâm]...?!"

Il répondit: "Cette [croyance dans le "Vagh'f"] est une croyance [familiale religieuse] qui vient de se transmettre à nous [de père en fils]..."

---

1. La croyance qui prétend que le dernier Imâm était le septième Imâm: Hazrat Moussâ Ibn-é Djafar [*as*]. Les Chiites qui s'arrêtèrent au septième Imâm furent connus comme les partisans de "Vagh'f" et appelés des "Vagh'fiyyah" qui signifie: ceux qui s'arrêtèrent. Et nous voyons dans cet hadîs qu'en dépit de tous ces miracles, provenus de l'Imâm Hassan-é Askari-é Zaki [*as*], cet homme n'avait aucune croyance à son Imâmat et restait ingrat!

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs, qu'Abou Ali Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Ibrâhîm avait dit:"Ahmad Ibn'l Hârés Al-Ghazvini m'avait narré:" Je me trouvais en compagnie de mon père dans [la ville de] "Sorraman'raa" [i.e. Sâmérrâ]. Mon père était vétérinaire au stable d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*].

Mosta'îne [1] avait une mule qui n'avait pas son pareille pour sa beauté et sa grande taille; or, elle refusait de laisser quelqu'un monter sur son dos; elle ne laissait point qu'on la sellât non plus ou qu'on lui jetât les reins au-dessus de son cou.

Tous les dompteurs [des chevaux] s'étaient rassemblés, tous ensemble, mais n'avaient guère réussi à la dompter.

Certains proches [du Sultan] lui dirent alors: "Ô prince des croyants! Pourquoi ne convoques-tu pas ici, Hassan Ar-Rézâ...? Soit il réussira à la dompter, soit il sera tué par la mule: et dans ce cas, vous serez débarassé de sa personne pour de bon!"

Il envoya donc quelqu'un chercher Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*], et mon père s'en alla avec lui.

Mon père dit:"Lorsque Abou Mohammad [*as*] entra au Palais, j'étais à ses côtés. Abou Mohammad [*as*] regarda la mule qui se tenait dans la cour [intérieure] du Palais. Il se dirigea directement vers elle et plaça sa main sur son flanc. Je vis la mule transpirer, jusqu'à ce que la transpiration fût sortie de tout son corps.

Il se dirigea alors vers Mosta'îne. Il [l'Imâm *as*] le salua et [Mosta'îne] le salua à son tour, en lui disant la bienvenue et en le faisant asseoir à ses côtés.

Il déclara ensuite: "Ô Abou Mohammad! Harnachez donc cette mule..."

Abou Mohammad [*as*] dit à mon père:"Ô garçon! Harnache-la."

Mosta'îne déclara: "Harnachez-la vous-même..."

Il [l'Imâm *as*] retira alors son manteau, se leva et harnacha la bête. Il retourna ensuite à sa place et s'assit [de nouveau].

Il [Mosta'îne] lui dit: "Ô Abou Mohammad! Sellez-la."

Il [l'Imâm *as*] dit à mon père: "Ô garçon! Selle-la."

Il [lui] dit: "Sellez-la vous-même."

Il se leva de nouveau, la sella et retourna [de nouveau à sa place].

Il [Mosta'îne] lui demanda alors: "Est-ce que vous croyez pouvoir la monter?"

Il [*as*] répondit: "Oui."

---

1. Mosta'îne Béllâh Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Mo'tassam était le douzième Caliphe Abbasside qui arriva au pouvoir, en l'an 248 après l'Hégire et qui abdiqua du pouvoir, en l'an 252 et qui fut tué la même année, par les mains de Mo'tazz. Par conséquent, il est possible que ce soit plutôt le nom de Mo'tazz qui soit plus correct dans cet hadîs; car, l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] devint Imâm, en l'an 254, c'est à dire deux ans après la mort de Mosta'îne.

Il [*as*] la monta, sans rencontrer aucune résistance et se mit alors à galloper [dans la cour intérieure] du Palais. Il la fit ensuite trotter à un rythme doux et la bête trotta au petit trot. Il retourna ensuite et descendit de sa selle.

Mosta'îne lui demanda: "Ô Abou Mohammad! Comment l'avez-vous trouvée?"

Il [*as*] répondit: "Ô prince des croyants! Je n'ai point vu son pareille, en beauté et en vivacité. Seul le prince des croyants mérite de posséder une telle bête..."

Il [Mosta'îne] déclara:"Ô Abou Mohammad! En ce cas, le prince des croyants vous l'offre..."

Abou Mohammad [*as*] dit à mon père:" Ô garçon! Emmène-la..." et mon père la mena au loin."

5- Ali a rapporté cet hadîs d'Abou Ahmad Ibn-é Râchéd qui avait dit:"Abou Hâchém Djafari avait déclaré:"Je me plaignis à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*], au sujet d'une chose dont j'avais [extrêmement] besoin...

Il gratta la terre, à l'aide de son fouet. [Ensuite] il la couvrit avec un mouchoir et en ressortit cinq cents dinârs. Il déclara:"Ô Abou Hâchém! Prends cela, et veuille nous excuser [pour cette somme d'argent qui est bien peu]..."

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abou Abdéllâh Ibn-é Sâléh, et lui de son père qui avait dit qu'Abou Ali Motahhar lui écrivit [à l'Imâm *as*] une lettre, dans l'année de "Ghâdissiyyah" [i.e. l'année de la sécheresse], en l'informant que les gens avaient changé d'avis, au sujet de leur Pèlerinage [de Hadj], à cause de la peur de la soif [qui pouvait les faire terriblement souffrir].

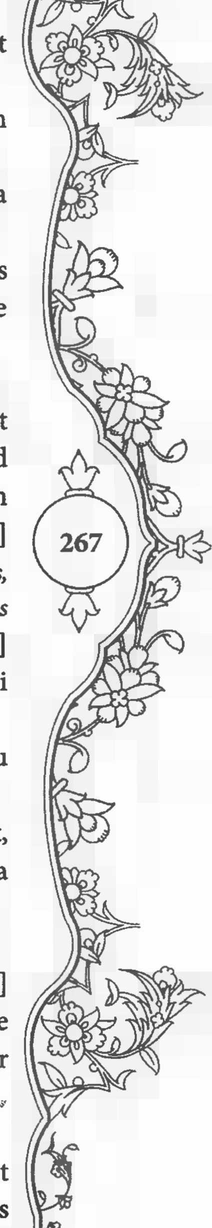
L'Imâm [*as*] lui écrivit [en réponse]:"Allez-y et n'ayez aucune crainte, de par la Volonté d'Allah!" et donc, ils s'en allèrent en toute sécurité.

Qu'Allah, le Seigneur des Mondes soit Loué!"

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs:"Ali Ibn'l Hassan Ibn'l Fazl Al-Yamâni avait dit: "Un groupe attaqua [une fois] Al-Djafari [i.e. un homme de la descendance de Djafar At-Tayyâr], et il ne put se défendre devant eux, à cause de leur [grand] nombre. Il écrivit donc à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*], en se plaignant à lui, à leur sujet.

Il [*as*] lui écrivit en réponse:"Leur malveillance te sera retirée, de par la Volonté d'Allah l'Exalté."

Il [i.e. Djafari] partit avec un groupe d'hommes peu nombreux pour se battre contre ces hommes, dont le nombre dépassait ving-mille; et pourtant, il les vainquit avec moins de mille hommes!"



8- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs:" Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Alavi avait dit: "Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] fut emprisonné [sous la direction] d'Ali Ibn-é Nârmache qui était l'un des hommes les plus hostiles et les plus sévères [dans sa haine et son aversion] contre les descendants d'Abou Tâléb.

On lui avait dit:"Sois sévère et violent, autant qu'il est en ton pouvoir et fais-le souffrir comme tu voudras..."

Il [l'Imâm *as*] n'était resté qu'un jour seulement avec lui, quand il [i.e. son cruel gêolier] commença à se comporter avec humilité envers lui [l'Imâm *as*].

Il n'osait même plus relever les yeux sur sa [sainte] personne, pour la crainte et la révérence qu'il ressentait envers lui.

Il [l'Imâm *as*] le quitta, tandis qu'il [i.e. le gêolier] était devenu l'un des hommes les plus doués sur la perception innée envers [l'Imâm *as*] et il parlait mieux que tout autre de [la sainte] personne [de l'Imâm *as*]."

9- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Abi Abdéllâh ont rapporté cet hadîs:"Is'hâgh Ibn-é Mohammad An-Nakhayi avait dit:"Sofiyân Ibn-é Mohammad Az-Zoba'î me narra: "[En une occasion,] j'écrivis à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] en lui demandant, au sujet de la signification [du mot] "Validjah" qui avait été employé dans ce verset: "*Pensez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché de "Validjah" en dehors d'Allah, de Son Messager et des croyants?*" [At-Tawbah-16]

Je me dis [non pas dans la lettre que j'avais rédigée]: "Je me demande à qui se réfère "les croyants" [dans ce verset]?"

La réponse retourna ainsi: "Validjah est celui qui est désigné aux côtés du dirigeant [juste et légitime], chargé d'autorité [i.e. Valiy-é Amr].

Et ton âme te murmura, au sujet des "croyants": "À qui se réfère-il ce mot, [dans ce verset]?" Or, ce sont les Imâms qui demandent à Allah d'accorder la sécurité aux gens et Il exauce leur prière [i.e. requête]..."

10- Is'hâgh avait dit:"Abou Hâchém Al-Djafari me narra:"[En une occasion,] je me plaignis à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] au sujet de la contrainte [forcée] de la cellule de la prison et du poids des chaînes sur ma personne...

Il m'écrivit:" Aujourd'hui, tu vas t'acquitter de ta Prière du Midi, chez toi."

À midi, je fus libéré et je m'acquittai de ma Prière du Midi chez moi, tout comme il [*as*] avait déclaré! Et je me trouvais en difficulté [financière] et j'eus l'intention de lui écrire, afin de lui demander quelques dinârs, mais la honte

m'empêcha [de faire cela].

Or, lorsque je rentrai chez moi, il m'avait envoyé trois cents dinârs et m'avait [aussi] écrit [une lettre]: "Lorsque tu as besoin de quoique ce soit, n'aie point honte [de me demander de l'aide]. Demande-la et tu auras ce que tu veux, de par la Volonté d'Allah..."

11- Ish'âgh a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Agh'ra qui avait dit que le serviteur [du nom d']Abou Hamzah Nassir [ou Nasr] avait dit: "J'entendis plus d'une fois, Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] converser avec ses serviteurs Turcs, Romains, [et même] Saghalibains, en leurs langues [natales].

J'étais complètement ahuri par ce fait et [me] disais: "Il est né à Médine et il n'avait aucun rapport avec personne, jusqu'à ce qu'Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] rendît l'âme et personne ne l'avait [encore] vu. Comment cela se fait-il donc...?"

Tandis que je me parlais, il s'approcha de moi et déclara:"Allah, le Béni, l'Altissime distingue Sa "Preuve" [i.e. Hodjjat] sur le reste de Ses créatures, en toute chose. Il lui accorde [la connaissance de toutes] les langues, la connaissance [innée] des lignées [de la généalogie], de la durée de la vie [des gens] et de tous les évènements [qui devront arriver]... Si ce n'était pas ainsi, il n'y aurait alors eu aucune différence entre la "Preuve" [Divine] et ceux à qui, la "Preuve" n'avait pas été accordée."

12- Is'hâgh avait dit qu'Al-Agh'râ avait dit: "[Une fois,] j'écrivis [une lettre] à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] pour lui demander [des questions,] au sujet des [illustres] Imâms [*as*]:" Est-ce qu'ils sont exposés à l'éjaculation [nocturne]?"

Après que la lettre fut partie, je me dis:" La pollution nocturne est une chose satanique [et démoniaque] et Allah le Béni, l'Altissime a protégé [sûrement] Ses "Amis" [i.e. Ow'liyâ] de ce fait..."

La réponse arriva [ainsi]:" La condition des Imâms, quand ils dorment est comme lorsqu'ils sont en état d'éveil. Le sommeil ne change rien en eux. Allah a protégé Ses "Amis", des rencontres sataniques, tout comme ton âme te l'avait sussuré."

13- Is'hâgh avait dit:" Hassan Ibn-é Zarif me narra:"Deux questions me tracassaient sans cesse l'esprit et pour cela, j'eus l'intention d'écrire [une lettre] à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] pour les lui demander.

Je lui écrivis donc, en lui demandant au sujet du "Qâ'îm" [i.e. celui qui se soulèvera *as*]:" Lorsqu'il se soulèvera, comment donc jugera-t-il [les gens] et où sera le lieu de son administration de la Justice, parmi les gens?"

Je voulais aussi lui demander, au sujet des accès de fièvre intermittents [i.e. fièvre paludéenne - la malaria][1]; or, j'oubliai de lui demander à ce sujet.

La réponse arriva [ainsi]:" Tu as demandé, au sujet du "Qâ'îm" [*as*]. Lorsqu'il se soulèvera, il jugera les gens avec sa propre Connaissance [ésotérique et cachée], tout comme [Hazrat-é] Dâvoud [David *as*] avait jugé. Il n'exigera aucune évidence.

Et tu voulais aussi demander, au sujet de la fièvre intermittente, mais tu oublias. Écris donc [cela] sur un papier et suspend-le au-dessus de la personne qui souffre de cette fièvre. Elle sera rétablie, de par la Permission d'Allah, si Allah le veuille:" *Ô Feu! Sois pour Ibrâhîm, une fraîcheur salutaire...*" [Al-Anbiyâ-69]

Ainsi donc, nous suspendîmes [ce noble verset coranique,] au dessus du [malade] et il guérit et se rétablit."

14- Is'hâgh avait dit:" Ismâ'îl Ibn-é Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Ali Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Abbâs Ibn-é Abdélmottalléb me narra cela:" [Une fois,] je m'assis au bord du chemin [que prenait toujours l'Imâm *as*], en attendant [l'arrivée d']Abou Mohammad [i.e. l'Imâm Hassan-é Askari *as*]; lorsqu'il passa tout près de moi, je me plaignis à lui d'une chose dont j'avais besoin et lui jurai que je n'avais même pas un seul dinâr ou moins que cela, ni aucune [nourriture pour mon] déjeuner ou dinner...

Il [*as*] dit:"Tu jures faussement au Nom d'Allah! Tu as deux cents dinârs que tu as enterrés [pour des jours difficiles]...

Or, le fait que je te dise cela ne m'empêche point de te donner [quelque chose]. Ô garçon! Donne-lui tout ce que tu as sur toi..."

Son serviteur me donna cent dinârs. Il [*as*] s'approcha alors de moi et me déclara:" [Or,] tu en seras privé, au moment même où tu en auras le plus besoin..."

Et il se référait aux dinârs que j'avais enfouis [sous terre]. Et il [*as*] avait pleinement raison!

Ce fut exactement comme il me l'avait prédit. J'avais enterré deux cents dinârs, en me disant: "Ce sera une aide [financière] pour lorsque nous serons dans une situation [économique] difficile..."

Or, la nécessité m'obligea à payer pour quelque chose et tous les moyens

1. C'est à dire, une fièvre qui attaque la personne chaque trois jours et d'une manière intermittente.

[i.e. toutes les voies] de la Provision me furent obstrués [i.e. fermées]. Je creusai donc la terre, mais [ne pus trouver mon argent]. L'un de mes fils avait su où j'avais enfoui [mon argent]. Il l'avait pris et s'était enfui. Je ne pus rien faire et ne pus jamais mettre la main dessus..."

15- Is'hâgh avait dit:"Ali Ibn-é Zéyd Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali [*as*] me narra:"J'avais un cheval que j'aimais beaucoup et partout [où j'allais], je parlais sans cesse à son sujet.

Un jour, je me rendis auprès d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] pour lui rendre visite et il me demanda: "Comment se porte ton cheval?"

Je répondis: "Je l'ai encore et il se trouve maintenant devant votre porte... Je viens de descendre de son dos."

Il me dit:" Échange-le avant la tombée de la nuit, si tu peux trouver un acheteur et ne retarde guère [ce fait]..."

Je le quittai, en réfléchissant à cela et rentrai chez moi. Je dis à mon frère à ce sujet et il dit: "Je ne sais que dire à ce sujet..."

Or, je me retins de faire comme j'avais reçu l'ordre [de faire] et considérai les gens comme manquant le mérite nécessaire pour acheter mon cheval, jusqu'à ce que la nuit tombât...

Nous venions tout juste de nous acquitter de notre Prière du Crépuscule [i.e. Magh'réb], quand soudain le valet d'écurie arriva en [me] disant:" Ô mon maître! Votre cheval vient [juste] de mourir!"

Je devins très triste et réalisai qu'il [*as*] m'avait averti de cela.

Après quelques jours, je me rendis auprès d'Abou Mohammad [*as*] et je me dis:

"Combien j'aurais voulu qu'il échangeât mon cheval avec un autre cheval, surtout pour le fait que c'est à cause de ses propos que je fus tellement peiné et triste...!" Lorsque je m'assis, il déclara:" Oui, nous allons te remplacer ton cheval..." [Il appela alors un serviteur, en disant]: "Ô garçon! Donne-lui mon cheval marronnier... Celui-ci est bien meilleur que ton cheval et bien plus facile à monter; et il vivra plus longtemps [aussi]."

16- Ish'âgh avait dit:" Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Cha'moune me narra:

"Ahmad Ibn-é Mohammad me dit: "J'écrivis à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*], au moment où Moh'tadi[1] avait [tout juste] commencé à

1. Moh'tadi Béllâh Mohammad Ibn-é Vâsségh Ibn-é Mo'tassém était le quatorzième Caliphe Abbasside qui prit le pouvoir en l'an 255 de l'Hégire et qui fut tué tragiquement en l'an 256.

tuer les "Mavâli" [i.e. les vassaux][1] Turcs:"Ô mon seigneur et maître! Toute louange appartient à Allah qui a distrait l'attention de [Moh'tadi] de nous, car j'avais entendu dire qu'il vous avait menacé et déclaré:" Par Allah! Je vais les effacer de la face de la terre!"

Abou Mohammad [*as*] écrivit [la réponse à cette lettre] avec sa propre écriture:

"Cela va raccourcir [la durée de] sa vie. Compte cinq jours, dès aujourd'hui... Au sixième jour, il sera tué, après une humiliation et un avilissiment devant laquelle il devra faire face..."

Et cela arriva exactement comme il [*as*] avait prédit."

17- Ish'âgh avait dit:" Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Cha'moune me narra:

"J'écrivis [une lettre] à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan Askari *as*], en lui demandant de prier Allah pour moi [pour un soulagement] de la douleur de mes yeux. [La vue de] l'un de mes yeux avait disparu et l'autre était sur le point de disparaître...

Il m'écrivit:" Qu'Allah te préserve ton œil!"

Et mon œil guérit et retourna à son état normal.

Il avait écrit à la fin de sa lettre: "Qu'Allah t'accorde le bien et qu'Il te récompense en bien!"

Je m'agitai et me troublai, car parmi les membres de ma famille, je ne connaissais personne qui fût décédée. Quelques jours après, je reçus la nouvelle de la mort de mon fils Tayyéb et réalisai que ces condoléances [m']avaient été destinées, [en avance] pour sa mort."

18- Ish'âgh avait dit: "Omar Ibn-é Abi Moslém me narra: "Nous nous trouvions à Sorraman'raa [i.e. Sâmérrâ], lorsqu'un homme du nom de Séyf Ibn'l Lay's, venu d'Égypte se rendit chez nous en désirant se présenter devant Moh'tadi [i.e. le Caliphe] pour porter une plainte contre un nommé: Chafi Khâdém - le serviteur - qui avait usurpé sa propriété, en le chassant de ce lieu en question. Nous lui conseillâmes d'écrire une lettre à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] et de demander [à l'Imâm *as*] la solution de son cas.

---

1. Après toute guerre, aucun prisonnier ne restait captif. Car, sous peu, il pouvait devenir un Musulman, en tous les sens; de même, afin de pouvoir bénéficier des «Biens Communs», tout homme converti devait accepter la «suzeraineté» [ou Vélâ] de l'une des tribus Arabes et devenir son «vassal» en se sentant désormais, comme l'un de ses membres loyaux. [Extrait du livre: Son Altesse Royale, «Chah'r Bânou»: l'illustre mère de l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] d'Ahmad Mahdavi-Dâmghâni – Éditions Ansâriân – Qom – 2012] traduit par la traductrice de ce présent ouvrage, en Français.

Abou Mohammad [*as*] lui écrivit [en réponse]:"Ne t'inquiète point. Ta propriété te sera retournée. Ne va pas auprès du Sultan. À sa place, va et rencontre l'avocat [de Chafi Khâdém], dans les mains duquel ta propriété repose; et fais-lui peur en [invoquant] le Plus Grand Sultan: Allah, le Seigneur des Mondes!"

Ainsi donc, il rencontra l'avocat, dans les mains duquel sa propriété résidait.

Ce dernier lui dit:"Lorsque tu quittas l'Égypte, il [i.e. Chafi Khâdém] m'écrivit [une lettre] et me dit de te trouver et de te retourner ta propriété..."

Il la lui retourna ensuite, de par le verdict du juge d'instruction: Ibn-é Abél Chavâréb et en présence des témoins, de sorte qu'il n'eut plus besoin de porter sa plainte auprès de Moh'tadi. Lorsqu'il eut repris sa propriété, on n'entendit plus rien de lui, après cela."

Il [i.e. le même narrateur] déclara:"Séyf Ibn'l Lays me narra:"Lorsque je voulais quitter l'Égypte, je laissai derrière moi, l'un de mes fils malades et un autre fils, plus grand que celui-là qui agissait en tant que mon exécuteur testamentaire et l'administrateur, chargé de la surveillance de ma famille et de mes propriétés.

J'écrivis à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] en lui demandant de prier pour mon fils malade.

Il m'écrivit:"Ton fils qui était malade se rétablit, mais ton fils aîné, l'exécuteur de ton testament et chargé de surveiller ta famille vient de rendre l'âme... Rends grâce à Allah et ne sois point impatient, afin de ne pas perdre ta Récompense [spirituelle]..."

Ensuite la nouvelle me parvint: que mon fils s'était rétabli de sa maladie et que l'aîné était mort, le jour même où j'avais reçu la réponse d'Abou Mohammad [*as*]."

19- Ish'âgh avait dit:" Yah'yâ Ibn-é Ghosay'ri [ou Ghanbari], du village de Ghir m'avait narré:" Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] avait un avocat qui avait pris logement dans l'une des chambres de la maison de [l'illustre] Imâm [*as*] et auprès de lui, il y avait aussi un esclave blanc.

[Un jour,] l'avocat invita ledit serviteur [à s'engager dans un acte de péché avec lui], mais l'esclave refusa, à moins qu'il ne lui apportât du vin. Par conséquent, il [i.e. l'avocat] réussit à lui trouver du vin.

Il le fit entrer chez lui, tandis qu'il y avait trois portes fermées entre eux et [les appartements privés] d'Abou Mohammad [*as*].

Le narrateur dit:" Ledit avocat me raconta [lui-même]:" Je fus surpris lorsque je vis les portes s'ouvrir et [l'Imâm *as*] entrer en personne...

Il s'arrêta au seuil de la porte de la chambre et déclara ensuite:"Ô vous

deux! Soyez conscients d'Allah! Craignez Allah!"

Au matin, il ordonna qu'on vendît l'esclave et moi-même, je fus chassé de sa demeure."

20- Ish'âgh avait dit:"Mohammad Ibn Ar-Rabi Ach-Châ'î m'informa en disant:"Je menai un débat avec un homme à Ah'vâz, au sujet de la question du "Dualisme"; je me rendis ensuite à Sorraman'raa [i.e. Sâmérrâ], pendant que certains propos proférés par lui [i.e. le partisan du Dualisme] avaient attiré mon attention [et apparu comme agréables à mon cœur]...

Un jour, j'étais assis devant la porte d'entrée de la demeure d'Ahmad Ibn'l Khozay'b, quand je vis Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] qui venait de la Cour Publique [i.e. Dâr Al-Khalifah]. [C'était] le jour où [le Caliphe] invitait le public à visiter [la Cour][1].

Il [*as*] jeta un regard en ma direction et de son index, me fit un signe en disant:

"Unique, Unique, Il est Seul et Unique..." et je tombai par terre et perdis conscience [en entendant cela]."

21- Ish'âgh avait dit:"Abou Hâchém Al-Djafari avait dit:"Un jour, je me rendis auprès d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan Askari *as*]; et je voulais qu'il me donnât quelque chose en argent, de sorte que je puisse en fabriquer une bague [pour placer une pierre sur elle] et la préserver comme une source de Bénédiction [pour ma personne].

Je m'assis [près de l'illustre Imâm *as*] et oubliai ce que j'étais venu lui demander. Lorsque j'étais sur le point de le quitter et de lui faire mes adieux, il me lança une bague et déclara: "Tu voulais [seulement quelque chose] en argent, et nous t'offrons une bague. [Ainsi donc] tu viens d'économiser la somme [que tu avais à payer] pour la pierre et aussi pour [les frais] de sa fabrication...!

Qu'Allah la bénisse pour toi, ô Abou Hâchém!"

Je déclarai: "Ô mon seigneur et maître! J'atteste que tu es bel et bien le représentant [i.e. Vali] d'Allah et mon Imâm! Et j'obéis à Allah, de par mon obéissance envers lui!"

Il déclara: "Qu'Allah t'accorde donc le Pardon, ô Abou Hâchém..."

22- Ish'âgh avait dit: "Mohammad Ibn'l Ghâssém Abol Ay'nâ Al-Hâchémi,

1. C'est à dire qu'il donnait audience à la populace et tous pouvaient avoir l'occasion de rencontrer le Caliphe.

le seigneur [et suzerain] d'Abdél Samad Ibn-é Ali Atâghah me narra: "Lorsque j'avais l'habitude de rendre visite à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] et que la soif me tourmentait [là], sa grandeur impressionnante m'empêchait de demander à boire un peu d'eau [en sa présence]. Or, il avait l'habitude d'appeler [son serviteur et de dire]: "Ô garçon! Étanche donc sa soif..."

Et parfois, lorsque j'avais l'intention de me lever [et de le quitter] et tandis que je réfléchissais encore à cela, il disait: "Ô garçon! [Apporte donc] son cheval."

•

23- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ism'â'îl Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar Ibn-é Mohammad [*as*] qui avait dit:

"Abdél Ghaffâr avait dit:"Lorsque Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] fut emprisonné, les Abbassides, [et] Sâléh Ibn-é Ali et d'autres qui avaient dévié [de la Vélâyat des "Ahlél Béyt *as* et n'étaient pas Chiites] se rendirent chez Sâléh Ibn-é Vassif [en lui demandant de traîter Abou Mohammad [*as*] avec la plus grande dureté possible].

Sâléh leur dit: "Que puis-je faire de plus?! J'ai choisi deux hommes qui étaient les plus cruels et les plus méchants! Or, ils se sont transformés [maintenant,] en hommes pieux, [de sorte qu'ils] s'acquittent de leurs Prières, observent le jeûne et sont pleins de dévotion et ce, d'une manière exagérée...!"

Je leur demandai:"Quel intérêt lui avez-vous trouvé [pour vous être ainsi changés]?!"

Ils me répondirent:"Que dirais-tu, au sujet d'un homme qui observe le Jeûne durant le jour et qui se tient debout pour toute la durée de la nuit [en adoration devant Allah]? Il ne parle pas et ne se distrait avec aucune chose.

Et lorsque nous le regardons, nos membres se mettent à trembler et [un sentiment étrange] prend possession de nous, de sorte que nous perdons tout contrôle de nous-mêmes..."

Lorsqu'ils [i.e. les Abbassides] entendirent cela, ils quittèrent le lieu, en plein désespoir."

24- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Hassan Ibn'l Hosséyn qui avait dit:" Mohammad Ibn'l Hassan Al-Makfouf me narra:" L'un de nos Chiites me narra qu'un Chrétien phlébologue[1] qui était dans l'armée [des Abbassides] avait dit:"Un jour, à midi, Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] envoya quelqu'un me chercher et me dit: "Ouvre donc cette veine..."

1. Médecin spécialiste des veines et de leurs affections et leurs maladies.

Il me montra une veine qui m'était inconnue en ce qui concernait les veines qu'on avait affaire dans la phlébologie.

Je pensais à moi: "Je n'ai jamais vu une chose aussi étrange... Il m'ordonne de lui ouvrir [une veine] à midi, ce qui n'est guère le moment [propice] de faire [cette opération]; et en plus, de lui ouvrir une veine que je ne connais point...!"

Il me dit alors: "Attends et reste ici..."

Lorsque le soir tomba, il m'appela à lui et me dit:" [Ouvre cette veine et] laisse-la couler." Je la laissai couler.

Il me dit ensuite:" Arrête [maintenant] le flot." Et j'arrêtai le flot.

Il me dit alors:" Reste donc chez moi."

À minuit, il me convoqua [encore une fois,] et me dit:" Fais couler le sang."

Je fus encore plus stupéfié que la première fois, mais je ne désirais aucunement lui demander [des éclaircissements à ce sujet]. Je laissai donc le sang couler et du sang blanc comme du sel coula [de la veine]. Il me dit alors:

"Arrête-le." Et j'arrêtai [le flot]. Il me dit alors:" Reste [encore] chez moi..."

Au matin, il ordonna à son clerc de me payer trois dinârs. Je les pris et quittai la maison. Je me rendis chez Ibn-é Bakh'tichou, [le médecin] Chrétien et lui racontai toute l'histoire.

Il me dit:" Par Allah! Je ne comprends guère ce que tu es en train de me dire et ne connais rien à ce sujet dans la médecine! Je n'ai jamais rien lu de semblable dans aucun livre [de médecine]...

[Cependant,] je ne connais personne dans notre époque qui soit plus savant, au sujet des livres [de médecine] Chrétiens qu'un Persan [qui s'appelle un tel...]. Va [donc] auprès de lui..."

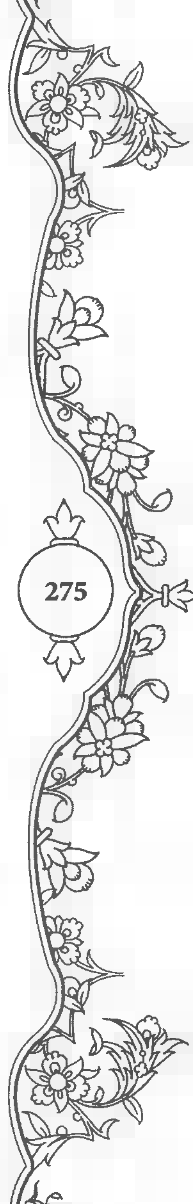
Je louai une barque à Bassorah et me dirigeai vers Ah'vâz et la Perse, et me rendis donc, auprès de l'homme que je cherchais. [Là,] je lui expliquai les faits.

Il me dit:" Donne-moi un peu de temps [pour que je réfléchisse à ce sujet]."

J'attendis donc quelques jours et me rendis de nouveau chez lui pour avoir [une réponse à ma question].

Il me répondit:" Ce que tu as raconté, au sujet de cet homme, seul Issâ [i.e. Jésus *as*] l'avait fait durant sa vie..."

25- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos Chiites qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Hodjr avait écrit à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Akari *as*] en se plaignant contre la personne d'Abdél Aziz Ibn-é Dolaf et de Yazid Ibn-é Abdéllâh.



Il [*as*] lui écrivit [en réponse]:" Et quant à Abdél Aziz, tu viens d'être débarrassé de lui. Mais en ce qui concerne Yazid, toi et lui, vous devrez vous présenter au Tribunal d'Allah..."

Abdél Aziz mourut [sous peu] et Yazid [à son tour,] tua Mohammad Ibn-é Hodjr..."

26- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos Chiites qui avait dit:"Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] fut délivré aux mains de Nah'rir [1] [i.e. le méchant serviteur du Caliphe, selon l'ordre de Mo'taméd]. [Celui-ci] avait l'habitude de l'opprimer et de le tourmenter.

[Un jour,] sa femme lui déclara:" Malheur [et honte] à toi...! Crains donc Allah! Ne sais-tu donc pas qui se trouve chez toi?!" Elle lui expliqua alors sa rectitude et sa piété [*as*] et lui dit:" Je crains pour toi [devant Allah]!"

Il répondit [par défi]:"Je le jetterai aux gueules des bêtes sauvages!" Et il mit sa parole, en exécution.

On le [i.e. l'Imâm *as*] vit qui se tint debout, en état de Prière [et sans qu'aucun mal ne l'atteignît], tandis que [les bêtes sauvages] l'entouraient [docilement]."

27- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs:"Ahmad Ibn-é Is'hâgh avait dit:"Je me rendis auprès d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] et le priai de m'écrire quelque chose, de sorte qu'à chaque fois que mes yeux allaient tomber sur son écriture, je puisse la reconnaître, quand il m'écrirait.

Il [*as*] déclara:" Très bien."

Il dit alors:" Ô Ahmad...! L'écriture variera entre une plume épaisse et une plume fine. Par conséquent, ne doute de rien [lorsque je t'écrirais]."

Il demanda ensuite qu'on lui apportât de l'encre et se mit à écrire. Il avait l'habitude d'enfoncer [la plume] jusqu'au fond de l'encrier. Pendant qu'il écrivait, je pensais à moi:" Je vais lui demander de me donner la plume avec laquelle il vient d'écrire..."

Lorsqu'il eut fini d'écrire, il se tourna vers moi et se mit à parler avec moi, tandis qu'il s'était mis à sécher la plume avec le tissu [spécial] de l'encrier et cela prenait du temps. Il dit ensuite:" Tiens! Ô Ahmad! [Ceci est pour toi]..." et il me la donna.

Je lui dis alors:" Que je donne ma vie pour vous! Je suis peiné au sujet d'une chose qui afflige vraiment mon âme. J'avais voulu demander à votre [illustre]

1. Il était aussi le gardien des chiens et des chevaux de son maître.

père à ce sujet, mais cela ne fut point possible.."

Il demanda:" Qu'est-ce que c'est, ô Ahmad...?"

Je dis:" Ô mon seigneur et maître! On nous a narré, de la part de vos [illustres] ancêtres que les Prophètes dorment sur le dos, les croyants se tournent à droite, les "Hypocrites" [i.e. Monâfiqoun] se tournent à gauche et les démons dorment, le visage contre l'oreiller..."

Il [*as*] dit:" En effet, c'est comme cela."

Je dis:" [Ô] mon maître! Je m'efforce [beaucoup de dormir du côté droite, mais je n'arrive pas à le faire et ne peux fermer les yeux [et dormir,] en me tournant à droite..."

Il resta silencieux pour un temps. Il déclara alors:" Ô Ahmad! Approche-toi..."

Je m'approchai de lui et il dit:"Mets ta main sous tes sous-vêtements..." Je fis cela. Il sortit alors ses mains de ses sous-vêtements et les mit sur mes sous-vêtements. Il toucha de sa main droite le côté gauche de mon corps, puis toucha le côté droite de mon corps avec sa main gauche; il répéta cela par trois fois.

Ahmad dit:"[De ce jour en avant] et depuis qu'il [*as*] a fait cela, je n'ai plus dormi en me tournant à gauche; effectivement, je ne peux plus fermer les yeux et dormir sur ce côté-là!"

***

Chapitre 125

De la Naissance du Maître [i.e. As-Sâhéb] Que les Salutations et les Bénédictions d'Allah lui soient accordées

Il [Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari-é Zaki *as*] nacquit le quinze Cha'bân de l'an 255 de l'Hégire [le 29 Juillet de l'an de grâce 869].

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit qu'Ahmad Ibn-é Mohammad avait dit:

"Lorsque Az-Zobéy'ri[1] fut tué, [une lettre] arriva d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*]: "Ceci est la rétribution de celui qui ment contre Allah, au sujet de Ses Amis [i.e. Aw'lyâ]. Il pensait qu'il allait me tuer et que je ne laisserai aucune progéniture [après moi]. Et maintenant, comment trouve-t-il le Pouvoir d'Allah...?"

1. Hélas, personne n'a pu identifier cet homme, mais apparemment, il était l'un des ennemis jurés de l'Imâm [*as*]. On sait seulement qu'il était de la famille de Zobéy'r.

Or, il eut un fils et il l'appela **M-H-M-D** [1] en l'an deux cent cinquante-cinq de l'Hégire."

2- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Mohammad et Hassan, les fils d'Ali Ibn-é Ibrâhîm [2] me narrèrent en l'an deux cent soixante-dix-neuf de l'Hégire:

"Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Abdér'Rah'mân Al-Abdi nous narra de la part d'Abd-é Ghéys, et lui de Zow Ibn-é Ali Al-Édjli qu'un homme Persan, dont il mentionna le nom avait dit:" [En une occasion,] je me rendis à Sorraman'raa [i.e. Sâmérrâ] et me plaçai devant la porte d'entrée de la maison d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*]. Il me fit entrer chez lui, sans que j'eûs à lui demander la permission d'entrer [en sa présence].

Lorsque j'entrai et le saluai, il me dit:" Ô Abou un tel...! Comment te portes-tu?" Il me dit ensuite:" Assieds-toi, ô fils d'un tel..."

Il me demanda, au sujet d'un groupe d'hommes et de femmes de ma famille. Il me dit alors:" Qu'est-ce qui t'amène ici?"

Je répondis:" Le désir de vous servir!"

Il me dit:" En ce cas, reste chez moi..."

Et je restais donc chez lui, auprès des serviteurs. J'avais l'habitude [de sortir] et d'acheter les nécessités [journalières] de la maisonnée, du marché [de la ville]; et je pris l'habitude de me présenter à lui, sans lui demander permission, et lorsqu'il se trouvait au quartier des hommes.

Un jour, je me rendis auprès de lui, pendant qu'il se trouvait au quartier des hommes. J'entendis des rumeurs dans la maison.

Il m'appela alors [en disant]:" Ne bouge pas de ta place..."

Je n'osai plus sortir ni entrer chez lui. [Soudain] une esclave sortit. Elle portait quelque chose avec elle et qui était bien couvert.

Il m'appela alors à lui:" Entre donc." Et j'entrai.

Il appela [de nouveau] la servante, et elle revint sur ses pas.

Il lui ordonna:" Découvre ce qui est avec toi..."

Elle fit cela, et un beau petit garçon blanc apparut alors!

Et elle découvrit sa poitrine. Un duvet avait poussé de son cou jusqu'à son nombril et qui paraissait verdâtre, au lieu d'être noirâtre.

---

1. Le même prénom du vénérable Prophète [*savavs*]. Le Douzième illustre Imâm [*as*] n'est jamais menionné par son illustre prénom. Au point de vue historique, ceci était probablement dû pour la crainte qu'on ressentait pour lui, face à ses dangereux ennemis et afin de protéger parfaitement son identité.
2. Il était le fils de l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar [*as*].

Il [*as*] déclara:"C'est ton seigneur et maître!" Il lui ordonna ensuite [de l'emporter] et elle l'emporta avec elle. Et je ne le vis plus jamais, jusqu'à ce qu'Abou Mohammad que les Salutations d'Allah lui soient accordées, eût rendu l'âme..."

Dow Ibn-é Ali dit:"Je demandai au Persan:" Selon toi, quel âge avait-il [à cette époque]?"

Il répondit:" Deux ans."

Al-Abdi dit:" [Et] je demandai à Dow:" Selon toi, quel âge avait-t-il?"

Il répondit:" Quatorze ans."

Abou Ali et Abou Abdéllâh [les deux premiers narrateurs de cet hadîs] dirent:" Et [pour notre part], nous estimons qu'il devait avoir vingt et un ans..."

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de plus d'un individu, parmi nos Chiites de Qom, et eux, de Mohammad Ibn-é Mohammad Al-Âméri qui avait dit qu'Abou Sa'îd Ghâném Al-Héndi avait dit:"Je vivais dans une ville en Inde, connue comme le Cachemire intérieur. J'avais des amis qui avaient l'habitude de s'asseoir sur des trônes, à droite du roi. Ils étaient du nombre de quarante et tous ensemble, ils étaient bien versés dans [létude] des Quatre Livres: la Torah [i.e. Tow'rât], l'Évangile [i.e. Indjîl], les Psaumes [i.e. Zabour] et l'Écriture Sainte d'Ibrâhîm [i.e. Sohof].

Nous faisions des jugements parmi les gens et leur pourvoyions une [meilleure] connaissance de leur Religion et leur donnions des décrêts, au sujet des questions licites [i.e. Halâl] et illicites [i.e. Harâm]. Tous les gens recherchaient notre aide et assistance, [et même] le roi n'était pas exclu [de ce fait]. Or, en une occasion, nous discutions, au sujet du Messager d'Allah [*savavs*] et nous dîmes:" Ce Prophète qui est mentionné dans les Livres nous est resté obscur et inconnu... Nous devrions faire des enquêtes à son sujet et trouver sa trace..."

Tous se mirent d'accord pour que je partîsse et revinsse auprès d'eux [avec des informations plus concrètes]. Ainsi donc, je partis avec une large somme d'argent et voyageai pour douze mois, jusqu'à ce que j'eusse approché Kaboul.

Or, un groupe de Turcs m'attaquèrent et prirent mon argent en me blessant gravement... On m'emmena à Kaboul.

Le roi qui se trouvait là, après qu'il eut su qui j'étais, m'envoya à [la ville de] Bal'kh qui était sous le contrôle de Dâvoud Ibn'l Abbâs Ibn-é Abél As'vad.

Ma nouvelle lui avait été parvenue et le fait que j'étais venu de l'Inde, à la recherche de la Religion; et que j'avais appris la langue Persane [i.e. Fârsi], et

menais des débats avec les jurisprudents et les théologiens.

Dâvoud Ibn'l Abbâs me fit chercher pour que je fûs présent dans son assemblée. Il avait rassemblé des jurisprudents en mon honneur et ils menèrent des débats avec moi. Je les informai alors que j'avais quitté mon pays [natal] pour trouver un Prophète dont le nom, d'après ce que nous avions compris, avait été mentionné dans les Écritures Saintes.

Il me demanda:" Qui est-il et quel est son nom...?"

Je répondis:" Mohammad."

Il dit:" Mais c'est notre Prophète que vous recherchez!"

Je leur demandai, au sujet de ses Lois [i.e. Canons], et ils m'informèrent sur ce sujet.

Je dis:" Je sais bien que ce Mohammad est un Prophète, mais je ne sais point si celui que vous décrivez est bien celui dont je recherche ou non...

Montrez-moi [et dites-moi] où il se trouve, de sorte que je puisse me rendre auprès de lui et découvrir s'il correspond aux Signes et aux Preuves que je possède [à son sujet]. S'il est bel et bien celui même que je recherche, je croirais [alors] en lui..."

Ils dirent:" Il [*savavs*] a rendu l'âme..."

Je demandai:" Qui est donc son exécuteur testamentaire et son Successeur?"

Ils répondirent:" Abou Bakr."

Je dis:" Dites-moi son nom. Car cet [Abou Bakr] est son épithète [i.e. Konieh]."

Ils dirent:" C'est Abdéllâh Ibn-é Osmân." Et ils m'informèrent qu'il appartenait à la tribu de Qouraïche.

Je déclarai:" Parlez-moi donc de la généalogie de votre Prophète: Mohammad!"

Ils m'en parlèrent. Je dis:"Alors ce n'est point la personne que je recherchais...

Car, le Successeur de la personne que je recherche devrait être son frère en religion et au point de vue généalogique, il est son cousin germain. Il épousera sa fille et sera le père de ses descendants. Ce Prophète n'aura aucun descendant [direct] sur la terre, à part les enfants [i.e. la progénture] de cet homme qui sera son Successeur..."

[Soudain] tous se ruèrent sur moi et s'exclamèrent:" Ô prince! Cet homme est sorti du polythéisme pour entrer dans la mécréance! Il est donc licite [i.e. permis] de verser son sang...!"

Je leur dis:" Ô gens! J'ai déjà une religion et j'y crois fermement! Et je ne la lâcherai pas, tant que je n'aurais pas trouvé une Religion plus puissante que celle que je suis maintenant! Or, j'ai découvert les descriptions de cet homme dans les Livres qu'Allah a révélés à Ses Prophètes. Je quittai mon pays: Hénd [i.e. l'Inde], en laissant

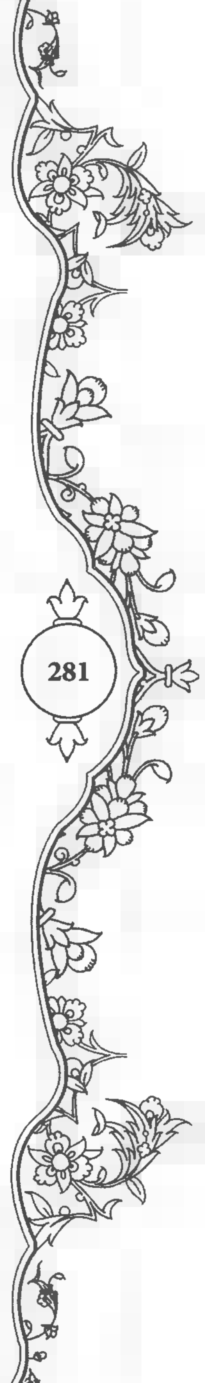
derrière moi, tous les honneurs et tous les respects que je recevais, en voulant trouver cet homme! Lorsque j'ai examiné votre compagnon [i.e. Prophète] selon ce que vous venez de me décrire, [je vois] qu'il n'est pas le Prophète qui avait été décrit dans les Livres [Célèstes]. Par conséquent, laissez-moi tranquille..."

Ils me laissèrent tranquilles et le gouverneur envoya chercher un homme, du nom de Hosséyn Ibn-é Éch'kib[1]. Il le convoqua et lui dit: "Mène donc un débat avec cet homme, venu d'Inde."

Hosséyn me déclara:"Qu'Allah t'accorde le bien-être! Les savants et les jurisrudents se trouvent chez vous et ils sont bien plus érudits et plus doués de Connaissance que moi, pour mener un débat avec lui..."

Il lui dit:" Mène un débat avec lui et rencontre-le en privée et sois bon et bienveillant avec lui..." [2]

Hosséyn Ibn-é Éch'kib me dit alors:" Celui dont tu recherches est ce même Prophète qu'ils viennent de te décrire. Or, son Successeur n'est point celui qu'ils te nommèrent. Ce Prophète se nomme Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Abdol'mottalléb [*savavs*] et son Successeur est Ali Ibn-é Abi Tâléb Ibn-é Abdol'mottalléb [*as*]; sa femme est Fâtémeh [*sa*], la fille de Mohammad; et il [i.e. Ali *as*] est le père de Hassan [*as*] et de Hosséyn [*as*] qui sont les petits-fils de Mohammad [*savavs*]."



[Ghâném Abou Sa'îd] dit: "Je déclarai:" ***Allâhu Akbar***! [i.e. Allah est le Plus Grand!]; c'est proprement lui que je recherche!"

Je me tournai alors vers Dâvoud Ibn'l Abbâs et lui dis:" Ô prince! Je viens de trouver ce que j'étais venu chercher. J'atteste qu'il n'y a aucun Dieu, à part Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah!"

Ainsi donc, il me libéra et me traita bien; et il demanda à Hosséyn de prendre soin de moi [et de mon éducation religieuse].

Je me rendis chez lui [i.e. chez Hosséyn] jusqu'à ce que nous nous fussions connus proprement et qu'il m'eût appris toutes les Lois [religieuses et Islamiques] que j'avais besoin de connaître et d'apprendre, au sujet des Prières, du Jeûne et des Obligations.

Je lui dis:" Nous lûmes dans nos Livres que Mohammad [*savavs*] est le Dernier des Prophètes et qu'il n'y aura plus aucun Prophète après lui. Et que "l'Imâmat"

---

1. C'était l'un des partisans et Chiites de l'Imâm Hâdi [*as*] et de l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] et digne de leur confiance.
2. Cela prouve que ce dernier était parfaitement au courant du Credo Chiite [i.e. Imâmiyyah], mais ne voulait guère que son entourage sût de ses préférences privées et cachées.

[i.e. la fonction de diriger les gens] appartiendra après lui, à celui qui est son exécuteur testamentaire, son héritier légitime et son Successeur...

Et qu'après cela, l'Imâmat appartiendra aux Successeurs [i.e. les illustres Imâms *as*] qui se suivront l'un après l'autre. Ainsi donc, le Commandemant d'Allah ne cessera de se continuer dans leur lignée, jusqu'à la fin du monde.

Or, qui donc est l'exécuteur testamentaire de Mohammad [*savavs*]...?"

Il répondit:" [C'était] Hassan [*as*] et après lui, Hosséyn [*as*], les deux petits-fils de Mohammad [*savavs*]." Il continua ensuite à parler, au sujet des exécuteurs testamentaires du [noble] Prophète et ce, jusqu'à ce que le "Maître du Temps" [i.e. Sâhéb Az-Zamân *as*] apparaîsse à son tour. Il m'informa ensuite sur tout ce qui était arrivé [aux illustres Imâms *as* et des injustices et oppressions des Umeyyades et des Abbassides envers eux].

Après cela, je n'eus d'autre but que celui de chercher et de trouver le Lieu Saint [c'est à dire le Lieu où se trouvait le Maître du Temps]..."

Le narrateur [i.e. Âméri] déclara:" Il [i.e. Ghâném] arriva alors à Qom, en l'an deux cent soixante-quatre de l'Hégire; il resta auprès de nos compagnons Chiites; il quitta [cet endroit] en leur compagnie, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Bagh'dâd; il avait avec lui un ami qui venait de Sénd et qui avait été son correligionnaire.

Il [i.e. Âméri] continua et dit:"Il [i.e. Ghâném] me raconta:"Certaines habitudes de mon ami me déplaisaient [désormais]; par conséquent, je le quittai et partis en route, jusqu'à ce que je fusse arrivé à Abbâssiyyah, où je me préparai pour m'acquitter de ma Prière; je commençai ma Prière. Tandis que je me tenais debout et que je réfléchissais profondément, au sujet de ce ce que j'étais venu trouver, soudain quelqu'un s'approcha de moi et demanda:"Êtes-vous un tel...?" et il prononça mon nom Indien.

Je lui répondis:" Oui..."

Il dit:" Exauce donc le désir de ton seigneur et maître [et suis-moi]!"

Par conséquent, je partis avec lui; il me menait par divers chemins, jusqu'à ce que je fusse parvenu à une maison et un jardin.

Soudain, je Le [l'Imâm *as*] vis...

Il était assis. Il déclara:"Bienvenue, ô un tel...!" en langue Indienne:

"Comment allez-vous? Et comment se portent ceux que vous avez laissés derrière: un tel...? Un tel... et un tel...?" et il cita [un par un] le nom de tous les quarante hommes. Il me demanda à leur sujet, un par un. Il m'informa ensuite de tout ce qui nous était arrivé entre nous [et mes anciens correligionnaires], et [tout cela fut dit] en langue Indienne.

Il me demanda alors:"Avez-vous l'intenion de faire votre Hadj avec les habitants de Qom?"

Je répondis:" Oui, ô mon seigneur et maître!"

Il me dit:"Ne faites pas votre Hadj [cette année] avec eux... Rentrez donc cette année et accomplissez votre Hadj pour l'année prochaine."

Il déposa ensuite un sac d'argent devant moi et me déclara:" Dépensez cela pour vos fraîs et [lorsque] vous serez retourné à Bagh'dâd, ne rendez pas visite à un tel..." et il le nomma: "Et ne lui dites rien à ce sujet."

[i.e. Âméri] déclara:" Il [i.e. Ghâném] revint de nouveau auprès de nous, à la ville [de Qom] et nous rencontrâmes un groupe d'hommes qui nous dirent que nos gens étaient [tout juste] rentrés d'Al-Aghabah [et n'avaient donc pas pu accomplir leurs Pèlerinages de Hadj].

Il [i.e. Ghâném] partit alors pour Khorâssân. L'année suivante, il se rendit au Pèlerinage de Hadj et nous envoya des présents, de Khorâssân.

Il vécut là, pour un certain temps et puis rendit l'âme. Qu'Allah lui accorde Sa Miséricode...!"

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs:" Sa'ad Ibn-é Abdéllâh avait dit: "Après qu'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] eut rendu l'âme, Hassan Ibn An-Nazr et Abou Sédâm et un groupe d'hommes étaient en train de discuter, au sujet de ce qui se trouvait [encore des devoirs religieux] aux mains des "Vokalâ" [i.e. les Agents de l'Imâm *as*]; pour cela, ils voulurent faire des enquêtes [au sujet de l'Imâm, dérobé aux regards [i.e. Caché] *as*].

Hassan Ibn An-Nazr se rendit chez Abou Sédâm et lui dit:" Cette année, je voudrais aller en Hadj..."

Abou Sédâm lui dit:" Remets-le à plus tard [et ne t'en vas pas cette année]..."

Hassan [Ibn An-Nazr] lui déclara:"Je suis affecté par de [terribles cauchemars] durant mon sommeil et je dois m'y rendre [absolument]."

Il prépara donc son testament et remit ses affaires entre les mains d'Ahmad Ibn-é Ya'alâ Ibn-é Hammâd; il fit aussi un testament [dans lequel il s'engageait] de payer une certaine somme d'argent [qui appartenait à l'Imâm *as*] à Sa Sainteté[1]

1. L'expression religieuse Islamique pour se référer à l'Imâm Mahdi [*as*] est "Nâhiyyah Moghaddassah". Si on veut traduire littéralement cela, il faudrait écrire: "Le Lieu Saint", or, je voudrais ajouter l'expression :"Sa Sainteté" au lieu du "Lieu Saint" pour que les chers lecteurs et les chères lectrices puissent bien comprendre qu'il s'agit toujours de la sainte et bien-aimée personne de l'Imâm Mahdi [Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari qu'Allah accélère sa Manifestation et son Apparition]. Note de la traductrice

[l'Imâm *as*]; il lui ordonna de donner [cette somme d'argent] de sa propre main [et de la remettre directement] aux [saintes] mains [de l'Imâm *as*], et seulement quand il l'aurait bien reconnu."

[Le narrateur] dit:"Hassan déclara:" Lorsque j'arrivai à Bagh'dâd, je louai une maison et y pris logement. L'un des Agents arriva alors chez moi avec des vêtements et des dinârs qu'il laissa, auprès de moi.

Je lui demandai:" Qu'est-ce que c'est?"

Il répondit:" C'est ce que tu vois."

Ensuite, un autre [Agent] arriva chez moi, avec les mêmes choses et encore un autre, jusqu'à ce que la maison [où j'habitais] fût remplie [de leurs affaires].

Ahmad Ibn-é Is'hâgh se rendit alors auprès de moi, avec tout ce qu'il avait avec lui. Je restai abasourdi et me mis à réfléchir [à tout cela].

Ensuite une lettre de cet homme [i.e. l'Imâm *as*][1] me parvint qui disait: " Lorsqu'une telle et telle durée de temps s'écoula [et que tel nombre de jours passa], apporte [donc, tout ce qui est auprès de toi]..."

Ainsi donc, [au jour convenu,] je pris toutes les choses avec moi et me mis en route. En chemin, un bandit des grands chemins faisait le brigand, en compagnie de soixante hommes; je passai près de lui et Allah me protégea de lui et me fit parvenir sain et sauf, jusqu'à ce que je fusse arrivé à Sâmérrâ et m'arrêtai. Un message me parvint [alors qui m'instruisait]:" Amène donc [tout ce que] tu as avec toi..."

Je pris toutes les choses et les mis dans les chariots des porteurs. Lorsque je parvins au corridor de la demeure [de l'Imâm *as*], il y avait un homme de peau noire qui se tenait debout.

Il demanda:" Êtes-vous Hassan Ibn An-Nazr?"

Je répondis:" Oui."

Il déclara:"Entrez..."

J'entrai dans la demeure et pénétrai dans une chambre; je fis descendre toutes les choses [que j'avais apportées avec moi], des chariots des porteurs. Dans un coin de la chambre, il y avait un grand nombre de pain. On donna deux miches de pain à chaque porteur et on leur dit de quitter la maison.

[Je remarquai ensuite] une [autre] chambre, derrière un rideau et quelqu'un

---

1. Comme on a déjà expliqué dans les Chapitres précédents, cette façon de nommer l'illustre Imâm [*as*] était seulement un mode efficace pour ne pas dévoiler l'identité de l'Imâm [*as*] aux ennemis. Les suivants de l'Imâm [*as*], employaient donc cette façon de parler, en disant simplement "cet homme"; et ils n'avaient aucunement l'intention de se montrer irrespectueux ou discourtois, envers Sa Sainteté.

m'appela de cette autre chambre:" Ô Hassan Ibn An-Nazr! Rends Grâce pour la Faveur qu'Allah t'a accordé et ne doute de rien. Satan aimerait beaucoup que tu doutes..."

Il [*as*] m'envoya alors deux lambeaux de tissu et déclara: "Prends-les, car tu auras besoin de cela." Et je les pris donc et quittai la maison."

Sa'ad dit:" Hassan Ibn An-Nazr revint et mourut au mois de Ramadân. Il fut enterré dans ces mêmes lambeaux de tissu..."

5- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hamavay'h As-Sovéy'dâvi qui avait dit que Mohammad Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Mah'ziâr avait déclaré: "Je doutai [qu'il y eût] un héritier [et un Successeur], lorsque Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] rendit l'âme. Une large somme d'argent [qui appartenait à l'Imâm *as*] s'était accumulée auprès de mon père. Il les prit avec lui et s'embarqua sur un navire. Je l'accompagnai pour lui faire mes adieux. Or, [soudain] il devint malade et fut pris d'une grande fièvre.

Il me dit [alors]:" Ô mon fils! Fais-moi rentrer chez moi... Car c'est la mort [qui s'approche de ma personne]..."

Et il me dit:" Crains Allah, en ce qui concerne cette fortune!"

Et il me fit son testament et mourut ensuite.

Je me dis:" Mon père n'était pas homme à faire un testament à la légère, au sujet d'une chose... Je vais emporter cette fortune en Irak et louerai une maison près de la rivière. Et je ne dirai rien à personne, à ce sujet. Si quelque chose sera éclairée pour moi, tout comme tout cela était clair au temps d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan Askari *as*], je rendrais alors cette fortune [à son propriétaire légitime] et dans le cas contraire, je la dépenserai pour mon bon plaisir!"[1]

Je me rendis donc en Irak et louai une maison, tout près de la rivière et y restai pour quelques jours. Un jour, un messager m'apporta un message et dans la note, on m'avait écrit:" Ô Mohammad! Il y a avec toi, ceci et cela et cette autre chose..." Et on me décrivait toutes les choses qui étaitent en ma possession, et dont moi-même n'en étais point au courant. Je délivrai tout cela au messager et restai encore quelques jours en ce lieu, tandis qu'aucune tête ne se relevait devant moi [i.e. personne ne me rendait aucune visite] et j'en fus profondément triste. Ensuite, une lettre me parvint qui m'annonçait:"Nous venons de te nommer à la place de ton père... Par conséquent, rends grâce à Allah pour cela."

1. Dans le livre "Ghéy'bah" de Cheikh Sadough, au lieu de cette phrase, on lit:" Je la donnerais en charité et ferais l'aumône."

6- Mohammad Ibn-é Abi Abdéllâh a rapporté cet hadîs:"Abou Abdéllâh An-Nassâ'î avait dit:" Je délivrai certaines choses à Marzobâni Al-Hâréssi [pour qu'elles fussent délivrées auprès de l'Imâm *as*]; et parmi ces choses, il y avait aussi un bracelet en or. Toutes ces choses furent acceptées, excepté le bracelet qui me fut retourné, tandis qu'on m'ordonnait de le casser. Je le cassai [dûment] et au milieu du bracelet, il y avait du fer et du cuivre. Je les séparai et [lui] envoyai de nouveau l'or. Cette fois, le bracelet fut accepté."

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs:" Fazl Al-Khazzâz Al-Madâ'éni, l'esclave de Khadidjah, la fille de Mohammad Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] avait dit:" Un groupe des "Tâlébiyyîne" [1] avaient l'habitude d'attester au légitime Droit [des "Ahlél Béyt" *as*] [2] et recevaient régulièrement des faveurs financières, à une date fixée. Lorsque Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] rendit l'âme, quelques-uns d'entre eux rejetèrent la croyance [qu'Abou Mohammad *as* avait laissé] un fils après lui. Les faveurs financières continuèrent à arriver pour ceux d'entre eux qui croyaient à l'existence d'un fils [pour l'Imâm *as*], et elles s'arrêtèrent pour le reste. Et ils ne furent plus cités comme les autres [qui étaient les suivants et les partisans de l'Imâm *as*]. Et louange appartient à Allah, le Seigneur des Mondes."

8- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Un homme appartenant aux gens d'As-Savâd envoya une certaine somme [comme son dû religieux pour l'Imâm *as*], mais la somme lui fut retournée et on lui fit savoir:" Sépare le droit de tes cousins germains qui est de quatre cents dirhams."

L'homme avait une propriété en sa possession dans laquelle ses cousins avaient aussi une part et il s'était abstenu de leur payer leur dû. Il réfléchit et arriva à cette conclusion [mentale] que la part de ses cousins était [exactement] de quatre cents dirhams! Il les paya donc, et envoya le reste [à l'Imâm *as*] et [cette fois-ci,] la somme fut acceptée."

9- Ghâssém Ibn'l Alâ avait dit:" J'eus plusieurs fils et j'avais l'habitude d'écrire [à l'Imâm *as*] pour lui demander qu'il priât pour eux.

Il [*as*] n'écrivait jamais rien pour eux et ils moururent tous.

Or, lorsque mon fils Hassan nacquit et que je lui écrivis pour qu'il priât [pour lui], il me répondit: "Il survivra et louange à Allah!"

---

1. C'est à dire, les partisans d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]. Ils croyaient en effet à la Succession des Imâms l'un après l'autre et à l'Imâmat et à la Vélâyat de l'Imâm Mahdi [*as*]
2. C'est à dire à leur Imâmat et à leur Vélâyat.

10- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Abou Abdéllâh Ibn-é Sâléh avait dit: "Une année, je me rendis à Bagh'dâd et [lorsque je voulais quitter la ville] je demandai permission [au Douzième Imâm *as*], mais il ne me donna pas permission. Je restais en attente pour [la durée de] vingt deux jours, et tandis que la caravane avait [déjà] quitté [la ville] pour Nahravân [qui se trouve à une distance de quatre lieues de Bagh'dâd].

Ensuite un Mercredi, je reçus la permission de quitter [la ville] et on me dit:" Pars aujourd'hui même."

Je quittai mais n'avais point l'espoir de pouvoir atteindre la caravane.

Or, lorsque j'arrivai à Nahravân, la caravane s'y trouvait encore. J'avais un temps suffisant pour nourrir mes chameaux avant le départ de la caravane. Je voyageai [donc avec la caravane] et comme il [*as*] avait prié pour ma sauveté, je ne rencontrai aucune difficulté [durant le voyage]. Louange à Allah!"

11- Ali a rapporté cet hadîs d'An-Nazr Ibn-é Sabâh Al-Badjali qui avait dit: "Mohammad Ibn-é Youssof Ach-Châchi avait dit:"Un gros abcès s'était formé sur ma cuisse et je le montrais à [tous] les médecins et dépensais une grande somme d'argent pour me guérir.

[Or,] ils me disaient tous: "Nous ne connaissons aucun médicament pour cela..."

J'écrivis donc une lettre [à l'Imâm *as*] et lui demandai de prier [pour moi].

Il m'envoya en réponse, une lettre:"Qu'Allah te vêtisse avec l'habit de la guérison et du bien-être et te préserve pour nous: et en ce monde-ci et dans le monde d'après!"

Avant que le [jour du] Vendredi n'arrivât, je me rétablis et [l'abcès disparut] et [ma cuisse] redevint [lisse] comme la paume de la main! Je convoquai un médecin parmi nos compagnons et lui montrai cela.

Il déclara:" Nous n'avions connaissance d'aucune cure pour cela..."

12- Ali avait dit:"Ali Ibn'l Hosséyn Al-Yamâni avait déclaré:"Je me trouvai à Bagh'dâd, quand une caravane Yéménite se prépara à partir [et quitter Bagh'dâd]. Je voulais l'accompagner. J'écrivis une lettre, en demandant la permission de faire cela. [La réponse] me parvint: "Ne pars pas avec eux, car il n'y aura aucun bien pour toi, à vouloir quitter [cette ville] en leur compagnie. Reste [donc] à Koufeh..."

Il [i.e. le narrateur] dit:" Je restai et la caravane quitta [la ville]. Or, la tribu de Hanzalah l'attaqua et les abattit...

[De nouveau,] j'écrivis une lettre, en demandant la permission de faire

un voyage maritime, mais je n'eus point la permission de faire cela. Je demandai ensuite au sujet des navires qui étaient partis, cette même année, et [je découvris] qu'aucun n'était arrivé à destination...

Ils avaient été tous attaqués par un groupe Indien, du nom de Bavâréh, tandis que tous leurs biens avaient été pillés et volés."

Il [i.e. le narrateur] dit:" Je rendis alors visite à Al-Askar [i.e. l'Imâm Hâdi *as* et l'Imâm Hassan-é Askari *as*] [à Sâmérrâ] et au crépuscule, j'arrivai devant la porte de la maison [en question]. Je n'avais parlé avec personne et personne ne me connaissait. Après ma visite chez eux [i.e. Ziârah], j'étais en train de m'acquitter de ma Prière dans une Mosquée, lorsqu'un serviteur s'approcha de moi et me dit:" Lève-toi donc."

Je lui dis:" Pour aller où?"

Il répondit:" Pour aller à la maison."

Je [lui] demandai:"[Mais sais-tu] qui je suis?! Il se pourrait que tu aies été envoyé à la recherche d'un autre que moi..."

Il répondit:" Non. Je n'ai pas été envoyé vers quelqu'un d'autre, à part toi! Tu es bel et bien: Ali Ibn'l Hosséyn, le messager de Djafar Ibn-é Ibrâhîm...?"

Je partis donc avec lui, jusqu'à ce qu'il m'eût fait parvenir chez Hosséyn Ibn-é Ahmad. Il lui parla ensuite en secret [à ses oreilles]. J'ignore ce qu'il lui déclara. Or, il m'offrit tout ce dont je pouvais avoir besoin.

Je restai avec lui pour trois jours. Je lui demandai alors permission de visiter l'intérieur de la maison. Il me donna permission et je fis cette visite durant la nuit..."

13- Hassan Ibn'l Fazl Ibn-é Zéyd Al-Yamâni avait dit:" Mon père écrivit une lettre de sa propre main [à l'Imâm *as*].

Sa réponse [celle de l'Imâm *as*] arriva. J'écrivis ensuite de ma propre main et sa réponse [*as*] me parvint aussi. Ensuite, un homme parmi les jurisprudents Chiites écrivit [une lettre] de sa propre main mais aucune réponse ne lui arriva.

Nous nous mîmes à enquêter ce fait et comprîmes que la raison avait été que cet homme avait changé [sa croyance] et était devenu un "Gharmati"[1]..."

---

1. C'était un secte d'Ismâ'iliyyah qui suivait Mohammad Ibn-é Ismâ'il Ibn-é Djafar. Ils ne respectaient pas les Canons et annonçaient que toutes les Illicites [i.e. Harâm] étaient licites [i.e. Halâl]. Les crimes atroces qu'ils ont commis ont été inscrits et préservés dans l'Histoire. On prétend qu'au début de la fondation de ce secte, l'un de leurs chefs écrivit avec l'écriture connue comme "Gharmat" [i.e. sans espace entre les lignes] et c'est pour cela qu'on les appela "Gharmati".

Hassan Ibn'l Fazl dit:"Je visitai l'Irak et arrivai [ensuite] à Tousse. Je décidai de ne pas quitter ce lieu, jusqu'à ce que j'eûs reçu des évidences suffisantes pour [satisfaire] ma perception spirituelle [en ce qui concernait ma certitude innée envers l'existence de l'Imâm *as*] et après avoir vu l'exaucement de mes désirs et mes souhaits; et ce, dussé-je rester en Irak jusqu'à demander la charité aux gens! Durant cette période, j'étais profondément mélancolique et nostalgique et craignais beaucoup de manquer à mon [rendez-vous] du Pèlerinage annuel [i.e. Hadj]. Un jour, je me rendis auprès de Mohammad Ibn-é Ahmad [1] et lui demandai de l'aide.

Il me dit:" Va à cette Mosquée-là. Un homme viendra à ta rencontre..."

Je me rendis à cette Mosquée et un homme vint à ma rencontre. Lorsqu'il me vit, il se mit à rire et déclara:" Ne sois point tellement peiné et nostalgique! Car tu exécuteras ton Pèlerinage de Hadj et rentourneras ensuite, sain et sauf, auprès de ta famille et de tes enfants..." Je fus soulagé et mon cœur se calma et je [me] dis:" Ceci est une preuve de [l'existence] de cet homme [i.e. l'Imâm *as*]. Et louange appartient à Allah!"

Je me rendis alors à Sâmérrâ [i.e. Al-Askar] et [là, à l'improviste] quelques dinârs et un lambeau de tissu me furent parvenus [de Sa Saintenté, l'Imâm *as*].

Je me peinai et [me] disais:"Ainsi donc, ceci est la [seule] récompense que je viens de recevoir d'eux [i.e. des illustres Imâms *as*]...?"

Or, j'agis en toute ignorance de cause [et sottement,] et les restituai [de nouveau, à l'Imâm *as*] et écrivis une lettre.

L'individu, auquel je restituai ces choses n'expliqua rien et ne proféra aucune parole. Je regrettai ensuite [amèrement, d'avoir fait une telle chose] et [me réprouvai sévèrement] en me disant:" Maintenant, je suis coupable de la mécréance, en ayant renvoyé [ce présent] à mon seigneur et maître...!"

J'écrivis alors une lettre, en m'excusant pour mon méfait et en admettant mon péché. Je demandai son pardon pour ce que j'avais commis.

J'envoyai la lettre et restai dans cet état de profond regret [ou: selon une autre version: fis mes Ablutions], tandis que je pensais:" Si les dinârs me sont retournés, je n'ouvrirais plus la bourse et ne dirais aucune chose à ce sujet, jusqu'à ce que je la porte [i.e. la bourse] à mon père; car il saura mieux que moi [ce qu'il devra faire] et il en fera ce qui lui plaira de faire."

Ensuite, le [même] messager retourna; celui même qui m'avait apporté la

---

1. C'était un Ambassadeur et un Représentant non célèbre qui échangeait des communiqués avec les Agents officiels de l'Imâm [*as*].

bourse, [précédemment.] Il avait reçu [pour sa part,] une lettre [de Sa Sainteté, l'Imâm *as*]:" Tu te comportas d'une manière erronée, pour le fait que tu ne mis point cet homme au courant du fait que nous faisons parfois de telles choses avec nos amis [i.e. leur donnons des présents]; et que parfois, ils nous demandent des faveurs, afin de se voir accordé des Bénédictions..."

Et de mon côté, je reçus une lettre [qui me disait]:" Tu as fait une erreur [i.e. tu t'es trompé] en refusant notre bienfaisance... Si tu demandes le Pardon d'Allah, Il te pardonnera alors.

Cependant, étant donné que tu as pris sérieusement la décision de n'avoir rien à faire avec [cet argent] et pris la ferme intention de ne point toucher à cette somme, durant ton voyage, pour cela même, nous avons retenu de te la donner. En ce qui concerne les [lambeaux de] tissu, tu devras les accepter, afin de les utiliser pour ton "Ihrâm"..."

Il [i.e. le narrateur] dit:"Et je lui écrivis, au sujet de deux choses.

Je voulais lui écrire, au sujet d'une troisième question, mais je craignis que cela ne lui plût. La réponse pour les deux questions me parvinrent et aussi la réponse à la troisième question que je ne lui avais pas même pas faite!

Et Louange appartient à Allah."

Il [i.e. le narrateur] dit:"À Néy'châbour, j'acceptai de chevaucher avec Djafar Ibn-é Ibrâhîm An-Néy'châbouri et de l'accompagner [en voyage]. Mais lorsque j'arrivai à Bagh'dâd, je changeai mon idée. Par conséquent, je le quittai et me trouvai un autre compagnon [de voyage]. Ibn'l Vadj'nâ me rencontra, après que je m'étais rendu auprès de lui pour lui demander de me faire louer une monture, mais je le vis incertain envers cette idée [comme si ce fait ne lui plaisait guère].

Il me dit alors:" Je te cherchais, car on m'avait fait savoir:"Ce sera lui [i.e. Hassan Ibn'l Fazl] qui t'accompagnera [dans ta caravane]. Par conséquent, sois bienveillant avec lui, trouve-lui un compagnon [de voyage] et prête-lui aussi [une monture]."

14- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Hassan Ibn-é Abdél Hamid avait dit:

"Je doutai de l'autorité de Hâdjéz [et s'il était vraiment le Délégué et Représentant de l'Imâm *as*]. Je ramassai de l'argent [qui devait être délivré à l'Imâm *as*] et me dirigeai donc vers Sâmérrâ. Un message me parvint alors:" Il ne devrait y avoir aucun doute à notre sujet ou au sujet de ceux qui agissent en tant que nos "Délégués" et sous notre autorité. Retourne donc tout ce qui est avec toi et délivre-les à Hâdjéz Ibn-é Yazid."

15- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:"Mohammad Ibn-é Sâléh avait dit: "Lorsque mon père décéda et que la question [de représenter l'Imâm *as*] me revint, mon père avait eu [à sa disposition] des billets à ordre comme une part d'argent que le "Créditeur" [i.e. "Gharîm"][1] devait recevoir des gens.

Je lui [*as*] écrivis donc, afin de l'informer et il m'écrivit en réponse: "Exige cette somme des gens et fais-les payer."

Tous les gens me payèrent [ce qu'ils devaient], excepté pour un homme qui avait signé un billet à ordre, équivalent à quatre cents dinârs.

Lorsque je me rendis chez lui pour lui demander cette somme, il fit tout son possible pour ne pas me payer et son fils se moqua de moi et [m'insulta,] en me ridiculisant. Je me plaignis à son père et il me dit:" Et alors...?!"

[En entendant cela,] j'agrippai sa barbe et pris son pied et le traînai jusqu'au milieu de sa maison en lui donnant quelques coups de pieds.

Son fils sortit et cria à l'aide pour que les habitants de Bagh'dâd vinssent à son aide, en disant:" [À l'aide!] Un Qommi, un "Râfézi" vient de tuer mon père...!"

Un large groupe d'hommes se rassemblèrent devant moi. Je montai sur mon cheval et dis:" Très bien! Bravo à vous, ô habitants de Bagh'dâd! Vous prenez le parti de l'injuste, contre un étranger qui vient d' êre opprimé! Je suis un homme de Hamadân et l'un des Sunnites; et cet [homme] me nomme Qommi et "Râfézi", de sorte qu'il puisse usurper mon droit et mon argent!"

Ils se ruèrent alors vers lui et voulaient entrer sa boutique, jusqu'à ce que je les calmasse. L'homme à qui le billet à ordre appartenait m'appela alors et me jura par le divorce d'avec sa femme, de me payer mon dû si j'empêchais les gens d'entrer chez lui. Ce que je fis."

16- Ali a rapporté cet hadîs d'un groupe de nos compagnons Chiites, et eux, d'Ahmad Ibn'l Hassan et d'Al-Alâ Ibn-é Réz'ghéllâh qui avaient dit que Badr, le domestique d'Ahmad Ibn'l Hassan avait dit:" Je vins à Djabal[2], tandis que je ne croyai guère à l'Imâmat. Or, je les aimai [i.e. les "Ahlél Béyt" *as*] de tout mon cœur, jusqu'à ce que Yazid Ibn-é Abdéllâh eût décédé. [3]

Durant sa maladie, il avait fait son testament et voulu que son cheval, son

1. "Gharîm" signifie le Créditeur. C'est un terme que les Chiites employaient entre eux-mêmes pour une longue période de temps, afin de se référer au Douzième Imâm [*as*]. Ceci était une précaution, afin de sauvegarder leurs personnes et aussi l'identité de l'Imâm [*as*], des ennemis jurés de ce dernier.
2. Une ville entre Bagh'dâd et l'Azérbay'djân.
3. Le nom d'un des Représentants de l'Imâm Mahdi [*as*].

épée et sa ceinture fussent donnés à son seigneur et maître [l'Imâm *as*].

Je craignis que si je n'offrais pas le cheval à Ézkoutakine [1], il me punirait [gravement]... Dans ma pensée, j'évaluai le cheval, l'épée et la ceinture pour la somme de sept cents dinârs, mais ne dis rien à ce sujet, à personne. Puis, soudain, une lettre me parvint de l'Irak:" Envoie-nous sept cents dinârs qui sont les prix du cheval, de l'épée et de la ceinture."

17- Ali avait dit:"Quelqu'un lui avait raconté:" J'eus un fils et j'écrivis [une lettre à l'Imâm *as*] pour lui demander la permission de le circoncire au septième jour [après sa naissance].

La répone arriva:" Ne fais pas cela..."

Il [le bébé] mourut au septième ou huitième jour. Je lui écrivis ensuite au sujet de sa mort.

Il m'écrivit:" Il sera remplacé par un autre et un autre [encore]. Nomme-le Ahmad et celui qui le suivra: Djafar."

Cela se passa exactement comme ce qu'il m'avait prédit."

Il [i.e. le narrateur a aussi] dit:" Je fis des préparations pour le [Pèlerinage] du Hadj et fis mes adieux avec les gens. Lorsque j'étais sur le point de m'en aller, un message me parvint:" [Ton voyage] nous déplaît, mais la décision reste avec toi [de rester ou de partir]..."

Je fus très peiné et triste. Par conséquent, j'écrivis: "Je suis en devoir de vous écouter et de vous obéir, bien que le fait de rester et de ne pas aller en Hadj me déplaîse profondément..."

Il m'écrivit [un message]:" Ne t'attriste point, car tu exécuteras ton Hadj, l'année prochaine, de par la Volonté d'Allah."

L'année suivante, je [lui] écrivis, en lui demandant la permission de faire cela et il me l'accorda. Je lui écrivis ensuite que j'avais choisi Mohammad Ibn'l Abbâs comme [mon] compagnon [de voyage], étant donné que j'avais confiance en sa foi et à sa retenue [naturelle].

Le message fut ainsi:"Assadi est un meilleur compagnon[2]. S'il vient [à toi], ne choisis [personne d'autre] à sa place."

Assadi [en effet,] vint à moi et je le choisis [alors] comme mon compagnon [de voyage]."

---

1. Le nom d'un officier Turc dans la Cour des Abbassides.
2. Mohammad Ibn-é Djafar Ibn-é Own Assadi Koufi qui habitait à Réy et qui était un homme digne de confiance et l'un des Agens de l'Imâm [*as*]

18- Hassan Ibn-é Ali Al-Alavi avait dit:"Al-Madj'rouh [Chirâzi] remit en dépôt une certaine somme d'argent qui [appartenait] à Sa Sainteté [i.e. l'Imâm *as*] à Mérdâs Ibn-é Ali.

[De son côté,] Mérdâs avait aussi une certaine somme d'argent dont Tamim Ibn-é Hanzalah lui avait donné. Un messager parvint à Mérdâs: "Envoie donc l'argent de Tamim, avec ce que Chirâzi [Al-Madj'rouh] t'a donné."

19- Ali Ibn-é Mohammad avait dit que Hassan Ibn-é Issâ Al-Oray'zi Abi Mohammad avait déclaré:"Lorsque Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] décéda, un homme venu d'Égypte arriva à la Mecque, en ayant de l'argent pour Sa Sainteté [l'Imâm *as*]. [Or, sous peu,] les gens lui exprimèrent différentes opinions [à ce qu'il devait faire].

Certains lui dirent:"Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] a rendu l'âme et n'a laissé aucun héritier [i.e. Successeur] et son successeur est Djafar." [1]

Et d'autres lui dirent:" Abou Mohammad [*as*] mourut en laissant un Successeur [après lui]."

[En fin de compte,] un homme ayant l'épithète [i.e. Konieh] d'Abou Tâléb fut envoyé pour faire des enquêtes, à ce sujet.

Il arriva à Sâmérrâ, en ayant avec lui, une lettre. Il se rendit auprès de Djafar et lui demanda une preuve.

Il [i.e. Djafar] déclara:" Ce n'est point possible en ce moment..."

Par conséquent, l'homme s'approcha de la maison [de l'Imâm *as*] et donna sa lettre à nos compagnons et la réponse arriva:" Qu'Allah te récompense pour ton compagnon [i.e. l'homme venu d'Égypte], car il vient de mourir; et il a laissé un testament, concernant la somme d'argent qu'il avait eue en sa possession et du fait que cet argent devait être mis à la disposition d'une personne, digne de confiance pour qu'il en fasse ce qui lui plaît..." et sa lettre fut donc répondue [et quand l'homme retourna à la Mecque, c'était exactement comme ce que l'Imâm *as* avait annoncé]."

20- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Un homme parmi les habitants d'Abah avait apporté des choses qu'il devait lui délivrer [à Sa Sainteté l'Imâm *as*], mais il négligea [de lui donner] une épée qu'il avait oubliée d'amener avec lui et laissé à Abah. Il lui remit tout ce qu'il avait avec lui. Or, il [l'Imâm *as*] lui écrivit:" Et quelle nouvelle de l'épée que tu as oubliée d'amener [avec toi]...?"

---

1. C'est à dire Djafar-é Kazzâb [ou l'imposteur].

21- Hassan Ibn-é Khafif a rapporté cet hadîs de son père qui avait dit: "Il [i.e. l'Imâm *as*] envoya certains serviteurs à la ville du Messager d'Allah [*savavs*] et parmi eux, il y avait aussi deux [autres] serviteurs [nouvellement employés]. Il écrivit à Khafif de partir avec eux. Il partit donc en leur compagnie. Lorsqu'ils arrivèrent à Koufeh, l'un des serviteurs s'enivra [i.e. but de l'alcool]. Or, avant même qu'ils quittassent Koufeh, une lettre leur fut parvenue de Sâmérrâ, [dans laquelle, l'Imâm *as*] instruisait [Khafif] de renvoyer le serviteur qui avait bu de l'alcool et de le chasser de son service."

22- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs [d'Ahmad Ibn-é] Abi Ali Ibn-é Ghiâs qui avait dit:"Ahmad Ibn'l Hassan dit:" Yazid Ibn-é Abdéllâh fit un testament en disant que son cheval, son épée et une [certaine] somme d'argent [devaient être délivrés à l'Imâm *as*].

Le prix du cheval et toutes les autres choses furent délivrées, mais l'épée ne fut pas envoyée.

[Un message] arriva:"Parmi ce que vous avez envoyé, il y avait [aussi] une épée qui ne [nous] a pas été parvenue..." Ou bien une phrase semblable."

23- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs:"Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Châzân An-Néy'châbouri avait dit:" Cinq cents dirhams, moins vingt dirhams furent ramassés par moi. Je ne voulais point envoyer une somme inférieure à cinq cents [dirhams]. Par conséquent, j'ajoutai vingt dirhams de ma propre bourse et les envoyai à Assadi, sans mentionner ce qui venait de ma bourse. La réponse arriva:" Cinq cents dirhams arrivèrent, dont vingt dirhams sont à toi."

24- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari avait dit:"Les lettres d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*] avaient l'habitude de parvenir à Djonéy'd qui avait tué Fârés [1] et à Abél Hassan et à d'autres, en ce qui concernait le paiement de leurs salaires.

[Or,] lorsque Abou Mohammad [*as*] rendit l'âme, le nouveau commandement arriva pour le renouvellement du paiement des salaires d'Abél Hassan et de son compagnon; mais il n'y avait rien qui concernât Djonéy'd. J'en fus peiné [de crainte que Djonéy'd eût changé sa croyance, ou bien qu'il fût mort]. [En effet], sous peu après cela, [la nouvelles de] la mort de Djonéy'd me parvint..."

---

1. Fârés Ibn-é Hâtam Ghazvini était l'un de ceux qui mentaient impudiquement et énormément, au sujet des Imâms [*as*] et que l'Imâm Hâdi [*as*] avait donné l'ordre pour qu'il fût tué. Djonéy'd le tua dans un moment propice.

25- Ali Ibn-é Mohammad avait rapporté que Mohammad Ibn-é Sâléh avait dit:" J'avais une esclave que j'aimais beaucoup. J'écrivis [une lettre à Sa sainteté *as*] en cherchant son conseil, au sujet d'avoir un enfant avec elle ou non.

[La réponse] arriva:"Tu peux faire cela, et Allah fait ce qui Lui plaît."

Par conséquent je partageai sa couche et elle devint enceinte. Ensuite elle fit une fausse couche et en mourut..."

26- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Ibn'l Adjami mit un quart de sa [richesse] à part, pour Sa Sainteté [l'Imâm *as*] et écrivit cela dans une lettre pour l'Imâm [*as*]. Or, avant d'avoir séparé un quart de ses biens pour l'Imâm [*as*], il avait donné une certaine somme d'argent à son fils Abol Mégh'dâm et personne n'était au courant de ce fait.

Il [*as*] lui écrivit:" Et où se trouve donc un quart de l'argent que tu avais séparé [et donné] à Abol Mégh'dâm...?"

27- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté qu'Abou Aghil Issâ Ibn-é Nasr avait dit:

"Ali Ibn-é Ziâd As-Saymari écrivit [à Sa Sainteté *as*] pour lui demander un linceul. Il [l'Imâm *as*] lui écrivit:" Tu auras besoin d'un linceul, en [l'an deux cent] quatre-vingt [de l'Hégire]."

[En effet,] il mourut en l'an deux cent quatre-vingt de l'Hégire et quelques jours avant sa mort, un linceul lui fut envoyé."

28- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté que Mohammad Ibn-é Hâroun Ibn-é Imrân Al-Hamadâni avait dit:"Je devais cinq cents dinârs à Sa Sainteté [l'Imâm *as*].

Or, j'étais incapable de le payer. Je me dis [alors]:" J'ai plusieurs boutiques que j'ai achetées au prix de cinq cent trente dinârs. Je pourrais les donner [à Sa Sainteté, l'Imâm *as*, comme le paiement de ma dette]."

Cependant, je ne parlai à personne à ce sujet. [Un message] fut écrit à Mohammad Ibn-é Djafar:" Prends possession des boutiques de Mohammad Ibn-é Hâroun [comme le paiement] pour la somme de cinq cents dinârs qu'il nous doit."

29- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" De [tout] ce que Djafar[1] vendit, il y avait aussi une petite fille Djafari [c'est à dire, de la descendance de Djafar Tayyâr *as*] [comme esclave] qu'ils avaient élevée auprès d'eux [i.e. les membres

1. C'est à dire Djaffar-é Kazzâb [ou l'imposteur]



de la famille d'Abou Mohammad, l'Imâm Hassan-é Askari *as*].

L'un des Alavis, [selon le commandement de Sa Sainteté *as*] se rendit auprès du vendeur et le mit au courant de ce fait.

Le vendeur déclara:" Je la rendrais de bon cœur, à condition que je ne supporte aucun dégât quant au prix [que j'avais payé pour elle]; après cela, vous pourrez la reprendre..."

Ainsi donc, l'homme Alavi s'en fut et mit les gens de Sa Sainteté [l'Imâm *as*] au courant de ce fait. Ils lui envoyèrent alors quarante et un dinârs et exigèrent le retour de la fillette, à ses gens." [1]

30- Hosséyn Ibn'l Hassan Al-Alavi avait dit:" Il y avait un homme qui était l'un des proches confidents de Rouz Hassani [2] [qui], en compagnie d'un autre [homme] avait dit un jour à Rouz:"Il [i.e. Hazrat-é Mahdi *as*] est quelque part... Il ramasse l'argent et possède des Agents [qui agissent en son nom]..."

[Ces deux hommes et leurs compagnons] nommèrent alors tous les Agents [i.e. Délégués] qui se trouvaient dans diverses régions.

Cette nouvelle parvint au ministre: Obéy'dollâh Ibn-é Soléy'mân[3].

Le Vizir [i.e. ministre] ordonna qu'on les arrêtât et le Sultan [à son tour] ordonna: " Cherchez à découvrir qui est cet homme! Ceci est une question importante!"

Obéy'dollâh Ibn-é Soléy'mân déclara:" Nous sommes sur le point de les arrêter..."

Le Sultan dit:" Non, envoyez [plutôt] des inconnus, bien pourvus d'argent chez ces gens pour qu'ils les espionnent [et qu'avec l'argent qu'ils possèdent et sous prétexte de vouloir payer leurs dus religieux à l'Imâm [*as*], ils puissent mettre la main sur l'Imâm *as*. Ainsi donc,] celui qui acceptera quoique ce soit d'eux, devra être arrêté...!"

[Un message] arriva [de la part de Sa Sainteté l'Imâm *as*] pour informer les Agents de ne rien accepter de personne, [et] de se détourner de la personne en question et de prétendre ignorer toute chose. Un homme fut ensuite envoyé auprès de Mohammad Ibn-é Ahmad qu'il ne connaissait guère.

Il lui parla en privé et [lui] dit:" J'ai une certaine somme d'argent que je voudrais remettre [à l'Imâm *as*]."

---

1. C'est une histoire miraculeuse, au sujet des Miracles que l'Imâm Mahdi [*as*] faisait, et cela nous montre combien d'injustice et d'oppression étaient commises envers les Chiites, durant l'Occultation de l'Imâm [*as*].
2. Il semble qu'il était le Gouverneur d'Al-Askar [i.e. Sâmérrâ]. Dans certaines versions, son nom apparaît comme Badr Hassani.
3. Obéy'dollâh Ibn-é Soléy'mân Ibn-é Vah'b qui était le ministre de Mo'taméd Abbâssi [i.e. le quinzième Caliphe]. Il mourut en l'an 288, après l'Hégire.

Mohammad lui dit:"Tu t'es trompé. Je ne connais rien à ce sujet..."

L'homme insistait [en prétendant aimer l'Imâm *as*], tandis qu'à [son tour,] Mohammad continuait à prétendre qu'il ignorait tout, de ce fait. Ils dispersèrent leurs espions [partout,] mais tous les Agents refusèrent [d'accepter quoique ce soit], à cause [même du message] qui leur avait été envoyé, avant cela."

31- Ali Ibn-é Mohammad avait dit:" Un ordre fut lancé [de la part de Sa Sainteté l'Imâm *as*] qui interdisait [les gens,] à visiter les Cimetières de Qouraïche [i.e. Kâzéméyn] et de Hayr [Hosséyni].

Après quelques mois, le Vizir[1] [i.e. le ministre] convoqua un homme, du nom de Bâgh'tâyi et lui dit:"Va donc voir Bani Forât et les habitants de Bors [i.e. une ville entre Hélleh et Koufeh] et dis-leur de ne pas faire le Pèlerinage du Cimetière de Qouraïche [i.e. Kâzéméyn], car le Caliphe a ordonné qu'on identifie tous les pèlerins et qu'on les arrête."

***

Chapitre 126

Ce qui nous a été parvenu en narrations Au sujet des Douze [illustres Imâms][2] [*as*] Et de l'évidence [de leur Autorité]

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui d'Abou Hâchém Dâvoud Ibn'l Ghâssém Al-Djafari qui avait dit qu'Abou Djafar, [le Second, l'Imâm Djavâd *as*] avait déclaré:" [Un jour,] le seigneur des croyants [Ali *as*] entra dans Masdjidil Harâm [i.e. la Mosquée Sainte à la Mecque] tandis qu'il s'appuyait sur la main de Salmân le Persan [i.e. Fârsi] et que son fils Hassan Ibn-é Ali [*as*] était avec lui; il s'assit par terre; un homme de bonne apparence et bien vêtu s'approcha [alors] de lui. Il salua le seigneur des croyants [Ali *as*] et ce dernier lui répondit.

Il s'assit [à son tour] et déclara:"Ô seigneur des croyants! Je voudrais vous

1. C'est à dire, Abél Hassan Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Forât qui était le ministre de Mogh'tadér Béllâh Abbâssi. C'était un Chiite qui avait pu s'ouvrir une place dans la Cour Abbasside. Dans le Commentaire du regretté Madj'léssi, on l'appelle aussi Abol Fat'h Fazl Ibn-é Djafar Ibn-é Forât, ce qui, selon l'Ayatollâh Cha'râni est faux; car, il arriva au pouvoir, durant la période où mourut l'illustre Koléyni, tandis que cet hadîs se réfère à une période où l'illustre Koléyni vivait encore.

2 Ou les Imâms Duodécimains [*as*].

demander au sujet de trois choses. Si vous me donnez des informations à leur sujet, en ce cas, je comprendrais que les gens se sont comportés méchamment en ce qui vous concerne, [au sujet du Caliphat, après le noble Prophète *savavs*], et ils sont coupables de ce fait [contre vous]; ainsi donc, ils ne seront guère à l'abri [de la Colère Divine]: ni [dans ce monde-ci] ni dans le Monde d'après!

Et si cela sera autrement [et que tu ne m'auras pas répondu comme je m'y attendais], en ce cas, je saurai que vous et eux, vous êtes égaux..."

Le seigneur des croyants [*as*] dit:" Demande-moi tout ce que tu voudras..."

Il déclara:" Parlez-moi de l'homme qui dort. [Durant son sommeil], où va son âme...? Et quant à l'homme [endormi], comment se fait-il que parfois, il se rappelle et parfois, il oublie [ce qu'il avait rêvé]...?

Et puis, comment se fait-il que les enfants de l'homme ressemblent à leurs oncles paternels ou maternels...?"

Le seigneur des croyants [*as*] se tourna vers Hassan et dit:"Ô Abou Mohammad! Répond-lui donc..."

Hassan [*as*] lui répondit. Ainsi, l'homme [se mit à dire]:" J'atteste qu'il n'y a aucun Dieu à part Allah et je continuerai d'attester cela.

De même, j'atteste que Mohammad est le Messager d'Allah et je continuerai d'attester cela. Et j'atteste que vous êtes l'exécuteur testamentaire du Messager d'Allah [*savavs*] et celui qui défend et maintient [la Preuve d'Allah: le Qâ'îm *as*] avec l'Autorité Divine, - et il montra le seigneur des croyants [Ali *as*] -: et je continuerai d'attester cela..." et, [ici, il se tourna vers l'Imâm Hassan *as*]: "J'atteste que tu es son exécuteur testamentaire [du seigneur des croyants Ali *as*] et celui qui défend et maintient [la Preuve Divine], de par l'Autorité [Divine].

Et j'atteste que Hosséyn Ibn-é Ali [*as*] est l'exécuteur testamentaire de son frère et celui qui défend et maintient [la Preuve Divine] après lui, de par l'Autorité [Divine].

J'atteste qu'Ali Ibn'l Hosséyn est celui qui défend et maintient les Affaires de Hosséyn [*as*] après lui.

J'atteste que Mohammad Ibn-é Ali [*as*] est celui qui défend et maintient les Affaires d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*].

J'atteste que Djafar Ibn-é Mohammad [*as*] est celui qui défend et maintient les Affaires de Mohammad [*as*].

J'atteste que Moussâ [Ibn-é Djafar *as*] est celui qui défend et maintient les Affaires de Djafar Ibn-é Mohammad [*as*].

J'atteste qu'Ali Ibn-é Moussâ [*as*] est celui qui défend et maintient les

Affaires de Moussâ Ibn-é Djafar [*as*].

J'atteste que Mohammad Ibn-é Ali [*as*] est celui qui défend et maintient les Affaires d'Ali Ibn-é Moussâ [*as*].

J'atteste qu'Ali Ibn-é Mohammad [*as*] est celui qui défend et maintient les Affaires de Mohammad Ibn-é Ali [*as*].

J'atteste que Hassan Ibn-é Ali [*as*] est celui qui défend et maintient les Affaires d'Ali Ibn-é Mohammad [*as*].

Et j'atteste l'Imâmat de l'homme qui est le fils de Hassan-é [Askari *as*] et dont le nom et l'épithète [i.e. Konieh] ne seront point cités, jusqu'à ce que son Affaire se manifeste et qu'il remplisse [la terre] de Justice, tout comme elle aura été remplie d'Injustice [jusqu'ici]...

Et que les Salutations, les Bénédictions et la Grâce d'Allah vous soient accordées, ô seigneur des croyants!" et il se leva et s'en fut.

Le seigneur des croyants [Ali *as*] dit [alors, à son fils, Hassan *as*]: " Ô Abou Mohammad! Suis-le et vois où il s'en va..."

Hassan Ibn-é Ali [*as*] se leva [prestemment] et partit [à sa recherche] et déclara [ensuite]:"Dès qu'il eut mis ses pieds en dehors de la Mosquée Sainte, je ne pus savoir où il avait disparu [i.e. s'était évaporé] sur la terre d'Allah...! Par conséquent, je suis revenu auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] et l'ai informé à ce sujet..."

Il [*as*] lui demanda:" Ô Abou Mohammad! L'as-tu reconnu?"

Il répondit:"Allah, Son Messager et le seigneur des croyants savent mieux."

Il déclara:" C'était Khézr, que les Salutations d'Allah lui soient accordées..."

2- Et Mohammad Ibn-é Yah'yâ me rapporta un hadîs identique de Mohammad Ibn'l Hassan As-Saffâr, et lui d'Ahmad Ibn-é Abi Abdéllâh, et lui d'Abou Hâchém. Mohammad Ibn-é Yah'yâ avait déclaré:" Je dis à Mohammad Ibn'l Hassan:" Ô Abou Djafar! J'aurais [bien] aimé que cet hadîs [i.e. cité ci-dessus] ait été provenu d'une autre source qu'Ahmad Ibn-é Abi Abdéllâh...!"

Il répondit:" Il me le raconta dix ans avant "la Confusion" [i.e. Al-Héy'rah]."[1]

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Mohammad Ibn-é Abdéllâh ont rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Djafar, et lui de Hassan Ibn-é Zarif; et Ali Ibn-é

---

1. Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd Barghi. Il rapportait des Ahâdîs des narrateurs peu fiables. Pour cela, il fut accusé et on le chassa de Qom. On le pardonna ensuite, et on le fit revenir à Qom. Apparemment cette période où il fut en exil, se nomme "Héy'rah" pour lui.

Mohammad l'a rapporté de Sâléh Ibn-é Abi Hammâd, et lui de Bakr Ibn-é Sâléh, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Sâlém, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:

"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" [Un jour,] mon père avait dit à Djâbér Ibn-é Abdéllâh Ansâri:"J'ai besoin de toi. Par conséquent, quand tu seras disposé [et que tu n'auras rien à faire], je désire te parler en privé et te demander quelque chose, au sujet d'une question particulière.."

Djâbér lui avait répondu:" Quand vous voudrez [je serai à votre disposition]."

Par conséquent, un jour, il se rendit chez lui pour lui parler en privé et il [l'Imâm *as*] lui dit:" Ô Djâbér! Raconte-moi, au sujet de la "Tablette" que tu aperçus aux mains de ma mère [i.e. mon aïeule, Dame] Fâtémeh [*sa*], la fille du Messager d'Allah [*savavs*]... Et que t'a dit ma mère, à son sujet; et qu'est-ce qui avait été écrit sur la "Tablette"?"

Djâbér se mit [alors] à parler:" Je jure par Allah [qu'un jour] je me rendis auprès de votre mère [i.e. votre illustre aïeule, Dame] Fâtémeh [*sa*] au temps où le Messager d'Allah était encore en vie, et je la complimentai pour la naissance de Hosséyn [*as*]. Je vis [alors] entre ses [saintes] mains, une "Tablette" [de couleur] verte. Je crus qu'elle fût d'émeraude et vis sur [sa surface] une écriture blanche qui ressemblait à la couleur du soleil...

Je lui demandai:"Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour toi, ô fille du Messager d'Allah! Qu'est-ce donc, cette "Tablette"?"

Elle répondit:" C'est une "Tablette" qu'Allah a donnée comme un présent à Son Messager [*savavs*]... Dans cette "Tablette", le nom de mon père, celui de mon époux et ceux de mes deux fils et aussi les noms des exécuteurs testamentaires, parmi ma descendance y sont inscrits... Mon père me l'a fait cadeau pour me donner la "Bonne Nouvelle"."

Djâbér dit:" Votre mère [i.e. votre aïeule, Dame] Fâtémeh [*sa*] me la donna ensuite. Je la lus et en fis une copie..."

Mon père lui demanda:" Ô Djâbér! Pourrais-tu me la montrer?" Il répondit: " Oui." Mon père se mit alors à se rendre chez Djâbér, en sa compagnie, et celui-ci lui apporta un parchemin.

Il [*as*] dit:" Ô Djâbér! Regarde [attentivement] à ton écriture, pendant que je te réciterai [les noms inscrits]."

Djâbér regarda alors à sa copie, pendant que mon père récitait [les noms]. Aucun nom ne différait, même pour une simple lettre [d'alphabet]!

Djâbér déclara:" Je jure devant Allah que c'est ce que je vis, inscrit sur la "Tablette":

Au Nom d'Allah,
le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Ceci est un document, provenu d'Allah, le Tout Puissant, le Sage pour Mohammad, Son Prophète [*savavs*], Sa Lumière, Son Ambassadeur, Son Intermédiaire [i.e. Représentant] et Son Guide [pour les hommes].

Ceci a été descendu par le "Fidèle Esprit" [i.e. Rouhol Amine] [i.e. l'Archange Gabriel *as*] du Seigneur des Mondes.

Ô Mohammad! Glorifie [i.e. exalte] Mes Noms et rends grâce pour Mes Bienfairs et ne renie pas Mes Bénédictions!

C'est Moi, Allah et il n'y a d'autre Dieu, excepté Moi!

Le Destructeur des oppresseurs et Celui qui change les circonstances des opprimés. [Je suis] le Juge du Jour de Jugement.

Je suis Allah. Il n'y a aucun autre Dieu, à part Moi.

Quiconque espère une chose, autre que Ma Grâce ou bien craint autre chose que Ma Justice, Je le châtierai avec un Châtiment tel que Je n'avais encore jamais fait souffrir personne dans tout l'Univers...!

Par conséquent, vous devrez adorer Moi et Moi Seul!

Et en Moi Seul, vous devrez avoir confiance!

Je n'a jamais envoyé un Prophète compléter ses jours [de vie] et conclure la durée de son existence [dans ce monde-ci,] sans lui avoir aussi désigné un exécuteur testamentaire. Et Je t'ai prévalu [et privilégié] sur [tous] les autres Prophètes; et J'ai [aussi] prévalu et privilégié ton exécuteur testamentaire sur [tous] les [autres] exécuteurs testamentaires [des autres Prophètes].

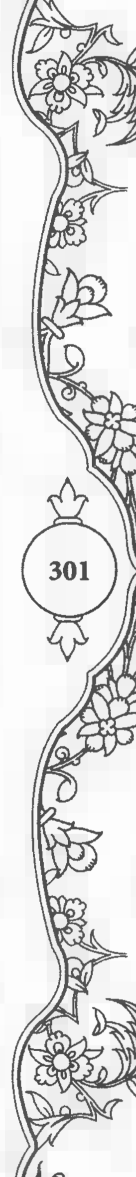
Et Je t'ai honoré, à travers tes deux petits-fils: Hassan et Hosséyn.

J'ai fait de Hassan, le Trésor de Ma Connaissance après la complétion de la période de son père. Et J'ai fait de Hosséyn, le Gardien de Ma Révélation.

Et Je l'ai honoré avec le [haut rang du] Martyr et rendu sa fin, bienheureuse. Et il sera le Meilleur des Martyrs et jouira du plus haut rang parmi les Martyrs...!

J'ai préservé Mon "Verbe Parfait" avec lui et Ma plus Grande "Preuve" avec lui...! À travers sa descendance [i.e. sa Progéniture], Je récompenserai et châtierai! Le tout premier d'entre eux est Ali, le "seigneur et maître des adorateurs" et l'Ornement de Mes "Amis", [depuis] les temps passés; ensuite son fils, [qui sera identique] à son grand-père, le loué: Mohammad, le "Pénétrateur de Ma Science" [i.e. Al-Bâghér] et le Trésor de Ma Sagesse.

Ceux qui douteront de Djafar seront vite détruits. Celui qui le rejette sera



comme celui qui Me rejette. C'est Ma Promesse absolue et définitive: J'honorerai et donnerai de la dignité à la position de Djafar, [à cause de sa Science et de Sa Connaissance] et le réjouirai, en ce qui concerne ses Chiites, ses partisans et ses amis.

Après lui, Moussâ vivra dans une période de "Fitnah" [i.e. oppression – méfait - discorde] aveugle, obscurcie et pleine de confusion... [Mais cela ne provoquera aucun changement,][1] car le lien de l'Obéissance obligatoire envers Moi ne sera point rompu et Ma Preuve ne restera guère cachée et [la soif de la Connaissance et de la Direction de] Mes "Amis" sera bel et bien étanchée [par une coupe pleinement remplie]!

Quiconque rejette l'un d'entre eux, a sûrement renié Mes Faveurs [et Mes Bienfaits]... Et celui qui altère un [seul] verset de Mon Livre aura forgé un mensonge contre Moi!

Après la complétion du temps de Moussâ, Mon Serviteur, Mon Bien-aimé et Mon Élu, malheur à ceux qui fabriquent [des mensonges] et rejettent [et renient la Vérité,] en ce qui concerne Ali [Ar-Rézâ *as*] qui sera Mon Représentant [i.e. Vali], Mon Partisan et celui sur les [épaules] duquel, Je placerai un fardeau [identique] à celui de la Mission Prophétique et que J'éprouverai avec cela... [2]

Un démon arrogant [i.e. Ma'moun-é Abbâssi] le tuera. Il sera enterré dans la ville construite par le "Serviteur Vertueux" [d'Allah] [i.e. Abdo Sâléh][3] auprès de la pire de Mes créatures [i.e. Hâroun Ar-Rachid]...

Ceci est Ma Promesse Inexorable que de le réjouir avec Mohammad: son fils et son Successeur et l'héritier de sa Science.

Mohammad sera la "Mine de Ma Science" et le Dépositaire de Mes Secrets et Ma Preuve sur Mes créatures. Quiconque croit en lui, Je ferai du Paradis, son domicile et lui accorderai le pouvoir d'intercéder pour soixante-dix personnes parmi [les membres] de sa famille qui auraient [autrement] mérité le Feu Infernal!

Et Je rendrai la fin de son fils Ali, bienheureuse! Mon Représentant, Mon Partisan, Mon Témoin sur Mes créatures et le Dépositaire de Ma Révélation.

---

1. Comme la Fitnah, connue comme "Nâvoussiyyah": certains Chiites s'arrêtèrent jusqu'à l'Imâmat de l'Imâm Sâdiq [*as*] et n'acceptèrent guère l'Imâmat de l'Imâm Moussâ Kâzém [*as*]. Et quant à la Fitnah de Vâghéfiyyah, cela se réfère au temps où certains Chiites s'arrêtèrent jusqu'à l'Imâmat de l'Imâm Moussâ Kâzém [*as*] et renièrent l'Imâmat de l'Imâm Rézâ [*as*].
2. Peut-être s'agissait-il de la question de la Principauté de l'Imâm [*as*]...
3. C'est à dire, le vertueux esclave d'Allah: Zol'Gharnéyn. Certains prétendent que c'était un Prophète et certains d'autres prétendent qu'il était un roi vertueux. Certains prétendent qu'il était bel et bien le roi Cyrus [i.e. Kouroche] de la Perse Antique. Se référer s.v.p au livre très intéressant de Mr. Hamid Yazdân Parast: "Iran va Irâniân dar Moutoun-é Moghadasse" – Éditions Ételâ'ât – 1391]

Et de lui, Je sortirai Hassan: le "Prêcheur de Ma Voie" et le Trésorier de Ma Connaissance. Je complèterai [et parachèverai] cela avec son fils, **M-H-M-D** qui est la Miséricorde [et la Grâce personnifiée] des Mondes...!

En lui seront rassemblées la Perfection de Moussâ [i.e. Moïse *as*], la beauté [et l'illumination] d'Issâ [i.e. Jésus *as*] et la Patience d'Ayyoub [i.e. Job].

Dans son époque, Mes "Amis" seront humiliés et leurs têtes seront envoyées comme des présents [ici et là] comme les têtes [décapitées des mécréants] Turcs et Déylamis... Ils seront tués et brûlés [vifs]... Ils vivront dans l'épouvante et les lamentations seront partout criées chez leurs femmes...

Ceux-là seront Mes vrais "Amis". À travers eux, J'éloignerai tout méfait aveugle et obscurci [i.e. Fitnah]! Et à travers eux, J'arrangerai toutes les incertitudes et tous les évènements tragiques et enlèverai tous les fardeaux qui feront souffrir et toutes les chaînes aussi!

Ceux-là sont ceux à qui les Salutations et les Bénédictions Divines et aussi la Grâce de leur Seigneur seront accordées! Et ce sont ceux qui sont bien guidés [dans le Droit Chemin]."

Abdér'ah'mân Ibn-é Sâlém dit:"Abou Bassir déclara:"Si vous n'entendez aucun hadîs, excepté cet hadîs-là durant votre vie entière, cela vous suffira quand même amplement! Par conséquent, sauvegardez-le des gens qui ne méritent point de le connaître!"

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rappporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Omar Al-Yamâni, et lui d'Abân Ibn-é Abi Ayyâche, et lui de Soléy'mân Ibn-é Ghéys; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a rapporté [de son côté] d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah; et Ali Ibn-é Mohammad l'a [aussi] rapporté d'Ahmad Ibn-é Hélâl, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui [d'Abân] Ibn-é Abi Ayyâche qui avait dit que Soléy'mân Ibn-é Ghéys avait dit: "[En une occasion,] j'entendis Abdéllâh Ibn-é Djafar At-Tayyâr dire:

"Nous nous trouvions auprès de Moâ'viyah: Hassan, Hosséyn, Abdéllâh Ibn-é Abbâs, Omar Ibn-é Ommé Salamah, Ossâmah Ibn-é Zéyd et moi.

Une conversation commença entre Moâ'viyah et moi, et je déclarai à Moâ'viyah:"[Une fois,] j'entendis le Messager d'Allah [*savavs*] dire:" J'ai un Droit plus grand sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes. Ensuite, c'est mon frère Ali Ibn-é Abi Tâléb qui a un Droit plus grand sur les croyants qu'ils n'en possèdent sur eux-mêmes. Lorsque Ali atteindra [le haut rang] du Martyr, en

ce cas, Hassan Ibn-é Ali aura un Droit plus grand sur les croyants qu'ils n'en auront sur eux-mêmes. Ensuite, mon fils Hosséyn aura après lui [i.e. Hassan] un Droit plus grand sur les croyants qu'ils n'en auront sur eux-mêmes.

Lorsqu'il atteindra [le haut rang] du Martyr, son fils Ali Ibn'l Hosséyn aura un Droit plus grand sur les croyants qu'ils n'en auront sur eux-mêmes. Et tu le verras, ô Ali! [1]

Après lui, son fils Mohammad Ibn-é Ali aura un Droit plus grand sur les croyants qu'ils n'en auront sur eux-mêmes. Et toi, ô Hosséyn, tu le verras..."

Il compléta ensuite [d'énumérer] tous les Douze [illustres] Imâms, dont neuf d'entre eux descendaient de Hosséyn [Ibn-é Ali *as*]."

Abdéllâh Ibn-é Djafar dit:" Je demandai à Hassan, à Hosséyn, à Abdéllâh Ibn-é Abbâs, à Omar Ibn-é Ommé Salamah et à Ossâmah Ibn-é Zéyd d'être témoins [de ce fait]. Ils témoignèrent tous [de ce fait] devant Moâ'viyah [pour confirmer mes propos].

Soléy'mân [Ibn-é Ghéys] dit:"Et j'avais [aussi] entendu cela de Salmân, d'Abouzar et de Mégh'dâd. Et ils avaient déclaré qu'ils avaient entendu cela du Messager d'Allah [lui-même, *savavs*]."

5- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de son père, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém, et lui de Hanân Ibn-é Sarrâdj, et lui de Dâvoud Ibn-é Soléy'mân Al-Késsâyi qui avait dit qu'Abou Toféy'l avait déclaré:" Je fus le témoin des funérailles d'Abou Bakr, le jour où il mourut et je fus aussi témoin, lorsqu'on prêta le serment d'allégeance à Omar [Ibn'l Khattâb], tandis qu'Ali [*as*] était assis dans un coin... [Soudain,] un jeune garçon juif, de belle apparence et bien vêtu, entra. C'était un descendant de Hâroun [le Prophète].

Il se tint debout devant Omar et déclara:" Ô prince des croyants! Êtes-vous le plus savant parmi cette "Oummah" de leur Livre [i.e. le Saint Corân] et des Affaires de leur Prophète...?"

Omar baissa la tête. Il [i.e. le jeune juif] lui dit [alors]:" C'est à vous que je parlais..." et il lui répéta ses propos.

Omar lui demanda:" Pourquoi cette question?"

---

1. L'Imâm Sadjjâd [*as*] avait deux ans, au temps où vivait son grand-père; et l'Imâm Mohammad Bâghér [*as*] avait seulement quatre ans, au temps où fut massacré l'Imâm Hosséyn [*as*]. Or, en l'an 40 après l'Hégire, où le seigneur des croyants [Ali *as*] mourut en Martyr, l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] ne pouvait se rappeler de son illustre grand-père Ali [*as*], tant il était de bas âge.

Il répondit:" Je suis venu à vous, après avoir eu des doutes dans mon esprit, [au sujet de ma Religion], et me suis [donc] retiré [quelque peu, du Judaïsme]..."

Omar lui déclara:" Va donc auprès de ce jeune homme, [là]..."

Il demanda:" Qui est donc ce jeune homme?"

Il répondit:" C'est Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] le cousin [germain] du Messager d'Allah [*savavs*] et il est [aussi] le père de Hassan et de Hosséyn, les [petits-]fils du Messager d'Allah [*savavs*]; et il est [aussi] l'époux de [Dame] Fâtémeh, la fille du Messager d'Allah [*sa*]."

Le [jeune] Juif se rendit donc auprès d'Ali [*as*] et demanda:" Êtes-vous bel et bien la personne qu'il décrivit?"

Il [*as*] répondit par oui.

Il déclara:"Je voudrais vous demander au sujet de trois choses, de trois [autres] choses et d'une [autre] chose..."

Le seigneur des croyants [Ali *as*] sourit d'une manière imperceptible et déclara: " Ô Hârouni[1]! Qu'est-ce qui t'empêcha de dire [plus simplement] "sept" choses...?"

Il répondit:"Je vous demanderai au sujet de trois choses. Si vous me répondez, je vous poserais alors les autres questions. Et si vous ne connaissez pas les réponses, en ce cas, je saurais qu'il n'y a personne qui soit érudite et savante parmi vous."



Ali [*as*] répondit:" En ce cas, de par le Dieu que tu adores, je te demande: si je réponds à tout ce que tu voudras, est-ce que tu lâcheras ta Religion [à ton tour] pour te convertir à ma Religion?"

Il répondit:" Je ne suis venu que pour cela!"

Ali [*as*] dit:" Demande donc!"

Il déclara:"Dites-moi au sujet de la toute première goutte de sang qui fut versée sur la face de la terre. Quelle était cette goutte? Et quelle est la toute première fontaine qui coula sur la face de la terre? Et quelle était la toute première chose qui s'agita [i.e. fut secouée] sur la face de la terre?" Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui répondit [2].

Hâroun lui dit alors: "[Maintenant,] dites-moi au sujet de ces trois autres choses: parlez-moi de Mohammad [*savavs*]....

Combien de "justes Imâms" possédera-t-il [comme ses Successeurs]?

Et dans quel Paradis séjourne-t-il? Et qui séjournera avec lui, dans son Paradis?"

Il [*as*] répondit:"Ô Hârouni! Il y aura Douze justes Imâms [comme les

---

1. C'est à dire: toi qui es issu de Hâroun et qui es Juif.
2. Pour lire les réponses, se référer s.v.p au livre: "Élam Al-Varâ" – page 368.

Successeurs] de Mohammad [*savavs*]. Ils ne seront guère affectés par la désertion de ceux qui les délaisseront ni ne ressentiront-ils un quelconque désespoir devant l'opposition de ceux qui s'opposeront à eux...

Pour ces questions religieuses, ils seront plus fermes que les montagnes élevées de la terre! Et la Demeure de Mohammad est dans Son Paradis, spécialement conçu pour lui; et les Douze Imâms [*as*] seront avec lui."

Hâroun déclara [alors]:" Par Allah, dont aucun autre dieu n'est auprès de Lui! Tu viens de dire la vérité et j'avais vu toutes ces choses dans le Livre de mon père [1]: Hâroun. Il les avait écrites de sa propre main, tandis que mon oncle Moussâ [Moïse *as*] [les lui] avait dictées."

Il déclara [alors]:"Dites-moi maintenant au sujet de cette [autre] question: parlez-moi donc de l'exécuteur testamentaire de Mohammad. Combien de temps vivra-t-il après lui? Et mourra-t-il d'une mort naturelle ou bien sera-t-il tué?"

Il [Ali *as*] répondit:"Ô Hârouni! Il vivra trente ans après lui, ni un jour de moins ni un jour de plus. Il sera alors frappé, par un seul coup [d'épée], ici... -et il désigna sa [sainte] tête- et ceci... -il désigna sa [sainte] barbe- sera teintée de [son sang]..." [2]

Hârouni cria d'une voix haute et déchira ensuite sa ceinture Juive [i.e. Koustidjah][3] et annonça:"J'atteste qu'il n'y a aucun Dieu, à part Allah qui est Unique et qui n'a aucun partenaire! Et j'atteste que Mohammad est Son esclave et Son Messager et que vous êtes son exécuteur testamntaire [i.e. le Successeur]!

Vous êtes au-dessus de tous et personne ne devra être au-dessus de vous [dans son autorité]. Et votre grandeur doit être reconnue et elle ne doit point être affaiblie!"

Ali [*as*] l'emmena alors chez lui et lui enseigna les détails de la Religion [d'Islam]."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Abou Sa'îd Al-Osfouri, et lui d'Amr [ou Omar] Ibn-é Sâbet qui avait dit qu'Abou Hamzah avait déclaré:

---

1. Cela signifie plutôt qu'il avait lu ces faits dans le livre de son lointain aïeul, son ancêtre Hâroun, [i.e. le frère de Moïse *as*]
2. Ces "trente ans" est plutôt symbolique. Cela signifie plutôt qu'aucune jour ne sera ajouté ou soustrait à cette période, même si on ne sait pas la durée exacte de ce temps. Il se réfère ensuite à sa propre barbe qui sera teintée du sang qui allait tomber de son aint front fendu, par le coup d'épée mortel d'Ibn-é Mol'djam [que la Malédiction d'Allah le frappe pour toute l'Éternité]...
3. Une corde épaisse et rugueuse qui était utilisée comme une ceinture. Cette corde était utilisée par les Juifs et les Chrétiens pour les distinguer des Musulmans.

"[Une fois,] j'entendis Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] déclarer:"Allah créa Mohammad, Ali et Onze [Imâms] de la Lumière de Sa Majesté...

Il les établit alors comme des esprits, dans l'illumination de Sa Lumière, où ils l'adoraient avant la Création de [toutes] les [autres] créatures. Ils glorifiaient Allah et Le révéraient. Ce sont les Imâms: les descendants du Messager d'Allah [*savavs*]."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Al-Khach'châb, et lui d'Ibn-é Samâ'ah, et lui d'Ali Ibn'l Hassan Ibn-é Rébât, et lui d'Ibn-é Ozay'nah qui avait dit que Zorârah avait déclaré:

"[Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:"Les Douze Imâms [i.e. les Imâms Duodécimains], issus de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*] sont tous des "Mohaddasse" [1].

[Ils sont tous] les descendants [i.e. la Progéniture] du Messager d'Allah [*as*] et les descendants [i.e. la Progéniture] d'Ali [*as*]. Par conséquent, le Messager d'Allah [*savavs*] et Ali [*as*] sont leurs pères."

Il [i.e. Zorârah] dit:" Ali Ibn-é Râchéd – qui était le frère d'Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] par leur mère – rejeta cet [hadîs]; Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] lui cria [alors] à haute voix:" Certes, le fils de ta mère était l'un d'eux...!" [2]

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mas'adah Ibn-é Ziâd, et lui d'Abou Abdéllâh; et Mohammad Ibn'l Hosséyn l'a [aussi] rapporté d'Ibrâhîm, et lui d'Abou Yah'yâ Al-Madâ'éni, et lui d'Abou Hâroun Al-Abdi qui avait dit qu'Abou Sa'îd Al-Khédri avait dit:

"J'étais présent, lorsque Abou Bakr mourut et qu'Omar [lui] succéda. Un Juif, parmi les notables de [la communauté Juive] de Yassréb s'approcha alors.

Les Juifs de Médine pensaient qu'il [i.e. Omar] était le plus érudit de son temps.

Il s'approcha d'Omar et lui dit:" Ô Omar! Je suis venu à toi, en voulant accepter [et me convertir à] l'Islam. [Mais à condition que] tu répondes à moi, quand je te fais [une demande]. Car, tu es le plus savant parmi les compagnons de

---

1. C'est à dire que les Anges parlaient avec eux.
2. Dans cet hadîs et les Ahâdîs 8-9-14-17-18 qui ont été cités dans le Livre de l'illustre Cheikh Toussi "Ghéy'bah" et "Kéfâyatul Assar" de Khazzâz Ghommi, les Imâms duodécimains [*as*] sont tous de la lignée directe du Messager d'Allah [*savavs*], d'Ali [*as*] et de [Dame] Hazrat-é Fâtémeh [*sa*]; et que onze d'entre eux sont ainsi et le seigneur des croyants [Ali *as*] est l'un de ces Douze Imâms [i.e. le tout premier et le Successeur du Messager d'Allah *savavs*]. Certains, par malice, disent douze Imâms, provenus du Messager d'Allah [*savavs*] tandis qu'il faut toujours dire Ali [*as*] et onze Imâms [*as*] qui sont ses descendants, afin d'annuler ce genre de méchanceté malicieuse.

Mohammad en ce qui concerne le Livre [i.e. le Saint Corân], la "Sounnah" [i.e. la Tradition] et tout ce que je voudrais te demander... "

Omar lui répondit:"Je ne suis pas [cette personne]. Mais je te conduirai vers celui qui est le plus érudit dans notre nation en ce qui concerne le Livre et la "Sounnah", et [aussi sur] tout ce que dont tu voudras [lui] demander. Et [cette personne], c'est lui que voici..." et il [lui] désigna Ali [*as*].

Le Juif lui dit:" Ô Omar! Si [cet homme] est comme ce que tu dis être, alors qu'as-tu toi, à faire des serments d'allégeance des gens [envers ta propre personne]...?! [Surtout] quand cet homme est plus érudit que toi?!"

Omar le réprouva. Le juif se leva donc et se tourna vers Ali [*as*] en lui demandant: "Êtes-vous comme ce qu'a dit Omar, à votre sujet?"

Il [Ali *as*] demanda:"Et qu'a dit Omar [à mon sujet]?"

Il l'informa et ajouta:"Si vous êtes comme il dit, je vais [à l'instant] vous demander, au sujet des choses que je voudrais savoir. Ensuite, je saurai si votre prétention est juste et vraie et si vous êtes le plus érudit et le meilleur, parmi votre "Oummah" [i.e. nation]! En plus, j'accepterai votre Religion [et me convertirai] à l'Islam..."

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui dit:" Oui, je suis comme ce que t'a dit Omar. Demande donc ce que tu voudras. Si Allah le veuille, je te répondrai..."

Il déclara:"Dites-moi, au sujet de trois choses et de trois [autres] choses et d'une [autre] chose..."

Ali [*as*] lui demanda:"Ô Juif! Pourquoi n'as-tu pas dit: répondez-moi au sujet de "sept" choses...? "

Le Juif lui répondit:" Si vous répondez à mes trois [premières] questoins, je vous demanderais ensuite les autres questions; autrement, je me retiendrais de vous les poser. Si vous répondez à mes sept questions, en ce cas [je saurais que] vous êtes [en effet,] le plus érudit des hommes, sur la face de la terre et supérieur [à tous]; et que vous aurez un Droit plus grand sur les gens qu'ils n'en auront sur eux-mêmes..."

Il lui dit alors:"Ô [frère] Juif! Demande-moi ce que tu voudras."

Il dit:" Dites-moi au sujet de la toute première pierre qui fut déposée [i.e. placée] sur la terre. Et le tout premier arbre qui fut planté sur la terre. Et la toute première source d'eau qui jaillit [de la profondeur] de la terre..."

Le seigneur des croyants [Ali *as*] répondit [à toutes ses questions]. [1]

---

1. La réponse de ces questions est écrite dans le livre de l'illustre Cheikh Sadough: "Kamâl Ud-dine" – page 297 et 301.

Le Juif lui dit alors:" Parlez-moi [maintenant,] au sujet de cette "Oummah". Combien d'Imâms possède-t-Elle? Et dites-moi, au sujet de votre Prophète, Mohammad: où donc est sa Demeure, au Paradis? Et dites-moi qui sera en sa compagnie, au Paradis?"

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui répondit:"Cette Oummah a Douze Imâms pour La guider; ils seront les descendants [directs] de leur Prophète. Et ils seront issus de ma [propre] lignée.

Quant à la Demeure de notre Prophète au Paradis, Elle sera dans le Meilleur et le plus Honorable des Paradis, dans le Jardin d'Eden.

Quant à ceux qui seront auprès lui dans le Paradis, ce seront ces mêmes Imâms qui seront de sa descendance [i.e. de sa Progéniture] et [il y aura] aussi leur mère [i.e. Dame Hazrat-é Fâtémeh *sa*] et leur grand-mère [Dame Fâtémeh Bént Assad [i.e. la mère du seigneur des croyants *as*] et la mère de leur mère [i.e. Dame Khadidjah Kobrâ *as*] et leurs enfants. Personne d'autre ne se joindra à eux dans ce Paradis..."

9- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abél Djâroud, et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui avait dit que Djâbér Ibn-é Abdéllâh Al-Ansâri avait dit:

"Je me rendis chez [Dame] Fâtémeh [*sa*] [1] et il y avait devant elle, une "Tablette" sur Laquelle, les noms des exécuteurs testamenteurs [i.e. Al-Ow'siyâ] parmi sa descendance y étaient inscrits. Je comptai [les noms inscrits] et il y avait douze noms. Le dernier d'entre eux était le "Qâ'îm" [*as*][2].

Trois d'entre eux se nommaient Mohammad et trois autres se nommaient Ali." [3]

10- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Obéy'd, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Allah envoya Mohammad [*savavs*] vers les Djinns et les hommes et désigna après lui, Douze Exécuteurs testamentaires; parmi eux, certains sont déjà partis [i.e. rendu l'âme] et certains sont encore en vie. [De la part de] chacun de [ces] exécuteurs testamentaires surgira une pratique [i.e. la Sounnah]. Les exécuteurs testamentaires [i.e.

1. C'est à dire, l'illustre fille du Messager d'Allah [*savavs*].
2. C'est à dire, l'Imâm Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari [qu'Allah accélère sa Manifestation et son Apparition] qui se soulèvera pour établir la Justice dans le monde entier.
3. Trois d'entre eux se nomment Ali et sont les descendants de cette illustre Dame [*sa*] sans inclure le seigneur des croyants [Ali *as*] qui était son noble époux. En tout, il y a quatre Ali [*as*].

Ow'siyâ] qui viendront après Mohammad [*savavs*] suivent la "Sounnah" des exécuteurs testamentaires d'Issâ [Jésus *as*]. Ils étaient [du nombre] de Douze.

Et le seigneur des croyants [Ali *as*] suivit la Sounnah de Massih [i.e. le Messie] [i.e. Issâ *as*]."

11- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ; et Mohammad Ibn-é Abi Abdéllâh et Mohammad Ibn'l Hassan l'ont [aussi] rapporté de Sahl Ibn-é Ziâd, et tous deux, de Hassan Ibn'l Abbâs Ibn'l Djâriche qui avait dit qu'Abou Djafar, le Second, [l'Imâm Djavâd *as*] avait déclaré:"Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré à Ibn-é Abbâs:"La Nuit de la Destinée [i.e. Léylatoul Ghadr] [arrive] chaque année. Dans cette Nuit, les Affaires de l'année [toute entière] descend. Et [afin de recevoir] cette Affaire, il y a [effectivement] des dirigeants [divinement désignés], après le Messager d'Allah [*savavs*]..."

Ibn-é Abbâs demanda:" Qui sont-ils?"

Il répondit:" Moi-même et onze hommes, parmi ma descendance. [Ce sont tous] des Imâms qui sont des "Mohadéssoûne"."[1]

12- Par la même chaîne de narrateurs:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé à ses compagnons:"Croyez donc [de tout cœur] à "Léylatoul Ghadr" [i.e. la Nuit de la Destinée][2] ! Elle [surviendra ensuite] pour Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et ses Onze descendants, après moi."

13- Par la même chaîne de narrateurs:" [Un jour,] le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré à Abou Bakr:"*Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans la Voie d'Allah soient morts! Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus.*" [Âlé-Imrân-169]

Et j'atteste que Mohammad [*savavs*], le Messager d'Allah mourut en Martyr![3]

[Et] je jure devant Allah qu'il viendra à toi! Par conséquent, lorsqu'il vient à toi, sois certain que c'est bien lui, car Satan [i.e. Chéy'tân] ne peut aucunement

---

1. C'est à dire, ceux à qui les Anges parlaient.
2. L'une des nuits bénies du mois de Ramadân est la Nuit de la Destinée: la 19ème nuit, la 21unième et la 23ème. Certains vont jusqu'à nommer aussi la nuit du 27ème comme cette Nuit Spéciale. La Nuit où le Saint Corân fut descendu et aussi la Nuit où l'Esprit et les Anges descendent jusqu'à chez l'Imâm du Temps [*as*] pour lui dévoiler les Affaires de l'année qui viendra.
3. Le Messager d'Allah [*savavs*] fut empoisonnée par une Juive et il mourut à cause du poison mortel qui était resté dans son organisme.

apparaître déguisé comme lui..."

Ali [*as*] avait ensuite, pris la main d'Abou Bakr et lui avait montré le [noble] Prophète [*savavs*] qui lui avait dit:"Ô Abou Bakr! Crois donc à Ali et aux Onze Imâms, issus de sa lignée [i.e. de sa descendance]!

Ils sont comme moi, excepté pour [leur exclusion] de la Mission Prophétique. Et repens-toi devant Allah, à cause de [l'Autorité] que tu t'es appropriée. [Car] tu ne possèdes aucun Droit sur cela..."

Le [noble] Prophète [*savavs*] s'en fut [après cela] et ne fut plus revu."

14- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Obéy'dollâh, et lui d'Al-Hassan Ibn-é Moussâ Al-Khach'châb, et lui d'Ali Ibn-é Samâ'ah, et lui d'Ali Ibn'l Hassan Ibn-é Rabât, et lui d'Ibn-é Ozay'nah qui avait dit que Zorârah avait dit:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Les Douze Imâms [*as*], issus de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*] sont tous des "Mohaddasse".

Ils sont les descendants [i.e. la Progéniture] du Messager d'Allah [*savavs*] et les descendants [i.e. la Progéniture] d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]. Par conséquent, le Messager d'Allah [*savavs*] et Ali [*as*] sont leurs [illustres] "Pères"..."

15- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Sa'îd Ibn-é Ghazvân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Après Hosséyn Ibn-é Ali [*as*], il y aura Neuf Imâms. Et le Neuvième, parmi eux sera le "Qâ'îm" [*as*]."

16- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abân qui avait dit que Zorârah avait déclaré:"[Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:"Nous sommes Douze Imâms. Hassan et Hosséyn [*as*] sont d'eux; ensuite, [le reste] des Imâms sont les descendants de Hosséyn [*as*]."

17- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Abou Sa'îd Al-Osfouri, et lui d'Amr Ibn-é Sâbét, et lui d'Abél Jâroud qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâhér *as*] avait annoncé:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré:"Ô Ali! Toi, moi et Douze [hommes] parmi ma descendance [i.e. lignée], nous sommes les "Ancres de la Terre"; c'est à dire, les fiches [i.e. les piquets] et les montagnes.

À travers nous, Allah a cloué la Terre, afin qu'Elle ne dévore point Ses

habitants. Si tous les Douze hommes parmi ma descendance devaient rendre l'âme [et mourir], la Terre s'effondrerait immédiatement avec ses habitants."

18- Par la même chaîne de narrateurs, [cet hadîs a été rapporté] par Abou Sa'îd [*rafa'ahou*] qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:

"Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" Parmi ma descendance, il y aura Douze nobles dirigeants [i.e. Imâms], [et tous sont] des "Mohaddassoûne", et [dotés du pouvoir] de la discernation. Le Dernier d'entre eux sera le "Qâ'îm" [*as*] [qui se soulèvera] avec la Vérité. Il remplira [la Terre] de Justice, tout comme elle a été remplie d'Injustice [jusqu'ici]."

19- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Cham'ôun, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân Al-Assamm qui avait dit que Karrâm avait déclaré:

"[En une occasion,] je fis vœu de ne plus manger aucune nourriture durant le jour, jusqu'à ce que le "Qâ'îm" de la [sainte] Famille de Mohammad se soulevât! Je me rendis ensuite auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et lui dis:" Un homme parmi vos suivants [et vos partisans] a fait vœu devant Allah [et pris Allah en Témoin] de ne plus manger aucune nourriture durant le jour, jusqu'au jour du Soulèvement du "Qâ'îm" de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*]..."

Il [l'Imâm *as*] déclara:" Ô Karrâm! Observe donc le Jeûne... Mais ne jeûne point durant les deux [jours] de Fête [i.e. Id][1] ni durant les trois jours de "Tach'righ" [2].

Ni lorsque tu es en train de voyager ni quand tu es malade; car lorsque Hosséyn [*as*] atteignit [le haut rang] du Martyr, les Cieux, la Terre et ce qui était en eux, et aussi tous les Anges du Ciel se lamentèrent et s'écririèrent:"Ô Seigneur! Accorde-nous donc la permission de détruire [ces] créatures, et de purger la Terre de leurs [viles] présences pour avoir violé Ta Sanctité et [pour avoir] tué Ton Élu...!"

Allah leur révéla alors:" Ô Mes Anges! Ô Mes Cieux! Ô Ma Terre! Calmez-vous."

Il avait alors tiré le Voile, derrière Lequel se trouvaient Mohammad [*savavs*] et ses exécuteurs testamentaires [*as*]. Il avait pris la main d'un tel..., le "Qâ'îm" parmi eux et annoncé:" Ô Mes Anges! Ô Mes Cieux! Ô Ma Terre! À travers lui [i.e. le "Qâ'îm" *as*], Je vengerai [le sang] de Hosséyn..." et Il avait révélé cela, par trois fois."

20- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs

---

1. La Fête de l'Immolation de la bête de Sacrifice.
2. Le 11-12-13 Zil'hidjjah durant la saison du Hadj.

de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Abou Tâléb, et lui d'Osmân Ibn-é Issâ qui avait dit que Samâ'ah Ibn-é Méh'rân avait déclaré:"Abou Bassir, Mohammad Ibn-é Imrân, le vassal d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et moi, nous nous trouvions chez lui à la Mecque, lorsque Mohammad Ibn-é Imrân dit:" J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer[une fois,]: "Nous, les Douze [Imâms] sommes [tous] des "Mohaddasse"."

Abou Bassir lui demanda alors:"As-tu [vraiment] entendu [cela] d'Abi Abdéllâh [*as*]?" Il le fit [ensuite] jurer une ou deux fois pour s'assurer qu'il avait réellement [et bel et bien] entendu cela.

Abou Bassir déclara alors:"Car [moi,] je l'avais entendu d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]."

***

Chapitre 127

Du fait que lorsqu'une chose est déclarée, au sujet de quelqu'un et que cette chose ne lui ressemble pas Mais qui correspond à son fils ou au fils de son fils, C'était donc au sujet de cet enfant même, Que cette chose avait été déclarée

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad; et Ali Ibn-é Ibrâhîm l'a [aussi] rapporté de son père, et tous deux, d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb, et lui d'Abou Bassir qui avait dit qu'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait annoncé:"Allah, le Sublime révéla à Imrân [i.e. le père de Maryam *sa*]:" Je t'accorderai un fils parfait et béni qui, de par la Permission d'Allah guérira l'aveugle et les lépreux et qui ressuscitera les morts [pour les retourner en vie]... Et Je le choisirai comme le Messager des Enfants d'Isra'êl [i.e. Bani Isrâ'îl]..."

Ainsi donc, Imrân informa son épouse Hannah, la mère de Maryam [*sa*] à ce sujet. Lorsqu'elle conçut, elle pensa [en son for intérieur] que son bébé allait être un garçon. Lorsqu'elle mit son enfant au monde, elle dit: "*Seigneur! Voilà que j'ai accouché! Le garçon n'est pas comme la fille.*" [Âlé-Imrân-36] c'est à dire que la fille ne pouvait être un Messager.

Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire annonça:"*Allah savait mieux ce dont elle avait accouché...*" [Âlé-Imrân-36]

Lorsque Allah, l'Altissime accorda Issâ [i.e. Jésus *as*] à Maryam [*sa*], il était celui qui avait été promis à Imrân et au sujet duquel, il avait reçu ces "Bonnes

Nouvelles". [En fait,] Il avait promi Issâ [*as*] à Imrân. Ainsi donc, lorsque nous disons une chose au sujet d'un homme parmi nous et que cette chose ne se retrouve point chez lui, ceci se retrouvera chez son fils ou son petit-fils; par conséquent, ne reniez pas ce fait."

2- Mohammad Ibn-é Ismâ'îl a rapporté cet hadîs d'Al-Fazl Ibn-é Châzân, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Omar Al-Yamâni qui avait dit qu'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Si nous disons une chose au sujet d'un individu et que cela ne se retrouve point en lui mais que cette même chose se retrouve chez son fils ou son petit-fils, ne reniez donc pas ce fait. Car sûrement, Allah, l'Altissimefait ce qu'Il veut!"

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz qui avait dit qu'Abou Khadidjah avait dit:"[Une fois,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:"Parfois, on considère un individu comme celui qui pratique la justice ou bien qui se comporte avec injustice; et cette action lui est attribuée, même s'il ne l'avait pas commise. Or, cela [se retrouvera] chez son fils ou son petit-fils, après lui; par conséquent, il devient celui [à qui on avait attribué cette chose]."

***

Chapitre 128

Tous les [illustres] Imâms [*as*] sont les Défenseurs du Commandement d'Allah - l'Altissime - et ils guident vers Lui

1- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Zéyd Ibn'l Abél Hassan qui avait dit:"Hakam Ibn-é Abi Noé'ym avait déclaré:" Je me rendis auprès d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] lorsqu'il se trouvait à Médine et lui dis:" J'ai fait un vœu, pendant que je me trouvais entre le "Rokn" [i.e. le coin de la Maison d'Allah qui est le plus rapproché à la Porte de la Ka'abah et où la Pierre Noire ou "Hadjar Al-Asvad" est installée] et le "Maghâm" [i.e. la Station d'Ibrâhîm] que si j'allais vous rencontrer, de ne point quitter Médine que lorsque j'aprenne si vous êtes [bel et bien] le "Qâ'îm" de la [sainte] Famille de Mohammad...?"

Il [l'Imâm *as*] ne me donna aucune réponse. J'y restais pour trente jours.

Il me rencontra ensuite dans un chemin et déclara:"Ô Hakam! Es-tu encore ici?!"

Je répondis:" Oui. Je vous avais informé de [mon vœu] devant Allah pour ma personne et vous ne me m'avez ordonné aucune chose ni ne m'avez vous défendu d'aucune chose ni ne m'avez vous donné aucune réponse..."

Il [*as*] déclara [alors]:" Viens me voir tôt, demain matin chez moi..."

Le jour suivant, je me rendis chez lui et il déclara:" Demande ce que tu veux."

Je dis:" Entre le "Rokn" et le "Maghâm", j'ai fait vœu devant Allah de jeûner et de faire la charité, si j'allais vous rencontrer et de ne pas quitter Médine, avant de savoir si vous êtes bel et bien le "Qâ'îm" de la [sainte] Famille de Mohammad? Et si vous êtes vraiment [le "Qâ'îm"], je voudrais m'attacher à votre [sainte] personne! Et si vous n'êtes pas [le "Qâ'îm"], je m'en irais [deci, delà,] sur la terre, afin de trouver ma subsistance..."

Il [*as*] répondit:" Ô Hakam! Nous sommes tous [i.e. tous les Imâms], ceux qui maintiennent le Commandemant d'Allah..."

Je demandai:" Ainsi donc, vous êtes [bel et bien] "Mahdi"...?"

Il répondit:"Nous guidons tous, vers Allah!"

Je demandai:"Ainsi donc, vous êtes le Possesseur de l'Épée...?"

Il répondit:"Nous sommes tous, les Possesseurs de l'Épée et les Héritiers de l'Épée..."

Je demandai:"Est-ce vous qui détruirez les Ennemis d'Allah à travers cette action, de sorte que l'Honneur reviendra aux "Amis" d'Allah, et à l'aide de laquelle, la Religion d'Allah sera manifestée...?"

Il [*as*] dit:"Ô Hakam! Comment pourrais-je être [celui-là,] quand je viens d'atteindre quarante-cinq ans?! En effet, le Maître de cette Affaire sera bien plus jeune que moi et bien plus agile [monté] sur le dos d'un cheval...!"

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet ḥadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Abou Khadidjah qui avait dit qu'on avait demandé à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet du "Qâ'îm" et il avait annoncé:"Nous sommes tous des "Qâ'îm" [i.e. les Mainteneurs] du Commandement [d'Allah], l'un après l'autre, jusqu'à ce que le Maître de l'Épée [*as*] se manifeste et apparaisse!

Lorsque le Maître de l'Épée [*as*] arrive, il se soulèvera et amènera une toute autre chose [i.e.une toute autre Affaire]..." [1]

---

1. C'est à dire que l'Imâm [*as*] se suffira à lui-même et n'aura aucunement besoin des évidences ou des témoins pour passer son verdict. Par conséquent, il punira celui qui refusera de payer

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Cham'ôun, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém Al-Batal qui avait dit qu'Abdéllâh Ibn-é Sénân avait déclaré:"[En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet du [noble] verset [qui annonce]:"*[Et rappelle] le jour où Nous appellerons chaque communauté, par son Imâm...*" [Al-Isrâ-71]

Il [*as*] répondit:" [Ceci signifie] l'Imâm qui est parmi eux et il est le "Qâ'îm" des gens de son temps."

***

Chapitre 129

Offrir des récompenses financières aux [illustres] Imâms [*as*][1]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Ibn-é Âmér [*rafa'ahou*] a rapporté cet hadîs, à travers sa chaîne de narrateurs:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:

"Quiconque pense que l'Imâm a besoin de ce qui se trouve dans la possession des gens est un mécréant! [2] Or, ce sont les gens, en effet, qui ont besoin que l'Imâm accepte [des choses,] de leurs personnes. Allah, à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:"*Prélève de leurs biens une "Sadaghah" [i.e. Aumône Religieuse] par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux...*" [At-Tawbah-103]

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Issâ Ibn-é Soléy'mân An-Nahhâs, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" Al-Khéybari et Younos Ibn-é Zab'yân avaient [tous deux] déclaré:"[En une occasion,] nous entendîmes Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Aucune chose n'est plus agréable à Allah

---

ses Obligations canoniques. De même il recommencera à re-exécuter bien des Lois Islamiques qui n'étaient plus exécutées dûment selon l'Islam.

1. C'est à dire, l'action de payer les dus canoniques Islamiques, comme le Khôms, la Zakât et les différentes sortes d'Aumône Religieuses, à l'Imâm du Temps [*as*] pour qu'il les distribue aux pauvres et aux moins favorisés.
2. C'est à dire, la mécréance et l'athéisme devant la Foi et non devant l'Islam. C'est à dire qu'il n'est pas considéré comme un vrai croyant, car il n'a point connu son Imâm. Et il faut bien préciser que l'Imâm du Temps [*as*] exige le paiement des Obligations canoniques Islamiques, non [qu'à Dieu ne plaîse!] pour s'enrichir personnellement, mais pour aider et assister les défavorisés de la société et les pauvres et les orphelins.

que les dirhams qui ont été pris [des biens pesonnels] pour [payer la part] de l'Imâm [*as*]...!

Et Allah multipliera ses dirhams au Paradis, comme la montagne d'Ohod..."

Il [*as*] dit [ensuite]:"Allah, l'Altissime annonce dans Son Livre:"*Quiconque prête à Allah de bonne grâce, il le lui rendra multiplié plusieurs fois!"* [Al-Baqarah-245]

Il [*as*] ajouta:"Par Allah! Ceci se réfère tout particulièrement, au sujet de la Récompense financière de l'Imâm."

3- Par la même chaîne de narrateurs, d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Hammâd Ibn-é Abi Talhah qui avait dit que Mo'âz Sâhéb Al-Aksiyah avait déclaré:"[Une fois,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Allah ne demande jamais à Ses créatures un prêt pour un besoin quelconque [et] de ce qu'elles possédent. En fait, tous les Droits qui appartiennent à Allah appartiennent à Ses Gardiens, désignés [par Lui,] sur Ses créatures."

4- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abél Magh'râ qui avait dit qu'Is'hâgh Ibn-é Ammâr avait déclaré:" [Une fois,] je demandai à Abou Ibrâhîm [l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire:"*Quiconque fait à Allah un prêt sincère, Allah le lui multiplie, et il aura une généreuse récompense.*" [Al-Hadid-57].

Il [*as*] répondit:" Ceci se réfère à la Récompense financière à l'Imâm [*as*]."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mayyâh qui avait dit que son père avait dit:"[Une fois,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] me déclara:"Ô Mayyâh! Un dirham payé à l'Imâm est bien plus grand en poids que la [montagne] d'Ohod!"

6- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui de certains hommes, qu'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Un dirham payé à l'Imâm est bien meilleur que mille dirhams payés pour d'autres bonnes causes!"

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl qui avait dit qu'Ibn-é Bokéy'r avait déclaré:

"[En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Je prends un dirham de vous, quand [en fait] je suis l'homme le plus riche de Médine! [Par cela,] j'ai uniquement l'intention de vous purifier."

***

Chapitre 130

Du "Fay" et de "l'Anfâl"
Et l'explication [offerte, au sujet de] "Khôms"
De ses limites et de ce qui incombe à quelqu'un
de payer son "Khôms" [1]

[L'illustre Cheikh Koléyni, qu'Allah lui accorde Sa Miséricorde avait écrit]:

Allah, le Béni, l'Altissime inventa le monde entier pour ses "Caliphes" [i.e. Représentants - Délégués], comme Il dit à Ses Anges:" *Certes, Je vais établir sur la Terre un Caliphe...*" [Al-Baqarah-30].

Ainsi donc, le monde entier était pour Adam; et après lui, il appartenait aux vertueux pieux, parmi ses descendants et ses Successeurs.

Tout ce dont les Ennemis prirent [par force] et qui leur revint ensuite, à travers [les butins de] la guerre ou la conquête se nomme "Fay", car c'est ce qui leur fut accordé [i.e. Yafia Ilay'him] comme la conséquence de la conquête ou de la guerre.

Les règles de "Fay" est ce qu'Allah, l'Altissime a annoncé:

"*Et sachez donc que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième revient à Allah, au Messager Mohammad savavs], à ses proches parents, aux orphelins, aux Masâkin [les pauvres], et aux voyageurs [en détresse], si vous croyez en Allah...*" [Al-Anfâl-41]

Par conséquent, il appartient à Allah, au Messager d'Allah [*savavs*] et aux proches parents du Messager d'Allah [*savavs*].

Ainsi donc, ceci est "Fay" qui a été retourné à ses [vrais] possesseurs.

Cependant, "Fay" [i.e. le reversement] est ce qui était aux mains des autres et qui fut retiré d'eux, par force.

Quant à ce qui a été retourné à eux, sans l'emploi d'aucune force, ceci est appelé "Anfâl". Ceci appartient exclusivement à Allah et au Messager d'Allah [*savavs*].

Personne d'autre n'aura aucune part de cela! Une part est donnée, seulement lorsqu'il y avait eu une bataille. Pour ceux qui prirent part dans une guerre et y

1. Les biens qui sont à la disposition du Messager d'Allah [*savavs*] sont divisées en trois catégories: Fay - Ghanimat [i.e. butin de guerre] et Anfâl.

participèrent, quatre portions du butin sont données et une portion est pour le Messager d'Allah [*savavs*].

Ce qui appartient au Messager d'Allah [*savavs*] est divisé en six portions: trois pour lui et trois pour les orphelins, les pauvres et les voyageurs en détresse qui n'ont pas les moyens de payer pour leur voyage [d'aller ou de retour].

Et pour ce qui est d'Anfâl, ceci est bien différent. Il appartient uniquement au Messager d'Allah [*savavs*]; et [la propriété appelée] "Fadak" appartenait [aussi] au Messager d'Allah [*savavs*]; et ce fut le seigneur des croyants [Ali *as*] qui la conquit et personne d'autre n'y prit part. Par conséquent, le terme "Fay" ici, ne s'applique pas à cela et il est donc appelé "Anfâl". De même, "Anfâl" s'applique aux [propriétés telles que:] les forêts, les mines, les mers et les déserts.

Ces propriétés appartiennent exclusivement à l'Imâm.

Si les gens veulent travailler sur ces terres avec la permission de l'Imâm, en ce cas, quatre-cinquième [de ces terres] leur appartiendra et un cinquième appartiendra à l'Imâm. Cette portion d'un cinquième est comme le "Khôms".

Et celui qui travaille sur ces terres sans la permission de l'Imâm, [en ce cas,] toutes les portions appartiendront [automatiquement] à l'Imâm et personne ne recevra aucune part.

La même chose s'applique pour le cas où quelqu'un travaille sur une propriété, et qu'il la ravive, la rénove [i.e. améliore son état], la développe ou bien encore construit [quelque chose] en elle sans la permission du propriétaire de la terre.

Il n'aura aucune part. Et ceci dépendra du propriétaire de lui laisser quelque chose ou bien de prendre tout pour lui-même."

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Omar Al-Yamâni, et lui d'Abân Ibn-é Abi Ayyâche qui avait dit que Soléy'm Ibn-é Ghéys avait déclaré:" J'entendis le seigneur des croyants [Ali *as*] dire:"Par Allah! Nous sommes ceux à qui, Allah s'est référé, par "Zél'ghorbâ" [i.e. les proches parents du Prophète]! Ceux qu'Il a assimilés avec Lui-même et Son Prophète [*savavs*], en annonçant:" *Le butin provenant [des biens] des habitants des cités qu'Allah a accordé sans combat, à Son Messager, aux proches parents, aux orphelins, aux "Masâkin" [aux pauvres] et au voyageur [en détresse]...*" [Al-Hach'r-7].

Cette part nous appartient exclusivement. Il n'a pas désigné pour nous une part des Aumônes Religieuses [i.e. Sadaghah].

Allah a [grandement] honoré Son Prophète et nous, [en empêchant] que

notre nourriture provienne de la souillure [i.e. les Aumônes Religieuses provenues] des mains des gens...!" [1]

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abân, et lui de Mohammad Ibn-é Moslém qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah l'Altissime: "*Et sachez que tout butin que vous avez ramassé, le cinquième revient à Allah, au Messager d'Allah [Mohammad savavs], à ses proches parents [i.e. Zél'ghorbâ], aux orphelins, aux "Masâkén" [i.e. aux pauvres] et au voyageur [en détresse]...*" [Al-Anfâl-41]:" Ceci se réfère aux proches parents du Messager d'Allah [*savavs*]; et le "Khôms" est pour Allah, pour le Messager d'Allah [*savavs*] et pour nous..."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hafs Ibn'l Bakh'târi qui avait dit qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Anfâl est ce qui n'a pas été pris par [l'emploi] des chameaux ou des chevaux [i.e. la force militaire]; ou bien, par une [quelconque] réconciliation avec [certains] gens; ou bien, par [ce que] les gens avaient donné de leur plein gré [i.e. de leur propre volonté]. Et toute chose, qu'elle soit une terre stérile ou une vallée profonde appartient au Messager d'Allah [*savavs*]; et ce sera pour l'Imâm après lui; et il pourra en faire ce qu'il voudra."

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Hâchém a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de certains parmi nos Chiites qui avaient dit qu'Abou Sâléh [i.e. le serviteur vertueux] [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] avait déclaré:

"Khôms est dû pour cinq choses: le butin [de guerre], ce qui a été obtenu de la profondeur des eaux [comme la plongée sous-marine], des trésors, des mines et des mines de sel. Khôms est ainsi obtenu de ces choses et payé à ceux qu'Allah le Sublime a décrêté [qu'ils soient dûment payés].

Le quatre cinquième [du butin] doit être distribué parmi les combattants et ceux qui avaient été en charge de la guerre.

Khôms est divisé [alors] en six parts parmi eux [à ceux à qui Allah a décrêté

1. Il y a une claire différence entre Zakât et Khôms: Zakât est prise des biens que les gens possèdent et c'est pour faire purifier les gens de leurs péchés. Par conséquent, elle est comparée à la souillure de la main. Et Khôms, avant d'appartenir à quelqu'un, est prise des biens non encore souillés. Par conséquent, il est considéré comme pur et propre.

ces parts]: une part pour Allah, une autre pour le Messager d'Allah [*savavs*], une autre pour les proches parents [du Messager d'Allah *savavs*], une autre pour les orphelins, une autre pour les pauvres et une autre pour les voyageurs [en détresse qui auront besoin d'une somme d'argent pour continuer leur voyage].

Ainsi, la part d'Allah et celle du Messager d'Allah [*savavs*] appartiennent comme un héritage, au "Dirigeant du Temps" [i.e. "Ow'lél Amr": les Imâms Infaillibles *as*] après le Messager d'Allah [*savavs*]. Ainsi donc, il reçoit trois parts. Deux parts comme son héritage et une part est celle qu'Allah lui a accordé. [De même,] la moitié de Khôms lui appartient [à Ow'lél Amr] et le reste du Khôms est [distribué] entre les membres de la Famille.

Une part pour leurs orphelins, une autre pour leurs pauvres et une autre pour les voyageurs en détresse [qui ont besoin d'argent pour continuer leur voyage], à être distribuées parmi eux, selon le Livre [d'Allah: le Saint Corân] et la "Sounnah" et qui leur suffira pour une année entière. Si quelque chose est resté [de ces parts], il appartiendra alors au Dirigeant [i.e. Vali]. Et s'il y a un déficit ou un manque pour suffire [amplement] aux besoins [des besogneux], en cas, il incombe au Dirigeant de subvenir à leurs besoins, autant qu'il leur suffira.

Il [i.e. le Vali] est désigné comme leur bienfaiteur, car il reçoit ce qui est resté [des restes des parts].

Cependant, Allah leur a accordé exclusivement ce Khôms et non point aux pauvres [en général] qui se trouvent dans la société, ni aux voyageurs [en détresse qui ont besoin d'argent pour continuer leur voyage]; [et ceci] est comme un remplacement pour les Aumônes des gens. Ainsi donc, c'est un signe d'honneur, de la part d'Allah envers eux, à cause même de leur parenté avec le Messager d'Allah [*savavs*]; et un honneur venu d'Allah, afin de les préserver de la souillure des [mains des] gens...!

Par conséquent, Il a désigné une chose exclusive pour eux, de Sa part, qui les libérera de tout besoin et les sauvera de toute sorte d'humiliation et de pauvreté [i.e. destitution]. Cependant, il n'y a aucun problème s'ils reçoivent des Aumônes, l'un de l'autre.

Et ceux pour qui Allah a désignés le Khôms, ce sont les parents du [noble] Prophète [*savavs*]; ceux qu'Allah a mentionnés [dans le Saint Corân] et dit [à leur sujet]:" *Et avertis [i.e. ô Mohammad!] les gens qui te sont les plus proches.*" [Ach-Chou'arâ-214]; ce sont les fils d'Abdol'mottalléb, homme ou femme.

Aucune famille parmi les Qouraïchites ou les Arabes ne vient d'eux!

Et [même] leurs seigneurs [i.e. suzerains] n'ont aucune part de ce Khôms et

ne sont point considérés comme eux!

Or, les Aumônes des gens sont licites pour leurs esclaves [i.e. leurs vassaux] [afin qu'ils les consomment]. Et ils sont égaux avec les autres gens.

Et faire l'aumône à celui qui a une mère Hâchémite et un père [parmi les autres tribus] Qouraïchites est licite et il n'a aucune part du Khôms; car Allah, l'Altissime a annoncé:"*Appelez-les du nom de leurs pères...*" [Al-Ah'zâb-5].

Et les meilleurs parts de ces butins [i.e. choses] appartiennent à l'Imâm.

Il peut choisir parmi ces biens: une belle esclave, le meilleur cheval, des vêtements et d'autres choses encore, [bref,] tout ce qui lui plaîra et désirera.

Ceci est son [plein Droit,] même avant la distribution et la soustraction du Khôms. Et il est libre d'employer ces biens, comme il veut [et comme bon lui semble]: comme le fait de [vouloir] les accorder aux "Mo'allafatol Ghouloubéhém" [i.e. les gens qui peuvent avoir une inclination envers l'Islam, après avoir reçu des présents] ou pour une autre chose qu'il jugerait bon.

Si quelque chose reste après cela, en ce cas, le Khôms [i.e. un cinquième] de ces biens doit être retiré et distribué parmi ceux qui méritent de recevoir le Khôms; et le reste [i.e. le quatre cinquième] doit être distribué parmi ceux qui avaient été chargés d'une position [et d'un rang] durant la guerre.

Si [par contre], après le paiement des parts, il ne reste plus rien, en ce cas, il n'y aura rien pour eux ou pour ceux qui avaient combattu: ni des propriétés ni de ce qu'ils avaient conquis, excepté ce que l'armée s'était appropriée [et il ne restera plus rien pour les combattants].

Les Bédouins n'ont aucune part dans cette distribution, même s'ils avaient pris part dans le combat, en compagnie du "Vali" [i.e. l'Imâm ou son Agent - Représentant].

Ceci est parce que le Messager d'Allah [*savavs*] fit un pacte avec les Bédouins pour qu'ils restent dans leurs terres et qu'ils n'émigrent pas; mais si le Messager d'Allah [*savavs*] était attaqué par [un large nombre] de ses ennemis, ils devaient venir et lui porter secours et l'assister dans le combat qu'il menait contre l'ennemi; et ils n'auraient aucune part du butin [de la guerre].

Et la "Sounnah" du [noble Prophète *savavs*] continue [encore] parmi eux et les autres, de cette même manière.

Les terres qui avaient été conquises [et capturées] par les forces de l'armée resteront dans la possession de ceux qui veulent construire et développer [ces terres,] et qui les ravivent et les maintiennent, selon l'accord conclu avec le "Vali" et selon leurs capacités et leurs Droits.

Ils pourront ainsi payer [les impôts] en moitié: un troisième ou deux

troisième et selon la base de leurs capacités à payer [cette somme,] sans leur causer des problèmes.

Les impôts, pour ce qui est récolté sera de dix pour cent, si la plantation est irriguée par la pluie et l'eau courante [en utilisant les moyens naturels].

Et la moitié de cette somme [c'est à dire, cinq pour cent], si l'irrigation est exécutée, en utilisant des machines à main [i.e. comme des véhicules à roues et des arroseurs, etc...]; il [i.e. le Dirigeant] doit diriger [les impôts,] en accord avec les Directions Divines, en huit choses: pour [aider] les pauvres, les mendiants, les employés qui paient [tant bien que mal leurs impôts], les gens qui sympathisent avec la Religion [d'Islam] [i.e. Moallafatol Ghouloub], pour l'affranchissement des esclaves, pour l'assistance à ceux qui ont des dettes, pour la Cause d'Allah et [enfin pour] l'assistance à ceux qui ont besoin d'aide pour leur voyage [et qui sont en détresse].

Ceci sera divisé parmi eux d'une manière qui leur suffise pour une année entière et sans leur causer aucune rigueur ni pression.

S'il reste quelque chose, cela sera retourné au "Vali". Et s'il y a une insuffisance, en ce cas, il incombe au "Vali" [i.e. Dirigeant] de subvenir aux besoins [des besogneux] avec ses propres ressources, jusqu'à ce tout soit suffisant.

Ce qui reste du dix pour cent [des impôts] est alors divisé entre le "Vali" et ses associés: ceux qui travaillent la terre et ceux qui prennent soin de la terre [i.e. les laboureurs et les paysans].

Ils recevront leurs portions, selon ce qui avait été convenu entre eux.

Le reste sera dépensé, pour subvenir aux besoins de ceux qui l'aident [i.e. le Vali] dans les questions religieuses et pour les causes qui fortifiera l'Islam et la Religion [d'Allah]: comme la défense, le "Djihâd" et d'autres causes publiques et générales. Il ne devra rester aucune chose pour son intérêt personnel, qu'il soit grand ou petit.

Or, à part le Khôms pour lui [i.e. l'Imâm *as*], il y a [aussi] l'Anfâl.

"Anfâl" est toute sorte de terre abandonnée, dont les propriétaires ont péri; et [aussi] toutes les terres qui ont été acquises sans l'emploi d'aucune force [physique] ou de combat et qui ont été acquises, à travers un accord [mutuel]; [des terres] que les propriétaires eux-mêmes ont données [à l'Imâm, de leur plein gré], sans aucun combat mené.

C'est à lui [i.e. à l'Imâm] qu'appartiennent les montagnes élevées, les vallées profondes [i.e. les lieux où coulent les rivières], les forêts et les terres sous-développées qui n'ont aucun propriétaire quelconque.

C'est à lui qu'appartiennent les biens [i.e. les propriétés] des rois déchus et vaincus, si ces propriétés n'ont pas été usurpées.

Les propriétés usurpées sont retournées [alors] à leurs propriétares [légitimes].

Il [i.e. l'Imâm *as*] sera [alors] l'héritier de ceux qui n'ont aucun héritier.

Il soutient [aussi, tous] ceux qui n'ont aucun souteneur."

Il [*as*] déclara [ensuite]:"Allah n'a laissé aucune catégorie des biens sans l'avoir divisée et partagée; et Il a accordé un Droit à toute personne possédant un Droit: [que ce soit] individuel ou publique, besogneux ou mendiant et pour toutes sortes de classes sociales.

Et il [*as*] ajouta:" Si la justice est pratiquée parmi les gens, ils seront alors libérés de tout besoin!" et il [*as*] déclara [aussi]:" La justice est plus douce que le miel...!

Mais personne ne pratique la justice, excepté celui qui apprécie justement et pleinement la justice [et qui possède la connaissance et la puissance nécessaires pour cela]..." Il [*as*] déclara[encore]:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait l'habitude de distribuer les Aumônes des régions rurales et agricoles dans ces [mêmes] régions rurales et agricoles et les Aumônes des villes pour les habitants des villes. Il ne les divisait pas d'une manière égale, en huit parts, pour que chaque groupe reçût sa part d'un huitième; mais il les divisait plutôt, en proportion avec chacun des huit groupes qui se présentait à lui et à une mesure qui allait suffire pour [la durée d']une année entière pour chaque groupe en question.

Car, il n'y avait aucun limite précis, catégorique et obligatoire; et il se basait sur ce qu'il voyait et ce qui se présentait à lui, jusqu'à ce qu'il eût libéré chaque groupe de leurs besoins. Et si quelque chose restait de [cette somme d'argent], il les offrait alors à d'autres groupes de gens.

"Anfâl" appartient [par Droit] au "Vali"; et chaque terre qui était capturée et conquise, durant la période où vivait le [vénérable] Prophète [*savavs*], lui appartient jusqu'à l'Éternité.

Et ceci, sans tenir compte du fait que la conquête avait initié par des justes ou des injustes; car la responsabilité du Messager d'Allah [*savavs*] restait la même dans le cas de la toute première [génération] et de la toute dernière [génération]; car le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" Les Musulmans sont des frères [en religion] les uns les autres et leurs sangs sont également sacrés.

Même le plus vil d'entre eux doit s'efforcer d'exécuter ses responsabilités."

Il n'existe aucune "Zakât" sur une propriété de Khôms.

Ceci est parce que la subsistance des besogneux parmi la populace [qui ne sont pas des Hâchémites] a été placée dans les biens des gens, en huit catégories.

Par conséquent, personne parmi eux ne sera exclu [et pour qui, il faudrait donner une part de "Khôms"]. Et Allah a accordé [un bien] pour le besogneux, parmi les proches parents du Messager d'Allah [*savavs*]: la moitié du Khôms; et Il les a donc libérés de tout besoin des aumônes des communs des gens, des aumônes du Prophète [*savavs*] et de celles du "Vali-é Amr" [i.e. celui qui est chargé d'Autorité: l'Imâm *as*].

Ainsi donc, de cette manière, il ne restera [plus] aucun destitué parmi les communs des gens ni parmi les proches parents du Messager d'Allah [*savavs*]; et ils deviennent ainsi, libres de tout besoin...!

Pour cette raison, il n'y a aucune "Zakât" sur les biens du [noble] Prophète [*savavs*] et du "Vali"; car, il ne resterait aucun destitué, ayant besoin de quoique ce soit. Ceci s'applique pour toutes sortes de besoin; et il y a des ressources, afin de leur faciliter la tâche. Et pour ceux d'entre eux qui ont [quand même] besoin [de quoique ce soit], il incombe au Prophète [*savavs*] et au "Vali" [*as*] de subvenir à leurs besoins; et ceci est obligatoire pour eux et c'est pour cela qu'il leur arrive parfois des biens, [comme des présents et des cadeaux que leur faisaient des représentants des pays divers et des rois]..."

5- Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs de certains de nos compagnons Chiites, je pense d'As-Sayyâri qui avait dit qu'Ali Ibn-é As'bât avait déclaré:" Lorsque Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] rencontra Mahdi[1], il le vit renvoyer [i.e. restituer] les choses qui avaient été prises par force des gens [i.e. Mazâlém].

Il [*as*] [lui] dit:"Ô prince des croyants! Et pourquoi donc, ce qui nous a été pris par force ne nous a pas été retourné...?"

Il lui demanda:"Qu'est-ce que c'était, ô Abél Hassan?"

Il [*as*] répondit:" Lorsque Allah le Béni, le Sublime accorda la grande victoire à Son Prophète [*savavs*] sur [la propriété] de "Fadak" et de ses banlieues, aucun cheval ni chameau ne fut employé [c'est à dire qu'il n'y avait aucun combat militaire pour prendre possession de cette propriété]. Par conséquent, Allah révéla à Son Prophète [*savavs*]:" *Et donne au proche parent ce qui lui est dû...*" [Al-Isrâ-26]

Le Messager d'Allah [*savavs*] ne savait point qui ils étaient [et à qui se référait ce "proche parent"]. Il se tourna donc vers [l'Archange] Gabriel [i.e. Djîbrîl *as*] pour savoir [de qui il s'agissait] et [l'Archange] Gabriel [*as*] retourna

1. Mahdi était le fils de Mansour, le troisième Caliphe Abbasside. Son nom était Mohammad Ibn-é Abdéllâh.

auprès de son Seigneur [pour avoir la réponse].

Allah Lui révéla alors de donner "Fadak" à [Dame] Fâtémeh [*sa*].

Le Messager d'Allah [*savavs*] appela [Dame] Fâtémeh [*sa*] et lui dit: "Ô Fâtémeh...! Allah m'a commandé de te donner "Fadak"." et elle répondit: "Ô Messager d'Allah! Je [l']accepte de vous et d'Allah..."

Et tant que le Messager d'Allah [*savavs*] était en vie, les représentants de [Dame] Fâtémeh [*sa*] continuèrent à vivre là.

Lorsque Abou Bakr prit le pouvoir, il chassa les représentants de [Dame Fâtémeh *sa*] de ce lieu. Elle se rendit alors auprès de lui et lui demanda de lui restituer "Fadak".

Il lui dit:"Amène donc quelqu'un, [de peau] noire ou rouge, pour témoigner en ta faveur [et confirmer que "Fadak" t'appartient bel et bien]..."

Elle [*sa*] amena le seigneur des croyants [Ali *as*] et Ommé Ay'man et tous deux témoignèrent en sa faveur. Par conséquent, il lui écrivit [un contrat] dans lequel, on affirmait que [désormais] elle ne devait [aucunement] être dérangée [pour la question de la possession de "Fadak"].

Lorsqu'elle sortit avec le document [en sa possession], Omar [Ibn'l Khattâb] la rencontra à mi-chemin et [lui] demanda:"Qu'est-ce que tu as [entre les mains], ô fille de Mohammad...?"

Elle répondit:"C'est un document qu'Ibn-é Ghohâfah [i.e. Abou Bakr] a rédigé pour moi."

Il demanda:" Montre-le moi..."

Mais elle refusa. Il le lui prit [alors] par force et le lut. Il jeta alors sa salive sur le document, effaça l'écriture et la déchira.

Il lui déclara alors:"Ceci ne fut pas capturé par ton père, à l'aide [de ses] chevaux ou de [ses] chameaux pour que tu puisses nouer une corde autour de "***nos***" cous...!"

Mahdi lui dit:" Ô Abél Hassan! Définis donc ses limites [i.e. Fadak] pour moi."

Il [*as*] déclara:"D'un côté, elle est fermée par la montagne d'Ohod. D'un autre côté, se trouve "Ariche Mésr". Ella a une frontière avec "Séy'f Ul-Bah'r" et d'un côté, elle est près de "Daw'matol Djandal"..."

Il lui demanda:"Aussi grande que cela...?"

Il répondit:" Oui, ô prince des croyants! Aussi grande que cela... Pour toute cette terre, le Messager d'Allah [*savavs*] n'avait aucunement employé les chameaux et les chevaux [des Musulmans] contre les gens de cette région."

Il répondit:" C'est bien grand... Je vais considérer cela..."

6- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah qui avait dit que Mohammad Ibn-é Mos'lém avait déclaré:"[En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:"Anfâl est [l'ensemble] de ces biens qu'Allah nous a accordé.

Et "Al-Anfâl" [qui est la huitième sourate du Saint Corân] est une [claire référence] à [An-Nafl:] l'amputation du nez des opposants et des ennemis [qui objectaient durement:"Pourquoi donc "Anfâl" doit-il uniquement appartenir à Allah et au Messager d'Allah [*savavs*]?!"][1]

7- Ahmad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr qui avait dit qu'on avait demandé à Ar-Rézâ [*as*], au sujet des paroles d'Allah, à Lui, la Puissance, la Gloire:" *Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième revient à Allah, au Messager [Mohammad savavs], à ses proches parents...*" [Al-Anfâl-41]:"À qui appartient, la portion qui revient à Allah?"

Il [*as*] répondit:"C'est pour le Messager d'Allah [*savavs*] et tout ce qui revient au Messager d'Allah appartient [aussi] à l'Imâm."

On lui demanda:"Supposons qu'une portion soit plus grande qu'une autre et que cette dernière est moins grande. Que doit-on faire?"

Il [*as*] répondit:" Ceci dépendra de l'Imâm [*as*]. Comment croyez-vous que le Messager d'Allah [*savavs*] opérait? Ne distribuait-il pas [les biens] comme bon lui semblait? La même chose s'applique [aussi] pour l'Imâm."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Hâchém a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Djamîl Ibn-é Darrâdj qui avait dit:"Mohammad Ibn-é Mos'lém avait déclaré:"On demanda à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des minéraux, tels que l'or, l'argent, le fer, le plomb et la cuivre.

Il [*as*] répondit:" Khôms s'applique à tous [ces minéraux]."

9- Ali a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Djamîl qui avait dit que Zorârah avait dit:" L'Imâm a [le plein droit] de donner [quelque chose] en cadeau [i.e. de faire des présents], d'accorder et de donner tout ce qui lui plaît [de la part du butin de guerre,] avant même que les parts

1. C'est une expression Arabe qui signifie littéralement:"Au prix d'avoir le nez coupé..." qui veut dire:"Sans faire attention au sacrifice qu'il faut montrer" ou bien "à tout prix". "An-Nafl" ressemble à "Anfâl" et c'est un jeu de mots intelligent que l'Imâm [*as*] fait, ici.

aient été distribuées et partagées. Le Messager d'Allah [*savavs*] combattit aux côtés d'un groupe de gens et il ne leur donna aucune part [du butin] de "Fay".

S'il le désirait, il aurait pu le diviser entre eux."

10- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Abdo Samad Ibn-é Bachir qui avait dit que Hakim Mo'azzén Ibn-é Issâ avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abi abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah l'Altissime:"*Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième revient à Allah, au Messager [Mohammad savavs], à ses proches parents...*" [Al-Anfâl-41]

Abâ Abdéllâh [*as*] déposa ses coudes sur ses genoux et en faisant un signe de sa main, répondit:"Par Allah! Ceci se réfère aux revenus quotidiens [par lesquels, le Khôms doit être payé]; mais mon père avait dispensé ses Chiites [de faire cela et leur avait permis de payer le cinquième [i.e. Khôms], à la fin de chaque année], de sorte qu'ils puissent prospérer."

11- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hosséyn Ibn-é Osmân qui avait dit que Samâ'ah avait dit:

"[En une occasion,] je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Rézâ as ou l'Imâm Djavâd *as* ou l'Imâm Hâdi *as*] au sujet de Khôms.

Il [me] répondit:" [Il s'applique] à tous les gains, grands ou petits que les gens font."

12- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs:

"Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Yazid avait dit:" [J'écrivis [une fois à l'Imâm *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Conseillez-moi: qu'est-ce un profit [i.e. Fâ'édah], et quel est votre avis, au sujet de ses limites? Qu'Allah le Sublime vous préserve! Si vous jugez bon, honorez-moi donc avec une explication de tout cela, pour que je ne persiste plus à commettre [des péchés] en ce qui concerne des [actions] "illicites" [i.e. Harâm] qui peuvent rendre mes Prières et mes jeûnes, invalides..."

Il [*as*] répondit en écrivant:" Le profit est ce que tu gagnes dans le commerce et de l'agricultre, après [la soustraction de] tes dépenses."

13- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad qui avait dit qu'Ibn-é Abi Nasr avait dit:"[En une occasion,]

j'écrivis à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Dois-je payer le Khôms, avant ou après [avoir soustrait] mes dépenses?"

Il [*as*] m'écrivit:"Après [avoir soustrait] tes dépenses."

14- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abi Bassir qui avait dit qu'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Le Khôms de tout ce qui provient d'un combat et aussi à cause de l'attestation [Islamique qui annonce]:"*Il n'y a aucun Dieu, à part Allah et Mohammad est le Messager d'Allah...*" [1] nous appartiendra alors et il n'est point licite pour aucun individu d'acheter quoique ce soit de ce Khôms, jusqu'à ce que notre Droit ait été [dûment] respecté..."

15- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub qui avait dit qu'Abdél Aziz Ibn-é Nâfé avait dit:"[Une fois,] nous demandâmes la permission de [rencontrer] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et lui envoyâmes [donc] un message.

Il nous envoya un message [à son tour]:" Venez deux par deux."

Un homme et moi entrâmes ensemble.

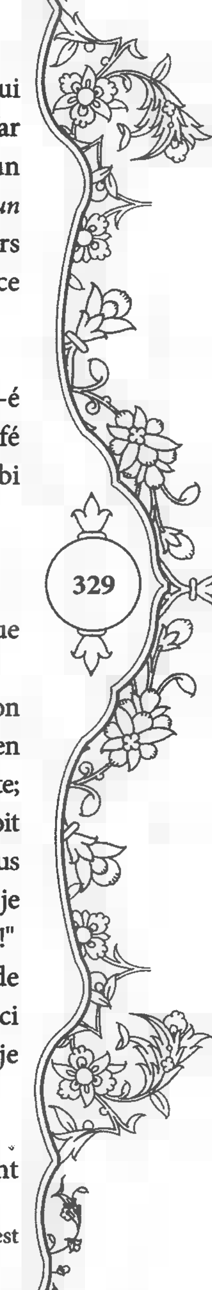
Je dis à l'homme:"Je voudrais que tu demandes la permission pour que nous puissions [lui] poser des questions..."

Il dit:" Certainement!" Il lui déclara alors:" Que je donne ma vie pour vous! Mon père était parmi les captifs [i.e. prisonniers de guerre] des Umeyyades. Et je sais bien que les Umeyyades n'avaient point le droit de rendre [quelque chose] licite ou illicite; et que tout ce qu'ils ont en leur possession [comme richesse et fortune], que ce soit insignifiant ou considérable, tout cela ne leur appartient point par Droit, mais à vous seuls[2]. Par conséquent, lorsque je pense à tout ce que je dois vous retourner, je souffre terriblement dans le fin fond de mon âme, de sorte que je pense devenir fou!"

Il [*as*] répondit:" [Je te libère de] tout ce que tu as reçu [de richesse et de possession, des Umeyyades; et tout cela] est [désormais] licite pour toi; et ceci s'applique aussi pour quiconque se trouve dans la même condition que toi: [je le libère, lui aussi; et sa richesse lui est désormais] licite."

[Le narrateur dit]:" Nous nous levâmes et le quittâmes.

Moa'ttab [le serviteur] nous devança et se rendit auprès de ceux qui étaient



---

[1] C'est à dire, à cause de l'attestation de l'Unicité d'Allah et du fait que Mohammad [*savavs*] est Son Messager.

2. C'est à dire à vous, les illustres Imâms [*as*].

assis [par terre], en attendant la permission de l'Imâm [*as*] pour se rendre chez lui; il leur déclara:"Abdél Aziz Ibn-é Nâfé vient d'obtenir un succès que personne avant lui n'avait jamais obtenu!"

Ils lui demandèrent:" Et qu'est-ce que c'est...?"

Il leur expliqua alors [et leur raconta l'histoire]. Ensuite, deux autres hommes se levèrent pour se rendre auprès d'Abâ Abdéllâh [*as*].

L'un d'eux lui dit:" Que je donne ma vie pour vous! Mon père était l'un des captifs [i.e. prisonniers de guerre] des Umeyyades; et je sais bien que les Umeyyades n'avaient aucun Droit sur aucune chose, que ce soit insignifiant ou considérable. Je voudrais que vous me libériez [de cette responsabilité morale]..."

Il [*as*] lui dit:"[Crois-tu] que cela réside entre nos mains...? [Or,] cela n'est point entre nos mains! Nous n'avons point le Droit de rendre quelque chose "licite" [i.e. Halal] ou "illicite" [i.e. Harâm]!..." [1]

Les deux hommes le quittèrent [penauds].

Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] se fâcha alors. Ainsi, ce soir-là, personne ne se rendit chez lui sans que l'Imâm [*as*] ne lui demandât tout d'abord:"Ne vous étonnez-vous pas [des propos] d'un tel... et d'un tel...?! Cet individu vient à moi pour me demander que je rende "licite" ce qu'avait commis les Umeyyades! Comme si une telle chose réside entre nos mains!"

Cette nuit-là, personne ne put arriver à ce qu'il espérait, excepté pour les deux premiers hommes, dont le souhait fut exaucé."

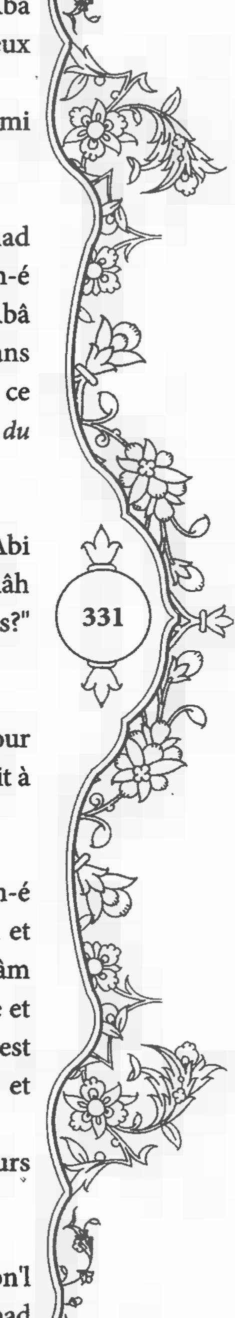
16- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Mah'boub qui avait dit que Zoray's Al-Konâssi avait dit:" [Une fois] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclara:" Par où, [croyez-vous] que l'adultère s'infiltre et pénètre [dans la vie] des gens?!"

Je répondis:" Je ne sais pas, ô toi, pour qui je donnerais ma vie [bien volontiers]!"

Il dit:"C'est en ne pas payant notre Khôms, à nous les "Ahlél Béyt" [2]; excepté pour nos Chiites [qui paient le Khôms]. Ceci préserve la pureté [et la légitimité] de leurs naissances."

---

1. Il est bien possible que l'Imâm [*as*] eût déclaré cela pour pratiquer la "Taghiyyah" [i.e. la dissimulation religieuse] de sorte que cette information ne fût guère dispersée. Tandis qu'il ne craignait aucunement ce fait, du premier visiteur. Or, le deuxième groupe qui se présenta n'était pas constitué de fervents partisants de l'Imâm [*as*] qui crussent sincèrement à son Autorité Inexorable.
2. C'est à dire qu'il y avait des hommes qui avaient des rapports sexuels avec leurs esclaves qui avaient été prises en captivité sans la permission des Imâms [*as*], et ils avaient aussi des enfants de ces pauvres femmes, tandis que ces esclaves ne leur étaient aucunemnt licites [i.e. Halâl], car leur Khôms n'avaient pas été payés aux Imâms [*as*].



17- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Choay'b qui avait dit qu'Abou Sabbâh avait déclaré:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] m'avait dit [en une occasion]:" Nous sommes ceux dont l'obéissance, vous a été rendue obligatoire [de par le Décrêt] Divin!

"Anfâl" nous appartient et c'est à nous que revient la meilleure chose parmi les gains et les butins de guerre..."

18- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui de Réfâ'ah, et lui d'Abân Ibn-é Tagh'léb, et lui d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avait dit, au sujet d'un homme qui meurt, sans laisser ni un héritier ni un gardien:"Cet individu est de ceux pour qui, ce [noble] verset [coranique] s'applique:"*Il t'interrogent [ô Mohammad!] au sujet du butin... Dis:" Le butin est à Allah et à Son Messager.*" [Al-Anfâl-1]

19- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hammâd, et lui d'Al-Halabi qui avait dit qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], en réponse à la question de: "Quel est l'impôt des trésors?" avait répondu:" Un cinquième [i.e. Khôms]."

[Et on lui demanda]:" Et au sujet des minéraux: quel est [donc] l'impôt?"

Il [*as*] avait répondu:" Un cinquième [i.e. Khôms]. Ceci s'applique aussi pour pour le plomb, la cuivre, le fer et tout ce qui provient des mines. Ce qui est soustrait à l'or et à l'argent est aussi soustrait [à ces minéraux]."

20- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rappporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Sabâh Al-Arzagh, et lui de Mohammad Ibn-é Moslém qui avait dit que l'un d'entre eux [l'Imâm Bâghér as ou l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" La condition la plus rigoureuse et terrible que les gens auront à faire face, au Jour du Jugement Dernier est lorsque le "Sâhébol Khôms" [i.e. celui qui avait droit au Khôms] se lévera et dira:" Ô Seigneur! [on me priva] de mon Khôms...!"

Ainsi, nous rendîmes licite le Khôms pour nos Chiites, afin que leurs naissances soient pures et légitimes."

21- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Mohammad

Ibn-é Ali qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as* ou l'Imâm Rézâ *as* ou l'Imâm Hâdi *as*,] au sujet de ce qui était retiré de la mer, des choses comme les perles, les saphires et les chrysolites; et au sujet des mines d'or et d'argent:" Quel est leur impôt?"

Il [*as*] répondit:"Lorsque leur valeur atteint un dinâr, en ce cas le Khôms s'applique à eux."

22- Mohammad Ibn'l Hosséyn et Ali Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd qui avait dit qu'Ali Ibn-é Mah'ziâr avait déclaré:" Je lui écrivis:"Ô mom seigneur et maître! On donne de l'argent à un individu pour qu'il exécute son Hadj. Y a-til un Khôms pour un tel argent, lorsqu'il le reçoit; ou bien de ce qui reste [de cet argent] auprès de cet homme, après le Hadj?"

Il [*as*] répondit:" Le Khôms ne s'applique pas à lui."

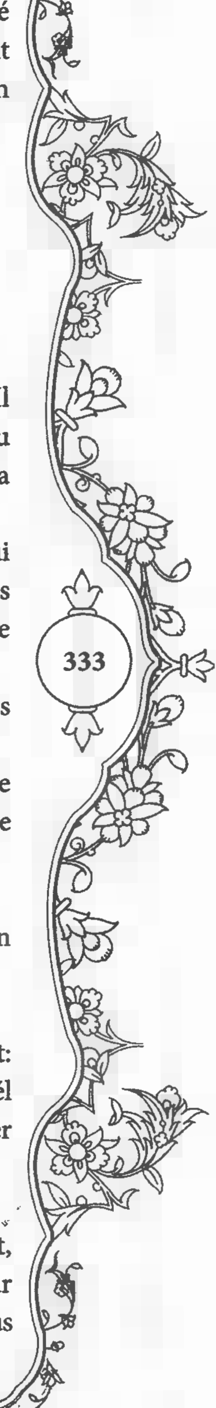
23- Sahl Ibn-é Ziâd a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ qui avait dit qu'Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Abd-é Rabbih avait dit:"[L'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] envoya un présent à mon père et mon père lui écrivit:" Y a-t-il un Khôms pour moi, pour ce présent que vous venez de m'envoyer?"

Il [*as*] lui écrivit:" Il n'y a aucun Khôms pour toi pour ce qui t'a été envoyé comme un présent, par le propriétaire du Khôms."

24- Sahl Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Mohammad Al-Hamadâni avait rapporté: "J'écrivis à Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*]:"Ali Ibn-é Mah'ziâr me lut la lettre de votre père [*as*], dans laquelle il a [fait mention] de l'obligation des propriétaires des propriétés, à payer pour un douzième [i.e. la moitié d'un sixième, ou: "Soddos"] après les dépenses.

Et du fait que celui dont les revenus provenant de sa propriété [sa terre de cultivation] ne lui suffisent pas [pour subvenir à ses besoins, n'a aucune obligation à payer] ni un douzième ni aucune autre chose. Par conséquent, nos gens [i.e. les Chiites] différent ici, [dans leurs opinions]; et ils prétendent: "Khôms est obligatoire sur toute propriété et ce, après la soustraction des dépenses et des fraîs de la propriété et l'impôt de la terre; mais non sur les dépenses de l'individu et la subsistance qu'il pourvoit pour sa famille."

Ainsi, il [*as*] lui écrivit:" Khôms [est obligatoire] après la soustraction des dépenses de l'individu et de sa famille et [après avoir payé] les impôts gouvernementaux."



25- Sahl a rapporté qu'Ahmad Ibn'l Mossanâ avait dit:" Mohammad Ibn-é Zéyd At-Tabari me narra qu'un homme d'affaires, venu de la Perse et qui était l'un des suiveurs [et vassaux] d'Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] lui écrivit, en lui demandant la permission [d'être excusé pour le paiement] de son Khôms.

Il [*as*] lui écrivit alors:

"Au Nom d'Allah,
le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

En vérité, Allah augmente la subsistance [des gens] et Il est Généreux!

Il a garanti des Récompenses pour les [bonnes] actions, [tout comme] Il afflige et rattriste [ceux qui ne sont pas généreux envers ceux qui ont besoin du Khôms]. La richesse n'est point licite [i.e. Halâl], excepté par la Voie qu'Allah a rendue Licite [qui est celle de l'acquérir et de la dépenser].

Khôms nous aide dans notre Religion, pour les dépenses de ceux qui dépendent [de nous, financièrement] et de nos amis. Il nous aide de faire des présents et d'acheter la protection de notre dignité et notre honneur, contre ceux, dont nous craignons les attaques.

Par conséquent, ne le retenez point de nous et ne vous privez point de nos Prières et cela, autant qu'il vous est possible!

Car, payer [le Khôms] est la Clé de votre subsistance et la purification de vos péchés et [c'est un moyen pour vous] d'amasser [de bonnes actions] pour le Jour de votre indigence et de votre misère...

Un [vrai] Musulman est celui qui réalise la promesse qu'il a faite à Allah.

Un [vrai] Musulman n'est guère celui qui répond avec sa langue, tout en s'opposant avec son cœur. Paix [à vous]."

26- Par la même chaîne de narrateurs, Mohammad Ibn-é Zéyd avait dit: "Un groupe de gens de [la région de] Khorâssân se rendirent auprès d'Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] et lui demandèrent de les exempter de payer le Khôms.

Il [*as*] [leur] demanda:" Mais quel est donc ce plan que vous avez désigné?!

Vous nous montrez votre amour [et affection] avec vos langues seulement, en vous retenant [ensuite] de nous donner le Droit qu'Allah a désigné pour nous? Ce Droit est le Khôms. Nous n'exemptons, nous n'exemptons, nous n'exemptons personne, de cela!"

27- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père qui avait dit:"[Une fois,] j'étais en présence d'Abou Djafar, [le Second, l'Imâm Djavâd *as*] quand Sâléh Ibn-é Mohammad Ibn-é Sahl entra pour le voir; et il [i.e. Sâléh] était son représentant à Qom, pour ramasser les dotations [i.e. les dons - Ow'ghâf] des gens. Il [lui] déclara:"Ô mon seigneur et maître! Exemptez-moi donc de dix-mille [dirhams ou dinârs], car je les ai déjà dépensés..."

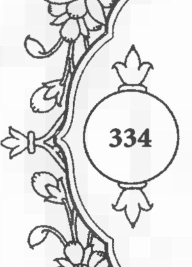
Il [*as*] lui dit:"Tu es exempt..."

Lorsque Sâléh quitta [l'Imâm *as*], Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] dit:

"L'un d'eux met la main sur une propriété qui est le Droit de la Famille de Mohammad [*savavs*] et de leurs orphelins, de leurs pauvres, de leurs nécessiteux et de ceux qui tombent en détresse durant un voyage et s'approprie [ensuite de cet argent]! Il vient ensuite à moi et [me] dit:

"Exemptez-moi [de cette somme]..."

Il pense que je vais lui dire:" Je ne t'exempte pas..." mais par Allah, Il le questionnera sévèrement à ce sujet, au Jour du Jugement Dernier..."



28- Ali a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hammâd qui avait dit qu'Al-Halabi avait déclaré:"Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet de l'ambre gris et de la plongée sous-marine [pour pêcher] des perles.

Il [*as*] répondit:" Khôms s'applique à tous deux."

***

La deuxième partie du Livre "De la Preuve [Divine]"
Du Livre "Al-Kâfi" arrive à son terme
Et il sera suivi par le Livre de "la Foi et de la Mécréance".
Toute louange appartient à Allah, le Seigneur des Mondes.
Et que les Salutations et les Bénédictions Divines
soient accordées à Mohammad et à sa sainte et pure Famille.

***

Al'hamdulélIâhé Rabbél Âlamine
Farideh Mahdavi-Dâmghâni
Téhéran, le Vendredi 14 Septembre 2012
Le 24 Chah'rivar 1391
Le 27 Chavvâl 1433

Annotation

Cet exposé fut rédigé par le regretté
Cheikh Mohammad Taghi Djafari
que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée.

Nous avions promis dans le Chapitre intitulé:"De la possibilité de dire qu'Allah est une chose" [Volume 1 – le Livre de l'Unicité Divine [i.e. Kétabol Tow'hîd] d'élucider, le célèbre hadîs dans lequel, l'Imâm Djafar-é Sâdiq [*as*] mena adroitement un débat avec un athée, à la fin de ce volume. Cet hadîs fut rapporté par Ali Ibn-é Ibrâhîm, à travers sa chaîne de narrateurs, de la personne même de Héchâm Ibn'l Hakam [i.e. le compagnon et disciple de l'Imâm Sâdiq *as*].

Or, avant d'élucider cet hadîs, nous devrions mentionner un point d'intérêt: qu'en effet, cet hadîs fut aussi rapporté par le Cheikh Sadough dans son livre "At-Tow'hîd", excepté pour le fait que son hadîs est bien plus long, avec une partie ajoutée dans laquelle, l'illustre Cheikh Koléyni a mentionné dans un autre Chapitre et qui est:"De l'origine de l'Univers et de la Preuve de l'Originateur" [i.e. Le Livre de l'Unicité Divine - Chapitre 1].

Apparemment, ce que l'illustre Cheikh Koléyni a rapporté en deux Chapitres séparés est, en vérité, un long hadîs comme ce qui a été rapporté par le Cheikh Sadough, excepté pour le fait que l'illustre Koléyni le divisa en deux parties, en rapportant ensuite ce qui était essentiel dans chacun des deux Chapitres.

La première partie du hadîs est le cinquième hadîs dans le premier Chapitre de Koléyni dans le "Livre de l'Unicité Divine", tandis que la deuxième partie du hadîs est le sixième hadîs dans le second Chapitre; et c'est ce qui nous incite à les expliquer, ici, d'une manière plus approfondie.

En voulant élucider et éclaircir le hadîs lui-même, nous demandons tout d'abord à Allah le Béni, l'Altissime de nous aider et assister dans ce travail, et nous disons ensuite:

Lorsque l'Imâm répondit à la question de l'athée, au sujet de l'Existence d'Allah et de Son Immobilité, l'interrogateur [i.e. l'athée] lui demanda, au sujet de l'Essence Divine et de Sa Réalité d'Être en demandant:" Qu'est-ce Allah?"

Sans doute, l'esprit humain tend à s'efforcer à découvrir ou à produire une information, de tout ce qu'il note et devient conscient à son sujet, jusqu'à ce qu'il l'ait bien assimilé et compris.

C'est comme si l'esprit humain voit cela comme l'unique procès inévitable pour arriver à la réalité d'une chose et afin de vérifier son existence.

Ceci est un caractéristique de l'esprit humain et l'une des méthodes les plus importantes pour ramasser des informations et arriver à une compréhension intellectuelle et rationnelle. Et c'est avec ce principe indispensable que l'interrogateur posa sa question, au sujet de la Réalité et de l'Essence d'Allah, tout en traçant un parallèle entre Dieu et la réalité de toute chose.

Ainsi, l'Imâm [*as*] lui répondit:"Il est une chose, bien différente de toutes les autres choses."

En fait, ce qui a été mentionné dans nos livres, au sujet de l'Unicité Divine et des Noms et des Attributs Divins réaffirme continuellement le fait que l'Essence Sacrée et Divine -Bénie soit Sa Position!- est au-delà de la compréhension des sens humains et libre de la limite des mots et des paroles humains!

Il est donc valide d'affirmer: en plus des preuves logiques, il y a d'innombrables rapports et narrations pour supporter ce fait, au-delà de tout doute.

De même, les sources intellectuelles [i.e. Agh'lân] et traditionnelles [i.e. Nagh'lân] sont toutes deux d'accord qu'il est impossible de comprendre quelque chose à ce sujet, à l'aide des mots employés et de vouloir décrire Allah l'Exalté, selon ce que nous comprenons normalement, lorsque nous employons ces mots pour d'autres choses.

Tous les sens et toutes les significations dérivés de ce que les sens physiques atteignent, refusent de provoquer une quelconque satisfaction mentale. Et tout ce que nous comprenons et devant lequel, nous nous soumettons est entouré de manques et de fautes et il nous offre une description limitée de la réalité des choses. La Vérité Exaltée est donc bien plus Supérieure à la capacité des mots limités, pour bien décrire et donner une juste image.

En nous tournant vers la réponse de l'Imâm [*as*], nous voyons qu'il déclare:

"[Je voudrais me référer] au mot "chose", afin de prouver le sens [de cette "chose"]..." et c'est comme si tous les sens probables du mot "chose" oblige la formation de l'image d'une chose, tout en la manifestant en forme de mots et de lettres, sans tenir compte du sens qu'on atteint. Cependant, si toutes les significations qu'on pourrait appliquer au mot "chose" sont impuissantes à décrire Allah, en ce cas, en quel sens, est-ce que le mot "chose" est-il appliqué et employé ici, pour se référer à Allah...?

C'est pour cela que l'Imâm [*as*] continua ses propos et déclara:"En disant que c'est une "Chose", je ne me réfère point au sens actuel du mot; Allah est une "Chose" Différente de toute autre chose; par ce que je viens de dire, il faut

insister tout particulièrement sur ce point que c'est, en effet, une vérité bien établie qu'Allah est une "Chose" qui a une réalité à part et qui est une réalité à part; excepté qu'Il n'a ni un corps ni une forme. On ne peut, ni Le percevoir [saisir] ni Le toucher ou Le sentir. De même, les cinq sens [humains] ne peuvent Le percevoir ni est-ce possible de Le concevoir ou de L'imaginer [i.e. Il ne peut Être Contenu dans l'esprit humain]; et le passage du temps ne réduit aucune chose de Lui et ne Lui apporte aucun changement."

En effet, Allah l'Exalté existe comme une Réalité en Lui-même et Elle est incompréhensible. Car, tout ce que nous comprenons est comme si nous sommes un mirroir qui ne peut apercevoir aucune chose en lui-même, excepté un objet limité qui est reflété.

Il nous est donc impossible de comprendre ou d'avoir des informations, au sujet de Lui, de la manière que nous rassemblons des informations, au sujet de la réalité de toutes les autres choses que nous comprenons. En bref, la conscience et la compréhension de toute autre chose à part Allah requiert que nous tournions notre attention vers cette chose-là. Or, notre conscience est limitée, quant au sens dérivé du corps, de la forme et de toutes les autres choses que nos sens humains recueillent. Or, le fait qu'Il -Allah est Altissime et Sa Souveraineté est Puissante!- n'a aucun corps physique ou une forme concrète ni aucune limitation, fait en sorte que l'esprit humain ou l'imagination ne puisse Le comprendre et Le saisir; de même, le temps ne peut Le retenir aucunement.

Le Temps ne Le change point ni ne Le réduit, car toute perte et tout changement sont manifestés chez ceux, dont les caractéristiques comportent le mouvement et l'immobilité.

Si Allah, -Béni soit Son Nom!-, n'a aucun corps ou n'est point un être physique, en ce cas, comment est-il possible qu'un changement ou une perte quelconque se manifeste chez Lui...?

Ceci retire tout besoin de faire la question suivante: comment est-ce qu'Il existait, -Exalté soit-il!-, avant même la Création des êtres qui subissent le passage du Temps...? Car, le Temps est retiré du mouvement. Ceci est donc absurde et hors de propos pour Allah l'Unique qui est dénué de toute matière et forme, en tous sens.

Ensuite, l'athée demanda au sujet de l'ouïe et de la vue d'Allah, l'Exalté.

L'Imâm [*as*] répondit:"Il est Audient et Clairvoyant; mais le fait qu'Il soit Audient ne veut point dire qu'Il est Audient à travers Son oreille; ou qu'Il observe, à l'aide de Ses yeux ou d'aucun autre instrument; or, Il est Audient et Clairvoyant, de par Son Essence et par Lui-même; et le fait que je dise:"Il est Audient et Clairvoyant, de par Son Essence, ne veut point dire qu'Il est une "Chose"

et que Son Essence est une autre "Chose"; mais étant donné que cette question me fut adressée, j'ai voulu te faire comprendre ma réponse, à toi qui m'avais fait cette demande. Pour cela, je t'explique encore plus cela: Il est certes Audient avec l'ensemble et la totalité complète de Son Être; et cette totalité complète n'est aucune partie de Son Être ni aucune des fractions ou des parties diverses d'Allah; et par ce que je dis, je voudrais te faire comprendre encore mieux [ce concept]; et donc cette interprétation vient de moi seul; or donc, par ce que je viens de dire, je voudrais seulement dire qu'Il est Audient, Clairvoyant et qu'Il est Omniscient sans qu'il existe pour autant, une quelconque dualité dans Son Essence ou dans le sens de Ses Attributs Positifs. Si nous disons cela, au sujet d'Allah, Il doit donc posséder une organe pour entendre et une [autre] organe pour voir et en ce cas, ceci serait absurde et contre Sa Situation [i.e. Condition]; car si une telle organe existait en Lui, ceci serait contraire à Sa Situation [i.e. Condition]. Ainsi donc, l'Imâm [*as*] déclara:" Il entend par Lui-même et Il voit par Lui-même."

Or, sachez donc que tous les Attributs de l'Essence Divine sont divisés en deux catégories: la première catégorie est l'ensemble des Attributs de la "Personne" d'Allah [ou Séfâtol Zâtiyyah].

Ces Attributs, en dépit de leur multitude et de leur variété désignent la Perfection et la Complétion de l'Essence Unique d'Allh.

Ces Attributs sont nombreux, du point de vue des mots et des sens, mais guère, au point de vue du sens de la Vraie Réalité.

Ainsi donc, le rapport de cette catégorie d'Arributs à l'Essence [d'Allah] est comme le rapport des différents modes d'expression et de phrases pour l'Unique, la Beauté et la Seule Perfection.

La seconde catégorie est celle des Attributs d'Action d'Allah [ou Séfâtol Fé'liyyah]. Ce sont les Attributs qui, par eux-mêmes ne transmettent ni ne représentent Son Essence Éternelle et Unique; et ceci est parce que ces Attributs ont pris nouvellement existence et qu'ensuite ils se réduisent; ce sont des Attributs qui sont dans un flux constant de croissance et de décroissance; ils renaissent et puis meurent. Par conséquent, ils ne peuvent agir comme les Attributs de la "Personne" d'Allah; car, l'Essence Divine ne change jamais et ne peut aucunement être sous l'influence des transformations.

Et sans doute, l'Omnipotence sur ces Attributs proviennent des Attributs de la "Personne" d'Allah; car l'action de créer, de donner vie, de faire mourir, de pourvoir la subsistance, de produire la parole et même de voir et d'entendre, bref, tous ces faits et évènements [que nous attribuons à Allah, comme Ses Actions] sont précédés par Sa Volonté et Son Intention Inexorables.

Son Omnipotence sur toutes ces choses [et Sa Puissance à réaliser tous ces Attributs] est "Personnelle". Ainsi donc, lorsque l'Imâm [*as*] annonce:"Il entend par Lui-même et Il voit par Lui-même..." il ne se réfère pas aux Attributs d'Action d'Allah comme Tels, [comme les Attributs de voir et d'entendre et qui peuvent arriver et puis cesser d'arriver à un moment donné, mais plutôt à l'Attribut de la "Personne" d'Allah qui veut que ces actions prennent place].

Et quand il [*as*] dit:" Lorsque je te dis qu'Il entend par Lui-même et qu'Il voit par Lui-même, de par Son Essence, cela ne veut point dire qu'Il est une "Chose" et que Son Essence est une autre "Chose"..." Car, cela voudrait alors dire qu'Il a "besoin" d'une aide extérieure pour Lui-même, afin de pouvoir entendre et de voir; et ceci est une impossibilité absolue, en ce qui concerne Allah! Et donc l'Imâm [*as*] ajoute:"Mais étant donné que cette question me fut adressée, j'ai voulu te faire comprendre ma réponse, à toi qui m'avais fait cette demande."

Or, nous voyons que l'Imâm [*as*] ne pouvait répondre autrement à cette question posée, excepté pour la condition inédite que sa réponse fût basée sur les conditions et les limites [des mots] et aussi sur la capacité de la compréhension de son interrogateur. Et étant donné le fait que cet individu qui lui posait cette question était un athée, il était nécessaire qu'il reçût une réponse avec le langage et le dialecte avec lequel il était familier et à l'aise, avec des sens et des concepts qui lui étaient compréhensibles, selon la mesure de son intelligence et qu'il pouvait bien assimiler dans son esprit.

La réponse de l'Imâm [*as*]:" Pour cela, je t'explique encore plus cela: Il est certes, Audient avec l'ensemble et la totalité complète de Son Être; et cette totalité complète n'est aucune partie de Son Être ni aucune des fractions ou des parties diverses d'Allah. Et par ce que je dis, je voudrais te faire comprendre encore mieux [ce concept]; et donc, cette interprétation vient de moi seul; or donc, par ce que je viens de dire, je voudrais seulement dire qu'Il est Audient, Clairvoyant et qu'Il est Omniscient sans qu'il existe pour autant, une quelconque dualité dans Son Essence ou dans le sens de Ses Attributs Positifs..."

Ceci est une référence à ce qui avait été prouvé intellectuellement et par des sources traditionnelles, au sujet de l'Unicité de l'Essence d'Allah et les Attributs de l'Essence, tout comme l'Omnipotence sur tous les Attributs pratiques.

Et comme nous avons déjà discuté sur ce sujet, nous nous arrêtons ici.

L'interrogateur répéta ensuite sa question, au sujet de l'Unicité et de la Réalité d'Allah, en lui demandant:" [Ainsi donc], qu'Est-Il?"

Nous pouvons seulement deviner que la raison de cette question qui se répète encore une fois est due à l'ambiguïté de cette question [dans l'esprit de

l'athée] et du fait que cette compréhension [d'Allah] est unique et au-delà de la compréhension humaine. Par conséquent, l'Imâm [*as*] lui répondit en disant: "Il est le Seigneur et le Souverain [i.e. Rabb]; Il est l'Adoré [i.e. Ma'boud], il est "Allah"...!"

Or, étant donné que l'interrogateur ne pouvait comprendre ou concevoir quoique ce soit de ces mots, la Réalité et l'Unicité d'Allah lui échappaient; et il semble qu'il imaginait que ceci n'avait aucun véritable sens dans la réalité des choses et que c'était seulement de simples paroles, avec aucun sens intelligent et intellectuel derrière elles. Par conséquent, l'Imâm [*as*] répéta encore une fois sa réponse, par des mots identiques:" Et cette affirmation de ma part qui insiste qu'Il est Allah [i.e. Rabb] ne se réfère point aux lettres d'alphabet qui composent le mot: **A-L-L-A-H**, ni de **R-A-B-B**; il se réfère plutôt à ce fait: qu'Il est une "Chose" et le Créateur de toutes les choses; et le fait que c'est Allah qui a fait tout cela; et c'est proprement par le Nom d'Allah que ce sens a été décrit; c'est, en effet, le sens qui s'est vu accordé des Noms tels qu'Allah, Ar-Rah'mân [i.e. le Tout Miséricordieux], Ar-Rahîm [i.e. le Très Miséricordieux], Al-Aziz [i.e. le Tout-Puissant] et d'autres Noms encore, de ce genre. Et c'est Allah [le Dieu] Adoré qui est Tout-Puissant et Majestueux!"

Ainsi, l'intention de l'Imâm [*as*] est comme ce qu'il avait mentionné plus tôt: qu'Il [i.e. Allah] est une Réalité [i.e. Haghighah] pour Laquelle, des mots avaient été employés et utilisés.

L'interrogateur demanda ensuite:" Nous considérons toute chose qui peut être imaginée dans l'esprit comme une créature [ainsi donc, ou bien il nous faudrait ne pas connaître Allah ou bien Lui reconnaître des attributs de créature]."

Abi Abdéllâh [*as*] déclara alors:"Ainsi donc, si c'est comme tu le prétends, la Connaissance et le Devoir [i.e. Tak'lif] que nous devrions avoir pour croire en l'Unicité d'Allah deviendraient impossibles pour nous et elles doivent être retirées de nos personnes; car, nous ne pourrons nous imposer le devoir de croire à une chose qui est inconcevable pour notre esprit!"

Bien évidemment, dans cette partie, l'Unicité Divine se réfère à l'Existence actuelle et à ce qui est immuable et non point ce, à quoi nous faisons face, après avoir affirmé Allah. La réponse en bref, est: il est possible pour nous de diriger notre attention à une chose identique à cette existence. Et nous sommes aussi chargés de diriger notre attention de cette manière-là et d'aucune autre manière. Et la preuve est notre conviction de l'Existence d'Allah ou bien Sa non-Existence, ou bien même des doutes envers Lui. Toutes ces formes de convictions exigent la direction de notre attention envers Lui. Sinon, qu'affirmons-

nous? Que renions-nous? De quoi, est-ce que nous doutons?

En effet, cette attention-là ne peut être dirigée, à travers les sens limités et physiques de l'Homme; car, ils ne peuvent transmettre plus que les choses limitées et particulières qu'ils saisissent. Ils sont comme ce mirroir resseré qui peut seulement refléter la même image projetée et voir uniquement l'objet limité devant soi, comme nous l'avions déjà mentionné.

Le résumé de tous les arguments précédents, au sujet d'un manque d'une disponibilité d'une base pour les Attributs de la Vérité Nécessaire -Altissime et Exalté Soit-Il!- et aussi l'impossibilité de prouver l'Unicité d'Allah, intellectuellement, tout en attirant l'attention sur Allah, à travers les sens physiques se manifestent ainsi: il est inévitable de prouver l'existence d'un Créateur des choses, en dehors de deux perspectives déplorables et désolantes: l'une, la négation de Son Existence, car la négation signifie l'invalidité et la non-Existence. Et deux, Sa Ressemblance à toute chose, car la ressemblance [ou l'Anthropomorphisme] est une qualité qui appartient à une chose créée qui est clairement formée des parties séparées.

Il faut donc se rendre compte que lorsque l'Imâm [*as*] donne son ultime réponse, c'est en fait, un Guide vers la perspective finale qui est aussi unique, à cet égard.

Dans cette question, nous n'avons trouvé aucune chose qui soit suffisamment convaincante, intellectuellement, de la part des philosophes et des théologiens.

Tout ce qu'ils ont mentionné a soulevé d'autres nouvelles questions qu'ils n'ont pas pu répondre d'une manière adéquate et satisfaisante.

Par conséquent, nous n'avons d'autres choix que de chercher le Guide, par les paroles mêmes de l'Imâm [*as*]:"[D'un autre côté, nous sommes dans l'obligation de prouver l'Existence d'un Créateur pour toutes les choses créées, en nous abstenant, en même temps, de nous tourner vers deux aspects répréhensibles: tout d'abord, la négation des Attributs Positifs [d'Allah], car la négation signifie l'invalidité [i.e. la nullité] d'Allah et Sa Non-Existence.

Et le deuxième aspect est de L'imaginer, à l'aide des comparaisons et des analogies.

Or, nous ne devrions Le comparer à aucune autre chose; car, toute comparaison appartient au règne des attributs et des qualités appartenant aux créatures et aux choses créées qui sont formées d'une chose ou d'une autre.

Par conséquent, il n'y a aucune autre voie, excepté celle d'accepter un Créateur, à cause même de l'existence et de la présence de toutes les créatures qui ont, certes, besoin d'un Créateur pour leur création; et qui prouve que leur Créateur est totalement et complètement Différent de Ses créatures et du fait qu'Il ne leur ressemble guère.

Car, en effet, le Créateur qui puisse ressembler à Ses créatures L'oblige à leur ressembler en apparence et dans Sa Composition.

Ainsi donc, tout ce qui peut s'appliquer à la créature doit aussi s'appliquer inévitablement à leur Créateur; comme leur existence, après leur non-existence [i.e. Néant]; et leur développement de l'état d'enfance à la puberté; et de la transformation du noir au blanc; et de leur force jusqu'à leur faiblesse; quand en fait, toutes ces questions existentes [concernant la créature] pour le fait même de leur évidence et de leur preuve démontrée n'ont aucunement besoin d'une explication ou d'une interprétation..."

Et ce fait est l'une des questions les plus essentielles qui prend forme dans l'esprit humain; c'est à dire, le caractère spécial qui se relate à cet Être.

Par conséquent, il est bien clair que quelque chose, dont l'Existence et la non-Existence est identique a besoin d'un "Morradj'djah" [i.e. quelque chose dont l'Existence doit provenir par Lui-même] dans Sa Supériorité indéniable.

L'interrogateur [athée] déclara ensuite:"Ainsi donc, du moment que tu viens de prouver Son Existence, tu as créé [automatiquement] une limitation sur Son Être!"

Ceci démontre clairement que l'interrogateur avait complètement manqué de comprendre les réponses précédentes de l'Imâm [*as*]; car, l'Imâm [*as*] avait clairement prouvé l'impossibilité et l'absurdité de créer une limitation pour Allah.

Il est aussi bien clair que les limitations et les particularités sont les caractéristiques qui proviennent de ce qui est Unique et sans pareil et non seulememt par le seul fait d'exister.

Et c'est pour cela même que l'Imâm [*as*] lui répondit:"Je n'ai placé aucune limitation sur Son Être mais me limitai uniquement à prouver Son Existence; car, il n'y a aucun terrain commun entre l'affirmation et la négation [pour Son Existence]."

Ce qu'il [*as*] voulait dire par là, signifie: étant donné que nous ne pouvons nier Son Existence ni Le comparer à un être, identique à toute autre création, nous n'avons donc aucun choix mais de nous soumettre humblement à Son Existence et L'affirmer Tel quel.

L'interrogateur lui demanda alors:"Est-ce qu'Allah possède une Entité et une Individualité à part?"

L'Imâm [*as*] répondit:"Oui, car on ne pourrait prouver [l'existence] des choses, à moins que toute chose n'ait une entité et une individualité à part."

Et tout ceci aurait nié Son Existence non-composée et Sa Puissance illimitée et absolue sur tous et tout. Et quand à la question de l'athée qui demandait si le fait qu'Allah possède une Qualité particulière ou un État [particulier] nécessiteraient l'action de Le décrire et de L'englober par des mots et des paroles de ceux qui décrivent



les choses, ce paragraphe explique les choses d'une manière encore plus claire:

L'Imâm répondit:"Non; car, la qualité [i.e. l'état et la condition] est l'un des aspects des attributs [ajoutés qui sont bien séparés de Son Être] et qui englobent l'Être [Lui-Même].

Cependant, il est essentiel de se débarasser de la pensée de Sa Non-Existence et/ou de Sa Ressemblence à une autre chose. Car, celui qui nierait Son Être a en vérité nié Son Existence et Sa Seigneurie [i.e. Sa Souveraintê] et L'a donc invalidé [i.e. annulé]. Et quiconque L'a comparé à une autre chose Lui a établi la qualité de la créature qui n'est, certes, point digne de la Seigneurie et de la Souveraintê d'Allah!

Cependant, il est bien essentiel d'établir une qualité pour Lui -une qualité qui ne pourra être appliquée à d'autres choses- et dont personne, excepté Lui ne pourra partager ni englober; et dont personne ne pourra avoir connaissance."

L'athée demanda encore:" Est-ce qu'Il dirige toute chose Lui-même [à travers la commodité et Ses efforts]...?"

Abou Abdéllâh [*as*] répondit:" Il est bien trop Exalté pour diriger toutes les affaires, à travers la commodité et Ses efforts!

Car, ce sont là, les qualités des créatures qui ne peuvent diriger leurs propres affaires, excepté par commodité; tandis qu'Allah est bien au-dessus de tout cela! Il n'a seulement qu'à désirer et à vouloir et Ses Affaires sont exécutées [subitement]; et Il fait ce qu'Il veut."

Nous avons déjà discuté la Réalité et la signification de Son Être, comme étant l'Audient et le Clairvoyant par Lui-même. L'intention de l'Imâm [*as*] est de démontrer et d'annoncer clairement l'Indépendence d'Allah à Être directement Engagé dans ce qu'Il veut exécuter. Et plus important que tout est la Situation d'Allah le Sublime qui est Libre des Attributs d'Action. Car, ces Attributs sont pris et empreintés de Ses Actions extérieures qui sont précédées par Sa Volonté et Son Désir, contraires aux Attributs de la "Personne" [d'Allah]."

***



L'une des distinctions de Saqatol Éslâm, **Cheikh Koléyni**, l'illustre auteur de l'ouvrage connu comme: *"Kâfi"* qui est unique en son genre est le fait que parmi toutes les autres personnalités érudites qui compilèrent les **Ahâdis Chiites** dans les siècles passés, il était le seul savant docte et cultivé à être le contemporain de tous les quatre "Représentants [i.e. Délégués - Agents] du Douzième et Dernier Imâm de la sainte Famille du vénérable Prophète [*savavs*]: l'Imâm **Mahdi** [*as*] Hazrat-é **Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari-é Zaki** qu'Allah accélère sa Manifestation et son Apparition. Par conséquent, il avait toutes les facilités et les possibilités nécessaires, afin de compiler et de réunir les Ahâdis, à l'aide de ces grandes sources d'information. Ainsi donc, *"Ossoul-é Kâfi"* est considéré, justement, comme une **Collection** et une **Compilation** unique et incomparable en son genre, durant le temps où vivaient tous les quatre Représentants de l'Imâm Mahdi [*as*]. L'illustre **Cheikh Koléyni** compila cet ouvrage, d'après la demande de quelques savants érudits Chiites très célèbres qui souhaitaient et aspiraient vivement à posséder un livre compréhensif et clair qui pût contenir toutes les informations nécessaires, au sujet de la littérature Islamique et qui pouvait leur suffire en toutes les matières requises dans la Religion d'Islam. **Cheikh Koléyni** était un grand savant et un narrateur de hadis très fiable et entièrement digne de confiance. C'était un homme cultivé, d'une grande érudition et un grand juge et une autorité indiscutable dans la Science des Ahâdis. Il était le chef des jurisprudents Islamiques et un savant de premier ordre, en ce qui concernait la littérature Islamique. C'était un homme de grande piété et de profonde dévotion et son âme vertueuse et pure observait une grande abstinence dans sa vie personnelle et privée. Son illustre ouvrage est sans aucun doute, une **Collection** précieuse et de grande valeur pour le fait de contenir des Ahâdis authentiques et dignes de confiance. C'est aussi un Trésor inestimable de la Littérature Islamique, tels que la **Chariah**, les **Commandements Divins** [i.e. les Obligations et les Interdictions], les **Traditions** [i.e. Sonan] et aussi une **Compilation** et un **Recueil** de propos et d'actions du vénérable Prophète [*savavs*] et des Douze Imâms Infaillibles [*as*]. C'est aussi une **Collection** rare et incomparable, en ce qui concerne l'Éducation et la Culture Islamiques. L'illustre Cheikh lui-même a écrit la préface de son ouvrage et offert des explications détaillées, en forme d'annotations et de commentaires dans certains chapitres; ce qui dénote sa haute érudition, son talent minutieux et aussi sa grande connaissance de la littérature Arabe qui possède, en effet, une sagesse cachée et une profonde subtilité, rare er raffinée.

Que la Miséricorde d'Allah et l'Intercession du Messager d'Allah, Hazrat-é **Mohammad-é Mostafâ** [*savavs*] et Celle de son Successeur le seigneur des croyants, Hazrat-é **Ali Ibn-é Abi Tâléb** [*as*] et Celles de sa Descendance pure et purifiée, les **Imâms Infaillibles** [*as*] lui soient accordées pour le grand service qu'il a rendu à l'Islam et aux Musulmans, de par le monde entier et dans toutes les générations passés ou à venir...! Cet ouvrage est offert humblement à à notre seigneur et maître, Sa Sainteté, **Hazrat-é Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari-é Zaki**, le "**Baghiyatollâh**", **l'Imâm du Temps** qu'Allah Accélère Son Apparition et Sa Manifestation. Et tout Pouvoir et toute Force proviennent uniquement d'Allah l'Altissime!

Centre International de Traduction
et de Publication "Al Mustafâ "

9 789641 957225

● Centre International de Traduction et de Publication "Al Mustafâ "
iran Qom: Bld Moallém Ouest (Hodjjatiyyeh)Fax:+9825-37839305-9
miup@pub.miu.ac.ir
pub.miu.ac.ir